This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 49948 1

Digitized by Google

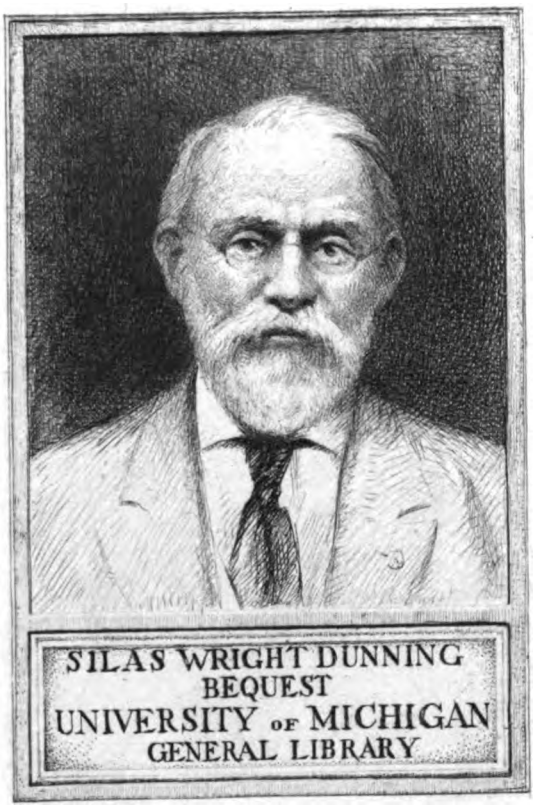

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.B841
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BRETAGNE DE VENDÉE ET D'ANJOU

Digitized by Google

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod à Paris, ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des

Digitized by Google

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XVII

1re Livraison. — Janvier 1897

PARIS ET NANTES

1897

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF: Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-20-50
13603

LE BANQUET

De M. Arthur de la BORDERIE

Nous reproduisons, avec le plus grand plaisir, l'article suivant paru dans le *Journal de Rennes*, du Mardi 12 janvier 1897, sous le titre de :

UNE FÊTE LITTÉRAIRE

11 Janvier 1897

Une fête littéraire a eu lieu hier soir à Rennes, dont nous voulons donner dès ce matin un bref compte-rendu à nos lecteurs, quitte à y revenir plus tard avec de nouveaux détails.

Elle était consacrée à la Bretagne et à son historien, M. Arthur de la Borderie, et elle réunissait dans un banquet sympathique les amis de l'auteur et les admirateurs de l'œuvre.

Le culte de la Bretagne était le lien qui unissait les convives, venus d'horizons différents, mais tous unis par ce sentiment si fort, et si vivace dans notre pays.

Voici du reste les noms de ceux qui étaient présents :

MM. Arthur de la Borderie, Audren de Kerdrel, sénateur, Edouard Beaufils, comte Xavier de Bellevue, capitaine de la Bigne, du Bois de Saint-Sévrin, Louis Boivin, Paul Boscher de Langle, N. Chaillou, vicomte A. de Cintré, Charles Collin, Sullian Collin, Istres Contencin, marquis de l'Estourbeillon, abbé Fouéré-Macé, François Gicquel, Georges Gicquel, Olivier de Gourcuff, René Grivart, Hédou, L. Hervé, comte C. de Keranflec'h, René Lafolye, comte Le Gonidec de Traissan, député, Aristide Lemercier, J. Loth, doyen de la Faculté des Lettres, Martenot, membre correspondant de l'Institut, E. Morlet, Adolphe Orain, comte de Palys, Paul Parfouru,

Digitized by Google

Léon Philouze, Léon Philouze fils, Paul Philouze, J. Plihon, B. Pocquet du Haut-Jussé, Jules Rouxel, Louis Tiercelin, J. Trévédy, H^le Vatar.

Le dîner avait lieu au restaurant Gaze et le menu était digne de la réputation de la maison :

MENU

Potages : Vorganium — Condate.
Turbot à la Jules César.
Filet de Sanglier de la forêt de Brécilien.
Chapons à la Conan Meriadec.
Foie gras à la Waroch.
Granit breton au champagne.
Dinde truffée de Lanvaux.
Salade panachée à la Grallon.
Pyramide d'Ecrevisses du Blavet.
Champignons Armoricains.
Chaudfroid de Perdreaux du Menez.
Bombe Conomor.
Dessert.

C'est un cliché, qu'on nous pardonnera d'employer dans la hâte avec laquelle nous écrivons ces lignes, de dire que la plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant le repas. C'est pourtant la vérité. Beaucoup d'entrain, beaucoup d'animation, des causeries tour à tour spirituelles ou savantes donnaient à la salle du banquet l'aspect le plus gai, malgré la gravité des assistants et le sérieux de leurs travaux ordinaires.

Mais nous avons hâte d'arriver à l'heure des toasts, qui dans une fête de cette nature est l'heure attendue avec impatience. Ils ont été nombreux ; nous ne pouvons aujourd'hui que les indiquer en quelques lignes.

M. Audren de Kerdrel a pris le premier la parole ; il a commencé par demander pour son grand âge des excuses dont il n'avait certes pas besoin, car son allocution a charmé et séduit tous les assistants. En termes délicats, dans une langue d'une rare distinction, il ra-

Digitized by Google

conte l'histoire de ses premières relations avec M. de la Borderie, en 1844 ; les études de celui-ci sous la direction de l'éminent et regretté historien Le Huerou, son séjour à l'école des Chartes, où il brille au premier rang, et la série ininterrompue depuis lors de ses travaux, si longue qu'un académicien s'étonnait qu'un homme qui avait écrit tant de choses ne fût pas encore de l'Académie.

M. de Kerdrel célèbre ensuite avec des accents d'une véritable éloquence les mérites de cet ouvrage monumental qui est le couronnement de l'œuvre : l'*Histoire de Bretagne*. Il en décrit avec la science d'un historien et d'un ancien élève de l'école des Chartes les différentes qualités, il en apprécie les principaux passages.

Après Le Baud, Alain Bouchard, dom Lobineau, dom Morice, Daru, Ronjoux, de Courson, l'histoire de la Bretagne restait à faire. Elle est écrite aujourd'hui, définitive et monumentale.

Quant à sa valeur littéraire, quelle poésie surpasse la description merveilleuse, faite par M. de la Borderie, du sol armoricain ?

Et quant à sa valeur historique, M. de Kerdrel la peint d'un mot dans un magnifique mouvement oratoire : l'historien semble faire des personnages dont il raconte la vie nos contemporains et faire de ses lecteurs les contemporains des événements qu'il raconte. En un mot, il sait faire revivre le passé sous nos yeux. Toute l'histoire est là.

Inutile de dire que ces paroles chaleureuses et si vivantes ont été couvertes d'applaudissements enthousiastes.

M. de la Borderie remercie M. de Kerdrel et lui rend grâce d'avoir été son maître et son initiateur dans les travaux d'histoire.

M. Tiercelin porte à son tour la santé de l'éminent historien. En un beau langage, avec cet accent lyrique qui trahit le poète, même quand il écrit en prose, il dit les mérites de l'œuvre : C'est une cathédrale élevée aux saints de Bretagne, dans laquelle ils trouveront désormais un abri sûr, c'est un Panthéon construit à l'honneur de tous nos grands hommes.

M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres, se félicite que l'Université de Rennes, en ouvrant ses portes à M. de la Borderie pour le cours d'Histoire qu'il y a professé, ait eu en quelque sorte l'initiative de cette grande histoire.

Digitized by Google

Il en retrace à son tour, avec sa grande autorité, la haute valeur ; en un langage dont la compétence scientifique n'exclut ni la poésie ni la couleur, M. Loth dit que le Celte a le culte de la poésie ; il rappelle en termes tout à fait charmants, et qui ont soulevé des salves d'applaudissements, la légende si touchante de Salaün l'innocent. Ainsi la fleur de l'esprit celtique se détache des travaux amoncelés et des recherches savantes des érudits.

L'historien doit utiliser même les légendes ; on exige justement aujourd'hui une critique sévère, mais non de l'hypercritique. Avant tout, l'histoire doit être sincère ; c'est la grande qualité de l'*Histoire de Bretagne*.

M. Hédou, qui a été le condisciple de M. de la Borderie, tient à le féliciter à son tour ; M. Chaillou également, au nom de la section de peinture de l'Association artistique et littérature.

M. René Grivart vante les mérites de l' « œuvre provinciale ». Dans une improvisation brillante, remplie d'idées heureuses et de jolis mots, dite avec une chaleur communicative, M. Grivart dit qu'il veut voir surtout dans l'œuvre de M. de la Borderie un monument provincial qui marque le réveil national.

Les Bretons forment un peuple distinct et original qui a conservé ses caractères et ses traits saillants. Il est bon qu'il les garde toujours.

Le vie provinciale fournit les meilleurs éléments de la vie nationale; la centralisation excessive, c'est la mort. La Bretagne n'est pas une terre ingrate, et elle rendra à la grande patrie en force et en grandeur ce qu'on lui donne en liberté.

M. Tiercelin lit alors les lettres et les dépêches nombreuses de ceux qui n'ont pu se rendre à cette réunion : MM. Trévédy, Oudin, Vétault, Léon Séché, etc.

M. Arthur de la Borderie répond en termes émus à ces félicitations; mais le temps nous manque pour indiquer les grandes lignes de son remarquable discours, rempli d'aperçus d'une rare hauteur, de pensées délicates, d'images charmantes, de traits piquants.

Il veut reporter, dit-il, tout l'honneur de cette fête à la Bretagne elle-même. Avec une grande modestie, il tient à retourner ces éloges à tous ceux qui ont contribué par leurs travaux à élever ce monument. Chacun apporte sa pierre dans l'œuvre commune, érudits,

Digitized by Google

poètes, artistes, etc. C'est grâce à eux que l'œuvre a pu être menée à bonne fin.

M. le comte de Bellevue porte la santé de M. de Tiercelin et de l'*Hermine*.

M. l'abbé Fouéré-Macé remercie à son tour M. de la Borderie ; MM. Paul Philouze et Boivin lisent des vers, et la soirée s'achève.

Aucun de ceux qui ont assisté à cette soirée mémorable n'en perdra le souvenir.

B. Pocquet.

Digitized by Google

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

UN VOYAGE AU LONG-COURS AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

(De Brest aux îles françaises d'Amérique).

L'histoire maritime ne raconte guère que les institutions, les gloires et les revers de la marine militaire. Elle n'a pas daigné ouvrir son livre à la marine marchande, ou, si elle lui a consacré quelques pages, à propos de nos grands établissements coloniaux, ce n'est que pour relever le côté guerrier de l'occupation ; de nos corsaires même, elle a très peu parlé. Il semble que, sur ce domaine particulier, comme sur le domaine général des annales françaises, les écrivains aient obéi à une sorte de mot d'ordre, de tout faire graviter, dans le développement de nos institutions, dans l'évolution des événements, autour de certaines catégories, de certaines familles, de certaines individualités. Et pourtant, l'âme nationale ne résidait pas uniquement dans une fraction restreinte de la population ; elle mouvait, dans le peuple et dans la bourgeoisie, mille bras actifs et intelligents qui étaient les principaux instruments de la richesse et de la puissance du royaume. Colbert l'avait compris. Elevé d'un humble comptoir jusqu'au sommet d'un ministère, anobli, il resta au fond du cœur et plus encore par le cerveau l'homme de sa caste originelle : s'il créa notre marine militaire, ce fut surtout avec l'intention de la faire servir à l'essor d'une marine marchande rivale de celles de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Espagne. Nos colonies, sous son impulsion, achèvent de s'organiser et s'étendent : elles alimentent le commerce métropolitain et s'alimentent par lui. La navigation au long-cours se régularise, augmente dans des proportions remarquables, école de hardis et habiles capitaines, école de rudes marins, les uns et

Digitized by Google

les autres aptes à rendre les meilleurs services à bord des navires du Roi ou des vaisseaux corsaires, mais surtout à réaliser les conceptions des gros armateurs, pour la prospérité de nos ports et du royaume.

Ils sont dignes de sortir de l'ombre, ces marins marchands, qu'on n'a salués jusqu'ici que sous le titre de corsaires. Corsaires, ils ont fait preuve de leurs moindres qualités, capitaines sans valeur technique bien souvent, plus riches d'audace que de capacité professionnelle ; matelots sans continuité d'élan, stimulés par l'appât d'un gain vite acquis, abandonnant le métier après deux ou trois mois de campagne. Au contraire, le vrai marin marchand est le type accompli de l'homme de mer, aux qualités morales si belles, à l'endurance si prodigieuse. Les traversées sont longues et pénibles ; elles exposent à des dangers de toutes natures : il faut savoir supporter les ennuis et les fatigues avec une maigre pitance, l'absence de tout reconfort, être à chaque moment prêt à lutter contre les violences du vent et des flots, avec un navire parfois très défectueux, mal caréné, sans agrès de rechange, ou contre des ennemis, corsaires ou forbans, avec un armement très réduit, l'infériorité ordinaire du nombre. Dans les colonies, il y a les durs travaux de décharge et de recharge à exécuter sous un soleil de feu ; l'on vit sous la menace incessante des maladies les plus graves, fièvres de marécages, dysenterie, scorbut, fièvre jaune. L'armement fait bien les frais, pour se conformer à l'ordonnance, d'un aumônier, qui tâchera d'adoucir les souffrances de l'âme par l'éveil des sentiments religieux, d'un chirurgien qui s'efforcera de calmer ou de guérir les souffrances physiques par les moyens de son art ; mais l'un et l'autre, trop fréquemment, ne sont pas recrutés parmi une élite, dont le zèle et la valeur intrinsèque assurent aux équipages le plein bénéfice de leurs utiles fonctions. Au capitaine, la tâche immense, sur le point d'espace où il est renfermé, de conserver le navire aussi intact que possible, et les hommes dans un état suffisamment bon d'esprit et de corps ; de sauvegarder les intérêts de l'armateur au milieu des difficultés qui peuvent surgir à chaque instant pour les entraver. Combien lourde est sa responsabilité ! Il n'a pas seulement à conduire un bâtiment, à prévenir les périls qui le peuvent assaillir

Digitized by Google

et à le défendre contre eux au prix du moindre dommage à inscrire au compte de l'armement ; il doit être initié aux détails du négoce, savoir vendre et acheter les marchandises les plus variées dans les centres d'affaires les plus diversifiés. Il est l'homme de confiance sur l'habileté et la vigilance duquel une maison laisse reposer sa fortune. Vis-à-vis de son équipage, formé d'hommes de toutes provenances, français et étrangers (les règlements lui permettant d'admettre ceux-ci pour un tiers), gens aux habitudes brutales, il ne saurait obtenir l'obéissance et la discipline qu'à la condition d'employer les sévérités avec tempérament ; il ne peut même compter sur son monde qu'en s'imposant à lui par un ferme esprit de justice, la bonté unie à l'énergie, le savoir-faire et la démonstration quotidienne de sa valeur professionnelle. Sous ce dernier rapport, le capitaine marchand apparaît d'emblée supérieur à la plupart des capitaines corsaires : ceux-ci peuvent être choisis, au gré des armateurs, parmi de simples matelots ; l'officier long-courrier n'est reçu à commander qu'après avoir obtenu un brevet d'aptitude.

Pour montrer ce qu'étaient de tels hommes, quels devoirs et quelles obligations multiples ils avaient à remplir, quels services ils rendaient au commerce, je puiserai au hasard dans les archives d'une amirauté de la province de Bretagne. Dans notre région, les types accomplis du capitaine au long-cours foisonnent, et il n'est pas besoin de les aller chercher dans nos plus grands ports marchands. Voici, par exemple, un capitaine distingué, sorti d'une ancienne famille d'armateurs, établie à Brest : Gabriel Legac, le dernier fils de noble homme Yves Legac, sieur de Larmorique, « capitaine de la ville », et maire de Brest, de 1691 à 1693, et de demoiselle Anne Hubac (une fille de commerçant). Il a été baptisé le 30 novembre 1678, dans la petite chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance[1] et a eu pour parrain messire Gabriel de Kerven, « capitaine de marine ». Le s^r de Larmorique avait déjà deux fils, l'aîné, Yves, qu'il gardera avec lui et formera à son école, dans l'espoir de lui remettre un jour le gouvernement de sa maison, un autre, Charles, aussi dirigé vers le commerce, et que son père éta-

[1] Elevée par les seigneurs du Châtel, qui avaient juridiction sur Recouvrance.

Digitized by Google

blira plus tard à Nantes. Les occupations ne manquaient pas au chef de la famille et des enfants devenaient, avec l'âge, de précieux auxiliaires. La maison se livrait à des entreprises de fournitures diverses pour la marine, elle faisait un commerce assez considérable par bâtiments caboteurs avec les ports voisins et jusqu'à la Rochelle et Bordeaux ; elle tint bientôt l'un des premiers rangs parmi les armateurs les plus en vue, à côté des Bedoye, des Bordenave, des Saupin, etc. Il ne faudrait pas juger de l'importance commerciale de Brest, à cette époque, d'après le mouvement que l'on y constate aujourd'hui (à peine un ou deux armements au long-cours chaque année, et encore !) De nombreux armateurs rivalisaient d'entrain dans la construction ou l'achat de navires destinés à la course ou aux opérations lointaines. Le port marchand répondait à cette partie du port de guerre actuel, qu'on nomme l'avant-port ; il s'étendait, entre les deux rives de la Penfeld, sous le Château, jusqu'à la hauteur de la maison du Roi (ancienne Intendance).[1] Très resserré, il était le centre de la plus grande activité ; les bâtiments de cabotage s'y pressaient nombreux, à côté des bâtiments longs-courriers de toutes dimensions. C'était un va-et-vient perpétuel de canots et de barques, un mouvement incessant, encore accru, de temps à autre, par l'arrivée et la sortie des navires de guerre. Les quais, principalement du côté de Recouvrance, étaient encombrés de marchandises et de matériaux ; on y débarquait du vin et du bois, destinés à la consommation de la ville ; on y chargeait beaucoup de futailles à destination de Nantes et de Bordeaux. Sur les cales, on radoubait les embarcations, et, dans un endroit appelé *la Fosse*, à proximité de la chapelle de Notre-Dame, le maître charpentier-calfat juré de l'amirauté mettait en carène les bâtiments marchands, suivant son privilège. Les gros commerçants avaient leurs magasins non loin des quais ; on ne voyait qu'hommes affairés, marchands veillants à l'embarquement ou à la décharge des cargaisons, marins se rendant à leurs bords, ou heureux de venir passer leurs loisirs à terre, ouvriers aux mains noires de goudron ; mille

[1] Dès 1697, la question de la création d'un port marchand sous le Château, du côté de la rade, presque au même lieu où il a été établi depuis, avait été agitée. Vauban avait soumis un projet que la Cour écarta sous divers prétextes.

Digitized by Google

cris s'entrecroisaient, et, aux jours de marchés, ce brouhaha devenait assourdissant. Les disputes étaient fréquentes, entre les bateliers du passage et leurs passagers, dans les cabarets (déjà trop nombreux), sur la petite place au devant de la chapelle, rendez-vous des regratières et des poissonnières qui attendaient là les denrées à emporter. Les sergents de police avaient fort à faire pour maintenir un peu d'ordre. Les curieux et les désœuvrés aimaient à se promener sur ces quais bigarrés : les uns étaient sûrs d'y rencontrer toujours une distraction, les autres quelques connaissances avec lesquelles on pouvait deviser sur les événements du jour, raviver d'anciens souvenirs de course ou d'expéditions lointaines. Le jeune Le Gac, comme tous les enfants, devait souvent accourir vers ces lieux, jouir de leur bruyance et de leur pittoresque mouvement : il s'initiait inconsciemment aux choses de la mer, et peut-être y prit-il de bonne heure un goût particulier, à la suggestion de son parrain. Le père, sans doute, ne vit point d'un mauvais œil naître et se développer des tendances susceptibles d'être dirigées au plus grand profit de sa maison : il devinait dans l'enfant le futur capitaine, qui pourrait, mieux qu'aucun autre, prendre en main la conduite d'opérations fructueuses jusque dans nos colonies et aider puissamment à l'extension d'un comptoir déjà très en relief.

Gabriel fut donc marin.

C'est en 1704, que je trouve la première mention d'un commandement donné à Gabriel Legac. Il est alors âgé de près de 26 ans ; il a subi les examens que l'ordonnance de 1681 réclame de tous les candidats au brevet de capitaine au long-cours, après cinq années de navigation[1]. Il est en pleine vigueur de jeunesse et déjà doué d'expérience ; il va s'initier sans effort au difficile métier de maître

[1] L'ordonnance sur la marine du mois d'août 1681, livre 2, Tit. 1, art. 1er dit : « Nul ne pourra être reçu capitaine, maître ou patron d'un navire, qu'il n'ait navigué pendant cinq ans et n'ait été examiné publiquement sur le fait de la navigation, et trouvé capable, par deux anciens maîtres, en présence des officiers de l'amirauté et du professeur d'hydrographie, s'il y en a dans le lieu. »

Le règlement du 15 août 1725 est plus explicite : les candidats ne pourront être admis à l'examen que s'ils sont âgés de 25 ans, s'ils justifient de 5 années de navigation sur les bâtiments marchands, et de deux campagnes, chacune d'au moins trois mois, sur les vaisseaux du Roi.

Digitized by Google

de navire, sur la frégate le *Saint-Yves*, armée par son père, au port de Brest, à destination des îles d'Amérique. Les voyages de ce genre sont toujours périlleux : l'on est dans une période de guerre ; mais, même durant la paix, les mers des Antilles sont sillonnées par des flibustiers audacieux, de toutes nationalités, contre lesquels on peut avoir à se défendre. Les navires de commerce, qui ne veulent pas se soumettre aux exigences des convoyages, sont de force et munis d'une commission spéciale, dite *en guerre et marchandises* ; cette permission permet aux capitaines d'attaquer et de capturer les bâtiments ennemis ou suspects qu'ils rencontreront au cours de leurs opérations commerciales, et quelquefois elle comporte l'autorisation formelle, ces dernières terminées, d'accomplir une période de *course* de 3 à 4 mois, en des parages déterminés, avant le retour en France. Le *Saint-Yves* est bien choisi pour la mission à laquelle son propriétaire le destine. C'est un bâtiment léger, d'assez fort tonnage (250 tonneaux, 12 pieds de tirant d'eau), aménagé pour recevoir les marchandises qui ont le meilleur débit aux îles (des salaisons, du vin, de l'eau-de-vie, des toiles, etc.), armé de 20 canons et de quatre pierriers, pourvu de menues armes en nombre suffisant (40 mousquets, 24 sabres). L'équipage comprend 77 hommes, tous dans la force de l'âge, la plupart recrutés dans la région bretonne ; il n'y a d'autres officiers majors, à la suite du capitaine, qu'un lieutenant, un aumônier et un chirurgien ; mais les officiers mariniers de diverses catégories sont en proportion assez notable :

Officiers majors : Gabriel Legac, capitaine, de Brest.
Thomas Chevalier, lieutenant, du Croisic, 38 ans.
Le R. P. Broon, aumônier.
Jean La Coste, chirurgien, du Béarn, 30 ans.

Officiers mariniers : Nicolas Le Roy, maître, de Recouvrance, 42 ans.
Guillemois, pilote, de Paimbœuf, 32 ans.
François Fouchés, de Paimbœuf, 2e pilote, 29 ans.
Claude Hilion de Recouvrance, canonnier, 36 ans.
Louis Alègre, de Marseille, capitaine d'armes, 33 ans.

Digitized by Google

Yves Olivier, de Recouvrance, charpentier, 36 ans.
André Chastagne, de Recouvrance, 2e maître, 42 ans.
Slearconstant, de Marseille, bosseman, 29 ans.
Lefèvre, du Havre, patron de chaloupe, 37 ans.
Le Morellec, de Pontcroix, patron de chaloupe, 29 ans.
Le Dréau, de Brest, voilier, 29 ans.
François Cupin, de Quilbignon, calfat, 26 ans.
Le Goascos, de Roscanvel, 2e canonnier, 29 ans.
Pedeau, de Pont-Labbé, 2e chirurgien, 17 ans.
Doulon, de Paimbœuf, tonnelier, 29 ans,

Matelots : tous entre 20 et 30 ans, le plus grand nombre de Brest ou de ses environs, les autres de Nantes, du Havre, etc.

Sur ce premier voyage, je ne possède aucune relation. Il fut sans doute heureux, car en 1708, le sieur de Larmorique, prépare un nouvel armement, beaucoup plus considérable, pour les îles d'Amérique, sous le commandement du même capitaine[1]. Le 17 septembre, il déclare à l'amirauté que propriétaire de la frégate la *Vierge-Marie*, « cy devant nommée l'*Andromède* », d'environ 300 tonneaux, armée de 30 pièces de canon, il a l'intention de mettre ce navire en charge pour l'envoyer aux îles françaises de l'Amérique et d'en confier le commandement à son fils Gabriel Legac, « passé qu'il aura plu à sa Majesté lui accorder un passeport à ce sujet. »

La requête est accueillie. Le 8 mai 1709, le passeport sollicité et obtenu est enregistré au greffe de l'amirauté. Je le reproduis comme document.

[1] Entre ces deux voyages, le sieur de Larmorique avait projeté :

1° Un armement pour les colonies espagnoles d'Amérique, en société avec le sieur Bedoye ;

2° Un armement pour la traite des Nègres sur la côte de Guinée et le transport d'un convoi d'esclaves aux îles françaises d'Amérique.

Ce dernier n'eut pas lieu faute d'une entente avec la compagnie de l'Assiente, qui avait le privilège de la traite à la côte de Guinée. (Archives de l'Intendance de la marine de Brest.)

Digitized by Google

De par le Roy,

A notre très cher et très amé fils Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, aux vice-amiraux, lieutenants généraux de nos armées navales, cheffs d'escadres, capitaines de nos vaisseaux, gardes côtes et des vaisseaux de nos subjects, gouverneurs de nos villes et places maritimes, officiers de l'amirauté et tous autres nos officiers et subjects qu'il appartiendra, Salut. Ayant permis à Gabriel Legac, commandant le navire La Vierge Marie, du port de 300 thonneaux ou environ, armé de 30 canons, estant à présent dans notre port de Brest, d'aller avec son équipage composé de mathelots novices et invalides[1] dans nos isles de l'Amérique, même en celles de Cayenne, la Tortue et coste Saint-Domingue, avec son dit navire chargé de telle quantité et qualité de marchandises et denrées et tel nombre d'ouvriers, engagés et passagers que bon luy semblera, pour traitter avec les habitants desdites isles, où le dit capitaine rechargera les marchandises et denrées qu'il y traittera à son compte ou à fret, à condition qu'il sera embarqué sur ledit vaisseau 6 engagez et 6 fusils boucaniers de bonne qualité, faits par des maîtres arquebusiers, lesquels seront vendus aux habitants desd. iles à raison de xxx l. chacun[2], de ne pas charger aucunes farines qu'après en avoir déclaré la quantité aux officiers de l'amirauté, qui nommeront un huissier ou autre personne de confiance pour en voir faire l'embarquement et dellivrer un certificat contenant la quantité et la destination, pour estre vérifié à la Martinique par notre Gouverneur général ou intendant et dans les autres isles ou pays par nos gouverneurs ou écrivains principaux qui y seront, et où il n'y a point d'écrivains, par nos lieutenants ou majors; de faire dans le mois de may prochain son retour dans notre port de Nantes ou autres de notre royaume permis, à l'exception des autres ports de Bretagne et ceux de Dunkerque et Marseille, et de païer après le retour les droits deüs des marchandises qu'il rapportera quittes de fret; touttes ces conditions aux paines portées par nos règlements et

[1] Les matelots classés et bien valides, en temps de presse, sont tous retenus pour le service du Roi.

[2] Noter cette condition. Elle avait pour but d'entretenir en force les éléments *blancs* de la population coloniale (l'engagé devait servir trois ans un colon et, au bout de ce temps, il devenait colon lui-même, obtenait une concession de terres), d'assurer l'armement d'une catégorie d'habitants très braves, aptes, en raison de l'exercice continuel de la chasse, à rendre les plus utiles services en cas de guerre, les boucaniers (les fusils boucaniers, très longs, un peu lourds, étaient d'excellentes armes d'affût, redoutables entre les mains d'un tireur abrité; les flibustiers en faisaient usage à leurs bords).

Digitized by Google

ordonnances rendues sur ledit commerce desd. isles, et sera pour assurer l'exécution desd. conditions donné par le s^r capitaine ou propriétaire dud. vaisseau bonne et suffisante caution, qui ne sera déchargée qu'en rapportant certificat en bonne forme de l'exécution d'icelles, nous voulons et vous mandons de faire passer et repasser ledit vaisseau sans aucuns empêchements, au contraire que vous lui prêtiez toutte l'assistance requise et nécessaire, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le xxliij^e jour de septembre 1708. Signé Louis, et plus bas, par le Roy, signé Phelypeaux, et à costé sont les armes de Sa Majesté.

Au pied, on lit le congé accordé par l'amiral, en conséquence du passeport à Gabriel Legac, « maître et capitaine de la *Vierge-Marie*, » pour l'armement et l'équipement de son navire. Je n'ai pas retrouvé le rôle de l'équipage, qui était de 130 hommes ; mais on peut se faire une idée de sa composition probable d'après celui du *Saint-Yves*. Le chargement consistait en viandes salées, farines, vins et eau-de-vie, étoffes, marchandises diverses, tant pour le compte du s^r de Larmorique que pour celui de plusieurs négociants affreteurs.

Le capitaine a fait viser son rôle d'équipage par le commissaire des classes, avant de le présenter aux officiers de l'amirauté. Il a signé, à côte du premier, la formule imprimée qui accompagne le rôle, formule d'après laquelle tout maître de navire s'engage à avoir soin de son monde pendant la route, à en rendre fidèle compte au retour, à avertir les officiers des classes et les consuls français de son arrivée dans les ports où il abordera ; à « ne laisser en nul endroit aucun homme de son équipage à terre, pour quelque raison que ce soit hors d'une extrême maladie et en le consignant avec ses hardes et un mois de plus que ce qui lui sera dû pour la solde à l'officier des classes et, à son défaut, à tel autre officier du lieu qui se trouvera ayant l'autorité du Roy, pour en avoir soin et le renvoyer dans son département.... ; à rapporter les certificats des curez des lieux légalisez pour ceux qui sont morts à terre.... » avec l'inventaire de leurs effets, etc. Il a reçu et serré dans quelque cassette, à son bord, les ordres et instructions de l'armateur ; la facture des marchandises prises en charge, les connaissements des affréteurs, un double de la police d'assurance souscrite par l'armateur-propriétaire

Digitized by Google

du navire, les actes des engagés qu'il transporte[1], le passeport et le congé qui donnent à sa mission le caractère légal. Sans doute aussi, il n'a eu garde d'oublier le certificat du bureau de santé, attestant qu'au départ il ne régnait à Brest aucune maladie contagieuse (si les ports français prennent des précautions contre la peste et le mal de Siam ou fièvre jaune, les îles tiennent à se bien garder contre les importations suspectes de la métropole).

Tout est prêt pour le départ. La *Vierge-Marie* est sur rade : elle n'attend plus qu'une brise favorable. Celle-ci se lève, le navire détache l'ancre, largue ses voiles et s'élance au travers du Goulet vers l'Océan, *à la grâce de Dieu.*

C'est le 15 mai 1709 que s'effectue la sortie de la frégate.

Le 19, encore non loin d'Ouessant, elle rencontre un corsaire de Flessingue de 30 canons et ne peut éviter le combat : elle se tire d'affaire après une perte de cinq hommes (elle compte en outre une douzaine de blessés).

Le 16 juin, arrivée à la Martinique ; la *Vierge-Marie* y laisse quelques marchandises et, le 22, reprend la mer. Elle longe la côte de Caraque (Caracas), fait rencontre de deux « bâteaux » hollandais

[1] J'emprunte au dossier d'un autre armement (le *Pélican*, de la Rochelle, armé pour Saint-Domingue en 1708) la formule d'un acte d'*Engagé*.

« Par devant le notaire royal à la Rochelle a esté presant en sa personne Jean Gaspard Le Vasseur garçon de service natif de la ville de Paris, âgé de 20 ans ou environ, ayant 4 pieds et demy de hauteur, lequel s'est vollontairement engagé par ces presantes audit sieur Jean Chauvet capitaine du navire le *Pellican* de la Rochelle, acceptant pour l'aller servir ou autres le représentant à la coste de Saint-Domingue en touttes choses raisonnables qui luy seront commandées pendant 3 années consécutives, qui commenceront au moment que led. engagé mettra pieds à terre audit pays et sera en estat de servir, durant lequel temps il sera noury, logé et deffrayé de son passage en allant seullement, et pour y parvenir a recognu s'estre vollontairement embarqué sur ledit navire, ces presantes faites, moyennant 300 livres de sucre pour lesdittes 3 années de service payable audit engagé aud. pays à l'expiration d'icelles par celluy ou ceux au service de qui il sera, sans recours contre ledit capitaine qu'il en décharge dès à presant et au surplus renonce au bénéfice de la déclaration du Roy en faveur des engagez... » L'acte est signé des parties à bord du navire à l'ancre sur la rade de la Rochelle, en présence d'un praticien et du clerc de Me Guyon, notaire, le 20 septembre 1708.

La déclaration du Roi à laquelle il est fait allusion contenait des mesures protectrices en faveur des Engagés que les colons traitaient avec plus de dureté que les esclaves. On voit comment les volontés du Roi étaient éludées, dans la pratique !

Digitized by Google

qu'elle arrête : le capitaine Legac brûle l'un, de valeur insignifiante, et emmène l'autre, armé de 4 canons et chargé de farines.

Le 28, arrivée à Carthagène. Sur l'invitation du gouverneur, le bâtiment français, à peine mouillé, se remet en mer pour donner la chasse à un corsaire ennemi qui vient d'apparaître au large.

Le 7 août, la *Vierge-Marie* se dirige vers Saint-Domingue avec un petit navire français qui a la même destination, l'*Aurore*. Rencontre d'une frégate et d'un « bateau » anglais ; l'*Aurore* est enlevée à l'abordage par le dernier (probablement un flibustier) et la *Vierge-Marie* est heureuse d'échapper à un ennemi très supérieur, après avoir eu 4 matelots blessés et le maître-charpentier tué.

Arrivée à la côte sud de Saint-Domingue. Le capitaine débarque à l'île Saint-Louis la cargaison et l'argent qui lui a été remis pour solder divers comptes et payer l'achat des denrées de retour : pour plus de sécurité (les flibustiers à pavillon noir[1], c'est-à-dire ne reconnaissant aucune nationalité, forbans sans foi ni loi, pullulent le long des côtes) il les expédie par terre au port de Léogane, où il amène son navire à quelques jours de là, adresse un rapport au juge-consul du lieu et dépose entre ses mains un double de l'inventaire des effets provenant des deux petites prises hollandaises, vendus à Carthagène (le produit s'élève à 1847 piastres) : 20 octobre.

La *Vierge-Marie* charge pour France à Léogane du sucre, de l'indigo, du cacao, des cuirs en poil, etc. Le 18 janvier 1710, elle quitte ce port pour effectuer son voyage de retour. Elle relâche à la Havane « pour faire de l'eau » (l'approvisionnement d'eau n'a pu être complété à Léogane, et c'est toujours là un gros objet de préoccupation pour les capitaines, à une époque où l'on ne possède point d'appareils à distiller l'eau de mer)[2].

[1] Avec une tête de mort, sinistre emblème de la guerre sans merci que ces bandits de la mer font aux marchands pour la satisfaction de leur cupidité et de leurs goûts cruels autant que crapuleux.

[2] Le principe a été découvert dès le XVIe siècle (Jean Anglicus, André Laguna); mais la question pratique n'est sérieusement agitée qu'au XVIIIe (Lind, Poissonnier) et elle n'entre dans le domaine des réalisations qu'au commencement du XIXe, à la suite des travaux de Keraudren, Clément Desormes et Freycinet.

Digitized by Google

Au débouquement du canal de Bahama, coup de vent du N.-O[1]. qui dure 5 jours et occasionne d'assez sérieux dommages au navire et à sa cargaison.

Le 25 février, par 42° 43' de lat. N. et 337° de long. O., rencontre d'un bâtiment anglais, la *Marie* de Plymouth, allant à Boston avec un chargement de toiles et de câbles : l'anglais amène au premier coup de canon de la frégate française.

La *Vierge-Marie* est déjà près des côtes bretonnes ; l'équipage et le capitaine se bercent de la douce espérance de fouler bientôt le sol bien aimé de la patrie, après avoir échappé aux dangers des vents et des flots, aux croisières ennemies et aux pirates[2]. A 40 lieues au S.-O. d'Ouessant, trois navires se présentent ! Faudra-t-il donc combattre avec des chances inégales à si petite distance du port d'armement ! Hélas ! Les marins sont exposés à de tels jeux du sort ! Mais non. Deux de ces navires, un suédois et un hollandais, sont munis d'un passeport du Roi de France, qui leur confère la neutralité. Le troisième est bien un ennemi, mais de force inférieure et d'ailleurs démâté et privé de son gouvernail par un coup de vent. C'est un hollandais de 24 canons, revenant de Corossol (Curaçao) à Amsterdam avec un chargement de cacao, de cuirs, de bois de teinture, etc., et nommé la *Chandelle Brûlante* ; il se rend sans essayer de combattre. Le capitaine Legac, malgré la proximité de Brest, estime trop difficile et hasardeuse la conduite du navire, très avarié, jusqu'à ce port ; il fait transborder sur la *Vierge-Marie* le meilleur de la cargaison et 25 sacs d'argent trouvés par son écrivain dans la cabine du maître[3], et brûle ensuite le bâtiment.

Le 12 mars 1710, dix mois après son départ, Gabriel Legac rentre dans le port de Brest. Mais il n'y demeure guère. Après une courte relâche, il se dirige sur Nantes, où les règlements et sa commission

[1] Un de ces terribles *nortes*, comme disent les Espagnols, qui déterminent de si grands ravages dans ces parages et dans toute l'étendue du golfe du Mexique.

[2] Les barbaresques se hasardaient parfois jusqu'à « l'ouvert » de la Manche.

[3] A la liquidation de la prise, les 4878 piastres que renfermaient ces sacs sont estimées par le contrôleur de la monnaie, à raison de 33 l. 18 s. 4 d. le marc, à une valeur de 17000 l. Tous frais et prélèvements déduits, il revient sur cette somme à l'équipage, pour un tiers, 4757 l., à l'armateur et aux intéressés dans l'armement, 9515 l.

Digitized by Google

l'obligent à décharger. Il dépose à Brest entre les mains de l'autorité maritime, les prisonniers de guerre qu'il a à son bord, adresse aux officiers de l'amirauté un rapport sur les circonstances de son voyage et les conditions de sa relâche, et, en même temps, remet au lieutenant-général de la juridiction, une plainte contre son maître-canonnier, prévenu du vol d'un sac d'argent à bord de la *Chandelle Brûlante*. (Ces sortes de *pilleries* sont des plus ordinaires et donnent lieu à nombre de procédures criminelles par devant les sièges d'amirauté).

Le rapport que je viens de résumer, s'il donne une idée générale des obligations qui incombaient à un capitaine dans un voyage aux îles d'Amérique, des péripéties que pouvait offrir une traversée, laisse dans une ombre fâcheuse les opérations commerciales. Je suis en mesure de combler cette lacune à l'aide de plusieurs documents relatifs à des armements similaires de 1711 et 1712. Les capitaines n'avaient pas seulement, dans tous les cas, à débarquer en certains lieux déterminés les cargaisons confiées à leurs soins, à se mettre en relation avec des correspondants qui leur tenaient prêtes les denrées coloniales à charger pour le retour. Les opérations comportaient souvent une *traite* de nature particulière. L'on devait, dans les pays où la chasse des bœufs sauvages était habituelle, s'aboucher soit avec les indiens de la côte-ferme (Guyannes, Caracas, etc.), soit avec les boucaniers de Saint-Domingue et de l'île de la Tortue, pour obtenir d'eux, contre échange d'objets à leur usage, des viandes boucanées ou à saler sur place, que l'on allait vendre ensuite dans les îles (elles se consommaient sur les habitations, où l'on avait à nourrir de nombreux esclaves). Le produit de cette vente, d'après les instructions des armateurs, servait à solder, auprès des correspondants, les livraisons des denrées à ramener en France. Il y avait, dans cette combinaison, lorsqu'elle était remplie avec intelligence, matière à de très beaux bénéfices.

Malgré l'intérêt historique et économique que présentent les documents d'armements, à cette époque déjà lointaine, je craindrais de lasser l'attention des lecteurs en leur donnant ici une place trop étendue. Je me bornerai à en citer un seul, mais très caractéristique, je le reproduis en entier et textuellement.

Digitized by Google

Projet d'armement en commerce (pour Cayenne et les îles françaises d'Amérique) de la frégate la *Fidelle*, de Brest, d'environ 250 tonneaux, armée de 26 canons, et de 80 hommes d'équipage, sous le commandement de M. du Portail (le Sr Delâtre, armateur principal).

Sçavoir :

Pour l'achat de la frégatte toute gréée suivant le traité avec ses canons et armes	42.000 l.	46.000 l.
Pour les futailles à eau	800	
Pour 2 milliers de poudre	1.000	
Pour divers ustenciles de rechange	1.200	
Pour la carenne	1.000	

ARMEMENT :

Pour 4 mois d'avances à l'état major	2.140	12.160 l.
Pour 4 mois à 80 hommes[1]	8.000	
Pour la table de 6 officiers majors à 45 l. par mois pour chacun et pour 6 mois	1.620	
Pour les médicaments	400	
Pour les vivres de 13 mois, y compris le mois de journallier[2] à 90 rations par jour à 8s 9d chacune		15.553 l. 2s 6d
		73.713 l. 2s 6d

[1] Sur un rôle d'équipage de 1718 (celui de l'*Angélique*, appartenant au sr Bureau de la Rochelle, armée à Brest pour les îles, sous le commandement du sieur Cholennec), les salaires sont ainsi détaillés (ceux du capitaine et du chirurgien exceptés ; chaque individu embarqué a touché 3 mois d'avances) : par mois, pilote 40 l., contre-maître 36, maître charpentier 30, bosseman 24, maître-calfat 21, matelots 24, 19, 18, 16, 15, 13 et 12 l. ; mousses 7 l. 10s et 6 l.

[2] Mois de travail à l'armement dans le port.

Digitized by Google

CARGAISON :

Pour 1000 quarts à viande à 50s pièce.	2.500 l.	7.000 l.
Pour le sel nécessaire.....	1.200	
Pour 200 barriques en bottes pour le suiff.....	300	
Pour couteaux flamans pour les sauvages.....	500	
Pour 4 barriques d'eau-de-vie	328	
Pour divers ferrements pour la troque	300	
Pour 3 chaudières à suiff et ustenciles.	300	
Pour cercles et ozier	272	
Pour cercles de fer.....	1.000	
Pour ustenciles de tonneliers.....	300	
TOTAL DE LA MISE DEHORS.....		80.713 l. 2s 6d

PRODUIT DE LA TRAITTE :

On estime que quand on ne trouvera pas les sauvages sur la coste, on poura tuer au moins mille bœufs pézent 800 l. chacun, desquels on ne tirera seulement que mille barils de bœuf, que l'on portera vendre à la Martinique, à 30 l. le baril, qui produiront la somme de.....	30.000 l.	97.500 l.
Pour 150.000 l. de suiff à 45 l. le quintal.....	67.500	

EMPLOY AUX ISLES :

300.000 l. sucre blanc à 24 l. le millier.....	72.000	97.500 l.
80.000 l. cacao à 5 sous.....	20.000	
Frais aux isles.....	5.500	

Digitized by Google

VENTE EN FRANCE :

300.000 l. sucre blanc à 50 l. le millier.....	150.000	216.000 l.
80.000 l. cacao à 12 s. la livre.....	48.000	
1.000 cuirs à 18 l. pièce.....	18.000	
Pour le produit des marchandises de troque aux isles, ne trouvant pas les sauvages.....	4.000	29.000 l.
Pour ce que l'on estime que la fregatte vaudra au retour.....	25.000	
N. qu'il faut donner à Cadix au retour avec les sucres et cacao dont le produit et celuy de la cargaison que l'on prendra en échange pour Rouen, montera à 20.000 écus de plus.....		60.000 l.
TOTAL DU PRODUIT GÉNÉRAL :...		305.000 l.

Sur quoy il faut déduire :

La mise dehors.....	80.713l 2s 5d.	105.418 l. 2s 6d.
Pour 9 mois d'appointemens d'officiers.....	4.815	
Pour 7 mois de table.....	1.890	
Pour 9 mois de solde.....	18.000	
TOTAL DES PROFFITS :.....		199.581 l. 17s 6d.

Si l'on trouve les sauvages, on chargera des cuirs et de suiff pour faire le retour en France ; les profits ne seront pas si grands, mais le voyage sera plus court, à moins que l'on ne donnât aux isles pour vendre le suiff et prendre du sucre.

Fait à Brest le 16e décembre 1712 et promets qu'il ne sera rien changé dans la destination de lad. fregatte. DELATRE.

Mais revenons aux Legac.

Le père est mort. L'aîné des fils l'a remplacé dans son titre et dans sa qualité de chef de la maison. Charles reste à Nantes et Gabriel continue à naviguer comme capitaine. Les trois frères demeurent très unis. On les retrouve, en 1714, à la tête d'un armement

Digitized by Google

pour Buenos-Ayres ; Gabriel Legac a signé, en son nom et pour ses frères, le 25 janvier, un traité avec la compagnie de l'Assiente, traité d'après lequel il ira à Buenos-Ayres « prendre chargement de cuirs et autres effets pour le compte de lad. compagnie ; » mais la cargaison d'aller appartient aux armateurs et autres intéressés, qui seront libres de s'en défaire au mieux de leurs intérêts au point d'arrivée. Le navire a été acheté; c'est une ancienne prise portugaise, confisquée sur des Français, à la suite d'une infraction aux lois commerciales, le *Saint-Antoine de Padoue*. Comme les frais de l'armement sont élevés, les risques à courir assez gros, l'entreprise est montée par une société. Les s^rs^ De La Rue, Sauvage fils et Bérard sont intéressés pour une moitié ; ils cèdent le navire, bien radoubé, gréé et équipé au s^r^ de Larmorique, directeur de l'armement, pour la somme de 35,000 l., et ils lui reconnaissent une allocation de 2 p. o/o pour ses débours, une autre d'égal taux pour la réception de « l'emplète », c'est-à-dire de la cargaison destinée à l'Amérique, dont la composition et l'achat sont laissés au s^r^ Bérard et à ses consorts. Gabriel Legac, capitaine du navire, sera chargé de « la vente et jestion de l'emplète », et il lui sera alloué pour commission 5 p. o/o sur le produit des opérations; il choisira, « de concert avec son frère armateur, m^rs^ de La Rue et Bérard, le officiers majors..., dont le nombre a été fixé à un capitaine, uns second, un lieutenant, un enseigne et un écrivain ». Le désarmement se fera au port de retour, Brest, qui est celui de l'armement, « et trois mois après l'arrivée et retour, le navire sera vendu par l'amirauté afin d'en solder les comptes ».

Là s'arrêtent les documents que j'ai pu recueillir sur la maison commerciale des Legac, et en particulier sur Gabriel Legac, capitaine au long-cours. Celui-ci était l'exécutant principal dans les combinaisons arrêtées par le père et l'aîné de ses fils ; il joignait à l'habileté dans le négoce, l'expérience et le sang-froid du marin. Il m'a semblé qu'un exposé sans phrases de l'existence de cette famille, à la période la plus active de son extension commerciale, et d'après un choix de pièces authentiques, n'était pas dépourvu d'intérêt, au point de vue de l'histoire de notre marine marchande. Je suis d'ailleurs bien certain d'avoir exhumé, dans ce mémoire,

Digitized by Google

un genre de documents trop peu connus, et dont l'aridité apparente est compensée par les enseignements rétrospectifs. N'oublions pas que nous vivons dans une région maritime et que rien des choses et des hommes de notre ancienne marine ne saurait être dédaigneusement accueilli dans cette région, où l'on compte 2 grands ports de guerre, et deux ports commerciaux demeurés de grande importance, bien qu'à des degrés inégaux, Nantes[1] et Saint-Malo.

Dr A. Corre.

[1] Avec son annexe Saint-Nazaire.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1])

LE PLESSIX-BERTRAND (COMTÉ).

Au commencement du XIe siècle, Guinguené, archevêque de Dol, distribua à sa famille une portion considérable de la seigneurie temporelle attachée à son siège épiscopal. Non seulement il dota richement ses frères légitimes, mais il donna même à un frère bâtard appelé Salomon toute la paroisse de Saint-Coulomb[2].

Ce fut sur ce territoire que Salomon, ou l'un de ses successeurs, construisit au sommet d'un rocher, baigné par les flots de la mer, une petite forteresse appelée le Guesclin, nom que devait illustrer à jamais l'un des descendants du fondateur. Plus tard, vers le milieu du XIIIe siècle, Bertrand du Guesclin, seigneur dudit lieu, bâtit dans les terres, mais en la même paroisse de Saint-Coulomb, un autre château qui de son nom s'appela le Plessix-Bertrand. Dans la suite des temps le Guesclin, ruiné par les guerres, fut complètement abandonné par ses seigneurs qui fixèrent leur résidence au Plessix-Bertrand.

Bertrand du Guesclin, premier seigneur du Plessix-Bertrand, reconnut en 1247 devoir deux chevaliers d'ost à l'Evêque de Dol. Il laissa deux fils, Pierre, l'aîné, qui lui succéda en sa seigneurie et Robert, qui fut l'aïeul de l'illustre connétable de France, de sorte

[1] Voir la livraison de Novembre 1896.

[2] Commune du canton de Cancale, arrondissement de Saint-Malo.

Digitized by Google

que ce héros, sorti d'une branche cadette, ne posséda jamais, quoiqu'on l'ait dit maintes fois à tort, la seigneurie du Plessix-Bertrand propriété des aînés de sa famille. Pierre Ier du Guesclin, sire du Plessix-Bertrand, épousa successivement : 1° Mahaud de Broon ; 2° Alix N... ; 3° Jeanne de Montfort, dame de Plancoët[1]. De ce dernier mariage naquit Pierre II du Guesclin, seigneur du Plessix-Bertrand, qui reçut en cette demeure le prince Charles de Blois en 1364 et fut quelque jours après fait prisonnier à la bataille d'Auray. Ce seigneur ne laissa qu'une fille, nommée Téphaine, de son union avec Julienne de Saint-Denoual.

Téphaine du Guesclin, dame du Plessix-Bertrand, épousa d'abord Jean sire de Beaumanoir, mort assassiné en 1385, puis Pierre Tournemine, seigneur de la Hunaudaye ; elle décéda sans postérité le 20 janvier 1417, laissant sa seigneurie du Plessix-Bertrand à son cousin Briand de Châteaubriant, sire de Beaufort, qui en rendit aveu peu de temps après[2].

Les seigneurs de Beaufort en Plerguer conservèrent pendant près de deux siècles la châtellenie du Plessix-Bertrand ; Briand de Châteaubriant, époux de Marguerite de Téhillac, mourut le 8 juillet 1462, Bertrand de Châteaubriant, son fils, fit au duc de Bretagne la déclaration du Plessix-Bertrand en 1463 : il épousa Marie d'Orange et décéda en juin 1479.

Le fils et successeur de ce dernier fut Jean Ier de Châteaubriant qui eut de Jeanne d'Espinay deux garçons l'un après l'autre, à sa mort, seigneurs de Beaufort et du Plessix-Bertrand : Guillaume décédé en 1530 sans enfants de son union avec Guyonne Le Porc et Jean II, qui laissa de Marguerite des Planches sa femme un enfant mineur appelé François.

François de Châteaubriand, sire de Beaufort et du Plessix Bertrand, épousa Anne de Tréal dont il eut plusieurs enfants baptisés à Saint-Coulomb ; il fut inhumé dans l'église de cette paroisse le 14 octobre 1562 et là aussi reposa sa femme. On voyait naguère encore en cette église leurs tombeaux avec leurs effigies et leurs

[1] Le P. Anselme, *Les Grands Officiers de la couronne*, VI, 184.

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure* V° Saint-Coulomb.

Digitized by Google

armoiries[1]. Ils laissaient au moins deux fils dont l'aîné Christophe de Châteaubriant épousa : 1° Jeanne de Sévigné, 2° Charlotte de Montgommery. Ce dernier seigneur mourut néanmoins sans postérité, léguant à sa veuve « pour remplacer ses deniers dotaux » la seigneurie du Plessix-Bertrand[2]. Charlotte de Montgommery, douairière de Beaufort, ne voulut point conserver cette belle terre du Plessix-Bertrand, et elle s'empressa de la vendre, le 31 mars 1589, à Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf[3].

L'acquéreur du Plessix-Bertrand mourut dès 1591, abandonnant ses vastes seigneuries à son fils autre Guy de Rieux, comte de Châteauneuf. Ce dernier décéda lui-même. en 1637 laissant plusieurs enfants sous la tutelle de sa femme, leur mère Catherine de Rosmadec, morte en 1647. De ces enfants les garçons moururent jeunes et une fille nommée Jeanne-Pélagie de Rieux — mariée dès 1645 à son cousin Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac — hérita de Châteauneuf et du Plessix-Bertrand. Mais la fortune de cette dame était tellement obérée qu'il lui fallut consentir à la vente de ces deux seigneuries qu'acheta en 1681 Henri de Béringhen ; ce dernier prit possession du Plessix-Bertrand le 24 septembre 1681[4].

Les marquis de Châteauneuf, descendant de cet acquéreur, Jacques de Béringhen, Jacques-Louis de Béringhen, François de Béringhen et Henri-Camille de Béringhen possédèrent ensuite successivement le Plessix-Bertrand ; ce fut Jacques-Louis qui obtint l'érection de cette châtellenie en comté, l'an 1702 et Henri-Camille qui la vendit en 1740[5].

Le Plessix-Bertrand fut acheté à cette dernière époque par François-Auguste Magon et Marie-Gertrude Magon, sa femme, seigneur et dame de la Lande ; cette dame, veuve en 1761, mourut le 19 octobre 1772.

[1] Ces deux belles pierres tombales se trouvent aujourd'hui dans le parc du château de Clayes.

[2] *Généal. ms. de la maison de Rieux* (bibliothèque de Rennes)

[3] *Ibidem.* — La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse.* Charlotte de Montgommery se réserva toutefois l'usufruit du Plessix-Bertrand, dont elle jouissait encore en 1632, étant alors veuve de Daniel de la Touche, seigneur de la Ravardière.

[4] *Archiv. du château de Châteauneuf.*

[5] *Ibidem.*

Digitized by Google

Nicolas-Auguste Magon de la Lande, fils des précédents et seigneur du Plessix-Bertrand après eux, rendit hommage au roi pour ce comté en 1784 ; il avait épousé en 1741 Charlotte-Françoise Locquet de Grandville, dont il eut Erasme Magon de la Lande, marié en 1772 à Jeanne du Fresne de Pontbriant et exécuté en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire[1].

Châtellenie d'ancienneté le Plessix-Bertrand fut érigé en comté par lettres patentes de Louis XIV données en Juin 1702 en faveur de Jacques-Louis de Béringhen. Ces lettres royales furent enregistrées à Rennes le 20 septembre 1704[2].

La seigneurie du Plessix-Bertrand relevait en grande partie des regaires de l'évêque de Dol et pour le reste directement du roi sous sa juridiction de Rennes.

Le comté du Plessix-Bertrand s'étendait en huit paroisses : Saint-Coulomb, Cancale, Saint-Ideuc, Paramé, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Servan, Saint-Jouan-des-Guérets et Saint-Père-Marc-en-Poulet. Sa haute-justice s'exerçait principalement à Cancale où se trouvait l'auditoire, mais ses juges pouvaient aussi parfois, — notamment le lendemain de la foire Saint-Malo au Petit-Paramé — siéger dans l'auditoire du Vau-Salmon à Paramé. Des ceps et colliers pour la punition des malfaiteurs se trouvaient placés dans les trois bourgs de Saint-Coulomb, Cancale et Paramé. Enfin les fourches patibulaires à quatres piliers se dressaient au bord de la mer, en Paramé, sur le rocher de la Hoguette là où s'élève actuellement le Grand hôtel de Paramé[3].

Non loin de là est encore une croix placée aux limites des seigneuries du Plessix-Bertrand et de Saint-Malo et portant d'un côté les armoiries des du Guesclin sires du Plessix-Bertrand et de l'autre celles du Chapitre de Saint-Malo.

Au Grand baillage des Gastines en Saint-Coulomb, il était dû au seigneur du Plessix-Bertrand « une paire d'éperons dorés et deux livres de gingembre ; » — Au baillage de la Villebague en Cancale

[1] *Supp. à la généal. de la maison de Cornulier*, 170.
[2] *Archiv. du Parl. de Bret.* 30e reg. 106.
[3] Déclarations du Plessix-Bertrand en 1687 et 1774.

Digitized by Google

« une sonnette de cuivre valant dix deniers pour servir à oiseau volant » ; — au baillage du Vaumorin en Saint-Méloir « un gant à porter oiseau », etc.[1]

Le comte du Plessix-Bertrand était seigneur fondateur et prééminent de l'église de Saint-Coulomb et présentateur des chapellenies de Saint-Thomas et de Notre-Dame des Haujarts qu'on y desservait. Il avait aussi les prééminences de l'église de Cancale et y jouissait d'une chapelle prohibitive dédiée à Notre-Dame du Rosaire ; en cette même paroisse de Cancale il prétendait au patronage et à la présentation des chapelles de Saint-Antoine et de Saint-Jouan[2].

Le même seigneur avait un droit de police sur les bateaux de pêche et sur le « parcage » des huîtres à Cancale, et de plus le droit de tenir au bourg de Saint-Coulomb une foire qu'avait accordée à ses ancêtres le duc de Bretagne François Ier en 1446 ; enfin il prétendait au droit de bris de mer, mais ce droit sauvage de s'approprier les épaves des naufragés lui fut dénié par les officiers du roi en 1688.

Le domaine proche du comté du Plessix-Bertrand comprenait d'abord les ruines du château du Guesclin et le château du Plessix-Bertrand avec ses dépendances, telles que la chapelle de Saint-Thomas, les colombier, bois et rabines, — l'île du Chastellier et les îles Rimains en Cancale, — la métairie de la Villehersant et les taillis du Bois-aux-Chiens, — l'étang du Moulin-Esnoul et son moulin, — les moulins à vent de Saint-Nicolas et de Saint-Vincent en Saint-Coulomb, de la Couldre et des Landes en Cancale, — un four banal à la Houle en Cancale et un poids public à Cancale même, etc.[3]

Un mot, en finisant, des châteaux du Guesclin et du Plessix-Bertrand.

Le Guesclin était une forteresse formant un carré flanqué aux angles de quatre tours et assis au sommet d'un rocher qu'entourent encore les grandes marées ; à la base du rocher se trouvait une seconde enceinte avec une porte défendue par deux tours. Ce château demantelé au moyen-âge, fut complètement rasé, lorsqu'en

[1] Déclaration du Plessix-Bertrand en 1687.

[2] Déclaration du Plessix-Bertrand en 1774.

[3] Prise de possession du Plessix-Bertrand en 1681. — Déclaration de 1774.

Digitized by Google

1757 le roi fit construire un fort sur son emplacement. Aujourd'hui il ne reste de la vieille forteresse que les bases de trois tours et un puit creusé dans le roc vif au milieu de ce qu'on nomme toujours le fort du Guesclin.

Les ruines du Plessix-Bertrand bien moins pittoresquement posées sont plus considérables : c'était un quadrilatère défendu par sept tours dont deux accompagnaient la porte d'entrée qui demeure encore en partie debout. Ce château, qui joua un rôle assez important pendant les guerres de la Ligue, soutint deux sièges, l'un en 1597 et l'autre l'année suivante. Le roi ordonna ensuite sa destruction et en 1681 on ne voyait plus au Plessix-Bertrand : « qu'un ancien portail accompagné de deux tours ruisnées et démolies de longtemps, entourés de fossés remplis desdites ruines et démolitions »'. Ces ruines appartiennent aujourd'hui, aussi bien que la terre du Plessix-Bertrand, à Mme Le Tarouilly qui a fait nettoyer et planter les douves de façon à découvrir la base continue des tours et courtines de l'ancien château dont les débris gisent à terre par blocs énormes de pierres cimentées.

L'abbé Guillotin de Corson,

chan. hon.

Digitized by Google

LE CIMETIÈRE DE LEGÉ

Episodes d'insurrection.

On appelle souvent Charette un général *vendéen*. Il serait plus exact de dire un général *breton*. Il était issu d'une vieille famille bretonne ; il est né à Couffé, dans la pays Nantais , il est mort à Nantes ; il a combattu principalement dans les environs de Machecoul, et c'est avec raison que sous la Restauration on avait choisi Legé pour y dresser sa statue, car là avait bien été le centre de ses opérations militaires. Son génie avait tous les caractères du *génie breton*, l'esprit d'indépendance, l'audace, la ténacité, le dévouement aveugle à une idée, et, malgré des mœurs légères, le mysticisme. Son système de guerre était celui de la Chouannerie bretonne. Charette était un vrai *Chouan*.

Ses lieutenants lui ressemblèrent. Il furent d'une intrépidité héroïque, d'une constance que rien n'ébranla, pleins d'invention et de ressources dans la lutte, mais, presque tous, violents comme lui.

Le pays où, pendant trois ans, Charette et ses officiers soutinrent une guerre acharnée contre la République, se divise en deux parties : le *Pays de Retz* et la *Basse-Vendée*.

Le *Pays de Retz* comprend presque tout le territoire breton au sud de la Loire, peu accidenté, mais coupé à chaque pas de haies et de taillis favorables à la guerre de partisans. Des forêts très vastes à l'époque de la Révolution, celles de Machecoul, de Touvois, de Princé, furent pour les insurgés des asiles précieux.

Quand on parcourt aujourd'hui cette contrée, le regard est égayé par la vue de champs bien cultivés et de nombreuses églises neuves d'une élégante architecture, mais alors, dans les bourgs aux maisons basses, on ne voyait que de vieilles églises sombres aux petits

Digitized by Google

clochers couverts d'ardoises, et tout le pays, où s'étendaient encore beaucoup de landes, avait un aspect mélancolique, surtout aux environs de Machecoul et du lac de Grandlieu, dont la nappe grise est bordée d'épais roseaux.

La *Basse-Vendée* n'est pas plus riante. Des prairies où s'élèvent des rangs de peupliers, des marais salants à l'horizon desquels apparaît l'Océan sans limites, portent plus à la tristesse qu'à la joie. Pourtant la population n'y est pas triste. Très enclins aux passions amoureuses, les Maraichins chantent volontiers des refrains grivois et diffèrent en cela de leurs voisins du *Pays de Retz* dont les chants familiers ont des airs traînants qui semblent inspirés par la rêverie des races celtiques.

L'influence de la noblesse sur les habitants de ces pays était assez restreinte. La bourgeoisie et les artisans y supportaient impatiemment ses privilèges qu'elle ne savait pas se faire pardonner. Dans ses efforts légitimes pour défendre les libertés bretonnes contre le despotisme royal, « on ne comprend pas, comme le dit très judicieusement M. Alfred Lallié, (*Le district de Machecoul*, page 9) « qu'elle « ait pu, de gaieté de cœur, se priver de l'alliance du Tiers-Etat qui « venait de donner des preuves de son attachement aux privilèges « de la province ».

Les paysans avaient pour elle de la considération ; mais ils suivaient de préférence les avis du clergé qui vivait intimement avec eux et compatissait plus sincèrement à leurs souffrances. Aussi quand l'insurrection de l'Ouest éclata, elle fut causée beaucoup plus par la persécution religieuse que par les intrigues des nobles. Ceux-ci, sous la direction de la Rouërie en Bretagne et de Robert de Lézardière en Poitou, essayèrent bien de fomenter des soulèvements ; leurs efforts furent vains. La plupart avaient émigré ; ceux qui restaient dans leurs châteaux, surveillés de très près par les autorités réputlicaines, n'osaient plus remuer. De son côté, le clergé insermenté semblait réduit à l'impuissance par la déportation et l'emprisonnement de presque tous ses membres.

Mais, quand la Convention, menacée par la coalition des puissances étrangères, decréta une levée de trois cent mille hommes, les paysans bretons et vendéens, déjà exaspérés par la fermeture des

Digitized by Google

églises, déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir autour de leurs clochers, en défendant leur culte, que d'aller se faire tuer à la frontière pour un gouvernement qu'ils détestaient.

Ce caractère essentiellement *populaire* des insurrections de l'Ouest en mars 1793, a été reconnu par Michelet, dans son *Histoire de la Révolution* (tome 5, pages 400 et 401). « Ce grand mouvement, dit-« il, tout populaire dans ses commencements, eut même, sur plu-« sieurs points, le caractère d'une horrible fête, où des masses de « peuple, ivres et joyeusement féroces, assouvirent leurs vieilles hai-« nes sur les *messieurs* des villes ».

Le général Canclaux écrivait aux représentants Billaud-Varennes et Sevestre : « *La révolte qui vient d'éclater tient à deux causes : à la persécution contre les prêtres et au refus des paysans de prendre fait et cause pour la République : ils veulent rester catholiques et ne pas servir.* » (*Du caractère de la guerre civile en Bretagne durant la période révolutionnaire*, par Aurélien de Courson, Paris, 1846, page 23).

Les membres de la Convention qui signèrent le traité de pacification de la Mabilais motivèrent ainsi leur premier arrêté en date du 20 avril 1795 :

« Considérant que la clôture des temples, l'abolition du culte et « la persécution contre ses ministres, ont été la principale cause du « soulèvement des campagnes et de la guerre des chouans, etc. »

Il serait facile de multiplier les preuves du caractère religieux et populaire des insurrections de l'Ouest. Chaque jour on en exhume de nouvelles en fouillant les archives publiques et celles des familles.

Volney écrivait à Le Brun, Ministre des affaires étrangères, une lettre datée de Nantes, le 20 mai 1793, pour le renseigner sur l'état d'esprit des paysans bretons et vendéens révoltés : « C'est de leur « part, disait-il, un vrai fanatisme, tel qu'au quatrième siècle. On « en exécute tous les jours et tous les jours ils meurent en chan-« tant des cantiques et en faisant leur profession de foi. »

Il recommande la douceur et ajoute :

« Sans cela, cette guerre sera une vraie guerre d'Albigeois et de « Camisards, et tout le tort ne sera pas aux persécutés, puisqu'il

Digitized by Google

« passe ici pour constant que c'est l'intolérance, la persécution, les « outrages des prêtres et des administrateurs constitutionnels des « campagnes qui ont influencé les esprits. A Machecoul, on sai- « sissait sur les chemins les paysans et les femmes et on les forçait « d'aller aux messes à coups de bâton. » (Chassin, *Vendée patriote*, tome Ier, page 359).

Quand on arrive à Legé, sur les frontières de la Bretagne et du Poitou, on est frappé de la situation de ce bourg. Il est bâti sur une éminence d'où l'on domine de tous côtés un immense horizon. C'est une position très importante au point de vue militaire et l'on comprend que Charette y eût établi son camp. C'était aussi le cœur d'un pays foncièrement religieux et où les lois oppressives de la Convention avaient soulevé les passions les plus vives.

Le cimetière y est rempli de tombes d'anciens chefs royalistes. Au pied d'un calvaire monumental, élevé sur un tertre couvert de buis, de lauriers et de roses, sont rangées des pierres où on lit :

« Ici repose la dépouille mortelle de M. Alexis Réveillé de Beau- « regard, ancien officier des armées royales vendéennes, ancien « magistrat, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Legé, le 8 « avril 1837, à l'âge de 60 ans. »

« Ici repose le corps de Sébastien-Michel Bertrand, né à Ancenis, « le 29 septembre 1777, officier des armées catholiques et royales « de l'Ouest, créé par Louis XVIII chevalier de la Légion d'honneur, « nommé curé de Legé en 1813 et décédé le 21 janvier 1861. »

Et plus loin : « Ici repose le corps de Louis Couvreur, chevalier « de Saint-Louis, commandant dans les armées royales de Charette, « mort à Legé, le 14 janvier 1815, à l'âge de 43 ans. Priez Dieu « pour lui, s. v. p. »

Ce dernier en effet avait besoin de prières, car il n'était pas sans péché.

Il avait 20 ans quand éclata la grande insurrection de 1793. Il exerçait, comme son père, la profession de tisserand au bourg de Legé. Le 10 mars il se mit à la tête des révoltés et aida à tuer un vieillard de soixante ans, M Bossis, dont le fils curé constitutionnel de la paroisse fut aussi massacré avec M. Collinet, son beau-frère. Ce jour-là périrent dix-sept patriotes et parmi eux le maire de Legé,

Digitized by Google

Pierre-Clair Francheteau, ancien Président de l'administration départementale de la Loire-Inférieure. Après avoir reçu un coup de hache à la tête, il s'était réfugié dans un champ de genêts, près de sa ferme de la Glostière ; mais il fut trahi par une des fermières et achevé par une bande de Vendéens.

Les royalistes de Legé formèrent un comité dont les membres furent : P. Beziau, P. Bossis, François Garnier, Gourraud de la Raynière, P.-M. Gouin, R. Landais, Pierre Migniet, Etienne Musseau, Jean Robin et Alexandre Pineau. Ils choisirent pour chef militaire ce dernier, lieutenant dans le régiment de l'Ile de France, homme estimable et modéré ; mais quand il eut été envoyé à Noirmoutier, où il fut pris et fusillé par les républicains, Charette, qui avait trouvé en Louis Couvreur un dévouement et un courage infatigables, en fit un de ses officiers et lui confia bientôt le commandement de la division de Legé. On dit qu'il exerça son pouvoir avec une rigueur terrible. Le vicomte Walsh en a tracé un portrait fantaisiste dans ses *Lettres Vendéennes*.

Lors de la pacification de 1800, il fut arrêté et emprisonné au château de Saumur ; mais il réussit à s'évader. Exilé et dans la misère, il repoussa les offres de Bonaparte qui voulait se l'attacher et proposait de lui conserver son grade et de donner une pension à sa femme. Le drapeau blanc de sa division existe encore et sa famille le conserve précieusement.

A cette insurrection de Legé se rattache un intéressant épisode C'est l'histoire des aventures qu'eurent à traverser en 1793 les jeunes enfants de ce malheureux Pierre-Clair Francheteau si odieusement assassiné. Elle a été écrite sous la dictée de l'un d'eux, Madame Laurent Guéraud, née Rose Francheteau, par MM. Armand Guéraud et Herman Semmig. Une copie de leur manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Nantes, sous le n° 1997. En voici le texte, sauf les premières pages qui n'ont pas trait aux jeunes orphelins.

« Charette étant arrivé à Legé quelques jours après (le 10 mars) établit son quartier général dans la maison de Madame veuve Pineau, belle-mère de Pierre-Clair Francheteau, alors habitée par sa fille, Mlle Thérèse Pineau, ancienne religieuse de Saint-Charles

Digitized by Google

de Nantes, qui poussait les idées religieuses et royalistes jusqu'au fanatisme. Cette dernière recueillit les trois plus jeunes enfants de Pierre-Clair Francheteau. Le quatrième était en pension à Nantes. Voici leurs noms :

1° Pierre-Jacques-Marie, né le 30 juillet 1778.

2° Marie-Marguerite-Thérèse, née le 6 juillet 1783.

3° Joseph-Augustin, né le 5 juillet 1784.

4° Rose-Aimée, née le 30 mai 1785.

« Les pauvres orphelins demeurèrent à Legé, au milieu des horreurs de la guerre civile jusqu'en septembre, moment où les armées républicaines refoulèrent les insurgés vendéens sur Chollet et delà vers la Loire. Alors Thérèse Pineau abandonna ses foyers et entraîna avec elle les trois jeunes enfants de l'ancien président de la Loire-Inférieure. Louise, sa cuisinière, la suivit emportant un coffret en velours d'Utrecht bleu rempli d'argenterie ; deux ouvrières se joignirent à elle. Ils étaient accompagnés d'une charrette chargée d'objets de toute sorte et conduite par un nommé Allain. Ils traversèrent d'abord l'Hébergement, Ydreau, puis Montaigu, où Mme Goupilleau, femme du Conventionnel, fit tout ce qu'elle put pour dissuader la religieuse d'emmener ainsi à l'aventure des enfants aussi jeunes, et offrit même de les garder chez elle ; mais ce fut en vain. Ils continuèrent leur route sur Mortagne où ils perdirent conducteur de charrette et bagages, et marchèrent alors à pied, soumis chaque jour aux plus cruelles privations.

« Au moment du grand passage de la Loire à Saint-Florent, ils traversèrent le fleuve près d'Ancenis et couchèrent dans les îles ; puis suivirent leur route à travers Châteaugontier, Laval, Mayenne, Ernée, Fougères, Dol, où il furent témoins de la déroute qu'éprouva en ce lieu l'armée vendéenne.

« Epuisés de fatigue et mourant de faim, les enfants en étaient réduits à la plus profonde misère. Le petit Joseph apercevant un jour un tas de pommes, voulut en prendre quelques unes, lorsqu'un homme armé d'un bâton et d'un couteau se jeta sur lui. La cuisinière, ayant voulu préserver l'enfant, reçut elle-même un coup de couteau qui la renversa. Elle resta sur la route et le coffret, dont elle ne s'était point séparée, lui fut sans doute volé. Les deux ouvrières périrent aussi dans le désastre.

Digitized by Google

« Rien ne peut peindre quelle fut à partir de ce moment la détresse des petits Francheteau et de leur tante. Ils en furent réduits, une nuit à coucher dans un four, tous trois ensemble. Munis chacun de deux chemises qu'ils changeaient de loin en loin, en mettant dessus celle de dessous, les pauvres enfants n'en étaient pas moins couverts de vermine. Rose avait eu récemment la petite vérole et en portait encore les marques. Elle avait perdu ses souliers en route : des gens charitables, émus de pitié en voyant ses petits pieds ensanglantés, lui donnèrent de gros sabots bretons ; mais le remède fut pire que le mal. Cette nouvelle chaussure lui occasionna une si forte blessure, que l'empreinte s'en voit encore aujourd'hui à son pied gauche. Ils continuèrent néanmoins leur route par Pontorson jusqu'à Avranches. Là, l'armée républicaine battit les Vendéens, ce qui les força de rétrograder sur Fougères, où Rose resta avec sa tante qui ne pouvait plus marcher. De braves et honnêtes tisserands, nommés Piccot, demeurant dans le faubourg du Gast, leur donnèrent un asile. Ce fut chez eux que la religieuse, à peine âgée d'une cinquantaine d'années, s'éteignit d'épuisement vers la fin de novembre.

« Joseph, arrivé à Ernée, extenué et souffrant beaucoup d'un mal d'yeux, entra à l'hôpital de cette ville à la suite d'un bonhomme, dont il se dit le petit-fils ; mais le vieillard succomba au bout de trois jours. Alors Joseph fut renvoyé et on lui remit la défroque de son prétendu grand'père. Heureusement pour lui qu'il fut recueilli par M^elles^ Renault, qui l'employèrent à dévider du fil et lui firent gagner ainsi sa nourriture.

« Marie suivit l'armée jusqu'au Mans, où elle arriva à la fin de brumaire an II (fin d'octobre 1793), et trouva un asile dans le faubourg de Pontlieue, chez de pauvres gens. Elle était au lit au moment où plusieurs militaires entrèrent dans la maison. Effrayée, elle s'empressa de cacher avec ses mains ses boucles d'oreille d'or, de peur qu'on ne les lui prît. Comme on parlait de tout massacrer, Marie tira un militaire par son habit s'écriant : « Ne me tuez pas ; j'ai été emmenée par ma tante religieuse ; mon père n'était pas brigand ». Un officier ayant entendu ces paroles, dans l'espoir, sans doute, de tirer quelques renseignements de la petite fille, défendit, « *sous peine d'être fusillé, à tout militaire de lui faire aucun mal* ».

Digitized by Google

« Pendant ce temps, les soldats entraînaient dans le jardin la femme d'un meunier de Legé, qui était présente, et la fusillèrent. Marie fut conduite immédiatement après devant le général, qui lui adressa plusieurs questions, et fit en sa faveur une petite collecte d'assignats, qui produisit une valeur d'environ dix francs, la renvoya avec cette somme, chez les pauvres gens qui la logeaient, en recommandant de la bien soigner.

« Alors âgée de dix ans, Marie savait écrire. Elle donna plusieurs renseignements sur sa famille et indiqua l'adresse de son oncle Jacques-Alexis Francheteau, à Nantes. Grâce à ces indications, un charpentier nommé Le Bateux, écrivit le 9 brumaire an II, à ce dernier pour lui proposer de reconduire l'enfant à Nantes « attendu, disait-il, que la famine nous menace et que les gens, chez lesquels elle est, n'ont pas un demi-boisseau de blé à manger jusqu'à la récolte. »

« Francheteau chargea, en pluviôse an II, le citoyen Blascher, receveur de l'enregistrement au Mans, de la lui renvoyer ; mais il lui fallut vaincre mille difficultés avant d'arriver à ce résultat. On ne voulut pas laisser partir Marie sans une autorisation de la Convention. Il fallut envoyer un certificat constatant que Pierre-Clair Francheteau avait été assassiné par les brigands, etc. Enfin après une perte de temps assez considérable, Jean Pineau, oncle de la petite fille, et le citoyen Le Romain et la citoyenne Fay chez lesquels elle demeurait au Mans, finirent par obtenir l'autorisation suivante : « Nous, Représentants du peuple, vu la pétition de Jean Pineau dont le civisme est authentiquement constaté, lequel réclame Marie-Marguerite-Thérèse Francheteau, sa nièce, fille de feu Pierre-Clair Francheteau, administrateur du département de la Loire-Inférieure, assassiné par les brigands à raison de son attachement à la Révolution, Arrêtons que ladite Francheteau sa fille, âgée de dix ans, sera remise audit Pineau, à la charge par lui d'en faire la déclaration à la municipalité du lieu de sa demeure ; qu'en conséquence la citoyenne Romain, entre les mains de qui est cet enfant, sera déchargée de toute responsabilité.

Au Mans, ce 12 germinal l'an II de la République.

Signé : Garnier, Tristan. »

Digitized by Google

« Marie quitta donc le Mans le 9 floréal an II (28 avril 1794), et rentra dans sa famille. Les dépenses du voyage s'élevèrent à environ deux cent cinquante francs. La disette était alors telle à Nantes, que Pineau écrivait de Chartres, le 19 germinal an II, à Francheteau, qu'il craignait que sa nièce ne fût un embarras, car il savait que les vivres étaient rares et que chaque individu de Nantes était rationné à 12 onces de pain par jour.

« Pendant le séjour de Marie au Mans, une longue correspondance avait été échangée entre elle et son oncle. Ainsi nous retrouvons dans la copie d'une lettre de Francheteau à sa nièce, du 21 ventôse an II, (11 mars 1794) toutes ses angoisses sur le sort de sa famille. Bien que Marie lui eût fait écrire qu'elle avait laissé sa tante et sa sœur à Fougères et son frère à Ernée, Francheteau lui répondit : « Je n'ai pu découvrir ton frère, ta sœur et votre tante, quelques recherches que j'aie faites et fait faire. J'ai tout lieu de présumer qu'ils ne sont plus, parce que, sachant que je suis ici, ils m'auraient vraisemblablement donné signe de vie.

« Après son retour, Marie raconta à son oncle tous ses malheurs, mais ne put, pendant bien longtemps, se rappeler le nom de la personne de Fougères où étaient restées sa tante et sa sœur. Un jour, en jouant, elle retrouva ce nom, l'indiqua à son oncle, et aussitôt celui-ci, par l'entremise de la citoyenne Van Berchem, écrivit à Mme Le Beschu de la Riboisière à Fougères. Cette dame répondit à ses désirs avec une complaisance sans bornes, finit par retrouver chez la famille Piccot la petite Rose ; mais ne voulant pas faire connaître le nom de ces honnêtes gens, dans la crainte de les rendre suspects, comme ayant recueilli un enfant de Vendéen, elle la fit déposer un mardi soir (13 messidor an II, 1er juillet 1794) dans la cour de sa propre maison.

« La petite Rose ne manquait pas de présence d'esprit. Ainsi, lorsque la police allait de temps en temps visiter le domicile de la famille Piccot, pour savoir s'ils ne recueillaient pas quelque prêtre, elle ne révéla jamais, malgré les questions réitérées qu'on lui adressa, qu'un de ces malheureux, caché dans l'embrasure d'une porte derrière une armoire, disait sa messe toutes les nuits dans la maison.

Digitized by Google

« Mme de la Riboisière ne s'arrêta pas en si beau chemin et voulut étendre ses bienfaits sur tous les membres de cette famille infortunée. Elle écrivit à Ernée et finit par retrouver Joseph Francheteau chez les demoiselles Renault. Elle le fit venir à grands frais et à grand'peine vers la fin de fructidor an II (milieu de septembre 1794). Les lettres de Mme de la Riboisière dénotent toutes un excellent cœur. Le 18 messidor an II (6 juillet 1794) elle écrivait par exemple à Francheteau, de Nantes, qu'elle ferait toutes les dépenses et que, quant au remboursement, rien ne pressait : « Vous pourrez, citoyen, ajoutait-elle, je vous en prie même, attendre des temps plus heureux. Celui qui a eu le bonheur de conserver son bien fonds est trop heureux d'obliger celui qui ne l'a pas conservé. »

« Cette bonne dame fit conduire les deux enfants à Rennes, chez le citoyen Sauveur, où ils arrivèrent le 25 fructidor an II (11 septembre 1794). Ils repartirent de là le 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794) et arrivèrent le 8 à Nantes, jour qui fut le terme des misères de ces trois malheureux orphelins. Les dépenses pour Rose et Joseph s'élevèrent à plus de quatre cents francs. On ne voyageait alors que difficilement, et, pour avoir quelque sûreté, il fallait souvent profiter du départ d'un détachement se rendant d'une ville à l'autre.

« Marie et Rose existent encore et habitent, l'une Legé et l'autre Vieillevigne (Loire-Inférieure). *(Ceci était écrit vers 1858)*. La première est veuve de M. Gouin, notaire à Legé, et la seconde de M. Laurent Guéraud, propriétaire à Vieillevigne. Joseph est mort le 31 juillet 1856, chef d'escadron en retraite et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait servi honorablement sous l'Empire. »

Ce récit peint mieux que bien des longs ouvrages toute l'horreur des guerres civiles. Il montre combien sont coupables ceux qui par leur tyrannie les rendent quelquefois nécessaires et ceux qui les provoquent follement pour satisfaire leur orgueil et leur ambition.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Publiées par le Vicomte ODON DU HAUTAIS

I.

Quelques lettres du temps passé.

Il est bon quelquefois de rire un peu. Cela repose l'esprit, dilate la rate. Le Français, « né malin », ne sait pas engendrer la mélancolie. Si, d'aventure, il survient quelque chose, semblable à Figaro, il se hâte tout d'abord d'en rire, de peur d'être obligé plus tard d'en pleurer.

J'ai pris une once de bon temps, moi-même, au dépouillement d'anciennes correspondances, écrites, il y a bien longtemps, à une époque où l'orthographe n'était guère en honneur. Papiers, chiffons, souvenirs, c'est étrange comme tout cela garde, avec des allures surannées, quelque chose de pittoresque et de pimpant qui plaît au conteur et charme le lettré. C'est pourquoi je voudrais glaner quelques-unes de ces coquettes vieilleries, et les reproduire, tant bien que mal, au hasard de mes découvertes.

A tout seigneur, tout honneur ! Voici la lettre d'un gaillard qui ne devait pas redouter le fou rire. Son nom ? Sans-Chagrin ! un soldat. Qui pourrait soutenir, après cela, que l'armée est une institution triste, où l'on gagne le spleen avant les épaulettes ? Quel grincheux troupier oserait prétendre que la caserne est un enfer ? De la blague, quoi ! On rit, on chante à la caserne. La preuve : la lettre de Sans-Chagrin.

Elle n'est plus neuve, dame, la lettre ! elle est un peu grise de poussière. C'est égal, malgré les lignes noirâtres qui l'encadrent

Digitized by Google

aux bons endroits, aux plis surtout, elle a encore mine gaillarde. La suscription est minutieuse A elle seule, elle ne porte pas moins de six lignes d'écriture :

« La présantte soit rendus
« à Combourg, en hautte bretagne
« pour faire tenir à estienne Launay
« Demeurant au village du Bois-Salmon,
« Salmon, paroisse de Meillacq, évesché
« de Dol. Le tout en haute bretagne ».

Il faut convenir, à la lecture de ce bel écrit, que MM. les facteurs ruraux de ce temps avaient la besogne singulièrement simplifiée. Impossible de se tromper d'adresse. Et pourtant, ce qui n'est guère croyable, les lettres n'étaient pas plus promptement, ni plus exactement rendues à destination que de nos jours. Les premières élucubrations de Sans-Chagrin annoncent qu'il a déjà écrit, par deux fois chez lui, sans avoir reçu de réponse.

A ce propos, je soupçonne fortement la poste d'être une bonne dame qui porte souvent sur son dos des avanies dont elles n'est pas coupable. Je connais un brave métayer, mon voisin, qui sait mettre à profit la détestable réputation dont elle est gratifiée. De temps à autre il fait la sourde oreille, aux demandes intéressées de son coquin de fils, le soldat. La première lettre reçue passe sans réponse ; la seconde aussi. Ce n'est ordinairement qu'à la troisième que le bonhomme répond, en envoyant la petite somme. Le truc est ingénieux ; mais il n'est pas neuf. On en usait peut-être du temps de Sans-Chagrin.

Cependant je dois avouer, en toute sincérité, que je ne crois pas avoir vu de demande d'argent dans sa lettre.

Il écrit à son frère Etienne, « de Saint-Omer, en Flandre », où il tient garnison, pour lui apprendre son changement de résidence et s'informer de l'état de la santé de ses parents. Il était primitivement à Arras. Il parle de son pays ; — sans parler de sa payse, — car il a eu le bonheur de rencontrer, au régiment de Tourville, un sien ami breton, Jean Couvert. Etienne le reconnaît bien d'ailleurs. Il a bu avec lui « un verre à la barrière de Combourg ».

Digitized by Google

En faut-il plus, pour s'aimer à la vie, à la mort ?

J'étais singulièrement distrait, je crois, tout à l'heure. J'ai assuré, s'il m'en souvient bien, que Sans-Chagrin n'avait pas besoin d'argent. Ah ! pauvre de moi ! C'était lui faire injure, le cher homme ! Lui ! n'avoir pas besoin d'argent ? J'adresse mille excuses à sa mémoire. « Mon amy Estienne, écrit-il, je vous prie si tost que vous aurez eu la présautte de me faire asçavoir de vos nouvelles, et je vous prie de m'envoyer un peu d'argent par la poste parce que j'en ay besoing. J'ay esté malade ; mais pour le présent je me porte bien et je souhoîte que la présantte vous trouve de même ».

Hein ? Que dire de la petite demande de secours ? Elle est bien dans la note accoutumée, n'est-ce pas ? Qui sait si frère Etienne n'agissait pas comme mon voisin le métayer ?.. . Il ne faut jurer de rien...

Mais ce n'est pas tout. Eloigné de son pays, on aime particulièrement à en recevoir des nouvelles.

« On m'a dit, continue-t-il, que François était marié avec la fille à Thomas ; je suis bien aise qu'il fasse fortune ».

Et moi donc ; on doit toujours se réjouir du bonheur de son prochain. Il a bon cœur, Sans-Chagrin , çà se voit tout de suite dans sa lettre. Il a aussi une excellente mémoire. Il n'oublie personne. Sa famille et ses amis accaparent ses baise-mains et ses amitiés. Une page est consacrée à leur souvenir.

« Je vous prie de faire mes compliments à mon frère Michel et à sa femme, à mon filleul, à mon frère Pierre et à sa femme, à ma sœur Marie ; vous luy direz que je pense toujours à elle. Je vous prie de faire mes compliments à mon oncle Gilles, à toute la maison, à Marie Portier et à Jean Lorvays, son mary ; vous ferez aussi mes baise-mains à Jeanne Bourgneuf, à toute la maison, à Jacques Piot ; vous luy ferez mes baise-mains de ma part, à mon cousin Launay et à toute la maison ; à Noël Blaire et à toute la maison ; à mon cousin François Joubert que je souhoîte qu'il soict toujours en parfaite santé. »

Il demande encore, après cela, des nouvelles des autres membres de sa famille, si son frère est marié et sa sœur aussi. Il termine en donnant son adresse aussi minutieusement qu'il transcrit celle des

Digitized by Google

autres : « à moy, Sans-Chagrin, grenadier au 2e bataillon du régiment de Perche, dans la compagnie de Monsieur Maillocheau à Arras. »

Après la lettre de Sans-Chagrin, en voici une autre fort curieuse. Elle émane d'un vertueux procureur au présidial de Rennes, M. du Plessix-Besnard qui l'adressait, en 1720, à son épouse, à Paris, chez M. Froissy, procureur au Grand Conseil. C'est peut-être indiscret de jeter un coup d'œil sur ces épanchements entre mari et femme ? Bast ! Deux siècles auront bientôt passé sur le papier qui les as reçus, et la consécration du temps autorise bien des choses.

« Mon cher cœur, je vous envoye pour vos étrennes deux andoüilles d'Auray et un peu de gruau ; je sçay que vous m'avez défendu de vous rien envoyer par le messager ; mais je vous assure que je me suis donné tous les mouvements que j'ay pu pour trouver des commodités et voyes d'amy sans avoir pu y réussir. Pardonne-moy donc, je t'en prie, puisque c'est l'intention que j'ay de te faire plaisir qui m'a engagé à enfraindre tes ordres. J'ay payé le port qui est quarante-huit sols seullement. J'ay mis, par l'advis de notre fille Julliotte, troys louis d'or neuffs dans l'un des bouts de l'andoüille qui est attachée avecq un peu de fil. Au nom de Dieu, accuses-moy la réception de la présente et que vous penserez à ne pas donner cette andoüille à qui que ce soit avecq cet or, crainte d'accident. Car il y a de l'assaisonnement et du hault goût assez, sans y adjouter cette mane qui est très rare. Prenez-y donc bien garde ; ce paquet ne part que ce jour. Vous vous tiendrez prête à le recevoir le plus tost que vous pourrez, et regardez bien à examiner s'il n'a point esté défait par la raison que je viens de vous dire. »

Elle n'était vraiment pas si sotte, mademoiselle Juliotte, d'avoir ainsi trouvé moyen de glisser les louis d'or dans un des bouts de l'andouille. Economie de port, sûreté d'envoi, elle avait ainsi concilié deux choses assez dissemblables. Le père, qui sait ? n'aurait peut-être point trouvé cela tout seul. J'aime à penser que l'andouille parvint à bon port, et que Madame du Plessix-Besnard la dut trouver particulièrement savoureuse.

Ce stratagème me met en mémoire une anecdote du même genre, arrivée, le siècle dernier, au grand compositeur autrichien Joseph Haydn.

Digitized by Google

Un chanoine de Cadix lui avait demandé de mettre en musique les Sept paroles du Christ, dans la Passion. Lorsque le manuscrit fut achevé, Haydn l'emballa, avec de minutieuses précautions, et attendit, pressé d'une légitime impatience, l'accusé de réception de l'envoi. Les jours s'écoulaient et aucune réponse ne venait d'Espagne. Enfin une petite caisse arriva. Le maëstro, aidé de son fidèle Georges, l'ouvrit. Qu'on juge de leur stupéfaction, en trouvant, au fond de la boîte, une tourte au chocolat. Le front du compositeur s'était rembruni. Il n'avait point sollicité d'honoraires; mais un pareil envoi lui semblait une moquerie déplacée. Cependant, quand il voulut couper l'énigmatique gâteau, ce fut impossible de l'entamer avec la pointe du couteau. Il se détermina enfin à employer les doigts pour rompre la pâte. Des pièces d'or s'échappèrent et roulèrent sur la table : « Ah ! je comprends, murmura le fidèle Georges, en se frappant le front. M'est avis qu'il y a de ces oiseaux-là plein la tourte. M. le chanoine de Cadix (que Dieu lui accorde autant d'années qu'à Noé) est un habile homme ! »

M. le chanoine de Cadix et Mlle du Plessix-Besnard, de Rennes, s'étaient rencontrés dans l'ingéniosité de leurs envois; mais tout ceci nous éloigne fort de Monsieur le procureur au présidial et de son épouse. Celui-ci donne d'excellents conseils, qui sont d'un sage et apprend mille détails sur sa maison.

« Surtout, mon cher cœur, ne ménagez rien de ce qui peut contribuer à votre santé ; c'est ce que je vous recommande de toute mon âme,ma chère épouze,et ne vous laissez manquer de rien, pendant que Dieu nous donnera les moyens de le faire. Je te diray, ma chère enfant, que notre cousine du Tertre m'a écrit depuis peu, qu'elle a les fièvres depuis deux mois. Elle me dit aussi qu'elle s'est assurée d'une place pour Louys sur un vaisseau..... Vos enfants, sont fort attachés à la maison ; vous en seriez surprise ; mais Désirée est bien en peine de sçavoir si vous luy permettrez d'accomoder les hardes dont elle vous avoit parlé ; effectivement elle ne me paroist pas être habillée ; après cela, je ne veux rien faire que de concert avec vous..... Gandon épousa mardi dernier la demoiselle de la Parcheminerye qui est seule héritière de plus de 800 livres de rente. J'en suis ravy. J'ay esté aux noces avec, cheix Desplanches. Mallier

Digitized by Google

et Guillard vous présentent également que vos enfants leurs respects. On publia et bannit hier la continuation de l'or à 31 liv. et l'écu d'argent à 5 liv. 8 sols; et que celle de l'or vaudrait 32 liv. à Paris, et l'argent à 5 liv. 12 sols ; et les pièces de 9 sols icy et à 10 sols à Paris.. Je vous souhaite une bonne année et une bonne santé; c'est ce qui doit nous consoler de toutes transes. Ne vous exposez que le moins possible par les rües, crainte d'accident; surtout ne vous laissez manquer de rien, pendant que je suis en estat de seconder vos bonnes intentions. Il vaut mieux qu'il en coute davantage. Nos filles sont fort attachées à la maison, aussy ne vous en tracassez point. La Desplanches a la fièvre. M. et Mme Dorigny vous présentent leurs respects, ils sont revenus à Rennes pour y habiter toujours .... vous ne me dites pas quand vous jugerez à propos de vous rendre icy. Cette absence m'est dure. Au moins, pour ma consolation, mon cher cœur, donnez-moy de vos nouvelles plus souvent. »

Un mari modèle, une femme modèle, des enfants modèles; telle est l'impression qui se dégage de l'exquise lettre de M. du Plessix à son épouse. Quel charmant ménage cela devait faire. Il est à regretter que Madame de Sévigné n'ait pas trouvé l'occasion d'en dire un mot dans ses lettres. Mais un procureur au Présidial, à Rennes, qu'était cela, vraiment pour l'altière marquise?... De la menue monnaie sans doute dont elle faisait fi.

Mme de Sévigné était fort attachée aux Rochers, qui était sa résidence privilégiée, pendant les jours d'été. Elle aimait fort les allées ombreuses du parc, où elle pouvait se promener sous des voûtes de feuillage, que les rayons du soleil ne traversaient pas ; L'évêché de Rennes d'ailleurs était semé de belles terres, couvertes des séculaires forêts, favorables à la méditation et dont les grands seigneurs jouissaient avec un soin jaloux. Témoin cette terre dont parlait M. de Longchamps et pour laquelle il écrivait à un homme d'affaires : « J'ay l'administration d'un petit prieuré, situé dans la forêt de la Guerche, à une demi-lieue de la ville appelée Haouy ou Fontaine-Haouy, qui est assez joli. Il consiste en trois ou quatre métairies, un moulin, droits de tous usages en la forêt de la Guerche, quelques ventes et autres droits. Il appartient à M. l'abbé de Clairambault. Je vous prie de vous y aller promener, vous verrez une

Digitized by Google

des plus jolies solitudes du monde. Si vous l'aimez vous en serez charmé. On y peut faire de belles rêveries. »

Voilà certes un tableau bien engageant.... pour un poète. Un homme d'affaire y serait peu sensible. C'est pourquoi M. de Longchamps donne d'autres détails d'un ordre plus positif, et partant plus intéressant « Le prieuré d'Haouy est affermé à M. des Chapelles 1025 livres. M. le Sénéchal de la Guerche l'a tenu longtemps à 1200 livres ; et avant luy il a été affermé 1700 livres, pendant 18 ans. Le bail a esté renouvelé à M. des Chapelles pour 6 ans qui ont commencé à la St-Jean 1696. M. le Sénéchal de la Guerche m'a dit qu'étant sur les lieux, sy nos démêlés avec M. de Villeroy pour les usages dans la forest étoient terminés, qu'il en donneroit 1200 livres. Comme ces différents ont été accommodés avantageusement pour M. l'abbé, vous voyez que cela va là. La jouissance seroit au jour de St-Jean 1702. La raison pour laquelle je le donnai à M. des Chapelles pour 1025 livres est que ledit sieur Sénéchal, pour avoir meilleur marché de cette ferme, fist troubler M. l'abbé dans les droits d'usages et pascages des bestiaux dans la forest et fatigua tant les fermiers qu'ils furent obligés d'abandonner. Mais aujourd'huy que le droit nous a été confirmé par M. le maréchal, duc de Villeroy et que nostre adveu qui contient ce droit a esté reçeu, par son ordre, par ses officiers de la Guerche, il n'y a plus aucune difficulté. Veuillez ne point faire éclater la chose, ayant des mesures à garder là-dessus. Quant aux payements, vous les ferez aux échéances, il suffira ; nous ne sommes pas affamés d'argent contant. »

Encore un mot sur une autre terre, celle de Bourgbarré, qui appartenait à M. le marquis de la Ferté ; les lettres de M. de Longchamps sont curieuses en ce qui concerne la vente de ce domaine. Il écrivait : « J'ai eu plusieurs conférences avec l'homme d'affaires de M. le marquis de la Ferté, dont le résultat n'a rien produit. Aujourd'huy ce seigneur m'a fait dire qu'il ne donnera pas sa terre à moins de 2400 livres. C'est à vous, monsieur, de voir sy la chose vous convient. De ce cas, il me faut envoyer votre procuration à l'effet de passer bail sur ce pied-là. Il me paroist que l'homme d'affaire est secq et qu'il voudroit fort avoir un pot de vin ; d'autant

Digitized by Google

plus qu'il me fait entendre que c'est en cela principalement que consistent ses gages. »

De son côté l'homme d'affaires écrivait, après entente préalable ur le contenu du.... pot de vin. « J'ai vu M. le marquis de la Ferté auquel j'ay fait comprendre qu'il ne pouvait mieux faire que de vous affermer sa terre, même à meilleur marché qu'à un autre. Enfin j'attends un ouy ou un non de votre part, à cause de quelques lettres que j'ay reçues, où il paroist que quelque autre personne y pense. Mais j'aimerais beaucoup mieux que ce fust vous qu'un autre, car nous irions y tuer des perdrix rouges ensemble : cela doit estre compté pour quelque chose, parce que vous aurez droit de chasse. »

On voit par là qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que le monde a été, est et sera invariablement le même. De cela, comme d'autre chose d'ailleurs. Est-il rien de plus nouveau que la mode et de plus ancien aussi ? La preuve : cette lettre de M. Marin, écrivain du roi aux bureaux de la marine à Lorient, un jeune beau, un élégant sans doute, un gentleman peut-être de ce temps-là. Il écrivait à son marchand de Rennes pour avoir des boutons, mais des boutons à la dernière mode. Sa lettre, écrite en caractères admirablement moulés, — songez donc un écrivain du Roi ! — est scellée d'un gracieux cachet de cire rouge, admirablement conservé depuis deux siècles écoulés (28 septembre 1696), qui porte pour armoiries « *d'azur à trois trèfles d'argent : deux et un* » lesquelles sont surmontées d'une couronne de marquis.

« A Lorient, le 28 septembre 1696

« Monsieur,

« Comme l'on ne trouve point en ce pays icy toutes les choses nécessaires pour l'usage des habillements, j'ose bien prendre la liberté de vous supplier au sujet d'un besoin particulier que j'ay recherché icy, et que je ne puis trouver pour de l'argent, qui est de me faire la grâce de vouloir bien me faire achepter des boutons de cuivre jaune de la dernière mode, pour mettre sur un gros surtout pour l'hyver. Il en faudrait bien six douzaines de gros pour ledit surtout et six douzaines de plus petits pour la veste. Je vous suplie rès humblement, Monsieur, d'avoir la bonté de me faire faire cette

Digitized by Google

petite commission, ce sera un surcroit de toutes les obligations que je vous ay ; pardonnez, s'il vous plaist, à la liberté que je prends de vous importuner : J'auray l'honneur de vous remercier en vous remboursant l'argent que vous mettrez sur ce sujet, ou je le donneray à M. Kerat sitost qu'il vous plaira.

« J'espère cette faveur et votre réponse avec la permission d'estre toujours avec un profond respect,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur : MARIN, *escrivain du Roy au magasin général de l'Orient.*

Où trouver de nos jours une aussi fine fleur de courtoisie et de politesse ? Il y a loin du siècle de Louis XIV à celui de la troisième République. La bienséance, même élémentaire, n'est plus de mise envers les fournisseurs aujourd'hui. On le prend de haut avec eux ; on les rudoie, on les blesse ; comme si tout le monde n'était pas sensible à une marque d'attention ou à une grossière impolitesse. Jadis on ne connaissait pas d'hommes mal élevés. Si une exception se trouvait par hasard, elle n'émanait jamais que d'un rustre ou d'un vulgaire parvenu. Il faut dire aussi peut-être que les fournisseurs n'ont plus, vis-à-vis de leurs clients, cette déférence naturelle, qui incline tout de suite un esprit, même prévenu, à la bienséance. Tout le mal ne vient peut-être pas du même côté.

Deux lettres pour clore cette première série de correspondances et démontrer la vérité de cette boutade. La première, datée du château de Bréquigny, 25 décembre 1703, est adressée par le marquis du Châtelier de Bréquigny à son marchand, à Rennes ; la seconde, plus ancienne en date, écrite de Dammartin, le 22 octobre 1697, émane d'un prêtre notoirement connu par ses relations, M. l'abbé Ballard :

I. — « Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer à Paris un billet de change de 150 livres à Monsieur Coquinot, procureur au Parlement de Paris, qui loge rue du Coq, près la Grève. Je vous passeray accompte de cette somme sur le billet que j'ay de vous.

« J'oubliay dans mon dernier voyage de Rennes de vous porter des jonquilles, que je n'oublieray pas lorsque j'y retourneray.

« Je seray bien obligé à Monsieur l'abbé Lefèvre de m'aporter une

Digitized by Google

bonne paire de souliers de chez mon cordonnier qui demeure sous Melle du Hallay, près de chez vous.

« Dites-moy, je vous prie, un peu des nouvelles de votre ville et de celles qu'on débite sur la guerre.

« Je suis parfaitemant, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« CHATELIER DE BREQUIGNY. »

II.— Je n'ozois vous écrire, Monsieur, et j'apréhendois que vous n'eussiez quelque chagrin contre moi, puisque vous ne m'aviez pas fait response sur la lettre que je vous avois écritte, il y a environ trois mois. Je vous marquois que j'avois parlé à des personnes qui estoient de situation de vous rendre service, supposé que vous eussiez souhaitté d'avoir l'adjudication des toilles ou la permission d'en fournir, Ils m'avoient promis qu'ils s'y emploieroient et je faisais connoître aussi que ces gens-là, quoique riches et puissants, estoient bien aise que leur crédit leur attira et produisit quelque avantage ; mais il y a apparence que les choses changèrent de face dans ce temps-là et que vous n'eûtes plus les mêmes pensées et le même dessein. Je n'ay point perdu de moments pour faire réussir celui que vous me proposez dans votre dernière. J'ay écrit à l'intendant de la maréchale Clairambault, sœur de l'évesque de Troyes, qui connoistra apparament M. de Champagnac si, comme vous le dites, M. le comte d'Angennes soit nepveu de cet évêque, ce que je ne croies pas ; car j'allai hier exprès voir un conseiller du Parlement que je ne puis dire estre de mes amis et qui l'est beaucoup de M. l'évêque de Troyes, et lui parlai de cette affaire dans laquelle il s'offrit fort honnestement de me servir et qu'il le teroit d'autant mieux et plus commodément que ce prélat devoit venir chez lui dans 4 ou 5 jours et qu'il m'en ferait advertir, mais il m'assura qu'il ne connaissoit pas le comte d'Angennes et qu'il ne croyait pas qu'il y eut dans la famille une personne de ce nom. Que je serais heureux si je pouvois trouver l'occasion de vous marquer combien je sens toutes vos bontés et la reconnaissance que j'en ay. Je vous jure, Monsieur, que je n'aurai jamais plus de joie que de rencontrer quelque endroit par où je puisse

Digitized by Google

vous marquer toute l'estime et toute la tendresse que j'ay pour vous et toute votre famille que je remercie très humblement de ses honnestetés, et je fais des vœux tous les jours pour la prospérité et la santé de ceux qui la composent. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur et je suis très parfaitement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« BALLARD ».

II

Les chants à la collégiale Saint-Aubin de Guérande au XVIIe siècle.

On croit peut-être que nos ancêtres étaient indifférents aux chants ou à la musique que le clergé faisait exécuter dans les églises. C'est une erreur, une erreur grave même. Ils étaient loin de se désintéresser de ces questions qui nous touchent si peu à présent. Les prêtres négligeaient-ils quelque cérémonie du culte? omettaient-ils quelques-uns des engagements qu'ils avaient contractés avec les fidèles? des réclamations n'étaient point lentes à surgir. Bien plus, si les observations de vive voix des plaignants n'étaient pas écoutées, ceux-ci ne tardaient point à porter l'affaire devant les tribunaux compétents, et à demander justice.

C'est ainsi qu'un beau jour, à Guérande, vers la fin du XVIIe siècle, une protestation de ce genre fut amenée, par le substitut du procureur général du siège, devant messieurs les juges royaux de Guérande ; cette pièce ne manque pas de saveur. Je la recommande à MM. les curés des paroisses d'alentour qui semblent assez peu se soucier de la manière dont s'exécutent les chants dans leurs églises. Ils se convaincront peut-être qu'aujourd'hui, tout comme il y a deux cents ans, il existe des fidèles qui poussent le respect des choses de la religion jusque dans les chants, les prières et les diverses cérémonies extérieures du culte.

« Messieurs, messieurs les juges de Guérande;

« Vous remonstre maistre Pierre Laragon, sieur de Launay substitud de Monsieur le procureur général en ce siège.

Digitized by Google

« Disant que le chapitre de l'église collégiale de cette ville, composé de quatorze prébendes, fut fondé il y a environ huit cents ans par saint Salomon, [1] roy de Bretagne, avec de riches revenus qui le rendent l'un des plus considérables de la province. Il a même eu cet avantage que d'avoir, pendant plusieurs années siège épiscopal. L'ancien palays, qui de nos jours subsistoit encore et dont les ruines sont toutes récentes; le droit d'avoir un juge official résidant sur les lieux, de conférer tous les bénéfices simples du territoire, de bénir pontificalement aux offices solennels, à la fin de la messe dont le chapitre est en possession, sont des vestiges de cette grandeur qui le distingue du commun des autres collégiales.

« Aussy de tout tems immémorial, il y a eu, en cette église, musique fondée régulièrement, entretenue sans interruption, et cette musique est si constamment d'obligation, qu'il y a titre et logement pour le chantre qui en est le chef; titre et logement pour un maistre de psallette et quatre choristes auxquels il est tenu d'instruire en cette science; titres et logements différents pour le sous-chantre et pour le serpent, avec des rentes affectées pour les autres musiciens.

« Les chapitres et chanoines ont si bien reconnu cette obligation que, depuis vingt ans, ils ont accepté deux fondations de conséquence avec charge expresse de musique. L'une est fondée par les feus sieur et dame de Corolet, d'une procession du très saint sacrement avec la messe chantée en musique le premier jeudy de chaque mois à perpétuité, pour l'entretien de laquelle ils ont donné quatre mille livres, avec cette réservation que, si lesdits sieurs du chapitre manqueraient à exécuter la moindre des charges convenues, leur intention est que cette somme de 4000 livres soit transférée à l'hôpital général.

« L'autre fondation est celle du feu sieur Butet, estant chantre de la même église, d'une anniversaire en musique avec petites

1 Plusieurs auteurs prétendent que saint Salomon fut étranger à la fondation de la collégiale Saint-Aubin de Guérande. Nous ne partageons pas cette opinion. Nous croyons plutôt, avec notre chroniqueur et aussi avec dom Plaine, l'auteur d'une remarquable étude de saint Salomon, roi de Bretagne et martyr, parue dans la *Revue Historique de l'Ouest*, que la collégiale de Guérande a eu réellement pour fondateur le saint évêque ; et cela vers 857.

Digitized by Google

vespres et offices des défunts le lendemain de leur fête ; de sorte qu'après une possession de plus de quatre siècles, des titres suffisants qui subsistent et le propre engagement desdits sieurs chanoines, l'on ne peu raisonnablement douter qu'ils ne soient tenus de continuer les festes et dimanches et autres jours solennels le service en musique comme à la coutume.

« Néanmoins sans aucune excuse légitime, ils l'ont entièrement retranché en musique, près de deux ans entiers ; ont mis hors le maistre de psalette ou procuré sa retraite, faute de paiement ; refusé d'en recevoir d'autres très habiles qui se sont présentés ; converti en leurs propres viagers les revenus destinés au culte divin ; et parce que ils se sont aperçu que les habitants mal édifiés en murmuraient et que le dit substitud était sur le point de les poursuivre pour la rétablir, ils se sont avisé, depuis deux mois, de la faire chanter, de fois à autre, par deux chantres et les petits enfants mal instruits, qui n'estant d'ailleurs ny des voix compétentes en nombre suffisant, ni conduits par un maistre, font un concert discordant qui ferait désirer aux assistants un médiocre plain-chant, si pourtant ne chantent-ils point de musique composée, mais seulement la commune imprimée et toujours la même et ce, comme par manière d'acquit.

« L'exposant n'a pu plus longtemps supporter un tel déreiglement et a cru qu'il estoit du devoir de sa charge, car il n'est point de la liberté du chapitre de retrancher ainsi les fondations, l'usage et la forme ancienne du service. Ces sortes d'innovations ont toujours été réprimées par les cours souveraines : ce qui l'oblige à requérir qu'il plaise au siège luy permettre d'appeler les dits sieurs chanoines et le chapitre de Guérande en la personne de leur syndicque, pour estre condamnés, même par provision, de rétablir la musique et continuer le service divin, les festes et dimanches et autres jours solennels, comme à la coutume ; pour cet effet d'avoir un maistre de musique et nombre compétent de chantres de gagés, suivant et au désir des fondations dont ils sont saisis ; et ferez bien. »

La collégiale Saint-Aubin n'aurait plus, j'imagine, les mêmes observations à recevoir de la part des fidèles paroissiens de Guérande.

Digitized by Google

Depuis quelques années, en effet, elle a repris, grâce à l'activité et au zèle de son pasteur, la place qu'elle devait occuper, parmi les plus belles églises du beau diocèse de l'évêché de Nantes. Les chants et la musique, comme les autres parties des cérémonies du culte, y sont célébrés avec la pompe et l'éclat déployés dans les églises cathédrales ou abbatiales, ses sœurs. Avec la restauration du monument on a effectué la restauration de l'administration du chapitre, interrompue depuis les ravages de la Révolution, jusque à ces dernières années. Aussi bien, l'église Saint-Aubin, qui a eu l'heur jadis, suivant notre chroniqueur, de recevoir et d'abriter un évêque titulaire, ne serait pas déplacée aujourd'hui, par l'ampleur de ses formes et la magnificence de son ornementation à côté de nos belles cathédrales. Pendant les solennités des grandes fêtes, alors que les cloches jettent au loin leurs sonorités métalliques, que l'orgue emplit la nef de flots d'harmonie, que l'autel apparaît tout illuminé de lumière et que le prêtre impose au fidèle la suprême bénédition, les mânes des vieux marguilliers et des vieux chanoines disparus dans la chute des siècles, tressaillissent d'orgueil et de joie, à cette rénovation du temps de leur splendeur et de leur foi.

Digitized by Google

LA FONTAINE

DE LA REINE JEANNE D'ALBRET

I

C'est une fontaine salée, unique source de richesse pour la petite ville de Salies-en-Béarn. En vain les gouvernements l'ont chargée d'impôts, elle est restée la propriété des habitants de Salies qui l'appellent dans leur patois imagé (*praübé mude*), la pauvre muette qui a souffert pour eux et avec eux, comme une mère, disent-ils, aussi les voyez-vous se presser, tels qu'une couvée de poussins, autour d'elle ! Voilà pourquoi, Salies-en-Béarn ressemble à un labyrinthe, à une toile d'araignée, si vous l'aimez mieux, où tous les fils convergent vers le centre. Les rues de Salies n'aboutissent cependant pas toujours au centre : on y voit beaucoup de ruelles, d'impasses, et des deux côtés du ruisseau de Salies, des colonnettes supportant des étages qui surplombent, puis de véritables cages avec leurs barreaux. Quand il n'y a pas de place pour un escalier, on y place une échelle ; les maisons se poussent, s'écrasent, tombent les unes sur les autres, tout cela pour être plus près de la fontaine. « Mes enfants, a dit Jeanne d'Albret aux Salisiens, je vous « la donne, elle sera votre mère après moi ». Alors, les galeries se hissent par-dessus les maisons ; il faut de la place pour cinquante-trois salines ; les toits mêmes, les en-bas se chargent de nouveaux habitants : « et moi aussi, je veux voir la Mère ! »

Mais, comme nous le disions, il n'y a pas que l'amour filial dans cet empressement ; voulez-vous assister à une prise d'eau, spectacle que se donnaient tous les souverains qui ont visité cette partie du Béarn ? Nous empruntons tous ces détails, ainsi que ceux qui suivent, à l'ouvrage, très remarquable de M. de Courtiades.

Digitized by Google

Depuis plusieurs années, la source était exploitée par un établissement de bains, ces prises d'eau ont cessé ; elles avaient lieu deux fois la semaine. Au jour fixé, la cloche de la maison de ville appelait les parts-prenants ou *béziis* près de la fontaine ; les *jurats*, les députés, les garde-boursiers descendaient sur la place Bédat-Baya, se dirigeant vers la Candélé, barre de fer où l'on attachait une torche pour éclairer le bassin pendant la nuit. Le premier jurat montait sur un banc, et faisait prêter serment à tous les béziis de ne prendre que leur portion d'eau ; alors on élevait en l'air une croix, et tous les hommes se précipitaient ensemble dans le torrent ; ils remplissaient en hâte « traines ou sameaux » tous de la même contenance, puis couraient à perdre haleine les vider dans leurs maisons ; plus leur course était rapide, plus leurs habitations étaient proches, et plus leur part d'eau était grande. Voilà ce qui explique l'amoncellement des maisons autour de la source. Vers la fin de la prise, l'eau diminuant, « les sameaux » se remplissaient mal, alors les coups de poings, les coups de pieds commençaient, les barres de « traynes » se levaient menaçantes, et de véritables combats se livraient sur le sein de la source desséchée. Les femmes, accourues pour aider leurs hommes à remonter les seaux, mêlaient leurs cris à ce tumulte qui devenait alors indescriptible.

Rien de bien précis sur l'époque où l'on découvrit la *Houn*, ou source ; la légende rapporte que, vers le milieu du moyen-âge, un seigneur de la maison d'Audaux, poursuivant un sanglier qu'il avait blessé, le trouva mort dans une clairière de la forêt. Il remarqua, à l'extrémité de ses soies, une matière blanche qui brillait au soleil, et reconnut que c'était du sel. Il pensa que cet animal avait dû traverser une mare d'eau salée ; il fit des recherches, découvrit la source qui contient sept fois plus de sel que l'Océan, et la fit exploiter par des individus qu'on nomme « *Saliès* ». Plus tard, la reine Jeanne d'Albret donna cette fontaine aux habitants de la ville, qui formèrent une corporation « *dous bésiis* », et adopta pour ses armes un sanglier percé d'une flèche, avec ces mots : « *Se you n'ou y èri mourt, arrès n'ey bibéré* ». (Si je n'y étais mort, personne n'y vivrait). On voyait encore cette légende, il n'y a pas cent ans, sur une vieille portre cintrée de la place « *Bédat-Baya* ». Le pre-

Digitized by Google

mier de ces mots vient du latin et veut dire *défendu* ; la place était « *vediée* », c'est-à-dire *interdite aux animaux*. Cette place a été agrandie depuis vingt ans. Les dix plaques de fer que l'on y remarque sont les portes qui permettent de descendre à la fontaine ; tout auprès se trouvent les ruines d'une maison où logea Jeanne d'Albret ; elle porte la date de 1590 et les initiales B. C. ; et l'ombre de la bonne reine, disent les Salisiens, semble encore veiller sur leur chère *Houn*, ce royal présent qu'elle leur a fait.

II

Sous les platanes de la route qui conduit à Saint-Martin, église du XIe siècle, ils étaient huit sandaliers assis à l'ombre, leurs métiers sur leurs genoux, tressant le chanvre et chantant en cœur ce refrain populaire :

Aqueros montagnos qui ta hantos soun
M'empèchou dé bédé mas amous oun soun.

Cet air doux et mélancolique berçait les rêves du plus jeune, Pierre Casabère. Il allongeait les bras d'un air machinal ; on eût dit un automate de Vancanson ; il ne voyait pas le fil de chanvre qu'il tressait. Son esprit était loin, bien loin ! Les forêts de Ramour, de Saint-Pé, les grands bois de chênes de la Bastide et de Carresse hantaient sa mémoire ; il se revoyait petit enfant, alors que son père allait enlever dans les bois les branches coupées ; il se sentait couché sur la charrette, alors que les rayons du soleil au travers des branchages lui envoyaient des miroitements verts comme des émeraudes. Il traversait les clairières où parfois la chaleur devenait torride, dans cette gorge presque espagnole. Puis les cahots du chariot qui s'enfonçait dans des chemins difficiles, embroussaillés, couverts et si épais qu'on y perdait presque la lumière, lui donnaient la sensation de ce que les Allemands appellent la « *nuit verte* ». Les anciens Germains avaient fait un Dieu du silence des bois, qui agissait sur leur nature primitive en leur donnant le sentiment de l'adoration inhérent au cœur de l'homme.

Qu'on était bien dans cette fraîcheur ! comme les buis et les fou-

Digitized by Google

gères sentaient bon ! Le pauvre enfant ! Le chant de ses camarades semblait encore aviver sa mémoire ; les tresses de chanvre lui échappaient des mains, les autres riaient. — Va, tu ne feras jamais un bon sandalier, toi !... Et lui, honteux, tiré brusquement de son rêve, se remettait au travail.

Sur la route passaient des jeunes filles, portant sur la tête la *herrade*, vase en bois cerclé de cuivre étincelant ; elles venaient de la fontaine voisine ; les vases étaient posés sur des torches faites avec des feuilles de maïs. Puis, les longs convois de charrettes attelées de bœufs, avec le cri monotone des bouviers : bé, bou, bé ! (Marche, bœuf, marche !)

Et la pensée de Pierre cherchait à s'attacher à son ouvrage jusqu'au moment où un rayon de soleil, venant à tomber entre les feuilles des platanes, lui rendait tout-à-coup la vision des forêts. — Pauvre Pierre Casabère, non, il ne fera jamais un bon sandalier !

Il y avait quelques années seulement que son père était mort. Dans ce pays, la culture de la terre est presque impossible : partout des pentes raides et des montées énormes. Ceux qui naissent sur le territoire même de la ville de Salies sont propriétaires de la *Houn* ; ce droit se transmet par héritage ou par mariage, mais alors l'habitation à Salies est de rigueur, sauf pour les jeunes gens de moins de vingt-et-un ans, qui peuvent s'absenter.

Casabère, le père de Pierre, étant d'un village voisin, n'avait rien à prétendre sur la fontaine. Propriétaire de deux bœufs, son industrie consistait à les conduire dans les forêts pour en rapporter le bois nécessaire à l'évaporation du sel. Souvent il couchait son petit Pierre, roulé dans une couverture quelconque, au fond du chariot. L'enfance du pauvre est plus heureuse que celle du riche. Alors que ce dernier est tyrannisé dès son bas âge par les leçons, les études et les remontrances, l'enfant pauvre se laisse vivre, inconscient, vague à son gré sur les rives ou dans les champs, dort à l'ombre ou au soleil, mange les fruits de la haie ou du courtil sans aucun contrôle ; aussi, quand vient l'heure ardente où nos fils s'échappent des écoles, ivres de désirs contenus et de liberté, le jeune homme élevé sans contrainte est déjà mûr pour entrer en famille.

Au retour, le père de Pierre couchait son petit enfant au milieu

Digitized by Google

des branchages, sa charrette reprenait la file avec les autres, et l'on voyait défiler comme aujourd'hui de longs convois traînés par ces beaux bœufs aux cornes recourbées, peints par Léopold Robert ; ils portent sur la tête une bande d'écarlate, puis une sorte de résille grise, ornée de pompons bleus ; on les coiffe aussi de longs poils de chèvre pour les préserver des mouches ; cela leur donne l'air de jeunes coquettes, au front ombragé de leur fine chevelure ; à leur cou se voient des colliers et des clochettes qui résonnent à chaque cahot du chemin. Quelques-uns portent encore, par-dessus les colliers, des branches fourchues de chêne ou d'acacias en fleurs, toujours dans le but d'éloigner les piqûres des insectes.

A coup sûr, ceux qui croient à la métempsycose doivent penser que ces bœufs avaient dû être de bien honnêtes gens, pour être traités ainsi !

Leur sabot résonne fort, sur le pavé de la ville ; ils semblent fiers de porter ces dépouilles des forêts, pour le service de la *Houn*, de la mère commune, et les convois passent ainsi tout le jour et uue partie des nuits. Les essieux grincent, les pavés chantent, les clochettes tintent et les bouviers répètent les mots de l'ancienne Grèce, bé, bou, bé !

Pierre avait douze ans lorsqu'il perdit son père ; déjà, il commençait à l'aider à charger et à décharger le bois. Casabère mourut, en deux jours, d'une insolation, et le pauvre homme avait des dettes ; ses bœufs furent vendus. La veuve dit à son fils : « Va chez un sandalier, le métier n'est pas difficile ; il te prendra pour ton temps ; tu feras les semelles et je coudrai l'étoffe ; de cette manière nous ne nous séparerons pas. » Il y avait trois ans de cela ; Pierre avait maintenant quinze ans.

III

Dans une ruelle du quartier Poumayou, cinq vieilles femmes et une jeune fille était réunies dans une saline pour la veillée du sel. On était à la mi-novembre ; il était environ sept heures du soir, c'est-à-dire qu'il faisait nuit close, car le soleil, se couchant derrière les montagnes, amène l'ombre beaucoup plus tôt que dans nos pays.

Digitized by Google

La saline était donc plongée dans l'obscurité ; mais sur un foyer élevé au-dessus du sol, afin de pouvoir entretenir le feu, étaient placées deux chaudières en plomb remplies d'eau salée ; après l'ébullition, le sel déposait, on l'enlevait à l'aide de l'arrête, instrument en bois, et on le laissait égouter en grandes stalactiques appelées *tarroches*.

Les six femmes filaient la laine des moutons d'Espagne, et veillaient à l'alimentation du feu.

— Allons, Navarine, tu n'as pas fini ton compte d'hier au soir ? Mon conte ! mais rien n'est plus vrai ; demandez-le à tous les béziis. — En effet, reprit Bertranette, je l'ai entendu dire à mon grand-père, mais voyons si c'est la même chose ?

— Eh bien, voici ! Je vous disais que c'était devers le mois de mars, l'année n'y fait rien, mais il y a bien au moins deux cents ans ; on m'a dit que c'était au temps où siégeait la cour Mayour. — C'était sous Louis XIV. — Eh bien mettons sous Louis XIV, peu importe. On vint nous dire que le roi de France allait s'emparer de la *Houn*, qu'elle était perdue pour nous ! Je vous laisse à penser quels cris, quel désespoir ! prendre la *Houn* ! Tous les Salisiens, hommes et femmes se précipitèrent, vers la fontaine qui étalait ses flots rouges au soleil, comme si elle avait pleuré du sang, la pauvre muette ! L'a-t-on assez pillée, assez volée, celle-là ! En a-t-elle payé des batailles, des disettes, des défaites, des folies au roi de France ! Et maintenant on veut nous la prendre ? Eh bien, qu'on y vienne ! On verra comment les enfants savent défendre leur mère. Les fourches, les bâtons, tout nous sera bon. « Oui, disait l'un, je voulais justement m'établir, je comptais sur ma part. — Moi, disait un autre, il me faut emprunter sur la mienne. Allons, mes amis, défendons-nous ; si elle pouvait parler, la pauvre muette ! Si elle pouvait dire les vols dont elle a été victime avec nous ! » Devant les cris, les clameurs, les malédictions de la foule, les magistrats déclarèrent qu'ils s'opposaient à l'arrêt, et que le roi nous rendrait justice. En effet, il n'osa pas s'emparer de la *Houn*, et il a bien fait, car je ne sais pas ce que le bon Dieu lui aurait dit, à celui-là, par exemple !

— Jeanne, mets donc du bois sous les chaudières ; tu es la plus jeune, tu dois t'accoutumer à servir les anciennes.

Digitized by Google

Jeanne Castel filait auprès de sa marraine, la vieille Jeanne. Elle se leva, et mit des brindilles sous les poëles. C'était une jolie brune de seize ans, orpheline. La mère était Espagnole ; elle tenait d'elle par les yeux et par la petitesse des pieds et des mains. Ses parents étaient morts lorsqu'elle était encore enfant, sans rien lui laisser. La vieille Jeanne qui l'avait tenue sur les fonts du baptême, la prit chez elle, et s'en servait à peu près comme d'une domestique. La vieille fille était part-prenant dans la fontaine, ce qu'on appelle cadette, *électrice*, par conséquent ; car dans ce singulier pays, les femmes, qui possèdent un droit sur la fontaine, prennent part au *suffrage universel* pour les intérêts de la ville.

— Il ne faudra pas trop tarder à rentrer à *case*, ce soir, dit une femme du nom de Marguerite; j'ai rencontré sur la route de Bayonne des bohémiens du pays basque; vous savez combien ils sont à craindre? — Tu les a rencontrés en plein jour, reprit Bertranette, tu aurais dû leur demander ce qu'ils font de leurs morts, et menacer de les dénoncer ; ils n'auraient pas ôsé traîner par ici, car on dit qu'ils les mange, leurs morts!... Mais il nous faut rester au moins jusqu'à onze heures; nous n'aurons pas fini auparavant. — Moi, dit Sanche Casabère, j'ai dit à Pierre de venir me prendre dès qu'il serait libre, car son patron le retient tard, des fois. On aime mieux avoir un homme avec soi, quand les rues sont noires comme un four. — Ah ! il ne faut pas compter sur les nôtres, dirent en riant plusieurs femmes les hommes, ça ne sait pas veiller. Allons, maman Casabère, contez-nous des contes ; vous en savez à la douzaine. — Lequel, mes enfants ? Les pains de la Sainte Vierge ? — Non. — La grande Ourse? Le chandelier de Saint-Sauveur ? La Dame au peigne d'or ? La Châtelaine qui a vendu son âme ? Allons, accordez-vous, je ne puis vous raconter tout à la fois. — Voyons d'abord la Dame au peigne d'or :

— Dans la grotte du Mont-Orhy, un berger, qui venait de conduire son troupeau sur le flanc de la montagne, vit une jeune dame très belle qui lavait ses pieds à une source, et se peignait avec un peigne d'or éblouissant. Le berger demeurait en admiration devant elle, et la belle dame lui dit : « Si tu veux me porter sur ton dos pour me sortir de cette grotte, je te donnerai, le jour de Saint-Jean,

Digitized by Google

toutes les richesses que tu désireras ; mais, pour cela, il faut rassurer ton âme et ne t'effrayer de rien. Reviens le jour de la Saint-Jean ».

Le berger fut exact au rendez-vous, il prit la dame sur son dos ; mais, voici qu'en sortant de la grotte, il aperçut sur la route des bêtes fauves et un dragon qui lançait des flammes par la gueule. Saisi de frayeur, il laisse tomber la pauvre dame et s'enfuit. La malheureuse jette un cri terrible : « Maudit soit mon sort, car je suis condamnée à vivre mille ans encore dans cette grotte. »..... Voilà !

— Ah ! Sanche, vous avez triché, vous nous dites la plus courte de toutes vos histoires. — Que voulez-vous ! mes enfants, j'en sais comme cela jusqu'à demain matin, et cela pourrait vous endormir. — Où donc les avez-vous apprises ? — Mes parents, dans leur jeunesse habitaient Pau, et c'est là où l'on sait les plus belles légendes. Eh bien, je vais encore vous raconter le Chandelier de Saint-Sauveur, mais il faut que je vous explique d'abord comment dans ce temps-là le diable s'appelait *Bassa-Jaüna*. Il avait une fille nommée *Bassa Andère*, et ils demeuraient souvent avec les bergers sur nos montagnes, et leur faisaient de vilains tours. Un valet de ferme alla un soir chercher ses vaches au rocher de Gulharbe ; il y rencontra la dame sauvage, Bassa-Andère ; elle était à l'entrée d'une grotte où elle habitait avec son père, et qui était remplie de choses merveilleuses, sans doute de vols faits au bon Dieu.

Le jeune valet s'arrêta ébahi, devant tant de richesses, et vit la dame prendre sur une crédence un superbe chandelier d'or ; il essaya vainement deux fois de s'en emparer, mais à la troisième il réussit. Alors la dame sauvage appela son père à grands cris, mais Bassa-Jaüna était alors sur les montagnes à la noce d'un riche métayer. On l'invitait souvent, car il avait l'habitude de doter les mariées, l'argent lui coûtant si peu !... En entendant les cris de sa fille, il franchit les montagnes, et en deux sauts se rendit à Saint-Sauveur, car il voyait le valet se diriger vers l'église en s'écriant : « Saint-Sauveur, je vous apporte un beau cadeau. Bassa-Jaüna avançait déjà la main pour reprendre son chandelier quand la cloche sonna l'Angelus du soir. Alors Bassa-Jaüna dit au berger : « Tu est bien heureux que cette sonnaille ait sonné, autrement je

Digitized by Google

t'aurais dévoré ; la première fois que je te rencontrerai lorsque tu seras à jeun, garde à toi ! »

A quelque temps de là, le valet de ferme, ayant aperçu le seigneur sauvage au bout d'une prairie où il battait du grain, trembla de tout son corps, car il n'avait rien pris de la journée ; mais se grattant la tête, il fit tomber quatre grains de blé embrousaillés dans ses cheveux, et se hâta de les dévorer. Aussitôt le seigneur sauvage disparut, et le berger ne sortit plus sans avoir mangé.

— Est-ce que cette histoire est vraie?— Comment! si elle est vraie! Le chandelier était encore jaune comme de l'or, du temps, de mon grand-père; il a été terni dans un incendie allumé par les Espagnols ; on voulut le porter à Mendin, mais on ne put jamais le faire passer au delà de la Croix-du-Chêne, et la grotte de Bassa-Jaüna est toujours existante aussi. J'ai ouï dire au curé de Saint-Martin de Pau que le chandelier transporté de la caserne dans la chapelle de Saint-Sauveur était un symbole, et que cette lumière qui quittait les ténèbres, pour s'allumer dans une chapelle catholique, témoignait du triomphe de Notre-Seigneur.

— Eh bien ! la châtelaine qui a vendu son âme ? et le pont de Larcq ? et..... — Assez pour aujourd'hui, mes enfants, assez !... veillez donc aux chaudières.

Pierre venait d'entrer. — Il est onze heures, dit-il. — C'est bien, mon enfant, nous allons éteindre le feu. — Ah ! avant de nous retirer, dit Bertranette, qui se piquait d'érudition, ayant servi un médecin dans sa jeunesse, chantez-nous la chanson de François Ier, le chant de la captivité. Nous la savons, nous le répèterons en chœur. — C'est à Pau encore que je l'ai appris, celui-là. La ville montre dans ses papiers le rôle des contributions qu'elle a payées pour la rançon de ce prince. Sanche entonna :

Quand le Roy partit de France,
Pour conquérir d'autre
A côté de Paris,
Il fût pris par les Espagnols.
Rends-toi, Roy de France.
Si tu es mort ou pris
— Comment serais-je Roy de France ?
Je ne l'ai jamais vu.

Digitized by Google

Puis elle continua :

« Alors les Espagnols lèvent le manteau du prisonnier et voient les fleurs de lis ; ils l'enchaînent et le mettent dans une tour obscure où soleil et lune ne se montrent que par une petite fenêtre ; il aperçut un postillon.

— Beau postillon, qui portes lettres,
Que raconte-t-on dans Paris ?
— La nouvelle que j'apporte,
Est que le Roy est mort ou pris.
— Retourne, postillon,
Et va-t'en vers Paris,
Recommande-moi à ma femme
Et à mes petits enfants ;
Qu'ils fassent battre monnaie,
Toute celle qui est dans Paris !
Qu'ils m'en envoient une charge
Pour me ramener au pays.

Et le chœur répondit :

« Beau postillon, qui portes lettres,
Que dit-on du Roy dans Paris ? »

C'est bien, mes enfants, dit Sanche ; bonsoir. Chacun prit au foyer un brandon encore allumé pour se servir de torche ; c'était la manière d'éteindre le feu. — Tiens, Jeanne et Pierre ont les meilleurs falots, ils flambent encore. — Passez devant, mes enfants. Et toute la troupe s'ébranla aux lueurs fantastiques de ces débris de foyer. On tâtonnait les murs en trébuchant ; on laissa Bertranette place du Clouzou, près Saint-Vincent, un autre habitait le quartier Virelougue ; bientôt Jeanne et sa filleule restèrent seules avec Sanche Cassabère et son fils. L'un demeurait rue du Temple et l'autre place de la Trompe. Pierre et Jeanne étaient camarades de catéchisme, ils étaient du même âge et se tutoyaient. — Pourquoi ne viens-tu pas nous voir le dimanche ? disait Jeanne. Le garçon hésitait, ne sachant que répondre. — Voici notre porte ; bonsoir, maman Cassabère.

(A suivre). ADINE RIOM.

Digitized by Google

FABLES BRETONNES

(IMITÉES DE LA FONTAINE)

ER CHIGNAN É KLAH DONNET DEVOUT KER BRAS ÈL UN ÉJON

Un dé ur chignanig un éjon e huélas
É pirèt er heoten, é kreiz er pradeu glas.
Bras e oé en éjon, distérik e oé ean,
Distér èl un ui iar, rak ma oé ur chignan.
Neoah er lonig peur e lar én é galon :
« Perak ne vehen mé ker bras èl un éjon ? »
Er jalouzi eùé, piw en dehé kredet !
E gavér memb betag é misk er chignaned.
Ataù er chignan men, a jalouzi karget,
Hag open kement-sé, én é chonj aheurtet,
E huéhas, e foenwas eit brasat é gorvig,
Mèz, kèr en doé gobér, chom e hré bihanik.
« Laret d'ein, e mé ean d'é vredér chignagned,
E saùé drest en deur ou fenneu de selet,
Laret d'ein, mé ou ped, mar don ker bras èl d'hou »
Er ré men e hoarhé, e hré goab a nehou.
— « Ker bras èl en éjon, kollet é hou spéred ?
« Etal d'hou, foenwourik, nitra ne seblantet. »
Hag er chignan amoèd e zalhé de foenwein.
« Ama, emé ean hoah, nitra ne vank mui d'ein ? »
— « Nitra ! ne spéret ket, e reskond é vredér,
Étal ul lon ker bras ataù é oh distér ;
Aveit en ingalein labour e gavehèt,
Ha, kèr hou pou gobér, bihan é chomehèt. »
Nezé, lan a valis, chetui ean hoah kentéh,

Digitized by Google

É poéniein, é seùel, é foewein hoah ur huéh.
Mèz, o glahar ! dré fin astennein é grohen,
El lon bihan e chom ramblet ar en dachen.
Édan en histoér men é splann ur huirioné
Hanaùet mat ér bed, mèz ankoéheit eùé :
Eneb e fal dehou lemel ag é huir stad
Berwikin ar en doar n'hellou kavet chanj vat.
Mar doh ganet chignan, chomet er péh ma oh,
Ha ne houlennet ket donnet devout brasoh.
Rak sel mui, ér bed men, ma hum saùér ihuel,
Sel mui e hès eùé danjér de gouéh izel,

STEWAN KERHORET

LA GRENOUILLE QUI VEUT DEVENIR AUSSI GROSSE QUE LE BŒUF

Un jour une chétive grenouille vit un bœuf qui paissait l'herbe au milieu des vertes prairies. Le bœuf était grand, elle-même était très petite, aussi petite qu'un œuf de poule, car ce n'était qu'une grenouille. Néanmoins la pauvre petite bête dit au fond de son cœur : « Pourquoi ne serais-je pas aussi grosse que le bœuf ? »

La jalousie, qui le croirait, se trouve même jusque parmi les grenouilles.

Du moins celle-ci, poussée par la jalousie et toujours obstinée dans son idée, se mit à s'enfler, à se gonfler pour grossir son petit corps. Mais, elle avait beau faire, elle restait toujours petite.

« Dites-moi, demanda-t-elle aux grenouilles, ses sœurs, qui sortaient la tête au-dessus de l'eau pour la considérer, enfants, dites-moi si je suis aussi grande que lui ».

Celles-ci riaient et se moquaient d'elle.

— « Aussi grande que le bœuf ! avez-vous donc perdu la tête ? A côté de lui, petite orgueilleuse, vous ne paraissez rien ».

Et la sotte grenouille continuait de s'enfler.

Digitized by Google

— « Eh bien, reprit-elle, me manque-t-il encore quelque chose ?

— « Quelque chose ! vous n'en approchez pas, répondent ses sœurs ; auprès d'un animal aussi gros, vous restez toujours bien chétive ; pour l'égaler vous trouverez de quoi faire, et, malgré tous vos efforts, vous resterez petite. »

Piquée au vif, voilà de nouveau la grenouille à s'efforcer, à s'enfler, à se gonfler.

Mais, ô douleur, à force de s'étirer la peau, la chétive pécore tomba morte sur place.

Dans cette histoire brille une vérité bien connue dans le monde, mais aussi bien oubliée.

Quiconque veut sortir de sa vraie condition ne pourra jamais réussir sur la terre. Si vous êtes né grenouille, restez ce que vous êtes, et ne cherchez pas à devenir plus grand, car, en ce monde, plus on veut s'élever haut, plus on est exposé à tomber bas.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

JEANNE D'ARC

Et le Liseron du bûcher

A M. Eugène Manuel.

I

DOMREMY.

Par une matinée aux senteurs odorantes,
La douce Jeanne d'Arc cueillait de frêles plantes
En gardant ses moutons auprès de Domremy.
Le ciel est pur et beau : le vent semble endormi ;
Et la jeune pastoure — à genoux sous un frêne, —
De son rosaire a dit la dernière dizaine.

. . . . . .

Trois fois l'été revint ; et Jeanne grandissait....
Une nuit, que l'enfant paisiblement dormait,
Elle ouït clairement des voix surnaturelles
Puis sentit, sur son front, le baiser de deux ailes.
Quis ut Deus, criait l'archange glorieux,
L'archange saint Michel qui descendait des cieux,
Ayant à ses côtés deux radieuses saintes.
La Pucelle hésitait, le cœur troublé de craintes :
Des ordres du Seigneur et de sa mission,
Jeanne douta longtemps, malgré la vision....
Dans les prés, sous les bois, près des eaux transparentes,
Les deux saintes parlaient ; leurs lèvres ravissantes
» Disaient toujours plus haut : « Dieu le veut, lève-toi,
» Cours délivrer la France et fais sacrer le Roy ;
Va, quitte ta houlette et ceins la lourde épée. »

. . . . . .

Du vieux toit paternel, Jeanne s'est échappée.

Digitized by Google

II

Reims.

Quel est ce long cortège attirant les regards ?
Quels sont ces fiers soldats, quels sont ces étendards ?
Le *Te Deum* se chante et les voûtes gothiques
Resplendissent de fleurs, d'encens et de cantiques.
C'est le sacre du Roy ! Sous les pieux arceaux,
Femmes, filles, enfants, hommes d'armes, vasseaux,
— Pressés et confondus, formant l'immense foule, —
Regardent sur leur Roy vider la sainte ampoule.
Jeanne est à ses côtés mais.... rêvant du hameau,
Des champs bordés d'iris où coule un frais ruisseau.
» Ah ! Je vais donc pouvoir reprendre, enfin ! pauvrette,
» Ma quenouille de lin et mon humble houlette..... »

. . . . . .

Charles VII sort et dit : « Jeanne, reste avec moi ;
» Tu le sais, mes soldats n'obéissent qu'à toi ;
» Si tu pars, je perdrais encore mon royaume. »
Jeanne, — qui souhaitait d'habiter sous le chaume, —
Se vit combler de biens ! Ces frivoles honneurs :
Fiefs, fortune, noblesse, et titres de grandeurs,
Touchaient peu cette enfant, qui tremblait en son âme :
Ses voix l'abandonnaient ! O triste et pauvre femme...

III

Rouen

Le bûcher est dressé, le glas sonne au bourdon ;
L'infâme Loyseleur implore son pardon.
La Pucelle est liée aux poteaux du martyre.
Soudain, Jeanne sourit. A-t-elle le délire ?
Non : aux bois du bûcher grimpait un liseron,
Et la fleur lui rappelle un instant la maison

Digitized by Google

Où naguères encor, naïves mais pieuses,
Ses lèvres égrenaient mille chansons rieuses ;
En esprit elle voit la Meuse aux flots d'azur,
Et le doux ciel natal — comme aujourd'hui si pur !
Elle songe aux parents, puis aux brebis bêlantes,
Aux senteurs des œillets, très odorantes plantes
Qu'elle aimait arroser par les chauds soirs d'été.....
Mais le rêve s'enfuit : sombre réalité,
L'infernale chaleur provient de cette flamme
Qui monte lentement... Jeanne meurt et se pâme.
Comme l'agreste fleur, comme le liseron,
— Arraché par mégarde aux touffes d'un buisson, —
Sa vie, hélas ! n'aura qu'une aube printanière :
Jeanne ne verra plus le toit de sa chaumière !.....

. . . . . .

C'est le ciel. Le Christ vient, le regard triomphant
Et dit : « Jeanne, choisis ; que veux-tu, mon enfant ? »
Et Jeanne, dont le cœur tressaille d'espérance,
Répondit simplement : « le *bonheur de la France.* »

CAMILLE NATAL.

Digitized by Google

LÉGENDE

Pourquoi le buis est-il toujours vert

Lorsqu'à Jérusalem le Christ voulut se rendre.
Pour célébrer la Cène avant sa Passion,
Aux portes de la ville, il consentit à prendre,
Une ânesse liée auprès de son ânon.

Ce fut malgré la pauvre et chétive monture,
Malgré l'apparence humble et douce du Sauveur,
Un triomphe ! on jetait des masses de verdure
En criant : « *Hosannah ! béni soit le Seigneur !* »

Un autre temps suivit, lamentable, sublime ;
Jésus, fils de David, permit les trahisons :
Tandis que du Calvaire il gravissait la cime
Ses pieds ne foulaient plus de fraîches frondaisons.

Cependant la bonté du Sauveur est profonde !
On croit qu'en souvenir de ces rameaux offerts
Jadis, et pour livrer aux ingrats de ce monde
D'autres palmes, les buis demeurent toujours verts.

SYLVANE.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Un peu de tout, par Paul Eudel — tome I. — Paris, librairie Ollendorff, 1896.

Je suis vraiment gêné pour reparler d'un livre dont j'ai écrit la préface. Serai-je donc réduit à me piller moi-même! Non pas. *Un peu de tout* est un livre très suggestif, comme on dit à présent.

M. Paul Eudel s'y affirme tour à tour critique d'art et curieux de littérature, gourmet théâtral et voyageur original, romancier même et historien.

Je chercherais toutefois d'aimables diminutifs de ces deux grands mots pour caractériser l'auteur gai d'*Entre Collectionneurs*, de la *Grenade de Saragosse*, du *Bilar*, l'auteur émouvant de l'*Invasion*, ce cruel épisode de nos désastres de 1871.

Et que d'autres aspects encore dans le talent de ce littérateur-Protée, toujours sincère et honnête! D'autres ont loué sa compétence absolue dans le domaine de l'art et de la curiosité, cette *Balade à l'hôtel Drouot*, synthèse humouristique des dix volumes sur l'illustre hôtel, ou cette étude si fouillée sur l'*Habitation et le mobilier à travers les âges*. D'autres ont trouvé, dans *Un manuscrit de Musset*, l'agréable occasion de venger le poète des *Nuits* de tardives indiscrétions.

Une bonne partie d'*Un peu de tout* est consacrée aux souvenirs nantais de l'auteur. Les lecteurs de cette *Revue* feuilleteront avec plaisir ces chapitres où la vieille cité revit au naturel. J'ai surtout en vue la préface pittoresque et alerte des *Souvenirs d'un vieux Nantais*, avec les évocations de la Tour du Bouffay, des carrières de Gigant, des ormeaux de la Fosse, du Cercle du Sport, de Charles Monselet, du docteur Guépin — choses et hommes disparus. Je pense aussi au *Livre d'heures d'Anne de Bretagne* la Nantaise, un des joyaux de la Bibliothèque nationale, à la *Collection* Seidler, qui fut acquise par le Musée archéologique de Nantes, à la *Col-*

Digitized by Google

lection d'autographes de M. de Lajariette, qui, elle, quitta Nantes pour être dispersée au vent des enchères. Enfin je me remémore ces pages sur la *Révolution de 1848 à Nantes*, souvenir d'enfance, sur une ascension en ballon, souvenir de jeunesse si poétiquement intitulé : *Dans le bleu.*

M. Paul Eudel est né accidentellement en Picardie, il est devenu Parisien. Mais il appartient à la Bretagne, à Nantes, par sa mère, par une chaîne ininterrompue d'ancêtres, par beaucoup des meilleures années de sa vie ; il le rappelle avec charme et Nantes ne l'a pas oublié.

O. DE GOURCUFF.

***

MAITRE BEAUJOUAN, par Mme M. de Harcoët. — Paris, René Haton, libraire-éditeur, S. D.

Vous lirez d'un bout à l'autre, avec l'intérêt le plus palpitant, ce roman moral et chrétien.

Odette de Grandval perd de bonne heure ses parents, son père, victime de la funeste passion du jeu, sa mère, ruinée par des spéculations malheureuses. Elle est recueillie par un ami de sa famille, qui devient son tuteur, le notaire Beaujouan. Ce notaire a tous les dehors d'un homme excellent, mais il n'a pas su résister à la tentation mauvaise de s'enrichir aux dépens de ses clients les Grandval et de pousser ceux-ci à l'abîme. Torturé de remords, il écrit, avant de mourir, un testament révélateur.

Sa veuve, d'accord avec son fils aîné, décide de cacher la faute et de marier, comme compensation, Odette à son autre fils, Ernest Beaujouan, un officier idéal qui aime la jeune fille et en est aimé.

Mais, à l'heure suprême, Mme Beaujouan révèle le secret à son confesseur. Instruits à leur tour de la vérité, Ernest et Odette se brisent le cœur en se séparant.

Une sœur de charité ferme les yeux à un capitaine d'infanterie de marine blessé à mort au Tonkin : on a reconnu les deux héros de *Maître Beaujouan*.

Je n'ai pu lire ce livre, dont presque toute l'action se déroule en Bretagne, sans une douce et profonde émotion. La pensée y est constamment élevée, l'observation fine, le style élégant. Dans ce groupe des romancières bretonnes qui, de Mme Ulliac Trémadeure à Mme Zénaïde Fleuriot, a compté bien des talents distingués, Mme de Harcoët prend une bonne place.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

LES CROYANCES (sonnets), par M. Abel Letalle. -- Paris, librairie Fischbacher, 1897.

Voici un noble recueil, une paraphrase en cinquante sonnets des meilleurs sentiments humains. M. Abel Letalle a le culte du beau et du bien ; on sent même parfois (je ne saurais lui en faire un crime) que sa poésie est impuissante à traduire l'afflux de pensées qui lui monte au cerveau. La forme choisie, d'ailleurs, le sonnet, est un moule aussi étroit qu'admirable, et le lyrisme de M. Letalle ne s'en accommode pas toujours. La Nature, l'Art, la Beauté sont les sujets que traite et caresse le plus volontiers le poète ; la Foi n'est point absente du livre, mais j'aurais souhaité, en tête des *Croyances*, un *Credo* plus caractérisé.

Un sonnet sans défaut ne se rencontre pas communément, même chez M. de Hérédia. Ne l'exigeons donc point de M. Abel Letalle qui dans ses sonnets de cœur, *Electio*, *Idéal*, *Conseil d'amour*, *Confiance*, *Sacrum*, trouve de bien pénétrants accents. *L'Epée*, dédiée à Louis Tiercelin, est d'une grande allure et ce n'est point mon nom, mis en tête du *Secret*, qui me rend indulgent pour des vers d'une très haute inspiration philosophique. Mais le poète, surtout, sait comprendre et aimer la nature ; il écoute le vent frémir dans les grands arbres et son *Baiser céleste*, que je cite, a une sorte d'ampleur rustique.

La plaine est d'or, le souffle est rare, le soleil
Est d'un argent si vif qu'il semble une féerie,
Etalant tout à coup sa fantasmagorie
Dans un ciel calme et pur, à nul autre pareil.

La nue est dans son plus radieux appareil,
Et la terre, qu'on aime, et qui songe et qui prie,
Semble un instant laisser sa vaste rêverie,
Pour mieux s'abandonner à l'immense réveil.

Car juillet est le mois des paisibles victoires,
Et tandis que le ciel, dans ses vivantes gloires,
Semble la paix qui veille au terrestre bonheur.

L'homme sent doucement sa grande âme qui s'ouvre
A l'affable baiser de l'azur qui le couvre,
Et la terre tressaille au chant du moissonneur.

Ou je me trompe fort, ou ce sonnet est la perle du volume.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

Un pays de célibataires et de fils uniques, par Roger Debury. Paris, E. Dentu, éditeur. — *Le relèvement de la natalité et l'avenir colonial de la France*, par M. Rossignol. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1896.

Ces deux ouvrages ont le même auteur. M. Rossignol, professeur de géographie au lycée de Bordeaux, a pris le pseudonyme de Roger Debury, pour développer les idées qu'il a émises dans sa conférence au Congrès National des Sociétés françaises de géographie.

Ces ouvrages d'une morale très haute et d'un ardent patriotisme ont pour sujet le décroissement de la population en France, pour objet le remède à apporter à ce fléau. M. Rossignol, justement ému, pousse le cri d'alarme : *Caveant consules* ! Il s'adresse à tous ceux qui ont la charge morale de la patrie pour les supplier d'enrayer le mal. Son appel aux écrivains, aux législateurs sera-t-il entendu ? Il faut le souhaiter et féliciter vivement M. Rossignol d'arracher les voiles que l'égoïsme et l'indifférence épaississent chaque jour. La vitalité de la France fait encore envie aux autres peuples, mais chaque année qui passe nous abaisse en élevant nos rivaux ; mais, si le pays continue à s'abandonner, les Barbares nous vaincront sans combat et nos descendants assisteront au désolant spectacle d'une grande nation étouffée de ses propres mains.

O. de Gourcuff.

*
* *

Sensations de Dacie et d'Illyrie, par André Chamagne, préface de Charles Fuster. — Paris, librairie Eischbacher, S. D.

Voilà des pays qui semblent d'un autre monde. Cette Autriche italienne est presque inconnue ; on y peut faire un voyage de découvertes de Fiume à Zara, de Cettinge à Raguse, en passant par les chutes de la Kerka et les Bouches de Cattaro. Si vous vous mettez en route, même si vous ne quittez pas le rivage, vous aurez dans M. André Chamagne un guide charmant — je n'ose dire un « cicerone », car on connaît les vers de Musset, parlant du Tyrol voisin de la Dalmatie :

> Tu n'as pas, comme Naple, un tas de visiteurs,
> Et des *ciceroni* pour tes entremetteurs.

Digitized by Google

Des vers ! Il y en a, et de très jolis, qui émaillent ce livre. M. André Chamagne s'est senti poète devant *Le beau Danube bleu* et la reine de l'Adriatique ; même il a ressaisi le rythme des vieux fabliaux pour narrer une légende bosniaque. Sa prose, aussi bien, est d'un poète et d'un peintre ; elle est d'un artiste que les grandes scènes de la nature ne trouvent pas en défaut. O. DE G.

***

LES RÉCITS D'UN VIEIL ONCLE, par Camille Natal (volume illustré pour enfants), Quantin, éditeur, 7, rue Saint-Benoît, à Paris. Prix : 80 centimes, broché ; 1 fr. 20, cartonné.

Les récits d'un vieil oncle forment un charmant volume qui va faire la joie des petits garçons et des fillettes de 6 à 11 ans. Au moment du jour de l'an, ce joli voluminet, illustré de gravures représentant les héros des historiettes, sera fort bien reçu par les jeunes lecteurs à qui il s'adresse. Camille Natal, notre collaborateur, est trois fois lauréat de la Société de l'Encouragement au Bien, ce qui est un garant de la moralité de ses œuvres. Camille Natal n'écrit pas uniquement pour les enfants. Ses principaux écrits, pour adultes, sont *Cœurs de femmes* (prose, 3 fr.) et *Gerbe d'œillets* (poésie, 1 fr. 50) ; *Deux poèmes en prose* (80 cent.) ; *Presque mariée* et *Plume brisée*, deux exquis monologues pour jeunes filles (50 cent.).

Le style de Camille Natal, souple et pur, sait se plier au genre enfantin. Les jeunes lecteurs des *Récits d'un vieil oncle* savoureront ces nombreuses historiettes dont nous citons quelques titres au hasard : *Les Etrennes d'un gourmand*, *Le Voyage en Chine*, *Les Sabots de Noël*, *Le Départ pour la campagne*, *Mignonne fée*, *Une périlleuse escalade*, etc , etc.

***

LE CLERC DE KERNÉ, idylle bretonne par Jos Parker. — *Paris*, L. Sauvaître, éditeur, 1896.

C'est une idylle, en effet, une idylle dans le goût de Brizeux. L'écolier d'Arzanno ne met pas plus de poésie dans ses amours avec Marie que nous n'en trouvons dans la chaste liaison ébauchée entre Hervé « le clerc sauvage » et Yvonne. La mort prend la jenne fille, un presbytère de village attend le clerc. Voilà tout le roman au travers duquel passe la riante figure de Guy Myriac, le peintre féru de Bretagne au point de déserter pour elle sa Provence natale et son Paris familier.

La Basse-Bretagne, la vraie, je ne vois qu'Yves Berthou qui l'aime avec tout son cœur, comme Jos Parker. Le *Clerc de Kerné* est un hymne

Digitized by Google

rustique à la louange de l'incomparable pays. Remplissez-vous les yeux de ces paysages qui sont d'un peintre, de ces descriptions qui sont d'un poète. Je sais aussi telle noce bretonne qu'eût signée un Flaubert plus ému.

Je voudrais transcrire ici les adjurations au paysan breton de rester fidèle à sa terre. Mais le morceau est trop long et je m'arrête à ce coin de nature. « La petite aurore bretonne montrait d'un air sauvage ses douceurs roses et ses gris perlés, faisant l'air sentir bon ses parfums de thym, de menthe poivrée, de lavande et de serpolet. Elle rendait leurs formes, leurs couleurs, leurs voix naturelles aux choses fantastiques qui grouillent dans la nuit. Elle chassait à coups de rayons les fées des sources et Korigans des pierres hautes, qui jettent leurs maléfices en dansant sous la lune. Elle éclairait et ravivait comme une déesse bienfaisante, et la terre joyeuse l'encensait. Les landes emmêlées de fils de la Vierge saillaient en angles de rouets à clous d'or qui filent de la soie ; les houx avaient des brillants métalliques constellés sur leur feuillage hérissé ; les petites fougères emperlées prenaient des courbes gracieuses de baigneueses dans la rosée. »

Assez d'autres nous montrent une Bretagne grise ; avec son pinceau et sa plume (c'est tout un), M. Jos Parker nous peint ici une Bretagne rose.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'INAUGURATION DE LA STATUE DE CHARETTE A LA CONTRIE, par M. RENÉ VALLETTE. — Fontenay-le-Comte, 1896.

M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, nous envoie une relation très complète et brillamment écrite de l'inauguration récente de la statue du général Vendéen. Ce récit, que précède une reproduction gravée de la statue (d'après le cliché de l'*Illustration*) et que suivent les beaux vers de M. Charles Vincent, a sa place marquée dans les bibliothèques vendéennes à côté d'une autre *Fête de l'inauguration de la statue du général Charette* (Nantes, Mellinet-Malassis, 1826). Il s'agit, dans l'ancienne brochure, d'une statue du sculpteur Molchnecht, érigée à Legé.

O. DE G.

Parmi les nouvelles *Revues* qui ont été adressées au bureau de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, citons la *Revue Nivernaise* de notre excellent confrère M. Achille Millien, la *Tradition Nationale*, véritable répertoire du traditionnisme et l'*Echo du Merveilleux* où M. Gaston Méry, son distingué directeur, entend faire dominer l'idée catholique.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1])

POILLEY (COMTÉ).

La paroisse de Poilley[2] a donné son nom à une des familles les plus anciennes et les plus considérables de la baronnie de Fougères. Cette famille portait pour armes : *parti d'argent et d'azur au lion léopardé de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout ;* Il est probable qu'elle eut pour auteur un certain seigneur nommé Gradeloc qui la fin du Xe siècle donna l'église de Poilley à l'abbaye du Mont-Saint-Michel[3]. Au siècle suivant nous voyons Main de Poilley occuper en 1096 une place importante à la cour du baron de Fougères ; en 1112, il assista à la donation de la forêt de Savigné faite à saint Vital par Raoul de Fougères[4].

Nicolas de Poilley vivait en 1155 et Alain de Poilley figure en 1163 au nombre de bienfaiteurs de l'abbaye de Rillé[5]. Il paraît qu'Alain de Poilley laissa sa seigneurie à sa fille Julienne, épouse d'un chevalier nommé Juhel Léonèse ou Le Léonnais qui donna son nom à la paroisse de Poilley appelée longtemps Poilley-le-Léonnais. Ce seigneur eut de Julienne de Poilley un fils appelé aussi Léonèse qui prit le nom de Poilley ; mention de tous ces personnages est faite en 1194 dans une charte de l'abbaye de Rillé[6].

1 Voir la livraison de janvier 1897.
2 Commune du canton de Louvigné du Désert, arrondissement de Fougères.
3 D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.* I, 367.
4 *Ibidem* I, 489 et 526.
5 *Ibidem* I, 623 et 652.
6 *Ibidem* I, 724.

Digitized by Google

Les descendants et successeurs de Léonèse ou Léon Ier de Poilley furent Nicolas de Poilley — Juhel de Poilley vivant en 1270 — Pierre Ier de Poilley en 1293 — Léon II de Poilley (1303) — et Léon III de Poilley (1356). L'un de ces derniers seigneurs épousa l'héritière de Juhel Bellangier, seigneur de Saint-Georges de Reintembault, et cette dame lui apporta la seigneurie de cette paroisse restée depuis unie à la seigneurie de Poilley[1].

Harcouët de Poilley, seigneur dudit lieu en 1370, s'unit à Thomasse de la Roche ; il en eut Pierre, sire de Poilley après lui, qui prisonnier de guerre en Angleterre paya en 1390 sept cents florins et cinq cents écus d'or pour sa rançon ; ce dernier se maria à Gasceline du Hallay[2].

Péan de Poilley, fils aîné de Pierre, contracta mariage, le 23 octobre 1418, avec Gervaise de la Feillée, fille du seigneur de la Rubaudière[3]. Il en eut Jean Ier de Poilley, chambellan du duc de Bretagne, qui épousa Jeanne de Tilly, fonda en 1450 la chapelle Sainte-Marguerite de son château de Poilley et rendit aveu en 1457 et 1462 pour sa seigneurie au baron de Fougères[4].

Arthur sire de Poilley, fils de Jean Ier, fut gouverneur de Fougères et de Vitré et en 1465 colonel de deux mille arbalétriers[5] ; il contracta deux alliances ; d'abord avec Jeanne Eder, puis avec Françoise de Marcilly ; il laissa deux garçons qui furent successivement seigneurs de Poilley après lui, Geoffroy et Barnabé. Geoffroy de Poilley, l'aîné, échanson d'Anne de Bretagne en 1498, épousa une filleule de cette reine, Anne Le Porc ; devenu veuf il se remaria à Renée de Scepeaux mais mourut néanmoins sans postérité. — Barnabé de Poilley fit avec le roi la campagne d'Italie et jouissait en 1513 de la seigneurie qu'avait laissée son frère ; plus heureux que lui, il eut de son union avec Françoise de Plorec un fils nommée Claude[6].

Claude, sire de Poilley, épousa en 1535, Marquise de Romilley,

[1] *Généal. Ms. de la maison de Poilley.* (Biblioth de Nantes).
[2] *Ibidem.*
[3] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.* 492.
[4] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, Ve Poilley.
[5] *Suppl. à la généalogie de la maison de Cornulier.* 258.
[6] *Généalogie ms. de la maison de Poilley.*

Digitized by Google

fille du seigneur de la Chesnelaye. A la montre de 1541, il se présenta « bien monté et armé, en estat d'homme d'armes, accompagné seulement d'un page portant lance, et déclara tenir en fief noble 5 à 600 l. de rente »[1]. Son fils et successeur Jean II de Poilley, colonel de trois mille hommes de pied, s'unit à Françoise de la Chapelle ; cette dame devenue veuve se remaria à François Champion, seigneur des Croix.

Jean III, baron de Poilley en 1595, mort en 1625, fils du précédent, fut gouverneur du comté de Mortain, chevalier de l'Ordre du roi et ambassadeur en Angleterre ; fait prisonnier au siège de Caen, il vit ses vassaux offrir d'eux-mêmes, 9.000 l. pour sa rançon. Il épousa : 1° Anne de Sourdeval ; 2° Renée de la Motte-Vauclair. Henri, comte de Poilley, issu de la première union de Jean III, et filleul d'Henri IV et de Marie de Médicis, fut, comme son père, gentilhomme de la Chambre et chevalier de l'Ordre du roi, il se distingua dans les guerres contre les Huguenots et s'unit, le 12 mars 1614, à Anne-Louise de Péricart, qui devenue veuve de lui se remaria au baron de Molac.

François, comte de Poilley et fils des précédents, épousa, le 7 septembre 1638, Geneviève de Juyé. Ce seigneur oublia les glorieuses traditions de ses ancêtres. Convaincus d'avoir fait de la fausse monnaie, François de Poilley et sa sœur furent condamnés par arrêt du parlement de Bretagne du 10 juillet 1662, à payer 20.000 l. d'amende, à laisser raser les fortifications du château de Poilley et finalement à avoir la tête tranchée. Leurs complices, — parmi lesquels se trouvaient un certain Davy, curé à Poilley et un religieux appelé le P. Joseph de Piré, — furent condamnés à être pendus[2]. Mais cette sentence ne fut pas exécutée, quant au comte de Poilley du moins, car en 1668 il fit hommage au roi pour sa seigneurie[3] ; il mourut à Poilley le 2 juin 1677 et sa veuve, Geneviève de Juyé, l'année suivante. Ils laissaient, entre autres enfants, Louis-Henri, qui suit et Louise, mariée subrepticement à Charles de Princey,

[1] *Ms. de Missirien*, (Biblioth. de Rennes).
[2] *Généalogie ms. de la maison de Poilley*.
[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 988.

Digitized by Google

seigneur de la Nocherie. Louis-Henri, comte de Poilley et marquis de Saint-Hilaire du Harcouët, épousa : 1° en 1668 Jacquemine de Bellouan : 2° en 1676 Françoise Lesné de Torchamps qu'il laissa veuve en mourant le 2 septembre 1686.

Ce seigneur avait eu trois enfants : de son premier lit une fille Jeanne-Marcuise de Poilley mariée en 1697 à Pierre-Guy du Bourblanc, marquis d'Apreville, — et du second lit deux fils, Henri-Louis comte de Poilley mort sans postérité et dernier de son nom en 1739, et Charles-Hilaire né posthume en 1687 et mort en bas âge.

La succession du comte de Poilley fut recueilli par sa sœur la marquise d'Apreville qui fit en 1748 hommage au roi pour son comté de Poilley ; cette dame mourut elle-même le 6 octobre 1749 et un grand procès s'éleva entre son fils Pierre-François du Bourblanc et François de Princey, petit-fils de Louise de Poilley, au sujet de la possession du comté de Poilley. En 1750 Pierre-François du Bourblanc rendit aveu au roi pour la seigneurie entière de Poilley et paya 650 l. pour son rachat, mais en 1758 il ne jouissait plus que d'une partie du comté, l'autre partie appartenant alors à François de Princey, qui habitait même le château du Poilley[1].

François de Princey étant mort le 4 mai 1768, son frère cadet Aymard de Princey fournit l'année suivante le minu de sa portion du comté de Poilley et il en fit hommage au roi en 1778[2]. Ce seigneur et sa famille conservèrent le château de Poilley jusqu'à la Révolution[3].

[1] *Arch. d'Ille-et-Villaine, fonds Maupillé.* — François de Princey avait été reconnu par arrêt du Parlement de Bretagne du 20 août 1744 arrière petit-fils légitime de François de Poilley et de Geneviève de Juyé. Ledit arrêt avait proclamé la régularité du mariage de Louise de Poilley et de Charles de Princey de la Nocherie, malgré la résistance de Mme du Bourblanc d'Apreville qui soutenait que les enfants de Louise étaient des bâtards inhabiles à succéder aux parents de leur mère.

On continua à plaider sur les conséquences de cet arrêt et les procès qui suivirent durèrent jusqu'en 1809. A cette époque, les héritiers du plaideur de 1744 firent une transaction qui mit fin à toutes les difficultés. Les de Princey tant par eux-mêmes que par Louise de Poilley plaidaient depuis 1678.

(*Notes dues à l'obligeance de M. le conseiller Fr. Saulnier*).

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure.* B. 1058.

[3] Ogée. *Dict. de Bret* (nouvelle édition.)

Digitized by Google

A l'occasion du mariage de Geoffroy de Poilley avec Anne le Porc, filleule d'Anne de Bretagne, la reine-duchesse, par lettres données à Nantes en octobre 1798, érigea la seigneurie de Poilley en châtellenie avec droit de haute justice[1].

Plus tard Henri IV voulant récompenser son fidèle serviteur, Jean III de Poilley, érigea par lettes patentes de janvier 1595 la châtellenie de Poilley en baronnie. Louis XIII confirma cette érection le 13 janvier 1633[2], et trois ans plus tard, voulant être encore plus agréable à Henri de Poilley, il fit par lettres patentes données en janvier 1636 un comté de la baronnie[3].

Le comté de Poilley relevant de la baronnie de Fougères et par suite du roi aux siècles derniers, comprenait la plus grande partie des paroisses de Poilley et de Saint-Georges de Reintembault ; il s'étendait, en outre, dans les paroisses de Montault, Le Ferré et Landéan ; sa haute justice s'exerçait en 1767 au bourg de Saint-Georges.

Le duc de Bretagne avait concédé au seigneur de Poilley en 1444 un marché tous les jeudis à Saint-Georges de Reintembault et deux foires au même bourg aux fêtes de Saint Georges (en avril) et de Saint Clair (en juin). De plus le roi en 1631 avait érigé en faveur du même seigneur un autre marché chaque semaine et plusieurs foires au bourg du Ferré[4].

Le sire de Poilley était fondateur et prééminencier des églises de Poilley et de Saint-Georges ainsi que de la chapelle du château de Poilley fondée par lui de trois messes par semaine. A cause des donations faites à l'abbaye de Rillé par les premiers seigneurs de Poilley, quand mourait à Poilley un seigneur de ce nom l'abbé de Rillé était tenu de venir en personne présider ses funérailles[5].

Le domaine proche du comté se composait du château de Poilley avec ses dépendances telles que chapelle, colombier, étang, bois de décoration, etc., des métairies de la Cour de Poilley, la Fiolaye,

[1] *Généalogie ms. de la maison de Poilley.*
[2] *Archiv. du Parlement de Bretag.* 18e reg. 116.
[3] *Généal. ms de la maison de Poilley.*
[4] *Ibidem.*
Ibidem.

Digitized by Google

l'Etang-Guillaume. Frilouze, la Cervelle, la Pittaye et la Ballue, toutes en Poilley, et de celles des Haut et Bas-Chalonges en Saint-Georges, — des moulins de la Motte et de Déan en Poilley, d'Yvrande et d'Archefeu ou Cas-de-Roche en Saint-Georges et de Mellé en la paroisse de ce nom.

Le château de Poilley n'est plus debout qu'en partie, car un incendie l'a ravagé de nos jours ; néanmoins il subsiste encore une belle tour des quatre qui l'ornaient, dit-on, jadis ; un grand escalier en fer à cheval, de jolis frontons sculptés dans le style de la renaissance, des terrasses et un vaste bassin de granit dans un jardin français témoignent aujourd'hui de son importance passée et du bon goût de ceux qui l'élevèrent.

PONTBRIAND (COMTÉ).

La seigneurie de Pontbriand en Saint-Lunaire et Pleurtuit[1] a donné son nom à une vieille famille noble portant pour armoiries : *d'azur au pont de trois arches d'argent maçonné de sable.*

Collin de Pontbriand, seigneur dudit lieu, compagnon d'armes de Du Guesclin, épousa en 1352 une parente de ce héros, Jeanne de Mauny. De cette union naquit Olivier sire de Pontbriand, maître d'hôtel du roi en 1416, qui combattit les Anglais avec distinction[2].

L'un de leurs descendants, Jean de Pontbriand, seigneur dudit lieu, eut de son mariage avec Jeanne du Parc de Locmaria un fils également nommé Jean, auquel il laissa vers 1487 sa seigneurie de Pontbriand ; le 28 février 1488 ce dernier Jean de Pontbriand fournit, en effet, au duc de Bretagne le minu de ses fiefs et de ses manoirs de Pontbriand en Saint Lunaire et de la Mettrie en Pleurtuit, qui lui étaient échus au décès de son père[3].

Ce Jean de Pontbriand, gouverneur de Châteaubriand, épousa Marguerite Le Vicomte qui lui donna trois enfants : Simon, Charles et Guyonne. Les deux premiers furent successivement seigneurs de Pontbriand après la mort de leur père, mais ils moururent l'un

[1] Communes du canton de Dinart, arrondissement de Saint-Malo.
[2] *Revue hist. de l'Ouest*, mémoires, IX, 171.
[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Pleurtuit.

Digitized by Google

et l'autre sans postérité, Simon, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, en 1505 et Charles en 1510.

Leur succession fut recueillie par leur sœur Guyonne de Pontbriand, veuve de Charles du Breil, seigneur de Rays, qu'elle avait épousé en 1496 et perdu en 1505. Cette dame rendit aveu au roi pour Pontbriand en 1511 ; elle se remaria avec Christophe de Trémereuc, seigneur du Chastellier, et mourut en 1519.

Roland du Breil, issu du premier mariage de Guyonne de Pontbriand, hérita de sa seigneurie ; page de la reine Anne, il s'unit en 1519 à Gillette de Landujan, mais décéda sans laisser d'enfant en avril 1547. La seigneurie de Pontbriand échut alors à une parente du deffunt Antoinette de Pontbriand, femme de Marin, vicomte de Montchenu. Celle-ci après avoir rendu aveu au roi pour Pontbriand et la Mettrie le 25 septembre 1556, vendit deux jours après ces seigneuries à Julien du Breil, seigneur de Launay-Quinard et gouverneur de Redon, cousin-germain de Roland du Breil. A partir de ce moment la famille du Breil posséda sans interruption la seigneurie de Pontbriand, et l'une de ses branches en prit le nom.

Julien du Breil, chevalier de l'Ordre du roi et seigneur de Pontbriand, avait épousé en 1551 Marie Ferré qu'il perdit en 15 o ; il se remaria à Julienne de la Villéon veuve de Christophe des Nos. Il mourut à Pontbriant le 2 mars 1587, âgé de 71 ans, et fut inhumé le 6 dans l'église de Pleurtuit[1].

Jean du Breil, fils de Julien et issu de son premier mariage, fit hommage au roi pour la seigneurie de Pontbriant en 1598[2]. Ce seigneur joua un grand role pendant les guerres de la Ligue et défendit vaillamment son château de Pontbriant assiégé en 1590 par les Ligueurs. Chevalier de l'Ordre du roi, comme son père, Jean du Breil, épousa : 1° en 1574, Claude Bruslon, fille du seigneur de la Musse ; 2° en 1593, Julienne de Launay-Comatz, veuve de Pierre du Quélenec. Il mourut en 1612 et fut inhumé le 6 avril dans l'église de Pleurtuit[3].

René du Breil, comte de Pontbriant, sorti de la première union

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 168.
[2] *Archiv. de la Loire-Inf.* B. 1011.
[3] *Généalogie de la maison du Breil*, 172.

Digitized by Google

de Jean du Breil, fut aussi chevalier de l'Ordre du roi, et s'unit en 1608 à Jacquemine du Guémadeuc ; il décéda en 1664, âgé de 86 ans. Son fils Tanneguy du Breil, comte de Pontbriant, maître d'hôtel du roi et chevalier de son Ordre, grand prévôt de Bretagne et conseiller d'État, épousa : 1° en 1637, Anne des Essarts de Lignières, décédée en 1645 ; 2° en 1649, Marguerite Bernard de Monterfil veuve de Jacques Busnel. Ce comte de Pontbriant mourut le 30 mars 1667 et fut inhumé aux Jacobins de Rennes[1].

Louis du Breil, comte de Pontbriant, fils du précédent et d'Anne des Essarts, fit hommage au roi pour Pontbriant, en 1671, et lui fournit en 1682 l'aveu de son comté[2]. Il épousa le 1er juin 1667, Bonne de Nevet et mourut à Pontbriant le 30 mai 1698 ; son corps fut inhumé en l'église des Dominicains de Dinan ; sa veuve mourut elle-même en 1703. Leur fils aîné, Joseph-Yves du Breil, comte de Pontbriant, gouverneur du fort des Ebihens, « construit à ses dépens » dans l'île de ce nom lui appartenant, avait épousé en 1696, Marie-Angélique Marot de la Garaye ; il mourut le 2 février 1710 et sa veuve lui survécut jusqu'au 8 mai 1732, qu'elle mourut en odeur de sainteté à l'hôpital de Josselin où se voit encore son tombeau[3].

Louis-Claude du Breil, comte de Pontbriant et fils des précédents, s'unit : 1° en 1721, à Françoise d'Espinay, fille du marquis de Vaucouleurs, décédée en 1749 ; 2° en cette même année 1749, à sa cousine Renée du Breil de Pontbriant ; il mourut à Pontbriant le 27 avril 1754 et sa veuve, au couvent des Ursulines de Josselin en 1792. Claude-Toussaint du Breil, comte de Pontbriant, fruit de la seconde union de Louis-Claude du Breil, épousa le 21 novembre 1769, Marie-Joseph Quemper de Lanascol, dont il n'eut point d'enfants ; il aliéna une partie de sa belle fortune et venait de vendre au sieur de Brenan, le comté de Pontbriand, s'en réservant seulement la jouissance durant sa vie, quand il mourut dans son château de Pontbriand, le 17 août 1781[4].

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 194.
[2] *Arch. de la Loire-Inférieure*, B. 988.
[3] *Ibidem*, 201.
[4] *Ibidem*.

Digitized by Google

La seigneurie de Pontbriand fut érigée en châtellenie, en faveur de Jean du Breil par lettres patentes d'Henri IV, données en mars 1598 ; à cette occasion le roi augmenta d'un quatrième pilier la haute justice de Pontbriand et concéda à son possesseur le droit de tenir marché à Pleurtuit le mardi de chaque semaine et deux foires chaque année, foires dont le nombre fut porté à quatre par autres lettres de 1609[1].

De 1609 à 1650 René du Breil obtint l'annexion à sa châtellenie de Pontbriand des terres et seigneuries de Richebois en Pleurtuit, de la Houlle et de la Ravillaye en Saint-Briac et de Launay-Comatz en Ploubalay. Par lettres patentes de décembre 1650, Louis XIV, confirmant ces annexions, érigea le tout en comté sous le nom de Pontbriant et accorda au nouveau comte deux foires l'une à Pleurtuit le 19 juillet et l'autre à Saint-Briac le lendemain de la Trinité ; ces lettres royales furent enregistrées au parlement de Bretagne le 30 juin 1668[2].

Plus tard le roi annexa encore au comté de Pontbriant les seigneuries de la Ville-au-Provost et de la Garde en Saint-Briac, de Pontfily en Pleurtuit, de Beaufort et d'une partie de la vicomté de Dinan, etc.

A l'origine le château de Pontbriand se trouvait en Saint-Lunaire et c'est là qu'habita la famille de Pontbriand dont les tombeaux se retrouvent toujours dans l'ancienne église de Saint-Lunaire. Vers le milieu du XVIe siècle le seigneur de Pontbriand — probablement Julien du Breil — abandonna cette résidence et fit construire un nouveau château au bord du Frémur, à la Mettrie en Pleurtuit ; on appela ce château le Grand-Pontbriand ou simplement Pontbriand. Quant à l'ancien Pontbriand, désigné dès lors sous le nom du Petit-Pontbriand, il fut donné en partage à Françoise du Breil mariée en 1596 à Jean sire de Pontual[3], mais le seigneur de Pontbriand,

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 173 et 182.

[2] *Archiv.. du Parl. de Bret.* 22e reg. 421.

[3] Mme de Pontual reçut le manoir du Petit-Pontbriand et sa métairie, le moulin de Plate-Roche, les fiefs du Grand bailliage de Pontbriand et de la Marre en Saint-Lunaire et enfin la chapelle de Pontbriand en l'église de Saint-Lunaire au côté de l'évangile. Tout cela, distrait de l'ancienne seigneurie de Pontbriand, fut uni à celle de Pontual.

Digitized by Google

en renonçant à la terre du Petit-Pontbriant ; se réserva les droits de fondateur en l'église de Saint-Lunaire.

Il y avait au reste, avons-nous dit, dès le XVe siècle à la Mettrie un manoir « avec colombier, bois et vignes », les métairies de Beauregard et de Belleville et le moulin à eau des Filles[1]. Cette terre de la Mettrie avec le manoir de Pontbriand qu'habitait le seigneur en Saint-Lunaire et ses fiefs en cette paroisse constituaient la seigneurie primitive de Pontbriand.

Bien plus étendu fut le comté de Pontbriant comprenant deux vastes paroisses presqu'entières Pleurtuit et Saint-Briac et s'étendant en quatre autres Saint-Lunaire, Ploubalay, Corseul et Lancieux. Une trentaine de fiefs en Pleurtuit, une quinzaine en Saint-Briac et un bon nombre dans les paroisses voisines constituaient la juridiction du comté de Pontbriant exercée à Pleurtuit.

Au bourg de ce nom étaient les ceps et collier de la seigneurie ; les fourches patibulaires à quatre poteaux se dressaient non loin, au bord de la route de Saint-Malo à Saint-Brieuc.

Au sire de Pontbriand appartenait un droit de quintaine sur une partie des nouveaux mariés de Pleurtuit ; cette quintaine était courue le lundi de Pâques, et les habitants du bourg de Pleurtuit devaient fournir le poteau, l'écu et les lances ainsi qu'un sergent pour faire la bannie des mariés. En Saint-Briac certain tenancier du fief de la Garde devait « une paire d'éperons à l'usage du seigneur » de Pontbriand. Enfin ce dernier était sergent féodé du Grand bailliage d'Avaugour en Pleurtuit et environs.

Les prééminences du comte de Pontbriand étaient considérables dans les églises de Pleurtuit, Saint-Briac et Saint-Lunaire : outre les droits de fondateur de ces trois églises, il jouissait dans celle de Pleurtuit de trois chapelles : celle de Notre-Dame ou de Pontbriand, du côté de l'évangile, où l'on voyait un tombeau à ses armes, peut-être celui de Guyonne de Pontbriand qui voulut y fonder une messe et y choisit sa sépulture — celle de Saint-Guillaume ou de Richebois où se trouvait en 1618 le tombeau d'une dame de Richebois, décoré de son effigie en relief — enfin une troisième

[1] *Aveu de Pontbriand* en 1487.

Digitized by Google

qu'on appelait chapelle du Fondateur où le sire de Pontbriand avait également en 1682 « ses armes, bancs, escabeaux et tombeaux élevés ».

A Saint-Briac le comte de Pontbriand avait aussi une chapelle prohibitive dans l'église à cause de sa seigneurie de la Garde ; elle se trouvait du côté de l'évangile. Il était en outre, en Saint-Briac, fondateur de la chapelle de Saint-Adam devenue Notre-Dame de l'Epine[1].

Dans l'église de Saint-Lunaire, enfin, le seigneur de Pontbriand, tout en délaissant à celui de Pontual sa chapelle de Pontbriant, s'était réservé « deux tombes élevées au milieu du chœur, l'une d'icelle engravée dans le pilier qui porte le corps de Monsieur saint Lunaire, quelles tombes armoriées de ses armes qui sont *un pont* ; à l'une de ces tombes est la représentation d'un homme armé et à l'autre celle d'une femme avec l'écusson susdit en alliance de la maison de Mauny qui est des *croissants avec des lambeaux* : plus il y a deux écussons en l'arc d'entre la chapelle et le chœur des armes de Pontbriand en alliance de la maison de la Tandourie[2]. » Ajoutons encore que le sire de Pontbriand possédait un enfeu dans l'église des Jacobins de Dinan.

Le domaine proche du comté de Pontbriand se composait de ce qui suit :

Le château de Pontbriand et ses dépendances — un auditoire et un four à ban au bourg de Pleurtuit — les anciens manoirs de la Garde, la Roblinaye et la Ville-au-Provost — les métairies de Beauregard, le Clos, le Vaurouault, Richebois et le Jardin, en Pleurtuit, de Belleville, la Garde, la Planche, la Gaulteraye, le Heurtay et la Ville-au-Provost en Saint-Briac, le Boismorin en Corseul, la Mainguaye en Ploubalay, etc., — l'étang de Saint-Adam et le moulin des Filles, — les moulins à vent de la Marche et de la Ville-au-Provost — une grande partie des dimes de Pleurtuit et de Saint-Briac, etc[3].

[1] *Aveu de Pontbriand*, en 1682.

[2] *Aveu de la seigneurie de Pontbriand*, en 1618. — Il se trouve, en outre dans l'ancienne église de Saint-Lunaire deux beaux tombeaux avec statues d'un seigneur et d'une dame de Pontbriand, tombeaux qui ont été maintes fois décrits.

[3] *Aveux de Pontbriand*, en 1682 et 1703.

Digitized by Google

Chef-lieu du comté le château de Pontbriand était également le chef-lieu d'une capitainerie de gardes-côtes qui en portait le nom et s'étendait entre les rivières de la Rance et de l'Arguenon.

Cette charge de capitaine général des gardes-côtes fut exercée héréditairement par tous les comtes de Pontbriand. C'est en cette qualité qu'ils firent bâtir en 1694 le fort des Ebihens dont ils reçurent aussi le gouvernement héréditaire ; mais le plus important peut-être, comme le plus dispendieux de leurs privilèges, était d'entretenir toujours quelques bâtiments de guerre à leur frais et nous les voyons équiper jusqu'à deux frégates en même temps pour le service du roi[1].

Le château de Pontbriant en Pleurtuit répondait par son importance à la juridiction féodale dont il était le chef-lieu. Le siège qu'il subit en 1590 prouve qu'il était alors d'une grande force puisque une nombreuse artillerie n'en eut pas raison sans peine. « Tel qu'il subsistait un siècle plus tard, il se composait de trois grands corps-de-bâtiments en pierre de taille, dont l'un appelé le Vieux Château était probablement le manoir primitif de la Mettrie. Cet ensemble était complété et défendu par sept tours dont deux à l'entrée du pont-levis ; à l'entour s'étendait une enceinte carrée d'environ cent pas de côté, bastionnée aux angles et protégée de larges fossés revêtus de contrescarpes qui se voient encore à présent ; le tout accompagné de deux chapelles et décorés de jardins, d'étangs et de bois de futaie. Cette demeure fut habitée jusqu'en 1781 et paraissait devoir résister longtemps à toutes les causes de ruine ; elle subsistait encore à la fin de la Révolution, mais peu d'années après les démolisseurs acharnés de l'époque l'avaient fait disparaître jusqu'à la dernière pierre, épargnant seulement les dépendances, belle construction du XVIIe siècle qui sert aujourd'hui d'habitation de fermiers[2]. »

(*A suivre.*) L'abbé Guillotin de Corson,

chan. hon.

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 185.
[2] *Généalogie de la maison du Breil*, 135.

Digitized by Google

LES HISTOIRES DU PAYS DE BRUZ

PRÈS RENNES

L'existence dans le trésor de l'église de Bruz de deux images extrêmement curieuses nous a donné l'idée d'écrire quelques lignes sur cette vieille paroisse du canton sud-ouest de Rennes.

Plusieurs historiens, et entre autres Ogée dans son *Dictionnaire de Bretagne*, rapportent que, vers 1529, Bruz fut incendié et trois de ses habitants pendus pour avoir assassiné deux officiers anglais. Ils ajoutent que par suite de cet événement le centre du bourg qui se trouvait alors près du village de Saint-Armel fut transféré à la place qu'il occupe présentement.

Le journal de Guillaume Pichart contient lui aussi ce passage : « Pendant que les Anglais furent à Bruz ils brûlèrent deux ou trois villages et pendirent deux ou trois hommes à cause que les paysans avoient tué deux de leurs capitaines qui s'estoient allé promener à l'escart. »

Mais, comme on le voit, le bourgeois de Rennes ne parle nullement du changement de place du chef-lieu de la paroisse.

La tradition locale, elle, réfute les Anglais et le transfèrement du bourg. Elle croit qu'on a confondu les agents du fisc avec des officiers anglais : deux employés, qui par leurs exactions s'étaient fait exécrer des paysans, auraient été mis à mort, ce qui valut au pays des représailles ; quelques villages isolés furent brûlés et notamment celui de Saint-Armel. Mais, dès cette date, le chef-lieu de la paroisse était où il est aujourd'hui.

Cette dernière version nous semble la plus acceptable, surtout si l'on se reporte à l'époque qui nous occupe, dans l'histoire de Bretagne où se trouvent justement précisées les difficultés que l'on éprouvait alors à prélever dans les campagnes les sommes nécessaires à la rançon de François Ier, les résistances de toutes sortes

Digitized by Google

qui se manifestaient un peu partout, et les mécomptes des agents du fisc lorsqu'il fallait exercer des poursuites.

En 1084, l'évêque de Rennes, Sylvestre de la Guerche, fut fait seigneur de Bruz, par Geoffroy, comte de Rennes, qui lui donna le manoir seigneurial qui existe encore à l'heure actuelle sur les bords de la rivière de Seiche, au milieu de vastes prairies. Les successeurs de ce prélat l'occupèrent jusqu'à la Révolution.

Yves Mahyeuc y mourut le 20 septembre 1541 et l'on montre aux étrangers la chambre qu'il occupa. Ce fut une belle et noble figure que celle de ce vertueux évêque que Dom Lobineau a qualifié de bienheureux et qu'un autre historien appelle le père des pauvres et des misérables.

Yves Mahyeuc naquit dans le diocèse de Léon en 1462. Il entra chez les Dominicains de Morlaix et fut plus tard envoyé par ses supérieurs au couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes. Il devint le confesseur de la duchesse Anne et de ses deux maris Charles VIII et Louis XII. Cet honneur lui valut d'être appelé par le Pape, presque malgré lui, à l'évêché de la capitale bretonne.

Malgré ses nouvelles fonctions, il ne quitta point sa grande robe blanche des Dominicains, et il n'était jamais aussi heureux que lorsqu'il pouvait se retirer dans son manoir de Bruz pour y vivre comme dans un monastère et y faire lui-même ses charités. Il avait pris à gage et à l'année des « *maistres couturiers, bonnetiers et cordonniers* », dont les ateliers étaient au château même et où les enfants du pays venaient apprendre des métiers.

Lorsque ce bon évêque mourut, les religieux chargés de laver le corps aperçurent, en lui enlevant ses vêtements, — ainsi que le chirurgien René Le Boucher qui était présent, — l'empreinte d'une sorte de croix de Jérusalem sur la poitrine du défunt.

Un procès-verbal conservé aux archives du chapitre de Rennes relate ce fait. Albert Le Grand, dans sa *Vie des Saints de Bretagne*, et Dom Lobineau racontent également l'histoire de cette croix miraculeuse.

Les chanoines de la cathédrale firent alors imprimer deux images, de format différent, représentant la croix découverte sur la poitrine de l'évêque.

Digitized by Google

Ces images sont extrêmement rares aujourd'hui et même en existe-t-il d'autres que les deux qui se trouvent dans la sacristie de l'église de Bruz? En voici la description :

Une petite d'environ dix centimètres de hauteur destinée sans doute à être mise dans un livre de prières. Une grande de quarante centimètres faite pour être encadrée. Ni l'une ni l'autre ne porte de nom d'imprimeur.

On lit en tête de la petite image :

Jesus-Maria ; Dominicus.

La croix présente cinq croisillons et, de chaque côté, sont imprimés verticalement les vers suivants :

C'est le pourtraict nivement compassé
Des blanches croix sur l'estomach emprainctes
Du bon prélat de Rennes trespassé
Yves Mahyeuc, non incisées ni painctes.

Suivent des prières en latin.

Les dessins de la grande image sont infiniment plus compliqués : en tête la scène du crucifiement de Jésus, Marie et les saintes femmes qu'accompagnent des soldats à cheval. De chaque côté, dans des médaillons oblongs, saint Pierre et saint Paul.

Au centre ce qui se trouve sur la petite image ; puis l'écusson des armes choisies par Yves Mahyeuc et sur deux colonnes des vers ayant pour titre :

Epitaphe faict et composé sur la vie et trépas de Révérend P. en Dieu Yves Mahyeuc en son vivant Evesque de Rennes :

Droict icy gist Reverend Père en Dieu
Yves Evesque en son temps de ce lieu
Quel le mardy vingtiesme de septembre
Devers le soir, si bien je me remembre,

L'an mil cinq centz aussi quarante et cinq
Mort luy a faict comme faict à chacun.
C'est celui-là qui fut vroy exemplaire
De saincteté, benin et débonnaire.

Digitized by Google

Des povres fut ayant toujours le soing
Que à tous donnoit fort de près ou de loing,
Les nuds vestoit d'accoustrements très bons
Et aux autres leur donnoit de grands dons.

Or ou argent à tous il présentoit,
Et contenté de luy chacun estoit ;
Comme leur père les povres le suivoient,
Pour que de luy refusez ils n'estoient.

Plus aise estoit de ce que leur donnoit
Que de celuy qui pour luy retenoit ;
De vie austère il a vescu toujours
Et en ce point il a usé ses jours.

Il ne mangeoit que une fois le jour,
A prier Dieu estoit tout son séjour ;
En sa chambre sur grabat il couchoit
Et à minuit sans faillir se levoit.

Et bien souvent on l'a veu, longue espace,
Tout prosterné le visage à la place ;
Doulx il estoit, benin et gracieux
A tout le monde, tant à jeune que vieulx.

Au riche, au povre, tout celuy estoit ung,
Car chacun il se rendoit commun ;
Il n'a cherché honneur n'y grands bonbans
Humilité a consommé ses ans.

Après sa mort on l'a trouvé merché
Du merc de Dieu, quand on l'a bien serché.
Sur l'estomac avoit signes de croix,
Toutes les croix un seul pied le portoit,

Qui tout le long de l'estomac prenoit.
Et au plus bas sur le cœur on voyoit
Une goutte de sang qui reluysoit,
Et la-dessus estoient les croix assises
Tirant à mont et à plusieurs devises.

Digitized by Google

Rien n'est plus blanc, qu'ils apparoissoient
Et sans foncer sur le cuyr ils estoient,
Visité fust pour entendre et sçavoir
Si d'artifice il eust peu ce avoir.

Et fust trouvé que non, mais seulement
Ce luy venoit miraculeusement,
Dont faut juger que c'est un vray sainct corps,
Quand bien l'on est de sa vie recors.

Pourquoi je croy qu'on le pourroit prier
Si saincte Église le voulait octroyer ;
Mais si aulcuns avoient dévotion
De luy faire quelque pétition,

Je vous dis comme vous lui pourrez
Sans nul péché secours luy demander,
Vous le priez s'il a vers Dieu puissance
Par sa prière, il vous fasse allégeance.

Pour luy prier, je crois qu'il n'a affaire
Et toutefois pour mieux lui satisfaire
Nous prions Dieu que pardon il lui face
Et ses péchés, d'aucuns dont il efface.
Amen.

Mgr Yves Mahyeuc fut inhumé dans la cathédrale de Rennes.

Le manoir devint plus tard la propriété du savant jurisconsulte Toullier qui l'affectionnait tout particulièrement. Il s'y rendait aussitôt qu'un instant de loisir le lui permettait et il y écrivit plusieurs de ses ouvrages. C'est ce qui fit dire à M. Paulmie, dans son éloge de Toullier, à propos du manoir : « C'était là que, s'enveloppant de silence et d'études, il retrempait son génie dans la contemplation de cette forte nature, et que, s'imprégnant peut-être de la teinte des lieux, il donnait à son style cette originalité, cette sève, cette couleur, quelquefois même cette âpreté, qui le distinguent. »

Les descendants de Toullier ont possédé cette campagne jusqu'à ces temps derniers.

Digitized by Google

*
* *

C'est également dans cette commune, sur le bord de la Vilaine, près de *Chancor* (*campus corvi*, champ du corbeau) que se trouve le château de Cicé dont les tourelles pointues indiquent une haute origine. Ce fut Pierre Champion, chevalier, seigneur de Cicé, qui le fit construire en 1480.

Ce seigneur possédait de vastes terres, et la rivière de Vilaine lui appartenait jusqu'à Apigné. Tous les bateaux qui passaient devant sa demeure lui devaient un droit de péage.

Le château fut édifié en forteresse et s'étendait beaucoup plus avant dans les jardins qu'il ne le fait aujourd'hui. Il n'en reste d'ailleurs qu'une partie debout, la moitié à peu près des bâtiments d'autrefois avec une tour du côté de la rivière, et ailleurs, une autre plus petite, dans laquelle est un escalier en spirale qu'on peut avec peine gravir. Ce devait être, croit-on, la tour du guet.

Dans une grande salle du rez-de-chaussée on distingue encore sur les murs des peintures assez curieuses. L'une d'elles représente une chasse aux lièvres.

En 1598, la terre et seigneurie de Cicé fut érigée en baronnie en faveur de Charles Champion de Cicé, lequel touchait les bénéfices de deux chapellenies qui lui valaient 200 livres.

On trouve un sire René Champion de Cicé, officier de marine, fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, et qui fut tué en mer par les Anglais en 1667.

Puis un Jérôme Champion de Cicé, né en 1735, qui entra dans les ordres, fut évêque de Rhodez en 1770, de Bordeaux en 1781, et envoyé à l'Assemblée Constituante en 1789. Louis XVI le nomma garde des sceaux ; mais, obligé de fuir pendant la Terreur, il ne rentra en France qu'en 1802. Envoyé évêque à Aix, Jérôme Champion y mourut en 1810.

Lorsque la famille de la Bourdonnaye de Montluc commença, en 1789, la construction de son château de Laillé, elle alla habiter Cicé

Digitized by Google

qui lui appartenait ; mais elle aussi, peu de temps après, se vit forcée de prendre la route de l'exil, et la vieille forteresse resta sans maîtres, fut pillée et dévastée pendant les années 1792 et 1793.

∴

Deux poètes reposent dans le cimetière de Bruz : Armand de la Durantais auquel nous avons consacré une notice biographique dans la présente *Revue*[1], et Emile Alliou, ancien chef de bureau à la Préfecture de Rennes, qui a publié dans divers journaux de ravissantes poésies. Nous citerons celle-ci :

LE SOMMEIL DU PREMIER-NÉ.

Dors enfant aux doux yeux bleus
Dans ton berceau de dentelle,
Pour te couvrir de son aile
Un ange est descendu des cieux.

Assis à ton chevet, il admire en silence,
Ton petit front si pur, sans rides, sans douleurs,
Et ta paupière close et ton air d'innocence,
Et tes songes tous pleins d'étoiles et de fleurs !
L'ange qui sur toi veille et que le ciel te donne,
C'est ta mère, enfant blond, ta mère à l'œil d'azur,
Au front brillant encore de la chaste couronne
Des vierges au cœur pur.

Ferme, sous ses baisers, doucement ta paupière ;
Sur ton cœur innocent, croise tes faibles bras
Et que ton nom sacré soit la seule prière
Que tu dises tout bas !

Dors et repose en paix, trop tôt viendront les larmes !
L'instant heureux, enfant, est l'heure du sommeil ;
Au pied de ton berceau la vie et ses alarmes
Attendent ton réveil !

[1] Année 1881, 2e semestre, page 380.

Digitized by Google

*
* *

La mine argentifère de Pont-Péan, qui fut découverte au commencement du siècle dernier par des potiers cherchant l'argile nécessaire à leur fabrication, est en grande partie sous la commune de Bruz. Elle occupe plus de mille ouvriers et a de nombreux puits d'une profondeur extrême.

Une autre curiosité naturelle se trouve près de la Chaussairie, sur la ferme de Fénicat : c'est la fontaine *du Bouttoir* qui présente un phénomène physique assez singulier : la source jaillit continuellement, en soulevant le sable fin qui en forme le fond, et semble, quoique froide, dans une perpétuelle ébullition.

Son eau contient,en grande quantité, des sels calcaires et magnésiens, qui s'y trouvent à l'état de bicarbonate.

*
* *

LE COURRIER DE BRUZ

(LÉGENDE).

A l'époque de la Révolution, Bruz devint le lieu de passage des troupes royalistes de la Bretagne et de la Vendée. On raconte encore à la veillée nombre d'épisodes de cette fin de siècle.

En 1795, un jeune garçon de ferme du nom d'Yvon, intelligent et audacieux, fut appelé un soir au château du Manoir où des dames, connaissant son dévouement, lui confièrent la correspondance des insurgés bretons à leurs frères de la Vendée, en le chargeant de la porter à son adresse dans une commune voisine. Le jeune gars la cousit dans la doublure de sa veste et partit sur le champ.

Des colonnes mobiles de l'armée du général Hoche parcouraient le pays et principalement cette contrée qui était considérée comme suspecte.

Le voyageur enfourcha un *guichenas*, petit cheval de lande très

Digitized by Google

commun à cette époque, et se dirigea vers Pont-Réan. Avant d'entrer dans le village il apprit qu'un cantonnement de républicains s'y trouvait, ce qui l'obligea à rebrousser chemin et à prendre un sentier de traverse dans lequel il se croyait bien en sûreté. Hélas ! il n'avait pas fait cinq cents pas qu'il rencontra une troupe de soldats à cheval. Il fut aussitôt entouré, fait prisonnier et conduit à Pont-Réan.

Heureusement pour lui que le général Hoche venait d'y arriver et que sa présence attirait trop l'attention de tout le monde pour qu'on s'occupât du jeune Yvon. Celui-ci put donc, lorsque la nuit fut venue, se glisser sans bruit dans l'écurie où était son cheval, le prendre par la bride et s'en aller vers un endroit de la Vilaine qu'il connaissait et où il lui était possible de franchir la rivière sans difficulté.

Lorsque les soldats s'aperçurent de la fuite de leur prisonnier, Yvon était loin et toutes leurs recherches n'aboutirent à aucun résultat.

Le bonheur du courrier royaliste ne fut pas de longue durée : en arrivant près du château dans lequel il devait se débarrasser de sa correspondance, il fut cerné par une colonne républicaine qui marchait dans le plus grand silence. On lui attacha les mains derrière le dos, il fut baillonné et un soldat conduisit lui-même le cheval.

Yvon comprit bientôt le motif pour lequel on observait un si grand silence. On voulait s'emparer par surprise du château et arrêter les gens suspects qui pouvaient s'y trouver.

Le commandant du détachement fit ses hommes entourer le château, puis alla frapper à la porte principale, en ordonnant d'ouvrir au nom de la loi. Une dame obtempéra à cet ordre et remit à l'officier, sur sa demande, les clefs des appartements.

Les chambres furent fouillées dans leurs plus petits recoins, ainsi que les caves et les greniers, sans que l'on pût découvrir rien de compromettant.

Yvon étant inconnu du personnel du château ne fut l'objet d'aucune remarque, aussi lui enleva-t-on son baillon. Comme à Pont-Réan, il espéra qu'un moment favorable lui permettrait peut-être encore de s'échapper.

Digitized by Google

Les soldats, exaspérés d'avoir fait buisson creux, se vengèrent de leur insuccès en mettant la cave au pillage. Lorsque le petit voyageur vit tous ces hommes à peu près ivres, il comprit que le moment était venu d'agir. S'approchant insensiblement de la porte de l'appartement dans lequel il était gardé, il l'ouvrit doucement, s'élança dans les jardins, franchit les haies et se trouva dans les champs. Il se rappela les recommandations qui lui avaient été faites au Manoir, et qui consistaient, s'il ne trouvait pas le destinataire de sa correspondance au lieu indiqué, à l'aller rejoindre à Rennes, au château de la Mabilais. Yvon s'achemina donc vers la ville

Il y arriva cette fois sans encombre et y trouva de nombreux royalistes qui tinrent conseil sur ce qu'ils devaient faire. Ils n'osèrent prendre un dépôt de cette importance destiné à leur chef le baron de Cormatin, qui était pour le moment absent. Ils engagèrent donc le porteur de la correspondance à retourner à Bruz pour la rendre aux personnes qui la lui avaient confiée, l'assurant que M. de Cormatin en serait informé et qu'il irait la chercher lui-même au Manoir.

Avant de quitter Rennes, Yvon rencontra un gars de son pays, auquel il avait rendu quelques services, et qui voulut absolument le garder un jour avec lui. Ce dernier, qui avait des opinions républicaine, emmena son camarade au club qui se trouvait au couvent des Cordeliers.

Qu'on juge de la surprise d'Yvon lorsqu'il entendit, dans ce club, raconter sa propre histoire, c'est-à-dire ses deux évasions qui pouvaient le faire fusiller, mais qu'il avait tentées dans le but assurément de sauver une correspondance précieuse destinée aux chouans.

Aucun des assistants ne le connaissait et ne put remarquer la pâleur de son visage.

Il partit le même soir pour Bruz, et, pour plus de sécurité, s'en alla à travers champs. Cet excès de précaution le perdit.

En traversant un bois de sapins, il fut tout à coup cerné par des soldats de la République qui s'emparèrent de lui et le conduisirent au général Hoche qui revenait de Pont-Réan.

Un soldat reconnut le déserteur. Ordre fut aussitôt donné de le

Digitized by Google

dépouiller de ses vêtements et d'en retourner toutes les poches.

Le pauvre diable eut un instant l'espoir que son précieux dépôt n'allait pas être découvert, lorsque Hoche lui-même dit à ses hommes : « passez-moi ces vêtements que je les examine à mon tour. » Il les froissa entre ses mains et ne tarda pas à sentir le papier dans la doublure de la veste. Il déchira prestement celle-ci, s'empara du paquet de lettres, lut la suscription et dit à son officier d'ordonnance : « Les voici enfin, ces dépêches que je convoite depuis si longtemps. J'avais comme un pressentiment que je les trouverais. »

Se tournant ensuite vers Yvon : « Je devrais te faire fusiller, mon garçon ; mais j'ai pitié de ton jeune âge. Puis, tu es brave, sauve-toi et ne recommence pas. »

Les descendants de l'infortuné Yvon habitent toujours Bruz et se souviennent avoir entendu souvent raconter dans leur enfance l'histoire du petit courrier de Bruz.

LES BROQUETTES ET LES PETITS CLOUS

Sous la terreur, lorsque M. le comte de M*** fut forcé de passer à l'étranger, il enferma les bijoux de sa famille, son argenterie et son or dans un petit baril qu'il porta lui-même chez l'un de ses fermiers, aux environs de Pont-Réan.

— Tiens, dit-il au paysan, voilà un baril de *broquettes et de petits clous* que tu mettras dans un coin de ta maison. Si j'en ai besoin, je t'écrirai de me l'envoyer et, dans le cas contraire, je le reprendrai à mon retour.

— Il sera fait comme vous le désirez, notre maître.

L'exil du comte dut se prolonger plus longtemps qu'il ne le supposait, et il eut besoin d'argent.

Il écrivit à son fermier de remettre à l'un de ses amis, qui devait aller le voir en Angleterre, le baril qu'il avait mis en dépôt chez lui.

Mais le rusé paysan qui s'était douté qu'il avait en sa possession

Digitized by Google

autre chose que des *broquettes et des petits clous*, avait ouvert le baril et s'était emparé de son contenu.

— Que faire ? se disait-il ; comment me tirer de là ?

Ma foi, il remplit le baril de *broquettes et de petits clous* et le remit à l'ami de son maître.

Quand celui-ci le défonça, il s'aperçut qu'il avait été joué.

De retour en France, il s'arma de deux pistolets et se rendit chez son fermier.

— Brigand ! lui dit-il, si tu ne me remets pas ce que tu m'as pris, je te brûle la cervelle.

Le voleur se jeta à ses genoux, lui demanda grâce, le pria de lui pardonner, lui rendit les bijoux, s'engageant à lui rembourser l'or et l'argent aussitôt qu'il le pourrait.

Les mauvaises langues affirment qu'il ne rendit jamais tout à son maître, car il acheta de belles propriétés dans le pays.

A l'heure actuelle, ajoute-t-on, ses petits-enfants sont les plus pauvres de la commune ; ce qui prouve bien que l'argent volé ne profite pas.

ADOLPHE ORAIN.

Digitized by Google

PORTRAITS HISTORIQUES

CRÉTINEAU JOLY[1]

Dans cette nature moitié rustique, moitié sensuelle, qui s'accuse si résolument sur ce visage où l'esprit étincelle à défaut de la beauté des traits, dans ces yeux qui parlent et dans ce geste impérieux qui s'assouplit pour adoucir un sarcasme ou faire passer un mot à l'emporte-pièce, vous retrouvez encore et plus que jamais le batailleur des beaux jours de la presse. Crétineau Joly s'est créé une place à part, il la garde au grand regret des jaloux, et à la plus grande joie de ceux qui aiment les bons coups de lance, ou plutôt ces grands coups d'épée qui faisaient tant de plaisir à Madame de Sévigné, et qui, en définitive, ne tuent personne. Sous le règne de Louis-Philippe, dont il a fait ressortir les ombres dans un ouvrage, qui est un monument de passion historique et d'audace raisonnée, il s'en est donné à cœur joie, sa bile s'est épanchée à longs flots ; et il a su mêler avec bonheur, en quelque sorte, les imprécations de Jérémie aux narquoiseries de Rabelais.

La physionomie de Crétineau Joly, si accentuée et si rayonnante de verve gauloise, a quelque chose qui tient du soldat et du prêtre. Il a le courage de l'un et la finesse de l'autre. C'est dans ce cerveau amalgame qu'il faut chercher le secret de son talent et de ses succès; le Vendéen y domine. Il fut bercé dans son enfance par les récits

[1] Il nous a paru intéressant de recueillir sur Crétineau Joly, l'auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire* qu'on vient de rééditer, le jugement d'un critique contemporain qui l'avait personnellement connu. Nous devons cette esquisse à l'obligeance de notre collaborateur M. Léo Lucas, qui l'a empruntée aux papiers laissés par Hippolyte Lucas, son père.

Digitized by Google

encore palpitants de la guerre civile ; ses premières années s'écoulèrent au milieu de la chouannerie ; il a vécu, il a été élevé parmi les généraux et les soldats de cette époque dont il a peint avec tant d'émotion les héros républicains ou royalistes ; puis, un jour, nous le voyons caché dans une cellule du séminaire de Saint-Sulpice, le surplis sur les épaules, et le bonnet carré à la main ; l'amour de l'étude, le désir du savoir avaient suppléé à la vocation absente. Il y fut le condisciple et le rival de Mgr Dupanloup. Jamais homme des lettres, s'honorant de rester toujours homme de lettres, n'a été mieux servi par les événements que Crétineau Joly. A cette existence obscurément commencée au fond de la Vendée, et se poursuivant sous le cloître de Saint-Sulpice, il se présente tout à coup une bonne fortune. Le duc de Laval, Montmorency, alors ambassadeur de France à Rome, demande à Mgr Frayssinous, le grand orateur et le Ministre des affaires étrangères, un jeune homme apte à tout comprendre et à tout rendre. Crétineau fut désigné, on le lance sur la route des dignités sacerdotales ou des missions diplomatiques. La fête de saint Louis approche, et nous sommes en 1825, dans l'année du grand Jubilé. A cette fête nationale que les circonstances rendent encore plus solennelle, il y aura comme auditeurs un pape et le sacré collège, des rois et des princes venus en pèlerinage, et toute une foule d'ambassadeurs et d'artistes... L'auditoire est trouvé, mais l'orateur chrétien, qui doit élever la voix au-dessus de cette multitude sacrée, ne l'est pas encore, il ne le sera peut-être jamais, car les prêtres français reculent devant ce formidable honneur. Crétineau Joly sourit de ces craintes que son état laïc ne lui permet pas d'éprouver. Ce sourire fait naître une idée dans l'esprit du Duc de Montmorency ; il court au Vatican, supplie le pape Léon XII d'accorder au futur historien les dispenses et le bref nécessaire pour prêcher avant l'âge et avant le sacerdoce. Le pape et son ministre le cardinal Bernetti, deux grands hommes d'État, lui portaient une vive affection. Bref et dispense sont libellés. Le voilà à vingt-deux ans, débutant dans la carrière apostolique au milieu d'une solennité que les plus célèbres prédicateurs n'ont pas eu le bonheur de rencontrer pour couronner leurs travaux.

Les portes du sanctuaire s'ouvraient à deux battants devant ce

Digitized by Google

jeune homme. On lui promettait d'aplanir tous les chemins sur son passage. Crétineau n'était prêtre qu'en théorie, il résista aux séductions et aux visées ambitieuses ; mais à l'inverse de ceux qui, selon une locution populaire, jettent le froc aux orties, il ne voulut point mordre le sein qui l'avait nourri et la main qui l'avait dirigé dans les sentiers de la science. Il respecta l'Église, il combattit toujours pour elle. Ce furent là sans contredit ses plus belles campagnes, et on ne peut l'en blâmer au point de vue de la fidélité chevaleresque.

Dans ce caractère où les demi-teintes sont presque imperceptibles, et où les qualités et les défauts s'accusent avec une spontanéité qu'on aurait tort de prendre pour de la violence, il y a un entrain d'esprit, un charme de causerie, une brusquerie de sincérité qui surprennent d'abord, et qui, ensuite, finissent par plaire. Cet homme qui respire l'énergie, ce Danton blanc, comme l'appelait Marrast, qui de son œil hardi et de sa voix vibrante semble communiquer la force aux autres, fut à un certain moment l'oracle des Jésuites. Lorsqu'en 1843 la sainte compagnie de Loyola se trouvait combattue par d'éloquents et habiles adversaires, lorsque la tempête menaçait d'engloutir une seconde fois les pères et les novices de l'ordre, et que les amis timides ou découragés s'éloignaient pour ne pas être entraînés dans la chute, Crétineau Joly, dont le nom avait grandi, fut appelé et choisi comme le dernier sauveur. C'était pour lui un désastre moral, une ruine absolue ou une victoire sans précédent. Il s'était jusqu'alors préservé de tout contact avec les Jésuites ; il ne les connaissait ni par l'injure ni par le bienfait. Leur général lui demande, en présence du pape Grégoire XVI, de se charger d'écrire l'histoire de la compagnie ; et Crétineau, qui accepte sans balancer, se contente de stipuler cette seule condition : « mon révérend père, lui dit-il, vous me prenez tel que je suis ; songez bien que je resterai tel que vous m'aurez pris », et il a tenu parole, il a fait l'histoire des Jésuites sans le devenir, mais avec une certaine passion.

Les écrivains aiment peu d'ordinaire à froisser l'opinion publique, à se mettre en révolte contre des préjugés reçus et à marcher à l'encontre du mouvement d'idées, qui emporte les esprits

Digitized by Google

tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Nous croyons tous ou à peu près que la fortune et la gloire ne viennent qu'en se traînant à la remorque du siècle. Je ne sais si, de la part de Crétineau Joly, ce fut inspiration ou calcul ; toujours est-il qu'il n'a jamais cessé dans ses ouvrages de prendre la popularité à rebrousse poil, et que, malgré vents et marée, il a remonté tous les courants. Il est devenu populaire en ayant l'air de marcher contre toutes les idées à l'ordre du jour. Ce singulier phénomène s'est renouvelé à chaque nouveau livre qu'il a publié. Le titre seul de ses ouvrages a quelquefois un avant-goût de rétrograde ou d'hostile au progrès. Vous ne les ouvrez qu'avec une certaine défiance ; mais si vous les ouvrez, cet homme, qui écrit un peu à la diable, comme Saint Simon, vous entraîne à l'instant même beaucoup plus loin que vous n'auriez voulu aller ; il faut le suivre, bon gré, mal gré, dans cette course au clocher, à travers les documents inédits et les monuments historiques qu'il interroge de l'œil, qu'il heurte de la main et qu'il déploie comme un drapeau. Croyez-en lui, ne croyez pas en lui ; que lui importe ? Il s'est donné mission de vous étourdir, de vous émouvoir, de vous effrayer, de vous convaincre. Il fait tout cela tantôt par un mot jeté au hasard, tantôt par une déduction logique, le plus souvent par une caresse féline, ou par un soubresaut d'idées qui ébranle la tête la mieux organisée. Là est son talent. Cette manière de procéder dérive-t-elle d'un plan sagement conçu d'avance ? Est-elle tout simplement le produit des impressions et des luttes intérieures de l'écrivain ? Je ne sais, mais depuis l'*Histoire de la Vendée militaire* jusqu'à ce livre de combat qui s'intitule *L'Église Romaine en face de la Révolution*, prenez l'ouvrage que vous voudrez de Crétineau Joly, la même cause amènera les mêmes effets. Cette énergie souvent contenue comme un fleuve au repos, et débordant tout à coup en images, en citations, en tableaux ou en pressantes apostrophes, a quelque chose de si original que, malgré vous, vous vous abandonnez au torrent.

Des hommes rompus aux joutes de la pensée, tels que M. Ch. Lenormant (de l'Institut), ou le P. Thénis, le docte préfet des archives secrètes du Vatican, essayèrent à diverses reprises de trouver le défaut de sa cuirasse, et de le constituer en son tort. L'un mar-

Digitized by Google

chait à la tête de la phalange du *Correspondant*, l'autre s'annonçait comme venant au nom de Rome ; ils étaient protégés et soutenus par de puissantes coteries. Les journaux légitimistes de Paris, eux-mêmes, faisaient silence, en attendant qu'il leur fût permis de battre les mains à sa défaite. L'écrivain, que ses confrères de tous les camps invoquèrent tant de fois à l'heure des crises, ne perdit ni son aplomb imperturbable, ni son sourire de bonhomie, ni son air de paysan du Danube ; il compte à petit bruit les mailles et les rêts dont ses adversaires cherchent à le couvrir ; il se laisse aiguillonner d'ici et de là ; il fait le mort pour ainsi dire. Tout à coup, lorsque la galerie commence à applaudir à son échec problématique, le sanglier littéraire s'élance d'un bond et renverse tout sur son passage. Ne l'attaquez pas, il se défend. C'est l'homme de l'anecdote et de la répartie, du coup de boutoir et du mot plaisant. Il a étudié la société du haut en bas. Il s'est trouvé mêlé aux princes et aux ministres, aux artistes et aux hommes d'État, aux danseurs et aux danseuses. Entré dans la familiarité des puissants de la terre, il a connu et apprécié les secrets de la diplomatie ; il a tout vu et tout retenu, ayant beaucoup voyagé. Sa mémoire qui a l'infaillibilité du chronomètre n'hésite pas plus sur un homme que sur un fait. Il a surpris en robe de chambre l'histoire vivante. Indépendant des coteries, des cénacles, et vivant au milieu d'eux, comme dans un camp, c'est un volontaire toujours prêt à faire parler la poudre ; un éclaireur qui croit, mais qui en a trop vu et qui en sait trop pour se laisser tromper ou pour abdiquer son libre arbitre. On ne l'applaudit pas de toute main. Il aime les aventures, les voyages et les plaisirs. Lorsque, à Rome, il prêchait si dévotement le Pape et les cardinaux, on raconte qu'entre deux points de son sermon le diable ne perdait pas pour attendre. Le pourfendeur se faisait chansonnier en son temps, et il consacrait au paradis de Mahomet de petits vers dont nous ne citerons que la première strophe :

« Je crains la mort, tant il est doux de vivre
« En savourant les plaisirs interdits ;
« Mais de ma peur le Coran me délivre,
« On est encore heureux au paradis.

Digitized by Google

Cette poésie est un petit péché de jeunesse racheté par des œuvres plus sérieuses.

Cet écrivain qu'on peut accuser de passion, de ruse et d'audace, mais que personne n'osera soupçonner de vengeance et de vénalité s'est fait d'ardents ennemis, et des admirateurs quand même. Chacun de ses ouvrages a été un combat, il en est toujours sorti victorieux. Né royaliste, il est toujours resté royaliste. Ce n'est pourtant pas sous ce drapeau qu'il a trouvé aide et appui. Crétineau Joly, l'un des derniers Jacobites égarés dans notre société moderne, avec des aspirations parfois démocratiques méritait qu'on essayât son portrait. Celui-ci est un peu heurté de ton, mais le modèle offre si peu de régularité qu'on ne sait trop comment le prendre. Royaliste, il démasque sans miséricorde les intrigues royalistes, et n'épargne à son parti, ni une révélation compromettante, ni un mot cruel ; religieux, il a sa loge à l'opéra ; historien, il quitte le ton de l'histoire pour prendre celui des petits journaux et des nouvelles à la main. Que voulez-vous faire en présence de ce personnage ondoyant et divers, qui échappe à la sculpture, et qui ne présente à la peinture que des traits mobiles difficiles à saisir ? Mais cet écrivain hait les sentiers tortueux et souterrains : on sait avec lui à qui on a affaire ; il ne vous prend pas en traître. Il porte sa cocarde en gentilhomme, qui avoue hardiment son roi, sa dame et son Dieu. Honneur aux royalistes de cette trempe. Ils ont droit à notre estime, comme d'anciens monuments, comme les pierres de Carnac.

HIPPOLYTE LUCAS.

Digitized by Google

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III

Comté de Richemont

§ VI. — Jean III

(Suite[1]).

C'est sans doute à cette époque que nous devons rapporter certain accord entre les deux Rois à propos de Richemont.

Le Roi d'Angleterre voyait avec peine le duc de Bretagne pourvu de vastes possessions en Angleterre. Mais dépouiller le duc n'était-ce pas le jeter dans les bras de la France? L'intérêt du Roi d'accord avec l'équité lui conseillait d'offrir une juste compensation. De son côté, le Roi de France pouvait toujours craindre que le devoir féodal dû à propos de Richemont n'attirât le duc dans le parti d'Angleterre. Pour ces divers motifs l'un et l'autre devaient souhaiter que Richemont cessât d'appartenir au duc de Bretagne.

Le Roi d'Angleterre crut pouvoir offrir l'échange dans son duché d'Aquitaine; il lui parut qu' « une rente annuelle de 10000 livres (au moins sept cent mille francs de notre monnaie) sur les coutumes de Bordeaux, Saint-Emilion. Saint-Macaire et Blaye » pouvait être acceptée par le duc en échange de Richemont.

Mais le traité à passer entre « le duc d'Aquitaine » et le duc de Bretagne devait être soumis à l'homologation du suzerain d'Aquitaine, le Roi de France. Le Roi d'Angleterre soumit les lettres de constitution de la rente à Philippe de Valois, et celui-ci n'eut garde de refuser l'homologation.

[1] Voir la livraison de décembre 1896.

Digitized by Google

Il ne fallait plus que l'acceptation du duc de Bretagne. Ne fut-elle pas demandée ? Fut-elle refusée ? C'est ce que nous ne pouvons dire : ce que nous savons, c'est que, très malheureusement pour le duc et ses successeurs, « les lettres du duc d'Aquitaine homologuées par le Roi de France » restèrent sans suites[1].

*
* *

Vicomte de Limoges et à ce titre homme lige du Roi de France, Jean III, s'il demeurait comte de Richemont, allait devenir homme lige du Roi d'Angleterre. Cette dualité avait effrayé Arthur II ; moins sage que son père, Jean III garda pour lui le comté et fit hommage à Edouard III[2].

La situation personnelle du duc n'était pas moins complexe : il était neveu à la mode de Bretagne d'Edouard II, lorsque son premier mariage avec Isabelle de Valois l'avait fait beau-frère de Philippe, que la mort de ses trois cousins Louis Le Hutin et ses deux frères allait faire Roi de France[3].

Pendant le règne d'Edouard II, le duc se ménagea prudemment entre la France et l'Angleterre[4]. Mais après la mort du malheureux Roi (1327) et l'avènement de Philippe de Valois (sacré le 29 mai 1328), s'éloignant de l'Angleterre, il se rapprocha ouvertement de la France.

Au lendemain de son sacre, le jeune Roi, à la prière de Louis de Nevers, comte de Flandre, marche contre les Flamands révoltés qui

[1] Nantes. E. 114. « Lettres d'Edouard, alors duc d'Aquitaine, homologuées par Philippe de Valois, constituant sur les coutumes de Bordeaux, Saint-Emilion, Saint-Macaire et Blaye, une rente de 10 000 livres tournois en échange de Richemont pour Jean III, de Bretagne. » Edouard *duc d'Aquitaine* est bien le Roi d'Angleterre Edouard III, Roi depuis 1327, un an avant Philippe de Valois. Il ne céda le duché d'Aquitaine à son fils Edouard (le Prince Noir) qu'en 1363, et Philippe de Valois était mort en 1350.

[2] Morice. *Pr.* I. 1370.

[3] A propos de ce mariage, Lobineau écrit p. 285. « Isabeau, fille aînée de Charles de Valois fils, frère et père de trois rois de France. » La phrase est énigmatique. Il faut entendre fils d'un roi (Philippe le Hardi), frère d'un roi (Philippe Le Bel, qui fut père des trois rois, Louis Le Hutin, Philippe Le Long et Charles Le Bel), et père d'un roi, Philippe de Valois.

[4] Morice. *Pr.* I. 1341.

Digitized by Google

sont alliés de l'Angleterre. Le duc de Bretagne se joint au Roi. A la journée de Cassel (23 août 1328), il commande une des batailles françaises et il est même blessé. Pour prix de ses services, il demande au Roi la grâce de Robert d'Artois, leur commun beau-frère. Pour le malheur de la France, sa médiation fut sans succès.

Un peu après, le duc autorisait les Bénédictins de Saint-Mathieu à fortifier leur abbaye « pour protéger leurs reliques. » Mais quels ennemis peuvent les inquiéter, sinon les Anglais, comme nous l'avons vu en 1296? C'est donc contre les Anglais que s'élève « la forteresse. » (Juin 1332)[1].

Mais le Roi d'Angleterre ne parut pas tenir compte de ces faits : à la mort du comte de Richemont, il admit Jean III à l'hommage (8 mai), et le mit en possession du comté par lettres du 4 mai 1334[2]. Edouard III avait un motif sérieux de ménager le duc de Bretagne.

En 1329, Guy, comte de Penthièvre, frère chéri de Jean III, était mort prématurément laissant une fille unique. Le duc n'avait pas eu d'enfant de ses deux premiers mariages, il n'en attendait pas, paraît-il, du troisième; et il considérait comme son héritière la fille de Guy, son frère germain, à l'exclusion de son frère consanguin, Jean, comte de Montfort, qu'il n'aimait pas et dont il redoutait l'ambition.

Or prévoyant que la compétition du comte de Montfort pouvait allumer la guerre dans le duché, Jean III avait imaginé un singulier moyen de parer à cette éventualité. C'était de donner la Bretagne au Roi de France qui saurait la défendre contre le comte de Montfort. Les Bretons consultés trouvèrent le remède pire que le mal; et devant leur opposition le duc renonça à ce bizarre projet.

Il revint alors au moyen le plus simple : un mariage qui donnât à sa nièce devenue héritière de Bretagne un champion capable de résister victorieusement aux entreprises de Jean de Montfort

Edouard III était au courant de toutes ces démarches; tout à coup il intervint; le 31 décembre 1335, il envoya deux ambassadeurs au duc demander pour son frère le comte de Cornouaille la main

[1] Morice. *Pr.* 1358-59.
[2] Morice. *Pr.* I, 1370.

Digitized by Google

de Jeanne « comtesse de Penthièvre, héritière de Bretagne[1]. » C'est ainsi qu'Edouard III qualifiait alors Jeanne de Penthièvre.

Avec l'appui de l'Angleterre le comte de Cornouaille avait la puissance que Jean III voulait trouver dans l'époux de son héritière. Mais le Roi de France recommandait un autre prétendant : Charles comte de Blois, fils de sa sœur Marguerite, qui avait été belle-sœur du duc. Jean III le choisit. (1337)[2].

La préférence donnée au neveu du Roi de France sur son propre frère n'était pas de nature à plaire au Roi d'Angleterre ; on ne voit pas pourtant qu'il en ait marqué quelque mauvais vouloir au duc. Au contraire, le 15 mars 1339, il lui accorde gracieusement « la remise de toutes les sommes qui peuvent être dues au trésor sur le comté de Richemont, du temps de ses prédécesseurs ou depuis son entrée en possession[3] ».

Ainsi Edouard ne renonce pas à amadouer le duc de Bretagne. La guerre de Cent ans est commencée ! L'année précédente, Edouard a passé en Flandre, et le 1er juillet, il a pris le titre de Roi de France et peint les fleurs de lis sur son écu auprès des léopards d'Angleterre. Il a besoin du duc de Bretagne.

Mais Edouard ne réussit pas à attirer le duc dans ses intérêts. En 1339, Jean III armait quatre-vingts navires qui allèrent rejoindre la flotte française, et partait de sa personne avec huit mille Bretons. Les armées se séparèrent sans combat ; mais l'année suivante (24 juin 1340) la flotte entière fut détruite à l'Ecluse ; le Roi d'Angleterre estimant ce succès suffisant pour une campagne consentit une trève ; l'armée française se sépara, et Jean III en route pour la Bretagne tomba malade et mourut à Caen, le 30 avril 1341.

Telles furent les relations de Jean III avec l'Angleterre. Quelle fut pendant son règne la situation de Richemont ? Lobineau dit

[1] Morice. *Pr.* I, 1375.

[2] Philippe VI (de Valois), Isabelle, duchesse de Bretagne morte à 16 ans, au 1369, et Marguerite, femme de Guy de Châtillon, comte de Blois, promise en 1298 et mariée en 1310, morte avant août 1342, étaient frères et sœurs germains nés du premier mariage de Charles de Valois, fils de Philippe Le Hardi, avec Marguerite de Sicile.

[3] Morice. *Pr.* I. 1392-1393. L'acte porte 1338 ; mais cette année Pâques tombait le 12 avril : il faut donc lire 1339.

Digitized by Google

que le comté fut saisi sur le duc et donné à Robert d'Artois ; et il semble rapporter la date de ce fait au temps où Robert se réfugia en Angleterre (1334)[1].

Bien que lui-même ne donne pas la preuve de ce fait, nous n'osons pas contredire l'illustre historien. Nous dirons seulement que nous ne voyons pas à quelle époque placer la saisie. En mai 1334, le Roi accepte l'hommage de Jean III ; en 1335, il demande pour son frère l'héritière de Bretagne ; en juillet 1338, le duc fait un don à un Breton, Geffroy Le Voyer, seigneur de Trégomar, qui, dit-il a été «de long temps son sénéchal de Richemont[2] ; en mars 1339, Edouard accorde la grâce que nous avons dite au duc, « comte de Richemont. » Enfin, en avril 1341, Jean III meurt en possession du comté, puisque, dès le 16 mai (seize jours après la mort de Jean III), Edouard donnait des ordres pour la garde de Richemont et des autres seigneuries du duc ; et pour la perception de leurs revenus qui devaient entrer dans le trésor royal, à raison de la mort du « duc de Bretagne, comte de Richemont[3]. »

§ VII. — Jean de Montfort

(1341-1345. — Jean IV 1345-1399)

La succession de Bretagne était ouverte.

Nous avons vu plus haut qu'à la première nouvelle de la mort de son frère, Jean, comte de Montfort, s'était fait proclamer duc à Nantes, avait obtenu l'entrée de toutes les villes ducales moins Brest, enfin était passé en Angleterre pour solliciter l'appui d'Edouard III[4].

Edouard trop heureux de se voir ainsi ouvrir en Bretagne « une porte sur la France, » accueillit joyeusement Montfort, il promit

[1] *Hist.* p 308.

[2] Morice. *Pr.* I. 1344. Ce don est rappelé dans des lettres de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre datées de novembre 1342.

[3] Morice. *Pr.* I. 1413.

[4] Rymer, t. XV, 164 et 267.

Digitized by Google

l'appui demandé[1], et le comte repartit pour Nantes, où il reçut la convocation du Roi devant la cour des pairs.

Dans les dispositions d'esprit où était Edouard, il aurait suffi d'une ambassade secrète pour le déterminer en faveur de Montfort. La démarche personnelle de celui-ci fut une faute : Philippe de Valois crut — et c'était assez naturel — que le comte avait fait hommage pour la Bretagne. Il réprimanda vivement Montfort: celui-ci protesta, mais reconnaissant que ses protestations ne l'innocentaient pas aux yeux du Roi, et redoutant une arrestation qu'il sentait avoir méritée, il rentra hâtivement en Bretagne. Il y préparait la guerre avant que l'arrêt de Conflans (7 septembre) eût admis Charles de Blois à l'hommage pour la Bretagne[2].

Aussitôt le Roi saisit le comté de Montfort[3] et fit partir une armée en Bretagne pour assurer l'exécution de l'arrêt (26 septembre).

Deux jours auparavant le Roi Edouard avait dressé les conventions arrêtées avec Montfort. Dans cet acte le Roi expose que « le duc de Bretagne, comte de Montfort, indigné de l'injustice du seigneur Philippe de Valois détenant le royaume de France qui nous appartient, et par amour de la justice, nous a juré amitié ; et, pour cette raison, le même Philippe a fait saisir le comté de Montfort. » Le Roi ajoute que « en indemnité de la perte de Montfort, il concède au duc de Bretagne le comté de Richemont, avec cette condition pourtant que, si le comte recouvrait Montfort, il rendrait Richemont, sauf, dit l'acte, une nouvelle et plus grande faveur, qu'en raison de la continuation et de l'augmentation de ses

[1] Les conventions passées entre le duc et le Roi ne furent écrites que le 24 septembre après l'arrêt de Conflans (7 septembre) et la saisie du comté de Montfort qui suivit. Morice. *Pr.* I. 1424. Voir ci-dessous.

[2] On ne saurait trop redire que c'est la seule décision rendue par les pairs. On lit souvent que l'arrêt « adjugea le duché à Jeanne de Penthièvre. » Erreur ! L'arrêt ne jugea pas la question de propriété. *Il admit à l'hommage,* décision qui donnait la *possession* sans décider la question de *propriété*. D'Argentré f° 280, r° Ed. de 1588.

[3] La saisie doit avoir immédiatement suivi l'arrêt, sinon le départ furtif de Jean de Montfort, puisque le Roi d'Angleterre la connaissait, comme nous allons voir, le 24 septembre.

Digitized by Google

bons services envers nous, le comte peut espérer de l'excès de la munificence royale[1]. »

Si le Roi n'a pas exagéré les protestations de Montfort, celui-ci était, autant que par un hommage formel, traître à son suzerain, le Roi de France ; et la saisie de son comté était un châtiment mérité qu'aurait même pu suivre l'arrestation dont s'était cru menacé. Voilà le comte lié par l'intérêt de son ambition à la cause anglaise ! et l'hommage lige rendu plus tard au Roi d'Angleterre qu'il reconnaîtra pour « droicturier roi de France » ne le fera pas plus coupable envers son suzerain[2].

Trois mois plus tard, Jean de Montfort fait prisonnier à Nantes était amené captif dans la prison du Louvre (décembre 1341). En avril 1345 seulement, il s'évadait, passait aussitôt en Angleterre, faisait hommage lige au Roi Edouard pour la Bretagne, rentrait dans le duché avec un secours anglais, échouait devant Quimper et venait mourir à Hennebont (26 septembre 1345.

Le comte laissait derrière lui son héroïque femme frappée d'aliénation mentale, et un fils âgé de six ans que la démence de sa mère faisait doublement orphelin. Montfort avait par testament confié la tutelle et la garde de son fils au Roi Edouard ; et c'est à ce titre que celui-ci s'empressa de prendre l'administration, la perception des revenus et le gouvernement militaire de la Bretagne[3].

Jamais tutelle ne fut plus onéreuse à un pupille et plus lucrative pour un tuteur. Aussi le Roi ne manqua pas de la prolonger. A la veille de la majorité de Jean de Montfort, le Roi déclare que « pour

[1] Morice, *Pr.* I, 1424. « Concessimus comitatum habendum et tenendum... » Ce n'est, comme il paraît, qu'une *jouissance* et non une *propriété*.

[2] Morice, *Pr.* I. 1449.

[3] Morice. *Pr.* I. 1453. *Pr.* I. 1460.

En certains actes le Roi Edouard dit même « notre duché de Bretagne, » notamment nomination de Jean Avenel, comme lieutenant-général. Avril 1454 (Morice, *Pr.* I. 1490). Du reste il agit en seigneur du duché. Ne le voit-on pas, en 1354, faire don à Roger David de la seigneurie de Guémené-Guingamp ? (Morice. *Pr.* I. 1493), — etc.

Digitized by Google

diverses raisons, il prend en main la garde de la Bretagne (1358)[1]. Né en 1339, Jean de Montfort devenait majeur en 1360. A ce moment, le Roi lui demande la renonciation solennelle au comté de Richemont (19 janvier 1360, 1361 n. s.). C'était reconnaître à Jean de Montfort sa capacité d'aliéner, c'est-à-dire sa majorité acquise; et cependant le Roi laissera passer plus de dix-huit mois avant de proclamer « l'émancipation » de son pupille et de lui remettre enfin le gouvernement (24 juin 1362)[2].

Et le Roi va demander le prix de cette tardive émancipation ! Jean de Montfort va signer, le 7 juillet, un traité d'alliance offensive et défensive ; — le 9, l'engagement par serment de ne pas se marier sans l'assentiment écrit du Roi ; — le 10, la reconnaissance d'une dette énorme, 64 000 nobles, ou 128 000 écus d'or de France, soit 86.529 livres tournois, 4,326,450 fr. monnaie actuelle. Enfin, quand il sera passé en Bretagne, il lui faudra faire remise au Roi de toutes les indemnités qu'il aurait à réclamer à raison des contributions de toutes sortes perçues au nom du Roi, et des dommages causés aux places de Bretagne pendant sa minorité (Bécherel, 9 octobre 1362)[4].

Et le Roi ne lui remet qu'un duché à conquérir. Après la victoire d'autres demandes d'argent se produiront[5] !

[1] Morice. *Pr.* I. 1526.

[2] Morice. *Pr.* 1546-47.

[3] Morice. *Pr.* I. 1549-50-51-1553-1553-54. Au temps du roi Jean (1350-1364) un noble d'Angleterre valait deux écus d'or de France (Trévoux). La valeur actuelle est fixée, d'après le compte de M. de la Borderie, à raison de 50 francs pour livre, en 1369. *Revue de Bretagne et Vendée. Le règne de Jean IV. Revue de Bretagne et de Vendée.* T. X. p. 182 et suiv.

[4] Morice. *Pr.* I. 1556-57.

[5] Après la victoire (1364), le duc aura bien d'autres sommes à payer. M. de la Borderie a pu relever des notes fournies par le Roi d'Angleterre pour une somme totale dépassant 327 000 livres tournois soit seize à dix-sept millions valeur actuelle. » Et nous ne savons pas tout! — *Règne de Jean IV. Revue de Bretagne et de Vendée.* T. X. p 83-84.

Deux siècles plus tard, le comte d'Essex osait écrire à Antonio Perez, alors au service de Henri IV : « Que d'autres donnent, nous nous vendons. Ils imitent Dieu, nous imitons les usuriers. » Cit. de M. Mignet : *Philippe II et Antonio Perez*, p. 241.

Cette politique *financière* des Anglais dure, on le voit, depuis longtemps.

Digitized by Google

Dans tous les actes que nous venons de résumer, le Roi nomme le comte de Montfort « mon très cher fils ; » et le comte donne au Roi le titre de père. C'est un souvenir de l'alliance qu'avait formée entre eux le mariage de Jean de Montfort, quand il avait seize ans, en 1355, avec Marguerite, fille d'Edouard. Ce lien a été rompu après sept mois. Mais le Roi va par un autre mariage attacher Jean de Montfort à la famille d'Angleterre. Dans la maison du prince de Galles, grandit une fille d'un premier mariage de la princesse, Jeanne de Holland[1]. C'est elle que le Roi destine à son ancien pupille ; mais il lui faudra l'attendre dix mois de veuvage.

*
* *

Jean de Montfort n'avait pas recouvré Monfort ; et, aux termes du traité du 24 septembre 1341, le pupille d'Edouard hérita de son père le titre de comte de Richemont ; mais, nous l'avons dit, l'année même où il était majeur, le Roi lui demanda le comté.

Jean ayant eu le titre de gendre du Roi, encore son pupille bien que majeur, enfin son débiteur pour une lourde somme, n'avait rien à refuser. Dans un acte du 19 janvier 1360 (1361 n. s.), peut-être le premier qu'il ait signé comme majeur, il prend encore le titre de comte de Richemont ; mais il déclare y renoncer en faveur de Jean de Gand, troisième fils du Roi, et de ses héritiers, et à défaut de ceux-ci, en faveur du Roi et de ses descendants[2].

Onze ans plus tard, tout est changé ! Jean de Gand, mieux pourvu et devenu duc de Lancastre, tient moins au comté de Richemont. Le traité de Guérande (1364) a fait Jean de Montfort duc de Bretagne ; le Roi Charles V lui a rendu le comté de Montfort saisi sur son père en 1341. Le nouveau duc de Bretagne a reçu de la main du Roi Edouard et du prince de Galles Jeanne de Holland que le Roi nomme Jeanne d'Angleterre. Devenu ainsi quasi-gendre de son ami le prince de Galles, Jean IV sera encore « plus anglais. » (1366).

[1] Fille de Thomas de Holland, qui avait été lieutenant général en Bretagne (1355). Morice. *Pr.* 1498-1499.
[2] Lobineau, p. 502-503. Morice, *Pr.* I, 1541.

Digitized by Google

Or, trois ans plus tard (1369) la guerre va reprendre entre l'Angleterre et la France. Le duc s'empressa d'envoyer une ambassade au Roi pour lui jurer fidélité et en même temps pour lui demander des grâces[1]. Ses ambassadeurs furent Hugues de Montrelais, évêque de Saint-Brieuc, chancelier de Bretagne, tout dévoué à la France, et Olivier de Clisson, le futur connétable, devenu ennemi juré des Anglais, et qui « allait faire défier le prince de Galles jusque dans son palais[2]. » Le 26 janvier 1369 (1370 n. s.), les ambassadeurs jurèrent fidélité au Roi sur les évangiles et la Vraie Croix.

Le Roi accorde au duc toutes ses demandes ; il dispensa notamment le duc de le suivre à la guerre, et lui permet de rester en Bretagne, pour y faire bonne garde[3]. Quelques semaines plus tard, une armée anglaise entre dans le port de Saint-Malo, passe à Nantes, où le duc la rafraîchit, et traverse la Bretagne pour aller combattre dans le Poitou !

Mais il ne suffit pas au Roi d'Angleterre de cette félonie qui compromet le duc Jean IV et le fait ennemi du Roi de France ; il lui faut une alliance offensive et défensive, et le séjour des Anglais dans le duché, même comme capitaines des places ducales.

Pour obtenir cette alliance le Roi a fait miroiter aux yeux du jeune duc la restitution du comté de Richemont[4]. Le 4 novembre 1371, le traité est signé et Jean IV renouvelle son hommage pour la Bretagne[5]. Mais, comme si le Roi n'eût pas trouvé cet engagement suffisant, un nouveau traité est signé, le 19 juillet 1372, dans lequel le duc stipule la restitution de Richemont[6].

Le lendemain (20 juillet) par un acte solennel le Roi accomplit la restitution de Richemont, à l'occasion, dit-il, du double mariage

[1] Ci-dessus, XV, p. 269.

[2] Lobineau. *Hist.* p. 395.

[3] Morice. *Pr.* I. 1637-38, 1636.

[4] Lettre du 25 février 1371, (1372, n. s.) Morice *Pr.* II-69. Richemont lui était promis, plus les marches entre Bretagne et Poitou. Cette dernière cession expressément demandée par le Prince de Galles, duc d'Aquitaine, se fit le même jour que la restitution de Richemont, mais par un acte séparé. Morice. *Pr.* II. 17-18.

[5] Morice. *Pr.* I. 1673-74-75.

[6] Morice. *Pr.* II. 40-45.

Digitized by Google

du duc avec Marguerite fille du Roi, et Jeanne d'Angleterre, (Jeanne de Holland)[1].

Enfin le 23 novembre 1372, le duc de Bretagne renouvelait les précédents traités par lettres[2]; et le Roi qui, enfin devait avoir assez d'écrits en mains, abandonnait généreusement à Jean IV toutes les terres qu'il pourrait conquérir en France, même comtés et duchés[3].

Ce traité fut ratifié par le prince de Galles, duc d'Aquitaine, qui promit au duc de soutenir ses droits envers et contre tous, excepté le Roi de France, (il faut entendre par là le Roi son père); et il stipula une alliance perpétuelle avec le duc (E. 119).

A l'instant où sa folle ambition rêve de duchés et de comtés déjà conquis en France, le duc va perdre son duché de Bretagne.

Pendant qu'il traitait avec le Roi d'Angleterre et ouvrait la France aux Anglais, en les introduisant en Bretagne, Jean IV s'était imaginé qu'il allait endormir les défiances de Charles V par de vaines et mensongères protestations de dévouement. Le Roi fit entrer son armée en Bretagne; et dans la campagne de 1372, l'original du traité du 19 juillet fut saisi dans les bagages de la duchesse de Bretagne (novembre 1372). La fourberie du duc éclate au grand jour; la Bretagne entière l'abandonne; et, vaincu sans combat, Jean IV s'embarque et va chercher asile dans son comté de Richemont[4].

Cet exil durera quatre années, jusqu'au jour où Charles démentant son surnom de Sage déclare le duché *sans maître* et réuni au royaume. Cet acte violent ramène toute la Bretagne au duc; mais quand il abordera à l'entrée de la Rance, le 3 août 1379, Jean IV sera-t-il encore comte de Richemont?

(A suivre) J. Trévédy.

Ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Morice. *Pr.* II. 39 et 46. — E. 114.
[2] Morice. *Pr.* II. 53.
[3] Morice. *Pr.* II. 59-60.
[4] Lobineau. *Hist* 410.

Digitized by Google

LES AMANTS DE LA MER

Ecrit pour le programme du concert
de bienfaisance de Pont-l'Abbé.

La mer, sirène bleue, avait une voix d'or.

Et les rudes marins, simples de cœur et d'âme,
Grands enfants que séduit une chanson de femme,
Sont allés se bercer sur les flancs de la lame.

La mer a pour amants tous les hommes d'Arvor.

« Venez, leur disait-elle en ployant la mâture,
O fervents d'idéal, venez vers l'Aventure !
Venez, je vous veux tous ! Vous êtes ma pâture !... »

— « Mère, où sont tes enfants ? — Ils sont partis sur l'eau.

.... « Mousse, incline ton front sur ma glace onduleuse ;
Laisse au coin du foyer s'endormir ta fileuse ;
Vois-tu nager vers toi Morgane l'enjoleuse ?... »

— Femme, où dort ton mari ? — A bord de son bateau.

.... « Stoppe au large, patron ! Mouille ! Amène les voiles !
Repose sur mon sein, étendu dans les toiles,
Et mieux qu'en ton lit clos tu verras les étoiles.... »

Les marins sont couchés sur l'algue des écueils,

Hélas ! Et l'orphelin, et l'épouse, et l'amante,
Près du foyer désert où le vent se lamente,
Pleurent les êtres chers perdus dans la tourmente.

Pitié pour tant de pleurs ! Pitié pour tant de deuils !

Jos Parker.

Digitized by Google

LA FONTAINE

DE LA REINE JEANNE D'ALBRET

(Suite)[1].

IV

C'était un dimanche. Jeanne se rendait aux vêpres à l'église Saint-Vincent ; elle descendait la Grand' Rue en courant, vêtue d'un *casabet* brun et d'un jupon noir, un mouchoir de tête placé à l'extrémité de ses cheveux. Il pleuvait à verse ; l'eau tombait par torrents dans cette rue en pente ; des deux côtés du passage sont creusés de petits ravins tapissés de ces cailloux ronds et marbrés que roulent éternellement les gaves. Ils sont placés avec symétrie comme les feuilles de fougère, et l'eau de ciel tombait dans ces berceaux chantants avec un frémissement harmonieux. Jeanne, portant son livre de messe et son parapluie, arrivait près du pont de la Lune. Pierre parut tout à coup devant elle. — Tu vas aux vêpres ? — Mais oui, voilà le dernier son. — Ecoute donc ! — Ne m'arrête pas, tu sais que je suis dans les chanteuses.... — Ah ! bien, je vais y aller aussi, aux vêpres ! Il se plaça derrière elle, il lui sembla qu'il priait bien ainsi, que leurs pensées se fondaient en une seule, comme pour arriver plus forte jusqu'au ciel, et que Dieu devait confondre les élans de leurs deux cœurs, sans les distinguer l'un de l'autre. Jamais vêpres ne lui avaient paru si courtes. La foule s'écoulait. — Déjà ? se prit-il à dire ; si je la suivais ?... Non, cela peut-être la fâcherait ? Pourquoi donc était-il devenu si timide avec elle ?...

[1] Voir la livraison de janvier 1897.

Digitized by Google

V

Un an se passa encore ; ils avaient près de dix-huit ans ; ils se rencontraient aux Salines, aux soirées où l'on épluche le maïs, et, par un accord tacite, ils évitaient de se parler ; personne ne se doutait de cette affection naissante.

Un jour, Pierre dit à sa mère : — Jeanne est une belle et bonne fille. — Peut-être, dit la veuve, mais elle se mariera difficilement ; elle n'a rien, qui veux-tu qui la prenne ?

Pierre ne répondit pas. — Ma mère n'y consentira jamais, se dit-il, je vais tâcher d'oublier !...

VI

— Dis donc, Pierre, tu ne sais pas à quoi j'ai pensé cette nuit ? — Non, ma mère. — Tu n'auras jamais de rentes, mon pauvre garçon, tu n'es pas né à Salies.

— Dam, ma mère, c'est peut-être un peu votre faute..

— Voici ce que je veux dire : tu vas avoir tes dix-huit ans ; si tu épousais la vieille Jeanne, qui est *part-prenant* dans la fontaine ? elle a soixante-quinze ans[1], cela n'ira pas plus de trois à quatre ans ; elle est joliment cassée ; alors tu hériterais ? — Tiens, se dit Pierre, ce serait en effet, un moyen tout simple de s'enrichir.

Pour un homme de dix-huit ans, une femme de soixante-quinze ans semble avoir un siècle pour le moins. — Ah ! certainement, elle n'ira pas loin ! Pierre regardait sa mère.

— Ecoute, je lui ai déjà parlé, cela paraissait lui sourire assez. L'autre jour, je lui ai dit : « C'est commode d'avoir un homme dans une maison. — Sans doute, maman Cassabère, vous êtes bien heureuse, vous !

Quand il nous faut, ma filleule et moi, chauffer le four, planter les piquets pour la lessive, un homme ne serait pas de trop ! Je

[1] Il ne faut pas oublier que ces mariages n'admettaient pas la cohabitation.

Digitized by Google

suis obligée, des fois, de prendre le bonhomme Daguirel pour bêcher mon petit champ, mais c'est un vieil ivrogne comme les autres.

— Ah ! j'en connais, ai-je dit, qui ne le sont pas ! — J'ai bien Martin, mon fainéant de neveu, mais pas de danger qu'il m'aide en quelque chose ; il me choierait s'il savait hériter de mon droit ; mais vous le savez, maman Cassabère, une femme ne peut le transmettre qu'à ses enfants ou à son mari. Justement, Jeanne ; c'est dommage que votre droit se trouve perdu à votre mort, sans profit pour personne. Vous devriez vous marier.

— Ah ! ma foi, je n'y tiens guère ; quand j'étais jeune, je ne dis pas, mais à mon âge ! — Eh bien ! à votre âge vous avez besoin d'un homme, à présent que vous ne pouvez plus travailler. Ecoutez, si j'étais à votre place, je prendrais un bon garçon, fort et bien rangé comme mon Pierre ; ça a dix-huit ans, ça ne va jamais au cabaret ; le dimanche, il me conduit à la messe, ça n'a point de camarades, je ne lui laisse qu'un sou pour payer sa chaise. Vous verrez comme c'est commode d'avoir un homme chez soi ! On n'a pas peur des voleurs d'abord, et vous passez pour être très riche... ! — Oh ! pas tant qu'on le croit, ma part est petite ; la reine Jeanne a favorisé les hommes, et d'aucuns disent qu'elle les préférait aux femmes ; enfin n'importe, vous avez peut-être raison.

— Voulez-vous que je vous envoie mon Pierre ? — Ça ne presse pas, un de ces jours nous en reparlerons, la mère.

Tu comprends qu'elle ne pouvait pas comme ça se jeter à ton cou ; mais elle est consentante, et bien sûr que tu n'attendras pas longtemps son héritage, et puis, tu peux encore, après avoir assuré ton avenir, courir les hasards d'un voyage. Tu connais Espelette et Coustale, qui ont fait de si grosses fortunes en Amérique à chasser les bœufs sauvages ? Puisque le métier de sandalier ne te va pas, tu réussiras peut-être mieux à vendre des peaux de bêtes ? Au petit bonheur ! si tu veux, je partirai avec toi. — Mais je ne veux pas partir, ma mère, s'écria Pierre, qui, au moyen de ce singulier mariage dont on lui avait donné l'idée, rêvait déjà la possession de Jeanne, la filleule, à courte échéance. Je ne veux pas partir, je perdrais mes droits d'héritage n'habitant pas Salies.

Digitized by Google

— Tu ne sais donc pas qu'une loi protège les mineurs de la corporation ? ils peuvent s'éloigner pourvu qu'ils reviennent à leur majorité. Tu nous reviendrais dans trois ans, tu pourras te marier alors ; va, tu auras encore le temps d'avoir des enfants et de la misère ! — Mais non, puisque je serai riche. — Ah ! la chance ne vient pas à tout le monde, mon fils.

— Eh bien, justement, je ne veux pas partir.

VII

Quelques semaines se passèrent où l'on prépara cet étrange mariage qui n'était pas sans précédents ; cet usage appartient, je crois, à ce seul coin de la terre

On fut à la mairie en grande pompe. — Tenez-vous à ce que l'Église y passe, Jeanne ? avait dit maman Cassabère. — Non, les curés font quelquefois des admonestations et des difficultés ; être mariés à la ville suffit pour les affaires d'intérêt, c'est tout ce qu'il nous faut. On se mit à table vers midi avec les témoins et quelques amis, Bertranette avec son mari ; cette fois il ne s'agissait pas de veiller. Il fallait une consécration quelconque ; le festin en tint lieu ; au dessert, maman Cassabère commença sa chanson, et chacun répéta en chœur :

« Beau postillon qui portes lettres,
« Que dit-on du Roy dans Paris ?
« On ne sait s'il est mort ou pris. »

— C'est triste de parler de prison un jour de noce, dit la mariée en regardant sa filleule.

Jeanne Castel, placée au bas de la table, ne mangeait pas... — Es-tu malade, ma fille ? Tu es pale, va te coucher, il y a assez de monde ici pour faire l'ouvrage. Pierre va nous donner un coup de main pour desservir ; c'est vrai que c'est commode d'avoir un homme dans la maison !

En effet, chaque jour elle le chargeait de nouvelle besogne ; c'était sa chose, son domestique, son homme, enfin ! de même que

Digitized by Google

sa filleule la servait pour son entretien et sa nourriture, de même Pierre fit le travail journalier dans la maison, le jardin, le champ. Ne fallait-il pas qu'il payât sa part à la *Houn* ?

Dans les champs, il rencontrait Jeanne qui faisait paître la vache, et souvent ils restaient assis l'un devant l'autre sans échanger une parole ; elle filait ; lui, aiguisant des branches avec son couteau faisait des piquets pour étendre le linge dans le courtil. Le soir, ils soupaient ensemble tous les trois, mangeant le pain de maïs pétri par Jeanne, les légumes cultivés par Pierre.— J'ai maintenant deux enfants, disait la vieille, elle eût mieux dit deux serviteurs.

Ils habitaient alors dans le quartier de Poumayou. Pierre, retenu par des occupations continuelles, voyait peu sa mère ; elle ne s'en plaignait pas. L'avenir de son fils était assuré, peu lui importait le reste ; elle n'avait nulle tendresse au cœur ; l'instinct maternel seul, celui qui lui était commun avec toutes les femelles de la création, existait chez elle. Pierre, enfant, était emporté par son père dans les forêts ; sa mère, pendant ce temps, se livrait aux soins du ménage et du dehors. C'était une rude travailleuse, un peu *chiche*, mais cherchant à procurer à son mari et à son enfant un bien-être relatif.

Après la mort de son époux, elle avait toujours rêvé pour son fils une émigration en Amérique qui pût le rendre riche comme tel ou tel de la paroisse ; c'était là son but, son ambition. Jusqu'à son mariage, elle l'avait tenu serré près d'elle pour l'empêcher de dépenser ; maintenant il était établi *part-prenant* par droit de mariage ; elle n'avait plus à s'occuper de lui. Quand ils se rencontraient dans les rues de Salies, il lui disait parfois : — Excusez, ma mère, je n'ai pas eu le temps de passer chez vous. — C'est bon, occupe-toi de ton ouvrage, répondait-elle.

Les veillées, les histoires que l'on y racontait, les caquets des voisines, suffisaient pour occuper son esprit ; et comme elle n'avait jamais senti les besoins de son cœur, elle ne supposait pas que son fils pût souffrir à ce sujet. Elle disait cependant quelquefois : — Il a chétive mine, mon garçon ; on doit pourtant mieux se nourrir chez la vieille Jeanne que chez moi. C'est égal, il n'a pas l'air gai.

En effet, Pierre avait dix-huit ans maintenant ; son enfance

Digitized by Google

rêveuse l'avait disposé aux sentiments tendres. Il aimait pour la première fois ; il sentait le besoin impérieux de posséder une femme de son choix, d'être heureux. Depuis quelque temps, il aimait Jeanne Castel, mais maintenant cette affection l'envahissait tout entier. Il commençait à souffrir beaucoup ; la voir ainsi tous les jours, être forcé de lui parler d'une manière indifférente et d'éviter tout aparté ; la situation devenait intolérable. Un soir, il lui dit : Je vais partir pour l'Amérique, veux-tu me suivre ? — Mais vous êtes marié, Pierre ; en quelle qualité pourrais-je vous suivre ? Il comprit qu'elle avait raison !...

VIII

— Dis donc, Pierre, tu es donc fâché avec ma filleule, que vous ne vous tutoyez plus ?

En effet, ils ne se tutoyaient plus, et ne s'en étaient aperçus ni l'un ni l'autre.

Un jour une petite nièce de la vieille Jeanne se mariait à Sauveterre ; elle fût de la noce, avec ses deux enfants comme elle les appelait. Jeanne Castel portait sur ses cheveux tordus, très bas sur la nuque, un foulard rose. Lorsqu'on la voyait de face elle semblait coiffée avec des roses. Son casabet de couleur claire dessinait bien sa taille, et le petit pied, qu'elle tenait de sa mère l'Espagnole, était chaussé d'un fin soulier. Elle était naturellement vive d'allure, mais depuis quelques temps ses yeux ombragés de longs cils étaient allanguis ; elle aimait Pierre de toute son âme. A la tombée de la nuit, ils entrèrent ensemble dans la charmante église de Sauveterre qui appartient au style de transition, et que Monsieur Sénac Moncaut déclare être l'œuvre la plus pure et la plus complète de nos provinces méridionales. Ils y entrèrent tous les deux, le cœur débordant. La femme qui aime a toujours besoin de prier, et Pierre suivit Jeanne. Ils revinrent en entendant le son des instruments et dansèrent ensemble une valse, pendant laquelle il leur sembla qu'ils ne pourraient plus jamais être séparés, et que maintenant ils étaient pour toujours l'un à l'autre. Pierre, tout en tournant, entraîna

Digitized by Google

la jeune fille vers les ruines du vieux château ; ils s'arrêtèrent.... — Viens avec moi là-bas, je t'épouserai, personne ne saura rien ! — Et le bon Dieu ! dit-elle. Alors il la prit dans ses bras et la baisa au cou et sur les yeux avec violence.

— Va-t'en, disait-elle d'une voix affaiblie, va-t'en, ou je me jette dans le ravin. Ils étaient alors sur le bord des ruines, au pied de la vieille tour ; l'ombre des grands arbres les enveloppait, le gave grondait sourdement sur les rochers à fleur d'eau, on n'entendait plus le bruit des danses, la musique s'était arrêtée..... Jeanne se sentait défaillir, et cherchait à se rapprocher des bords du précipice. — Va-t'en, répétait sa voix de plus en plus faible, je ne veux plus te voir ! plus te parler ! Va-t'en !

Sa tête était retombée en arrière comme à bout de lutte ; mais, par un dernier effort, elle jeta ses bras au cou de Pierre, mit un baiser sur ses lèvres, et fit le geste de s'élancer dans le vide. Son amant la retint fiévreusement. — Oh ! chère bien aimée ! va, ne crains rien de moi ! N'aie aucune frayeur de ton ami, je ferai tout, tout ce que tu voudras !

Jeanne, rassurée par des accents si tendres et si soumis, laissa sa tête sur l'épaule de Pierre. La musique faisait entendre le prélude d'une autre danse, on plaçait des torches de mélèze pour éclairer le bal ; cette musique qui reprenait, cette lueur qui apparaissait, achevèrent de rassurer Jeanne, et, les yeux dans les yeux de son amant : — Je ne peux plus vivre ainsi, dit-elle, promets-moi de partir ! Et Pierre répondit : — Je te le jure ; moi non plus, je ne vivrais pas ainsi ; je partirai pour l'Amérique.

Jeanne sentit qu'elle allait pleurer, et le ramena du côté de la danse.

Le difficile était de faire consentir la vieille Jeanne à ce départ. — Epousez-donc les gens, avantagez-les pour qu'ils vous laissent là, comme le cep après la vendange !

— Mais pensez donc, Jeanne, qu'il vous reviendra riche dans trois ans, disait maman Cassabère, qui voyait enfin réaliser son rêve ; il vous achètera ce beau domaine sur la route de Bayonne, vous savez-bien, celui de la famille d'Espartza ; ces pauvres gens, qui sont ruiné jusqu'à la corde, nous vendront le château et ses

Digitized by Google

dépendances bon marché. Vous serez là comme une duchesse, à prendre le frais sous vos arbres.. . — Oui, si je ne suis pas entre quatre planches... — Oh ! vous êtes solide ! vous nous enterrerez tous.

Jeanne céda, tout en conservant rancune à son homme, car il fallait encore lui avancer les frais du voyage.

IX

Il y a déjà deux mois qu'il est parti, qu'il a quitté son pays pour entrer dans celui de l'inconu.

L'absence, l'inquiétude pèsent de tous leurs poids sur Jeanne. Sa pensée en est écrasée et revient sur elle-même comme si elle était attachée à une chaîne : lui ! toujours lui ! elle ne peut aller au delà...

Parfois elle rêvait avoir des ailes et le suivre ainsi dans l'immensité qu'il parcourait... Mais à quoi bon des ailes ? il lui faudrait retomber, puisqu'elle a du plomb dans le cœur maintenant ! Oh ! oui, elle est blessée ; il lui semble qu'elle ne guérira jamais !

S'éloigne-t-il encore ou bien est-il arrivé enfin ?

Ecrira-t il bientôt ?.. . L'aime-t-il toujours autant ?

Voilà les questions qu'elle se pose sans cesse, les questions qui suffisent à la nuit et au jour, et qui revêtent toutes les formes....

Mais, si son pas, si sa voix allaient tout-à-coup se faire entendre ! Est-ce qu'elle pourrait supporter ce bonheur ?

Elle n'avait donc pas compris combien elle était heureuse quand elle le sentait là.

Y reviendra-t-il ? Le reverra-t-elle ?

Et voilà que son cœur s'épuise à questionner.

— Mon Dieu, que je souffre, s'écrie-t-elle. C'est là tout ce qu'elle comprend : — Que je souffre !

Alors la superstition s'approche avec mystère et lui apporte quelques semblants de consolation.

Elle a tant besoin d'espérer !

Digitized by Google

X

La femme qui aime croit voir partout des présages ou des réponses à sa pensée ; elle se dit naïvement à chaque heure des choses comme celles-ci :

« Allons ! si j'aperçois trois hirondelles, c'est qu'il pense à moi ; si je n'en vois qu'une... il m'aura oubliée..... » Ou bien encore : « Si un nuage passe sur le soleil quand je prierai pour lui, il est malade..... »

Elle ne va pas au delà, elle s'arrête comme au bord d'un gouffre ; elle ne veut pas songer à la mort. — Il est malade. — Elle se rassure, le présage est heureux ; la pensée remonte un moment, puis elle revient au point d'où elle était partie ; la pente l'entraîne, une force à laquelle sa volonté ne saurait résister l'attire de nouveau, et la torture implacable la reprend : « Pense-t-il encore à moi ?

XI

— Viens, Jeanne ; nous allons ce soir à la Saline, aide moi à porter l'eau.

Dans la montagne, les bergers font ainsi pour la fabrication du fromage : chacun porte son contingent de lait, le partage se fait ensuite lors de la vente.

Ce soir-là, maman Cassabère conta le *Dragon d'Alcay*, et la *Châtelaine qui vend son âme*.

Bertranette, qui ne voulait pas demeurer au-dessous, leur dit : — Eh bien, à la suite de tous ces contes, je veux vous dire une histoire véritable : c'est l'histoire de Don Garcia d'Espagne.

« C'était au moment où l'on allait livrer aux Maures un grand combat. Don Garcia, sans doute pour se faire la main, se livrait au plaisir de la chasse, aux environs de Maxera. Ses chiens ayant fait lever une perdrix au moment où d'autres chasseurs avaient lâché un faucon, la perdrix poursuivie traversa une petite rivière, et s'enfonça dans un bois. Don Garcia traversa la rivière à gué, et

Digitized by Google

s'ouvrit un passage, dans le bois touffu, avec son épée. Il marcha longtemps, et aperçut une caverne dont l'entrée était obstruée par des ronces ; il descendit de cheval, entra dans la caverne, et y trouva une image de la sainte Vierge. Il pensa d'abord que quelques chrétiens avaient voulu cacher cette image pour la soustraire aux profanations des Maures, mais il découvrit en même temps un vase de terre rempli de lis en pleine fleur. Le faucon ainsi que la perdrix étaient déjà aux pieds de l'image vénérée, où ils semblaient s'être réconciliés. Don Garcia fit bâtir en ce lieu une chapelle et un couvent magnifiques, et y constitua un ordre de chevaliers en l'honneur de l'Annonciation. Ensuite, il fit la guerre aux Maures et fut partout victorieux. »

Après, on raconta des histoires de revenants, car on veilla tard, et l'on sortit, comme toujours, avec des brandons enflammés. Le vent soufflait avec force ; des ombres fantastiques semblaient voler autour des femmes, déjà disposées à la frayeur par les récits qu'elles venaient d'entendre. Condérine, qui marchait en tête, s'écria avec effroi : — Une *Brouche* ! et elle désigna, vers un angle du temple protestant, une femme en haillons qui sans doute se serait sauvée à leur approche, si l'effroi ne s'était pas emparé du groupe ! Mais la femme, qui vit à qui elle avait affaire, courut après les fuyardes en demandant l'aumône et menaçant de jeter des sorts. — C'est la *Brouche* : C'est la *Brouche* ! Alors commença une course folle. Quelques femmes jetèrent quelques pièces de monnaie ; d'autres prirent la fuite dans toutes les directions. Sanche Cassabère se heurta la tête avec violence contre une maison ; l'obscurité était complète, elle s'évanouit dans les bras de la vieille Jeanne et de sa filleule. Les autres revinrent pour aider à la transporter jusqu'auprès de Saint-Martin. Elle avait eu déjà des frissons dans la soirée, la pauvre Sanche ! Elle avait été louée pour une noce, étant très experte dans la confection de certains gâteaux. Tout le jour près du feu, et le soir s'asseyant sur l'herbe à la fraîche, pour voir les danses, elle avait pris froid, et le lendemain, qui était jour de Saline, elle n'avait pas voulu perdre son tour, tenant, comme nous l'avons dit, beaucoup au gain. Cette blessure à la tête, jointe à la fatigue, lui donna une fièvre ardente. Jeanne obtint de sa mar-

Digitized by Google

raine la permission de la soigner ; c'était la mère de son Pierre ! Elle le fit avec tant de tendresse et de sollicitude ! Elle mit dans les soins qu'elles lui donnait tellement tout son cœur, que Sanche sentit pour la première fois s'ouvrir le sien. La maladie l'avait bien affaiblie, des syncopes succédaient au délire, et la tenacité de son caractère l'abandonnait, car la vie s'enfuyait. Dans un moment de calme elle dit à Jeanne : « Tu es une bonne fille, tu t'entends bien aux malades et aux vieilles gens, personne ne m'a jamais si bien servie. Ecoute, quand mon fils reviendra riche et que ta marraine sera morte, eh bien ! je lui parlerai de toi. »

Elle mourut dans les bras de Jeanne, le neuvième jour de sa maladie. « Viens que je t'embrasse, chère fille, » dit-elle. Pendant les hallucinations de la fièvre, elle semblait la confondre avec Pierre et son dernier mot fut : « Mon fils !... » Un soupir et ce fut tout !

Le lendemain on portait la bière soutenue par des serviettes, à l'église de Saint-Martin, cette église qui date du XIe siècle. Dans la chapelle de la Vierge on aperçoit encore, à la clef de voûte, les deux vaches de Navarre. Les cloches tintèrent longuement. Les hommes, avec leur blousse noire et leur béret, défilaient à la suite du corps. Ils étaient sortis de la maison mortuaire par une porte, et les femmes par l'autre : Celles-ci marchaient couvertes de grand manteau de deuil, noir, à capuchon ; plusieurs étaient jeunes et jolies ; cette cape encadrait merveilleusement leur visage. Trois d'entr'elles portaient des flambeaux et des bougies enguirlandées de rubans noirs.

Arrivées à l'église, elles déposèrent les flambeaux allumés sur la bière elle-même, car dans ce pays les cercueils ont une surface plane ; le mort est bien entre quatre planches; aucun dôme.

L'office fut long ; ensuite on transporta le corps de Sanche au cimetière. Quelques voisins, se rappelant la place où était son mari, firent creuser à côté, puis chaque ami jeta une pelletée de terre sur le cercueil, et ce fut à jamais fini !

Digitized by Google

XII

C'est dans les vastes plaines de l'Uruguay appelées Pampas, vers le soir, non loin des bords du Rio de la Plata, sous un abri fait de planches, et entouré de peaux de bœufs et de bisons, que nous retrouvons Pierre en compagnie de quelques chasseurs et commerçants venus pour échanger des peaux contre des dollars. Nous remarquons dans le groupe deux ou trois négociants européens, puis des Yankees envoyés par la Compagnie de Pelleterie, et porteurs de lettres et timbres de cette compagnie.

Les maisons ailées comme disent les naturels du pays, les maisons ailées et les pirogues ancrées au bord du grand fleuve attendaient ces riches dépouilles.

Il y a près de deux ans que Pierre chasse les bœufs sauvages. Son teint est hâlé par le soleil, l'expression de son visage est triste, il a le mal du pays. Cependant il avait eu la chance assez rare de rencontrer, vers le cinquième mois de son séjour dans les Pampas, un *hid spot* ; c'est une cachette où les chasseurs mettent les peaux à l'abri du pillage. Il paraît qu'il y avait eu un combat non loin de ce lieu, et que les vainqueurs ignoraient l'existence du butin. Pierre l'avait découvert par hasard en creusant le sol pour dresser sa tente ; il se l'était approprié sans scrupule, se disant : « Si le possesseur du *hid-spot* se fait connaître, je le lui rendrai. » Mais les Pampas n'ont pas de petites affiches, et probablement l'ancien possesseur des peaux était mort.

Après les pourparlers sous la tente, et les affaires conclues, un des marchands européens, qui avait déja trafiqué avec Pierre, lui dit :
— L'autre jour, comme les passagers d'un navire venant de France débarquaient, j'entendis deux jeunes gens prononcer votre nom. Ils s'adressèrent inutilement à plusieurs personnes, disant que vous étiez dans les Pampas, et désirant qu'on les mît sur vos traces. Je m'approchai alors, et leur indiquai la direction à suivre, puisque je savais vous rencontrer à peu près dans ces parages. J'estime qu'ils pourront être ici dans peu de jours ; ils m'ont dit être de vos amis. Je regrette de ne pas avoir retenu leurs noms.

Digitized by Google

Quel bonheur pour le pauvre exilé ! Revoir deux amis ? Lesquels ? A Salies tout le monde se connaît, mais les amis de cœur y sont rares comme partout :

— Mon Dieu ! si j'allais au devant d'eux ?

— Inutile, je les ai mis en rapport avec une sorte de trappeur du pays ; ils vous arriveront tout en chassant.

Les peaux furent emportées, les dollars comptés, et les chasseurs regagnèrent leurs tentes.

Pierre resta seul, ne voulant pas s'éloigner du lieu où ses amis devaient venir. Il s'étendit sur le sol de la hutte qui était ouverte par le haut afin de laisser passer l'air et la lumière. Il ne pouvait dormir. Les yeux fixés sur la Croix du Sud qui semblait aussi le regarder, il chantait à voix basse ce refrain de sa première jeunesse : « Ces montagnes sont si hautes, qu'elles m'empêchent de voir mes amours[1] ! »

Hélas ! ils étaient loin, les monts d'Aragon ! Elles étaient bien loin, ses amours ! Pauvre Pierre !.. Il s'endormit enfin en songeant au bonheur qu'il éprouverait en apprenant des nouvelles du pays !

Perdant patience, au bout de quatre jours, il marcha dans la direction du grand fleuve, et, dans une sorte d'hôtellerie semblable aux baraques nomades, il aperçut *ses pays* demandant encore des renseignements sur la route à suivre; grande fut leur joie. C'étaient les compagnons d'enfance, Larrouy et Courtez. Ils avaient failli périr en mer, puis ce voyage dans ces plaines brûlantes les avait déjà découragés. Cependant ils étaient intrépides chasseurs et conservaient l'espérance, cette fidèle compagne de la jeunesse, qui toujours lui rit au cœur.

— Combien y a-t-il de temps que vous avez quitté Salies? — Trois mois de dimanche dernier ; nous avons relâché plusieurs fois, et puis des calmes plats, et puis des tempêtes ! Ah ! si nous avions su ! —Voyons, Larrouy, donne-moi des nouvelles ; tu es notre plus proche voisin ; as-tu vu ma mère ? — Oui toujours plus travailleuse que les jeunes. —As-tu vu Jeanne? (Il s'arrêta et reprit comme pour corriger sa pensée), avez-vous vu ma femme ? — Les deux amis n'avaient pas compris Jeanne autrement. — Ah ! celle-là, c'est autre chose ; elle

[1] Chanson de Gaston Phébus.

Digitized by Google

ne fait plus que vivocher, et se plaint toujours; tu ne la trouveras pas, à moins de te presser. Elle t'en veut, de l'avoir abandonnée. – Allons donc, je lui rapporterai de l'argent. Mais, à propos d'argent, vous ne me parlez pas de notre chère *Houn* ? — Et que veux-tu que je t'en dise ? C'est toujours la même chose, elle est pillée de tous les côtés. On charge d'impôts les Béziis, et l'on a découvert trois puits clandestins ! Quelle horreur ! Voler ainsi la corporation ! La pauvre *Houn* ! On a creusé du côté du puits Danty sans résultat; dans le puits du Griffon il a été trouvé une quantité de sel encore supérieure à celle de la *Houn*. On était joyeux, mais une nuit, il y a des infiltrations, et tout a été perdu. Les *part-prenants* disent qu'ils ne feront pas de gain cette année, car on leur donne toute les charges de la ville. Ils seront ruinés, c'est chose sûre, et seront forcés de faire de la contrebande.

— C'est en effet une grande resssource pour le pays, dit Pierre, et je ne sais pourquoi nous ne nous sommes pas faits contrebandiers, au lieu de nous exiler ainsi....

— Ah! c'est que le métier n'est pas sûr, dit Larrouy ; les douaniers enlèvent les plus belles prises au moment où l'on y pense le moins, alors, amendes et prison ; non ce n'est pas un métier sûr.... Ah ! il faut avoir plusieurs cordes à son arc, et, comme on dit, plusieurs tours dans son sac. Savez-vous ce qui est arrivé à Hardy Chevalet ?

— Qui? Ce curé qui demeure dans la montagne, près de la frontière espagnole?— Précisément. — Eh bien, qu'a-t-il donc fait ce curé? — Voici : je crois que depuis un certain temps il se livrait très secrètement à la contrebande. Un jour un de ses fidèles émissaires vint lui dire que dans un bardeau (vous savez que l'on appelle ainsi les maisons en bois disséminées dans la montagne), que dans un bardeau de sa paroisse se trouvait un chargement complet de fins cigares espagnols, mais que la case était cernée par les douaniers français. Comment faire ? Ils ont été dénoncés, rien ne peut sortir de la maison sans être saisi.

— Sans être saisis ! ces excellents cigares ! — Non seulement ils vont les perdre, mais ils vont être soumis à une très forte amende ! — Pourront-ils la payer ? — Si la municipalité est de mauvaise humeur, les pauvres contrebandiers seront arrêtés dès

Digitized by Google

que leur prise aura vu le jour. — Viens avec moi, dit Hardy Chevalet à son sacristain, emporte la croix de cuivre, et dis à l'enfant de chœur de se charger du bénitier.

Les routes étaient couvertes de neige ; ils arrivent près du bardeau. A la vue du prêtre et de la croix, les douaniers s'écartent, le prêtre entre dans la maison et dit aux propriétaires étonnés : — Donnez-moi la bière ! Dans toutes ces cabanes isolées, il y a toujours un cercueil prêt. On le remplit en toute hâte de cigares, le curé tire de sa poche le drap mortuaire, et en avant ! — Mes enfants, dit-il aux douaniers, les porteurs sont partis peu de temps après moi, les voyez-vous ? — Non, monsieur le curé. — Ah ! les chemins sont si difficiles ! Cela dit, Chevalet se place dévotement près de son mort, répétant de temps en temps : Les voyez-vous venir ? Vos yeux sont meilleurs que les miens ! Regardez, il y a plusieurs sentiers, les routes sont si mauvaises ! Ah ! c'est que mon sacristain et moi sommes de rudes montagnards ! Enfin, pourvu qu'ils arrivent avant la nuit...

Au bout de deux heures d'attente, le curé paraît très inquiet. — Il leur sera arrivé un accident, pauvres gens ! — Mais vous ne pouvez demeurer indéfiniment ici, Monsieur le curé, dit le chef des douaniers ; quatre de mes hommes vont transporter ce cercueil jusqu'à ce qu'ils rencontrent vos porteurs.

Après s'être fait raisonnablement prier, Chevalet accepta avec force remerciements ; les voilà en route, guettant toujours les porteurs invisibles, et arrivant avec le chant des morts, jusqu'au milieu de l'église.

— Merci, mes bons amis, voilà pour boire à ma santé !

— Eh bien, qu'en dites-vous ? — Je ne sais trop si le curé avait raison. — Comment, s'il avait raison ? Mais la contrebande n'est défendue par aucun canon, et l'on nous dit au contraire : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Les amis chassèrent quelque temps ensemble. Un soir qu'ils étaient non loin de la côte, sous une sorte de tente, harassés de fatigue, un homme, qui venait prendre des peaux, dit à ces jeunes gens qu'il y avait un navire arrivé de France, à l'ancre, en face de Montevideo. — Mes amis, vous venez d'arriver, il est donc pro-

Digitized by Google

bable que ce navire m'apporte des lettres plutôt qu'à vous ; laissez-moi partir, et attendez-moi ici.

Aussitôt, malgré la nuit, il s'élance sur son cheval et arrive sur la côte vers le milieu de la journée du lendemain. Il semblait qu'un aimant l'attirait !

Comme il portait toujours sur lui ses papiers, la lettre lui fut remise : oui, il n'y en avait qu'une ; elle était de Jeanne ! Ah ! la chère lettre ! Il en baisait l'enveloppe mille fois, avant de la déchirer ; enfin elle est ouverte !

« Monsieur Pierre,

« J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer ; je ne voulais pas vous l'écrire, et cependant puisqu'il faut que vous la sachiez, il vaut encore mieux que vous l'appreniez par moi.

« Votre pauvre mère est morte d'une fluxion de poitrine.

« C'était une trop rude travailleuse, voyez-vous ; elle n'avait pas sa pareille dans tout Salies. Je l'ai soignée jusqu'au bout ; elle m'a nommée sa chère fille, ce dont je lui suis bien reconnaissante. Toute ma vie je prierai le bon Dieu pour elle. Son dernier mot a été : « Mon fils ! »

« Vous comprenez combien je prends part à votre chagrin, et combien je suis triste de ne plus vous voir ! Si vous êtes toujours dans les mêmes intentions à mon sujet, je vous dirai que l'argent ne fait pas le bonheur, et que vous devez en avoir bien assez, à mon avis.

« Je finis, Monsieur Pierre, car je pense qu'en ce moment vous pleurez, et n'avez pas beaucoup de goût à lire ma lettre. Je vous souhaite le bonjour et prie le bon Dieu qu'il vous console.

JEANNE CASTEL

P.S. — Ma marraine a pris les fièvres d'automne ; je suis obligée de veiller de demi en demi les nuits. A son âge, c'est bien mauvais. Elle vous souhaite le bonjour et beaucoup de chance dans vos affaires. »

Pierre fut atteré à la lecture de cette lettre.

Certainement il n'avait pas pour sa mère un sentiment aussi

Digitized by Google

tendre que le comportait sa nature aimante ; la rudesse du caractère de Sanche avait toujours réprimé ses épanchements ; mais enfin, il l'aimait, et dans cet isolement privé d'amis et de proches, il souffrait beaucoup. — Pauvre mère, elle eût été si heureuse de voir son fils possesseur d'une petite fortune ! car c'était dans ce désir seulement que l'amour maternel se faisait jour chez elle, pauvre mère !

Dès lors une pensée unique le possède : réaliser ses fonds, vendre ce qui lui reste de marchandises, et reprendre la mer. Revoir le Béarn, sa chère Jeanne, ses parents, ses amis. Il pensait : je devrais dire aussi « *ma femme.* » Elle a été bonne pour moi, elle m'a avantagé, mais elle est si vieille ! Bien sûr je ne la reverrai pas, il ne faut pas demander l'impossible. Pauvre femme ! Il se reprochait son indifférence. Sans les fonds qu'elle lui avait avancés, il n'aurait pu voyager.... Il l'avait abandonnée ; il lui devait un dédommagement, enfin sa conscience délicate, comme celle de toutes les natures aimantes, n'était pas à l'aise.

(*A suivre*) ADINE RIOM.

Digitized by Google

UNE ŒUVRE MONUMENTALE[1]

L'on rapporte de Colbert qu'il entrait dans ses vues de rechercher dans chaque province les hommes les plus capables d'en écrire l'histoire et de les charger de faire ce travail aux frais du royaume. C'était une noble idée, digne du grand ministre du grand Roi, et il est regrettable qu'il ait disparu avant d'avoir pu exécuter ce projet. Laissée au hasard des initiatives individuelles, l'œuvre d'ensemble qu'il rêvait risquait grandement de n'être point réalisée. Ainsi en est-il advenu, en effet, et presque toutes nos anciennes provinces attendent toujours leur historien.

Il en est cependant une pour qui cette lacune va être enfin comblée, et c'est précisément celle dont on pouvait le plus justement craindre de n'avoir point de longtemps l'histoire, pour cette raison qu'elle est la plus vaste de toutes ; que, des diverses fractions du territoire dont la réunion, lentement accomplie à travers les siècles, par l'épée ou la politique de nos Rois, a fini par former la France, elle est celle qui a su le plus longtemps maintenir son indépendance, et qu'aucune ne possède des annales aussi chargées de péripéties de tout genre et de grands événements. Pour l'accomplissement de cette œuvre immense, il fallait une façon de Bénédictin laïque, plus encore, toute une congrégation de Bénédictins réunie dans un seul homme, et c'est cette fortune extraordinaire qui est échue à la Bretagne dans la personne de M. Arthur de la Borderie.

L'on a coutume de dire que, faute d'un moine, l'abbaye ne chôme

[1] *Histoire de Bretagne*, par M. Arthur Le Moyne de la Borderie, membre de l'Institut. Tome Ier, J. Plihon et L. Hervé, libraires-éditeurs, rue Motte-Fablet, 5, Rennes. — Parmi les nombreux articles publiés à Paris et en province sur l'*Histoire de Bretagne* de M. A. de la Borderie, nous tenons à reproduire celui-ci, publié hors de Bretagne, dans un des meilleurs organes de la presse provinciale (le *Journal de Chartres*), et qui émane d'un homme de grand cœur et de grand talent, bien connu en Bretagne, M. le comte de Korthays, ancien préfet du Morbihan.

Digitized by Google

pas. C'est l'inverse de ce vieil adage qui est de mise ici. Personne ne s'y méprenait en Bretagne, où pourtant les lettrés et les érudits abondent. C'est de M. la Borderie seul qu'on attendait le monument réclamé par la piété nationale, et qu'aucun autre ciseau que le sien n'était capable de sculpter. Aussi lorsqu'il y a quelques années, un évêque breton l'adjurait solennellement de se mettre à l'œuvre, pouvait-il dire en toute vérité qu'il n'était que l'interprète du sentiment du pays tout entier. Et si la voix publique le désignait ainsi pour cette tâche écrasante, ce n'est pas seulement en raison des dons éminents qu'on s'accorde à lui reconnaître, c'est encore à cause de l'emploi qu'il en a fait : c'est parce que depuis plus de quarante ans il n'a cessé d'appliquer ses puissantes facultés à l'étude de sa province natale, objet de son culte passionné.

Comme tant d'autres, M. de la Borderie aurait pu profiter de l'indépendance que lui assurait sa fortune patrimoniale pour mener une vie d'oisiveté, de dissipation et de plaisir. Mais les jouissances dont se repaissent les natures ordinaires sont sans attraits pour les natures d'élite. Ses aspirations étaient plus hautes, et comme les Montalembert, les Falloux, les Cochin, parmi les morts ; comme dans l'Ouest, parmi les vivants, les Kerdrel, les Lallié, les Biré, il avait, dès sa première jeunesse, orienté ses voiles vers des régions plus difficiles à atteindre, mais où, pour la dignité et le lustre de la vie comme pour la sécurité de la conscience, il est peut-être plus avantageux de débarquer.

Sorti le premier, si je ne me trompe, de l'Ecole des Chartes en 1852, le futur membre de l'Institut commençait dès lors l'existence studieuse qui lui a valu la considération, la renommée et les honneurs dont il jouit. Ce que ce travailleur infatigable a, depuis quarante-quatre ans, fouillé d'archives publiques et privées, dépouillé de liasses, compulsé de pièces, consulté de documents, visité de monuments, déchiffré d'inscriptions, réuni de notes, entassé de matériaux ; ce qu'il a prodigué de trésors littéraires, historiques, biographiques, archéologiques, hagiographiques et que sais-je encore, dans maintes revues, maints recueils, maints journaux, maints annuaires, maints volumes, défie, pour ainsi dire, toute énumération. On ne m'étonnerait guère en disant qu'il serait

Digitized by Google

incapable lui-même de dresser un catalogue complet de ses écrits.

Quelle que soit la diversité de ces innombrables études, elles ont ceci de commun qu'elles se rapportent toutes à la péninsule armoricaine et qu'elles portent toute la marque d'un admirable talent, dont les traits principaux sont, pour le fond : l'étendue, la profondeur et la variété des connaissances, la sûreté de la critique, la largeur des vues, la sagacité des instructions, la puissance d'analyse et de synthèse, la pénétration et la solidité du jugement ; pour la forme : l'habileté de la composition, la clarté et la précision du style, la vigueur de la langue, la vivacité du coloris, l'originalité de l'expression. A ces qualités maîtresses, M. de la Borderie en joint une autre, non moins précieuse, l'indépendance, qui tient au caractère de l'homme et complète la valeur de l'écrivain. En toutes choses il apporte un jugement libre de toute entrave, dégagé de tout autre souci que celui de la vérité historique. Il n'est pas de considération au monde qui ait assez de puissance sur son esprit pour lui faire adopter une idée qu'il croit fausse une théorie qu'il croit erronée, un fait qu'il croit apocryphe. C'est ainsi que, comme Dom Lobineau son illustre précurseur, et au risque d'être l'objet d'attaques aussi injustes, il n'hésite pas à rejeter, avec une implacable sévérité, toutes celles des antiques légendes bretonnes dont l'autorité lui paraît suspecte, quelque touchantes, accréditées et populaires qu'elles puissent être.

Il ne faudrait pas conclure toutefois de ce qui précède que M. de la Borderie est un de ces savants qui ont tant donné d'eux-mêmes à la science qu'il ne leur est rien resté pour le sentiment et de qui le cœur, progressivement racorni, ressemble aux vieux parchemins dont la société fait leurs délices. Loin d'être rébarbative, l'érudition, chez lui, fait bon ménage avec la grâce et n'exclut ni l'imagination, ni la poésie. Ses mains sont pleines de fruits, mais elles sont pleines aussi de fleurs, et les frimas de l'Armorique ont été impuissants à glaçer son âme, où bouillonnent les plus nobles et plus généreuses passions. Pour défendre la vérité, la justice, le droit, pour venger l'innocence et flétrir le crime, pour dépeindre les infortunes et célébrer les gloires de l'héroïque et chrétienne Bretagne, il sait trouver des accents singulièrement émouvants.

Digitized by Google

Sa passion pour son pays natal va même parfois jusqu'à l'expansion de colères dont la véhémence paraît étrange au premier abord. L'on ne peut s'empêcher de sourire, par exemple, lorsqu'on le voit s'enflammer contre César, vainqueur déloyal des Venètes, pour la confusion duquel il use de toutes les ressources de son ironie mordante (et Dieu sait s'il est en fonds de ce côté comme des autres), absolument comme si la bataille où l'indépendance de l'Armorique sombra dans les eaux du fameux *mare conclusum* eût eu lieu hier et qu'il eût fait partie des glorieux vaincus. Mais on comprend bien vite que la faculté merveilleuse qu'il possède de vivre dans les temps qu'il décrit au point de s'en assimiler les frémissements contribue puissamment à l'intérêt de ses récits, remplis de mouvement, d'animation et de vie.

J'espère en avoir assez dit, quoique obligé de me restreindre, pour donner une idée de ce que sera l'œuvre monumentale que M. de la Borderie vient d'entreprendre, et dont les dimensions ne comportent pas moins de quatre volumes grand format in-8, de six cents pages environ chacun, avec cartes, plans, etc. Le tome Ier qui a paru il y a quelques mois, justifie amplement les espérances que la Bretagne a mises dans son historien, et sera unanimement admiré partout où il sera lu.

Je suis de ceux qui ont regretté que M. de la Borderie qui a donné la preuve de sa valeur politique à l'Assemblée nationale, où de 1871 à 1876 il a représenté l'Ille-et-Vilaine son département d'origine, ne fît plus partie du Parlement. Les sentiments qu'il m'inspire et ceux que j'éprouve pour la Bretagne à laquelle m'attachent de si nombreux et si puissants souvenirs, ne me le permettent plus aujourd'hui. Ils devront à la même cause : elle, d'avoir une histoire vraiment digne de son magnifique passé ; lui, d'avoir pu donner sa mesure et accomplir sa destinée, fortune particulièrement enviable et qui n'appartient pas à tous.

Il en sera du nom de M. de la Borderie, inséparable désormais de celui de la Bretagne, ce qu'il en est depuis des siècles de ces menhirs qui projettent leur ombre grandiose sur les landes armoricaines : il triomphera comme eux des assauts de temps !

EMMANUEL DE ROHTHAYS.

Digitized by Google

AUTOUR DU BANQUET

DE L'*HISTOIRE DE BRETAGNE*

Sans revenir sur ce sujet, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs l'article très intéressant de la revue l'*Hermine* du 20 janvier 1897, qui contient le texte des discours prononcés et des toasts portés à ce banquet, le 11 janvier dernier.

Nous tenons aussi à en faire connaître deux qui y avaient été envoyés par correspondances. D'abord, ce télégramme si énergiquement breton de M. Henri Le Meignen, vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons et président de la Société archéologique de Nantes :

« *Président Société archéologique de Nantes adresse tous ses regrets au Comité du banquet, et se joint aux toasts qui seront portés ce soir. Hourra pour notre mère la Bretagne, pour son digne fils La Borderie et pour son Histoire !* »

M. le chanoine Le Pon, recteur de Plougrescant, si connu en Bretagne, et en particulier de nos lecteurs, par ses beaux cantiques et ses belles poésies bretonnes publiées sous le nom de *Roitelet de Saint-Yves*, s'était fait, de son côté, représenter à la fête par ces jolis vers bretons :

I

Ne neuz ket en Breiz, ne neuz ket unan,
Evel hon mignon, mignon sant Ervoan.

Il n'y a pas en Bretagne, mais pas un,
Comme notre ami, l'ami de Saint-Yves,

Digitized by Google

2

Ne neuz ket en Breiz, ne neuz ket biskoaz
Ker kaer marvailler, nemet sant Weltaz.

Il n'y a pas en Bretagne, il n'y eut jamais
Un conteur plus merveilleux, si ce n'est saint Gildas.

3

Buê hirr d'ehan, ha gloar ha bennoz,
M'allo c'hoaz kontan buê hon zent koz !

Longue vie et gloire et bénédiction à lui,
Afin qu'il puisse encore raconter la vie de nos vieux saints !

LE ROITELET DE SAINT-YVES.

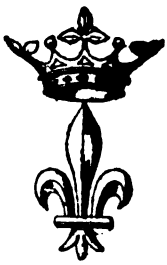

Digitized by Google

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Publiées par le Vicomte ODON DU HAUTAIS

I

UNE COMPAGNIE DE MOUSQUETAIRES A GUÉRANDE

(21 juillet 1711)[1]

La fin du règne de Louis XIV et le début de celui de Louis XV furent attristés par une détresse financière inouïe. Après les revers des armes survinrent les revers de la fortune pour accabler les peuples et l'Etat. De nouveaux impôts furent créés. Le peuple s'abstint de les payer ; les caisses de l'Etat restèrent vides.

L'hiver, un terrible hiver, celui de 1709, précipita la misère à tel point que le roi fut obligé de remettre aux paysans neuf millions de taille. Et dans le même temps le trésor n'avait pas seulement de quoi subvenir à la nourriture des soldats.

C'est pourquoi, l'année suivante, pour faire face aux nécessités de l'Etat, on créa l'impôt du dixième, pour lequel chaque individu était tenu de fournir au roi la déclaration et le dénombrement exacts de ses revenus.

La chose ne se fit pas comme on aurait pu le penser.

Les esprits aigris accueillirent avec défiance les nouvelles charges qui devaient les grever ; défiance justifiée d'ailleurs, si l'on songe qu'avec la déclaration exacte des revenus de chaque citoyen, on pouvait arriver à faire payer des sommes exorbitantes. Aussi, dès cet instant, parurent les premiers symptômes d'une résistance qui

[1] Article publié dans le *Nouvelliste de l'Ouest* en date à Nantes du 20 septembre 1896.

Digitized by Google

s'accentua plus tard, sous le Régent, au début du règne de Louis XV, à chaque demande d'argent et aboutit, en fin de compte, à la lutte héroïque des gentilshommes bretons et au massacre non justifié de MM. de Montlouis, de Pontcallec, de Talhouët-Lemoyne et du Couëdic !

A Guérande, on ne se pressait pas, paraît-il, de fournir au roi les déclarations prescrites par l'édit du 14 octobre 1710 Les gens du fisc ne patientèrent pas longtemps. Pour hâter l'exécution des ordres de Sa Majesté, et faire taire l'opposition systématique des gentilshommes, ils envoyèrent des soldats dans les paroisses.

Une compagnie du régiment de la Vieuville fut détachée de la garnison de Vannes et dirigée sur Guérande. L'ordre de marche émanait du maréchal de Châteaurenaud, commandant des troupes à Rennes.

« La compagnie, écrivait le maréchal, partant de Vannes, ira loger à Muzillac, d'où elle se rendra à Guérande. Au lieu de passage ci-dessus, le logement et les vivres seront fournis par étapes aux présents et effectif seulement, suivant les règlements du roi. »[2]

L'envoi d'une troupe armée était donc décidée, avec l'agrément de l'autorité militaire compétente. Le régiment de la Vieuville se composait de mousquetaires. La compagnie détachée sur Guérande était commandée par le capitaine d'Orchemer. On lui avait donné des instructions précises ; mais, pour que les Guérandais n'eussent point à prétexter ou à manifester leur ignorance, l'Intendant de la province fit écrire au Maire, par l'intermédiaire du subdélégué de la ville, la lettre suivante.

MONSIEUR,

« D'après l'ordre que j'en ay reçu, je vous envoye une compagnie du régiment de la Vieuville, afin que vous puissiez envoyer les détachements dans les paroisses de votre département qui sont en demeure de vous fournir leurs déclarations et finir plus promptement cet ouvrage que l'on souhaite de mettre à fin. Monsieur l'Intendant m'ordonne de vous écrire que les détachements

[2] Pièce authentique signée du maréchal. — Archives personnelles.

Digitized by Google

que vous y enverrez seront assez forts d'un sergent, quatre, cinq ou six mousquetaires au plus ; et qu'il doit estre payé, par les paroisses où vous les enverrez, vingt sols par jour au sergent et dix sols à chaque soldat qui iront en détachement. Je joints ici la route[1] qui sera nécessaire pour que la compagnie revienne à Vannes rejoindre le régiment afin que, quand toutes vos paroisses auront achevé de vous fournir leurs déclarations et que vous aurez retiré tous les détachements que vous aurez envoyés, vous preniez la peine de leur donner cette route et qu'elle revienne. La compagnie, en arrivant à Guérande, y doit estre logée et ce qui y restera y vivra au moyen de sa solde et payant les vivres de gré à gré. Comme les compagnies de ce régiment ne sont pas nombreuses, elle n'excédera pas assurément le nombre de trente ou de vingt-cinq hommes.

« Je suis, avec beaucoup de vérité et de passion, Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur. Signé : Bret.

« *A Vannes, le 20 juillet 1711.* »[2]

Voici donc les soldats en route. Ils couchent à Muzillac, passent la Vilaine au bac de Vieille-Roche ou de Tréhiguier sans doute, et, le lendemain, arrivent à Guérande par la porte Vannetaise. Il était environ deux heures de l'après-midi.

Leur rôle à Guérande était assez clairement indiqué. Ils devaient, à cause des dépenses qu'occassionnait leur présence dans les paroisses, contraindre les habitants à fournir plus tôt leurs déclarations. Jadis les rois évangélisaient les protestants avec des dragons ; en ce temps, ils percevaient les impôts avec des mousquetaires. Mais, dans l'un et l'autre cas, le résultat fut à peu près identique, c'est-à-dire nul. Les dragons furent rappelés, à cause des désordres ou des luttes fâcheuses qu'ils occasionnaient ; les mousquetaires regagnèrent leurs garnisons, sans avoir pu maintenir l'impôt devant la farouche opiniâtreté des masses populaires,

M. d'Orchemer, commandant de la compagnie, conte ainsi sa mésaventure à Guérande :

« Je soussigné, commandant une compagnie du régiment de la

[1] C'est-à-dire feuille de route.

[2] Arch. pers.

Digitized by Google

Vieuville, certifie que, le mardy, 21 de ce mois, j'arrivai à Guérande avec la compagnie, à deux heures de l'après-midy, que, estant allé chez M. le Maire pour la faire loger, je trouvai ses portes fermées, que ayant attendu deux heures j'y retournay et les voisins me dirent qu'il n'y avait personne à la maison, ce qui m'avait obligé de m'aller plaindre à M. le Subdélégué, après avoir envoyé chez les proches parents de M. le Maire, pour s'informer où il était. Ils firent réponce qu'il était à la campagne, aussy bien que son espouse et ses domestiques. M. le Subdélégué envoya avertir le sieur Marguillier de Guérande de venir luy parler, lequel estant venu, il le sollicita et le pria même très instamment de vouloir bien loger la compagnie chez les habitants en l'absence du Maire, ce qu'il refusa de faire, après quoy M. le Subdélégué luy ordonna fort qu'il voulut obéir, disant que ce n'était pas à luy de loger, mais au Maire ; ce qui fut cause que nous restâmes jusques à sept heures sur le pavé et que nous y serions restés, sans que M. le subdélégué nous envoyât dans les auberges, aux frais des dits sieurs Maire et Marguillier à raizon de 20 sols par jour pour les sergents et dix pour les soldats, jusques à ce qu'ils nous eussent logés, par billet, chez l'habitant. Ce que je certifie véritable, à Guérande, ce 21 juillet 1711. Signé : D'ORCHEMER[1]. »

M. le Maire s'était donc esquivé, pour ne pas loger la compagnie qu'on envoyait en mission à Guérande. Et, comme le dit le capitaine d'Orchemer, celle-ci attendrait encore peut-être sur le pavé, si elle avait dû se conformer au bon vouloir du Maire et du marguillier. Mais le subdélégué était un homme énergique. Il s'appelait Pierre Laragon, sieur de Launay, et occupait la charge de notaire et procureur à la cour. De sa pleine autorité, il fit loger les soldats, en ville, aux frais du maire.

« M. le Maire de Guérande ayant affecté de s'absenter, écrit-il dans son rapport, avec toute sa maisonnée et de fermer sa porte, quoique averti depuis plus de huit jours de notre part qu'il devait incessament arriver une compagnie du régiment de la Vieuville, pour l'exécution de la déclaration du roy du 14 octobre dernier,

[1] Rapport du capitaine d'Orchemer. — Arch. pers.

Digitized by Google

et le sieur Hémery, marguillier, ayant refusé de les loger, encore que nous luy avons fait l'injonction de le faire, en l'absence du Maire, nous ordonnons que les soldats seront logés dans les auberges de la ville, et qu'il leur sera fourni en vivres savoir ; aux sergent, 20 sols et aux soldats 10 sols par jour, qui leur seront remboursés par les sieurs maire et marguillier solidairement jusqu'à ce que ils les ayent logés chez l'habitant.[1] »

Le Maire paya-t-il la danse ? je l'ignore. Les pièces que j'ai consultées ne le disent pas. Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé l'incident asssez pitoresque pour être conté. Il fait assez exactement ressortir d'ailleurs l'animosité qui ne manquait pas de s'afficher, chaque fois que la bourgeoisie et la noblesse étaient aux prises.

A Guérande surtout, la lutte entre les deux camps était vive. D'un côté, les gentilshommes ; de l'autre, les gens de robe, pour la majeure partie gens du roi, puisque la ville relevait directement de Sa Majesté. Un jour vint cependant où les deux parties fusionnèrent. Celui où la noblesse ruinée trouva des ressources nouvelles, dans l'alliance de ses fils avec des filles d'avocat ou de procureur, richement dotées. Cela même avant la Révolution de 1789. Tant il est vrai que l'axiome de la sagesse des nations s'applique toujours dans sa rigoureuse véracité : rien de nouveau sous le soleil.

II

ASSIGNATION D'AMOUR

Nos pères avaient l'esprit joyeux et l'amour aimable. Je n'en veux pour preuve que la curieuse pièce que je publie ci-après. Elle a pour titre « Assignation d'amour », titre assez suggestif et bien particulier, je suppose. Je l'ai trouvée dans de vieux papiers de famille, alors que j'établissais la généalogie de mes ancêtres. Je tais les noms par respect de leur mémoire. L'Assignation est adressée à la fille aînée d'un lieutenant-général de la police du roi, à Nantes, par un procureur fiscal, sénéchal et seul grand juge du marquisat de Goulaine et Fromenteau, plus tard son époux et qui fut mon arrière grand-oncle.

[1] Rapport de Me Laragon. — Arch. pers.

Digitized by Google

Voici la transcription fidèle de cette pièce :

« Le 23 mai 1768.

« L'an de douleurs, le premier jour d'espérance, à la requête d'écuïer. Théodore Gaëtan, chevalier militaire de l'ordre de Saint-Louis, vicomte de Plaisance ; actuellement à son dit vicomté, situé en l'isle de Cythère, près le royaume d'Amour, parroisse de la Sincérité, où il a élu son domicile, et en tant que besoin, chez maître Dorilas Secret-en-Amour, qu'il a institué et institue pour son procureur spécial.

« J'ai, soussigné, Dorilas Secret-en-Amour, huissier audiencier au Siège Présidial de la ville d'Espérance, y reçu et exploitant par tout le royaume de Tendresse, demeurant rue d'Amitié, paroisse de la Constance, donné terme et assignation à très honorée et très respectueuse demoiselle Aimée Damis, résident en son hôtel de Sardan, sise ville d'Inconstance, rue du Cœur-Glacé, parroisse de Mille-Détours, deffenderesse pour comparaître en la prochaine audience vel, etc.... du Siège Présidial d'Espérance, par-devant Monseigneur Cupidon, juge en chef, président Présidial d'Espérance, pour se voir condemner, par jugement en dernier ressort et par corps, de prendre, pour amant toujours sincère, ledit sieur Gaëtan ; aux offres qu'il fait de l'aimer constamment ; sinon, permis au demandeur de se pourvoir d'une autre maîtresse, au cas que la dite demoiselle deffenderesse veuille toujours, par continuation, persister dans ses intentions inexorables, se réservant néanmoins pour intérêts, dommages et retardements, deux baisers d'amitié, à commencer du jour et date de sa demande et déclaration d'amour, jusque à ce que il se soit bien et dûment pourvu d'une autre maîtresse ; se voir, en second lieu, la dite demoiselle deffenderesse condamner en tous les dépens de la présente instance, sauf tous ses autres droits et actions qu'il se réserve toujours néanmoins très expressément, vers la ditte demoiselle Damis, lui faisant savoir, en sa sus ditte hôtel, afin qu'elle n'en pût tirer cause d'ignorance, en parlant à un domestique y trouvé, auquel j'ai délivré copie du présent aux injonctions requises ; ce jour 3 de mai 1768. Signé : SECRET-EN-AMOUR.

« Contrôlé à l'Espérance, le 24 mai 1768, reçu neuf sols, six deniers, quatre sols de bource. Signé : BELZÉBUT. »

Digitized by Google

On se croirait transporté sur les rivages du Tendre. Quand on jette les yeux sur ces fadeurs maniérées du XVIIIe siècle, on trouve tout cela bien naïf, bien simplet. Et pourtant, en présence des réalités brutales de notre siècle, cela égaie encore le cœur et distrait l'imagination.

Quelques lecteurs curieux désireront peut-être savoir quelle réponse fut faite à mademoiselle Damis, à la touchante requête de l'amoureux Gaëtan? Je suis assez heureux pour les satisfaire.

En marge de l'exploit, qui est écrit par une main d'homme, une main de femme, sans doute toute petite et toute mignonne, a tracé ces quelques mots que le fidèle Secret-en-Amour dut vivement transmettre à son singulier client :

« Cette lecture est sans égale ;
« L'exploit est un petit dédale
« Où l'esprit prend plaisir d'errer.
« Cloris, suivez les pas d'Armide :
« C'est le plus agréable guide
« Qu'on peut choisir pour s'égarer.

« L'ouvrage doit toujours être couronné par une agréable fin. »

Et de fait, le couronnement de tout ceci fut un mariage heureusement vécu.

Mais en présence de ces réminiscences d'amours du siècle passé, devant ces caractères vigoureusement tracés qui accusent une existence virile, après avoir songé à la main délicate qui avait écrit, probablement dans un instant de bonheur, la discrète réponse qui précède, j'ai pensé au peu de souvenir, à la minime trace que tout cela laisse après soi et mon esprit est demeuré rêveur, rêveur !....

Digitized by Google

CEUX QUI PARTENT !

(IMPRESSIONS)

I

Ne vous est-il jamais arrivé, quand la vague mélancolie d'octobre s'en vient, apportée par le vent froid, de penser aux départs de tous ceux que l'on aime.

C'est alors que les plages tumultueuses deviennent désertes et que les campagnes dans leur demi-deuil de sang et d'or, témoins quelques semaines avant de joyeuses parties, tiennent muette la voix mystérieuse de leur échos répétant seulement l'éternel *Miserere* du vent d'autonne !

Oh ! c'est que le moment est venu pour tous de repartir... les uns vers le tourbillon de Paris, les autres vers leurs affaires ; ceux-ci pour commencer une nouvelle carrière pleine de joie sinon d'imprévu, ceux là enfin, et c'est surtout à eux que je m'adresse, pour reprendre le chemin du collège ou du lycée !

Les avez-vous vus, ces jeunes enfants, sanglés dans leur uniforme, l'air presque grave, souvent triste, s'acheminer lentement vers la « boîte » regrettant chaque pas qui les rapproche de cette caserne en miniature ! pauvres petits, livrés désormais à eux-mêmes, après avoir goûté, pendant deux mois trop courts hélàs, les enivrements d'une passagère liberté ! Plus de soins de la part de la mère adorée, mais la surveillance parfois excessive du maître ; plus de longues soirées dehors où assis sur le perron, la tête appuyée sur les genoux du père ou de la sœur, on regardait le soleil se coucher au fond de la vieille avenue... mais la longue file du dortoir, aux recoins sombres, d'où ressort le marbre terni des toilettes ! Plus d'heures

Digitized by Google

de rêveries, de courses folles dans les bois ou sur les grêves, mais seulement les heures mortelles d'étude ou la fatigante et monotone promenade... Plus rien ! qu'un ciel maussade entrevu par les grillages des fenêtres condamnées contre lesquelles les feuilles des traditionnels marronniers viennent virevoleter, affolées, dans un tourbillon de vent !.. Et même, peine plus grande, parmi les jeunes gens plus âgé, n'ont-ils le regret d'une passion naissante, ébauchée là-bas, là-bas, le soir d'une fête vénitienne ! Je les plains tous ceux-là, engageant sans le savoir la lutte pour la vie, car j'ai vécu ces années dont je parle, que je ne regrette pas, m'insurgeant au contraire contre cette dénomination mesongère des... plus belles années de la vie.

II

Octobre a donc jeté sur la terre la défroque du resplendissant automne.

Les petits rentrés, les hommes aussi retournent à leurs moutons. Voyez ce député reprenant sa tâche, avec un air d'enfant puni... Allons ! ne va-t-il pas retrouver ses vieilles habitudes, sa buvette, ses cigares et ses longues causeries à demi-voix avec le voisin d'opinion opposée ? N'empêche qu'ils font une paire d'amis, et ne causent jamais de politique.

Voyez cet avocat, ce notaire reprenant ses paperasses avec du dégoût presque. Les champs, le soleil, la mer et la liberté ont persuadé à son cœur qu'il est sur terre d'autres bons moments que ceux passés le nez sur le code, le papier timbré, ou à déchiffrer un indéchiffrable testament. Il n'est pas jusqu'au rigide magistrat qui ne pousse un soupir d'ennui en disant adieu au petit village, aux abats-vents verts, au minuscule jardin orné d'un minuscule jet d'eau ou végètent de rares poissons rouges. Il est vrai que le pauvre homme aura une compensation : celle de s'endormir tranquillement pendant un long réquisitoire et de poursuivre dans cette demi-inconscience l'idylle inachevée de l'automne.

Digitized by Google

III

Mais ceux qui partent laissent des soucis, souvent des larmes. La mère se prend à regretter le joyeux tapage de l'enfant, le père attendri suit par la pensée son aîné entré à Saint-Cyr ou ailleurs... Les sœurs et les frères ressentent une vague tristesse en voyant disparaître au détour de la route celui qui s'en va pour longtemps.

Et dans ces moments de départs, le cœur, à moins d'être broyé aux émotions, se resserre, se prend à chérir tous les objets connus, compagnons muets de la vie de famille.... L'horloge qui semble retarder ses aiguilles pour donner quelques heures de plus à celui qui part... Le grillon du foyer, humble porte-bonheur de la maison, cessant subitement sa chanson, comme effrayé par le silence qui se fait autour de lui..... Et riez-en si vous le voulez, il n'est pas jusqu'au bon et vieux chien qui, dérangé de ses habitudes par ce remu-ménage de départ, ne vienne, humble et craintif, mendier la dernière caresse du jeune maître près à s'éloigner.

HENRY DE FARCY DE MALNOÉ

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Une conspiration en l'an IX et en l'an XII, par M. Huon de Penanster. — Paris, librairie Plon, 1896.

Dans ce livre profondément, et presque terriblement documenté, M. Huon de Penanster nous montre le revers de la grande médaille frappée à l'effigie de Bonaparte.

Jamais les menées de la police n'eurent autant d'importance que durant ces quelques mois où la France républicaine se jeta dans les bras d'un César. L'opinion publique fut habilement préparée à voir dans des conspirations, généralement forgées de toutes pièces, de perpétuelles menaces contre la vie du premier consul ; elle accepta dès lors, sans résistance, si elle n'accueillit point avec enthousiasme, l'élévation à l'Empire de l'homme extraordinaire à qui des factieux voulaient arracher une vie si précieuse.

Quoique travaillant pour son compte, l'astucieux Fouché tint les fils de l'intrigue qui substitua Napoléon à Bonaparte. Le maître le récompensa en créant à son profit un ministère de la police.

Entre toutes les conspirations qui marquèrent cette singulière époque, la plus importante est celle où l'on impliqua les hautes personnalités de Moreau, de Pichegru et de Georges Cadoudal. Son origine, son développement, sa fin, remplissent presque tout le livre dont M. Huon de Penanster a puisé les principaux éléments aux Archives nationales.

Moreau, persécuté au point que son ressentiment contre Napoléon explique, sans la justifier, sa trahison finale, Pichegru, dont le prétendu suicide ne trompa aucun observateur de bonne foi, sont qualifiés par M. Huon de Penanster « les deux plus illustres généraux qui eussent commandé les armées de la Révolution ».

Cadoudal, qui eut autant de sang-froid au banc des accusés que de courage sur l'échafaud, est justement appelé « un grand caractère, un homme remarquable par son intelligence et sa fermeté ».

M. Huon de Penanster élève souvent son récit à la hauteur de l'histoire ; parfois il l'empreint d'une ironie sinistre, rappelant ce mot du président du tribunal, le régicide Hémart : « Le plus grand des forfaits est celui qui a pour objet d'attenter aux jours du Chef de l'Etat. »

L'adage : « Cherchez la femme », ne reçut son application, dans le procès des 136, qu'en ce qui concerne le marquis de Rivière La police chercha vainement à se faire une alliée de Mme de Marconnay, pour séduire ce gentilhomme incorruptible.

La conspiration de Moreau, Pichegru et Cadoudal intéresse la Bretagne par plusieurs épisodes et les noms de deux des principaux accusés.

Digitized by Google

Nous signalons l'ouvrage de M. de Penanster à nos compatriotes. Nous n'en recommandons pas la lecture aux impérialistes, car le donjon de Vincennes y fait ombre à la légende. O. DE GOURCUFF.

⁂

MENUE MONNAIE, par Mme Dondel du Faouédic. — Redon, Aug. Bouteloup, libraire-éditeur, 1897.

Nous devons déjà plusieurs ouvrages à Mme la Ctesse du Faouédic. Son volume de *Bagatelles*, publié en 1895, débute par un bien piquant éloge de l'hiver, et se termine par une *Causerie politique* que devraient méditer beaucoup d'hommes et même quelques femmes, en mal de vaines revendications. A signaler dans le même livre de fines et érudites dissertations sur la Rose et le Poisson d'avril et les *Méditations d'une femme de 39 ans*, pleines de souriante philosophie.

Ces aimables qualités de pensée, unies à un style imagé et correct, je les retrouve dans *Menue Monnaie*, le dernier né Mme du Faouédic. L'auteur a répondu au reproche de s'être éparpillée, dépensée en de trop courts articles, par son titre d'abord et cette phrase modeste de son avant-propos : Au lieu de pièces d'or, débarquons quand même les petits sous.

Petits sous, le souhait au nouvel an, la nouvelle délicatement observée, *Les débuts d'Yseult dans le monde*, le joli conte en partie double, *Une histoire de souliers*, *Une histoire de pantoufles*, ces paysanneries d'accent si franc, *La Consulte*, *Le Rêve d'un jardinier* ou cette *Légende vraie d'un château breton*, toute vibrante du frisson d'un passé fantastique

Petits sous, ces pages saines et spirituelles et même ces simples articles de journaux. Mais je vous souhaite de vous emplir les poches de cette *Menue Monnaie ;* elle aura cours surtout au pays de Bretagne, que Mme la Ctesse du Faouédic connaît, décrit, aime en fille dévouée.

Menue Monnaie se présente sous une charmante couverture illustrée, écrin de ce bijou breton. O. DE GOURCUFF.

⁂

POUR LES POTACHES, par Maxime Audouin. — Paris, librairie Ch. Delagrave, 1897.

Les années de collège, autant regrettées que calomniées, n'ont point été perdues pour M. Maxime Audouin. Il en retrace le souvenir, il en fixe l'image dans un aimable livre écrit pour ses cadets, *Pour les Potaches*.

La plupart des chapitres de ce livre m'ont tout l'air d'histoires vraies ; malgré d'insignes espiègleries et tous les mauvais tours du monde, ils ne peignent point sous des couleurs trop noires *cet âge sans pitié*, dont parle

Digitized by Google

La Fontaine. Seule, la fin navrante de l'écolier Zig-Balle montre une telle férocité chez les jeunes bourreaux d'un enfant difforme, qu'elle fait ombre dans une suite de petites toiles claires et vives. *Un héros* corrige heureusement cette triste impression. Un simple pion, M. Languette, mérite ce beau nom en se sacrifiant à sa famille, en défendant ses élèves contre un chien enragé, surtout en ramenant dans la droite voie l'incorrigible Clampin. En quelques pages, M. Audouin a retrouvé l'émotion saine que nous donne *le Petit Chose* de Daudet.

Avec des farceurs comme Clampin, La Puce, Léonard (y compris ce maître d'études qui joue les *Gugusses*), *Pour les Potaches* est nécessairement un livre bourré de drôleries. Je m'y suis amusé, gardant une préférence pour les récits d'où le sentiment n'est point absent, comme l'aventure du brave caniche précisément appelé *Potache*. Je me suis plu aussi à retrouver, sur des figures de naïfs mauvais sujets, la trace des baisers maternels.

A des allusions, à des locutions même, on sent que M. Audouin, le romancier et conteur maritime fort apprécié déjà, est un riverain de la Loire bretonne. Son dernier ouvrage, coquettement illustré par L. Ginos, en acquiert, à mes yeux, un charme de plus.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

VARIA

Les voyages en Italie reviennent à la mode, celui que plusieurs Poitevins firent, en 1573, pour éclaircir la mort mystérieuse de Gilles Chasteignier, ne comprend que des comptes de dépenses ; mais au point de vue des coutumes et de la vie familière du XVIe siècle, il faut savoir gré à M. le Vte Paul de Chabot d'avoir exhumé ces pièces, en les annotant, d'un dossier du Cabinet des Titres (Vannes, librairie Lafolye).

*
* *

En parlant de l'*Anthologie des instituteurs poètes*, je signalais récemment les vers de M. Mailloux, instituteur à Nantes. Cet écrivain vient de publier, en collaboration avec M. Pierre Morin, un volume de *croquis militaires*, qui porte un beau titre : *A l'ombre du drapeau* (Poitiers, E. Druinaud, éditeur). Les auteurs ont dû vivre les scènes qu'ils racontent, et Pierre Delbarre, leur héros, a été leur frère d'armes. *Soldat*, *En ville*, *La première lettre*, *La payse*, *La mort d'un bleu*, provoquent de saines émotions. L'idylle se mêle au drame, et la belle gaieté française a parfois des larmes dans les yeux. *Le Rêve* est une vibrante reminiscence du célèbre tableau de Detaille. De tels livres méritent d'être opposés aux productions anti-patriotiques, comme *Sous-offs* ou le *Cavalier Mi-*

Digitized by Google

serey ; ils ne prouvent pas que tout soit pour le mieux dans la meilleure des casernes, mais ils se résument dans l'expression naïve de l'amour du pioupiou pour le drapeau de son régiment.

Je n'entends pas dire par là que MM. Morin et Mailloux manquent de littérature ; ils en ont beaucoup, ils en font même étalage, citent vingt écrivains anciens et modernes, vantent, d'après Loti, l'immense poésie des côtes armoricaines. La Bretagne et le Poitou se partagent leurs préférences.

M. Pierre Morin a su nous rappeler qu'il est aussi poète. Ses vers sur *La Berezina* ne manquent ni de relief ni d'accent.

*
* *

L'excellent poète breton, Yves Berthou, vient de fonder au Havre une revue, *La Trêve-Dieu*, qui, malgré son programme éclectique, donnera la plus large hospitalité au spiritualisme chrétien Placé en tête du premier numéro, le beau sonnet de M. Marcel Béliard pourrait servir à la *Revue* de devise ou d'épigraphe. A lire encore des poésies de G. Rodenbach, H. Mériot, A. Pigeon, Marc Legrand, A. Sabatier, des proses de Henri Mazel, Henri Ner. La Bretagne est représentée par les vers de MM. R. de la Villehervé, O. de Gourcuff, et une *Chronique des livres* d'Yves Berthou, le directeur, qui mérite bien d'attacher son nom à cette noble tentative de décentralisation littéraire. O. DE G.

*
* *

PASTORALE, poésie de Camille Natal, musique de R. Deneufbourg Fœtisch frères, éditeur à Lausanne et Vevey Paris, Emile Gallet, 6, rue Vivienne. Prix net 1 fr, 50.

Quand le zéphir court sur la plaine,
Quand les oiseaux chantent aux bois,
Tirant des airs de son hautbois
Némorin souffle à perdre haleine.

Tel est le premier quatrain du joli sonnet : *Pastorale*, que R. Deneufbourg a eu l'excellente pensée d'extraire de la *Gerbe d'œillets* de Camille Natal pour y adapter une très captivante mélodie. Le compositeur Deneufbourg n'en est pas à ses premiers essais. *Envoi de fleurs*, *Rêverie Virginale*, que l'*Univers illustré* reproduisit il y a peu, ainsi que la fraîche *Chansons de l'Eau*, sont toutes, malgré la diversité de leur genre de délicieuses romances.

R. Deneufbourg, organiste, a obtenu trois premiers prix au Conservatoire de Bruxelles ; et Camille Natal fut lauréat non seulement des grands concours internationaux qu'ouvre annuellement la Société d'En-

Digitized by Google

couragement au Bien de Paris, mais encore de diverses académies littéraires. Les écrits de Camille Natal sont appréciés en France, en Suisse, en Belgique et même en Amérique, car ses écrits se lisent dans plusieurs périodiques du Nouveau monde. Son dernier ouvrage de prose : *Cœurs de Femmes,* (prix 3 fr.) obtient un aussi réel succès que sa poétique *Gerbe d'œillets* dont la deuxième édition est sur le point d'être épuisée. Nous recommandons chaudement *Pastorale* aux professeurs et aux chanteurs pour leurs concerts où ce morceau, sans difficulté, produira beaucoup d'effet.

*
* *

LE GÉNÉRAL THIÉBAULT JUGÉ PAR LUI-MÊME. — Nantes, imprimerie Salières, 1896.

Les *Mémoires* ne peuvent avoir l'impartialité sereine de l'histoire. Ecrits par des témoins ou des acteurs, ils portent souvent la trace de passions violentes. Saint Simon lui-même ne saurait s'appliquer la devise de Tacite : « *sine irâ ac studio.* »

Mais quand les *Mémoires* tournent à l'apologie de l'auteur et au dénigrement systématique de ses contemporains, il faut prémunir le public contre les dangers d'une telle lecture, d'autant plus graves que le récit sera plus piquant ou le style plus coloré.

Tel est le cas des *Mémoires* du général baron Thiébault, publiés par sa fille, revus par M. Calmettes, qui ont largement bénéficié de l'engouement actuel pour les hommes et les choses du commencement de ce siècle.

Une brochure récemment publiée à Nantes passe au crible d'une critique sévère ces singuliers *Mémoires*, où les injures gratuites prodiguées aux plus illustres compagnons d'armes de Napoléon alternent avec des forfanteries indignes d'un brave soldat et d'un galant homme.

L'auteur de la brochure n'a point eu seulement pour but de nous montrer un Thiébault cynique et ingrat; inquiet de la popularité de ces *Mémoires* qui dénaturent l'histoire et faussent le jugement du public, il a voulu venger la vérité. O. DE G.

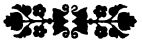

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

UN LAENNEC

Le dimanche 26 septembre 1706, vers l'heure des vêpres, la petite place qui donnait accès à l'unique porte de ville alors percée dans l'enceinte de Vauban, et à laquelle aboutissaient les deux principales artères, la rue de Siam ou de Saint-Pierre et la Grand'rue, à Brest, était le théâtre d'un assez gros scandale. Deux hommes, du monde bourgeois, à en juger d'après leur mise, se colletaient, avec force échange d'invectives : quelques rares passants regardaient,... à bonne distance, et, aux fenêtres des maisons voisines, quelques curieuses oubliaient l'heure de l'office, devant le spectacle d'une lutte héroï-comique. Bizarre était la scène !

Un « petit homme brun, vêtu d'un habit couleur d'ardoise, » trépignait autour d'un homme « grand de taille » et portant épée. Le petit homme écumait de rage, se montrait très bruyant dans sa colère : tout-à-coup, on le vit sauter à la cravate de son adversaire ahuri, lui administrer une grêle de coups de poings et de coups de pieds, et, comme ce dernier essayait de dégager, en catimini, l'épée pendue à son côté, lui arracher l'arme et la brandir, en redoublant ses coups. Las, le terrible petit homme s'arrêta, avec l'intention de reprendre la danse. L'autre ne l'attendit pas et se réfugia dans l'entrée d'une auberge, « où pendait pour enseigne *le Pélican*, » criant : *A l'aide ! à l'assassin !*

A ce moment, quelques personnes daignèrent intervenir : l'aubergiste et sa nièce, qui connaissaient le battu... et un exempt de la prévôté de la marine, arrivé là très à point, bien qu'un peu tardivement, selon les habitudes immémoriales de toutes les polices.

Alors on s'expliqua.

Les deux adversaires étaient des commis de la direction des vivres de la marine. Le plus grand s'appelait Durocher ; le plus petit, le

Digitized by Google

rageur, était un Laënnec (Nicolas-Louis), venu de Quimper à Brest depuis quelques semaines, et que le premier avait hébergé durant quinze jours. Durocher s'était avisé de réclamer à son camarade 6 livres pour le prix de sa pension ; l'autre avait trouvé la demande malhonnête, et, les fumées du vin s'en mêlant, avait accompagné sa réponse d'injures et de coups. Car Laënnec sortait d'une auberge du quai, à l'enseigne *des trois morts* (des trois Maures), où il avait vidé plus d'une bouteille en société d'un officier de corsaire, le sr de Kerillis, et d'un « apprentif-ingénieur ». Il avait monté la Grand'rue avec Kerillis, pour aller achever la journée hors de ville, dans quelque guinguette de Kerabecam, et un malin génie avait poussé sur son chemin le pauvre Durocher, lui avait soufflé l'idée d'une réclamation inopportune, lui avait attiré la verte volée d'un trop irascible collègue.

Laënnec, appelé par devant le prévôt de la marine, reconnut qu'il « avoit mangé quinze jours chez ledit Durocher, mais qu'il lui avoit donné une perruque en payement... et aussi 40 sols à la femme dudit Durocher. » L'autre niait. D'ailleurs, 40 sous et une perruque, « donnés » au ménage, ne justifiaient pas les coups octroyés en surplus au chef de famille. Laënnec fut écroué aux prisons de Pontaniou et il y demeura jusqu'au 7 octobre. A cette date, l'intendant de la marine, Mgr Robert, estima que la leçon était suffisante et rendit le jugement suivant :

« Nous ordonnons que ledit Laënnec sera élargi des prisons, luy remettant pour cette fois plus grande peine qu'il a justement méritée, luy faisons deffense aussi bien qu'audit Durocher d'avoir jamais aucune discution ny desmélé ensemble, sur peine d'estre punis sévèrement et chassés du port, et faisant droit sur les mauvais traitements qu'a reçus ledit Durocher dudit Laënnec, nous avons condamné ce dernier à faire excuse et aux dépens du procès que nous avons réglé à la somme de 6 livres. »

Un an après cette aventure, Laënnec était embarqué, en qualité de « commis à la distribution des vivres[1], » sur la flûte le *Droma-*

[1] Le personnel chargé de la distribution des vivres, à bord, souvent désigné sous la dénomination de « gens de fond de calle » se rattachait au groupe des officiers mariniers (maistrance).

Digitized by Google

daire, qui faisait un service de transport entre Brest et la rivière de Nantes. Il n'avait pas abandonné ses façons... incorrectes, ainsi que va nous l'apprendre une nouvelle équipée.

Sans l'ordre de l'intendant, à l'insu du capitaine, il s'était permis de faire passer à bord un individu tout à sa dévotion, pour lui servir d'aide, et qu'il fallut bien garder, lorsqu'on s'aperçut de sa présence, le navire déjà loin des côtes. Laënnec boit ferme ; mais il n'est pas égoïste, il se montre excellent diable pour ceux qui condescendent à partager ses goûts. Comment dissimuler le déficit que de copieuses libations occasionnent à l'approvisionnement de la cambuse ? C'est ici que l'utilité de « l'aide » se révèle : ce dévoué serviteur coupe avec de l'eau (de l'eau de mer à défaut d'eau douce !) les barriques de vin mises en consommation. Les mélanges atteignent une proportion si large au détriment du liquide réconfortant, qu'un jour le capitaine est obligé de faire jeter une barrique à la mer, et se fâche. Laënnec, sans doute en cours de légère ébriété, n'entend pas les reproches avec calme. Le petit homme de la place de la Porte se retrouve le même batailleur enragé sur le pont du *Dromadaire* : il « égratigne » son capitaine, qui lui donne un soufflet et court vers sa cabine, pour y prendre une canne destinée à compléter la correction. Pendant ce temps, on entraînait Laënnec, et le capitaine, bien vite revenu à la raison, se borne à faire apposer un cadenas sur la porte de la cambuse et à interdire à Laënnec de distribuer quoi que ce soit sans la présence de l'écrivain ou d'un autre officier. L'affaire se règlera au retour, à Brest.

Voici Laënnec une seconde fois traduit devant le prévôt de la marine et l'intendant. Mais le cas est grave. Il y a contre le commis-distributeur un rapport signé par les officiers majors et mariniers du *Dromadaire* (Godefroy, capitaine ; Bourayne, écrivain ; du Carpont, second ; Cruzel, probablement le chirurgien, et Daniélou, prêtre, aumônier ; Le Saint, Lharidon, Alain Stephan, etc., maîtres), et ce rapport est une accusation formelle de malversations. L'entêté Quimpérois prétend avoir raison contre tout le monde ; il n'est point intimidé : d'accusé, il se fait accusateur : si on l'incrimine, c'est afin de cacher les vilains tours de messieurs les officiers, auxquels il a maintes fois refusé de délivrer des rations et qui en ont cependant prélevé au détriment de l'équipage.

Digitized by Google

Au fond, personne n'avait peut-être la conscience très nette. Même une enquête confiée au commissaire des classes à Paimbœuf (le sieur Duplessis-Moreau) reconnaissait que le capitaine, le second et l'écrivain du *Dromadaire* étaient redevables de quelques sommes au commis. L'intendant de la marine arrêta l'affaire, en ordonnant le payement à Laënnec des sommes qui lui étaient dues par les officiers de la flûte.

Je relève, dans une requête imprimée de Laënnec, ce passage intéressant :

« Ledit Laënnec a l'honneur d'apartenir à tout ce qu'il y a de noble bourgeois de Quimper, a travaillé dans les études, au Parlement de Bretagne, dans les présidiaux et sièges royaux de ladite province, chez des marchands et banquier, régi des controlles des exploits, travaillé dans les domaines, au bureau de la direction des vivres à Brest, commis aux vivres sur les batteries[1], embarqué sur mer... »

Ce personnage, d'humeur si vagabonde et batailleuse, ne serait-il pas le même qui, en 1695, très jeune encore, commanda un petit bâtiment corsaire armé à Quimper, et fit avec ce navire une prise, à la suite de laquelle il ramena 2 prisonniers anglais? »[2]

Cela me semble assez vraisemblable. Si notre Laënnec ne mentionne pas cette prouesse et ne fait qu'une allusion modeste à de précédents embarquements « sur mer », c'est qu'il estime sans doute des titres d'homme d'étude et de plume plus relevés que ceux d'un matelot, surtout vis-a-vis du capitaine du *Dromadaire*, simple « maître de navire, qui a manqué dans le commerce, » affirme-t-il.

Les descendants n'auraient point tous menti... au sang de l'ancêtre !

Je laisse de côté cette pécadille, le goût pour le vin, que Mme de Sévigné pardonnait si facilement aux Bretons, pour ne m'attacher qu'aux parties du caractère, qui, de défauts, pouvaient se transformer en qualités, avec le progrès de l'éducation.

Théophile-Marie Laënnec, lui aussi, fut assez mobile en sa con-

[1] Ou bâtiments?
[2] Du Chatellier, *Les Laënnec*, p. 3.

Digitized by Google

duite, indécis dans sa carrière, très batailleur à sa façon ; mais il avait acquis, au sein d'une famille distinguée, le savoir vivre, des mœurs pures, des habitudes affinées. Son arme est assez innocente contre les adversaires : c'est la chanson, c'est l'épigramme anodine.

Son fils René-Théophile-Hyacinthe, le médecin célèbre, dont la statue s'élève sur une des places de Quimper, doué de plus de pondération dans l'esprit, grandit à une époque d'ardente polémique scientifique ; mais de constitution chétive et maladive[1], il ne pouvait traduire sous une forme militante la combativité que suppose un rôle de novateur : il refoule toute tendance à la lutte sous une tenacité studieuse, et l'on doit à cette métamorphose du caractère ancestral des découvertes qui ont illustré le nom.

Personne, je l'espère, ne verra dans ma note, inspirée par la lecture de pièces d'archives peu connues, autre chose qu'un document curieux. Cette note n'a rien d'irrévérencieux pour la mémoire d'aucun membre d'une famille respectée. Je la compléterai par une observation, qui n'est pas dépourvue d'un certain intérêt historique.

L'on a vu qu'un sieur Durocher, simple commis aux vivres, portait l'épée. C'était un privilège expressément reconnu aux personnes roturières, qui étaient employées au service du munitionnaire ou directeur des vivres, dans tous les grands établissements maritimes. Il ne fut point contesté jusqu'en 1767, à Brest du moins ; mais, à cette époque, à la suite d'abus causés par une trop grande tolérance, le Parlement de Rennes interdit le port de l'arme à toutes les catégories jusqu'alors tacitement autorisées à jouir du privilège, bien que sans titre nobiliaire ou sans qualité militaire. L'arrêt fut notifié tout particulièrement au sénéchal de la juridiction du Châtel, à Recouvrance (les bureaux et les magasins de la direction des vivres étaient situés dans cette partie de la ville, où logeaient tous les employés)[2]. Il y eût, à ce propos, une correspondance assez active

[1] Il avait, dit le Dr Cabanès, « la taille d'un nain, c'était un type de phthisique. » *Chronique médicale*, mars 1896.

[2] Les employés des vivres étaient civils ; ils relevaient pour la police, en dehors de la direction des vivres et de l'arsenal, du juge ordinaire du lieu. Pour les affaires qui concernaient le service, les contestations survenues entre eux, ils relevaient du tribunal de l'intendant de la marine.

Digitized by Google

entre MM. de Coatiogan, sénéchal du Châtel, Le Prestre, avocat général à la Cour, et de Kerouvel, directeur des vivres.

Je reproduis les deux lettres les plus caractéristiques de cette correspondance.

a. — Lettre sans signature ou plutôt brouillon de lettre, de M. de Coatiogan à M. Le Prestre : de Brest, 21 juillet 1767.

« Monseigneur,

« Comme les commis aux vivres de la marine se trouvent nominativement compris dans la classe des personnes privées d'aucun port d'armes (et ces messieurs habitant tous le côté de Recouvrance, où sont les bureaux et magasins des vivres, sous mon ressort), j'ai cru que je ne pouvais me dispenser de faire connaître à M. de Kerouvel, directeur des vivres, les intentions de la Cour.

« Il a paru surpris d'abord que votre lettre en interprétation les ait rangé sous le coup fatal de l'arrêt et ait renversé dans un moment le privilège immémorial de cette compagnie royale. Néantmoins, entièrement soumis à votre décision, il m'a dit qu'il ferait sur-le-champ quitter l'épée si je l'exigeais absolument, mais qu'il me priait d'attendre qu'il en eût conféré et avec M. Marchais commissaire ordonnateur de ce port, et avec sa compagnie, il se chargeait d'envoyer un mémoire.

« Lié d'amitié depuis longtemps avec ce monsieur, je suis convenu de surpercéder l'exécution de l'arrêt à l'égard des commis de la compagnie, parce que toutes fois je vous en donnerai avis par ce courier et que M. Marchais vous en écrirait aussi. J'ai peut-être été indulgent, mais j'aime mieux être coupable que de paraître rigoriste.

« Quant aux privilèges de ces messieurs, je ne les connais pas. Tout ce que je puis vous en dire vient de personnes respectables et anciennes du païs, qui m'ont dit qu'elles les avoient vus de tout temps porter l'épée et qu'ils n'en avaient jamais fait aucun abus ; j'attesterai ce dernier fait et assurerai qu'il n'y a point à Brest de corps plus décent par la bonne police qui s'y exécute.

« Si mon devoir me permettait de dire quelque chose en leur faveur, je dirai seulement que Brest doit être considéré sous un point de vue différent des autres villes raport au corps dominant.

Digitized by Google

Icy l'habit fait le moine, ainsi si les messieurs des vivres n'étaient distingués par l'épée, ils courraient risques d'être compris dans le commun peuple et de recevoir mille avanies, cela est disgracieux pour quantité d'honnêtes gens qui composent ce corps ; voilà mes réflexions, vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. »

b. — Lettre de M. de Kerouvel, directeur général des vivres, à M. de Coatiogan « sénéchal de la baronie du Châtel, à Brest. » (sans date).

« Je vous fais, Monsieur, mes remercîmens, d'avoir bien voulu me communiquer la lettre que vous écrivés à M. l'avocat général au sujet des employés des vivres : elle ne pouvait pas être énoncée en de meilleurs termes en leur faveur ; j'ai seulement remarqué que vous mandés à M. le procureur général que vous n'avés nule connoissance de leurs privilèges. J'ai l'honneur de vous envoyer le traité du munitionnaire passé au Conseil d'État du Roi : je vous prie d'en lire l'article 57 et vous verrés quelles sont les exemptions dont sa Majesté les fait jouir. Voudrez-vous bien, Monsieur, en faire article dans votre lettre par un post-scriptum ? Vous pourriez ajouter qu'ils paient la capitation à la marine : ce n'est pas, que dans ces dernières années ils ne l'ayent payée à la ville ; mais c'est par abus. L'ordonnance de la marine de 1689 prescrit au munitionnaire de faire payer la capitation de ses employés au Trésorier général de la marine, et c'est ce qui aura lieu à l'avenir[1].

« J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour et d'être avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. « De Kerouvel. »

J'ai tiré les éléments de cette courte notice et de papiers du greffe principal des Tribunaux maritimes, et de papiers de l'ancienne Amirauté de Brest.

Dr A. Corre.

[1] On sait qu'il existait des rôles de capitation particuliers pour la noblesse, les corps militaires et maritimes. Le corps des vivres bien, que civil, revendiquait une sorte de distinction susceptible de lui faire tolérer le partage d'autres privilèges avec la marine.

Digitized by Google

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III

Comté de Richemont

§ VII. — Jean IV

(*Suite*[1]).

Pendant l'exil de Jean IV, de graves événements s'étaient accomplis : son ami et beau-père le prince de Galles était mort (8 juin 1376) ; et un an plus tard, Edouard III, après cinquante ans de règne, l'avait suivi (21 juin 1377). Edouard laissait le trône au fils du prince de Galles, un débile enfant de onze ans, qui fut couronné, le 16 juillet, sous le nom de Richard II. Le parlement lui donna pour tuteur le duc de Glocester, frère de son aïeul : mais son oncle paternel, le duc de Lancastre, s'empara de l'autorité. Or, bien qu'ils eussent été beaux-frères[2], il y avait peu de sympathie entre Lancastre et Jean IV. Comment celui-ci aurait-il oublié, que dans la campagne de 1374, Lancastre lui avait ordonné de quitter l'armée anglaise, et l'avait contraint de marcher avec une petite troupe et à travers mille périls, de la Picardie jusqu'à Bordeaux ?

Dès le 9 septembre, le duc se mettait à la solde du Roi Richard, pour une expédition sur mer, avec douze chevaliers, cent quatre-vingt-sept écuyers, deux cents archers, aux ordres du connétable[3].

[1] Voir la livraison de février 1897.

[2] Marguerite d'Angleterre, première femme de Jean IV, était sœur du duc de Lancastre (auparavant Jean de Gand).

[3] Morice. *Pr.* II. 178-179.

Digitized by Google

Quelques jours plus tard, le duc acceptait les conventions suivantes que peut seul expliquer son ardent désir de ressaisir le duché :

La place de Brest, la seule place importante que le duc tint encore en Bretagne, sera tant que durera la guerre remise au Roi d'Angleterre, qui la gardera et en percevra les revenus ; — la guerre finie, elle sera rendue au duc ou à ses hoirs de corps ; — s'il ne laisse pas d'enfants, Brest restera au Roi d'Angleterre et à ses héritiers. — Tant que Brest sera aux mains du Roi, le duc recevra « un château convenable en Angleterre de sept cents marcs de revenus. Il recevra de plus une rente de mille livres sterling. — Le comté de Richemont avec tous ses droits appartiendra au duc et à la duchesse, leur vie durant. » — Voilà ces odieuses conventions.

Que le duc consente à transformer en jouissance viagère la propriété perpétuelle de Richemont résultant de l'acte d'Edouard du 20 juillet 1372[1], à son point de vue personnel, ce sacrifice s'explique ; mais, après seize ans de mariage le duc n'est pas devenu père ; dans ces conditions abandonner la place de Brest à l'Angleterre « s'il n'a pas d'enfants pour héritiers » n'est-ce pas trahir les intérêts de la Bretagne ?

Le traité n'avait pas nommé le château d'Angleterre à remettre au duc ; il fut convenu que ce serait Rising. (Nantes, E. 120).

Ce n'est pas sans hésitation et sans crainte que le duc s'était résigné à de telles conditions. Aussi, avant de s'engager par écrit, avait-il demandé la garantie personnelle de grands seigneurs d'Angleterre. Dès le 1er décembre 1377, les oncles paternels de Richard, notamment le duc de Lancastre[2], ses cousins, le chancelier, le trésorier, des prélats, et nombre de grands seigneurs promettaient « en foi de chevalerie... de faire accomplir le traité ».

Quatre mois plus tard seulement, le 5 avril 1378, l'acte du traité fut dressé en deux originaux ; et c'est au pied de l'original remis au

[1] Ci-dessus, p. 120-121.

[2] Dans cet acte le duc de Lancastre prend, du chef de sa femme, fille de Pierre le Cruel, le titre de Roi de Castille et de Léon, que tenait Henri de Transtamarre. En mariant sa fille à l'héritier d'Henri, Lancastre confondit les prétentions des deux branches.

Digitized by Google

duc de Bretagne que nous lisons l'engagement personnel des nobles et prélats d'Angleterre[1]. — On verra tout à l'heure comment la « foi de chevalerie » sera tenue.

Le Roi s'empressa (il y était trop intéressé) d'exécuter le traité. Par lettres du 18 décembre, il concédait le comté de Richemont pendant leur vie « à son bien aimé frère et à sa bien aimée sœur », le duc et la duchesse de Bretagne[2].

Bientôt Brest était mis en état de défense contre l'armée française et même contre le duc lui-même[3]. Il est clair que l'Angleterre entend bien que cette place si importante lui appartienne d'une manière définitive. Aux termes du traité, que faut-il pour obtenir ce résultat ? Que la duchesse ne donne pas d'enfants au duc ! Le Roi va en prendre le moyen.

Parti en hâte pour la Bretagne, Jean IV avait laissé la duchesse en Angleterre. Quand il fut remonté sur le trône, sa première pensée, on n'en peut douter, fut de la rappeler. Jeanne de Holland était toute disposée à rejoindre son époux ; mais elle n'était pas libre ! Le Roi la retenait en Angleterre. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a pas d'enfant et qu'il ne faut pas qu'elle en ait, afin d'assurer à l'Angleterre la propriété de Brest !

Ni l'un ni l'autre des époux n'accepta cette décision. Quel malheur que nous n'ayons pas les lettres écrites à cette époque par le duc au Roi son beau-frère et les lettres de la duchesse au duc ! Combien de fois le duc a-t-il insisté pour recouvrer sa femme ? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons c'est que, deux ans après le retour du duc en Bretagne, la duchesse était encore retenue en Angleterre[4].

[1] Voir les deux originaux dans Morice. *Pr.* II. 193-197 et 198-201. Le règne de Richard ayant commencé le 16 juillet 1377, le 1er décembre première année du règne est le 1er décembre 1377, (et non 1378, comme dit Lobineau, *Pr.* 589-592). — Le 5 avril première année est le 5 avril 1378. — L'engagement des seigneurs a précédé le traité dont il a sans doute été une condition.

[2] Morice. *Pr.* II. 183-184.

[3] Voir cet armement dans Morice. *Pr.* II. 202 (16e jour de mars 1378 ; lire 1379. n. s.) A remarquer « duo magna et duo minora ingenia (engins) vocata *Canons*, sexcentas petras pro eisdem ingeniis, etc. » En même temps que les canons on achète douze *balistes*.

[4] Lobineau. *Pr.* 632-633. Morice. *Pr.* II, 379-380. Nantes E. 115, 120.

Digitized by Google

A cette époque un événement heureux pour la Bretagne vint rendre pires encore les dispositions de Richard II pour le duc. — Celui-ci avait fait la paix avec Charles V ; et le 17 septembre 1381, à Compiègne, il avait solennellement demandé et obtenu son pardon.

La signature de la paix avec la France valut au duc la confiscation du comté de Richemont. C'est, on peut le croire, à cette nouvelle, que, le 5 mars 1382, avec le consentement du Roi de France, le duc envoya une ambassade solennelle en Angleterre. Le but qu'il s'agit d'atteindre est double ; c'est le retour de la duchesse et la restitution de Brest. C'est pourquoi le duc adjoint à des chevaliers des jurisconsultes bretons. Les chevaliers sont au au nombre de six parmi lesquels, Jean de Bazvalen qui, en 1394, à Vannes, en désobéissant au duc, sauvera Clisson de la mort, et le duc du titre d'assassin : un autre est Patri de Châteaugiron, qui deviendra grand chambellan et maréchal de Bretagne (1405-1407). Ils sont suivis de douze écuyers, et feront à la duchesse rentrant en Bretagne une escorte digne d'elle, du duc son époux et du Roi son frère. Les chevaliers sont accompagnés de six hommes de loi, au nombre desquels maître Robert Brochereul, clerc, depuis sénéchal de Rennes et de Nantes, enfin chancelier de Bretagne (1399). La tâche de ceux-ci semble facile : puisque la paix avec la France est faite ; en offrant la restitution de Rising, comment n'obtiendraient-ils pas la restitution de Brest ?

A la fin de mai, les ambassadeurs de Jean IV étaient en Angleterre. Ils s'assurèrent d'abord du consentement de la duchesse qui se montra très joyeuse d'être ramenée par eux en Bretagne et de celui de la duchesse de Kent, mère du Roi, et de la duchesse de Bretagne, qui agréa très volontiers le départ de sa fille[1].

Quand on lit les réponses faites par les deux duchesses, et que Jean de Bazvalen fait consigner par un notaire, on ne peut douter qu'elles mêmes n'aient uni leurs prières aux graves supplications des envoyés du duc. Pourtant ceux-ci repartirent pour la Bretagne sans avoir obtenu une seule de leurs demandes.

[1] Morice *Pr.* II. 380.

Digitized by Google

Le 16 novembre suivant, le Roi maintenait la saisie de Richemont, déclarait en garder la jouissance; et, sur les revenus du comté qu'il évaluait 1786 livres, il assignait mille livres pour l'entretien « de sa sœur bien aimée, tant qu'elle séjournera en Angleterre[1]. » C'était annoncer qu'il entendait l'y retenir longtemps.

On peut croire que le duc et la duchesse firent entendre de nouvelles réclamations. Plus d'une année passe ; enfin, au mois de juillet 1383, le Roi donna ordre à ses amiraux et aux officiers des ports de laisser passer la duchesse[2]. Elle s'empressa de profiter du congé attendu pendant quatre longues années; et le 30 août, le Roi lui accordait les revenus de Richemont « du jour de son passage en Bretagne jusqu'à la Saint-Michel prochaine, » pour payer quelques dettes[3].

Personne n'était mieux en situation que le duc de Bretagne de ménager la paix entre la France et l'Angleterre. Le Roi Charles VI compte si bien sur ses démarches qu'il assigne au duc tant qu'elles dureront une pension de 4000 l. d'or par mois[4] (28 décembre 1383). Le duc parvint à obtenir une trève d'une année.

Les soins qu'il donne aux affaires de France ne l'obligent pas à négliger les siennes; et vers cette même époque, il envoya deux ambassades pour redemander Brest et Richemont.

Le duc a bien choisi son ambassadeur, c'est Robert Brochereul déjà envoyé en Angleterre deux ans auparavant. Au mois de mai 1384, Me Brochereul passa la mer. Il faut voir dans le long procès-verbal qu'il a fait dresser l'entêté Breton parlant au duc de Lancastre, puis au Roi, et réfutant les arguments du garde des sceaux, quoique, dit-il « il soit venu pour présenter une requête et non pour plaider[5] ».

[1] Morice. *Pr.* II. 431-432, 16 novembre, 5e année du règne de Richard (1382).

[2] Morice. *Pr.* II. 441-442.

[3] Morice. *Pr.* II. 443.

[4] Morice. *Pr.* II. 444 et E. 120. Mandement de Charles VI.

[5] Morice. *Pr.* II. 450-456. Me Robert Brochereul semble dire, avec une fausse humilité, qu'il n'est pas prêt à plaider. Il s'y résout pourtant et s'en tire à merveille. Mais voici comment il conte le don primitif de Richemont : Guillaume de Normandie et le duc de Bretagne (Brochereul ne le nomme pas) avaient fait ce traité : Le duc de Bretagne supportera pour un tiers les efforts et

Digitized by Google

Le Roi Richard, encore sous le joug de Lancastre, répondit que la question serait mûrement examinée et que la réponse serait donnée à Boulogne ou à Calais où la paix devait se faire ; mais les espérances de paix s'évanouirent bientôt et avec elle les espérances de Jean IV.

Est-ce à la suite de l'ambassade de Brochereul et de l'examen des pièces promis par le duc de Lancastre que le parlement d'Angleterre rendit arrêt, le 11 novembre suivant ? Toujours est-il que ce jour le parlement déclara renouvelée la saisie du comté de Richemont ; et un autre arrêt, du 22 décembre, donna le comté en viager à la reine, Anne de Luxembourg[1].

L'année suivante, Jeanne de Holland mourait sans enfants ; et par son testament fait à Nantes, le 25 septembre 1385, elle transportait à son mari tous les droits qu'elle pouvait avoir sur Richemont, qu'elle les tînt de son mari lui-même ou du Roi son frère[2].

C'est sans doute à la suite de ces faits que le duc envoya une seconde ambassade dont le chef fut Bernard de Keroncuff, alors président de Bretagne[3].

Trois ans plus tard un changement à vue se produisit. Le Roi Richard a enfin secoué la tutelle de ses oncles (il était temps, il

les frais de la guerre ; et aura pour sa part le tiers des terres conquises. Après la victoire, il reçut pour son tiers le duché de Cornouaille que plus tard il échangea contre Richemont. — Et Brochereul ose dire au Roi, à Lancastre et au chancelier : « Vous savez cela aussi bien et mieux que moi..... et que Mgr le duc a tel et si bon droit en la comté de Richemont comme le Roi au royaume..... » (Col. 453).

Quand il passa en Angleterre, Brochereul arrivait en compagnie de Geffroi de Pontglo, chevalier, auparavant (1371) capitaine de Brest, une dame et deux demoiselles, d'un pèlerinage à N.-D. de Rocamadour et à Saint-Jacques en Galice. Sauf conduit accordé aux pèlerins par Richard, 3 juillet 1383. Morice. *Pr. II*, 442.

[1] Anne de Luxembourg, fille de Charles IV, empereur et roi de Bohême, mariée en 1382 à Richard II, morte en 1394. — Lobineau. *Hist.* p. 449 et *Pr.* 632.

[2] Morice. *Pr.* II. col. 478 et suiv. La duchesse n'admettait pas apparemment les arrêts du parlement, car d'après ces arrêts il ne lui restait aucun droit sur Richemont.

[3] E. 115 et 120. Nous n'avons pas la date exacte : elle ne peut être antérieure à 1385, puisque c'est en cette année que Keroncuff est devenu président de Bretagne. (1385-1398).

Peut-être aussi cette ambassade mise quelquefois au nom de Kerconcuff seul est-elle celle dont il sera parlé tout à l'heure.

Digitized by Google

était dans sa vingt-deuxième année, mai 1389). Sans égard aux arrêts du parlement, il enlève l'usufruit de Richemont accordé à la reine Anne; et rend la propriété du comté à Jean IV (20 novembre 1389).

Mais les lettres royales ne reçurent pas une exécution immédiate: un an entier passa; et c'est seulement en juillet 1391, que Charles de Dinan, sire de Montafilant et Châteaubriant, le sire de Malestroit, Keroncuff et Rochereul furent « commis et députés pour aller vers le Roi requérir, demander, prendre et accepter la délivrance de notre comté de Richemont et de la place de Brest[1]. »

Mais il paraît bien que les ambassadeurs revinrent, comme l'autre fois, sans avoir rien obtenu. Le Roi et son conseil devaient pourtant reconnaître que toutes les précautions prises pour empêcher la survenance d'enfants de Jean IV étaient vaines.

Moins d'un an après la mort de Jeanne de Holland, le duc avait pris en troisième mariage Jeanne de Navarre (11 septembre 1386). Deux filles étaient nées lorsque, le 24 décembre 1389, la duchesse devint mère d'un fils, depuis Jean V, que le duc nomma comte de Montfort; le 25 août 1391, un second fils vint au monde[2]. Malgré tout, le Roi s'obstine à retenir Brest.

Sur ces entrefaites, le duc de Lancastre, poussé par l'intérêt, se rapprocha de Jean IV et fit alliance avec lui. Il promit au duc la délivrance de Brest; — mais à une condition, c'est que le duc ne garderait pas la place pour lui et le duché. Le comte de Derby, fils aîné de Lancastre, avait un fils encore enfant, et Lancastre avait obtenu pour lui la main de Marie fille aînée de Jean IV. Comme condition du mariage, le duc donnait à sa fille 150,000 franc d'or; et, trahissant une fois de plus les intérêts de la Bretagnes promettait la seigneurie de Retz et tous ses châteaux, bien plus la seigneurie de Saint-Renan et Brest, dès que le duc de Lancastre lui aurait fait rendre la seigneurie de Rising, ou même les sept cents marcs sterling de rente que rapportait cette seigneurie[3]. — Le

[1] Morice. II. 576.
[2] Lobineau. *Hist.*, p. 479.
[3] Morice. *Pr.* II. 644 et Nantes. E. 120.

Digitized by Google

mariage ne se fit pas heureusement pour la Bretagne et la France[1].

Le duc n'avait pas été plus heureux en ce qui concerne Richemont. Quand un second fils lui était né, il s'était empressé de lui donner le titre de comte de Richemont (1391). Cinq ans plus tard (1396) le duc négociait avec Charles VI le mariage de son fils aîné, qui sera Jean V, avec Jeanne, seconde fille du Roi ; il garantissait à son fils aîné le comté de Montfort ; et il déclarait réserver Richemont pour son second fils Arthur.

Mais cette réserve allait devenir inutile. Jean IV avait une sœur unique, Jeanne de Bretagne. Le traité de Guérande (1365) avait arrangé son mariage avec Jean, héritier de Penthièvre : les Bretons, après une guerre désastreuse, espéraient que cette alliance entre les deux familles rivales leur serait un gage de paix. Mais Jean IV poursuivait les Penthièvre d'une haine jalouse parce qu'il voyait en lui ses héritiers, et il est permis de croire qu'il mit obstacle à cette union.

Quoi qu'il en soit, Jeanne de Bretagne épousa un chevalier anglais, nommé Raoul ou Rauff Basset de Drayton. Elle était veuve en 1398. Le roi Richard lui donna le comté de Richemont[2] (20 avril).

La donation est faite dans ces termes explicites : pour elle et ses héritiers[3].

On peut admettre (nous allons le voir) que le duc avait renoncé aux revenus de Richemont, en faveur de la sœur unique et chérie

[1] Marie de Bretagne épousa Jean IV (Le Sage) premier duc d'Alençon, et fut mère de Jean V (Le Beau), qui commandait l'armée royale avec Jeanne d'Arc, à la bataille de Patay engagée malgré eux par le connétable de Richemont (1429). Contrat du 26 juin 1396. Morice. *Pr.* II, 667-68.

[2] Morice. II. *Pr.* col. 681.

Des biographes fixent à cette date le mariage de Jeanne de Montfort. Ils n'ont pas réfléchi à ceci : son père étant mort le 25 septembre 1345, elle était née au plus tard en 1346. Elle avait cinquante-deux ans en 1398.

Elle était mariée auparavant. Son frère la nomme dame de Basset dans son testament du 21 octobre 1385. Morice. *Pr.* II. 497.

Il semble que le Rauff, sire de Basset, qui signe le traité d'alliance entre le duc et le Roi le 1er mai 1379. (Morice. *Pr* II. 241) est le beau-frère du duc.

Il résulte du texte même du don de Richemont que Jeanne était veuve « *quæ fuit uxor Radulfi*, etc. »

[3] Dans l'acte le Roi associe à Jeanne Antoine Riez et Nicolas Alderwich et leurs héritiers. Ces deux personnages non autrement désignés.

Digitized by Google

qu'il avait gratifiée dans son testament ; mais il n'avait pas abdiqué ses droits sur Richemont ; et la preuve, il nous la fournit l'année précédente.

En 1396, une heureuse occasion s'était présentée de recouvrer Richemont, auquel le duc semblait surtout tenir, et Brest. Jean IV venait d'obtenir la promesse de Jeanne de France pour son fils, le comte de Montfort; et il était encore à Paris lorsque Richard II passa la mer et vint à Calais demander la main d'Isabelle, sœur aînée de Jeanne. Le duc accompagna le Roi de France, fut témoin de l'entrevue des deux Rois ; et c'est à ce moment que Richard accorda enfin la remise au duc de Richemont et de Brest, (octobre 1396); en même temps qu'il rendait Cherbourg au Roi de Navarre[1].

La restitution de ces deux places souleva la colère des nobles d'Angleterre, et une conjuration se forma contre Richard à la tête de laquelle était le duc de Glocester qui paya sa rébellion de la vie.

Mais le Roi avait fait cet abandon sans l'avis de son conseil ; et, quand il s'agit de dresser l'acte, le duc fut contraint d'abandonner non seulement Rising mais « toutes les autres terres avec toutes leurs appartenances baillées au duc en Angleterre ». Mais Richemont est formellement laissé en dehors de ce contrat ; et dans la *quittance* que le duc donne de Brest, il a bien soin de faire écrire : « sauf et excepté notre comté de Richemont ò ses appartenances[2]. »

Les termes de ce contrat d'échange et de la *quittance* de Brest démentent le sens que semblait avoir l'acte de don fait à Jeanne de Bretagne. Mais n'accusons pas Richard de se démentir lui-même et de manquer de foi au duc. Voici sans doute l'explication de ces apparentes contradictions.

C'est que les revenus du comté étaient sinon saisis par le Roi du moins délégués par le duc au paiement de ses dettes au trésor d'Angleterre. C'est ce qui résulte de la quittance générale que le Roi donna, le 24 décembre 1398, de toutes les obligations du duc. quittance par laquelle le Roi déclare rendre au duc « *son* comté de

[1] Lobineau. *Hist.*, p. 495.

[2] Lobineau. *Pr.* 794. Morice. *Pr.* II, 677-678-679. (18 mars et 22 juin 1397).

Digitized by Google

Richemont[1] ». Le Roi Richard reconnaissait donc que, s'il touchait les revenus de Richemont, Jean IV pouvait dire le comté *sien*.

Un an plus tard, Richard II était déposé et emprisonné ; et son cousin Henri de Lancastre montait sur le trône (30 septembre 1399.)

En 1398, celui-ci avait été exilé pour dix ans et avait vu son comté de Derby et tous ses biens confisqués. A peine avait-il passé en France que la mort de son père le fit duc de Lancastre. Rappelé en Angleterre par des seigneurs mécontents, il vint en Bretagne, dit Froissard ; et Jean IV, ne pénétrant pas dans ses ambitieux desseins, lui fournit un vaisseau pour passer en Angleterre.

Si Froissard est bien informé, ce dont on peut douter, les bons offices de Jean IV furent vite oubliés. Un des premiers actes du nouveau Roi fut la saisie du comté de Richemont ; et dans le mois de son couronnement, il en fit don pour la vie à Raoul Nevil, comte de Westmoreland (20 octobre 1399)[2]. Le Roi payait ainsi la dette de reconnaissance du duc de Lancastre. Le 4 juillet précédent il avait débarqué dans le comté d'York avec quinze chevaliers et quelques hommes d'armes, lorsque les comtes de Northumberland et de Westmoreland lui amenèrent une armée.

Sur ces entrefaites, et sans doute avant d'avoir appris la saisie de Richemont, le duc Jean IV mourut (1er novembre 1399).

(Suite et fin prochainement).

J. Trévédy,
Ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Morice. *Pr.* II. col. 691. Les termes de la quittance sont curieux : « acquietantiam generalem de omnibus debitis... quæ fuerunt inter nos... a principio mundi usque diem sancti Georgii... comitatum suum Richemondiæ restituimus. » — Nantes, 115.

[2] Morice. *Pr.* II, 698-699. — Lobineau, *Hist.* 497, et *Pr.* 797.

Digitized by Google

LES

PERSONNAGES SCULPTÉS

DE LA VILLE

DE NANTES

Voici longtemps déjà que je suis frappé du nombre trop restreint des personnages sculptés qui ornent notre ville. Aussi, mon amour pour Nantes et les Nantais me poussant, je me décide à plaider, tant en faveur de nos compatriotes disparus dont les talents ou les services mériteraient mieux qu'une plaque au coin d'une rue, que dans l'intérêt de nos ymagiers *dont le ciseau reste trop souvent inoccupé.*

Mais, avant tout, n'est-il pas nécessaire de rappeler quelles sont les sculptures de personnages actuellement existantes ? Je commence donc par en donner la description la plus complète possible (peut-être quelques-unes ont-elles échappé à mes investigations). Je tiens d'ailleurs à dire que je n'ai garde de les considérer toutes comme des morceaux de valeur.

Je ne m'occupe ni de la statuaire religieuse en général,

Digitized by Google

ce qui m'entraînerait trop loin et aurait, au surplus, un faible intérêt, ni des collections privées.

Une courte biographie de chaque personnage m'a semblé nécessaire et il m'a paru également opportun de donner quelques notes sur les artistes. Pour ces détails j'ai eu souvent recours aux savants et utiles ouvrages de notre érudit compatriote, M. E. Maillard : L'Art à Nantes au XIXe siècle. *et* Nantes et le département au XIXe siècle.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

SAINTS

SAINTE ANNE ET LA SAINTE VIERGE

Bien que sainte Anne ne soit pas de notre province, j'ai cru bon de décrire ce beau groupe, si populaire à Nantes, d'abord parce que le célèbre pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray a donné à la Mère de la sainte Vierge ses lettres de grande naturalisation en Bretagne, puis en raison de son patronage de l'Armorique ; enfin, et surtout, parce que l'inscription ci-contre est la consécration de *sainte Anne protectrice de ceux qui vont sur mer*, et console amplement de l'envahissement du ridicule Neptune dont la devise : FAVET NEPTUNUS EUNTI, s'est substituée de la façon la plus regrettable sur les armes de Nantes à l'antique devise : OCULI OMNIUM IN TE SPERANT DOMINE,— dont le trident est entre les mains de la statue de la ville de Nantes de la fontaine de la place Royale — et enfin qui a donné son nom à une place de notre cité.

On trouve à Nantes l'avenue, la place et le passage Sainte-Anne.

Groupe de fonte (de la fonderie J. Voruz, aîné de Nantes), par *Amédée Ménard*[1] (1851). Sur la face S. du socle en granit aspectant la Loire est gravée

[1] Ménard (Amédée-René), né à Nantes le 16 octobre 1806, mort dans la même ville le 22 octobre 1879. Elève de Molchnecht et de Ramey, fils. Il a produit beaucoup et n'a guère travaillé que pour sa ville natale. En dehors

Digitized by Google

l'inscription suivante : SANCTA ANNA BRITANNORUM PATRONA NAUTIS ET NAVIBUS NOSTRIS SEMPER FAVEAS. Sur la face N. on lit : LAPIDE DICTO NANNETENSI[2] ÆDILES CIVITATIS ET PAROCHUS SANCTÆ ANNÆ POSUERUNT HOC MONUMENTUM DIE XXI[a] APRILIS ANNI MDCCCXLI[i].

Place des Petits-Capucins, au haut de l'escalier monumental.

SAINT DONATIEN ET SAINT ROGATIEN

Saint Donatien et saint Rogatien étaient de naissance illustre. Donatien, le plus jeune, embrassa le premier la foi nouvelle et se mit à prêcher le christianisme. Rogatien fut converti par son frère mais, pour soutenir sa foi chancelante, il aurait désiré recevoir le baptême : cette joie lui fut refusée parce que le prêtre qui avait administré le sacrement à Donatien avait dû fuir de Nantes. C'est sur ces entrefaites que Dioclétien et Maximien rendirent une ordonnance des plus sévères pour ramener tous leurs sujets au culte des idoles, et que le commissaire impérial, chargé de la faire exécuter, arriva dans notre cité. Il y fut fort bien reçu, et un habitant poussa le zèle jusqu'à dénoncer Donatien. Les deux frères furent successivement interrogés et jetés en prison. Prévoyant le sort qui les attendait, Rogatien se désolait de ne pouvoir être baptisé avant de mourir. Alors Donatien pria Dieu et lui demanda que le baptême de sang que son bien-aimé frère allait recevoir remplaçât pour lui le baptême d'eau. Le lendemain, ils subirent un dernier interrogatoire et incontinent ils furent condamnés au dernier supplice. Par un raffinement de cruauté et aussi pour épouvanter ceux qui avaient des tendances vers la foi nouvelle, on martyrisa les deux frères sur le chevalet, on leur enfonça une lance dans la gorge et enfin on leur

des œuvres citées au cours de cette étude, je signalerai : *Un forban, Sara la baigneuse, le Christ bénissant la foule.* Méd. de 3e classe au Salon de 1837 et médaille d'argent à l'Exposition de Nantes de 1848.

[1] La *pierre nantaise*, sur laquelle a été érigée ce superbe groupe, était un rocher en pente et d'un grain poli sur lequel les enfants dansaient avec beaucoup de hardiesse et d'adresse. On trouve encore tout auprès la rue Pierre Nantaise.

Digitized by Google

coupa la tête. Ils furent ensevelis d'abord au lieu de leur supplice, puis déposés dans un sépulcre. Le martyre des SS. Donatien et Rogatien arriva entre 288 et 290. Ils devinrent les patrons du diocèse sous le nom d'*Enfants-Nantais*, et l'un des collèges ecclésiastiques de notre ville s'appelle l'Externat des Enfants Nantais. Suivant Dom Guéranger, ce sont les premiers martyrs authentiques de la 3e Lyonnaise.

On trouve à Nantes : la rue et la place des Enfants-Nantais ; le bas-chemin, la rue et le boulevard Saint-Donatien ; la rue Saint-Rogatien.

Groupes de pierre représentant les principales scènes de la vie et du martyre des SS. Donatien et Rogatien, par..... (fin du XVe siècle)[1].

Cathédrale, voussures de la porte de gauche près de l'Evêché.

Groupe de bois peint, par....[2].

Musée archéologique.

Statues de pierre, par *Thomas Louis*[3].

Cathédrale, sous l'orgue.

Groupe de pierre, par *Amédée Ménard.*

Basilique Saint-Donatien, chapelle des fonts.

Groupe de pierre, par *Debay le fils*[4], vers 1858.

Chapelle Saint-François, dite de l'Externat des Enfants-Nantais.

[1] Cf. P. Gaborit : *Iconographie de la cathédrale de Nantes*, pp. 18-22.

[2] Cf. *Souvenirs d'un vieux Nantais*, p. 193. Cette curieuse enseigne a été remplacée sur la maison qui fait le coin de la rue de la Poissonnerie et de la rue de la Casserie par un bas-relief en pierre.

[3] Louis (Michel-Thomas), né à Poitiers en 1792, se fixa à Nantes et y est mort en 1856.

[4] De Bay (Jean-Baptiste-Joseph), né à Nantes en 1802, élève de son père ; 2e Prix de Rome en 1823 et 1er Grand Prix en 1829. Méd. de 1re classe au Salon de 1836 ; méd. de 2e classe à l'Expos. univ. de 1855. Chevalier de la Légion d'honneur en 1851. Il est mort à Paris en 1862. En dehors de ses œuvres nantaises dont j'aurai occasion de parler, cet artiste de grande valeur a laissé beaucoup de morceaux remarquables, entre autres : *Jésus-Christ au milieu des docteurs* (église Saint-Sulpice), *Anne de Bretagne* (jardin du Luxembourg) statue équestre de *Napoléon III* (Bordeaux) ; *La Pudeur cédant à l'Amour*, bustes du *Gal Lepic*, d'*H. Vernet*, etc.

Digitized by Google

Groupe de pierre, par *Hardy*[1] (1861).
Chapelle de Notre-Dame de la Salette.

Groupe de pierre, (copie du précédent).
Cathédrale, autel particulier.

Groupe de pierre, par....
Basilique Saint-Donatien, grand autel.

Groupe de pierre, par *P. Potet*[2].
Hôtel de M. Potet, rue de Paris.

Groupe de pierre, par *Gaucher*[3].
Maison des Sœurs de Saint-Philbert, place des Enfants-Nantais.

SAINT YVES

Yves Hélory, né au manoir de Kermartin, en la paroisse de Minehy, près de Tréguer, en 1253, montra dès son enfance une vive piété et un amour passionné du travail. Ayant fait de brillantes études de droit, il fut nommé official de Rennes, puis l'évêque de Tréguer le réclama pour remplir les mêmes fonctions près de lui. Il se montra non seulement si équitable, mais si bienveillant pour les malheureux qu'on lui donna le merveilleux surnom d'*avocat des pauvres*. Ayant reçu la prêtrise, il fut nommé recteur de Trédrez et plus tard recteur de Lohanec. Son austérité incroyable ne fut égalée que par son amour pour les pauvres dont il recherchait la compagnie avec ardeur. Sa cure était ouverte à tous les déshérités et il se privait du strict nécessaire pour les nourrir et les vêtir. Comme Jésus, il aimait les opprobres et il passait souvent plusieurs

[1] Hardy, né à Nantes, mort à Paris.

[2] Potet (Pierre), né à Chauvé (Loire-Inférieure), en 1824. Elève de Barrême, Thomas Louis et Bonnassieux. Il s'est consacré presque exclusivement à la sculpture religieuse et a modelé plusieurs bustes de mérite. Il a exécuté, entre autres, un groupe des SS. Donatien et Rogatien en argent qui fut offert au Pape et qui a été reproduit en marbre, dans de plus grandes dimensions, pour l'église de Montmartre.

[3] Gaucher (E.), né à Blois en 1858. Elève de Cavelier et Millet. Mention honorable au Salon de 1894 et la seule Médaille d'or à l'Exposition d'Angers de 1895 pour son *Réveil*, statue plâtre. Il a exposé un *David* au Salon de 1895 et envoie au Salon de cette année sa belle statue de *Charette*, inaugurée le 27 août 1896 dans le parc de la Contrie à Couffé (Loire-Inférieure).

Digitized by Google

jours de suite en oraison. Ses prédications furent innombrables. Il rendit son âme à Dieu le 19 mai 1303 et fut inhumé dans la cathédrale de Tréguer. Les miracles qui suivirent sa mort furent si nombreux et si éclatants que sa canonisation eut lieu dès l'an 1347. En 1348, une confrérie fut instituée sous son patronage à Paris. Une église Saint-Yves fut édifiée à Rome et une confrérie y fut érigée en 1513 par le pape Léon X à la demande d'Anne de Bretagne. La dévotion à saint Yves devint rapidement universelle et ses reliques furent sollicitées avec ardeur par les nations les plus diverses.

L'Université de Nantes se mit sous la protection de saint Yves. Vers 1440, une chapelle fut construite sous son vocable par le Duc dans la rue des Halles ; transformée en maison pendant la Révolution, elle fut démolie vers 1836. Il y avait une chapelle Saint-Yves dans la cathédrale avant la Révolution ; un petit groupe de vrais Bretons a formé le noble projet de consacrer dans notre cathédrale un autel surmonté d'un vitrail de L. O. Merson au Saint le plus populaire de l'Armorique : souhaitons que ce pieux dessein se réalise.

Saint Yves est invoqué pour le bon succès des affaires ; il est le patron des hommes de loi, des orphelins, des pauvres, des curés et des tourneurs.

On trouve à Nantes la rue et le passage Saint-Yves.

Groupes de pierre représentant les principaux épisodes de la vie du Saint, par..... (fin du XVe siècle[1]).

Cathédrale, voussures de la porte de droite, après le Calvaire.

Statue de pierre par J. Vallet[2] (1895).

Basilique Saint-Donatien, intérieur.

[1] Cf. P. Gaborit : *Iconographie de la cathédrale de Nantes*, pp. 16-18.

[2] Vallet (Joseph). né à la Boissière-du-Doré (Loire-Inférieure) en 1841. Elève de Potet. Il a toujours habité Nantes et a produit, surtout pour les églises, un nombre considérable d'œuvres. Je citerai, hors pair, son magnifique bas-relief de la *Flagellation* (Calvaire de Pont-Château) et un *Christ agonisant* en marbre (Salon de 1897) qui démontre péremptoirement qu'un homme doué peut arriver à la maîtrise par sa ténacité quoiqu'habitant la province et forcé de faire de la sculpture commerciale. Chez M. Vallet, le causeur ne le cède en rien à l'artiste : une visite à ses beaux ateliers de la rue de Rennes, où l'on est toujours accueilli avec la plus grande affabilité, est une heure de joie délicate.

Digitized by Google

B. P. DE MONTFORT

Le 11 janvier 1673, Louis-Marie GRIGNON naquit à Montfort (Ille-et-Vilaine). A peine missionnaire, il se mit à prêcher de bourg en ville et à planter partout la croix. Puis il rêva de reproduire l'image de Jérusalem en France. En 1709, à l'issue d'une mission prêchée à Pontchâteau (Loire-Inférieure), il commença cette œuvre, unique en son genre, sur la lande de la Madeleine, à une lieue de la petite ville. Mais la haine de la secte janséniste arrêta ses travaux au moment où ils allaient être couronnés ; et, après les plus pénibles traverses supportées héroïquement, le pieux missionnaire mourut en odeur de sainteté, en faisant la mission à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le 28 avril 1716. (Cf. ma plaquette : *Jérusalem en Bretagne*, Vannes, Lafolye, 1895).

Statue de pierre par *Pellissi*[1], 11 novembre 1888.

Église Saint-Clair, intérieur.

CLERGÉ

SAINT CLAIR, PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES

AU IIIe SIÈCLE

On ne sait rien de précis sur lui, mais on croit qu'après avoir établi le christianisme en notre cité il aurait évangélisé d'autres contrées. Il serait mort à Réguiny, au diocèse de Vannes, et son corps aurait été transféré à Nantes quelques siècles après sa mort. Mais, au IXe siècle, devant l'invasion des Normands, cette précieuse dépouille fut, croit-on, portée à Saint-Aubin d'Angers et Nantes aurait seulement conservé son crâne.

Les études magistrales des abbé Duchêne, Arthur de la Borderie et autres grands savants chrétiens ont démontré surabondamment

[1] PELLISSI. Né à Nantes, élève de Miollet. Habite Nantes et fait exclusivement de la sculpture religieuse.

Digitized by Google

que la légende de saint Clair, évêque de Nantes au Ier siècle, était inadmissible. Mais il paraîtrait qu'une troisième opinion se ferait jour ; on admettrait qu'un prêtre nommé Clair aurait passé par Nantes au Ier siècle et y aurait prêché le christianisme, mais bien entendu sans y fonder d'évêché. Cette façon de voir est rigoureusement possible, mais on doit avouer qu'elle ne repose sur aucun document.

On trouve à Nantes la rue et la place Saint-Clair.

Statue de pierre par *Barrême*[1]. Sur le piédestal on lit : SAINT-CLAIR Ier, ÉVÊQUE DE NANTES

Cathédrale, sous l'orgue.

Statue de pierre par *Thomas Louis.*

Cathédrale, sous l'orgue.

Statue de pierre par *Miollet*[2].

Église Saint-Similien, à l'extérieur, dominant la toiture de la partie E. du transept.

Statue de plâtre polychrome par *Pellissi*, placée pour la clôture de la mission (Noël 1877).

Église Saint-Clair, intérieur.

SAINT FÉLIX

Saint Félix, naquit à Bourges d'une famille illustre. Sa science, son éloquence et ses vertus attirèrent l'attention sur lui et il fut sacré évêque de Nantes, à l'âge de 37 ans, en 549. Nommé gouverneur de la cité par le roi Clotaire il fit de grands et utiles travaux dans l'Erdre et la Loire. Il ne cessait de prêcher et sa charité était iné-

[1] Barrême (Henri-Hamilton) né aux îles Bermudes en 1795. Elève de Debay père. Il habita Nantes, Ancenis, Angers et mourut à Pornic en 1866. Il se consacra presque exclusivement à la sculpture religieuse et produisit un nombre fabuleux d'images de la *Vierge* pour lesquelles une de ses filles, d'une rare beauté, lui servait de modèle. Mention honorable à l'Exposition de Nantes en 1825.

[2] Miollet (Charles), né à Nantes en 1825, élève de Barrême et de Suc. Il a toujours habité Nantes, a exécuté comme praticien les œuvres les plus remarquables d'Amédée Ménard et a produit de jolies œuvres personnelles. Il travaille le bois et l'ivoire avec une rare adresse. C'est un artiste trop modeste et un causeur aimable et instructif.

Digitized by Google

puisable. Il assista à plusieurs conciles et y prit une part active. C'est lui qui acheva la cathédrale commencée par Evhemerus et en fit la dédicace, le 30 septembre 568, accompagné de cinq évêques : l'autel principal fut dédié à saint Pierre et saint Paul. Il eut la joie de convertir les Saxons qui s'étaient installés dans le pays du Croisic et de les baptiser dans sa cathédrale le jour de Pâques de l'an 569. Il envoya son diacre saint Martin prêcher dans la contrée et il assista à la mort du pieux solitaire saint Friard pour qui il éprouvait une particulière affection. Il fait cesser les déprédations des soldats de Guérech dans le pays nantais. Frappé sans doute en soignant des personnes atteintes de maladies contagieuses, il rendit son âme à Dieu l'an de grâce 583.

L'église Saint-Félix a été bénite par Mgr de Hercé le 25 février 1844.

On trouve à Nantes la place et le boulevard Saint-Félix, la rue Félix et le canal Saint-Félix.

Statue de pierre par *Thomas Louis.*

Cathédrale, sous l'orgue.

Statue de pierre par *J. Vallet* (posée le 7 octobre 1892 et bénite le 9 octobre par M. l'abbé Briand, curé de la paroisse, le soir de son installation).

Eglise Saint-Félix, porche.

Statue en plâtre polychrome par... (1886).

Eglise Saint-Félix, intérieur.

NONNECHIUS

Nonnechius, neveu de saint Sidoine Apollinaire; évêque de Nantes en 464, mort en 475. Il fut enseveli sur sa demande au pied du sépulcre des SS. Donatien et Rogatien. Saint Sidoine parle de lui comme d'un homme d'un grand mérite.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade[1].

[1] M. le chanoine Hillereau, curé de la basilique Saint-Donatien, a eu la noble et ingénieuse pensée de réunir sur la façade de sa majestueuse église romane les 10 personnages qui se rattachent le plus directement au culte des SS. Donatien et Rogatien : les évêques Nonnechius, Carmundus, Landranus, Fulcherius, Félix Fournier, Le Coq, les rois Charlemagne et Eudes, le duc Jean III et le chef militaire Marc Chillon.

Digitized by Google

CARMUNDUS

Carmundus, évêque de Nantes en 475 ; né juif, il fut converti par Nonnechius ; à son tour, il convertit ses père et mère, gens riches, et beaucoup de juifs qui s'unirent à eux pour bâtir une belle église au-dessus du sépulcre des Enfants-Nantais. Carmundus mourut en 492 et fut enseveli sur sa demande au pied du sépulcre des SS. Donatien et Rogatien.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

LANDRANUS

Landranus, évêque de Nantes en 889, mort en 896. Il fut inhumé en l'église de Saint-Donation dans un sépulcre de marbre.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

FULCHERIUS

Fulcherius, évêque de Nantes en 896, mort en 906, enseveli dans l'église de Saint-Donatien. « Les Nantais ayant recouvré leurs privilèges nationaux, dit un historien local, appelèrent Foulcher, abbé de Redon, à l'épiscopat de Nantes. Homme de bien, homme de prudence et de bon conseil, dit la *Chronique de Nantes*, Foulcher releva de ses ruines la cathédrale d'Evehmère et de saint Félix en l'entourant de fortifications pour servir de refuge aux habitants contre les invasions des Normands. Il consacra tous les revenus de l'épiscopat à ce grand travail, en se réservant à peine de quoi subvenir à ses propres besoins et à ceux du clergé de la Cathédrale. Tel est le vénérable prélat que durent admirer et prendre en exemple les membres du concile qui se tint à Nantes dans les dernières années du IXe siècle. « (Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, t. II, pp. 87-88).

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

Digitized by Google

PIERRE DU CHAFFAULT

Pierre du Chaffault, conseiller du duc, élu évêque de Nantes par le Chapitre en 1477 et confirmé par bulles la même année. Il fit imprimer à Vannes pour son diocèse un bréviaire sur vélin qui est le premier paru en Bretagne et peut-être en Europe. Il assista aux Etats de Vannes (1480), rédigea de nouveaux satuts en 1480 et 1481, fit imprimer à Vannes un missel en caractères gothiques et résida à Vannes de 1482 à 1485. Il mourut dans son palais épiscopal en 1487. (Cf. J. de Kersauson : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1891, pp. 688-694).

Statue couchée en marbre.

Cathédrale, trouvée dans la crypte et déposée...(?)

ou

HENRI LE BARBU

Henri Le Barbu, évêque de Vannes en 1383, chancelier du duc en 1394, évêque de Nantes de 1404 à sa mort, arrivée en 1419.

(Cf., pour l'attribution de cette pierre tombale, *Revue historique de l'Ouest*, 1891, p. 694, et *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1888, pp. 8-9 et 61-62).

JEAN DE MALESTROIT

Jean de Malestroit, premier président de la Chambre des Comptes, évêque de Saint-Brieuc (1406), chancelier de Bretagne et ambassadeur en Angleterre (1410), évêque de Nantes en 1419. Il fonda la fête de la Présentation dans son église en 1427. « Aucun évêque, dit M. de Kersauson, n'a plus fondé d'offices à la Cathédrale que Jean de Malestroit. » En 1434, le duc Jean V posa la première pierre du portail de la cathédrale et Jean de Malestroit posa la seconde pierre. Il fut créé cardinal en 1440 et mourut en 1443. (Cf. J. de Kersauson : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1891, pp. 217-226).

Statue de pierre, par *Thomas Louis.*

Cathédrale, sous l'orgue.

Digitized by Google

FRANÇOIS HAMON

François Hamon, neveu du cardinal de Nantes Guibé, évêque de Nantes en 1512. Il assista à la 3e session du Concile de Latran, autorisa un nouveau bréviaire à l'usage de Nantes (1518) et donna une nouvelle édition du rituel. Il mourut au manoir de Chassais (qui appartient de nos jours à M. le comte de Bondy) le 7 janvier 1532 et fut ensépulturé à la cathédrale dans la chapelle Saint-Clair (Cf. J. de Kersauson : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1892, pp. 162-166).

On croyait jadis posséder l'effigie de Guillaume Gueguen, mais les archéologues les plus autorisés, entre autres M. de la Nicollière-Teijeiro, ont prouvé d'une façon irréfutable qu'il fallait renoncer à cette illusion. C'est une perte à jamais regrettable, car le tombeau de Gueguen avait été commandé par la duchesse Anne à Michel Colombe et ne pouvait être qu'un chef-d'œuvre.

Il est bon de remarquer que l'attribution de cette pierre tombale à l'évêque François Hamon est possible sans être certaine.

Statue couchée en marbre par..... (XVIe siècle).

Cathédrale, chapelle Saint-Clair.

GUÉRINES (Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin MICOLON de)

Guérines (Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin Micolon de), né à Ambert (Puy-de-Dôme) en 1760, chanoine de Clermont, vicaire général de Nosseigneurs de Bonald et de Dampierre, évêques de Clermont, évêque de Nantes en 1822. Il fonda les sœurs de Pontchâteau et de Saint-Gildas, acquit le petit séminaire de Guérande, forma le séminaire des philosophes à Nantes, rétablit les retraites et les conférences ecclésiastiques, fonda la maison de la Retraite à Nantes, créa l'uniformité liturgique dans son diocèse, publia une nouvelle édition du bréviaire et du missel et fit reprendre les travaux de l'achèvement de la cathédrale. Il mourut en son palais

Digitized by Google

épiscopal le 12 mai 1838 et fut inhumé dans la cathédrale (Cf. J. de Kersauson : *L'Episcopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest* 1892, pp. 538-342).

Buste de marbre par *Suc*[1] 1837).

Salle du chapitre.

HERCÉ (Jean-François de)

Hercé (Jean-François de), né à Mayenne (1776), marié à Laval (1804) avec Mlle de la Haye de Bellegarde — dont une fille mariée à M. d'Ozouville — maire de Laval de 1814 à 1829. Il devint veuf en 1826 et entra quelques années après dans les ordres. Promu au sacerdoce à Rennes le 18 décembre 1830, il fut nommé le lendemain chanoine honoraire de cette ville par Mgr de Lesquen ; huit jours après, l'évêque du Mans le fit curé de la Trinité à Laval et chanoine honoraire. Il refusa plusieurs coadjutoreries et plusieurs évêchés et finit par accepter la coadjutorerie de Nantes ; il fut sacré dans la cathédrale de Nantes par Mgr de Guérines en 1836. A la mort de ce dernier (1838) Mgr de Hercé devint titulaire du siège. Il fit continuer en 1840 les travaux de la cathédrale. En 1846, il refusa l'archevêché d'Aix et mourut en son palais le 31 janvier 1849 (Cf. J. de Kersauson : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1892, pp. 542-544).

Buste de marbre par *Suc.*

Salle du chapitre.

FOURNIER (Félix)

Fournier (Félix) né à Nantes (1803). Prêtre en 1827, il devint curé de sa paroisse natale de Saint-Nicolas en 1836. En 1848, il fut

[1] Suc (Etienne-Edouard), né à Lorient (1807). Elève de Hubac à Lorient, puis de l'École des Beaux-Arts et de Lemaire à Paris. Sculpteur de talent, remarquable surtout pour ses bustes. Je citerai de lui : *La Petite Mendiante* (1828), chef-d'œuvre de grâce et de naïveté, *Moïse* statue colossale (1848), une statue de *La Chalotais* pour le palais de justice de Rennes, la *Vierge* qui surmonte la façade de la chapelle de l'Immaculée-Conception et un nombre considérable de bustes et de médaillons. Il est mort à Nantes en 1855.

Digitized by Google

nommé représentant du peuple à l'Assemblée nationale. Peu de temps après, il commença la construction de cette merveilleuse basilique gothique qui fut l'œuvre de prédilection de sa vie si remplie. A peine nommé évêque de Nantes (1870), il se trouve en face de la plus terrible crise que la Patrie ait eu à supporter : son cœur de Français saigne; inspiré par Dieu, il s'engage par un vœu solennel, si les Allemands ne foulent pas le sol de notre diocèse, à élever un temple magnifique en l'honneur des Enfants-Nantais et à la gloire du Sacré-Cœur. Aussitôt, un armistice est signé et la Bretagne reste vierge de l'envahissement prussien. Mgr Fournier ne perdit pas un instant pour jeter les bases de cette somptueuse église qui est devenue le centre des pélerinages diocésains. C'est également à Mgr Fournier que l'on doit l'achèvement de la cathédrale. Non seulement, cet éminent prélat a doté sa ville d'une cathédrale et de deux Basiliques, mais il a charmé ses concitoyens par des trésors d'éloquence et un esprit intarissable tempéré par un cœur d'or. Fondateur de la *Société archéologique* il en fut l'un des Présidents les plus écoutés et il occupa également le fauteuil de la présidence à la *Société académique*. Parti pour Rome en mai 1877, il fut emporté par les fièvres paludéennes et mourut le 9 juin dans la Ville Eternelle.

Statue couchée en marbre blanc par *Bayard de la Vingtrie*[1] (1883). Dans le soubassement de ce splendide mausolée sont encastrées 5 plaques de bronze représentant les principaux épisodes de la vie du prélat.

Au-dessus du tombeau sont peintes les inscriptions suivantes : A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE MONSEIGNEUR FÉLIX FOURNIER ÉVÊQUE DE NANTES. TÉMOIGNAGE DE PIÉTÉ FILIALE, DE RECONNAISSANCE ET DE RESPECTUEUSE AFFECTION. NÉ A NANTES LE 2 MAI 1803, BAPTISÉ A SAINT-NICOLAS LE 4 MAI 1803, NOMMÉ VICAIRE A SAINT-NICOLAS LE 2 JUILLET 1827, INSTALLÉ CURÉ DE SAINT-NICOLAS LE 25 MARS 1836, ÉLU ÉVÊQUE DE NANTES LE 27 JUIN 1870, SACRÉ A SAINT-NICOLAS LE 10 AOUT 1870, MORT A ROME LE 9 JUIN 1877, INHUMÉ A SAINT-NICOLAS LE 27 JUIN 1877. Un

[1] BAYARD DE LA VINGTRIE (Paul-Armand), né à Paris en..... méd. de 1re classe (1876), méd. de 3e classe Expos. univ. de 1878, chevalier de la Légion d'honneur 1871).

Digitized by Google

tableau d'*Elie Delaunay* (1883) surmonte le mausolée et représente Mgr Fournier, sous les traits de saint Nicolas, opérant le miracle si populaire de la résurrection des 3 enfants tués par un boucher. Au bas de ce tableau sur un cartouche on lit : MONSEIGNEUR F. FOURNIER ÉVÊQUE DE NANTES ÉTANT CURÉ DE SAINT-NICOLAS FIT BATIR CETTE ÉGLISE AVEC LE GÉNÉREUX CONCOURS DES PAROISSIENS ET DES FIDÈLES DE TOUTE LA VILLE. Sur une banderolle tenue par un ange on lit : ELEGIT TE DOMINUS UT ÆDIFICARES DOMUM SANCTUARII, CONFORTARE ET PERFICE.

C'est, dit-on, par erreur que Mgr Fournier fut enterré à Saint-Nicolas : il aurait demandé à ce que son corps fut inhumé dans la cathédrale et que son cœur fut conservé à Saint-Nicolas, et, par suite d'un malentendu, on aurait fait exactement le contraire. On voit dans la cathédrale, à la chapelle Saint-Félix, l'esquisse d'un monument destiné à honorer le cœur du si regretté prélat mais jusqu'ici ce projet n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Basilique Saint-Nicolas.

Statue de pierre sous la figure de saint Nicolas, par *J. Vallet.*

Basilique Saint-Nicolas, porche.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

Buste en plâtre par...

Salle du chapitre.

Buste en plâtre par *E. Etienne*[1].

Musée archéologique.

LE COQ (Jules-François)

Le Coq (Jules-François), né à Saint-Antoine de Vire (Calvados), (1821) Curé de Saint-Jean à Caen, puis évêque de Luçon en 1875, il devint évêque de Nantes en 1877. C'est lui qui eut le bonheur de consacrer la basilique Saint-Donatien. Il est mort en son palais épiscopal le 25 décembre 1892.

[1] Etienne (E), amateur nantais, cousin de Mgr Fournier. Ce buste, fort ressemblant, a été gracieusement donné par l'auteur à la *Société archéologique de Nantes* qui a réservé dans la salle des séances une place d'honneur à l'effigie de son regretté et éminent Président.

Digitized by Google

Statue de Pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

Buste de marbre, par *P. Potet.*

Salle du chapitre.

FRESNEAU (JULIEN)

FRESNEAU (Julien), né à Doulon (1797), curé d'Ancenis (1826), puis de N.-D. de Bon-Port (1843). Chanoine honoraire de Nantes (1870). Chevalier de la Légion d'honneur. Il est décédé en 1876 (Cf. Notice par Mgr Fournier dans la *Semaine religieuse* du 9 décembre 1876).

Statue agenouillée en marbre blanc sur son tombeau, par *Amédée Ménard.* On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. J. FRESNEAU, CURÉ DE NOTRE-DAME DE BON-PORT DE 1843 A 1876.

Eglise de Notre-Dame de Bon-Port.

MAILLARD (AUGUSTIN-JEAN-EUGÈNE)

MAILLARD (Augustin-Jean-Eugène), né à Couëron (1817), vicaire à Chantenay, fondateur et premier curé de Saint-Clair en 1858. Il est mort en 1880 et a été inhumé au pied de l'autel de saint Augustin son patron (Cf. Notice par M. l'abbé Pergeline dans la *Semaine religieuse* du 24 avril 1880.

Médaillon en marbre blanc par *Thauby*[1]. Le monument funéraire a été inauguré le 30 avril 1882 par M. l'abbé Pergeline. On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ MAILLARD, 1er CURÉ ET FONDATEUR DE L'ÉGLISE SAINT-CLAIR, SA PAROISSE RECONNAISSANTE.

Eglise Saint-Clair.

LEHUÉDÉ (JEAN-NOEL)

LEHUÉDÉ (Jean-Noël), né à Batz (1807). Vicaire à Chantenay (1831); missionnaire diocésain (1841). Fondateur et premier curé

[1] THAUBY (Pierre), né à Nantes (1837); y a toujours résidé. Elève de Thomas Louis. C'est lui qui a exécuté l'artistique monument commémoratif du curé de Saint-Clair d'après un croquis du regretté et distingué architecte *René Ménard.* M. Thauby travaille actuellement chez M. Gaucher.

Digitized by Google

de Sainte-Anne (22 novembre 1846). Chanoine honoraire (1870). Il est décédé le 6 décembre 1884 (Cf. Notice par M. l'abbé Gaborit dans la *Semaine religieuse* du 7 février 1885).

Médaillon en marbre blanc par *Ponceau*[1] (1885). On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. J N. LEHUÉDÉ, CHANOINE HONORAIRE, CURÉ ET FONDATEUR DE CETTE PAROISSE. SES PAROISSIENS RECONNAISSANTS.

Eglise Sainte-Anne.

LUSSON (Mathieu-François)

Lusson (Mathieu-François), né à Nantes (1790). Vicaire à la cathédrale, curé de Saint-Jacques (1827-34). Retiré et chanoine honoraire (1834). Restaurateur et 1er chapelain de la chapelle des Minimes (dite maintenant de l'Immaculée-Conception), qui fut rendue au culte le 8 décembre 1849. Il est décédé à Nantes le 18 août 1865 (Cf. Notice par N*** dans la *Semaine religieuse* du 27 août 1865).

Buste en marbre blanc par *P. Potel.* On lit au-dessous : SOUS LA DALLE CI-DEVANT GÎT LE CORPS DU VÉNÉRABLE M. MATHIEU-FRANÇOIS LUSSON, CHANOINE HONORAIRE, ANCIEN CURÉ DE SAINT-JACQUES, RESTAURATEUR ET 1er CHAPELAIN DE CETTE ÉGLISE, MORT LE 18 AOUT 1865 A L'AGE DE 75 ANS. DIEU FUT SA VIE, QU'IL SOIT SA RÉCOMPENSE. PRIEZ POUR LUI.

Chapelle de l'Immaculée-Conception.

JUBINEAU (Paul-Julien).

Jubineau (Paul-Julien), né à Nantes (1801). Missionnaire diocésain (1824). Chanoine honoraire et théologal (1838). Supérieur du Petit-Séminaire (1843). Chanoine titulaire (1847). Supérieur des missionnaires diocésains (1850). Il est mort en 1873 (Cf. Lettre de Mgr Fournier au clergé dans la *Semaine religieuse* du 28 juin 1873).

[1] Ponceau, sculpteur Nantais, élève de Potet.

Digitized by Google

Médaillon en marbre blanc, par *J. Vallet*. On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ PAUL JUBINEAU, CHANOINE THÉOLOGAL, SUPÉRIEUR DES MISSIONNAIRES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, PROMOTEUR DES PÈLERINAGES NANTAIS A NOTRE-DAME DE LOURDES.

Chapelle de l'Immaculée-Conception.

FRÈRE LOUIS

Frère Louis (Louis-Augustin Cailleau dit le), né le 7 janvier 1823, au village de Bel-Air, commune de Treize-Vents (Vendée). Enfant, il garda les troupeaux. Il fit sa première communion à Saint-Laurent-sur-Sèvre (1833) et peu après entra à la Maison de la Providence, dirigée par le Père Deshayes supérieur de la Communauté de Saint-Laurent et destinée à former des recrues pour l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne. Il y resta jusqu'en 1837 et le P. Deshayes le plaça alors à Châtellerault chez les Frères de Saint-Gabriel. En 1839, le P. Deshayes le plaça à Soissons, à l'institution de Saint-Médard pour enseigner les sourds-muets : il apprit les signes avec ardeur et fut bientôt un maître habile. En 1841, il fit sa retraite à Saint-Laurent et prononça ses premiers vœux. Il fut alors nommé professeur de sourds-muets à Orléans où il resta pendant trois ans. En septembre 1844, on l'envoya à l'école départementale de la Loire-Inférieure dont il devint bientôt directeur. Cette école occupait un des bâtiments de Saint-Jacques, ce qui était insuffisant. Grâce au préfet Chevreau et à Mgr Jaquemet, le Frère Louis fit acheter par le département la belle propriété de la Persagotière où la rentrée des classes eut lieu en 1856. Alors le dévoué directeur put faire de ses chers élèves des agriculteurs, des menuisiers, des cordonniers, etc. Il fut aussi chargé de visiter les autres écoles de sourds-muets. L'hospitalité qu'il offrit aux malades et blessés de la guerre de 1870 et les soins qu'il leur fit donner lui valurent la croix des ambulances et le diplôme d'honneur des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons. Ayant recueilli de généreuses offrandes, il fit bâtir une chapelle, bénite le 28 janvier 1873, par le zélé et sympathique Mgr de Couëtus. Sa charité pendant l'affreux hiver de

Digitized by Google

1879-80 est restée légendaire. Toujours préoccupé de son œuvre chérie, il obtint l'agrandissement des bâtiments et établit la *méthode orale*, après en avoir étudié les avantages avec la plus grande circonspection. Enfin, le 14 janvier 1890, le bon et fidèle serviteur alla recueillir le prix d'une longue vie de saints labeurs. Ses obsèques furent une imposante manifestation.

(J'ai recueilli ces intéressants détails dans la brochure de l'aimable et dévoué aumônier actuel de la Persagotière, M. l'abbé Corbineau : *A la mémoire du cher Frère Louis de Nantes, A ses chers sourds-muets. Un ami).*

On trouve à Nantes la rue du Frère Louis.

Médaillon de bronze par *P. Potet* avec la date 1823–1890. Sur la pierre tombale on lit : ICI REPOSE CAILLEAU LOUIS-AUGUSTIN EN RELIGION FRÈRE LOUIS, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DES SOURDS-MUETS A LA PERSAGOTIÈRE. Sur les deux faces latérales de la stèle on lit : CE MONUMENT A ÉTE ÉLEVÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE POUR HONORER LA MÉMOIRE DU FRÈRE LOUIS. DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 15 AVRIL 1890.

Dans sa séance du 21 janvier 1890, le Conseil municipal de Nantes, sur la proposition du Sénateur-Maire M. Guibaud de Luzinais, vota la concession à perpétuité d'un terrain de 2 mètres pour y recevoir la dépouille du Frère Louis.

C'est la Commission départementale qui prit à sa charge les frais de sépulture.

Cimetière Saint-Jacques.

(A suivre). Bon GAETAN DE WISMES.

Digitized by Google

LA FONTAINE

DE LA REINE JEANNE D'ALBRET

(Suite et fin)[1].

XIII

La traversée dura trois mois. Il y avait deux ans qu'il était parti ; il avait vingt ans passées, à la Chandeleur ; on était à la mi-août.

Le bercement des vagues alimentait ses rêves, qui se formaient, s'amoncelaient, et retombaient les uns sur les autres comme les nuages dans un ciel orageux.

Les jours de calme, sa pensée restait dans un demi-sommeil sur lequel veillait une espérance enveloppante. Les jours de tempête, toutes ses sensations se décuplaient sous l'aiguillon d'une vague terreur. S'il allait mourir ! Non, il voulait vivre, revoir Jeanne, être heureux ! Enfin, il débarqua à Bordeaux. Il avait prié Jeanne de lui écrire, poste restante, dans cette ville.

En effet, une lettre l'attendait ; elle avait huit jours de date.

Huit jours de date, quel bonheur ! comme son cœur se dilatait ! Comment donc avait-il pu vivre là-bas, n'ayant pour consolation

[1] Voir la livraison de février 1897.

Digitized by Google

que des lettres vieilles de deux ou trois mois, après avoir passé des semaines, et puis des semaines à les attendre. Cette attente devait être encore bien plus énervante pour la jeune fille, qui ne pouvait avoir comme lui, pour distraire sa pensée, les courses, les campements, les dangers, enfin toutes les émotions de la chasse.

Huit jours de date !... mais c'était d'hier !... Pauvre enfant ! Elle avait écrit d'avance, craignant de manquer l'arrivée.

Il se souvenait cependant que la vie près d'elle lui avait semblé impossible dans les conditions où ils se trouvaient, mais il avait encore bien plus souffert de l'absence !

Maintenant, Pierre était un homme jouissant de toute sa raison, de toute sa force ; il en aurait pour deux ; il aimait sérieusement Jeanne, et l'estimait peut-être encore plus qu'autrefois.

C'étaient deux enfants, comme disait la vieille Jeanne, et ce mot de vieille lui ramenait la pensée qu'il ne voulait pas s'avouer à lui-même : elle ne pouvait aller loin.

La lettre de sa chère fiancée, comme il l'appelait parfois dans son cœur ; la lettre était joyeuse. Le retour, c'était le rayon de soleil si longtemps attendu après la nuit noire. Il revenait enfin ! Il lui avait écrit quinze jours seulement avant de s'embarquer ; ce n'était pas la saison des naufrages, elle était bien sûre de le revoir, et puis, elle avait tant prié ! Oh ! certainement ils allaient se revoir !

Tout au bas de la lettre, il y avait encore :

« Votre femme est toujours bien faible ; je la soigne de mon mieux, me souvenant qu'elle m'a recueillie lorsque j'étais seule et abandonnée de tout le monde ; le petit de la mère Larrouys est mort de la scarlatine. »

La lettre s'arrêtait là.... Comment signer ?

Elle aurait voulu pouvoir mettre « votre sœur » ou « votre Jeanne », mais cela eût été mal, peut-être ?

Signer « Jeanne » tout court, c'est bon quand on est fâché.

Bast ! il saura bien de qui est la lettre !

En effet, il le savait, et l'avait placée sur sa poitrine.....

Allons, encore huit jours !

Les chemins de fer n'existaient pas alors ; il y avait des diligences, mais seulement sur les routes impériales. Ces voitures

Digitized by Google

n'allaient pas tous les jours de la semaine, car les voyageurs étaient peu nombreux. Il y a loin de Bordeaux à Orthez ; il fallait compter bien des relais ! Le département des Landes représentait une sorte de steppe sans fin ; la route de Bordeaux à Pau était mieux desservie, mais beaucoup plus longue. Pierre se servait parfois de petites voitures ou de charrettes, là où les voitures publiques manquaient. Il saisissait toutes les occasions pour arriver. Parfois il se demandait : elle et moi, serons-nous assez forts ?

Alors, la scène de Sauveterre lui apparaissait avec une intensité de vérité étrange.... La solitude, le désir, l'avaient imprimée dans sa pensée, plus brûlante encore qu'elle ne l'avait été peut-être.

Il eût pu compter maintenant les battements du cœur de Jeanne quand il la tenait serrée sur sa poitrine ! Et ce baiser ! Le souvenir lui en était plus délicieux qu'il ne lui avait semblé en réalité !

Mais au moment où l'aurore du bonheur se lève à l'horizon, pourquoi accueillir ces idées troublantes ?

Quand les rois d'Orient aperçurent l'étoile, songèrent-ils à autre chose qu'à la suivre ?

Il y avait cinq jours que Pierre avait quitté Bordeaux ; la veille au soir, au moment du coucher du soleil, la grande chaîne des Pyrénées était apparue un instant. Il avait vu se dresser, comme un géant superbe, le pic du Midi de Bigorre. Le matin, une légère vapeur couvrait les montagnes, mais les premiers rayons du soleil firent tomber ce voile, et le voyageur aperçut en même temps toutes ces cimes blanches demeurées dans son souvenir, et confondues avec les jours envolés de sa première jeunesse. C'étaient le col d'Aspin, le pic Monné, le mont Perdu, le pic du Midi d'Ossau, si beau et si fier devant la ville d'Henri IV.

Il tendit les bras vers cette apparition, comme pour l'empêcher de s'enfuir ; mais la voiture l'emportait, et les sinuosités de la route lui dérobèrent bientôt la chère vision.

Ceux qui sont nés près des montagnes peuvent seuls comprendre la puissance fascinatrice qu'elles exercent sur le cœur de l'homme. Pierre, les yeux toujours fixés sur l'horizon, les perdait pour les retrouver encore, quand il vit se profiler la tour de Moncade, ce der-

Digitized by Google

nier vestige des souverains d'Orthez. Voici le village des Antis, la via Sarrazena, *Cami Romieu*, chemin des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

Une hôtellerie se trouvait non loin. C'est là que s'arrêta le voiturier. Pierre fit décharger ses malles ; on lui promit de les lui rendre le lendemain à Salies. Il n'y a plus que trois quarts de lieue environ ; il a gardé avec lui son or ; l'or n'est pas lourd, surtout celui que l'on a gagné. Il a encore beaucoup de papier en billets américains : — Je feraï escompter cela à la Banque de Bayonne, la semaine prochaine. Courons d'abord à Salies. Il se sent déjà si heureux !

Enfin, voilà l'église Saint-Martin dominant la pente qui descend vers la ville. Un voile sombre passe sur ses yeux ; sa mère doit être là, sa mère à côté de son père qui a tant soigné son enfance. Il s'en voudrait de passer sans leur dire une prière .. Sa mère, oui ! voilà sa croix avec son nom : *Sanche Lardas, femme Cassabère...* peu de souvenirs tendres lui restent ; mais là, s'est tarie la source de sa vie, sa mère !

Il éprouvait une oppression étrange, enveloppante. Ça lui était venu tout à coup en récitant le *De profundis*. Le vent venait du côté de Saint-Vincent, et lui apportait des tintements de glas... Encore un enterrement ! se dit-il, c'est comme le jour de mon départ...

Les arbres du cimetière secoués par un vent d'orage semblaient répéter ces sons prolongés. Mais le soleil était brillant.

Il vit passer deux ou trois femmes enveloppées de la mante noire. Elles descendaient la côte, en hâte, pour se rendre à Saint-Vincent. L'une d'elle dit à un sandalier qui voulait l'arrêter au passage : — Non, je suis en retard, la cloche finit de tinter.

Involontairement, il se rappela les mots que lui avaient dits sa bien-aimée Jeanne, un dimanche d'hiver, en se rendant aux vêpres : — Laissez-moi ! La cloche tinte, je suis en retard.

Etait-ce l'écho d'autrefois ? Cela lui donnait, sans qu'il se l'expliquât, une impression de froid. — C'était l'hiver alors, il pleuvait et il s'en souvenait bien !

Il enjamba le mur du cimetière et descendit la côte.

Un enfant passait, sur un cheval... Qui donc est mort ? lui cria-t-

Digitized by Google

il ? qui donc est mort à Salies ? — On m'a dit que c'était Jeanne ; vous savez bien, Jeanne qui habitait dans la rue Poumayou ?

Il avait repris sa course. — Morte, Jeanne ! sa femme !

Elle devait avoir soixante-dix-neuf ans, maintenant. Depuis longtemps elle avait la fièvre, lui avait-on écrit. Elle était bien affaiblie ; il était libre !...

Mais aussitôt il se reprocha cette sorte de joie funèbre. — Non, cela n'est pas bien : elle avait agi avec lui comme une mère : l'argent qu'elle lui avait donné était la source de sa fortune ; elle lui gardait sa Jeanne !... Non, cela n'est pas bien... Je vais courir à l'église, tâcher d'avoir l'office ; je donnerai vingt francs à l'offrande pour qu'on lui dise d'autres prières, et vingt aussi pour les pauvres de Salies, afin qu'ils la bénissent... Pauvre femme ! elle n'a guère été récompensée de sa bonne action.

Il entre à Saint-Vincent : beaucoup de monde : le cercueil est blanc, l'église n'a point pris connaissance du mariage. Les cierges enguirlandés de rubans noirs y brûlent comme à l'ordinaire. Les hommes sont à droite ; les femmes du côté de l'évangile, toutes vêtues uniformément du grand manteau à capuchon. (Henner a pris cette sorte de coiffure pour sa Fabiola).

Il n'ose chercher à découvrir parmi les jeunes visages celui dont le souvenir l'absorbait malgré ses efforts. Cela lui semblait une mauvaise pensée en ce moment. L'office fini, il suit le cercueil avec la foule et monte au cimetière Saint-Vincent, situé vers l'ancienne route de Puyoo.

Avec les amis, il jette une poignée de terre sur la bière... On avait remarqué son offrande à l'église, chacun se disait à part : « Il paraît qu'il est revenu riche. » Mais personne ne lui parlait. Les Salisiens sont très respectueux envers la mort.

Pierre avait cependant grande hâte de sortir du cimetière, et d'arriver enfin ! Il descend les marches l'un des premiers, et prend sa course vers le quartier de Poumayou... Voici la maison, la porte est entrebaillée, il la pousse... — Jeanne, s'écrie-t-il !... tous les sentiments qui l'agitent font explosion dans cet appel, Jeanne !!!

— C'est toi, mon pauvre homme ? répond une voix sortant du lit de serge verte. Ah ! tu rentres chez nous avec la mort ! Oui, la

Digitized by Google

pauvre petite ! la fièvre l'a emportée avant hier. Le bon Dieu s'est trompé, sans doute, c'est moi qu'il voulait avoir ; eh bien ! non, malgré mon grand âge, je commence à me trouver un peu mieux.... Heu ! Heu !

Si la toux ne fût venue l'arrêter, elle eût pu parler ainsi jusqu'au soir. Le malheureux n'entendait plus rien ! immobile au milieu de la chambre il semblait pétrifiée !

Après la quinte, la vieille reprit.... — C'était une bonne petite fille ! Sur la fin j'avais deviné qu'elle en tenait pour toi... tu aurais mieux fait de l'épouser que de me prendre : encore une idée de ta mère ! tu sais bien aussi, toi, que je n'ai jamais eu de goût pour le mariage. Depuis que je suis malade, elle aura pris trop de fatigue autour de moi.... il y avait tant à faire ici ! Ah ! si tu avais été là ! Je t'ai bien regretté, va ! Un homme, c'est tout de même bien utile dans une maison !

— Maudite *Houn* ! s'écria enfin Pierre ; sans elle, je ne me serais pas marié ! Je ne serais pas parti ! Jeanne vivrait ! Maudite *Houn* !

— Mais tu perds le bon sens, mon pauvre homme ! Comment, au lieu de me conter ton voyage et ta fortune, tu vas maudire la *Houn*, la mère de tous les Salisiens ; parce que la petite Jeanne est morte ? Fais des reproches à ceux qui t'ont poussé là-bas, à ta propre ambition, mais ne t'en prends pas à la *Houn* qui a tant souffert avec nous. Ah ! cette pauvre muette ! si elle pouvait parler !

ADINE RIOM.

Digitized by Google

FABLES BRETONNES

(IMITÉES DE LA FONTAINE)

ER HERÉ HAG EN EUTRU

Ne gavèr ket en eurusted
Èn inourieu nag èn dañé.
En histoèr e yamb de laret
E ziskoa d'emb splàn kement-sé.

En eurussan dèn ar en doar
E oé Jean Huissant er heré.
Avèl un œstik ar er bar
Joyus é kañé tro en dé.
Bourrus e oé doh er guélet,
Bourrussoh doh er cheleùèt.
A dâl d'é fenestr é chomé
Un Eutru bras gôleit a eur ;
Hinàn, èn drespet d'é zañé
Ne gavé ket èl en dèn peur
In dro dehou en eurusted.
N'hellé na kañein na kousket.
Mar digouehé dehou chairein é zeulegad
De dermèn er goleu-dé,
En aral akourset de seüèl mitin-mad
É kañein en dihouské,
Hag er pinüic um glemé
Ma n'hellér ket ér marhadeu
Prenein er housket eüé
Èl ma prenér hilleih a dreu :

Digitized by Google

Guskemant, ivaj ha bouèt.
Ean'avertiss er hañour
Donet un dé d'er havèt
Hay er reseu get inour.
« Me heah Jean Huissant, emé ean,
Laret d'ein pégement e saüet hui èr blé.
— Er blé pégement e saüan,
Ereskond er hansort, ne gontan ket el-sé.
« Ataü, e lar ean é hoarhein.
« Ne don ket dèn aveit tolpein :
« Er pé e hounian
« E ya genein dé ha dé
« Koutant-on mar guélan
« En achimant ag er blé
« Hemb mankein a nitra.
— Ama, laret enta
« En ur dehuèh, petra'houniet-hui ?
— Ah, revé, mar-a-huèh muioh
« Mar-a-huèh aral bihannoh ;
« Propik erhoal e vehé me gouni
« Keneveit d'ur vostat déieu
« E zo rekis miret dalmad,
« Mès en hantér ray a houlieu
« E bar doh emb a labourat
« Hag en Eutru Person d'er sul èn overèn.
« E gav hoah guhavé ur gouil benag open. »
En Eutru e hoarhas é kleuet konz èl-sé
Hag e laras abèn d'en farsour a geré :
« M'hou lakei mé koutant breman,
« Kasset gen'oh er hant shouèt-man,
« Chairet-ind mad èn hou tilèr,
« Hui ou havou pe vo dobèr. »
Chetu me dèn nezé bamet,
Hanval é doh unon semblet ;
Kredein e ra guélet tolpet
Ol en argant e zo ér bed.

Digitized by Google

Ean e guh é drésol neüé
Édan er vangoèr ag é dy ;
Allas ! é joyusted eüé.
A sonnenneu ne oé ket mui :
E voèh kaër e gollas er maleurus keré
Arlerh en dout kavet er vamen a dristé.
Er housket d'é zeulegad
E laras kenavo,
N'hellé ket chom un herrad
Hemb sellet tro-ha-tro.
Dalmad er skont, er melkoni
E ré dameurans en é dy.
De noz mar kleué troùz erbet
Get ur hah benag é saillar :
« Oh, en argant e zo lairet, »
E laré ean en ur ouilar.
Dré fin andur akènt, Jean Huissant e oé skuèh
Ean e glask en Eutru, ean e ya d'er havèt.
« Rantet d'ein, emé ean, me housket ha me boèh
« Ila kemeret in dro hou miliget cant skouèt. »

STEWAN KERHORET.

LE CORDONNIER ET LE MONSIEUR

On ne trouve point le bonheur dans les honneurs et les richesses : l'histoire que nous allons raconter nous le montre clairement.

L'homme le plus heureux sur la terre était Jean-Vincent le cordonnier. Comme un rossignol sur la branche il chantait joyeux tout le jour. C'était plaisir de le voir, plaisir surtout de l'entendre. Vis-à-vis de sa fenêtre habitait un grand Monsieur tout cousu d'or ; celui-ci, quoique très riche, n'était pas heureux chez lui comme le pauvre homme. Il ne pouvait ni chanter ni dormir. S'il lui arrivait parfois de fermer l'œil sur le point du jour, l'autre, habitué à se

Digitized by Google

lever de très bonne heure, en chantant l'éveillait ; et le richard se plaignait qu'on ne pût dans les marchés acheter le sommeil aussi comme on achète autre chose : le vêtement, la boisson, la nourriture. Il fait venir chez lui le chanteur et le reçoit avec beaucoup d'égards. « Mon pauvre Jean-Vincent,lui dit-il,veuillez m'apprendre combien vous gagnez par an.

— Combien je gagne par an, répondit le gaillard ! Ce n'est pas ma manière de compter de la sorte ; au reste, ajoute-t-il en riant, je ne suis pas homme à entasser ; je vis au jour le jour, et, quand j'attrape le bout de l'année sans manquer de rien, je suis content.

— Eh bien ! dites-moi donc, que gagnez-vous par journée ?

— Ah ! c'est selon : tantôt plus, tantôt moins. Mon gain serait assez honnête, n'était le grand nombre de jours qu'il faut chômer constamment ; mais il y a moitié trop de fêtes à nous empêcher de travailler, et Monsieur le curé, en faisant son prône à la grand' messe, le dimanche, trouve encore parfois quelque fête nouvelle. » A ces mots le Monsieur se mit à rire, et, s'adressant de nouveau au malin cordonnier : « Je vais vous rendre content désormais,lui dit-il ; emportez ces cent écus et gardez-les bien dans votre tiroir pour vous en servir au besoin. » Voilà mon homme aussitôt ébahi et comme pétrifié. Il s'imagine voir en un seul bloc tout l'argent qu'il y a dans le monde Il va cacher son nouveau trésor dans l'une des murailles de sa maison, hélas ! et sa joie à la fois. Plus de chansons : il perdit sa belle voix, le malheureux cordonnier, du moment qu'il trouva ce qui est une source de peines. Le sommeil quitta ses paupières : il ne pouvait tenir un instant sans promener ses regards à droite et à gauche. Les alarmes et les soucis hantèrent sa maison. La nuit, s'il entendait quelque bruit, s'il entendait un chat sauter : « Oh ! s'écriait-il en pleurant,mon argent est volé. »

A force de tant souffrir, il était enfin rompu, le pauvre Jean-Vincent. Il cherche son Monsieur, il le trouve. « Rendez-moi, lui dit-il, mon sommeil et ma voix, et reprenez vos cent écus maudits.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

LA TOMBE DE CHATEAUBRIAND

Autour du rocher qui surplombe,
Chateaubriand, j'ai vu l'assaut
Que la vague donne à ta tombe,
Sans pouvoir atteindre si haut.

De sa blanche croix surmontée,
Elle est comme un phare divin ;
A tes pieds la mer agitée
Se retire et revient en vain.

Le flot partagé dans sa route
Bondit, mugit auprès de toi,
Ainsi sur l'océan du doute
Se reposa jadis ta foi.

HIPPOLYTE LUCAS.

Inédit.

Digitized by Google

RAPHAËLE

« L'inconstant Albéric — qu'affole un vain caprice —
« T'entraîneras, crois-moi, dans un noir précipice :
« N'es-tu pas ravissante et n'as-tu pas vingt ans ?
« Et lui, qui te désire, a-t-il des cheveux blancs ?
« Ah ! fuis ses entretiens. Naïve et sans défense,
« L'espères-tu dompter par ta chaste éloquence ?
« Ne cours pas à ta perte : arrête, par pitié,
« O femme que séduit un rêve d'amitié ! »

Voilà, ce que la nuit, criait la conscience
A Raphaële, émue, au milieu du silence.
Du danger se jouant, la pauvre femme, un jour
Laissa surprendre enfin son doux secret d'amour ;
Elle ignorait le monde et sa laideur extrême :
Son cœur était un lys ; puis ces deux mots : Je t'aime,
Que murmurait tout bas son amoureux cousin,
Chantaient si fréquemment leur enivrant refrain
Qu'elle osa l'écouter — l'âme émue et ravie —
Oubliant qu'à tels jeux, on compromet sa vie.

Raphaële — très jeune au sortir du couvent —
N'avait vu, dans l'époux, qu'un austère savant.
Cœur ardent, exalté, plus encore énergique,
Le cœur de cette enfant se montrait héroïque.
L'amitié fraternelle — idéal dévoûment —
Lui paraissait possible entre elle et son amant.

Digitized by Google

La pauvrette disait, avec grande noblesse,
Ses projets d'avenir et de pure tendresse,
Ne dissimulant point qu'au terrible remord
Elle préférait plutôt les affres de la mort :
Cette adorable enfant défiait la critique :
Elle avait taille svelte et vrai profil antique.
Raphaële, en montrant ce pudique abandon,
Irritait les désirs qu'inspire Cupidon.
On lisait dans son œil une flamme innocente
Que nul souffle du mal ne trouble et ne tourmente.
Pendant que pour les arts son époux l'oubliait,
Raphaële — toujours triste et seule — rêvait.
Son rêve était exquis ; elle aurait pu le dire
Même aux anges du ciel qui lui devait sourire ;
Depuis bientôt un mois, enivré, radieux,
Albéric soupirait ; seulement ses beaux yeux,
Dont l'ardeur contenue illuminait l'attente,
Demandaient à la sœur de devenir l'amante ;
Puis, un soir, sur ses mains posant sa lèvre en feu,
De l'amour dévorant il fit enfin l'aveu.

Il dit un mot : celui qui pour jamais implore
Après mille faveurs, faveur plus grande encore.
Raphaële éperdue et reculant d'un pas,
Montra l'azur et dit — « Aimons comme là-bas ! »
A son œil effrayé, soudain surgit l'abîme.
Elle comprit alors la profondeur du crime
Qu'elle avait côtoyé — perdu parmi ces fleurs
Qui transforment, plus tard, les souvenirs en pleurs.
A ce cœur très loyal, délices ni surprises
Ne firent oublier : *Sursum* ! chaste devise.
Rêvant pure amitié, se heurtant à l'amour,
Combien prompt au devoir fut l'austère retour !
Malgré l'ardeur du sang et malgré sa jeunesse,
Son émoi devint honte et nullement bassesse.
Docile, elle écouta la voix de la Raison

Digitized by Google

Qui, tout bas, lui dictait son austère leçon.
Du beau rêve idéal chassant la souvenance,
— Ainsi qu'au temps béni de la rieuse enfance,
Il lui montrait — charmeur — l'objet de ses amours,
Raphële bannit Albéric pour toujours.

Parfois, hélas ! le soir, dans l'ombre et le silence
L'enfant dit ses regrets au Dieu de sa croyance.
« C'est à cause de *Toi*, de la religion,
« Que j'étouffais, Seigneur, ma folle passion :
« J'avais assez d'orgueil, assez de caractère.
« Pour, — un amour au cœur — braver toute la terre,
« Mais, Albéric — qui sait ? sur le point de mourir
« En voyant un saint prêtre à son chevet courir,
« L'eût repoussé d'un geste et, d'une voix éteinte,
« Aurait laissé tomber cette sceptique plainte :
— J'ai vu, dans ma jeunesse, un ange de candeur
« Qui, femme, ne sut point défendre son honneur :
« C'était une chrétienne !... Et depuis lors... je doute ».
. . . . . .
De tes naïfs regrets, douce enfant, sois absoute.

Camille NATAL.

Digitized by Google

COIN DE BRETAGNE

VANNES

Le printemps se réveille, enfin, et des mésanges,
Les chants mélodieux résonnent dans les airs.
On rêve aux harpes d'or que touchent des doigts d'anges
En écoutant passer, là haut, si doux concerts.

Circulez sous nos toits, joyeux cris d'hirondelles !
Le soleil vous ramène et vous cherchez vos nids :
Vos nids de l'an passé pour des amours nouvelles.
Cachez votre bonheur parmi d'anciens débris.

L'éternelle jeunesse a traversé l'espace.
Son front pur est chargé de parfums pénétrants.
Elle a de gais propos pour la brise qui passe,
Et des rêves légers pour les fronts de vingt ans.

C'est le printemps ? il donne à la sombre Bretagne ce charme inattendu d'un sourire sur un visage flétri.

Sous une ondée bienfaisante les blés redressent leurs tiges. La campagne est radieuse, des pommiers roses, des cerisiers blancs il pleut des pétales.

Doit-on se fier, à ce printemps-là !... des nuages ont voilé le soleil ; le vent coule des menaces sournoises dans le fouillis délicat des franches, et des cris inquiets se répètent de buisson en buisson.

Qu'importe ! c'est le printemps ! les stellaires piquent de frêles étoiles les talus humides ; des violettes sentent bon sous l'épaisseur des feuilles mortes et, sous l'herbe longue, la mélopée du ruisseau raconte encore ce joli secret de Polichinelle : c'est le printemps !

Des battoirs, tout le long de la rivière, claquent vigoureusement. Les bruits sonores d'une forge se mêlent aux gazouillements de linots

Digitized by Google

étourdis qui, sous les rayons qui dorent leur cage, chantent peut-être le charme de la liberté.

Les marronniers de la Garenne, chargés de fleurs, s'inclinent sous le vent qui passe; leurs feuilles magnifiques s'agitent comme des éventails au-dessus des allées silencieuses.

Là, que de souvenirs ! voici les degrés que dut franchir, le matin du 29 juillet 1795, Sombreuil, victime loyale de sa parole.

Ce matin-là, comme aujourd'hui, les oiseaux chantaient-ils !

Au sommet de cette Garenne pourquoi n'y a-t-il pas une croix comme au Champ-des-Martyrs? au passant elle indiquerait la place où le héros de Quiberon, sommé de s'agenouiller pour mourir, répondit qu'il ne s'agenouillait que devant Dieu et devant le Roy.

Séparée de la Garenne par des créneaux de rempart où sont tracés des jardins, la cathédrale Saint-Pierre montre ses clochetons ornés, ses gracieux balcons. A l'entour s'entassent des toits bizarres. Chacun faisait construire, autrefois, son logis à sa guise.

Vannes, vue prise de la Garenne, avec sa tour dite du Connétable, ses murailles grises, solides sous la verdure qui leur donne un regain de jeunesse ; Vannes offre un aspect original, presque charmeur.

« Qui oserait arracher à la ruine son voile de verdure, si bien en harmonie avec sa grâce pensive, sa mélancolique pensée[1]. » Près de la rivière, les ménagères actives, note rustique et vivante dans le paysage, s'inquiètent fort peu du contraste étrange que forment avec de sinistres souvenirs cette poésie naturelle de la transformation printannière.

Des éclats de rire courent d'une rive à l'autre, malgré le travail qui presse.

L'enfant dort au logis ; que les anges le gardent !

Et les battoirs, lancés en cadence et gaîment joignent leur note dure aux sons des voix gutturales.

Les rangs s'éclaircissent, les travailleuses cheminent lourdement chargées, à travers ces quartiers populeux qui avoisinent la belle préfecture de Vannes.

[1] H. Violeau,

Digitized by Google

Le soleil baisse ; il empourpre l'eau courante, les remparts, la Garenne et ses avenues... n'est-ce pas le sang répandu là, il y a un siècle, qui ruisselle encore ?

Doux printemps ! viens cacher sous des fleurs ces terribles souvenirs ! jette sur la vieille cité ton frais rideau de lilas blancs, suspends aux corniches des tourelles tes plantes sauvages ! O doux printemps, renouvelle donc aussi les âmes et garde à la Bretagne avec sa pure devise, l'héroïsme de ceux-là qui ne s'agenouillaient que devant Dieu !

SYLVANE

Digitized by Google

EN MER

NOTES ET IMPRESSIONS

EXTRAITS D'UN JOURNAL DE BORD

Mardi, 17 novembre 1896.

.... Nous sommes partis vers 2 heures du matin de Santa Cruz de Ténériffe, et nous avons vite repris le large — pour y être très secoués. Aujourd'hui, en effet, la mer est vraiment grosse et nous *roulons* de sérieuse façon. Aussi de tous côtés j'entends des bruits lamentables et significatifs... Heureusement nous avons *vent arrière*, sans celà nous *tanguerions* comme un grand vapeur allemand que nous avons rencontré ; on eût dit que la mer s'en amusait comme le chat avec la souris. C'est dans ces parages que se produisit la catastrophe de la *Méduse*. — Il faut être au large pour comprendre un peu l'énorme puissance de l'Océan. Des lames monstrueuses déferlent contre le navire. Les émigrants, malgré tout, s'amusent, chantent ou dorment ; les vieillards seuls continuent à être tristes. On ne se transplante plus à cet âge. Ils regardent longuement l'immensité des flots ; au-delà, sans doute, leur regard cherche, attristé, le clocher de leur village ou le toit de leur chaumière, et les amis que jamais plus on ne reverra ! Quelle somme de maux accable la pauvre humanité, c'est effrayant ! Ce navire emporte, à lui seul, une lourde et terrible charge.

18 novembre, Mercredi.

La nuit dernière, vent et grand roulis ; ce soir, tout est calme. Nous longeons la côte africaine à une distance de 50 *milles* environ ;

Digitized by Google

nous passons sur le *banc d'Arguin* où échoua le *Condé*, en 1889. Le lieutenant de ce navire — un Breton — se rendit en trois jours dans une petite embarcation à Saint-Louis du Sénégal pour demander du secours. Grâce à son courage intrépide, il n'y eut pas de malheur à déplorer. Quand souffle le vent du désert, on est aveuglé par la poussière, même à cette distance. Parfois, au lieu de poussière, on voit un vol de sauterelles s'abattre sur le navire.

Au nombre des passagers il y a quelques juifs, et parmi eux une petite fille de neuf ans. Je l'observe depuis le départ de Marseille. L'instinct de la race est très développé chez cette enfant : elle se faufile — très gentiment, du reste — au milieu des groupes de joueurs et se fait donner des sous, des pièces blanches. Elle accourt avec une joie caractéristique montrer sa recette à sa mère ; quand cette recette a été fructueuse, sa joie déborde ; elle compte et recompte son trésor et s'en va répétant partout : « J'ai six francs, j'ai huit francs, etc. » Ça promet pour plus tard ; elle aimera les *bedits pénéfices*.

Le nombre des malades augmente; rien de sérieux, d'ailleurs. Il y a parmi les émigrants des gens profondément misérables, je le constate chaque jour davantage. A leur arrivée au Brésil ou dans l'Argentine, beaucoup d'entre eux deviendront la proie de la terrible *fièvre jaune* à laquelle ils offriront un terrain trop bien préparé. — A l'heure des consultations du docteur, j'assiste matin et soir à un étrange et bizarre spectacle : les pauvres diables arrivent à la file ; Espagnols, Arabes et Italiens répondent dans leur langue aux questions du docteur qui n'y comprend rien ; tout s'arrange, néanmoins, souvent au moyen d'une mimique très drôle, plus fréquemment grâce à l'infirmier qui sert d'interprète et baragouine des mots qui présentent de vagues réminiscences d'espagnol, d'italien ou d'arabe.

Auprès de l'infirmerie, le capitaine d'armes m'a montré un Arménien qu'il avait mis aux fers pour avoir asséné un coup de *pliant* sur la tête de sa *légitime* ; — il m'a raconté ensuite l'incident comique survenu à quatre femmes : malgré sa défense formelle, elles ouvrent un des hublots de leur cabine ; une forte lame en profite pour leur donner une douche à bon marché. Une d'entre elles, réveillée en sursaut, s'imagine que le navire coule, et en chemise, elle s'enfuit

Digitized by Google

en poussant des cris épouvantables ! On a pu l'arrêter à temps, au moment où elle pénétrait sur le pont dans cette toilette très légère.

Nous jouissons ce soir d'un temps splendide et d'un beau ciel africain. Nous approchons du Sénégal; encore deux jours et nous serons à Dakar.

20 novembre, Vendredi.

Ce matin, on est accablé par la chaleur *sénégalienne*, qui fait suer par tous les pores. Et il y a quelques jours seulement, on grelottait dans ses vêtements d'hiver ! Dès 6 heures, on commence à voir la côte ; on me montre Rufisque d'un côté, Gorée de l'autre ; puis enfin voici Dakar. Nous mouillons auprès de la *Ville de « Maceio »*, des Chargeurs-Réunis. Aussitôt toute une flotille de petites pirogues entourent le navire. Quels types que ces nègres ! On comprend, jusqu'à un certain point, que les Européens aient de la peine à les considérer comme leurs frères... en Adam. Ces indigènes ont pour tout vêtement ce qu'on appelle le *pagne :* cela leur cache le bas du dos, puis passant entre leurs jambes, dissimule à peu près, par devant, ce qui ne doit pas être vu. Les femmes sont assez décemment vêtues — tout est relatif ici-bas — du moins à Dakar, car à quelques kilomètres de la ville elles portent le costume de la mère Eve comme les hommes portent celui du père Adam, ni plus ni moins. Je reviens aux vilains négrillons qui ont eu l'amabilité de venir nous souhaiter la bienvenue. Avec des cris assourdissants, ils réclament « des sous, des sous français ! » Les passagers en jettent dans la mer ; et les « mal blanchis » se précipitent à l'eau comme des canards, le plus souvent ils les attrapent, ces sous, avant qu'ils soient arrivés au fond. Aucun d'eux n'est revenu les mains vides. Lorsqu'on leur jetait de la monnaie brésilienne en nickel, ils plongeaient avec un entrain tout particulier croyant trouver des pièces de 1 franc ; puis, reconnaissant leur erreur, ils s'écriaient d'un air piteux, en tournant et retournant, comme des singes, les pauvres pièces : « Pas bon, pas bon ! » — Volontiers ils auraient continué jusqu'au soir ce jeu que les passagers cessèrent bientôt, et pour cause. Alors les pirogues regagnèrent le rivage ; à l'arrivée d'un autre paquebot, ils recommenceront leurs plongeons.

Digitized by Google

Dakar est une petite ville coloniale insignifiante, peuplée de militaires, de fonctionnaires, d'employés et de nègres ; je ne veux pas en essayer une description, cette grosse bourgade ne le mérite pas. Je regrette d'être obligé d'en parler en termes peu avantageux ; je me hâte de dire, au reste, que les Sénégaliens que nous avons ramenés de France et qui viennent de débarquer sont des gens fort aimables ; avec le temps ils passeront peut-être quelques-unes de leurs qualités à leur brulante patrie d'adoption.

A 2 heures, on lève l'ancre ; nous perdons bientôt les côtes de vue ; nous parcourons mille ou onze cents lieues avant de revoir la terre. En seconde classe, il y a deux nouvelles passagères pour Buenos-Ayres ; l'une d'elles a perdu son mari à Dakar, il y a 15 jours. Ils étaient sur le paquebot précédent qui partit le 25 octobre de Marseille ; M. de la C. tombe malade ici ; on le débarque, il meurt ! Il repose sur la terre d'Afrique, et sa veuve désolée continue sa route, seule, vers Buenos-Ayres !

Ainsi va la vie : on laisse derrière soi des êtres très aimés durant cette traversée longue et pénible, puis il faut reprendre sa route, seul et le cœur brisé...

J'ai causé ce soir, durant deux bonnes heures, avec le commandant, sur la passerelle ; là, au moins, j'ai pu respirer un peu. En rentrant, je passe au milieu des pauvres émigrants qui, pêle-mêle, sont étendus sur le pont qu'ils encombrent de toutes parts (excepté l'arrière qui est réservé aux passagers de classes). Il y a dans cette cohue des tableaux charmants : une mère est entourée de deux ou trois petits enfants qui ronflent ; une autre, endormie, berce un bébé sur sa poitrine ; un vieillard soutient la tête blonde d'une jeune fille dont les mains tiennent un chapelet, enroulé autour des doigts. Et tout ce monde dort profondément, bercé par les flots. — Sur la dunette, je trouve les passagers de classes qui dorment aussi en plein air : il fait dans les cabines une chaleur si insupportable !

24 novembre, Mardi.

La journée a été accablante ; c'est une vraie souffrance. Le grand incident du jour a été l'apparition de trois ou quatre baleines ou cachalots qui naviguaient aussi de leur côté, lançant en l'air, non de

Digitized by Google

la fumée comme notre infatigale machine, mais des gerbes d'eau. J'ai passé quelques heures à regarder les poissons, très nombreux en ces parages. On les aperçoit tantôt par bandes, tantôt isolés ; leur vol, très rapide, est de 10 ou 20 mètres environ, souvent plus. En mer comme sur terre, c'est « la lutte pour la vie », et ces malheureux poissons fuient, sans doute, devant des ennemis puissants et... dévorants.

26 novembre, Jeudi.

Toujours le large et toujours la houle ! cela finit par énerver et fatiguer. On a beau s'extasier sur la sublimité de ce spectacle, s'il est sublime, il est aussi fort monotone. Enfin, nous avons passé la *ligne* ; nous voici dans l'hémisphère austral. Nous ne reverrons l'étoile polaire qu'au retour, dans un mois.

Ce soir, je remarquais une fois de plus que, une fois le soleil couché, la nuit vient très vite ; il n'y a pas de crépuscule, pour ainsi dire. Ce coucher du soleil, en pleine mer est vraiment splendide, surtout dans cette région équatoriale, ainsi que la tombée de la nuit qui s'étend sur les flots et semble en prendre possession.

Et dans les ténèbres qui l'enveloppent de toutes parts, le navire continue, infatigable, sa marche dans l'immensité. Je veux faire ainsi toujours : quand la nuit se fera dans moi-même, je poursuivrai quand même ma course vers le port du ciel....

Quand nous sommes remontés sur le pont, après dîner, l'état de la mer m'a surpris : toujours soulevée par la houle, elle semblait lumineuse ; on aurait pu croire aux signes avant-coureurs d'une tempête ; ce n'était que les suites d'un *grain* qui a dû sévir aux environs de Rio. Le ciel n'était pas moins menaçant : tout le bas de l'horizon était chargé de lourds et fantastiques nuages éclairés çà et là par une lumière blafarde ; le coucher du soleil a été sinistre. A bord, la monotonie règne dans toute sa splendeur.

Lundi 30 novembre.

En sortant de ma cabine ce matin, j'ai aperçu les côtes du Brésil ! Enfin ! ce n'est pas trop tôt, après dix jours de large. Quelques passagers — Espagnols émigrants — criaient comme les compagnons

Digitized by Google

de Christophe-Colomb : « Tierra ! tierra ! » Pauvres gens, oui, c'est la terre, que vous allez baigner de vos sueurs et de vos larmes, la terre d'exil.

Toute la matinée j'ai observé la côte, mais sans grand succès : impossible d'y rien distinguer à cause du brouillard (de chaleur) qui l'enveloppait comme un voile blenâtre et diaphane. Cette côte est très élevée ; quelques pics se détachent sur le ciel au-dessus des nuages. A partir de midi, nous l'avons de nouveau perdue de vue. Demain nous arriverons à l'*Ile Grande*, entre 10 et 11 heures du matin.

Les passagers de classe, mis en verve par le beau temps et la pensée de l'arrivée, ont fait des folies, à midi, sous prétexte de « matinée ». —Toute la matinée, la mer était merveilleusement belle ; il n'en est pas de même ce soir. Vers 8 heures je causais tranquillement avec le commandant et le commissaire, quand un éclair, à *tribord*, nous a fort surpris ; d'autres ont suivis, embrasant tout l'horizon. C'était féerique, mais peu rassurant. Enfin, cette fois encore, l'orage s'est contenté de nous illuminer, et rien de plus.

Un passager, Suisse d'origine, qui retourne à Bahia, m'a donné des détails assez curieux sur la vie au Brésil, par exemple, sur « l'ouverture du travail ». Un jour il est invité à cette fête, ainsi que quatre ou cinq de ses amis, par un riche planteur. C'est à 80 kilomètres de Bahia. De très bon matin ils montent à cheval et partent au galop de leurs montures. Après une course vertigineuse à travers un pays magnifique, ils arrivent et sont parfaitement accueillis par le planteur et sa famille. Dans la *fazenda* on copie les mœurs européennes, surtout les mœurs françaises. Il y a là deux jeunes filles qui ont pour institutrice une parisienne... authentique. — Arrive bientôt, à cheval aussi, un monsieur fort grave que rien ne distingue des autres invités, pas même son chapeau à larges bords, et son pantalon à gros carreaux. C'est un prêtre que le *fazendier* a fait venir de 10 ou 12 lieues pour présider cette fête religieuse et champêtre ; il revêt sa soutane, prend surplis et étole. On lui présente une canne à sucre ; il la bénit et la place dans la machine qui, aussitôt, se met en mouvement. Il bénit celle que le maître, sa famille et ses invités viennent successivement jeter dans la machine.

Digitized by Google

Le grand travail a commencé sous la bénédiction de Dieu ; des vies chrétiennes vont commencer de même : on apporte au prêtre, dix, quinze, vingt enfants à baptiser, et la cérémonie se fait en grande pompe. Ces enfants sont nés depuis la dernière visite du « pasteur », et l'on profite de sa présence pour en faire des chrétiens. Enfin tous les invités sont réunis autour d'une table somptueusement servie, chargée des mets les plus délicats et des vins les plus cotés. On pourrait se croire dans un grand château de France. L'illusion ne dure pas : arrivé dans votre chambre, vous cherchez en vain votre lit et ses accessoires ; rien ! Alors vous accrochez votre hamac, et vous vous y installez. Cela vaut bien un lit, du reste, au tropical Brésil.

Il m'a raconté aussi que, dans certaines contrées, les trains s'arrêtent de temps en temps dans les forêts pour faire non du charbon, c'est trop cher au Brésil et par suite peu usité, mais pour faire du bois !

1er décembre, Mardi.

Autant les journées précédentes étaient monotones, autant celle-ci a été mouvementée. Dès 6 heures ce matin, j'ai pu admirer la côte du Brésil que nous longions d'une distance de 5 ou 6 milles au plus. Cette côte est formée par la *Sierra do Mas*, chaîne de montagne de la mer. Ce sont, en effet, de vraies montagnes, d'une altitude moyenne de 1000 mètres.

Elles n'ont rien d'aride, mais sont couvertes de forêts vierges dans lesquelles on distingue surtout d'immenses palmiers au milieu des autres arbres des tropiques. C'est une végétation luxuriante. Sur le rivage le regard cherche en vain des habitants ; tout ce beau pays semble abandonné aux serpents et aux singes qui y abondent. De grands nuages blancs, diaphanes, se promènent mollement au sommet de ces monts, ou plus souvent dans les vallées, détachant les pics de leurs bases et les isolant dans le ciel bleu. Les anses, les baies, les ports naturels — et excellents — se rencontrent tout le long du rivage. A 9 heures 30, nous sommes dans le plus beau mouillage de tous, en rade de l'*Ile Grande*, et l'on *mouille* après un atterrissage assez difficile. Cette *Ilha Grande* compte huit ou neuf mille habi-

Digitized by Google

tants. Avant d'y atterrir, nous passons dans la rade auprès de petits îlots délicieusement frais, remplis littéralement de grands et magnifiques arbres qui se mirent dans les flots. Et dire que personne ne jouit de ces merveilleux édens ! Toute la rade ressemble à un grand étang de château semé d'îlots enchantés. Si l'on en pouvait transporter un à ses amis de là-bas !...

Nous avons devant nous le *sanatorium* ou *lazaret* de Rio-Janeiro, où doivent se rendre d'abord tous les navires se dirigeant vers Rio avec plus de 300 passagers de 3me ; or nous en avons 1400 !

A deux heures, après la visite de la « Santé », je descends à terre avec le commandant et le commissaire ; cela fait bien et plaisir, après onze jours passés au large. Le *Sanatorium* est superbe et parfaitement organisé ; mais ces Brésiliens, s'ils savent faire grandement les choses, ne savent pas les entretenir : l'on peut prévoir le jour peu éloigné où ce bel établissement tombera en ruine. Et ça date de 1892 ! Au reste, je crois qu'il ne s'y trouve pas dix malades. C'est, sans doute, une belle sinécure, et au Brésil — comme en France — cela pousse et fleurit de tous côtés depuis la chute de don Pedro. Vive la République !

Nous nous engageons bientôt dans la montagne, sous la direction du commissaire, et suivons d'abord une rivière délicieuse ou plutôt un torrent qui roule ses eaux bruyantes à travers d'énormes rochers. Des arbres très variés, tous plus beaux les uns que les autres, lui forment une fraîche voûte de verdure. Cette végétation des tropiques est vraiment merveilleuse ; j'aurais volontiers passé de longues heures, même des journées entières dans ce paysage enchanteur. Une allée bien tracée, mais mal entretenue, longe le torrent pendant deux ou trois cents mètres, parallèlement à une forêt vierge. En suivant ce chemin je me rappelle les récits de voyages qui amusèrent mes jeunes années et peuplèrent mon imagination d'une foule de choses qui semblaient n'appartenir qu'aux régions des rêves et qui sont bien du domaine de la réalité.

Nous traversons le torrent, non sans peine ; nous gravissons les pentes escarpées de la montagne. Bientôt le commandant et moi crions : assez, assez ! mais le commissaire va toujours de l'avant et essaie de nous donner du courage. Essoufflés, nous le suivons à

Digitized by Google

travers la brousse et gravissons les premiers contreforts de la montagne. Nous marchons depuis une grande heure ; nous n'en pouvons plus. Il nous montre sur la colline en face une chaumière auprès de laquelle nous trouverons des cannes à sucre. Cela nous désaltérera un peu. Comment y arriver ? On découvre une espèce de sentier, on s'y engage à la file ; puis, s'accrochant aux branches et aux lianes, on arrive au fond d'un profond ravin. Il faut sortir de là. On traverse un second torrent ; on escalade encore une pente très escarpée, on souffle bien fort...

Nous voici enfin à la chaumière ; nous y sommes accueillis par quatre ou cinq vilains roquets qui jappent à qui mieux mieux. Une vieille femme, une femme d'âge mûr et une jeune fille se montrent à la porte. On les salue et on leur demande — en portugais — la permission de couper une ou deux cannes à sucre. Entre temps on jette un regard dans l'intérieur de leur hutte. Quelle dénuement ! Cette hutte est construite en terre glaise que soutiennent des pièces de bois reliées elles-mêmes les unes aux autres par des lianes. A l'intérieur, peu de chose dans la pièce — il y en a deux — à la portée de nos investigations : une natte de jonc, je crois, sur une espèce de couchette en fer, quelques porte-manteaux à la muraille, et c'est tout. Les trois femmes sont à leur fenêtre (?) et nous regardent avec curiosité, mais aussi avec beaucoup d'assurance. Cependant nous profitons de leur permission de couper des cannes à sucre que nous suçons avidement — après les avoir payées. Nous reprenons notre course de crainte de nous refroidir, car nous sommes absolument baignés de sueur. La chaleur est atroce ; le tonnerre gronde dans les montagnes que recouvrent, à l'ouest, des nuages noirs comme de l'encre. Quelques gouttes de pluie semblent vouloir nous rafraîchir, et nous voilà gravissant encore une pente très abrupte. Nous sommes bientôt à bout de forces, nous nous trouvons à une altitude de 5 ou 600 mètres. A 1000 mètres encore au-dessus de nous se dresse le pic du *Perroquet* ; le commissaire voudrait nous entraîner jusque-là pour nous faire jouir, dit-il, d'un panorama incomparable. Ah ! non, pour le coup, nous nous révoltons sérieusement... Nous ne voulons plus monter ; mais il faut descendre, hélas ! Ce fut rude !... Nous dégringolons pénible-

Digitized by Google

ment, jetant à peine un regard distrait aux champs — minuscules — de manioc, aux caféiers, aux bananiers, aux cocotiers, etc. Du navire on suit avec intérêt nos évolutions...

Enfin nous voici sur le rivage qui est charmant : des arbres splendides balancent leurs branches au-dessus des flots endormis. Au Warf la baleinière du bord nous attend ; nous nous y embarquons tous trois, pendant qu'une douzaine de passagers s'entassent dans une embarcation. Grâce à nos quatre vigoureux rameurs, nous les dépassons très vite ; ils nous saluent par des vivats. — A leur arrivée, pendant que nous dégustons des rafraîchissements bien mérités, ils nous apportent des fleurs, des cannes à sucre, des branches de palmiers, etc., et d'énormes noix de coco grosses... comme ma tête, au moins.

Le directeur du lazaret qui a dîné à bord avec nous et assisté à la *soirée* donnée en son honneur, nous a presque effrayés : l'île renferme beaucoup de serpents ; le commissaire nous avait affirmé le contraire ! On y trouve aussi des singes « qui sont méchants seulement quand on les provoque ».

— J'y ai vu d'énormes fourmis ailées, grosses comme des sauterelles, et de gentils petits oiseaux,— un, entre autres, qui doit être ce que en France nous appelons le *cardinal*.

— Il y a quelque mois, 120 Italiens de l'équipage du vaisseau de guerre *Lombardia* sont morts ici ; ils avaient été atteints de la fièvre jaune à Rio-Janeiro.

Ce soir, je suis brisé de fatigue, et satisfait de ma journée, néanmoins.

« Et forsàn hæc olim meminisse juvabit. »

P. G. DE L'HERMINIÈRE.

(A suivre).

Digitized by Google

LEUR AME

Louis et Louise étaient jumeaux. Fruits tardifs d'un mariage d'amour ils couronnèrent la vie de leurs parents, morts d'accident peu après cette floraison inespérée d'espérances tenaces.

Mlle Athénaïs de Montsec, une tante chanoinesse, fille austère et noble, les recueillit dans son château solitaire et les éleva avec les soins gauches, excessifs, d'une femme qui aime l'enfant idéal, mais se sent embarrassée et parfois effrayée par l'enfant réel.

Les Espacés, ainsi se nommait l'héréditaire et féodale demeure, qui justifiait bien son nom. Bâtie au cœur d'un massif calcaire, s'adossant à la roche et s'y confondant même, en bien des parties, elle ouvrait sa vaste façade sur une étendue immense. Bois, cultures variées, routes blanches, rubans bleus des ruisseaux, collines vaporeuses, fermant l'horizon, tout un panorama enfin se déroulait sous la terrasse étroite et haute. Soigneusement entretenu le parc se fondait avec la campagne, et massifs, pelouses, essences nuancées, s'écartaient à droite, à gauche, pour encadrer la vue. Et quelle vue ! tantôt un peu diffuse, au plein soleil ; tantôt nette, détaillée, quand les rayons se concentraient avant de naître ou de s'éteindre, et surtout admirable, sous la lune, qui lui donnait la profondeur, le vague de la mer reflétant les étoiles.

De vieux meubles, de vieux serviteurs, mais solides et bien d'accord avec le cadre, les habitudes anciennes, le goût des traditions, la paix, l'ordre de cet intérieur, complétaient un ensemble non moins sain, non moins fortifiant pour des âmes neuves que l'air du Grésivaudan pour de jeunes poumons.

Un savant abbé, érudit et excellent homme, fit l'éducation des jumeaux, car aux yeux de Mlle de Montsec le garçon primait, si

Digitized by Google

même il n'existait seul, et Louise devait se contenter de glaner là où Louis récolterait. Non que la tutrice négligeât sa pupille, dont l'éducation, les travaux, les agréments féminins même, l'occupaient fort ; seulement elle tenait qu'une jeune fille, pénétrée de l'esprit comme de la lettre du catéchisme, de ce qu'elle doit à son sexe, à son nom, à elle-même en sait plus qu'il ne faut pour être heureuse, utile, et que, si de modestes talents se joignent à ses qualités solides elle en sait assez pour être recherchée et plaire.

Joint que Mlle de Montsec considérait, dans son for intérieur, la jumelle de Louis comme innocemment, mais évidemment coupable de l'avoir frustrée d'une part de vie en dédoublant celle qu'un père, une mère, déjà mûrs, leur avait transmise.

Ah ! si Louis eût été seul ! Quel superbe rejeton de sa race de fer ! Quelle synthèse de qualités, voire de défauts, d'une envergure supérieure, pensait la chanoinesse, aux vertus des autres !

Mais Louise l'avait affaibli et ce partage, pour être naturel et involontaire, n'en restait pas moins révolutionnaire et fâcheux au premier chef.

Louise elle-même en demeurait convaincue, tant on le lui avait fait comprendre et cherchait à mériter l'indulgence par un dévouement, une abnégation, un effacement, une tendresse que Louis lui rendait en tyrannie, en exigences et même en affection, car il aimait sa jumelle, moins bien, mais presque autant qu'il en était aimé.

Aussi Louise, fidèle à son rôle d'ombre et de doublure, après avoir partagé tous les jeux, partagea les études de son frère et plus pour encourager, aider Louis, que pour en profiter directement, s'appliqua aux leçons du précepteur.

Coude à coude, les jumeaux gravirent la montée ardue des premiers éléments et jouirent ensemble des horizons élargis. Et chose remarquable : comme s'ils n'avaient eu qu'une intelligence ils concevaient, comprenaient simultanément, présentaient les mêmes ouvertures, les mêmes lacunes intellectuelles, avouaient les mêmes préférences, les mêmes antipathies. En histoire, les héros de Louis enthousiasmaient Louise et les héroïnes de Louise faisaient rêver Louis.

Digitized by Google

Peu portés aux sciences exactes ils l'étaient étonnamment à la littérature, à la poésie. Leur mémoire tenait du prodige et ils semblaient plutôt se souvenir, qu'apprendre, quand l'abbé, un peu poète lui-même, se livrait à des envolées, en faisant ses cours de philosophie ou de belles-lettres.

Pour les dons purement artistiques, Louis et Louise en possédaient de très réels, bien qu'un peu bizarres.

Musiciens, ils chantaient avec goût et leurs voix de baryton et de soprano se mariaient si parfaitement qu'on les eût dit accordées par le plus habile des harmonistes ; mais ils ne purent jamais exécuter avec l'assurance et l'impeccabilité des jeunes virtuoses modernes. Capricieux, entraînés par la mélodie, ils ne cherchaient que leur plaisir et une fois le but atteint, traitaient avec un parfait mépris le mécanisme et les trucs destinés à mettre en valeur l'interprète autant que l'auteur.

Parfois, derrière un paravent, pour ne pas faire grincer les yeux de Mlle Athénaïs, Louis et Louise sifflaient. Deux merles sur la même branche n'ont pas de cadences plus déliées que celles qui s'échappaient de leurs lèvres fines, froncées en deux moues roses.

Quant au dessin, Louis et Louise en usaient avec une liberté, une audace étonnantes. Et si le curé, l'abbé, leur bonne Martine, Mlle Athénaïs elle-même, construits d'après des données anatomiques fort contestables, se déclaraient plus trahis que traduits, force leur était de se reconnaître à un je ne sais quoi, à un trait distinctif, un air de vie, d'individualité indiquant le don.

En somme, Louis et Louise n'avaient qu'un cerveau aux manifestations pareilles.

N'avaient-ils aussi qu un corps, un cœur et une âme ?

Tout portait à le croire. D'une ressemblance parfaite, leur sexe différent semblait les compléter au lieu de les diversifier, car Louise empruntait à son frère des goûts virils et un appareil résistant ; et Louis tenait de sa sœur une sensibilité, une douceur, une certaine timidité farouche qui le faisaient ressembler à l'Hyppolyte ombrageux et fier d'une nymphe élégante et robuste.

Mais là ne se bornaient pas les affinités.

En ces formes pareilles tous les sens possédaient une égale acuité

Digitized by Google

et toutes les impressions : douleurs ou joies, attraits ou répulsions, des expressions identiques. Ainsi la souffrance endurée par l'un frappait l'autre au même instant. Couchés dans leur berceau commun on avait vu Louis pleurer de la piqûre d'une épingle dont Louise criait. Un jour le bras de Louise devint bleu de la meurtrissure qu'un petit paysan brutal fit au poignet de Louis, en maraudant des pommes.

Désarçonné par son poney, le jeune garçon reçut une commotion cérébrale et les symptômes de son mal surgissant chez la jeune fille forcèrent à lui appliquer les remèdes usités contre les méningites.

Quant aux impressions morales, elles étaient perçues simultanément et presque au même degré par le frère et la sœur.

Louise, penchée sur sa broderie pleurait-elle d'une réprimande de Mlle Athénaïs ? Louis, dans la chambre voisine, tachait son thème de grosses larmes qui ne ruisselaient pas comme celles de la fillette, mais tombaient amères, douloureuses sur le visage rougissant et honteux de l'adolescent.

Louis, d'autre part s'abandonnait-il à ces élans de gaieté provenant de la meilleure des joies, celle de vivre : Louise se trouvait soudain toute ensoleillée et éclatait, sans apparent motif, d'un rire non moins spontané que le rire bruyant de son jumeau.

Quant aux affections, les deux enfants les manifestaient avec une égale acuité, d'analogues différences.

Aimant Dieu, et Melle Athénaïs d'un mélange de vénération, de tendresse et de crainte, ils chérissaient l'abbé et l'admiraient, tout en le respectant beaucoup moins, et traitaient leurs vieux et fidèles serviteurs avec cette grâce familière, cette délicatesse innée de l'enfant bien né qui comprend les humbles et méritoires dévouements et ne frapperait pas plus un chien fidèle qu'il n'affligerait un de ces modestes amis, de ces domestiques d'autrefois, qui s'en vont avec tant d'autres bonnes choses du passé trop conspué.

Singulièrement fondus et heureux dans leur dualité indivisible, les jumeaux grandirent. Trop tôt il fallut songer à envoyer Louis terminer ses études à Paris. Elevé comme l'eut été un petit fils de Saint Simon, il était lettré, cultivé, autant qu'instruit. Il s'agissait

Digitized by Google

maintenant de le mettre au niveau de son temps et de l'armer pour le *struggle for life* qui attend les plus favorisés à une époque où la fortune circule à toute vapeur, déraillant ou écrasant ses élus.

Muni de tous les brevets que son précepteur, tout en les méprisant, le mit facilement à même de décrocher, Louis partit pour Paris afin d'y faire son droit, sous la gouverne de ce même abbé assez habile pour s'effacer, assez spirituel pour se rendre agréable et même utile en bien des cas. Ostensiblement absorbé par ses propres études, il passait toutes ses journées dans les bibliothèques, ne reparaissant qu'aux heures où Louis pouvait sentir le besoin d'une société moins futile que celle qu'il avait nouée avec des jeunes gens de son monde et de son âge. Or, ce besoin, Louis l'éprouvait souvent.

La séparation dure au premier moment, mais allégée par l'attrait du nouveau, l'agitation, la perspective agréable d'échapper au gouvernement des femmes : — Mlle Athénaïs, Martine et même Louise, — la séparation devenait de jour en jour plus insupportable à Louis.

Non seulement il ne jouissait complètement de rien, mais il était sans cesse tourmenté par l'impossibilité de jouir de maintes choses que Louise eût dédaignées, sinon repoussées. Et si la fougue de son âge l'entraînait parfois à certains écarts, quelque chose gémissait, s'irritait, protestait en lui, et froissé, endolori, humilié, saignant, il souffrait en Louise des défaillances de Louis.

Tandis que, si, cédant à sa nature artistique, idéaliste, il cherchait des plaisirs supérieurs, des joies d'intelligence ou d'âme, sa jouissance s'accroissait d'une autre jouissance plus intime, plus profonde, surajoutée à la sienne et l'avivant.

En outre, ces étranges contre-coups se remarquaient dans les santés respectives du jeune homme et de la jeune fille.

Tant que le bien l'emporta, Louis, comme assaini par les effluves du Grésivaudan semblait baigner dans l'air salubre où baignait Louise. Fort, vivace, il tranchait sur la masse banale et un peu veule de ses camarades par un éclat, un débordement de gaieté, de sève, comme par une netteté, une audace d'idées, pleines de génialité, de saveur. De son côté Louise, bien que plus

Digitized by Google

atteinte par l'éloignement, mais soutenue par une corrélation encore entière, Louise se maintenait vaillante afin que son jumeau ne faiblit pas, appliquée, tenace, pour qu'il persévérât. Inféodée à son frère, elle le voulait instruit, accompli, célèbre. Et l'orgueil de race se joignant à la passion pour l'individu, elle entendait grandir en lui et par lui. Naguère indifférente à son propre bien-être, elle se ménageait maintenant, pour qu'il restât dispos ; apprenait pour qu'il sût mieux ; priait, surtout, pour l'attirer dans son élan vers ce ciel qui les avait faits tellement pareils et ne pourrait s'ouvrir à l'un si l'autre en devenait indigne.

Mais pour désireuse qu'elle fut de tout donner à son jumeau, de s'étioler elle-même en le fortifiant d'une part double de vertus, de bonnes actions, Louise ne pouvait toujours remonter le courant, rétablir la communication interrompue par des obstacles qu'elle percevait obscurément, sans en comprendre la nature. Et le jour où le mal l'emporta, non seulement elle ressentit le douloureux remous des tentations, des luttes, mais le heurt brutal de la séparation, quand la déchéance complète se consomma.

Cependant, en dépit de la disjonction psychique, tout lien n'était pas brisé, il en restait un physique dont Louise, ne pouvant s'abstraire, souffrait cruellement. Cette chair identique, animée à la même heure d'un souffle pareil ; cette chair innocente, qui a sa honte, semblait seule vivre encore et dominer en elle !

Et c'est alors qu'on la vit changer, pâlir, se lever avec un visage d'insomnie, se coucher anxieuse après des journées d'inactivité, de rêverie, comme brisée par des veilles, des dépenses excessives, minant son organisme.

Chose plus bizarre encore ! ces heures de dépression ou de fièvre coïncidaient toujours avec celles des lettres de l'abbé, dont Mlle Athénaïs ne lui donnait pas connaissance. La bouche serrée, les sourcils rejoints au-dessus du cercle d'or de son lorgnon, la chanoinesse en prenait, en reprenait lecture, puis gagnait le presbytère d'où elle sortait, sinon plus sereine, du moins plus calme et moins disposée à s'en prendre à tous et à toutes des mauvaises nouvelles que sa physionomie assombrie commentaient, en dépit de son empire sur elle-même, pour les yeux aiguisés de Louise, de Martine.

Digitized by Google

Que faisait donc Louis ?

Des choses défendues, mauvaises, aurait répondu Louise. Certes elle en ignorait le nom et eût été fort empêchée de les définir, mais elle les éprouvait et parfois même une rougeur subite empourprait ses joues, tandis que ses paupières battaient sur ses yeux troublés, et que sa santé, qu'aucune maladie d'enfance ou de jeunesse n'avait effleurée, s'altérait avec son humeur.

Tour à tour languissante ou excitée, elle devenait inquiète, nerveuse.

Nerveuse !

Les nerfs, l'anémie, ces inventions modernes avaient le don d'exaspérer Mlle Athénaïs. A peine tolérait-elle les vapeurs de Mme de Lamballe, comme un pressentiment des horreurs qui l'attendaient. Mais tout ce qui s'intitulait migraine, spasmes, émotivité, noirs, lui semblait grimace ou folie, et elle ne supportait pas l'idée qu'une Montsec put offrir rien de semblable aux déséquilibrées, aux neurasthéniques qu'on douche, qu'on masse, qu'on suspend, au lieu de leur donner un bon confesseur et un bon régime.

Or, incontestablement, Louise devenait nerveuse.

N'étaient-elles pas nerveuses ces mélancolies, ces dépressions, ces absorptions, cette indifférence ? Et une fille vraiment pieuse et raisonnable n'eût-elle pas dompté l'impressionnabilité excessive qui la faisait vibrer, à tout et hors de propos ? Aussi Mlle Athénaïs songeait-elle sérieusement à supprimer la correspondance toujours active entre le frère et la sœur, car Louise découvrait dans les lettres assez ternes de son jumeau (ouvertes, conformément à une habitude respectable par sa tante) des choses étonnantes, et passait de longues heures à les étudier, retournant chaque mot, chaque expression, pour en extraire un sens caché, un indice révélateur, un état d'âme de l'absent.

Toutefois la chose était délicate, voire un peu dure : aussi Mlle Athénaïs se sentit-elle soulagée, quand le commerce épistolaire cessa brusquement entre les jumeaux, du moins d'un côté, le silence étant toujours journellement rompu par les missives de Louise, d'autant plus pressées et pressantes que ces pages anxieuses, grondeuses et surtout tendres, restaient sans réplique ; puis,

Digitized by Google

par le retour inopiné de l'abbé qui surgit un beau matin, méconnaissable avec sa mine renversée et calamiteuse.

Le tête-à-tête du précepteur et de Mlle de Montsec fut très long, si long que Louise plus énervée que jamais ne put tenir au château et descendit dans le parc, marchant, courant presque à l'aventure pour essayer de se détendre. Enfin, dans l'allée en voûte d'un massif de charmes, l'abbé la rejoignit.

— « Eh bien ? » fit-elle, tout son cœur dans ses yeux, toutes ses questions palpitant sur ses lèvres.

— « Eh bien ! mon enfant » et l'abbé soupira. Puis attirant Louise sur un banc, où les jumeaux passaient jadis les heures chaudes à lire dans le même livre ou à rêver, des rêves si pareils, qu'ils n'avaient pas besoin de les vêtir de mots, il parla.

Comtesse Olga.

(A suivre).

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Œuvre posthume de Ludovic Jan. — Rennes, Caillière, éditeur.

La véritable inspiration poétique ne court pas les rues. C'est une grande dame, qui ne se laisse pas faire violence. Il faut attendre son heure. Certains poètes impatients devancent parfois cette heure, et se font tort à eux-mêmes. On serait tenté de donner à ceux-là le conseil de garder le silence, s'ils n'ont rien à dire. Cela vaudrait mieux, en effet, que de donner le jour à une œuvre destinée à rester médiocre alors même qu'elle comporterait certaines qualités de forme. Empressons-nous de déclarer que tel n'était pas le cas de Ludovic Jan, qui avait, lui, quelque chose à dire, et il est heureux que son œuvre posthume ait été pieusement recueillie par quelques-uns de ses amis, car cette œuvre révèle chez lui un véritable poète que, d'ailleurs, ses deux premiers volumes de vers, *Dans la bruyère*, et *Les Rêves*, annonçaient déjà. C'est bien là le livre d'un homme qui devait mourir à trente ans, et qui est continuellement hanté par l'instinct de sa fin prochaine. On y sent une mélancolie profonde mais aussi une inspiration noble et franche, avec de vigoureux coups d'aile vers l'idéal, qui se traduisent par des pièces remarquables, comme l'*Impossible Départ*, *Vers le Pôle*, *La Mort d'un monde*, quelques autres encore.

Dans l'*Impossible Départ*, le poète s'élance, à pleines voiles, à la découverte d'une île inconnue, sorte d'eldorado qu'il finit par atteindre, mais où il ne trouve pas le bonheur espéré, parce qu'en changeant de patrie, il n'a pu dépouiller le vieil homme. Il y a dans ce petit poème, empreint des plus vives couleurs, une élévation de pensée qui dénote un esprit habitué à fréquenter les cimes. La vie intérieure plus intense, chez un jeune homme entièrement confiné dans son bourg natal, et continuellement en face de la nature, le familiarise avec certains spectacles grandioses qu'on n'a guère l'occasion ni l'envie d'observer dans les villes. Le poète sait en tirer profit, le moment venu ; il en fut ainsi pour Ludovic Jan, esprit fier et indépendant en même temps qu'âme sincère.

Digitized by Google

Son *Impossible Départ* est une très belle page, qui, à notre avis, devait être nécessairement écrite par un rêveur de grèves, dont l'imagination a coutume de frayer, sur les rochers, avec les aigles.

« Vers l'océan austral, loin du cap des Tempêtes,
« Du vol des grands aigles j'ai fui.
Et l'île, en sa splendeur éblouissante et pure.
« Apparut lentement à mes regards ravis,
« Et la brise chantait un si léger murmure,
« Que l'on rêvait d'un psaume écouté du parvis.
« Sur le sol vierge encor de la tache future,
« L'arbre énorme montait fier de ses deux mille ans :
« Pour la première fois je crus voir la nature,
« Et je mis mon baiser de rêveur sur ses flancs.

Les vers de cette envergure ne sont pas isolés dans le volume que nous avons sous les yeux. Ils font juger de suite le poète, et il est bon de les marquer d'un signet lorsqu'on les rencontre.

Nous voici maintenant avec *La Mort d'un Monde* en présence de cette *Atlantide* disparue que le poète reconstitue à nos yeux. Il songe que tel sera peut-être un jour le sort du monde que nous habitons et, après des développements où la vigueur de la pensée ne le cède en rien à la pureté et à l'harmonie de la forme, il s'écrie :

« Ah ! si le sol faillit sous la vague en démence,
« Si ces vastes cités, Rome, Londres, Paris,
« Ne doivent plus bientôt faire que des débris,
« Sous le déroulement de l'océan immense.

« Près de voir le mystère à jamais résolu,
« Hommes, réveillons-nous pour les fières vaillances ;
« Roulés dans un linceul d'idéales croyances,
« Sachons mourir les yeux levés vers l'absolu.

La même inspiration soutenue se retrouve dans la pièce qui a pour titre : *Vers le Pôle*, imposante odyssée de savants et de marins lancés à la découverte de l'inconnu dans les régions hyperboréennes où ils finissent par trouver la mort. Le style de Ludovic Jan est généralement sobre et condensé, mais la facture devient large et pleine dans la pièce lyrique. Son vers, toujours naturel, évite l'écueil de la recherche et de la préciosité. Quant à la rime, le poète est de ceux qui pensent qu'elle doit

Digitized by Google

être la servante de l'idée. Il fait sa profession de foi à cet égard dans une pièce d'une gracieuse ironie intitulée : *Pour un jeune poète.*

« Mets une pensée à ta rime,
« La rime n'est qu'un mot, ami ;
« La pensée aimable et sublime
« Réveille le mot endormi.

Cela est vrai et bien exprimé. Mais que dirait Théodore de Banville qui, dans son *Traité de poésie*, semblait voir dans la pensée l'accessoire, et dans la rime le principal ? Il est vrai que l'auteur dont nous parlons avait souvent mis à la torture la Muse dont il était cependant l'un des favoris. Quant à Ludovic Jan, dont la rime est d'ailleurs choisie, l'idée de de la mort, avons-nous dit lui était familière. Cette idée, il la tenait de la race bretonne, d'abord, et de son tempérament particulier ensuite. La recherche de la fin dernière de l'homme, l'explication de l'impénétrable mystère : voilà quelles étaient ses principales préoccupations. Mais ce qui le distingue de beaucoup de poètes modernes, c'est qu'il appartenait à la classe des résignés. Ce n'est pas un de ces Titans révoltés, qui discutent devant le tribunal de l'Eternel. On ne l'entend pas demander, comme l'a fait un homme de génie par une licence poétique qui dépasse peut-être la mesure, des explications à Dieu. Non, ce qu'il lui demande, il le dit dans *Suprême Espoir*.

Je voudrais m'endormir demain,
Comme s'est endormi mon père,
Avec une croix dans la main.

C'est qu'au fond, il avait conservé la foi. C'est cette foi qui triomphant du doute philosophique, qui le tourmentait, lui a fait écrire : *Un cimetière de campagne*, pièce dans laquelle ce recteur qui passe son temps à aller du presbytère à l'autel entre des croix de bois, rappelle, avec tant de vérité, la vie des modestes desservants de nos communes rurales. C'est la foi encore qui lui inspire la *Chanson d'un amant des étoiles*, cette touchante prière du berger, c'est-à-dire de l'homme simple, prière qui vaut mieux que tous les systèmes philosophiques. Il nous faudrait citer d'autres pièces encore, car ce petit volume est riche d'inspirations diverses, qui, si elles n'atteignent pas toutes la même hauteur, ont toutes, du moins, l'accent de la sincérité. Dans son œuvre posthune, son testament poétique, Ludovic Jan a déposé le meilleur de son âme. Cette œuvre se présente modestement à nous sous les auspices de l'amitié.

Digitized by Google

Elle ne peut qu'en être plus chère aux gens de cœur. Il serait à désirer qu'un courant sympathique pût s'établir en sa faveur dans la presse ne faisant pas profession de scepticisme à l'égard des nobles manifestations poétiques. Félicitons, en terminant, M. Bertrand Robidou, le distingué publiciste breton, de nous avoir présenté, en fort bons termes, la touchante figure de son regretté compatriote.

LÉO LUCAS.

*
* *

POÉSIES de Auguste Lacaussade. — Les *Epaves*. — Petite Bibliothèque littéraire de Lemerre, 1896.

L'éditeur Lemerre ne pouvait manquer de faire entrer dans sa *Petite Bibliothèque littéraire* les œuvres d'un des plus purs, d'un des plus nobles poètes de ce temps.

Les *Epaves* de M. Lacaussade sont aujourd'hui définitivement enchâssées dans un écrin digne d'elles ; dans quelques mois, ce sera le tour des *Poèmes et Paysages*.

M. Lacaussade est un des fidèles de Brizeux ; il s'entretient souvent avec M. de Kerdrel, de l'ami commun ; il a fourni à M. Tiercelin les premiers éléments de cette pénétrante étude *Brizeux à Scaer*, qui paraît dans l'*Hermine*. Aussi bien, par leur probité morale et intellectuelle, par leur dédain du vulgaire et leur culte de l'art, le poète de *Marie* et celui des *Soleils de juin* sont des esprits de la même famille.

Combien ce recueil, les *Epaves*, a gagné à vieillir et justifie plus pleinement aujourd'hui les éloges que M. Jules Levallois donnait en 1862 à son auteur, « chantre stoïque des tempêtes et du naufrage ! »

L'édition définitive des *Epaves* reproduit le volume publié en 1875 sous le titre « Poésies » ; elle comprend les *Automnales* et ces *Poèmes nationaux* où passe tant d'émotion patriotique. Les *Ultima verba* des stances récemment publiées, éloquemment inspirées du pessimisme de Leopardi, y ont été ajoutées.

Le siècle, avant de mourir, comptera ses poètes ; il appellera parmi les premiers celui qui a écrit les admirables strophes de *Solitude et Renoncement*.

Vis pour ton art, renonce aux rêves du bel âge,
Comme un lac de montagne au flot clair et dormant,
Reflète en ton esprit l'étoile et le feuillage ;
Vis et mûris pour Dieu dans ton isolement,

Digitized by Google

La solitude est douce à l'âme et salutaire :
Elabore en secret, lys des grands bois, ton miel,
Que ton cœur clos et mort du côté de la terre,
Ne reçoive le jour que du côté du ciel !

Il y a dans l'œuvre de M. Lacaussade deux ou trois cents vers qui valent ceux-là.

O. DE GOURCUFF.

***

EN TOUS PAYS, par Mme la Ctesse Olga. — Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1897.

Les amis de la *Revue de Bretagne* connaissent le talent plein de généreuse ardeur et d'harmonie littéraire de Mme la Ctesse Olga. Ils ont pu lire ici même quelques-unes des nouvelles qui composent son dernier volume, *En tous pays*.

Ces histoires pénétrées du plus pur esprit de l'Évangile se résument toutes dans le titre de l'une d'elles : *O Crux Ave* ! La croix les guide et les domine.

Espagnoles ou Malgaches, filles du Nord au pâle sourire ou vierges à la peau dorée par le soleil des tropiques, petites fées chinoises ou majestueuses vestales romaines, toutes les héroïnes de la Ctesse Olga éprouvent les effets de la grâce. On pourrait le plus souvent leur appliquer la belle apostrophe de Polyeucte à Néarque.

Vous sortez du baptême et ce qui vous anime
C'est la grâce qu'en vous n'affaiblit aucun crime.

Il y a dix conversions dans ce livre traversé par les rayons de foi qui terrassèrent Saul sur le chemin de Damas.

Mais je n'ai rien trouvé de trop dogmatique ni d'inutilement austère dans ces récits chrétiens, qui se passent en tous temps comme en tous pays.

Ayant attesté ses croyances militantes, Mme la Ctesse Olga a donné libre carrière à ses penchants d'artiste. Sa pensée est d'un apôtre ; son style est d'un peintre et d'un poète, et, chez elle, le goût du beau ne se sépare pas de celui du bien.

Je ne prétends point faire de classement parmi ces nouvelles qui toutes m'ont réchauffé le cœur et charmé l'esprit.

Les artistes aimeront *Un Requiem*, si harmonieusement gris, savou-

Digitized by Google

reront le charme exotique de ces deux sœurs d'Orient, *Marika*, *Ayamé*, pendant que les Français patriotes s'attacheront à *Petit Soldat* et que les Bretons reliront l'idylle finale de Choll et Fantik.

De ce voyage autour du monde, le compagnon de route de la Ctesse Olga reviendra meilleur peut-être et rapportera, avec les impressions les plus réconfortantes, d'exquises sensations d'art.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RENAISSANCE par Henri Duhem. — Paris. Fernand Clerget. 1897.

« Se rendre un compte entier des œuvres contemporaines est chose malaisée », dit très justement l'auteur du présent livre, M. Henri Duhem. Mais, à cette réserve près, l'écrivain affirme que, dans le domaine de l'art, la fin du siècle n'a rien à envier aux époques précédentes. Une admiration un peu exclusive pour MM. Monet, Henri Martin, Renoir, Degas, Pissaro, nous empêche de prendre comme paroles d'Evangile les déclarations optimistes de M. Duhem. Ces peintres trop spécialistes ne semblent pas près, malgré leur talent et leur sincérité, de faire descendre Corot et Millet, Delacroix et Baudry du piédestal de gloire où la postérité les place. Mais prise pour ce qu'elle est, pour une vibrante et chaleureuse enquête sur l'art contemporain, l'étude de M. Henri Duhem offre de l'intérêt. Le style coloré de *Renaissance* caractérise à merveille cette « radieuse et puissante éclosion » comme s'exprime encore l'auteur. O. DE G.

*
* *

LE PRÉSIDENT FÉLIX FAURE, sa vie commerciale, administrative et politique, sa présidence, par Em. Maillard. — Paris, Librairie Historique des Provinces, 1897.

On comprendra que nous n'entrions pas dans un examen approfondi de ce livre, qui appartient à la Bretagne par le nom de son auteur, le très honorable et très érudit M. Em. Maillard. Notre compatriote s'est constitué l'historiographe de M. Félix Faure, et à défaut des campagnes glorieuses que Racine et Boileau, remplissant près de Louis XIV une charge plus officielle, eurent à raconter, il enregistre les moindres discours ou déplacements, tous les faits et gestes du plus actif des hommes d'Etat. Son héros (il n'est pas si loin de voir en M. Félix Faure

Digitized by Google

un homme de Plutarque) s'impose, à l'entendre, deux devoirs principaux : faire aimer la République et assurer le fonctionnement normal de la Constitution. La tâche est souvent difficile. Il ne déplaît pas aux Français d'aujourd'hui que M. Félix Faure soit le fils de ses œuvres. M. Maillard parle avec une parfaite convenance des modestes origines et des humbles débuts du président, qui ne fut jamais armateur au Hâvre, comme on le répète, mais négociant commissionnaire en gros. Le voyage des souverains russes à Paris marque la plus mémorable étape de la carrière présidentielle de M. Félix Faure. Le voyage de Bretagne offre aussi de l'intérêt à nos yeux. M. Maillard qui retrace tous les incidents de ce voyage, distinctions honorifiques comprises, aurait pu ne pas oublier que le capitaine d'artillerie, G. Bacqua, reçut la croix de la Légion d'honneur à Pontivy, et notre collaborateur, Louis Bonneau, la rosette de l'instruction publique, à Auray. Un bon auteur, et qui écrit avec soin comme M. Maillard, nous impose le devoir de lui signaler ses moindres omissions. O. DE GOURCUFF.

*
* *

AZRAËL. — LE JOUR PRÉDIT, par Madeleine Lépine. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1896 et 1897.

Mlle Madeleine Lépine, l'auteur de ce beau recueil de poésies spiritualistes, *Le voile de flamme*, a récemment publié deux drames bibliques d'une puissante originalité.

Le premier, *Azraël*, met en scène Dalila après sa trahison, succombant sous le poids de ses remords.

Dans le *Jour prédit*, nous assistons aux derniers épisodes de la résistance de Jérusalem contre Titus. L'ombre de Jésus plane sur la ville. Les lamentations du peuple, l'évocation des prophètes sont empreintes d'une grandeur sinistre. Voici, détachés de l'ensemble, quatre vers qui terminent la prière finale du Christ :

Bienheureux le linceul par tes membres touché,
Le roc qui te reçut dans son ombre profonde,
Mais plus heureux le cœur qui te reste attaché,
Quand le bruit de ta mort épouvante le monde !

Les drames de Mlle Lépine sont édités avec beaucoup de luxe et de goût ; ils pourraient bien pourtant, quelque jour, quitter les rayons de choix des bibliothèques et paraître sur un des théâtres artistiques de Paris. O. DE GOURCUFF

Digitized by Google

*
* *

A LA JEUNESSE DE FRANCE, riposte par un vieil homme du siècle. — Paris, F. Clerget, éditeur, 1897.

Dans un livre scolaire, un historien officiel, un membre de l'Académie, imprimait récemment cette phrase désolante : « Notre vieil homme militaire est flétri. » Un écrivain, qui a manié l'épée avant la plume, relève le gant, rappelle les prodiges de valeur française que signalèrent la dernière guerre, et élève, par ses récits, une sorte de monument idéal aux glorieux inconnus de 1870-1871. L'heure semble grave, une étincelle peut mettre le feu aux poudres ; le petit livre que vient d'écrire « un vieil homme du siècle, » mérite de servir de consolation ou d'exemple à tous les Français qui gardent la religion de l'honneur.

O. DE G.

*
* *

PARIS-BRETAGNE.

La place m'a manqué, le mois dernier, pour signaler l'apparition d'un journal, *Paris-Bretagne*, qui s'est proposé pour but de réunir « l'esprit parisien et le cœur breton. »

Dirigé par M. Victor-Thomas Chesnais, le nouveau journal s'est assuré la collaboration de plusieurs des écrivains qui sont la gloire et l'honneur de la Bretagne. Ses rédacteurs écrivant presque tous dans la *Revue* de M. Louis Tiercelin, *Paris-Bretagne* semble devoir être, dans un ordre d'idées plus pratiques, une sorte d'*Hermine* parisienne. Nous relevons dans les premiers numéros, d'excellents articles (vers ou prose), de MM. Parker, Béliard, Botrel, Janvrais, et le commencement d'une romance de M. Ch. Bernard, secrétaire de la rédaction. Longue vie à *Paris-Bretagne !*

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

RENAC (BARONNIE).

En 833, au moment même que saint Convoyon fondait l'abbaye de Redon, l'empereur Louis le Débonnaire donna la paroisse de Renac[2] tout entière au nouveau monastère. Mais à la suite des invasions normandes Saint-Sauveur de Redon perdit Renac qui devint une seigneurie séculière.

Les premiers seigneurs de Renac venus à notre connaissance appartiennent à la famille d'Apremont remontant à Gambert, sire d'Apremont, croisé en 1248.

Guillaume d'Apremont, seigneur de Renac, épousa Perrine de Rossignel ; cette dame fonda par testament une messe à Saint-Denis de Renac[3], mais on ne peut préciser l'époque où elle vécut.

Raoulet d'Apremont, sire de Renac, suivit pendant la guerre de la succession de Bretagne le parti de Jean de Montfort et combattit à Mi-Voie dans les rangs des chevaliers anglais. Il acquit un droit de sépulture dans l'abbaye de Redon et y fonda, de concert avec sa femme Julienne Soual, la chapellenie de la Cerche en 1364[4].

Ces deux époux laissèrent une fille, Jeanne d'Apremont, dame de Renac et épouse en 1390 de Jean Harpedane, connétable, puis chambellan du roi de France. Le 30 octobre 1401 ce seigneur et sa

[1] Voir la livraison de février 1897.
[2] Commune du canton de Redon.
[3] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 34.
[4] Potier de Courcy, *Le combat des Trente.*

Digitized by Google

femme donnèrent à Guillaume du Fou les dîmes de la Vieille-Perche assises en leur seigneurie de Renac; ils scellèrent leur donation de deux sceaux portant : l'un, un *gironné* (qui est Harpedane), et l'autre, *parti de même et d'un lion rampant* (qui est d'Apremont)[1].

Devenue veuve, Jeanne d'Apremont se remaria à Savary de Vivonne, seigneur de Thors, et en eut deux enfants, René et Isabeau. En 1410 Jeanne d'Apremont était morte et son fils René de Vivonne était seigneur de Renac, mais ce dernier décéda lui-même quelques années plus tard et la seigneurie de Renac échut à sa sœur Isabeau de Vivonne qui obtint repit du duc Jean V en 1418 pour lui rendre hommage à cause de cette terre[2]. Son héritage lui était toutefois contesté par Jean Harpedane, seigneur de Belleville, vraisemblablement son demi-frère ; c'est ce que nous apprend un mandement de Jean V ordonnant de rechercher qui du seigneur de Belleville ou d'Isabeau de Vivonne doit légitimement posséder Renac ; il est même dit en cette lettre que Jean Herpedane a joui tranquillement de Renac pendant un certain temps[3].

Il paraît qu'Isabeau de Vivonne gagna sa cause, mais elle ne conserva pas pour cela Renac bien longtemps. Elle avait épousé, en effet, Charles de Blois, dit de Bretagne et seigneur d'Avaugour, frère cadet d'Olivier, comte de Penthièvre, qui se trouva mêlé à la conspiration ourdie contre le duc de Bretagne. A la suite de cette révolte des Penthièvre, Jean V confisqua, en 1420, la seigneurie de Renac[4] qu'il donna à deux de ses fidèles serviteurs, Jean de Penhouët, amiral de Bretagne, et Tristan de la Lande, grand maître de l'hôtel du duc.

Des difficultés s'étant élevées entre ces deux seigneurs, Jean V retira Renac et donna cette seigneurie, le 12 novembre 1424, à son frère Richard de Bretagne, comte d'Etampes, qui la garda jusqu'à l'époque de son décès arrivé le 11 juin 1438[5].

[1] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 34.

[2] *Lettres de Jean V*, II, 138, 229 et 238.

[3] *Ibidem*, 233. — *Archives de la Loire-Inférieure*, E. 218.

[4] Toutefois, en 1448, le duc de Bretagne dédommagea Isabeau de Vivonne, alors veuve, en lui donnant 100.000 écus (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 33).

[5] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* II, 1169, et III, 32.

Digitized by Google

Mme d'Etampes, Marguerite d'Orléans, après la mort de son mar conserva la terre de Renac et en rendit aveu au duc comme tutrice de son fils François, comte d'Etampes et seigneur de Renac[1] ; plus tard elle reçut en apanage de douairière cette seigneurie de Renac[2]. Mais quand les ducs François Ier, Pierre II et Arthur III eurent décédés sans enfants, le comte d'Etampes fut appelé à leur succéder sur le trône de Bretagne et prit le nom de François II. Le nouveau duc s'empressa en 1459 de confirmer à sa mère l'usufruit de Renac.

Le 13 novembre 1462 François II voulant récompenser Tanneguy du Chastel, son chambellan et grand maître d'hôtel, qui avait quitté la cour de France pour prendre du service en Bretagne, et désirant aussi faciliter le mariage de ce seigneur avec Jeanne Raguenel fille du sire de Malestroit, lui fit don de la seigneurie de Renac. Toutefois comme la comtesse d'Etampes jouissait de cette terre, il la dédommagea en lui donnant l'usufruit de deux autres seigneuries en l'évêché de Vannes ; cette dame d'ailleurs mourut peu de temps après en avril 1466.

Tanneguy du Chastel, créé en 1462 seigneur banneret de Renac, épousa donc Jeanne Raguenel qui lui donna deux filles ; chevalier de l'Ordre du roi, il mourut en 1477.

Anne du Chastel, sa fille aînée, s'unit à Louis, sire de Montejean ; mais cette dame mourut avant sa mère Jeanne Raguenel décédée seulement le 23 juin 1506, conservant toujours la propriété de Renac. Ce fut donc comme héritier de sa grand' mère que Jacques de Montejean, fils de Louis et d'Anne du Chastel, devint seigneur de Renac ; il en rendit aveu à la duchesse Anne en 1507[3].

Jacques sire de Montejean décéda le 21 décembre 1517, laissant veuve et sans enfants N. Tournemine. Son frère René de Montejean, chevalier de l'Ordre du roi et maréchal de France, hérita alors de Renac ; il mourut lui-même en 1538 sans postérité, quoiqu'il eut épousé Philippe de Montespedon qui convola en secondes noces avec Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon[4].

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure.* Vo Renac.
[2] *Ibidem*, E, 29.
[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure.* Vo Guipry.
[4] Du Paz, *Hist. générale de plusieurs maisons de Bret.*, 151.

Digitized by Google

La succession des deux sires de Montejean échut à leur sœur Anne de Montejean, mariée à Jean V, sire d'Acigné ; cette dame rendit aveu au roi en 1547 pour la seigneurie de Renac[1] qu'elle légua à son fils Jean VI, sire d'Acigné, lequel mourut en 1573 ne laissant de son union avec Jeanne du Plessix qu'une fille nommée Judith.

Judith d'Acigné épousa Charles de Cossé, comte de Brissac, et lui apporta avant 1580 la seigneurie de Renac ; elle mourut en 1598 et Renac passa à ses fils et petits-fils les ducs de Brissac, François de Cossé époux de Guyonne Ruellan, et Louis de Cossé mari de Marguerite de Gondy. Ce furent ces derniers duc et duchesse de Brissac qui vendirent la baronnie de Renac.

L'acquéreur, Damien Martel, marquis dudit nom, fit le 16 octobre 1654 hommage au roi pour Renac[2]. Ce seigneur avait épousé en 1652 Judith Champion, fille du seigneur de Cicé ; il devint lieutenant général des armées navales du roi, mais mourut sans postérité avant 1712. La seigneurie de Renac était alors à Louis-Henry-Charles de Martel, probablement frère ou neveu du défunt, et dont le fils et héritier Damien-Charles de Martel fut seigneur de Renac en 1730, époque à laquelle il fit hommage de cette seigneurie au roi[3].

Michel Picot de Prémesnil devint ensuite propriétaire de la baronnie de Renac, mais il la vendit, le 31 octobre 1747, à Catherine de Furne, veuve de Nicolas du Fresne, seigneur de Pontprin, et à son fils Nicolas-Guillaume du Fresne, aussi seigneur de Pontprin ; caux-ci firent hommage de Renac au roi en 1749[4].

Nicolas-Guillaume du Fresne prit le titre de baron de Renac et épousa à Châteaubriant, le 11 février 1751, Magdeleine de Béchenec qui mourut en 1771 et fut inhumée le 22 novembre à Saint-Jean-de-Beré. Ils habitèrent le manoir des Fougerais près Châteaubriant et y eurent plusieursenfants, entre autres deux filles exécutées à Rennes en 1794 en haine de lareligion, et si connues sous le nom

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure*. V° Renac.
[2] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 1016.
[3] *Ibidem*, B, 1033.
[4] *Ibidem*, B, 1040.

Digitized by Google

de demoiselles de Renac. La famille du Fresne ne conserva pas néanmoins jusqu'à la Révolution la baronnie de Renac qu'elle vendit avant 1775 à Louis-Jean Fournier, seigneur de Trélo ; celui-ci, reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1775, fut le dernier baron de Renac. Ayant vu en 1790 brûler son château, il émigra et ses terres furent vendues par la Nation le 8 août 1796[1].

Par lettres patentes données en 1462 et renouvelées le 21 mai 1464, le duc François II unit en faveur de Tanneguy du Chastel « les terres et seigneuries du Boisraoul et de Renac », tenues sous sa juridiction de Ploërmel : ce prince érigea en même temps le tout en châtellenie sous le nom de Renac, avec permission de construire « chasteau et place forte ayant droit de guet ». De plus, le sire de Renac fut créé banneret « avec droit de porter ses armes en bannière[2]. »

A partir de ce moment, la seigneurie de Renac fut qualifiée « baronnie », quoiqu'elle ne fût en réalité qu'une châtellenie bannerette.

La seigneurie de Renac comprenait trois paroisses entières : Renac, Sixt et Saint-Just ; elle s'étendait aussi en Pipriac, Guipry, Lohéac et Saint-Malo de Phily[3].

Sa haute justice s'exerçait au bourg de Renac, et ses appellations se portaient au présidial de Vannes[4].

Toutes les petites seigneuries et terres nobles, fort nombreuses, en Renac, Sixt et Saint-Just, étaient sous la mouvance du baron de Renac.

Les fourches patibulaires de Renac avaient quatre piliers et il se trouvait des ceps et colliers dépendant de la seigneurie dans les trois bourgs de Renac, Sixt et Saint-Just.

Le baron de Renac avait droit de tenir au bourg de Renac un marché tous les vendredis et une foire le jour Saint-André, patron de la paroisse ; il avait, en outre, une foire le 28 août autour de la chapelle Saint-Julien en Renac, fréquentée ce jour-là par de nombreux pèlerins, — une autre foire et assemblée le jour Saint-Eloi

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1Q, 90.
[2] *Inventaire des chartes du château de Nantes*, 148.
[3] Déclarations de la seigneurie de Renac en 1438 et 1507.
[4] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C, 1818.

Digitized by Google

au bourg de Saint-Just — et une quatrième foire en Sixt à la fête de Saint-Denis, patron de la chapelle de Belleperche près de laquelle se tenait cette foire.

Outre les coutumes levées à ces foires, il appartenait encore au sire de Renac un droit de bouteillage à l'assemblée de Saint-Sixte à Sixt et des droits de trépas ou transit sur les marchands passant la Vilaine à Bellée ou traversant le bourg de Renac et la bourgade de Belleperche[1].

Un droit particulier à Renac consistait dans un certain nombre d'anguilles dues au seigneur par les propriétaires d'écluses ou pêcheries construites dans les marais de la Vilaine ; chaque écluse était ordinairement taxée à cinquante anguilles dues à Noël, alors que les marais de Renac se trouvaient couverts d'eau.

Le dernier marié de l'année en la paroisse de Renac était tenu de fournir une soule au seigneur qui la jetait ou faisait jeter par ses officiers « dans sa ville de Renac, le jour et feste de Noël. » D'autre part le dernier marié de la paroisse de Saint-Just devait également présenter au seigneur de Renac une soule que celui-ci offrait en divertissement aux jeunes gens du bourg de Saint-Just le lendemain de Noël, fête de saint Etienne[2].

A Renac existait aussi le droit de ban et étanche « qui dure quinze jours, commençant le vendredy précédant la Pentecoste ; pendant lequel temps le baron de Renac a seul droit de débiter vins et cildres sans en payer aucun debvoir, et tous les cabaretiers pendant ladite quinzaine sont obligés de mettre brandons et enseignes bas et ne peuvent faire aucun débit[3]. »

Le sire de Renac était seigneur supérieur, fondateur et premier prééminencier des églises paroissiales de Renac, Sixt et Saint-Just; des églises des « bourgades de Saint-Julien en Renac, Belleperche et Croixialan en Sixt »; des chapelles frairiennes de Saint-Fiacre et Gavrain en Renac, des chapelles des châteaux du Boisraoul et de Renac, et enfin de l'hôpital Saint-Jean près La Gacilly, « auxquelles

[1] Déclaration de la baronnie de Renac en 1678.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*

Digitized by Google

églises et chapelles il a droit de bancs et enfeus, armoiries et ceintures funèbres, patronage de bénéfices, etc.[1] »

Enfin au baron de Renac appartenaient les droits de guet et garde pour ses châteaux, — menée de ses vassaux à Ploërmel — pêche prohibitive dans les rivières de la Vilaine et de l'Aff, — chasse avec chiens et oiseaux, à cor et à cri, etc[2].

Le domaine proche de la baronnie de Renac comprenait :

1° En Renac : le château du Boisraoul et les manoirs de la Touche et de Gutz ; — les métairies nobles de la Tounauchaye, de la Praye et de la Porte ; — les halles, l'auditoire, la prison et le four banal de Renac ; — les étangs du Boisraoul et de Saint-Julien ; — le moulin à eau de Saint-Julien et le moulin à vent de Buinart ; — les bois du Boisraoul, de la Touche, de Gavrain, du Domaine et du Seigneur ; — la garenne de la Couallaye ; — la dîme des grains et des vins de la paroisse.

2° En Saint-Just : « le chasteau de la Vieille-Cour, tout ruisneux, où il y a de vieilles murailles au-dessus du bourg de Saint-Just », afféagé en 1678 à Julien Saget, moyennant chaque année un mouton gras et deux chapons ; — l'étang de Saint-Just et ses moulins ; — les bois et landes de Châteaurobert, la Broussonnaye et le Pontlestier ; — la dîme des grains et vins de la frairie du bourg.

3° En Sixt : les bois du Bezit et du Puits et le moulin à vent de Belleperche[3].

Enfin le tiers des vastes communs (landes et terres vagues) des paroisses de Renac, Sixt et Saint-Just, appartenait en propre au baron de Renac « par don du roi fait au duc de Brissac, seigneur de Renac[4] ».

Le premier château de Renac fut peut-être la Cour de Renac (en breton *Lis-Rannac* au IXe siècle), mais on ignore où se trouvait au juste cette résidence. Quand en 1462 le duc unit à la seigneurie de

[1] Déclaration de la baronnie de Renac en 1678.

[2] *Ibidem.*

[3] Au XVe siècle le seigneur de Renac avait en outre les moulins de la Motte et de Macaire et une dîme en Pipriac, mais ces biens de même que les fiefs en Guipry et Saint-Malo-de-Phily avaient été aliénés avant 1678.

[4] Déclaration de la baronnie de Renac en 1678.

Digitized by Google

Renac celle du Boisraoul, le manoir de ce nom devint le chel-lieu de la baronnie. On retrouve encore au Boisraoul l'assiette d'une forteresse de forme carrée, cernée de douves larges et profondes, qu'on y éleva à cette époque. Un vaste étang entourait jadis ce château et à côté s'élève une motte féodale appelée maintenant le Guet parce que d'après la tradition les vassaux du baron y montaient la garde Dès 1547 cette maison était déjà en ruine et en 1678 on signalait « le chasteau du Boisraoul avec ses forteresse, murailles, maisons et autres logements ruineux, ayant douves tout à l'entour ». Il s'y trouvait alors une chapelle dédiée à Notre-Dame qui subsiste encore.

Après la destruction du Boisraoul le manoir de la Touche, voisin du bourg de Renac, devint la demeure de Damien de Martel, baron de Renac et de ses successeurs. On l'appela dès lors le château de Renac, mais il fut assailli le 25 janvier 1790 par les paysans révoltés des campagnes voisines qui y mirent le feu et le détruisirent complètement.

RENNES (COMTÉ).

Rennes, cité d'origine gallo-romaine, fut enlevée à l'empereur Louis le Débonnaire par le roi breton Nominoë vers le milieu du IXe siècle ; depuis lors cette ville a toujours fait partie de la Bretagne.

Cent ans plus tard, lorsque les Bretons eurent chassé les envahisseurs normands et reconquis leur pays, il se forma en Bretagne quatre grands comtés, gouvernés par autant de comtes respectivement indépendants, qui tout au plus consentaient à reconnaître l'un d'eux pour chef de la nation sous le nom de duc, sans que cette reconnaissance ôtât rien à l'indépendance de chacun d'eux dans l'administration et dans les limites de son comté. C'étaient les comtes de Nantes, de Rennes, de Cornouaille et de Léon[1].

« Le libérateur, le vainqueur des Normands en 937, Alain Barbe-Torte, comte de Nantes, fut d'abord salué par tous comme chef et

[1] De la Borderie, *Géographie féodale de la Bret.* 170.

Digitized by Google

duc de Bretagne. Mais après sa mort (952), et à la suite d'une longue lutte, la dignité ducale passa dans la maison de Rennes, qui au commencement du XIe siècle, sous le duc Geoffroy Ier (de 992 à 1008), arriva à une prépondérance incontestable[1]. »

La concentration territoriale ne s'arrêta pas là : les comtés de Nantes, de Cornouaille et de Léon furent avec le temps réunis en la main des ducs et l'unité de la Bretagne se trouva refa ite au profit du souverain qui, en souvenir de son origine, fit de Rennes la capitale du duché.

L'histoire des premiers comtes de Rennes, aussi bien que celle de Geoffroy Ier et de ses successeurs au duché de Bretagne, fait partie de l'histoire générale de la province et nous n'avons pas à la raconter ; le dernier prince portant le titre de duc de Bretagne, François III, dauphin de France, se fit couronner, comme ses prédécesseurs, dans la cathédrale de Rennes, par l'évêque de cette ville en 1532.

Le comté de Rennes, tel qu'il fut constitué au XIe siècle dans l'organisation féodale du duché de Bretagne, avait les limites suivantes : à l'Est la frontière bretonne elle-même depuis Juigné jusqu'à l'embouchure du Couasnon ; — au Nord la Manche depuis l'embouchure du Couasnon jusqu'au petit bras de mer séparant Saint-Briac de Lancieu ; — à l'Ouest une ligne conventionnelle très mouvementée prenant Dinan et Lohéac, mais laissant Montauban et Montfort qui faisaient partie du Poutrecoët, et aboutissant à Saint-Ganton ; — au Sud enfin une autre ligne de convention allant de Saint-Ganton à Juigné, laissant Fougeray au comté de Nantes et prenant Bain et Châteaubriand[2].

Outre la ville de Rennes faisant dès l'origine partie du domaine ducal, les comtes de Rennes, ducs de Bretagne, devinrent avec le temps les possesseurs immédiats de quatre seigneuries, dont deux très importantes, sises dans leur comté : Fougères, Dinan, Hédé et Saint-Aubin-du-Cormier. Les autres seigneuries du comté étaient seulement sous la mouvance ducale, voici les principales : baron-

[1] Voy. la carte féodale de la Bretagne, dressée par M. de la Borderie.
[2] *Ibidem.*

Digitized by Google

nies de Vitré, Châteaubriant, la Guerche, Combour, Bécherel et Lohéac, — châtellenies d'Aubigné, de Châteauneuf, Tinténiac, le Désert, Poligné, Bain et Bréal, — enfin regaires des évêques de Rennes, de Dol et de Saint-Malo.

Le comte de Rennes avait de nombreux fiefs tant à Rennes qu'aux alentours, mais il n'avait pas cependant la ville tout entière, en ayant cédé quelques parties tant à l'évêque et au chapitre de Rennes qu'à quelques grands seigneurs comme les sires de Fougères, de Vitré, de Matignon et le vicomte de Rennes.

Pour recueillir les rentes lui appartenant en propre à Rennes même et dans la banlieue de cette ville le comte de Rennes avait plusieurs sergents féodés : le sergent de la Bouexière qui avait pour gage féodé la terre noble de Brecé en Noyal-sur-Seiche — le sergent d'Espinay qui jouissait en Acigné de la terre noble d'Escures — et le sergent de Landujan[1].

A l'angle septentrional des fortifications de Rennes se trouvait le château de cette ville, la Tour de Rennes comme on disait au XIIe siècle. « C'était, suivant la tradition, un ensemble de courtines reliées par six grosses tours, avec un donjon. Là les comtes de Rennes avaient établi leur demeure à partir de l'époque des luttes contre les envahisseurs normands. Depuis le comte Gurwand jusqu'au duc Jean V cette vieille forteresse porta noblement sur ses créneaux la bannière de Bretagne.

« En 1405 le duc donna commission à Amaury de Fontenay, capitaine de Rennes, de démolir ce vieux château en partie ruiné[2]. »

On bâtit avec ses débris une nouvelle porte de ville percée dans la courtine voisine du mur d'enceinte (en 1425) et cette partie prit le nom de porte Saint-Michel à cause de la chapelle du château dédiée à cet archange.

Quant à la motte qui portait le donjon du château de Rennes, elle fut afféagée par le duc de Bretagne au sieur de Bonabry, moyennant la redevance annuelle, le Vendredi-Saint, d'un gâteau de farine de froment. Plus tard cette motte fut rasée pour permettre

[1] *Invent. des titres du château de Nantes*, 427. — D. Morico, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 755, et III, 3.

[2] De la Bigne Villeneuve, *Bull. de la Société arch d'Ille-et-Vilaine*, VI, 104.

Digitized by Google

au seigneur d'Argentré de construire sur l'emplacement de l'antique résidence des comtes de Rennes un hôtel que détruisit l'incendie de 1720 et que remplace aujourd'hui l'hôtel de la Rivière.

A l'Orient du château se trouvait le logis ou manoir de la Feillée où siégeait la Cour de justice de Rennes dont la juridiction s'étendait à tout le duché, sauf le comté nantais. A ce palais judiciaire attenaient les prisons[1].

RENNES (VICOMTÉ)

On appelait vicomté de Rennes un grand fief s'étendant dans cette ville et dans les paroisses voisines, auquel fief étaient attachés la garde du château de Rennes et l'office de lieutenant ou, comme on disait jadis, de vicomte ou vicaire du comte de Rennes.

Au commencement du XIe siècle l'héritière de cette seigneurie était une dame bretonne nommée Gwenargant que le duc Geoffroy Ier maria à l'un de ses favoris Riwallon premier baron de Vitré (de 1008 à 1030 environ[2]).

A partir de cette époque reculée jusqu'au commencement du XVIIIe siècle la vicomté de Rennes demeura unie à la baronnie de Vitré ; ses seigneurs furent donc alors les sires de Vitré que nous ferons connaître plus tard.

Mais par contrat judiciaire du 22 juin 1715, Charles-Louis, duc de la Trémoille et baron de Vitré, vendit la vicomté de Rennes à Pierre-Anne-Bretagne, comte de Lannion, maréchal de camp des armées du roi, et à sa femme Marie-Gaëtane de Mornay de Montchevreul[3].

Le comte de Lannion fut tué dans un combat en Italie l'an 1734 et la vicomté de Rennes échut à son fils Hyacinthe-Gaëtan, comte de Lannion, chevalier des Ordres du roi et gouverneur de Vannes, qui épousa en 1738 Marie-Charlotte de Clermont-Tonnerre et mourut le 2 octobre 1762.

[1] *Ibidem*, VI, 106.
[2] Voy. Le Baud, *Les Chroniques de Vitré*, 6.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 288.

Digitized by Google

De cette union naquit Félicité-Sophie de Lannion, mariée à François de la Rochefoucault, duc de Liancourt. Cette dame eut en partage la vicomté de Rennes dont elle jouissait en 1764. Toutefois, le 28 avril 1773, le duc et la duchesse de Liancourt vendirent la vicomté de Rennes à René-Jean de Marnière, marquis de Guer, et à Rose de Cosnoal de Saint-Georges sa femme, qu'il avait épousée en 1764[1].

Le 3 mars 1776 le marquis de Guer, président à mortier au parlement de Bretagne, fit en qualité de vicomte de Rennes, son entrée solennelle dans l'église de Toussaint à Rennes.

Quand vint la Révolution, René-Jean de Marnière émigra à Jersey ; sa femme était décédée à Rennes le 4 mars 1790 ; lui-même revint mourir en cette ville le 4 septembre 1804[2].

La vicomté de Rennes s'étendait dans une portion notable de Rennes et, d'après Le Baud, cinq cents bourgeois de cette ville relevaient d'elle ; elle comprenait une partie des paroisses de Saint-Germain (la rue Haute entre autres rues), de Toussaints (le faubourg et la rue de la Magdeleine), de Saint-Hélier (la rue et le faubourg de ce nom) et de Saint-Martin. Hors de Rennes la juridiction du vicomte s'exerçait en Saint-Grégoire, Bruz, Chartres et Saint-Jacques de la Lande.

La haute justice de la vicomté de Rennes siégeait en l'auditoire de la Prévôté où ses officiers avaient leur banc armorié aux armes du vicomte. Ses fourches patibulaires « à quatre posts » se dressaient hors la ville en Saint-Hélier, sur la terre des Hautes-Ourmes dans le champ de la Justice. Ses ceps et colliers « pour correction des blasphémateurs et aultres délinquants » se trouvaient dans la rue Haute, au faubourg de la Magdeleine et près le cimetière de Saint-Hélier.

Le vicomte de Rennes était seigneur patron, fondateur et premier prééminencier des églises paroissiales de Toussaints et Saint-Hélier — et des chapelles Sainte-Magdeleine en Toussaints, Sainte-

[1] Les acquéreurs payèrent 378.000 l. les trois seigneuries de la vicomté de Rennes, Espinay-à-Rennes et Montbarot, vendues ensemble par le duc de Liancourt (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 121).

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 9 P. 47.

Digitized by Google

Marguerite en Saint-Germain et Saint-Julien en Saint-Hélier. Il avait aussi plusieurs droits honorifiques dans les couvents de Rennes : les Grands Carmes devaient entretenir ses armoiries dans la maîtresse-vitre de leur église et « venir processionnellement à la porte d'icelle pour recevoir ledit seigneur lorsqu'il fait sa première entrée dans ladite église, pour lui présenter leurs respects en corps » ; — les Cordeliers étaient tenus d'entretenir aussi le blason du vicomte « et de faire des prières nominales pour lui pendant la procession de chaque dimanche avant la grande messe, s'arrestant pour lesdites prières dans la chapelle sous l'orgue au bas de leur église » ; — enfin les Visitandines du Colombier, le prieur de Saint-Thomas et le chapelain de Beaumont étaient sous la mouvance de la vicomté[1].

L'église de Toussaints étant bâtie dans le fief du vicomte et, ayant reçu de lui diverses faveurs, avait, outre les devoirs généraux dus au fondateur, quelques redevances particulières envers lui.

Ainsi les paroissiens de Toussaints devaient entretenir à leurs frais les armoiries de la vicomté en quatre endroits différents de leur église, et à la procession des Rameaux, « quand on fleurit la croix du cimetière de Toussaints », on devait prier pour le vicomte et pour le soulagement des âmes de ses parents défunts. — Le jour de la Purification « doibvent de plus lesdits paroissiens et marguilliers de Toussaints aller en nombre suffisant présenter au seigneur vicomte un cierge de cire blanche du poids de deux livres, orné de l'écusson de ses armes, accompagner ledit seigneur (ou son représentant) depuis sa maison et le conduire avec toutes sortes d'honneurs à ladite église de Toussaints, sur un banc qu'ils doibvent placer dans le sanctuaire et couvrir de tapis et coussin pour y entendre la grande messe et assister, si bon luy semble, à la procession qui se fait auparavant ladite messe au dehors et autour de l'église, sans qu'aucun ecclésiastique, gentilhomme ou autre personne puisse à ladite procession précéder ledit vicomte ny marcher à costé de luy, et lors de l'offertoire le célébrant reçoit

[1] Déclaration de la vicomté de Rennes en 1682.

Digitized by Google

l'oblation dudit vicomte sans qu'aucun autre se puisse présenter ce jour-là à l'offrande[1]. »

Comme l'on rattachait aux premiers vicomtes de Rennes la fondation de la Maladrerie de la Magdeleine en Toussaints, une cérémonie en conservait traditionnellement le souvenir. « Lorsqu'il était question de recevoir et installer des ladres[2] dans cette maladrerie, cela se faisoit processionnellement devant les juges et officiers de la vicomté en présence desquels les ladres et mezeaux étoient obligés de dire une chanson avant d'y estre admis. Le dimanche, 14e jour de février 1429, furent par les processions conduits à la Magdeleine un nommé Roullequin et l'autre Perrin, ladres; lorsqu'ils furent à l'endroit d'un ruisseau étant assez près du Puits-Mauger, lesdits paroissiens s'y arrestèrent, et sur une grande pierre estant proche dudit ruisseau, se mirent lesdits mezeaux et là dirent chacun sa chanson en présence des officiers du seigneur vicomte, sçavoir ledit Perrin : *Ma chanson est sur la ronche, ma chanson n'est pas plus longue ;* et ledit Roullequin : *Je hay ma vie et désire ma mort.* Et par le possesseur du lieu noble du Puits-Mauger, tenu prochement de la vicomté, fut à chacun d'iceux baillé du pain et un verre de vin[3]. »

L'église et la paroisse de Saint-Hélier se trouvant dans le fief de la vicomté, « les nouveaux mariés dans l'an, hommes et femmes, ayant épousé en ladite église de Saint-Hélier » étaient « tenus comparoir le dimanche de la Quasimodo, moitié avant et moitié à l'issue de la grande messe paroissiale, proche le cimetière de ladite église devant les juges de ladite vicomté, et chacun desdits hommes présenter deux esteufs (sorte de ballotes) bien unis et sans couture pour estre l'un d'iceux jeté par ordre desdits juges dans la place du Cep vis à vis le cimetière, et ensuit doibt celui des mariés à qui appartient ledit esteuf monter sur le mur dudit cimetière et sauter dans le chemin pour l'aller ramasser; et les femmes doibvent comparoir dans ledit chemin et dire chacune d'elles une chanson en

[1] Déclaration de la vicomté de Rennes en 1682.

[2] On appelait *ladres* ou *mezeaux* les lépreux au moyen-âge.

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine,* E, 289.

Digitized by Google

dansant[1]. Ce devoir féodal attirait beaucoup de monde à Saint-Hélier où l'on allait voir danser les mariées et c'est l'origine de l'assemblée y subsistant encore à la Quasimodo.

Une grande foire, appartenant au vicomté de Rennes, se tenait chaque année, le 22 juillet, dans les prairies de Villeneuve au faubourg de la Magdeleine (aujourd'hui faubourg de Nantes).

Ce jour-là, tous les étagers, c'est-à-dire les sujets possédant maison habitée dans les fiefs de la Vicomté, au nombre d'environ quatre cents, étaient astreints à comparaître à cheval, « ou gens de leur part, » équipés et armés, sur la place du Champ-Jacquet à dix heures du matin. De là ils se rendaient en bel ordre, tous réunis, jusqu'au champ de foire où se faisait l'évocation et chaque défaillant à l'appel était passible d'une amende de 60 sous monnaie[2].

Le but de cette chevauchée était d'établir un certain ordre dans le placement des marchands et de leurs marchandises. A cette foire le vicomte de Rennes levait un droit de bouteillage de quatre pots par pipe de vin ou de cidre et prenait de chaque porc vendu en détail une oreille et deux pieds[3].

La seigneurie de la vicomté de Rennes ne consistait qu'en fiefs, rentes et droits seigneuriaux ; elle n'avait pas de domaine proprement dit, pas même un hôtel en ville pour y loger le vicomte, le château de Rennes où celui-ci commandait à l'origine au nom du comte, étant naturellement sa résidence.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

(*A suivre*).

[1] *Ibidem*, E, 289. — Relatant le saut des mariés de Saint Hélier, Marteville a commis deux erreurs dans son *Hist de Rennes* : en attribuant d'abord à l'abbesse de Saint-Georges un droit appartenant au vicomte de Rennes et en disant ensuite que ce devoir du saut incombait aux mariées, tandis que c'était les hommes qui sautaient seuls, leurs femmes se contentant de danser.

[2] De la Bigne Villeneuve, *Mél. hist. et archéol. de Bret.* II, 185.

[3] Déclaration de la vicomté de Rennes en 1652.

Digitized by Google

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite de la description[1])

SOUVERAINS ET PRINCES

PIE VI

Buste en plâtre, par *Le Bran*[2].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

PIE VII

Buste en plâtre, par *Pacelli*[3].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

AUGUSTE

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique[4].

[1] Voir la livraison de mars 1897.

[2] Sculpteur français.

[3] Sculpteur romain.

[4] En outre des 6 grands bustes en plâtre d'*Auguste*, *Charlemagne*, *François Ier*, *Louis XIV*, *Voltaire* et *Rousseau* par Debay le père, la Bibliothèque publique possède du même artiste 60 bustes de grandeur naturelle représentant des personnages de tout genre.

Digitized by Google

CHARLEMAGNE

Il fit, croit-on, une donation à Saint-Donatien.

Statuette en marbre, par *Michel Colombe*[1] (1506).

Cathédrale, tombeau des Carmes.

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

EUDES

Il confirma la donation de Charlemagne à Saint-Donatien.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

[1] Michel Colombe naquit, croit-on, dans l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, vers 1430. Il fit, dès sa jeunesse, un voyage en Bourgogne et, vers 1460, il avait un atelier de sculpture à Tours; il tailla, à cette époque, un bas-relief en marbre commandé par Louis XI et figurant ce Souverain ayant à ses côtés l'archange saint Michel à cheval et repoussant un sanglier furieux. Cette œuvre qui fut placée dans l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée) fut détruite en 1569. Vers 1480, Colombe sculpta le modèle du tombeau de Loys Rohault évêque de Maillezais en Poitou. Puis il fit à Tours la statue en terre cuite de saint Maur et un bas-relief de marbre blanc rehaussé d'or et d'azur et figurant la Mort de la Sainte-Vierge, pour former le retable de l'autel de l'église Saint-Saturnin à Tours; la Révolution le détruisit. C'est alors qu'il exécuta le Tombeau des Carmes cet admirable chef-d'œuvre de la Renaissance dont notre cathédrale s'enorgueillit à bon droit. Colombe tailla aussi, pour la Reine Anne, un retable inachevé dans l'église des Carmes de Nantes qui fut détruit à la Révolution et la statue tombale de Guillaume Guéguen qui a disparu. Marguerite d'Autriche lui commanda pour l'église de N.-D.-de-Brou le mausolée de Philibert de Savoie. Il fit encore, en 1508, pour le château de Gaillon, un bas-relief figurant *saint Georges terrassant le dragon.* La splendide *Mise au tombeau* de l'abbaye de Solesmes est aussi attribuée par quelques auteurs à Colombe, mais ce n'est point certain. Michel Colombe mourut vers 1513. Une salle au rez-de-chaussée du Louvre porte son nom. On trouve à Nantes la rue Michel Columb.

Digitized by Google

SAINT LOUIS

Statuette de marbre, par *Michel Colombe* (1506).
Cathédrale, tombeau des Carmes.

Statuette de plâtre, par.....
Cathédrale, autel particulier.

ANNE DE BRETAGNE

Anne de Bretagne naquit à Nantes en 1476. Son père, le duc François II, étant mort en 1488, elle se trouva fort jeune l'unique héritière de la Bretagne. Ce fut la source de nombreuses intrigues. Maximilien d'Autriche l'épousa par procureur, mais la régente Anne de Beaujeu fit déclarer cette union non valide et parvint à unir Anne de Bretagne à son frère Charles VIII (6 décembre 1491) : c est ainsi que notre province fut unie à la France. Pendant la guerre d'Italie la jeune reine gouverna sagement et elle porta le deuil de son époux en noir (jusque-là on l'avait porté en blanc). Les 3 fils qu'elle avait eus de Charles VIII moururent jeunes. Anne se remaria avec Louis XII (8 janvier 1499) et de cette union vint la princesse Claude de France qui épousa le duc d'Angoulême, plus tard le roi François Ier à l'avènement duquel la Bretagne fut définitivement incorporée à la couronne de France. La reine Anne, chez qui la piété filiale et l'affection pour ses serviteurs égalaient la distinction de l'esprit, commanda à Michel Colombe, un des plus renommés *ymagiers* de son temps, le mausolée destiné à honorer les cendres de ses parents que la cathédrale de Nantes est heureuse et fière de posséder, car on le regarde à bon droit comme un des chefs-d'œuvre de la Renaissance, et l'effigie de son regretté Guillaume Gueguen, malheureusement disparue. La *Bonne Duchesse* mourut à Blois le 9 janvier 1514 et fut enterrée à Saint-Denis où l'on admire son tombeau.

On trouve à Nantes la rue Anne de Bretagne et la place de la Duchesse Anne.

Digitized by Google

Statue de marbre (sous la figure de *la Justice*), par *Michel Colombe* (1506).

Cathédrale, tombeau des Carmes.

Statue de pierre, par *Molchnecht*[1] (1822). Sur le socle on lit : ANNE, DVCHESSE DE BRETAGNE, REINE DE FRANCE, 1476-1514 — 1822-1896. (Elle a été retaillée en 1896).

Cours Saint-Pierre.

Statue de pierre, par *Caravanniez*[2]. (Salon de 1883).

Musée des Beaux-Arts, réserves. (Achetée 5000 fr. et donnée par l'Etat).

FRANÇOIS Ier.

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique.

[1] MOLKNECHT (Dominique), né dans le Tyrol, naturalisé français et mort en France. Méd. de bronze au Salon de Nantes de 1825 et méd. de 2e classe au Salon de Paris (1831) ; il eut pour élèves J. B. Barré et Amédée Ménard. Il se fixa à Nantes et y exécuta de nombreux morceaux.

[2] CARAVANNIEZ (Alfred), est né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) le 7 octobre 1855. Après avoir fait le tour du monde comme mousse, il voulut être sculpteur et, sans argent ni appui, se mit à courir le monde ; il fut élève de M. Biron à Cholet puis de Millet à Paris finit par être pensionné par sa ville natale à qui il avait envoyé la statue *Le serment*, et par le Conseil général de la Loire-Inférieure, après avoir obtenu la 1re place dans un concours des Beaux-Arts. Je citerai de cet artiste aussi habile que consciencieux : le *Monument de Sainte-Anne d'Auray*, qui se compose d'un socle en granit surmonté de la statue en bronze du *Comte de Chambord* et orné sur ses quatre faces des belles statues en bronze de *Bayard, Du Guesclin, Jeanne d'Arc* et *sainte Geneviève* : *Cathelineau jurant de défendre sa foi*, statue plâtre (Salon de Paris 1881 et Salon de Nantes 1886) ; *saint Ignace* terre cuite (Salon de Paris, 1885 ; *Le général de Charette à Loigny*, terre cuite (Salon de Paris, 1885 et Salon de Nantes 1886), *Le sommeil de l'innocence*, groupe d'une inspiration charmante ; *Le Christ enseignant les foules*, statue faite en 5 jours sur la procession de la Fête-Dieu à Saint-Servan et placée depuis dans l'église de cette ville ; *L'Étoile de la Mer*, statue de la Vierge qui sera placée au mois d'août prochain sur le rocher de Bizeux à l'embouchure de la Rance, les bustes si frappants du *marquis de Ternay*, de M. *G. Mollat*, du *comte Alexandre de Monti de Rezé* et surtout celui d'*Auguste Brizeux*, commandé par l'Etat pour l'Institut et que j'ai eu le plaisir d'admirer ces jours derniers dans l'atelier de Caravanniez. (Cf. sur cet artiste religieux et patriote : Abbé HERVOUET : *Un artiste nantais*, Nantes, Grimaud, 1895).

Digitized by Google

HENRI IV

Statuette en..... (copie de celle de Pau), par *Bosio*[1].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

LOUIS XIV

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique.

LOUIS XVI

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1823).

Place Louis XVI.

NAPOLÉON Ier

Figure de marbre, par *Maximilien*[2].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

Deux bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

LOUIS XVIII

Buste de bronze, par.....

Musée des Beaux-Arts, réserves (Don de l'Etat, 1833).

[1] Bosio (François-Joseph), né à Monaco (1768), élève de Pajou ; il voyagea en Italie, puis se fixa à Paris en 1808, et, protégé par Denon, devint le sculpteur favori de Napoléon. Il fit alors 40 bustes des personnages de la Cour ; 20 bas-reliefs pour la Colonne Vendôme, 3 groupes pour le Jardin des Tuileries et sa s atue d'*Aristée*, qui est aujourd'hui dans l'escalier du Louvre. En 1816, il entra à l'Institut. Sous la Restauration, il exécuta la statue équestre de *Louis XIV*, de la place des Victoires, un projet de quadrige pour l'Arc de triomphe du Carrousel, les statues du *Duc d'Enghien* et de M. *de Montyon*, le groupe de *Louis XVI et l'Ange*, qui se trouve à la Chapelle expiatoire et la statuette d'*Henri IV enfant* (dont nous possédons la copie) pour le château de Pau. Bosio est mort à Paris en 1845.

[2] Sculpteur romain.

Digitized by Google

Buste en plâtre, par.....

Musée archéologique.

Deux bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

CHARLES X

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

LOUIS-PHILIPPE

A l'avènement de Louis-Philippe, la rue Charles X prit le nom de ru d'Orléans qu'elle a conservé depuis.

Buste en marbre, par *Suc* (1838).

Musée archéologique.

Deux bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

MARIE-AMÉLIE

Buste en plâtre, par... (il provient de la *Société d'horticulture de Nantes* dont la Reine était présidente d'honneur).

Hôtel-de-Ville, archives.

RÉPUBLIQUE DE 1848.

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

NAPOLÉON III

Buste en fonte (représentant Napoléon en Président), par....

Hôtel-de-Ville, archives.

Statuette en plâtre peint (représentant Napoléon en Président). par..... (Modèle très rare).

Hôtel-de-Ville, archives.

Trois bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

Digitized by Google

ALAIN BARBE-TORTE

Alain IV, dit Barbe-Torte, fut le 3e duc de Bretagne. Réfugié en Angleterre pendant les invasions normandes de sa jeunesse, il revint en Bretagne vers l'an 937 et battit les barbares près de Dol et de Saint-Brieuc et dans beaucoup d'autres endroits ; cependant Nantes leur restait ; Alain les en chassa, rétablit la cité, fortifia le château, fixa son séjour dans notre ville et prit le titre de Comte de Nantes ; il fut reconnu pour souverain par tous les Bretons. Il mourut à Nantes en 952 et son corps, déposé d'abord à Saint-Donatien, fut porté ensuite dans l'église Notre-Dame, qu'il avait fait bâtir.

On trouve à Nantes la rue Alain Barbe-Torte.

Statue de pierre colossale (représentant Alain Barbe-Torte remerciant Dieu de lui avoir donné la victoire), par *Amédée Ménard.*

Préfecture, grand escalier.

JEAN III

Jean III, dit Le Bon, était fils d'Arthur II. Il devint duc de Bretagne en 1312. Il maria sa nièce à Charles de Blois. Il fonda une nouvelle église en l'honneur des SS. Donatien et Rogatien au faubourg de Saint-Clément et établit 6 chanoines pour y faire le service. Il mourut en 1341.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

JEAN V

Jean V, dit Le Vaillant ou Le Conquérant, était fils de Jean IV. Il naquit en 1339 et fut élevé à la Cour d'Edouard III d'Angleterre dont il épousa la fille. Ayant battu Charles de Blois et du Guesclin à Auray (1364), il fut reconnu légitime possesseur de la Bretagne par le traité de Guérande (1365). Il fut en guerre avec Charles V, puis devint son fidèle allié. En 1383, il prêta son aide au comte de

Digitized by Google

Flandre contre Richard II d'Angleterre. Dans les dernières années de sa vie, il eut de violentes querelles avec le Connétable Olivier de Clisson. Il mourut en 1399. Notre aimable et érudit compatriote, M. René Blanchard, a publié, sous les auspices de la *Société des Bibliophiles bretons*, les *Lettres et mandements de Jean V* : cette œuvre magistrale a valu à M. Blanchard le titre de lauréat de l'Institut.

Statue de pierre, par *Thomas Louis*.

Cathédrale, sous l'orgue.

ARTHUR III

Artur III, comte de Richemont, dit Le connétable de Richemont ; 2e fils du duc Jean V ; il naquit en 1393. Aussi bon que brave, il fit tout au monde pour empêcher le meurtre de son neveu Gilles de Bretagne et sauva la vie au duc d'Alençon en intercédant près du Roi. Il fut d'abord dans le parti anglais puis se détacha de Bedford qu'il détestait. Il accepta l'épée de *connétable* qui lui était offerte par Charles VII (1425), travailla au rapprochement de son neveu François, duc de Bretagne, avec le Roi, fut associé aux exploits de Jeanne d'Arc et de Dunois et s'occupa activement de rétablir la discipline dans l'armée : dans ce but, il fit rendre par le Roi l'*ordonnance d'Orléans* (1439) qui provoqua la déplorable révolte de la *prayuerie*. Arthur III remporta, en 1450, la célèbre victoire de Formigny sur les Anglais qui perdirent la Normandie. Il devint duc de Bretagne en 1457 et mourut au château de Nantes en 1458. Ses restes reposent dans le tombeau des Carmes.

On trouve à Nantes la rue Arthur III et le quartier de cavalerie s'appelle caserne Richemont.

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1822). Sur le socle on lit : ARTHVR III, CONNÉTABLE DE FRANCE, DVC DE BRETAGNE, 1393-1457 — 1822-1896. (Elle a été retaillée en 1896).

Cours Saint-Pierre.

Digitized by Google

BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE

Françoise d'Amboise, née en 1427, montra dès la plus tendre enfance une si vive piété qu'elle fit sa première communion à l'âge de 5 ans. Elle se maria, en 1442, avec le prince Pierre, second fils du duc Jean V, et ils firent serment de garder une perpétuelle continence et de ne pas se remarier. Les deux frères de Pierre étant morts, ce prince et son épouse se rendirent à Rennes où ils furent couronnés duc et duchesse de Bretagne. Françoise d'Amboise obtint de son mari la permission de fonder et de bâtir à Nantes un monastère pour les religieuses Clarisses qui y firent leur entrée le 3 août 1457. Le duc Pierre rendit son âme à Dieu, étant en son château de Nantes, le 22 novembre 1457, et déclara à son lit de mort qu'il laissait son épouse vierge ; il fut enseveli en l'église Notre-Dame. La duchesse, peu de temps après, fonda à Vannes, au lieu dit le Bon-Don, un monastère de Carmélites ; puis, après avoir réglé ses affaires personnelles, elle entra en religion et elle fit sa profession de Carmélite en 1468. En 1469, mourut la duchesse Marguerite de Bretagne, que son mari François II délaissait pour sa maîtresse, Mme de Villequier, cousine d'Agnès Sorel. Françoise d'Amboise obtint la permission de quitter son monastère et s'installa au château de Nantes pour tenter de convertir son neveu ; elle perdit d'abord sa peine, mais parvint en 1471 à le remarier à Marguerite de Foix, ce qui le guérit de sa déplorable passion. En 1475, la duchesse Françoise fut élue Prieure des Carmélites du Bon-Don. Marguerite de Foix, désireuse de jouir plus souvent de la conversation de sa pieuse tante, obtint de son mari qu'on la fit venir au Prieuré de N.-D. des Coëts, près de Nantes, lequel passa par l'ordre du Pape des mains des Bénédictines en celles des Carmélites : l'installation eut lieu à la fin de 1477. Françoise d'Amboise rendit son âme à Dieu le 4 novembre 1485. De nombreux miracles furent opérés par son intercession après sa mort et par un décret du 16 juillet 1863, le Souverain Pontife Pie IX a confirmé officiellement le culte rendu de temps immémorial à la *Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne.*

Digitized by Google

Statue de bois polychromée, par *Polet* (vers 1862).

Cathédrale, autel particulier.

FRANÇOIS II et MARGUERITE DE FOIX

François II fut couronné duc de Bretagne en 1459. Il entra, en 1465, dans la *Ligue du bien public* contre Louis XI, qui lui interdisait de s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, de lever des impôts et de battre monnaie; il prit part au traité de Conflans (1465), qui mit fin à la *Ligue* et par lequel Louis XI lui abandonnait la régale, une partie des aides, Montfort et Etampes. Brusquement attaqué par le Roi en 1467 et obligé de signer la paix humiliante d'Ancenis, il s'assura l'appui d'Edouard IV d'Angleterre en promettant de marier sa fille Anne au prince de Galles, s'associa à la coalition du duc d'Orléans et des autres seigneurs contre Anne de Beaujeu pendant la minorité de Charles VIII et mourut de chagrin après la défaite de ses troupes à Saint-Aubin-du-Cormier (1488). On a vu à l'article ci-dessus que Marguerite de Foix était la seconde femme du Duc.

On trouve à Nantes la place François II.

Statues de marbre, par *Michel Colombe* (1506).

Cathédrale, tombeau des Carmes.

DUC D'ANGOULÊME

Buste en plâtre, par.....

Musée archéologique.

ARMÉE

MARC CHILLON

Grégoire de Tours raconte que, l'an 453, les Huns, sous la conduite de Marc Chillon, assiégèrent Nantes; ils étaient là depuis longtemps lorsqu'une nuit un spectacle merveilleux frappa leurs

Digitized by Google

regards : une procession d'hommes vêtus de blanc sortit de Saint-Donatien et se dirigea vers un cortège semblable qui sortit de Saint-Similien et les deux théories se réunirent sur les remparts. A cette vue, les barbares s'enfuirent frappés d'épouvante et Marc Chillon se convertit au christianisme.

On trouve à Nantes la rue du Marchix dont le nom rappelle peut-être celui du chef des Huns.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

DU GUESCLIN

Bertrand du Guesclin naquit, vers 1314, au château de la Motte-Broon près de Rennes. Il se fit remarquer dès son enfance par sa force et son habileté aux exercices du corps. Il commença à signaler sa bravoure dans la *Guerre de succession en Bretagne,* passa au service de la France et célébra l'avènement de Charles V (1364) en remportant cette année même la victoire de Cocherel sur Charles le Mauvais, roi de Navarre. Etant retourné à l'armée de Charles de Blois qui fut battue à Auray (1364), du Guesclin y fut fait prisonnier par l'Anglais Chandos ; il dut payer une rançon de 100 000 livres pour recouvrer sa liberté. Chargé alors par Charles V de débarrasser la France des *Grandes Compagnies*, il les emmena en Espagne où il commença par se couvrir de gloire, puis il fut défait et pris à Navarette (1367) ; redevenu libre, il remporta de nouvelles victoires. Charles V le nomma alors *Connétable* (1369). Du Guesclin chassa les Anglais de la Normandie, de la Guyenne et du Poitou. Charles V ayant réuni la Bretagne à la France (1373) les soldats bretons désertèrent son armée et du Guesclin fut soupçonné par le Roi de trahison : cruellement frappé par cette injustice, il renvoya son épée de connétable et ne voulut jamais la reprendre. Il projeta alors de retourner guerroyer en Espagne, mais il voulut auparavant s'illustrer par un dernier exploit en France : il se rendit au siège de Châteauneuf de Randon (Lozère) pour aider le maréchal de Sancerre ; le gouverneur de la place promit de se rendre à du

Digitized by Google

Guesclin s'il ne recevait pas de secours dans les 15 jours; le brave connétable mourut dans cet intervalle, le 13 juillet 1380, et le gouverneur, fidèle à sa parole, vint, lorsque les 15 jours furent passés, déposer les clefs sur le cercueil de du Guesclin.

On trouve à Nantes la rue Duguesclin.

Statuette de plâtre, par *Robinot-Bertrand*[1] (1819).

Hôtel-de-Ville, archives.

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1820). On lit sur le socle : BERTRAND DVGVESCLIN CONNÉTABLE 1320-1380 — 1820.

Cours Saint-André.

Médaillon en pierre, par *Grootaers*[2].

Passage Pommeraye, galerie du haut.

CLISSON

Olivier DE CLISSON se mit d'abord au service du duc de Bretagne et se signala à la bataille d'Auray (1364). Il passa, en 1370, au service de la France, fut le frère d'armes de Bertrand du Guesclin, l'aida à détruire les *Grandes Compagnies* et fut créé *Connétable* à sa mort (1380). Il contribua beaucoup à la victoire de Rosebecq sur les Flamands (1383). En 1391, pendant la folie de Charles VI, il

[1] ROBINOT-BERTRAND (Charles-Guillaume), né à Nantes en 1778 et mort dans cette ville en 1840. En outre des œuvres de cet artiste indiquées au cours de cette étude, je signalerai de lui les sculptures de la Chambre des Comptes et de l'Hôtel d'Aux.

[2] GROOTAERS (Guillaume), né à Nantes (1816), fils d'un sculpteur, élève de son père, de David et de Pradier; obtint presque le Prix de Rome; passionné pour son art et doué d'un grand talent il se partagea entre Nantes et Paris, en dehors de ses œuvres nantaises signalées dans cette description, je citerai celui : le buste de *Denis Papin* pour le Louvre; *Les derniers moments de Sapho*, charmante statue de marbre, exposée en 1861 et achetée en 1862 par le Ministère qui l'a envoyée au musée d'Angers; le fronton du beffroi de l'église Sainte-Croix de Nantes, le groupe colossal en fonte du *Monument de Saint-Cast* (1858); les statues colossales de *La Maine* et *la Loire* à la gare d'Angers; plus un grand nombre de statuettes et de bustes, entre autres celui de *Mgr Fournier*, le plus intime ami de l'auteur qui avait sauvé la vie du prélat dans une insurrection populaire; Grootaers est mort à Montaigu en 1882

Digitized by Google

fut privé de sa charge, se retira en Bretagne et mourut, en 1407, à son château de Josselin.

On trouve à Nantes la rue de Clisson (est-ce en l'honneur de la ville ou du connétable ?)

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1820). On lit sur le socle : OLIVIER DE CLISSON CONNÉTABLE, 1326-1407-1820.

Cours Saint-André.

Médaillon en pierre, par *Grootaers.*

Passage Pommeraye, galerie du haut.

LA FAYETTE

Buste en bronze ou fonte, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

MELLINET (François)

Mellinet (François-Aimé), naquit en 1768 à Corbeil où son père François Mellinet (né à Nantes en 1738 et mort à Paris en 1793), était tenu d'habiter en raison de son métier d'approvisionneur de l'armée. Il fut élève, ainsi que plusieurs jeunes Nantais, de l'Ecole militaire de Sorrèze, devint officier, donna sa démission en 1793 et retourna à Corbeil où il professa l'histoire pendant deux ans. Après le 18 Brumaire, il fut nommé sous-inspecteur aux revues et devint général sous l'Empire. Pendant les Cent-Jours il fut chargé comme chef d'Etat-Major d'organiser la jeune garde. Proscrit par l'ordonnance du 24 juillet 1815, après la bataille de Waterloo où il reçut une blessure, il se retira en Belgique. Il revient à Corbeil en 1819 et y reste jusqu'en 1820. Il se rend alors en Belgique pour seconder l'insurrection et fait le blocus de Maëstricht. On lui retire son commandement. Il se fixe à Bruxelles et devient l'un des chefs du parti radical. Lors de la Révolution de 1848, il tenta de faire proclamer la République en Belgique, fut condamné et enfermé dans la citadelle d'Anvers. En 1850, le prince Jérôme sollicita du Roi des Belges la grâce de Mellinet, mais celui-ci la refusa. Il mourut en 1852.

Digitized by Google

Pendant son séjour en Belgique, il rédigea une revue bibliographique et il a laissé quelques ouvrages.

Buste en plâtre peint, par *Prost*[1] (1837).

Bibliothèque publique.

THARREAU

Tharreau (Jean-Victor), naquit près de Cholet vers 1770. Enrôlé volontaire en 1792, il était général de brigade en 1794. Il fit partie de l'armée du Rhin sous Moreau et se distingua particulièrement pendant la retraite de 1796. Nommé général de division en 1799, il fut à l'armée d'Helvétie sous Masséna et l'aida à remporter les victoires de Zurich et de Winterthur. Ayant refusé de voter pour le Consulat et l'Empire, il fut mis en non-activité de 1802 à 1809, et reçut alors le titre de baron. Il reçut le commandement de la 1re division de grenadiers et fit la campagne d'Autriche, il fut blessé à Vienne et se distingua à Essling et à Wagram. Il rentra en France jusqu'en 1812. Pendant la campagne de Russie, il voulut couper la retraite des Russes sur Moscou, mais le duc d'Abrantès l'empêcha d'opérer ce mouvement. Il eut la poitrine traversée d'une balle à la Moskova et mourut sur le champ de bataille (1812).

Buste de plâtre (moulé sur la statue qui est à Versailles), par *Debay le père.*

Musée archéologique. (Il avait été donné au Musée des Beaux-Arts, en 1840, par Mme veuve Tharreau).

CAMBRONNE

Cambronne (Pierre-Jacques-Etienne), naquit à Nantes en 1770. Grenadier dans le premier bataillon de Maine-et-Loire (1792), sergent dans la 2e légion nantaise (1793), il se battit en Vendée sous Hoche et parvint au grade de capitaine. Après la première pacification (1799) il passa à l'armée de Masséna et fit la campagne d'Hel-

[1] Sculpteur belge.

Digitized by Google

vétie. Chef de bataillon, il assista, sous les ordres de Suchet, à la victoire d'Austerlitz (1805). Après Wagram (1809), il se rendit en Espagne et se fit remarquer par son habileté dans la guerre de montagnes. Il fit la campagne d'Allemagne (1813) comme général de brigade et se distingua dans la campagne de France (1814). Bien que grièvement blessé au moment de l'abdication de Napoléon (11 avril 1814), il sollicita et obtint la faveur de le suivre à l'île d'Elbe. Lors du retour de l'Empereur, il reçut le commandement de l'avant-garde. En arrivant à Paris, il fut nommé Grand'Croix de la Légion d'honneur et général de division, mais il refusa ce grade. Il s'acquiert une gloire durable à Waterloo où il est laissé pour mort : transporté au quartier-général des étrangers par des soldats anglais, on l'entoure d'égards, puis il est conduit en Angleterre où il reste jusqu'au 25 septembre 1815. Il rentre alors en France pour se disculper de l'accusation de conspirateurs portée contre lui par le ministre Clarke de Feltre : le Conseil de guerre l'acquitte après une admirable plaidoirie de Berryer (1816) et Louis XVIII le nomme gouverneur de Lille. Il se retira plus tard à Nantes où il vécut paisiblement et mourut dans sa ville natale en 1842. Cambronne était baron de l'Empire et chevalier de Saint-Louis.

On trouve à Nantes la rue Cambronne ; la caserne d'infanterie s'appelle caserne Cambronne. Enfin le Cours de la République (vocable officiel mais absolument impopulaire) est appelé par une partie des Nantais Cours Napoléon ou Cours Henri IV et par l'immense majorité Cours Cambronne.

Statue de bronze (représentant Cambronne à Waterloo debout et serrant le drapeau dans ses bras), par *Debay le fils* (1848). Sur la face O. du socle on lit : LA GARDE MEURT ET NE SE REND PAS. A CAMBRONNE ; sur la face S. : VOLONTAIRE NANTAIS 1792 ; sur la face E. : NANTES ET L'ARMÉE. INAUGURÉ LE XXIII JUILLET M DCCC XLVIII ; sur la face N. : WATERLOO, 18 JUIN 1815.

Cours de la République.

Buste plâtre, par *Suc* (1848).

Musée archéologique. (Il avait été donné par l'auteur au musée des Beaux-Arts).

Digitized by Google

DUMOUSTIER

Dumoustier (Pierre, comte), naquit à Saint-Quentin en 1771. Engagé volontaire en 1793, il était général de division en 1811. Il fut député pendant les Cent-Jours. La police ministérielle de 1816 l'exila de Nantes. Lorsqu'arrivèrent les journées de 1830, le général Despinoy commandait la 12e division à Nantes. Le 29 juillet, en apprenant la révolution de Paris, notre cité se souleva; le 30, des jeunes gens armés se rendirent chez le général Despinoy; une collision s'ensuivit, il y eut 20 tués et 10 blessés 1500 gardes nationaux étaient organisés dans la matinée du 31; ce jour-là, 60 citoyens se battirent contre 400 soldats qui les avaient surpris; les autorités se renfermèrent chez Despinoy et la Chambre de commerce prit le commandement de la ville. Le 1er août, le général Dumoustier est à la tête de la Garde nationale. Le 2, on parlemente; Despinoy rend l'arsenal. Le 3, les autorités partent. Le 4, on arbore partout le drapeau tricolore Enfin, le 5 août, le général Despinoy est remplacé à la tête de la 12e division par le général Dumoustier qui est nommé, le 13 mars 1831, inspecteur général d'infanterie dans cette division et, le 21 mars, grand officier de la Légion d'honneur. Le 25 avril, pendant une tournée aux environs de Beaupréau, il fut renversé de cheval et se cassa la cuisse gauche, accident qui motiva son remplacement le 13 mai. Après 6 semaines de souffrances, il subit avec courage l'amputation le 12 juin et mourut à Nantes, le 15 juin, des suites de cette opération.

On trouve à Nantes la place Dumoustier.

Buste en marbre, par *Suc*.

Musée archéologique (Il avait été donné par l'Etat au Musée des Beaux-Arts en 1855).

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

Médaillon en pierre, par *Grootaers*.

Passage Pommeraye, galerie du haut

Digitized by Google

GÉRARD

Gérard (Etienne-Maurice, comte) (1773-1852), ministre de la Guerre, maréchal de France, président du Conseil, grand-chancelier de la Légion d'honneur, fut employé, à la fin de l'Empire, dans la division que le général Tharreau réunissait à Nantes.

Buste de marbre, par *Grootaers*.

Musée archéologique (Il avait été donné au Musée des Beaux-Arts, en 1858, par Mme veuve Gérard).

BRÉA

Bréa (Jean-Baptiste-Fidèle), naquit à Menton en 1790, fut longtemps chef d'Etat-major à Nantes et fut tué par les insurgés à la barrière de Fontainebleau en juin 1848.

On trouve à Nantes la rue de Bréa.

Buste de bronze, par *Grootaers*.

Cimetière de Miséricorde.

Buste de marbre, par *Grootaers*.

Musée archéologique. (Il avait été donné au Musée des Beaux-Arts, en 1849, par l'Etat).

MELLINET (Emile).

Mellinet (Emile) naquit à Nantes en 1798. Sous-lieutenant en 1815, il fut blessé à Metz cette année-là. En 1822, pendant la guerre d'Espagne, il fut encore blessé à Saint-Sébastien. Il était chef de bataillon en 1840. Envoyé en Algérie en 1841, il s'y fit remarquer; en 1846, on le nommait colonel et peu après il fondait Sidi-bel-Abbès. Rentré en France en 1850 comme général de brigade il fut d'abord attaché à l'armée de Lyon puis à la Garde impériale dès sa formation. Envoyé en Crimée, il fut blessé à la première attaque de Sébastopol (18 juin 1855). Il revint en France avec les étoiles de

Digitized by Google

général de division et fit la guerre d'Italie. En 1859, il fut promu Grand-Croix de la Légion d'honneur. En 1863, on le nomma commandant supérieur des gardes nationales de la Seine (il donna sa démission en 1869), et en 1865, l'empereur le fit sénateur. Retiré à Nantes, dont il fut pendant sa verte vieillesse l'une des physionomies les plus populaires, il est mort dans sa ville natale en 1894. En outre de ses magnifiques états de service, le général Mellinet laissera le souvenir d'un amateur passionné pour la musique (c'est lui qui réorganisa les musiques militaires) et d'un bibliophile de haut goût. On se rappelle aussi qu'il tenait son rôle dans la petite troupe d'amateurs de la cour de Compiègne.

On trouve à Nantes la place du général Mellinet (récemment encore place Launay).

Statuette en terre cuite, par *Le Bourg*[1].

Bibliothèque publique.

Médaillon de bronze, par *Le Bourg* (1886). Sur un écusson sculpté dans le granit on lit : FRANCE 1814.— ESPAGNE—ALGÉRIE—CRIMÉE — ITALIE — FRANCE 1870-71.

Cimetière de Miséricorde.

Statue de bronze, représentant le général debout, tête nue, dans

[1] Le Bourg (Charles-Auguste), né à Nantes en 1830 ; élève d'Amédée Ménard et de Rude ; je citerai parmi ses innombrables œuvres toutes remarquables par leur cachet artistique : *Enfant nègre jouant avec un lézard* (Salon de 1853) bronze acheté par l'Etat qui valut à Le Bourg une médaille de 1e classe et à l'Exposition universelle de 1855 une mention honorable ; *Victime gauloise*, (Salon de 1859) marbre qui lui méritait un rappel de médaille de 3e classe ; *l'Enfant à la sauterelle*, (Salon de 1868), marbre ravissant de grâce, acheté par l'Etat et donné au Musée des Beaux-Arts de Nantes, qui valut à l'auteur une médaille le classant hors concours ; *Joueur de biniou*, (Salon 1857), statue bronze ; *les Jeux de l'Amour* (Salon 1867), groupe terre cuite ; *le Travail*, (Salon 1883), statue plâtre (coulée en bronze pour l'école Diderot) ; *La chasse et la forge*, groupe en pierre commandé par l'Etat pour le nouveau Louvre ; *La Ville de Nantes*, statue en pierre au nouvel Hôtel de Ville de Paris, etc., etc. ; M. Le Bourg a fait un nombre considérable de bustes aussi parfaits de ressemblance qu'admirables de modèle. Notre éminent compatriote, aussi fin causeur et homme du monde affable que grand artiste, vient de se fixer à Paris.

Digitized by Google

une pose martiale, et, dans un mouvement énergique, l'épée à la main, étendant le bras droit et montrant l'ennemi, par *Marqueste*[1] (1897)[2].

Place du général Mellinet.

LA MORICIÈRE

De la Moricière (Christophe-Louis-Léon Juchault), naquit à Nantes en 1806. Elève de l'École polytechnique, puis officier du génie il fut envoyé en Algérie en 1830. Général de brigade en 1840, général de division en 1843, il soumet Abd-el Kader en 1847 : c'est à lui surtout qu'est due la colonisation de l'Algérie pour laquelle il créa et pratiqua cette admirable devise : *Ense et aratro*. Député de la Sarthe en 1846, représentant du peuple en 1848, il combattit l'insurrection de juin et devint Ministre de la guerre et vice-président de la Législative Il se montra l'un des plus ardents adversaires du Prince-Président ; aussi au 2 décembre il fut arrêté et conduit à la frontière. Il rentra en France en 1857. Lors de l'invasion des Etats pontificaux par les Piémontais, il offrit sa loyale épée à Pie IX et prit le commandement des troupes du Pape. Battu à Castelfidardo et assiégé dans Ancône, il dut capituler (1860). Il rentra en France et mourut en 1865 au château de Froussal (Somme). Il était grand officier de la Légion d'honneur.

On trouve à Nantes la rue et la place La Moricière et le quartier du train des équipages s'appelle Caserne la Moricière.

Modèle en plâtre, par *Amédée Ménard.*

Musée des Beaux Arts, réserves. (Don de Mme de la Moricière en 1840).

[1] Marqueste (Laurent-Honoré), né à Toulouse, élève de Jouffroy et Falgurère, Grand Prix de Rome en 1871, décoré en 1884, membre de l'Institut, je citerai de lui : *Jacob et l'Ange* (Salon 1874), médaille de 3e classe ; *Persée et la Gorgone*, (Sal. 1876), médaille de 1re classe et H. C. ; à l'Ep. univ. de 1878, médaille de 2e classe ; *J A. de Thou* (Sal. 1881), buste plâtre destiné à la Bibliothèque nationale ; *Suzanne* (1883), statue de marbre, au Musée du Luxembourg ; *L'art* (Sal. 1887), statue de bronze pour le parvis de l'Hôtel-de-Ville de Paris et au même Salon *La Fortune*, statuette en argent pour le prix de la Coupe offert par le Jockey-Club ; M Marqueste a modelé aussi plusieurs bustes.

[2] Ce monument sera inauguré sous peu car la statue est à la fonte chez Leblanc-Barbedienne et les frais du socle ont été amplement couverts par la merveilleuse fête militaire du 21 mars 1897 sur le cours Saint-Pierre.

Digitized by Google

Buste en plâtre, par *Roux*[1].

Musée des Beaux-Arts (Envoi de l'Etat en 1896).

Statue couchée en marbre, par *Paul Dubois*[2] (1878). On lit sur la face S. de ce splendide monument 1° sur le portique : SPES MEA DEVS[3] — ÆTERNÆ MEMORIÆ D. JVCHAVLT DE LA MORICIÈRE ; 2° sur le soubassement : FIDES-FORTITVDO-CONSILIVM ; — sur la face O., sur le portique : OPTIMO VIRO ET CLARISSIMO DVCI JVCHAVLT DE LA MORICIÈRE AMICI SODALES COMMILITONESQVE HOC MONUMENTUM POSVERE ; — sur la face N., 1° sur le portique : SPES MEA DEVS — ÆTERNÆ MEMORIÆ....; 2° sur le soubassement : CARITAS — JVSTITIA — VIRTVS ; sur la face E., 1° sur le portique : OPTIMO VIRO....; 2° sur le soubassement : IN AFRICA PATRIÆ FINES MAN. V AC CONSILIO AMPLIFICAVIT FIRMAVITQVE. GALLIA MŒ-

[1] Roux (Julien), né à Saint-Michel et Chanvaux (Maine-et-Loire) en....., élève de Jouffroy, a exposé : *La Comédie* (Salon 1872), statue en plâtre, qui reparut en marbre au Salon de 1874. *La Pensée*, (Sal. 1879), bas-relief en bronze. *Dauban*, (Sal. 1874), buste bronze ; le *Maréchal de Bourmont*, (Sal. 1878), buste en plâtre, etc.

[2] Dubois (Paul), né à Nogent-sur-Seine (Aube) en 1829, appartient par sa grand'mère à la famille de Pigalle. Après avoir été élève de Toussaint, il voyagea en Italie en compagnie du peintre Didier et du compositeur Georges Bizet. Rentré en France en 1863, il exposa, l'année même, au Salon : *Narcisse au bain* et *Saint Jean*. Son *Saint Jean*, qui reparut en bronze au Salon de 1864, est aujourd'hui au Luxembourg. Il expose au Salon de 1865 le modèle en plâtre de son célèbre *Chanteur florentin* qui lui vaut la Grande médaille d'honneur. Il donne à l'Exposition universelle de 1867 son *Narcisse au bain* en marbre et son *Chanteur florentin* en bronze : ces deux œuvres ravissantes sont au Luxembourg. Il paraît au Salon de 1873 comme peintre et sculpteur. Au Salon de 1876, il donne un tableau de mérite : *Portraits de mes enfants* et il obtient la Grande médaille d'honneur pour *Le courage militaire* et *La Charité*, deux des statues allégoriques du tombeau de la Moricière. L'ensemble de l'admirable mausolée que notre Cathédrale est fière de posséder et qui fait pendant au tombeau des Carmes paraît à l'Exposition universelle de 1878 où il cause l'admiration de tous les connaisseurs et vaut à l'artiste la Médaille d'honneur. Au Salon de 1886, Paul Dubois expose le *Connétable Anne de Montmorency*, statue équestre et au Salon de 1889 la statue équestre de *Jeanne d'Arc*. Il a modelé aussi des bustes fort beaux, entre autres ceux de : Paul Baudry, Henner, Cabanel, Gounod, Pasteur. Paul Dubois est entré à l'Institut en 1876 ; il a été nommé Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts en 1878 et il est Grand Officier de la Légion d'honneur depuis 1889.

[3] Devise de la famille Juchault de la Moricière.

Digitized by Google

RENTE, NEFARIOS IN LEGEM REBELLES STRENVE DIMICAVIT. SANCTÆ SEDI DERELICTÆ VLTIMVM ATTVLIT PRÆSIDIVM. FORTVNÆ HAVD IMPAR, FORTIOR IN ADVERSIS, INGENIO INCLYTVS, CORDE EXCELSIOR, CRVCIS IN AMPLEXV OBIIT, ANNO DOMINI M D CCC LXV ; — sous le portique, deux fois : SPES MEA DEVS.

Cathédrale.

DU COUËDIC

Couëdic de Kergoualer (Charles-Louis, vicomte du), naquit en 1740, au château de Kerguélenen. Il commandait la frégate *La Surveillante* en 1779, lorsqu'il rencontra à la hauteur d'Ouessant la frégate anglaise *Le Québec* et lui livra un combat opiniâtre ; le navire anglais sauta, mais *La Surveillante* rentra à Brest rasée et désemparée. L'héroïque commandant mourut de ses blessures. Un tombeau qui lui avait été élevé aux frais de Louis XVI fut détruit en 1793. Napoléon Ier ordonna de le rétablir en 1805.

On trouve à Nantes la rue du Couëdic.

Médaillon en pierre, par *Grootaers.*

Passage Pommeraye, galerie du haut.

JEAN BART

Bart (Jean), naquit à Dunkerque en 1651 et y mourut en 1702. Il fut surnommé le *Bayard de la marine* et obtint des lettres de noblesse. Sa famille est éteinte. Sa statue, par David d'Angers, orne sa ville natale.

On trouve à Nantes le quai Jean Bart.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

CASSARD

Cassard (Jacques). naquit à Nantes en 1672. Il fit la course dans la Manche contre les Anglais, protégea les convois de blé qui venaient du Levant pendant la disette de 1709 et pilla les colonies

Digitized by Google

portugaises d'Amérique en 1712 : malgré ses éminents services, il fut emprisonné à Ham sous Louis XV à cause de paroles indiscrètes contre le cardinal Fleury. Duguay-Trouin le regardait comme le plus grand homme de mer de son temps. Il mourut en 1740. Notre érudit compatriote, M. de la Nicollière Teijeiro, a écrit une biographie magistrale de Cassard.

On trouve à Nantes le quai Cassard.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

Médaillon en pierre, par *Grootaers*

Passage Pommeraye, galerie du haut.

DUGUAY-TROUN

Duguay-Trouin (René), naquit à Saint-Malo en 1673. Il obtint des lettres de noblesse en 1709 et s'illustra par la prise de Rio de Janeiro en 1711. Il mourut à Paris en 1736. Sa famille est éteinte. On voit sa statue à Saint-Malo et à Versaille.

On trouve à Nantes le quai Duguay-Trouin.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

DUQUESNE

Duquesne (Abraham) naquit à Dieppe en 1610. Il reçut le domaine du Bouchet qui fut érigé pour lui en marquisat (1681). Il mourut à Paris en 1688 Dieppe et Versailles sont ornées de sa statue.

On trouve à Nantes le quai Duquesne.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

(*A suivre*). Bon Gaëtan de Wismes.

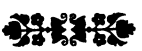

Digitized by Google

EN MER

NOTES ET IMPRESSIONS

EXTRAITS D'UN JOURNAL DE BORD

(*Suite et fin*[1])

Ce matin à 5 heures nous jetons l'ancre dans la magnifique rade de Rio-Janeiro. On dit que c'est la plus belle du monde : quoi qu'il en soit, ce n'est assurément pas la plus agréable. Quelle atroce chaleur, et pas la moindre brise !

Plusieurs passagers de seconde débarquent ici. On se fait des adieux plus ou moins touchants — en apparence. Cent quarante émigrants nous ont quittés aussi ; mais hélas ! près de trois cents nouveaux viennent prendre leurs places ; ou plutôt non : ils n'ont pas pris leurs places, car il n'y en a plus ! Les pauvres gens sont les uns sur les autres, et, encore une fois, la chaleur est atroce, plus de 40° sûrement. Aussi les émigrants envahissent les parties réservées et s'emparent de la dunette. On n'a pas le courage de les refouler sur l'avant. Au reste, presque tous les passagers de classes sont à terre, voulant, malgré la chaleur et... la *fièvre jaune*, visiter Rio. Je fais comme eux ; mais tout d'abord

[1] Voir la livraison de Mars 1897.

Digitized by Google

je veux remplir la mission charitable qui m'incombe, en conduisant à l'hôpital un employé des cuisines atteint de pneumonie et qui ne peut plus continuer la traversée. Pauvre garçon, il ne remontera pas sur ce navire ni sur aucun autre, sans doute; il ne reverra plus Marseille où, avec sa vieille mère dont il est l'unique soutien, l'attend sa fiancée! Par les soins de l'*Agence*, nous trouvons une voiture au quai. Péniblement, à travers des rues très mal pavées, après mille cahots fort douloureux pour le malade, nous arrivons au magnifique hospice de *Misericordia* tenu par des religieuses françaises de Saint-Vincent de Paul, anges de la charité et du dévouement que l'on retrouve dans tous les pays. Je leur ai recommandé mon malade ; il va être, j'en suis sûr, l'objet de soins tout maternels qui l'arracheront à la mort, si la chose est encore possible.

L'hospice de *Misericordia* est un établissement de premier ordre, immense et luxueux. Il a été fondé par un riche Portugais et se trouve dans une situation de prospérité telle que l'Etat brésilien lui a fait plus d'un emprunt lorsque les républicains *intègres* avaient vidé les caisses publiques....

Cependant les religieuses me conseillent de retourner à bord au plus tôt : cette journée, la plus chaude de l'été qui commence, pourrait bien voir réapparaître la *fièvre jaune*. Cette terrible fièvre ne disparaît jamais complètement, d'ailleurs ; elle existe toujours à Rio à l'état endémique. Quand elle *règne* à l'état épidémique, çà devient épouvantable : elle fait alors jusqu'à 700 et 800 victimes par jour! Mais dans cette ville où l'on gagne beaucoup d'argent et où l'on mène une vie d'une activité intense, on s'habitue à regarder la mort en face, on y pense à peine et il est convenu de n'en pas parler. Ainsi, par exemple, dans un café où se réunissent habituellement plusieurs amis :

— M. X, où est-il donc ce soir?

— Il ne viendra plus ; vous devait-il quelque chose?

— Non; mais qu'est-il devenu? A-t-il quitté Rio? je l'ai encore vu ce matin.

— Laissez-le où il est et n'en parlons plus.

Cela veut dire que M. X vient d'être enlevé en quelques heures

Digitized by Google

par la fièvre jaune ; au moment où un ami s'informe de lui, on l'enfouit précipitamment avec beaucoup d'autres. — Oh ! le doux pays!

A l'*Agence* je retrouve le commandant et le commissaire et, malgré le soleil de feu et l'air embrasé, nous faisons une petite promenade à travers la ville. Rien de bien remarquable ; nous ne rencontrons aucun monument digne d'une capitale de 7 à 800 000 habitants : maisons communes et peu propres, rues étroites, sales et très mal pavées, avec des fondrières çà et là. Il y a cependant quelques beaux quartiers, quelques belles places, et parfois la foule est si considérable, que nous ne pouvons pas avancer. Le jardin public est une merveille ; je m'attacherais à en donner une idée, si j'étais un *descriptif*. Notre admiration, qui n'avait pas eu à s'exercer jusque-là, put s'y donner libre cours.

Nous rentrons à bord à 5 heures ; le pont est encombré et tout le monde se lamente. La chaleur reste la même, la nuit n'apporte aucune fraîcheur : lorsqu'il y a 40° le jour, il y en a 39° la nuit.

3 décembre, jeudi.

Nous sommes partis de Rio ce matin à 10 heures. J'ai rêvassé, l'après-midi, sur la passerelle, où une brise délicieuse m'a permis enfin de respirer un peu. « La joie de rêver est la maîtresse joie », a dit L. Veuillot ; c'est vrai, surtout en certaines circonstances comme aujourd'hui. La mer était incomparablement calme et belle.

Les poissons semblaient en fête : des requins, dérangés par la marche du navire, s'écartaient lentement et comme avec menace : des troupeaux de marsouins surgissaient de tous côtés, faisant des cabrioles assez grotesques ; un grand cachalot même a voulu nous saluer. J'ai regardé et rêvé ainsi jusqu'au dîner, oubliant que la tente ne préserve pas suffisamment de ce soleil tropical. Aussi, ce soir, j'ai un mal de tête bien conditionné...

Je suis retourné pourtant sur la passerelle d'où j'ai assisté à l'embrasement général du ciel : un orage a éclaté, nous inondant durant dix minutes d'une pluie diluvienne ; les éclairs étaient splendides. On m'a fait remarquer le *feu Saint-Elme* au bout des mâts, et cela m'a fait songer à certaines légendes bretonnes...

Digitized by Google

4 décembre, vendredi.

Ce matin, vers 5 heures, nous sommes arrivés à Santos (30 à 40 000 hommes) qui se trouve dans une rivière à 5 ou 6 kilomètres de la mer. Les montagnes l'entourent, elle aussi, mais un peu à distance. Le fleuve coule au milieu d'une vaste plaine très boisée.

Le directeur de l'*Emigration* et deux employés — hommes de couleur — ont été invités à déjeuner à bord. Tous ces gens-là paraissent beaucoup aimer la cuisine française et surtout les vins français ; le *champagne* les met infailliblement en liesse. *Quand ils sont à point,* on procède aux affaires... J'ai assisté à l'étrange opération du débarquement des 750 émigrants qui s'arrêtent ici. Les familles se présentent successivement d'après leur port d'embarquement, ou plutôt ce sont les chefs de chaque famille qui s'avancent avec un numéro d'ordre ; par exemple : famille G., embarquée à Malaga, sept personnes. Le chef remet à l'agent de l'émigration la carte portant ces indications ; l'agent la transmet au commissaire du bord ; si tout est en règle, la famille descend dans un énorme chaland, traînant après elle les colis les plus divers et les plus drôles. Le commissaire conserve précieusement les cartes en question ; sur leur présentation le gouvernement brésilien paiera à nos armateurs une somme de 115 francs, je crois, par émigrant. Les agents essaient de tirer au clair la situation familiale de leurs nouveaux concitoyens ; il arrive trop souvent que ce sont de faux ménages. Aujourd'hui, par exemple, un Espagnol présente comme étant sa fille une personne aussi âgée que lui ; l'agent l'a plaisanté dans un langage très salé

Ces émigrants n'étaient pas encore débarqués que 400 autres, dans de petites embarcations, entouraient le navire pour y prendre passage. C'est chose étrange, que ces migrations d'oiseaux sans plumes : l'été arrive au Brésil avec ses affreuses chaleurs, ils fuient dans l'Uruguay ou l'Argentine ; ils reviendront sans doute avec les jours plus tempérés.

Il s'est produit avec la douane un fait typique et topique : des

Digitized by Google

douaniers en civils, descendus au fumoir des premières, consomment 8 bouteilles de bière que le maître d'hôtel a le malheur de leur faire payer. Voulant se venger, ils lui demandent « s'il ne vend pas de la parfumerie. » Il les conduit tout bonnement à sa cabine où se trouvent étalées « des marchandises » pour plus de 250 francs. Un instant après deux douaniers en uniforme arrivent et confisquent tout, malgré les réclamations du malheureux maître d'hôtel. Dans ce pays il faut *graisser la patte* aux fonctionnaires, autrement ils se la graissent eux mêmes.

Nous partons à 5 heures... A peine sorti de la rivière, le navire est secoué par une mer assez forte. Les passagères rendent consciencieusement le dîner qu'elles viennent de prendre avec le meilleur appétit du monde. — La pluie continue à tomber; et il fait noir, noir... « comme chez le loup. »

6 décembre, dimanche.

Journée du large : on verra la terre demain soir. Il est temps que nous arrivions au terme du voyage ; depuis 26 jours nous nous éloignons sans cesse de la « douce France », et je vois se réaliser un peu maintenant ce que l'on m'avait annoncé dès le début : les caractères s'aigrissent, on se supporte difficilement. Il en est ainsi, paraît-il, à la fin de toutes les longues traversées.

Un mois de vie commune, et dans un espace très restreint, c'est trop pour des étrangers qui ne sont unis par aucun lien et qui, une fois débarqués, ne gardent aucun souvenir les uns des autres. Puis il y a la question *femmes*, et à bord des paquebots c'est lamentable ... Enfin nos passagers appartiennent à des races très différentes ; nous avons en ce moment à bord des représentants de presque toutes les nations : français, anglais, norvégiens, autrichiens, polonais, allemands, russes, bulgares, portugais, espagnols, italiens, suisses, juifs, turcs, arméniens, brésiliens, etc. — Quelle Babel !

Pour rester en dehors des potins, je me tiens à l'écart, ces jours-ci, et je lis encore plus que précédemment. Les livres sont de bons amis. Mais, hélas ! il n'y a pas que des chefs-d'œuvre !

Digitized by Google

8 décembre, mardi.

Depuis hier, nous longions à une petite distance les côtes de l'Uruguay. Elles diffèrent essentiellement comme aspect de celles que nous avions aperçues jusqu'ici durant ce voyage : plus de montagnes aux pics élevés, pas même de falaises ; partout des dunes de sable. Depuis hier aussi, la chaleur a considérablement diminué ; il fait même presque frais, et cela est très agréable, après les terribles chaleurs subies depuis Dakar. Ce matin, nous avons mouillé vers 2 heures, à Montévidéo. La rade est belle, mais peu sûre ; il y faudrait une grande digue. Il paraît qu'on en parle depuis longtemps. Cette ville est située à l'embouchure du *Rio de la Plata* ; Buenos-Ayres est situé de l'autre côté de cet immense fleuve, large d'au moins 45 lieues. Il est navigable jusqu'à l'Assomption, capitale du Paraguay. On se croirait absolument en mer, n'était-ce la couleur de l'eau qui est jaunâtre et sale, comme la Gironde à Bordeaux. Quoique la mer fût calme, il y avait, en rade, des lames de fond qui soulevaient et secouaient fortement les chaloupes et les vapeurs venus vers nous ; on voyait et l'on entendait les lames se briser avec violence contre les quais.

Quinze émigrants seulement sont restés ici. C'est pourtant un excellent pays, très beau et très malsain ; heureusement, il est mal administré et gouverné comme toutes les Républiques de l'Amérique du Sud. Ce pauvre Uruguay est depuis quelques jours — une fois de plus — en révolution : les *rouges* détiennent le pouvoir ; les *blancs* trouvent que cela dure depuis trop longtemps, et ils prennent les armes. En ville, tout est calme comme à l'ordinaire ; dans les campagnes, on se bat : un millier de soldats poursuit les insurgés. « L'union fait la force » ; hélas ! ce petit pays ignore cette bienfaisante union, et voilà pourquoi, malgré ses grandes ressources, il est loin d'être prospère. La population diminue, s'en va dans l'Argentine ; les impôts seuls augmentent « La République orientale de l'Uruguay » ne compte que 800.000 habitants, dont 200.000 pour Montévidéo. Autrefois, les Français y étaient nombreux, le peu de sécurité les a fait fuir ; la ville, dit-on, garde leur empreinte.

Digitized by Google

La fatigue, en me condamnant à rester à bord, m'empêche d'en juger par moi-même ; ce sera pour le retour. Dès aujourd'hui, j'ai constaté *de visu et gustu* qu'on y trouve d'excellents fruits : ce soir, en 1ère, on nous a servi des pêches, des abricots, des cerises, des asperges ! Manger de tout cela le 8 décembre, ce n'est point banal.

Ce matin s'est produit un fait qui a ému profondément tous ceux qui en ont été témoins : le fils de Mme de C., (qui perdit son mari à Dakar) est venu jusqu'ici au-devant de sa mère. Quand elle l'a vu dans le petit vapeur, elle s'est mise à fondre en larmes, au souvenir de son malheur. Lui aussi, sanglotait en voyant sa pauvre mère *seule*. Le petit vapeur ne pouvant accoster avant l'autorisation de la *Santé* ; un quart d'heure durant, ce furent des signes affectueux échangés à distance entre la mère et le fils.

Aujourd'hui, grande et douce fête de l'Immaculée-Conception célébrée avec tant de foi et d'amour *là-bas*. Ici elle a, naturellement, passé inaperçue : les jouisseurs ne savent pas lever les yeux au ciel ; tout chez eux s'arrête au terre à terre et aspire aux grossières voluptés ; la vision de l'Immaculée ne peut attirer ni surtout retenir leurs regards qui ne recherchent et ne fixent volontiers que ce que Bossuet appelle « une boue colorée », « et cette boue, ajoute-t-il, on l'aime avec un cœur de boue. » Hélas ! je m'en aperçois bien depuis un mois ..

9 décembre, mercredi.

On arrive en rade de Buenos-Ayres ce matin à 3 heures, nous ne sommes entrés dans le bassin à flot qu'à 10 heures. Nous voici enfin à destination. Ç'a été bientôt la débandade complète des passagers et... la tranquillité à bord. Pendant que les journaliers travaillent au déchargement du navire — ce qui durera au moins deux jours. — je vais en ville avec le commissaire qui parle parfaitement l'espagnol. Le temps est extrêmement chaud ; grâce au tramway nous avons pu cependant voir sans fatigue une bonne petite ville. C'est grand, mais pas encore très beau. Les maisons, à cause du peu de consistance du sol, sont peu élevées, de sorte que certaines rues, longues de 7 ou 8 kilomètres, n'ont que des maisons d'un étage,

Digitized by Google

deux au plus. Beaucoup de rues sont affreusement pavées, comme celles de Rio. Heureusement le pavage en bois commence à être employé ; on a trouvé aussi le moyen de construire des maisons à quatre ou cinq étages. Ces améliorations enflent démesurément l'orgueil des Argentins ; j'ai eu toutes les peines du monde à ne pas rire au nez d'un de ces braves gens, qui, montrant *la place* et l'*avenue de Mai*, me demandait avec un grand sérieux et une suffisance imperturbable « si Paris est aussi beau que çà. » !

Je n'en demeure pas moins persuadé que dans une dizaine d'années Buenos-Ayres deviendra une fort belle ville qui, au lieu d'une population de 700.000 habitants, aura atteint son million.

Dans mes promenades à travers les rues, j'ai cru remarquer que tout est en *façade*. De même les habitants : ils cherchent à en imposer par leurs grands airs : grattez, vous ne trouverez rien.

Le mouvement commercial est très considérable ; Buenos-Ayres est le New-York de l'Amérique du Sud.

Auri sacra fames, — cette *faim* de l'or sévit ici d'une façon intense ; on veut de l'or, et cet or que l'on obtient *per fas et nefas*, on le gaspille. A l'Exposition de 1889, les Argentins étonnèrent les Parisiens eux-mêmes par leurs prodigalités ; on en vit quelques-uns dépenser 4 et 500.000 fr. durant un séjour relativement court en France — 6 ou 7 mois, — et revenir ici avec des dettes ! Les juifs, qui ont envahi le pays depuis leur expulsion de la Russie, vont accentuer de plus en plus cette chasse à l'or. Comme ils vont l'exploiter, ce riche pays à qui un superbe avenir semble réservé ! Buenos-Ayres est une ville cosmopolite ; il s'y trouve environ 60.000 Français, 100.000 Italiens, 200.000 Espagnols, 80.000 Allemands, des Juifs, des Arabes, etc.

Une église que j'ai visitée aujourd'hui, Notre-Dame de la Merci, je crois, n'offre guère de style architectural proprement dit ; j'y ai été frappé surtout par la profusion des ors, par la richesse du mobilier. Un immense et beau tapis recouvre tout le pavé, excepté au milieu où ce pavé m'a semblé être tout simplement en granit rose des Vosges.

D'après des renseignements recueillis de divers côtés il m'a semblé que la religion ici est toute de surface, comme le reste ; le veau d'or a des adorateurs infinis plus nombreux que Jésus-Christ.

Digitized by Google

12 décembre, samedi.

La nuit dernière, j'ai été réveillé par un orage épouvantable j'ai rarement entendu — peut-être jamais — d'aussi formidables coups de tonnerre. Et une pluie !

La République Argentine est le pays de l'élevage en grand, comme l'Australie. Dans certaines propriétés des *pampas*, il n'est pas rare de rencontrer des troupeaux de 6 ou 700 bœufs, de 25 ou 30.000 moutons, souvent plus Aujourd'hui le commissaire et moi avons circulé le long des quais au milieu des chevaux, des moutons et des bœufs réunis là pour l'exportation. Nous avons vu embarquer des bœufs sur une dizaine de grands *cargots*, allemands et anglais. C'est un spectacle assez étrange. Ces animaux sont parqués par bandes de 2 ou 300 près du « quai des animaux en pieds » ; on les pousse successivement dans une sorte de couloir, au nombre de 5 ou 6 à la fois, mais séparés par de fortes pièces de bois. Là ces bœufs, à peu près sauvages, deviennent furieux ; ils font des efforts inouïs et terribles — souvent on voit le sang couler de leurs naseaux — pour se tirer de ce mauvais pas : efforts inutiles ! A l'extrémité du couloir à claire-voie attend une cage très solide ; on ouvre une porte à l'aide d'un contre-poids, on pousse le bœuf, on ferme derrière lui, et au même instant une grue à vapeur enlève le pauvre animal dans les airs à une hauteur de 10 mètres au moins, l'y balance une seconde, puis le dépose au point voulu sur le pont où une installation spéciale est préparée. Au même moment la porte de l'énorme cage s'ouvre : le bœuf, effaré de son ascension aérienne, se précipite dans un couloir où du foin répandu à profusion l'empêche de glisser ; en quelques bonds il se trouve auprès de ses congénères, et sans difficulté on le fixe à la place qui lui est assignée. Et cela continue pendant des journées entières. L'embarquement de chaque bœuf se fait en trois minutes au plus.

Ensuite nous sommes allés chercher nos lettres à la *poste restante*, où grâce à un procédé ingénieux on est très rapidement servi. Les lettres *poste restante* arrivent ici par milliers ; on affiche dans de grands cadres les noms des destinataires par ordre alphabétique,

Digitized by Google

puis par mois et par jour de l'arrivée de ces lettres. Devant les noms se trouve un numéro d'ordre ; le destinataire l'indique à l'employé à qui il remet en même temps les pièces d'identité exigées là comme partout. *Aussitôt* on lui délivre sa correspondance.

15 décembre, mardi.

Nous avons quitté aujourd'hui Buenos Ayres ; j'aurais voulu y rester plus longtemps, car je commençais à jouir de quelques relations agréables. Les Français d'ici (les *bons*. il y en a d'autres), sont très aimables et nos rapports avec eux ont été empreints de la plus grande cordialité. Par l'intermédiaire de l'un d'entre eux, j'ai pu acquérir dans de bonnes conditions de belles fourrures de renards, tigres et lions de Patagonie. — Notre beau vapeur a été remorqué du bassin en rade au milieu d'une multitude de navires ; les anglais et les allemands sont les plus nombreux. Après Marseille — et peut-être Barcelone — c'est le port le plus important que je connaisse.

Nous voilà sur le chemin du retour ; que Dieu nous garde durant les trois mille lieues de mer que nous allons parcourir, et qu'il nous conduise dans les bras de ceux que nous aimons, *là-bas !*

16 décembre, mercredi.

Nous sommes à Montevidéo depuis ce matin à 5 heures. 30. Je descends à terre avec le commandant, M. de B., qui nous avait invités à déjeuner, nous attend sur le quai et nous emmène chez lui, en nous faisant traverser toute la ville en tramway. Cette ville est superbe. On n'y trouve pas, assurément, le mouvement et la vie de Buenos Ayres ; mais je préfère de beaucoup la capitale de l'Uruguay à celle de l'Argentine. Ses rues sont larges et très belles, bien pavées et propres ; les maisons sont bien construites et luxueuses. On dirait une ville européenne et française. Plusieurs places ont vraiment grand air, ainsi que les monuments publics. Malheureusement tout cela manque un peu d'animation, le commerce n'est pas assez étendu. Pourtant on aperçoit de nombreux navires en rade.

Dans leur *quinta* (maison de campagne) M. et Mme de B. nous

Digitized by Google

ont accueillis avec la meilleure grâce du monde ; nous conserverons de cette famille française de Montevidéo un souvenir ému et reconnaissante.

19 décembre.

... La mer continue à être très houleuse et à .. laver le pont. Le maître d'hôtel me racontait tout à l'heure qu'il a fait trois fois naufrage sur ces côtes du Brésil.

C'est rassurant ! Ce matin, le commissaire et le restaurateur se promenaient tranquillement sur le pont ; tout-à-coup, une lame énorme vient déferler sur eux et les mouiller jusqu'aux os. Le même accident est arrivé aux passagers de 3e, qui causaient au pied du grand mât ; ç'à été une débandade !... Pendant ce temps, à l'arrière, nous regardons l'Océan se creuser en immenses vallons dans lesquels le navire descend mollement pour remonter ensuite au sommet de la lame. Ces lames arrivent sur nous très hautes, plus hautes que le pont ; on croit qu'elles vont passer par-dessus. Nullement ; elles sont obligées de nous porter sur leur cime mouvante. Elles semblent faire cela comme à regret, et, une fois passées, elles fuient avec fracas, crachant sur nous la bave de leurs embruns. Tout seul, sur la dunette, ce soir, j'ai pu rêver : la lune est si belle là-haut et sa lumière s'épand si mystérieuse et si douce sur les flots qui chantent — un peu pour elle, sans doute - leur éternelle chanson !

22 décembre, mardi.

Nous voici dans la merveilleuse rade de Rio-Janeiro ; la brise rend supportable la chaleur. Deux heures après notre arrivée, on a commencé le déchargement de 8000 sacs de *viande sèche* apportés de Buenos-Ayres ; (nous gardons pour Marseille les 6000 sacs de graine de ricin pris aussi à Buenos-Ayres ; si cela pouvait... purger la France de tous les drôles qui l'exploitent et la déshonorent !) ; on y travaillera toute la nuit, et demain on embarquera, à leur place, 6500 sacs de café ; avec les 4000 embarqués à Santos, cela fera une jolie provision de café du Brésil ! Il coûte ici 1 fr. 25 le kilo ; et en France ?

Digitized by Google

La police de Rio nous a privés de l'honneur de ramener à la France un de ses enfants exilés : cet individu et sa sœur se plaçaient dans des familles très riches pour... les voler. Au moment où il a été arrêté, il portait sur lui la modeste somme de 30.000 fr.! Si la chance ne l'avait pas abandonné, quelques heures trop tôt, il serait tout de même rentré en France après avoir « fait fortune en Amérique ! » Hélas ! pour bien d'autres fortunes d'Amérique — et d'ailleurs — la source n'est pas plus pure !

27 décembre, dimanche.

Depuis jeudi nous sommes de nouveau au large ; la monotonie prend de plus en plus possession du bord, et nous ne reverrons la terre que demain en huit ; çà et là, sur le pont, un brave homme est mollement étendu dans un grand fauteuil où il essaie de tuer le temps, heureux quand le sommeil veut bien l'y aider. La grande distraction c'est de compter les navires qui passent dans notre horizon et de les *lorgner*. Aujourd'hui, nous en avons vu quatre, tous voiliers. L'un d'entre eux est passé à une distance de trois ou quatre milles.

C'était un magnifique quatre-mâts qui s'avançait majestueusement, toutes voiles dehors. Ce navire de 5 ou 6000 tonnes était couvert d'environ 6000 mètres de toile ; son grand mât atteignait une hauteur de plus de 80 mètres !

Parfois on ne rencontre presque personne sur le pont ; nous sommes encore 175 personnes à bord, et cependant le navire paraît désert. C'est égal, je l'aime mieux ainsi qu'à l'aller....

La nuit est noire ; on n'entend que le souffle haletant de la machine, le travail de l'hélice et le clapotement des flots dans lesquels la phosphorescence fait briller des milliers d'étoiles. Une fois de plus, il me semble être emporté sur le dos de quelque monstre dans le pays des rêves. De gros nuages se dressent à l'horizon, comme des montagnes. Les étoiles scintillent dans le ciel pur et profond ; il en est une très brillante, que je salue chaque soir ; chaque soir aussi j'assiste à son coucher. Elle remplit un peu, ces temps-ci, l'office de la lune, éclairant mystérieusement les flots, déroulant sur l'immensité endormie sa vague lumière comme un long ruban argenté.

Digitized by Google

3 janvier 1897, dimanche.

La nuit dernière nous avons été un peu trop durement bercés par le tangage et le roulis.

Résultat étrange des mouvements du navire et des trépidations de l'hélice : M. Stéphane T. s'est réveillé au moment où, épouvanté par... un tremblement de terre, il se réfugiait sous sa couchette ! Pourvu que, en voulant fuir ce danger imaginaire, il ne se jette pas par-dessus bord !...

Dans l'après-midi, j'ai remarqué pour la première fois une foule d'hirondelles de mer(?) suivant le sillage du navire. Il paraît que ce n'est point chose rare, au large. Les matelots assurent que ce sont les âmes des capitaines grincheux et méchants qui sont condamnées à faire ainsi leur purgatoire... Après avoir volé follement durant plusieurs heures, elles ont disparu. Où ? je n'en sais rien ; sans doute, elles se reposent sur l'eau.

Rencontré à 6 heures du soir un trois-mâts à babord : il avait son mât de perroquet cassé. Il se dirigeait vers le Brésil. Bon voyage ! nous en venons, de ce beau pays aux vilains habitants, et aimons mieux la direction du Sénégal et... de la France.

8 janvier, vendredi.

Ce matin, à 3 heures, on a jeté l'ancre dans la rade de Las Palmas. Cette ville est à 6 kilomètres du port de La Luz ; un tramway à vapeur les met en communication. Nous n'avons pu débarquer à cause de la *quarantaine* à laquelle sont astreints les navires ayant *touché* au Brésil ; je l'ai vivement regretté, car Las Palmas (35.000 hommes) se présente fort bien, sous son aspect mauresque. Le gros de la ville est resserré dans la plaine étroite au bord de la mer ; mais les maisons s'échelonnent nombreuses aussi sur le versant de la montagne. On remarque sur la plage deux superbes hôtels fréquentés surtout par les Anglais qui viennent hiverner ici. Ils ont raison : le climat est excellent et très doux. Des petites pluies assez fréquentes, occasionnées par le voisinage des montagnes, favorisent la végétation qui est puissante. On cultive la canne à sucre et beaucoup

Digitized by Google

d'autres plantes des tropiques. On a embarqué 1200 *régimes* de bananes sur notre navire dont la cargaison représente maintenant une jolie somme, au moins un million et demi.

Les flots, ici, montent à l'assaut de la côte, avec un bruit assourdissant et dans une course littéralement *échevelée*. De grosses lames se forment, s'avancent majestueusement. A une centaine de mètres de la citadelle elles se dressent, hautes comme des collines; bientôt le vent soulève à leur crête une poussière d'eau qui ressemble à un vrai nuage ou à la crinière d'un immense monstre marin ; elles se précipitent, remplissant l'air de leur mugissement, et se brisent avec fracas contre les rochers ou les obstacles élevés par les hommes. J'ai admiré cela longuement aujourd'hui. Au dîner, il a fallu mettre les *tables de roulis*, ce qui n'était pas encore arrivé pendant ce voyage de deux mois.

Nous n'avons pu repartir qu'à 6 heures du soir, à cause des 250 tonnes de charbon à embarquer. A peine sortis de la rade, nous nous sommes aperçus que si la mer y était houleuse, c'est parce qu'elle est très grosse au large. A bord, tout ce qui n'est pas solidement attaché se promène; au salon, c'est une musique d'enfer.

J'ai quelque mérite à écrire ces lignes ce soir; pour tenir sur ma chaise, je suis obligé à une gymnastique pas agréable du tout, et force m'est souvent d'interrompre un mot commencé. Mon fauteuil, lui aussi, se promenait d'un bout à l'autre de ma chambre quand j'y suis entré, et, sous mes yeux, bouquins, revues, coupe-papier, etc., se livrent sur mon canapé à un exercice de va-et-vient qui n'est point banal. Pour un peu, je m'imaginerais que tout est enchanté ou magnétisé autour de moi...

Nous nous trouvons à chaque instant au fond de profondes vallées; des montagnes liquides et mouvantes roulent sur nous leurs gigantesques masses qui, loin de nous écraser, nous soulèvent sur leurs cimes comme pour nous arracher à l'abîme. Et *roulant bord sur bord* nous glissons sur leur pente. Et ainsi de suite. Nous *jouirons* de ce joli temps jusqu'à Gibraltar.

11 janvier, lundi.

En sortant de ma cabine ce matin j'ai aperçu la côte du Maroc à 12 milles environ à tribord. Puis bientôt, à babord, la côte espa-

Digitized by Google

gnole. Nous entrons dans le détroit de Gibraltar à 3 heures. Du côté de l'Espagne voici le cap Trafalgar illustré par une fameuse bataille navale; un peu plus loin, sur la côte africaine, c'est Tanger « la blanche » qui se mire dans les flots; en Espagne, c'est Tarifa dont le sémaphore va signaler à Marseille notre passage, puis le terrible et puissant rocher de Gibraltar où les Anglais à l'abri, comme l'aigle dans son aire, surveillent et commandent le détroit large de 20 milles.

Derrière l'inexpugnable forteresse se cache la ville de Gibraltar que les Anglais occupent et détiennent aussi, à la honte des Espagnols dégénérés. Comme fiche de consolation, ceux-ci occupent Ceuta — ville et citadelle — sur la côte marocaine, à l'ombre du « Mont-aux-Singes. »

A 11 heures nous sortons du détroit où nous avons rencontré une quinzaine de gros vapeurs. Nous perdons bientôt de vue la côte d'Afrique, non celle de l'Europe que nous longeons à une distance de 20 ou 25 milles. Avec l'Europe, nous avons retrouvé l'hiver. On recherche le soleil et l'on se cache du vent; c'était tout le contraire, il y a quelques jours. Pourtant, depuis Dakar, la chaleur est loin de nous gêner; depuis les Canaries, elle nous fait presque défaut. Aujourd'hui on a endossé les par-dessus et, pour se réchauffer un peu, on fait sur le pont des marches très accélérées.

13 janvier, mercredi.

Dernier jour passé à bord. — Jusqu'à 3 heures, le temps a été splendide, la mer très belle. On longeait les côtes d'Espagne à quelques milles seulement et on les admirait. Après le cap Creux, brusquement tout a changé d'aspect, et le golfe du Lion a voulu nous montrer, comme au départ, le 10 novembre, qu'il tient à sa réputation. La mer s'est mise à *moutonner*, le vent s'est levé, puis a soufflé avec violence; le ciel était noir comme de l'encre; la nuit est venue vers 4 heures 1/2, ou plutôt c'était une sorte de demi-jour très sombre et sinistre. C'est du *gros temps*. Je demande au commandant si c'est le *mistral* maudit qui veut saluer ainsi notre retour. Il me répond : « Plût à Dieu que ce fût le *mistral!* nous avons le vent du

Digitized by Google

large et çà va être dur ; on a rarement ce temps, mais quand il vient, c'est terrible ! » — Nous voilà prévenus ! Sur le pont on dispose tout pour bien accueillir la tempête. Elle arrive en moins d'une heure, mais moins violente cependant qu'on ne craignait : le vent et les flots sont déchaînés, c'est un vacarme d'enfer autour de nous, le pont est lavé par d'énormes *paquets de mer :* néanmoins jusqu'à présent !...

Il est 10 heures ; dans 5 ou 6 heures nous serons dans le port de Marseille, s'il plaît à Dieu.

Cette tempête, qui survient au moment d'un long voyage et menace de nous faire périr dans les flots, quand nous nous croyions presque au port, me remet en mémoire, ce vers de Sophocle :

« Mortels, ne dites pas d'un homme qu'il est heureux, s'il n'a pas encore atteint le terme de sa course. »

P. G. DE L'HERMINIÈRE.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

L'ANGE DE L'AMBULANCE

PROLOGUE

Après un temps bien long — béni soit le hasard ! —
Mon titre de docteur, et celui de vieillard,
Me donna pour amie une femme parfaite,
Qui dans mon ambulance avait tenu secrète
L'origine d'un nom illustre et glorieux.

..... Je crois encor revoir son profil gracieux :
Dans mes vieux souvenirs s'estompait cette femme.
J'avais, mieux que personne, apprécié son âme :
Auprès des amputés, officiers ou soldats,
Elle se dévouait, car ses doigts délicats
Étanchaient le sang noir inondant mes malades.

..... Au loin, grondaient toujours d'affreuses canonnades !
Mais son front restait calme — auréolé d'espoir,
Je m'écriais alors : « N'est-ce point du *Devoir*
« Une incarnation céleste et poétique ?
« Quelle simplicité ! Quelle grâce pudique !
« Cette femme est un ange ici-bas égarée...

Digitized by Google

Son regard, doux et pur, me semblait inspiré.
Je me la rappelais — touchante et si fluette,
Sous le blanc tablier orné d'une bavette —
Prodiguant nuit et jour mille soins spontanés
Aux pâles moribonds..... Ces tristes condamnés
Qui n'avaient auprès d'eux ni leurs sœurs, ni leurs mères,
Récitaient par ses soins leurs dernières prières
Et mouraient en chrétiens sans craindre le trépas.
Emu, je soupirais — séduit par tant d'appas —
« Bienheureux est l'époux qui la possède et l'aime ! »
Et vieillard, triste et seul, je rêvais un .... poème.
Je ne le puis nier, lorsques après la paix,
Au moment du départ de nos braves Français,
Je la vis s'éloigner, légère, vers la gare,
Un trouble inopiné, cruellement bizarre,
Se glissa dans mon cœur, qui se brisa soudain.
Était-ce de l'amour ? Je n'en suis pas certain.
L'âme humaine est vraiment un singulier mystère :
J'étais veuf, bien âgé, j'allais être grand-père.

I

Le temps, remède sûr, bannit ce souvenir.
Oublieux du passé, songeant à l'avenir,
J'exerçais cependant encor la médecine :
J'avais bon estomac, bon œil et bonne mine.
Arrivé depuis peu dans un nouveau pays,
On m'eût bien vite appris qu'au milieu d'un fouillis
De lierres toujours verts et de fraîche verdure,
Vivait en son château — touchante créature —
Une veuve pleurant la mort de son enfant
Et qu'affolait ce deuil extrêmement récent.
Près du feu, je lisais, lorsque dans la soirée,
Un rustique valet, à la mine effarée
Vint du castel, en hâte, afin de me quérir.
A peine si je pris le temps de me vêtir,

Digitized by Google

Tant ce qu'il m'apprenait offrait symptômes graves.
Nous avions, sur la route, à franchir plusieurs gaves
Transformés par l'orage en de fougueux torrents.
Mais il faut tout braver pour sauver les mourants.
« Un état maladif qui ne peut disparaître :
« Deux fois pendant ce jour, par sa haute fenêtre,
« La châtelaine — morne en son vêtement noir —
« A voulu se jeter, criant : Je veux le voir ! »
Tel fut le bref récit de ce laquais fidèle
Qui servait sa maîtresse avec beaucoup de zèle.

II

Lorsque je soulevai la portière en brocart,
Je reconnus ainsi — par un cruel hasard —
Ma chaste vision, ma trop chère marquise,
Qui maintenant pleurait sur un fauteuil assise ;
Elle se mit debout, puis se prit à chanter.
Elle chantait très bas, mais je pus l'écouter.
« Ah ! quand j'avais vingt ans, j'étais, dit-on, fort belle
« Et mon cœur s'envolait, semblable à l'hirondelle,
« Vers la rive d'azur en un songe riant...
« Mon époux m'a trahie ! Et je n'ai plus d'enfant ! »

De l'amour maternel la touchante victime,
Avec ces yeux brillants que la folie anime,
Porta de mon côté son regard de douleur.
Je devenais pour *Elle* un objet de terreur !...
Elle voulut s'enfuir, mais tomba presque morte
Auprès d'un lourd bahut placé contre la porte.
Aussitôt j'ordonnais l'amère potion
— Qui devait apaiser cette agitation
En calmant tous ses nerfs — puis, lorsque vers la ville
Le laquais fut parti, baisant sa main févrile,
— Et rempli de pitié pour l'immense chagrin, —
Je me mis à pleurer sur ce triste destin.

Digitized by Google

Femme sacrifiée aux froides convenances,
Cherchais-tu donc l'oubli, venant aux ambulances ?
Rêveur était ton front ! Néanmoins tes beaux yeux
Paraissaient clairs et purs en se fixant aux cieux,
Pouvais-je soupçonner que le fiel de ce monde
Versait ses flots amers sur ta tête si blonde ?
Rose à peine entr'ouverte au soleil du matin,
Que n'ai-je deviné l'horreur de ton destin ?...
Je m'étais figuré que, pendant notre guerre,
Tremblant d'un noble effroi pour l'époux ou le frère
— Êtres aimés et chers t'adorant tous les deux, —
Ton sourire fuyait pour courir après eux....
Combien tu dus souffrir, ô douce et sainte femme !
Si du moins, j'avais su te dévoiler mon âme,
T'offrant avec respect, en retour de ton deuil,
Cette chaste amitié précédant le cercueil.
Pendant que je songeais à ces choses navrantes,
S'agitaient près de moi plusieurs vieilles servantes
Qui m'apprirent, enfin, qu'en proie à la douleur
Leur *Dame* se calmait à l'aspect d'une fleur
Excessivement rare en leurs chaudes contrées :
Renoncule bleuâtre aux feuilles diaprées.

Mystérieuse fleur, je pars pour te cueillir ;
Ah ! puissent tes parfums l'empêcher de gémir.
La lune s'éclipsait par l'aurore chassée
Et la route courait dans des murs encaissée,
L'heure était ineffable ; un matinal soleil
Répandait sur les prés un rayon si vermeil
Qu'en foulant ce tapis de fleurettes humides,
J'oubliais mes vieux ans et mes nombreuses rides.
L'orage avait cessé. De ravissants oiseaux
Gazouillaient, radieux, perchés sur des roseaux.
Tout au loin, se dressait une haute montagne ;
Une douce vapeur estompait la campagne.

Digitized by Google

III

Enfin, je l'ai trouvée ! Ah ! puisse cette fleur
Soulager un instant son extrême douleur...
Je gravis l'escalier. Une voix psalmodie
Sur un rythme berceur une triste élégie.
En me voyant entrer, elle n'a pas eu peur :
Elle semble sortir de sa lourde torpeur
En contemplant mes traits. Qui sait si mon visage
Ne lui rappelle point un tout petit village
Et les soldats blessés qu'elle y vint secourir ?
La vaillante d'alors ne sait plus que souffrir.
Coïncidence étrange ! Est-ce toi, Providence,
Qui m'envoyas soigner l'*Ange de l'Ambulance* ?
Qu'avec respect, pitié, je songeais à tes jours,
Femme, qui ne connus que blessantes amours.

IV

Pour guérir sa raison, nous ferons un voyage ;
L'Espoir doit refleurir, alors qu'on a son âge ?
Je l'accompagnerai, car je suis un vieillard
Ayant eu la croix rouge attachée au brassart,
. . . . . .
Le passé douloureux a laissé peu de trace
Au front de la marquise : elle est sur la terrasse
Caressant *le baby* (un ravissant lutin
Qu'elle vient d'adopter, beau comme un chérubin),
Et s'amuse avec lui, cueillant des primevères.
La cloche va tinter ; c'est l'heure des prières
Faites dans la chapelle, auprès de ce cercueil
Dont, fièrement, la veuve a conservé le deuil.

Digitized by Google

Dieu, qui pris en pitié cette douleur de mère,
Conserve la raison à celle qui m'est chère !

. . . . . .

En revenant d'Ecosse, moi, l'austère vieillard
En exil surnommé le *Chevalier Bayard*,
Je parlai de rentrer dans mon humble demeure,
Et le cœur tout saignant, je redoutai cette heure.
Mais la marquise, en moi, voyant le seul soutien
De l'enfant adopté — devenu tout son bien —
Ne voulut jamais plus entendre ce langage,
Nous vivons réunis depuis le grand voyage.

ÉPILOGUE

Jeune, aimante, et riant avec expansion
Elle me dit souvent sa pure affection,
Sans soupçonner, hélas ! dans sa candeur extrême,
Qu'elle trouble mon cœur en disant : « Je vous aime. »

. . . . . .

Lui vouant sur la terre une chaste amitié,
Qu'ai-je voulu, sinon de ses maux la moitié ?
Je ne trahis donc point sa douce confiance
Et j'écoute, éperdu, l'*Ange de l'Ambulance*
Sans qu'un transport d'amour, souffle de passion,
Ne ternisse le front de ma chère vision.

CAMILLE NATAL.

Digitized by Google

A MA FILLE

Te voilà donc venue, ô mignonne aux yeux bleus,
Si longtemps attendue et qui viens à l'automne ;
Chère petite fleur, que parfois Dieu nous donne
Vers le soir de nos jours, pour reposer nos yeux !

Ah ! sois la bienvenue au foyer rajeuni,
Que va charmer, enfant, ta grâce frêle et tendre ;
La maison est en fête, et mon cœur croit entendre,
Le frais printemps chanter sur ton berceau béni !

Nous allons retrouver les rires et les jeux,
Pour te plaire, ma fille, et fêter ta jeunesse ;
Oh ! rends-les-nous plus tard, avec une caresse,
Et qu'elle soit bien longue à nos fronts déjà vieux !

N'es-tu pas le rayon, le dernier maintenant,
De nos jours qui s'en vont, tristes, vers la vieillesse ;
Reste longtemps au nid, tout ouaté de tendresse,
Si fier de protéger ton gai sourire, enfant !

Tu quitteras ce nid avec bonheur un jour !
D'autres roses naîtront, ses fleurs seront fanées ;
Souviens-toi qu'il fut doux à tes jeunes années,
Et garde une pensée à son fervent amour !

Ma fille, ange rêvé ! que ton nom soit bonheur !
Que ta route soit longue, et bénie, et légère
A ton cœur simple et pur ; que ton âme soit fière ;
Et que Dieu te protège, ô ma petite fleur !

H. F.

Digitized by Google

LEUR AME

(Fin)

Silencieuse, attérée, Louise apprit que Louis, échappant à tout contrôle faisait « comme les autres », et que son saint Michel, son Lohengrin, son Roland, son héros, son frère, son *elle-même* enfin ! n'était plus qu'un de ces jeunes gens, lesquels, au lieu de poser leur pied bien chaussé sur la tête de tous les petits serpents qui cherchent à les mordre au talon, se laissent par vanité et fausse honte, entraîner à des vices où ils s'enlisent, sans même en jouir !

— « Je le savais », fit simplement Louise.

Etonné l'abbé la regarda : Louis aurait-il osé ?

Son visage, devenu sévère parla pour lui.

— « Non », affirma vivement Louise, « il n'a rien dit » ; je l'ai senti, Monsieur l'abbé. « Voyez, » ajouta-t-elle, se posant devant lui :

« Vous affirmez que Louis est changé, horriblement changé ! Que son regard devient fiévreux, son rire amer, son humeur sombre et sa santé chancelante. Voyez ! »

Plus attentivement son vieil ami l'étudia.

Oui, tous ces symptômes étaient en elle et le ver qui rongeait la jeunesse de son frère maculait sa propre fleur.

— « Priez-vous ma fille ? » demanda l'abbé, avec cette dureté un peu inconsciente du prêtre qui a triomphé de la femme, principe de tout mal et la redoute en tout et pour tout. « Vous offrez-vous pour racheter Louis ? » ajouta-t-il, obéissant une fois de plus à cette inconsciente injustice qui traitait Louise comme ayant lésé Louis.

— « Si je lutte, si je prie », reprit la jeune fille ! » Oh ! Monsieur l'abbé ! Pour la vie de Louis, je donnerais ma vie ; pour son âme, je livrerais la mienne. Mais, je le sens : séparés, je ne puis avoir sur lui qu'un fugitif empire, d'autant que plus il s'éloigne de moi par

[1] Voir la livraison de mars 1897.

Digitized by Google

des goûts, des habitudes, des attraits que je ne puis partager, plus il m'échappe, et que, si cela se prolonge, nous serons complètement désunis ; et devenus deux, mais incomplets, nous souffrirons, nous mourrons peut-être de cette amputation ! »

— « Que faire ? » dit l'abbé, regardant Louise avec un douloureux intérêt. Car à la voir si émaciée, si fiévreuse, si agitée, il comprenait qu'elle disait vrai et qu'elle était capable de mourir des fautes, des souillures de Louis.

— « Que faire ? » répéta Louise exaltée. « Le retrouver, Monsieur l'abbé. Partir, le joindre, l'arracher à ses fatales passions, l'assainir à mon contact, entrer en lui, si j'ose parler ainsi ; et quand je lui aurai rendu, insufflé ce qui me reste de force, de sève, de conscience, mourir pour l'attirer là-haut. »

L'abbé secoua la tête :

— « Et votre tante ? » dit-il avec découragement, « âgée, infirme elle ne peut vous suivre et »..... .

— « Ma tante ? Dites-lui que Louis me demande, qu'il est malade, qu'il se meurt... et elle me laissera aller vers lui », répondit la jeune fille, non sans une nuance d'amertume.

— « Mais il nese meurt pas, » insista le scrupuleux abbé, « il est seulement souffrant, déprimé, nerveux... et coupable », soupira-t-il.

— « Il ne se meurt pas », éclata Louise.

Et comme le prêtre la regardait stupéfait :

— « Ecoutez », fit-elle plus calme, se rasseyant tout près de son vieux maître, « écoutez et croyez-moi Je ne suis qu'une fille, l'infime moitié de Louis, cause peut-être de sa faiblesse, mais vous me savez sensée, sincère, véridique. Cette nuit je ne dormais pas, j'étouffais. Pour mieux respirer, je me suis levée, j'ai ouvert ma fenêtre. Magnifique, le parc s'étendait sous la lune épanouie dans un ciel très constellé. Charmée de ce spectacle, je songeais à Louis, car tout ce qui est beau, tendre m'y ramène ! Tout-à-coup une voix déchirante, une voix d'angoisse s'éleva dans l'ombre. Elle venait de loin, de très loin, pourtant nette, reconnaissable. . . . .

« Par deux fois avec une indicible intonation de douleur, d'appel, elle cria mon nom :

« Louise ! Louise ! » puis elle se tut. J'avais reconnu la voix de

Digitized by Google

Louis et toutes mes artères battaient, tout mon être s'élançait vers lui. Eperdue, tremblante, je me rejetai sur mon lit, la tête enfoncée sous mes couvertures pour ne plus ouïr cette clameur d'angoisse que seul un péril mortel, un danger imminent, pouvaient arracher à mon frère et bien qu'elle restat muette, jusqu'à l'aube il me sembla l'entendre gémir dans le vent, les frissons, les soupirs de la nuit, tour à tour impérieuse ou suppliante. Au matin vous êtes revenu..... . et ». . . . . .

Elle blémit soudain et bondissant sur ses pieds : — « Tenez, fit-elle, je l'entends encore ».

Alors, debout, frémissante, la main levée pour suspendre tout autre bruit : « Louise ! Louise ! » répéta-t-elle, en écho, d une voix étrange, la sienne, et cependant distincte, plus grave et plus masculine. Puis comme si son compagnon devait aussi la percevoir : — « Ne l'entendez-vous pas, Monsieur l'abbé ? » questionna-t-elle, haletante.

Mais arrêtant la réponse du geste et avec un violent sursaut de tout son corps :

— « Je viens ! je viens ! » jeta-t-elle dans le silence, devenu presque oppressant, comme si la nature entière, écoutait avec elle, le mystérieux appel.

Et sans laisser à l'abbé stupéfait le loisir de l'interroger, Louise s'enfuit vers le château. A pas pressés le vieux précepteur l'y suivit, l'y chercha dans ses pièces affectées, favorites. La bibliothèque, le salon, la salle d'études étaient vides.

Un peu indécis, mais assez anxieux pour en oublier les usages, l'abbé se dirigea vers le boudoir de Mlle de Montsec, d'où des paroles étouffées et qu'il devinait frémissantes, arrivaient jusqu'à lui.

— « Entrez », dit Mlle Athénaïs répondant à un heurt timide.

Le prêtre entra.

Face à face les deux femmes se regardaient.

Pâles toutes deux, mais avec le même pli de résolution entre les sourcils, sur les lèvres.

— « M. l'abbé », prononça Mlle Athénaïs : « Louis se meurt, du moins Louise l'affirme. Il l'appelle, elle l'a entendu ; il la vent, elle l'a senti. Depuis son enfance, jamais, vous le savez,

Digitized by Google

ces commotions, ces voix occultes ne l'ont trompée. Elle veut partir et »..... .

L'abbé pour la première fois de sa vie coupa la parole à Mlle de Montsec.

— « Et je l'accompagnerai, Mademoiselle », dit-il avec décision. « Les fatigues du voyage, les émotions, le bruit de Paris sont au-dessus de vos forces. Sous ma garde, Louise n'a rien à craindre. J'irai. »

Simplement, Mlle Athénaïs souscrivit à l'offre spontanée de son vieux confident tandis que Louise que rien ne semblait pouvoir tirer de son absorption, et qui paraissait vivre au loin, rivée déjà au chevet où le meilleur d'elle agonisait, assistait en automate aux rapides apprêts du départ, reçevait sans les rendre les froids baisers et les interminables conseils de sa tante, et montait dans le train, d'où sans avoir jeté un coup d'œil sur les paysages inconnus, fuyant de chaque côté, sans avoir manifesté le moindre étonnement, elle descendit à une gare bruyante.

Avec l'habitude d'un locataire, Louise reconnut la maison, franchit l'étage menant à l'entresol occupé par Louis : et quand l'abbé, qui la suivait avec peine, l'eut rejointe, il la trouva dans la chambre du malade, écroulée au pied du lit, le visage bouleversé d'une horrible angoisse, d'une indicible terreur.

Lui-même frémit.

Exsangue, les membres mous, l'œil vitreux, la bouche entr'ouverte, Louis gisait sur ses oreillers et un mince filet de sang coulait goutte à goutte du coin des lèvres, tirées sur les dents et tachait la poitrine, découverte pour donner du jeu à la respiration qui ne soulevait plus le thorax, mais semblait venir, courte, pressée, du cou gonflé.

— « Lésion du poumon » dit entre haut et bas le docteur, un interne, à en juger par son air jeune ; un ami, à constater sa tristesse, son zèle.

Louise leva la tête.

— « Mortelle » ? interrogeat-elle, d'un accent sans timbre, mais net, impérieux.

— « Non », répartit avec une certaine hésitation le médecin, comme

Digitized by Google

contraint par le regard de cette belle jeune fille à ne pas mentir. « Non, mais très grave et nécessitant des soins assidus. J'ai fait le plus pressé, le chirurgien doit céder maintenant la place à la garde. Une absolue régularité pour les remèdes, des vigiles sans défaillance, un courage que des crises pénibles n'ébranlent point, voici ce que je cherche et depuis hier que..... l'accident »..... .

— « Le duel » coupa Louise, froidement.

— « Le duel » répartit l'interne s'inclinant et persuadé de plus en plus, que ces yeux profonds lisaient en lui. « Depuis hier je cherche une personne assez responsable, assez dévouée pour me remplacer, car », ajouta-t-il à regret, « si toute cette nuit et cette journée j'ai pu ne pas quitter mon ami, mes devoirs professionnels me forcent à me faire suppléer pendant bien des heures désormais et ..... »

— « Ne craignez rien docteur », répondit Louise redressée et si calme que le docteur augura bien d'un tel empire sur des nerfs, apparemment, à fleur de peau, mais domptés par un énergique vouloir.

— « Je suis sa sœur, sa jumelle ; seule je le soignerai et Dieu aidant, je le guérirai. Mettez-moi donc au courant et retournez sans crainte à des obligations que votre dévouement vous a fait négliger. »

Sa voix s'était adoucie, son visage détendu et elle était si exquise, si douce, si ferme aussi dans sa grâce immatérielle que l'interne frappé de sa ressemblance extraordinaire avec Louis ne pouvait s'empêcher de constater que la sérénité, l'énergie donnaient à ces traits féminins une noblesse, un caractère marqués, mais évidemment affaiblis, sur les traits identiques de son frère.

Sans rien ajouter il s'inclina plus bas et étalant sous les yeux de Louise diverses ordonnances, un certain nombre de fioles d'antiseptiques, voire de minces bistouris luisants, il se mit en devoir de l'initier à ses fonctions d'infirmière.

A ce moment l'abbé parla. Debout jusqu'alors près du chevet, silencieux, les yeux rivés au masque inerte de Louis, il questionnait tout-à-coup l'interne non sans appuyer sur Louise un regard de reproche.

Digitized by Google

— « Docteur » fit-il péremptoirement « Louis reprendra-t-il connaissance ? »

— « Oui » répartit du même ton le jeune docteur. « Le coma cèdera vers minuit, sans doute, et alors Mademoiselle. ». . . .

— « Alors », dit sévèrement l'abbé, « vous m'appellerez, Louise. Dans la pièce voisine, je veillerai et si votre frère retrouve son libre arbitre, le ministre du Dieu qui absout et pardonne, interviendra. »

Confuse, Louise leva sur le prêtre ses yeux tristes. « Oui, oui », dit-elle, « son âme avant tout, mon Père » : et comme le sceptique docteur fronçait le sourcil. « Soyez sans inquiétude », répéta-t-elle, « le remords doit l'oppresser et en soulageant sa conscience nous allégerons ses douleurs ».

Et, attentive, elle écouta de toute son intelligence les instructions du chirurgien.

Deux heures plus tard, Louise entre l'abbé qui, dans le salon encombré, récitait son office et la femme de ménage, pleurant sur le fourneau où si souvent elle préparait de fins déjeuners pour les gais amis du beau jeune comte, Louise veillait.

Très paisible, en apparence la garde improvisée glissait, vêtue de blanc, dans l'étroite pièce et sans cesse penchée sur le lit, dont les rideaux relevés découvraient en plein le blessé, plus pâle, plus froid de minute en minute, malgré les cordiaux dont elle brûlait ses lèvres, les lotions dont elle humectait ses bandages, l'attentive infirmière guettait cette crise, cette détente annoncées et qui ne venaient pas !

Passerait-il ainsi inconscient.

Une horrible douleur bouleversa Louise.

La chrétienne, la sœur, la fille de race, tout criait, protestait, agonisait en elle !

Louis si croyant jadis ! Louis si plein de belles promesses, si capable de prendre rang parmi l'élite des intelligences.

Louis le dernier de son nom !

Mourir ! non seulement sans honneur mais criminel aux yeux de Dieu et comptable de ce sang qu'il aurait dû verser pour les belles causes et transmettre à ses fils ! Et elle, inutile restait ! Seule continuerait-elle cette existence dont elle avait absorbé une part !

Digitized by Google

cette vie qui aurait dû battre entière dans le cœur ; illuminer, complète, l'intelligence ; animer, unique, la forme de son frère ! Elle vivrait avec la meilleure part d'elle même, éteinte, ensevelie ! Avec l'angoisse de cette moitié de son âme, errante, douloureuse, condamnée peut-être, dans les lieux d'affres, d'horreur ?

Tandis que... . . . oui, tandis que si elle pouvait mourir et transmettre à son jumeau sa vitalité, son énergie, sa jeunesse, demeurées en dépit des contre-coups qui la minaient, entière, triomphante ; si elle pouvait refleurir, renaître en lui, et attendre dans les ombres expiatoires où elle paierait pour lui, qu'ayant vécu sa vie, la sienne, leur double et unique vie, il la rejoignit, racheté, purifié, pour se fondre dans cette essence créatrice qui les avait faits du même souffle. Ah ! si Dieu voulait !

Soulevée par ces pensées, Louise regarda autour d'elle et parmi ces mille riens élégants, dont la chambre était ornée, elle vit, appendue au-dessus de son propre portrait, un christ d'ivoire, celui qu'à l'époque de la première communion, elle avait échangé avec son jumeau contre une vierge d'argent, gardienne de sa chambre virginale au vieux manoir.

Admirablement douloureux, le Roi des Juifs penchait sa tête couronnée d'épines vers la terre tachée de son sang et sur ses lèvres flétries, dans son œil creusé par la torture, demeurait ce navré, ce doux sourire, cet aimant regard qui ne s'en effaceront qu'au jour où le Juge terrible remplacera le Sauveur miséricordieux.

Prosternée à ses pieds Louise pria, sans voix, sans paroles, sans pleurs, sans cris. Puis elle se releva et toute droite, blanche comme sa robe, les yeux étoilés d'une joie, d'un espoir surhumains dans une tension complète de toutes ses puissances, dans un vouloir absolu de toutes ses facultés, elle offrit sa vie, elle immola sa jeunesse ; elle somma Dieu, en quelque sorte, de suspendre ses lois, de guérir le moribond, de frapper la vivante, et sans frustrer la mort, de substituer au frère, miné par le ver rongeur du vice, la sœur, pure dans son intégrité. Alors, avec la majesté, le recueillement d'une victime volontaire, marchant à l'holocauste, Louise s'approcha du lit funèbre et penchée sur son frère, ses mains pressant les siennes, ses yeux brûlant son front, elle approcha ses

Digitized by Google

lèvres des lèvres froides, déjà révulsées, et dans un souffle ardent sembla faire passer en lui cette part d'âme, qu'un suprême effort d'amour arrachait à son être pour en ranimer le sien ; puis soudain elle blémit et de tout son poids glissa sur le tapis, la tête renversée dans ses cheveux épars, sur le suaire des draps, tandis que ses yeux extasiés plongeaient dans l'au delà.

Au même instant, un long soupir souleva la poitrine de Louis, son visage rosit sous un afflux de vie, ses paupières se déplissèrent, et le regard sans fièvre et sans ombres s'arrêta sur la jeune fille.

— « Louise », murmurèrent les lèvres redevenues moites et souples ; et pendant que la main, flexible et moins froide, se posait sur la tête blonde de sa sœur, il soupira plus longuement, plus largement, s'étendit du mouvement lent mais plein de bien-être du malade que la souffrance aiguë vient de quitter et s'endormit.

Inquiet de ce long silence que le frôlement des pas de Louise ne troublait même plus, l'abbé souleva la portière.

L'heure de la crise approchait. Allait-elle se produire, sauver le blessé ou du moins permettre à son vieux maître de lui apporter un dernier pardon ?

Précautionneusement, il avança, et, surpris, vit que son élève semblait dormir, que Louise elle-même s'était assoupie.

Oui, le sommeil était venu, sans réveil pour l'une, plein de promesses de salut pour l'autre. Mais, au premier abord, l'abbé ne saisit pas et il fallut que le docteur, ramené par ses inquiétudes amicales et scientifiques au chevet de Louis, lui fit remarquer la quiétude absolue, le manque de fièvre, l'haleine régulière du blessé, aussi bien que la pâleur affreuse, l'insensibilité de Louise, déjà rigide dans son attitude de victime terrassée, les yeux ouverts et sans rayon, pour qu'il comprit enfin ce que comprenait l'interne, bien que de façon très différente.

— « Morte », dirent-ils, simultanément, d'une voix sourde, comme si cet horrible mot évoquait une plus horrible chose. Alors ils se penchèrent pour surprendre un souffle, un battement des cils, et, consternés, se dressèrent.

— « Morte », répéta l'abbé avec respect, presque avec vénération.

Digitized by Google

« morte pour lui, par lui. En s'offrant comme rachat, en lui rendant sa part de vie, en lui insufflant son âme. »

Mais, le sceptique docteur hocha tristement la tête, et répondit :

— « Morte, oui. Par suite d'une tension intense de sa volonté ; par l'effet d'une suggestion si puissante qu'elle a pénétré cet être inerte de la vie qu'on lui offrait ; par la simplification nécessaire, sans doute, d'une unité dont le dédoublement anormal prend fin. »

Et tous deux, émus au plus intime, soulevèrent la jeune fille et l'étendirent proche de cette couche, autel de son sacrifice, sur laquelle son frère, irradié d'un heureux et vague sourire, dormait en balbutiant son nom.

Louis s'est complètement rétabli. Plus fort, plus équilibré que naguère, il semble qu'une vitalité double, inépuisable, circule en lui.

Il a regagné les Espaces, et ne s'en éloigne plus qu'afin d'amasser dans de lointains voyages les matériaux des œuvres qu'il lance à Paris. Œuvres hautes, utiles ; fruits sains de sa belle intelligence, abreuvée aux nobles sources. Œuvres non moins fécondes que l'action exercée par son large esprit, son verbe chaud, dont les manifestations éloquentes classent le jeune orateur parmi ces esprits perspicaces, vraiment chrétiens, appliqués aux brûlantes questions sociales et cherchant à donner, dès ce monde, aux déshérités, leur part du céleste héritage.

Quant à l'abbé, après avoir rendu au prodigue la robe du festin, il est mort plein de jours. Et si, jusqu'au dernier, il s'est réjoui de voir son élève réaliser et dépasser ses espérances, combien plus n'a-t-il pas remercié Dieu de retrouver en lui, celle dont la douce mémoire lui demeure sacrée ! Touchée enfin des vertus de Louise, et de son héroïque sacrifice, dont elle aussi a pénétré le mystère, Mlle Athénaïse irait volontiers la rejoindre. Mais elle est retenue sur terre par un espoir toujours renaissant, toujours déçu. Certes, la gloire de sa maison a refleuri et ses aïeux revivent en Louis ; pourquoi alors ne les voit-elle pas renaître de lui ? Pourquoi ne reçoit-elle pas sur ses genoux des fils semblables à lui ; des filles comparables à elle ?

Digitized by Google

Et comment Louis, si dévoué, si familial, ne comble-t-il pas son attente ? Ne lui permet-t-il pas de mourir consolée ?

Ah ! c'est que sur le lit de mort où, nouveau Lazare, Louis s'est dressé, à la prière de cette autre Marthe, armée par son cœur, de la vertu divine, toujours attachée à l'immolation de soi-même, il a fait un serment ! Et jamais lèvres de femme ne presseront ces lèvres que le souffle ardent de Louise a revivifiées, que son âme angélique à purifiées.

Comtesse Olga.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES CHATELLENIES, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par l'abbé Guillotin de Corson. — Rennes, J. Plihon et Hervé, éditeurs, 1897, 7 fr. 50[1].

Je n'ai point à présenter M. le chanoine Guillotin de Corson aux lecteurs de la *Revue*; sa réputation de savant infatigable et consciencieux est vieille de plus de trente années.

Il a publié ici nombre de travaux des plus variés et des plus intéressants ; par ailleurs, son incomparable *Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes*, ses *Pardons de Basse-Bretagne*, ses *Confesseurs de la Foi pendant la Révolution* le mettent au rang de nos premiers historiens religieux.

En 1892, il a commencé dans cette *Revue* une importante publication sur les *Grandes seigneuries de la Haute-Bretagne* qu'il appelle, avec trop de modestie, un essai d'études historiques sur la féodalité en notre pays ; et, tous, j'en suis convaincu, lisent et relisent ces monographies avec le plus grand intérêt. L'auteur, comme l'indiquent les nombreux renvois placés au bas des pages, réédifie chaque seigneurie en se servant des documents les plus sérieux et les plus authentiques ; il a principalement dépouillé, dans nos fonds publics et dans les archives de quelques châteaux, tous les aveux et déclarations qui les concernent.

Cette publication se composera de trois séries formant chacune un volume : 1° les châtellenies comprises dans le territoire actuel de l'Ille-et-Vilaine ; 2° les baronnies, marquisats, comtés et vicomtés se trouvant sur le même territoire ; 3° les baronnies, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et châtellenies appartenant au pays nantais devenu le département de la Loire-Inférieure. Et, si Dieu lui prête vie et santé, comme

[1] Ce prix de 7 fr. 50 n'est que pour les souscripteurs à la publication complète des *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* ; à partir du 1er octobre 1897, s'il reste quelques exemplaires, ils seront portés à 10 fr. le volume.

Digitized by Google

nous le souhaitons tous, il la couronnera par un dictionnaire complet de toutes les terres nobles de notre pays, réalisant ainsi, en partie du moins, le vœu du regretté comte Ernest de Cornulier qui, le premier, en 1860, lança comme *ballon d'essai* son *Dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais*, en demandant qu'on l'imitât dans chaque département breton.

Mais revenons à la publication qui nous intéresse actuellement. La 1re série, imprimée dans les *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, — tomes XX, XXIV, XXV et XXVI, — vient de se transformer en un beau volume in-8° raisin d'environ 500 pages. Les deuxième et troisième séries, dont la *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, et le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* ont la primeur, paraîtront les années suivantes.

Une châtellenie, d'après le droit féodal, était une terre ou un fief noble, moins importants sans doute que les seigneuries titrées, mais cependant élevés en dignité au-dessus du commun des seigneuries, ayant haute justice, droits de foires et marchés, prééminences d'église et maison fortifiée avec douves et pont-levis, et dont les possesseurs devaient être également d'origine noble et ancienne. Plusieurs de ces seigneuries sont dites châtellenies d'ancienneté, parce que leur origine se perd dans la nuit des siècles. Un certain nombre d'autres sont ainsi qualifiées par leurs possesseurs dans les actes publics, notamment dans les aveux, sans preuves à l'appui ; l'auteur les a admises comme telles toutes les fois qu'il n'a pas trouvé de signes certains d'usurpation, parce qu'en définitive, dit-il, — au siècle dernier surtout — toute seigneurie importante était considérée comme une châtellenie.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne dans ce premier volume la description de 96 châtellenies, en suivant exactement le même plan que celui qu'il a adopté pour les seigneuries actuellement en cours de publication dans la *Revue*. Ce plan, il est donc inutile de l'exposer.

Aujourd'hui que les études généalogiques sont tout particulièrement en vogue, les amateurs trouveront dans cet ouvrage beaucoup de renseignements précieux et précis, et un bon nombre de familles y verront figurer avec plaisir et orgueil leurs ancêtres, leurs alliances et leurs anciennes possessions. Et, à ces derniers titres, je signalerai quelques châtellenies, comme pouvant intéresser tout spécialement des familles encore existantes, par exemple : Beaufort, Beaumont, la Bédoyère, Blossac, le Boberil, le Boisduliers, Bréquigny, la Châsse, le Châtellier en Cornuz, Guichen, la Haye de Saint-Hilaire, la Montagne, Montbourcher,

Digitized by Google

Piré, le Pontavice, la Prévalaye, Québriac, la Rivaudière, Romillé, Saint-Gilles, Saint-Pern et Tizé.

Enfin, je veux espérer que les Bibliophiles bretons qui connaissent déjà et qui apprécient le travail de M le chanoine de Corson, voudront ajouter à ce qu'ils possèdent sur les *Grandes Seigneuries de Bretagne*, cette importante étude sur les châtellenies d'Ille-et-Vilaine, et que le nombre de 150 exemplaires, auquel a été tiré ce volume, ne suffira que que pour satisfaire aux premières commandes.

L'abbé Paul Paris-Jallobert,
Rédacteur des Anciens registres paroissiaux de Bretagne.

* * *

La Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique par Paul du Chatellier, correspondant du ministère des Beaux-Arts et de l'Instruction publique. (Rennes, Plihon et Hervé. — Paris, Emile Lechevallier, 1897).

L'étude de nos antiquités primitives, l'archéologie préhistorique, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est une science toute jeune, car elle compte à peine cinquante printemps, ce qui est la fleur de l'âge pour une muse de ce genre. Cependant elle a traversé deux phases bien marquées : dans le premier feu de son ardeur juvénile, à peine avait-elle arraché de la terre ses premiers silex et fouillé ses premiers dolmens, que déjà elle se prononçait péremptoirement sur l'âge, la race de ces peuples qu'elle ne connaissait que par quelques outils. Ses oracles, il est vrai, se contredisaient de jour en jour, mais ils n'en étaient que plus absolus. Toutes ses théories, déduites scientifiquement et avec bonne foi, il faut le croire, amenaient les conclusions les plus variées, les uns évaluant par milliers de siècles l'âge de nos pères, les autres ramenant la pierre polie au temps du roi Clovis ou même de Charlemagne. Il fallut bien comprendre que si habiles que fussent les déductions, les prémices devaient être insuffisantes puisqu'elles donnaient des résultats si variés.

C'est alors que se leva une nouvelle école. Comprenant l'immensité du problème et la nécessité de lui donner des bases aussi larges, aussi solides que possible, elle se mit courageusement à l'œuvre, amassant de nouveaux matériaux et se bornant à constater les faits sans en tirer de conclusion prématurée. Il fallait beaucoup d'abnégation pour remettre

Digitized by Google

ainsi tout en question et se résigner à enregistrer des découvertes dont d'autres viendraient plus tard proclamer le résultat définitif ; mais la haute portée scientifique de cette méthode offrait le grand avantage d'une recherche sincère du vrai ; elle était faite pour séduire les esprits consciencieux et droits.

En tête de cette nouvelle école, on doit placer sans conteste notre compatriote, M. Paul du Chatellier. Nul n'a donné mieux que lui l'exemple de l'absence de parti pris dans les recherches et consulté le grand livre du passé d'une main plus respectueuse. Tous ses travaux, et ils sont nombreux, sont faits avec une complète impartialité et une science profonde d'observation.

Aujourd'hui, il nous donne dans un très beau volume, édité avec soin un travail extrêmement complet sur notre céramique Bretonne. Fidèle à sa méthode, il met sous nos yeux les sujets d'étude, très fidèlement présentés dans une série de planches comprenant plus de 200 sujets. Tous les types les plus variés de nos vases dolméniques y sont au grand complet, avec les détails de leur fabrication.

Ces vases ne sont pas l'œuvre de potiers, de fabricants spéciaux ; ils étaient façonnés dans chaque ménage, comme nos paysans fabriquent encore leurs paniers aujourd'hui, et c'étaient les femmes qui étaient chargées de ce soin. Rien de plus simple que les procédés mis en œuvre : de l'argile pétrie, arrondie en forme d'écuelle et, après une légère dessication, mise à cuire à un feu à l'air libre, tels sont les premiers éléments de notre céramique. On s'explique dès lors l'infinie variété de ces poteries, dont pas une n'est pareille à l'autre. Quant à l'ornementation, elle est aussi toute primitive : l'application des doigts sur l'argile molle, des dessins en croissant obtenus avec l'ongle, d'autres avec la pointe d'un ébauchoir, voilà pour les moyens. Mais les combinaisons étaient des plus originales. On retrouve là jusqu'à ces mystérieux dessins des dalles de Gavrinis, qui, depuis Mérimée ont vainement exercé la sagacité des Champollion de nos pyramides celtiques. Certains vases ont la forme d'un œuf coupé en deux ; d'autres ressemblent à de grosses têtes de mort. Les plus élégants ont les contours d'un calice de tulipe et sont décorés de bandes lustrées se détachant sur d'autres dont le fond mat est obtenu par l'application d'une bande de tissu grossier.

Avec l'époque du bronze, une innovation est introduite ; les vases sont munis d'anses, quatre le plus souvent, partant du bord et soudées à la panse. La forme habituelle de ces poteries est celle d'un double cône tronqué, réuni par la base, ce qui produisait une saillie anguleuse et

Digitized by Google

cassante, Mais déjà l'art du raccommodeur avait dit son premier mot, et l'on trouve des poteries fêlées fort bien consolidées par une ligature végétale passant par deux trous.

L'usage des armes et des outils de fer amène une grande transformation ; c'est alors qu'apparaissent les grands vases ornés de dessins empruntés à l'ornementation des vases de bronze.

Tous ces éléments d'études sont mis sous nos yeux, et l'on est initié sans peine à des recherches qui ont coûté beaucoup d'effort et de savoir. M. Paul du Chatellier a donné là plus qu'une revue très approfondie de la Céramique Armoricaine, il nous a surtout donné le meilleur modèle d'étude d'ensemble pour l'époque préhistorique. Lorsque les constructions tumulaires, les armes et les objets de pierre de la Bretagne seront ainsi présentés dans leur ensemble, il y aura un très grand progrès de réalisé, et peut-être le sphinx qui garde au fond de nos dolmens le grand secret des âges, laissera-t-il surprendre cette mystérieuse énigme qui nous passionne depuis si longtemps.

P. de Lisle du Dréneuc.

∴

Annuaire de Bretagne, historique, littéraire et scientifique pour l'année 1897, par René Kerviler et Paul Sébillot. — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, libraires, 1897.

Annales et bulletins de sociétés, almanachs locaux remplaçant les anciennes étrennes, se propagent ou se maintiennent d'un bout à l'autre de la Bretagne. Mais il manquait à notre province, l'une des plus riches de France à tous les points de vue, l'*Annuaire* complet que viennent de lui donner MM. Kerviler et Sébillot. Les statistiques administrative, littéraire, artistique, scientifique ont été dressées avec une précision et une abondance qui laisseront, je le crois, peu de place à la critique. Les noms des auteurs ne sont-ils pas synonymes d'infatigable érudition et de haute probité intellectuelle ? Calendrier breton, éphémérides bretonnes ne sont point omis. La partie biographique et nécrologique a été traitée avec tous les développements désirables. Une section « La Bretagne hors Bretagne » a fait l'objet des soins particuliers de M. Paul Sébillot qui a enrichi le dernier chapitre « Variétés »

Digitized by Google

de plusieurs contes populaires empruntés aux œuvres de ses prédécesseurs ou aux siennes propres.

Ayant été mêlé, pour mon humble part, à la rédaction des notices de littérature ou d'art, je ne signalerai qu'en passant les articles de mes voisins de section, celui de M. Loth sur l'Université de Rennes, celui de M. Paul Perret sur les romanciers bretons, celui de M. Guieysse sur les Sociétés de bienfaisance et de secours mutuels.

Depuis le frontispice, *Hommage à la Bretagne* d'Hippolyte Lucas, dont notre *Revue* a eu la primeur jusqu'au charmant buste de *Marie* par le sculpteur Nayel, qui décore la dernière page, l'*Annuaire de Bretagne* donne l'harmonieuse impression d'un monument dont les Bretons sortiront encore plus fiers de leur pays.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA LANGUE BRETONNE, CONSIDÉRÉE AUX POINTS DE VUE RELIGIEUX, PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET NATIONAL. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1897.

Le Congrès de Landerneau, tenu l'an dernier, a associé nombre de bons esprits à l'œuvre généreusement entreprise par quelques Bretons d'avant-garde, je veux dire à l'entrée de la langue bretonne dans les écoles de nos départements de Basse-Bretagne. Par une coïncidence heureuse et qui atteste la vitalité de nos idiômes provinciaux, le Congrès d'Avignon formulait, presque en même temps, des vœux analogues : à travers la France, Mistral tendait la main à Brizeux. A la tête du mouvement breton nous retrouvons M. l'abbé Buléon, professeur à Sainte-Anne d'Auray. Le pieux et éloquent défenseur du plus solide vestige des libertés bretonnes ne méconnaît point les services que l'usage de la langue locale peut rendre au tribunal, à la tribune, à la chaire, mais c'est surtout dans les écoles qu'il la juge utile et salutaire. Les conférences que M. l'abbé Buléon a faites au Congrès de Landerneau ne sont pas des plaidoyers d'avocat ou de rhéteur pour la langue bretonne ; en les lisant dans la brochure qui nous parvient aujourd'hui, on les trouvera riches de faits et de preuves et nullement entachées d'exclusivisme, car l'auteur montre qu'un premier enseignement en langue bretonne acheminera plus sûrement l'enfant vers la connaissance de la langue

Digitized by Google

française. Ce qu'il faut éviter, selon lui, c'est la proscription brutale du breton, et son remplacement par un jargon qui n'appartient plus à aucune langue. Certains instituteurs extirpent le breton avec plus d'âpreté que les pédagogues d'Alsace-Lorraine n'en mettent à extirper le français. Protestons, dans cette *Revue de Bretagne*, contre une tendance anti-patriotique au premier chef et disons, avec M. l'abbé Buléon, qu'il est inutile et prématuré de vouloir enfermer la langue bretonne dans le linceul où dorment les langues mortes.

O. DE GOURCUFF.

⁂

VISIONS D'ÉPOPÉE, par Mme Blanche Sari-Flégier. — Paris, Léon Vanier, éditeur, 1897.

La Suprême espérance, de Mme Sari-Flégier, était un livre de poésie idéaliste, tout vibrant des derniers échos lamartiniens. Avec *Visions d'épopée*, nous entrons dans ce que nous pourrions appeler la phase héroïque du talent de l'auteur.

Que le titre du livre ne nous abuse pas pourtant. Dix-huit sonnets d'inspiration sincère et de forme très pure expriment seuls l'admiration de Mme Sari-Flégier pour le Titan de ce siècle, dont la grandeur et la chute méritent un nouvel Homère. Voilà toutes les *Visions d'épopée*. D'autres divisions du livre, *Brumes et Rayons*, *Harpes et Violons*, marquent des évolutions de l'auteur vers la poésie de la nature et vers celle du sentiment. A de chastes effusions, à de suaves réminiscences s'ajoute une note religieuse des plus accentuées ; les beaux sonnets « le Christ » et « Mater Dolorosa » en font foi.

C'est encore en sonnets que Mme Sari-Flégier a fixé les physionomies de *quelques maîtres*, ses musiciens préférés Bach et Bizet, Schumann, Reyer et une dizaine d'autres.

Les *Chansons de l'Armor*, naïves et mélancoliques, écrites en quelque recoin de la côte bretonne, au bruit de la mer et du vent, nous montrent une autre face, et non la moins attachante, du talent du poète. Nous mettrons dans nos anthologies *Margaic la triste*, *Les veilleurs de phare*, *L'Amour et la mort*, *Les funèbres litanies*, la sinistre *Ronde du naufrage*, et nous saurons gré à Mme Sari-Flégier, bretonne d'instinct sinon d'origine, d'avoir traduit (comme dit son préfacier M. Michel Zevaco), le sentiment complexe qui se dégage du sol breton.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

∴

PAROLE D'EMPEREUR ! — Poésie par Edouard Noël. — Paris, P. V. Stock, éditeur, 1897.

De quel empereur s'agit-il ? Nous le saurons en interrogeant le conseiller « qui lui souffle la haine »,

> Un homme au regard dur sous un casque d'acier,
> Qui se disait le tout puissant justicier.

Le jeune empereur n'écoute point ces perfides conseils ; en le connaissant mieux, il se prend à admirer le peuple ennemi, et, « par respect ou par crainte », renonce à lui faire la guerre. Une inspiration élevée soutient les beaux vers de M E. Noël.

O. DE G.

∴

UN AMOUR RUSSE, par Camée. — Paris, Flammarion, éditeur, S. D.

Une femme de lettres distinguée, qui se rattache à la Bretagne par ses origines et son nom, Mme de Kerven, vient de publier, sous son pseudonyme habituel de *Camée*, un roman passionnel où l'opposition entre les deux tempéraments français et slave est curieusement étudiée. Le contraste n'est pas bien moins marqué entre le pays natal d'Olivier Mirande et celui de Glafira Koriloff : c'est même à ce point de vue pittoresque qu'il nous est le plus agréable de recommander *Un amonr russe* aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*. O. DE G.

∴

MARINES, par H. Bout de Charlemont. — Paris, A. Savine, éditeur.

Je ne sais si ce volume si bien nommé *Marines* a pour auteur un breton. Mais au choix des sujets, aux noms des personnages, aux descriptions de sites où se complait M. Bout de Charlemont, nous nous croyons autorisés à saluer en lui l'un des nôtres. La première de ces vigoureuses *Marines*, qui sont des nouvelles, la *Vengeance du forban*, a une

Digitized by Google

saveur romantique un peu âpre, rappelant les récits de bord d'Eugène Sue ou d'Edouard Corbière. Je lui préfère *Jeanne et Jean*, *Frères de lait* deux touchantes histoires: ici et là apparaissent des femmes désolées, épouses et mères, regardant, avec cette navrante expression déjà remarquée par Virgile, la mer tueuse d'hommes. La *Marie-Mère de Dieu* (un beau nom de navire), *Toul-en-Ifern* (le *Trou de l'Enfer* en breton) ne répandent pas beaucoup plus de gaieté. Enfin, dans *Un roman au pôle Sud*, M. Bout de Chalemont donne l'impression fantastique d'un conte d'Edgar Poë. Ces *Marines*, d'un robuste accent, ne mentent point à leur titre.

O. DE G.

L'auteur de ce volume de *Marines* vient encore de se recommander à notre attention.

M. Bout de Charlemont avait adressé, le 29 mai dernier, à Sa Majesté l'Empereur Nicolas II, un volume manuscrit de sonnets sur la Russie, en lui demandant la permission de lui dédier son œuvre.

Nous sommes heureux de reproduire ci-après la réponse que notre sympathique confrère vient de recevoir de la Cour de Russie et d'annoncer à nos lecteurs la publication prochaine, sous le titre de *Fleurs du Nord* de ces sonnets, dans lesquels l'auteur a chanté en Français, en patriote, en poète, le pays, les mœurs et les gloires de nos alliés. Nous aurons occasion de reparler de cette œuvre destinée, croyons-nous, à un succès aussi grand que légitime.

St-Pétersbourg, 15 mars 1897.

MONSIEUR,

L'Empereur ayant gracieusement agréé l'offre d'un volume de sonnets intitulé *Fleurs du Nord*, dont vous êtes l'auteur, et que vous avez bien voulu envoyer à Sa Majesté, m'a chargé de vous en exprimer ses remerciements très sincères.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Baron FRÉEDÉRICKS,
Adjoint au Ministre de la Cour de l'Empereur de Russie.

A peine la *Société des Œuvres de mer* s'est-elle constituée et a-t-elle manifesté son existence, qu'elle a songé à publier un Bulletin expliquant son but et ses efforts. Admirablement imprimé au siège social des Œuvres de mer, (5, rue Bayard, à Paris), ce Bulletin renferme des ar-

Digitized by Google

ticles illustrés, pleins de faits ignorés ou peu connus, sur la pêche à Terre-Neuve, en Islande, un historique des Œuvres de mer qui ont déjà un navire, une maison à Saint-Pierre-et-Miquelon et ne peuvent manquer de progresser sous d'insignes et nombreux patronages. La Bretagne ne pouvait rester étrangère à une entreprise d'une si haute portée religieuse et patriotique ; des comités ont été fondés dans ses principales villes, et l'un de ses fils, notre collaborateur, le vaillant abbé P. Giquello, donne aux passagers du *Saint-Pierre* les secours divins.

O. DE G.

*
* *

Le *Livre du Siècle*, dont nous avons parlé à nos lecteurs, vient de publier un fascicule spécimen, contenant des extraits de certains travaux originaux qui paraîtront dans l'ouvrage.

Napoléon, de M. Henry Houssaye, l'*Armée française au XIX*e *siècle*, du général du Barail, *Paris au XIX*e *siècle*, de M. Ernest Gay, l'*Ecole polytechnique*, de M. Laisant, l'*Automobilisme*, de M. Max de Nansouty, sont d'intéressants fragments. Le talent des auteurs et des dessinateurs, la perfection de la typographie font, d'ores et déjà, bien augurer de ce *Livre du Siècle*.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Mgr LE DUC D'AUMALE

ET

LE BAZAR DE LA CHARITÉ

La mort, depuis peu d'années, a éclairci les rangs de notre Société des Bibliophiles Bretons. Elle s'est attaquée aux plus illustres, à ceux que nous avions été heureux de placer à notre tête. Après le vaillant général Mellinet et ce Breton à l'âme de poète, au cœur d'apôtre, M. de la Villemarqué, elle vient de frapper un de nos présidents d'honneur, Mgr le duc d'Aumale.

L'historien des princes de Condé, le bibliophile éminent qui avait formé la plus riche collection de livres possédée par un particulier, entra dans notre compagnie à l'origine, sous les auspices du baron Pichon et de notre ami regretté Alexandre Perthuis. Plus tard, quand nous décidâmes de donner à la Société des Bibliophiles Bretons quelques hauts patronages, une des deux présidences d'honneur fut offerte au duc d'Aumale, qui s'était inscrit comme souscripteur perpétuel. On conféra la même dignité au général Mellinet, le compagnon d'armes du prince sur les champs de bataille de l'Algérie. C'était en 1888.

L'éloignement empêcha le duc d'Aumale de siéger jamais parmi nous. Mais il témoigna souvent de sa sympathie pour la Société. C'était, pour chacun de ses membres, une vive satisfaction que de voir figurer, le premier sur la liste du bureau, un prince de sang royal qui avait ajouté son mérite personnel au passé de la France même et qui avait croisé glorieusement une plume sur son épée.

Digitized by Google

C'est donc avec une affliction profonde que nous avons appris sa mort. Sa soixante-quinzième année ne semblait pas devoir être sa dernière étape ; la nation française ne pouvait se résigner à perdre si tôt le robuste vieillard que le peintre Benjamin Constant a représenté dans un harmonieux et saisissant tableau du salon actuel, sous les ombrages de ce merveilleux Chantilly où, du temps de Bossuet déjà, l'art s'unissait à la nation.

Si le duc d'Aumale est mort avant l'heure fixée, c'est que la catastrophe du Bazar de la Charité l'a atteint en plein cœur. Il n'a pu survivre à tant de deuils ; il a suivi dans la tombe la plus noble entre les nobles victimes, sa nièce bien aimée, la duchesse d'Alençon.

Devant le gouffre qui a dévoré l'élite des femmes de Paris et de la France, toute phrase est impuissante, toute parole hésite, quand elle n'est point le verbe éloquent du R. P. Ollivier.

Le dominicain breton a prononcé, du haut de la chaire de Notre-Dame une magnifique et véhémente oraison funèbre. Avec la franchise de sa race et l'indépendance de l'orateur chrétien, il n'a pas cru devoir ménager le blâme aux hommes du jour, se rappelant peut-être cet exorde de Bourdaloue en présence du roi-soleil : « Dieu seul est grand, mes frères ! »

Pour elles, les victimes tombées au champ d'honneur de la charité, un monde meilleur a tressé déjà des couronnes. L'aristocratie française de 1897 n'a point démérité de celle de 1793. Le mot de l'abbé Edgeworth nous revient en mémoire ; un prêtre eût pu dire à ces chrétiennes : « Filles de Clotilde et de Blanche de Castille, montez au ciel ! »

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

RÉVOLTE DES PAYSANS DE CORNOUAILLE

EN 1675

ASSASSINAT DU MARQUIS DE MONTGAILLARD

AVERTISSEMENT

Cette révolte des paysans de Cornouaille, c'est un épisode — et non l'un des moindres — des troubles qui agitèrent la Bretagne en 1675 et sont connus dans l'histoire sous le nom de Révolte du Papier timbré. *M. A. de la Borderie a publié, en 1883, sur cette sédition bretonne, une étude d'ensemble, très complète en ce qui touche la ville de Rennes, et où il signale lui-même la nécessité de nouvelles recherches pour ce qui regarde la Basse-Bretagne : « Que de faits locaux, dit-il, que de curieux épisodes encore à « découvrir pour reconstituer l'histoire de ce mouvement populaire dans les « paroisses de la Cornouaille, du Léon, du Vannetais et de Tréguer, où la « présence de coupables exclus de l'amnistie finale révèle l'existence de « troubles particulièrement graves. C'est un champ de recherches que nous « signalons aux amis de l'histoire locale[1] » — Cet appel a été entendu, d'abord par les archivistes : M. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, M. Luzel, archiviste du Finistère ont publié depuis lors des documents d'histoire locale fort intéressants. M. J. Lemoine, successeur de M. Luzel, vient de commencer dans les* Annales de Bretagne *la publication d'un travail fort important embrassant dans son ensemble l'historique de la révolte*

[1] A. de la Borderie, *La Révolte du Papier timbré advenue en Bretagne en 1675* (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1883, in-18), Avertissement, p. VII.

Digitized by Google

surtout en ce qui touche la Basse-Bretagne. Au Congrès de Saint-Brieuc de 1896, un érudit très distingué du Finistère, M. Ducrest de Villeneuve, a raconté, sur des documents nouveaux, un épisode particulièrement intéressant et par son caractère dramatique et par sa relation avec une des curieuses lettres où l'illustre marquise, Mme de Sévigné, envoyait à sa fille Mme de Grignon des nouvelles de Bretagne. Le 20 septembre 1675, la marquise écrivait de Nantes :

« M. de Montgaillard fut tué, il y a cinq ou six jours par un frère de « Tonquédec. Ils étaient mal ensemble. Montgaillard se jeta sur lui comme « un furieux, et lui donna des coups de cette canne dont il s'étoit déjà si « bien servi avec son lieutenant. Pontgand tire son épée, et lui en donne « au travers du corps, et le jette mort. Cette scène s'est passée en Basse- « Bretagne [dans une petite ville] où est M. de Chaulnes. — Vous serez « bien instruite des nouvelles de Bretagne ! Ma pauvre enfant, vous me « faites pitié de lire mes lettres, et je me fais pitié aussi de vous écrire de « si grandes misères[1] ».

La grande marquise se trompait ; en ce qui touche l'histoire de Montgaillard, sa fille était au contraire « très mal instruite des affaires de Bretagne. » M. Ducrest de Villeneuve a retrouvé toute la procédure relative à ce curieux événement et il en a tiré un récit tout nouveau et très exact qui sera prochainement imprimé dans le compte-rendu du congrès de Saint-Brieuc. Il a bien voulu nous autoriser à en publier dès maintenant la plus grande partie, qui ne peut manquer d'intéresser vivement nos lecteurs.

La Direction.

[1] Pontgand ici nommé était le frère de Tonquédec. — Les quatre mots entre crochets [*dans une petite ville*] existent dans les anciennes éditions, notamment dans celle de 1754 ; ils ne sont pas dans celle de Monmerqué, de la collection des *Grands Ecrivains de France*, de Hachette.

Digitized by Google

ASSASSINAT

DU

MARQUIS DE MONTGAILLARD

(1675)

Les détails de la sédition des paysans bas-bretons en 1675, à l'occasion des nouvelles taxes imposées à la province au mépris de ses franchises, sont encore peu connus. Plusieurs incidents ont été mis en lumière depuis quelques années par MM. Luzel et Tempier.

Tout dernièrement mon attention fut appelée par l'obligeant et laborieux archiviste du Finistère, M. Le Moine, sur des liasses de procédure de la cour de Carhaix. Entre autres documents fort curieux j'y trouvai peu à peu toutes les informations faites à la suite de l'assassinat du marquis de Montgaillard à Carhaix le 12 septembre 1675.

Grâce à elles j'ai pu reconstituer entièrement ce tragique événement, mais j'ai eu en même temps la bonne fortune d'y rencontrer des renseignements précis, tant sur la brutale répression de certains agents du duc de Chaulnes que sur les tentatives de pacification à la tête desquels se rencontraient de bons esprits comme le marquis de Nevet dans la basse Cornouaille et le marquis de Mongaillard dans le haut pays, dignes collaborateurs en cette noble tâche du saint père Maunoir.

J'ai cherché tout ce qui avait été écrit sur ce sujet. Je n'ai guère trouvé que des erreurs. Dans son beau travail sur la maison de Plœuc, M. de Thézan a le premier rétabli la vérité. Il eut connaissance tout au moins d'une partie des procédures que j'ai retrouvées, mais son récit n'est pas complet. Il s'est trompé sur certains points et il n'a pa vu le côté véritablement historique de cet épisode si marquant de la sédition de 1675.

Digitized by Google

Messire Charles de Persin, chevalier, marquis de Montgaillard, colonel du régiment de Champage, était le second mari de damoiselle Mauricette-Renée de Plœuc, dame marquise du Tymeur Au moment des troubles, ils habitaient le château du Tymeur, dans la paroisse de Poullaouen, à deux lieues de Carhaix.

Un jour, dont nous n'avons pu préciser la date, mais sans doute dans le courant de juillet, il reçut la visite des mutins, fut plus ou moins maltraité par eux et dut leur octroyer tout ce qu'ils voulurent. Il fut peut-être même contraint de signer un acte par lequel il renonçait à divers droits féodaux et consentait à l'abaissement des rentes convenancières sur les domaines du Tymeur.

Les paysans mutinés avaient en effet la prétention de donner aux concessions qu'ils obtenaient par la violence une certaine forme légale. Nous possédons l'acte qui fut établi en bonne et due forme par Me Jouan, notaire royal à Dinéault, requis par les paysans, et signé sous menace de mort par Yves de Launay, sieur de la Salle, le 19 juillet 1675, au manoir de la Salle, paroisse de Moëllou. Il est vraisemblable que ceux qu'on présenta à la dame du Kergoët, au sieur de Beaulieu et autres gentilshommes du pays, avaient une teneur identique.

Il existait depuis longtemps, une haine violente entre la maison du Tymeur et la maison du Kergoët. On lit dans le monitoire que la marquise de Montgaillard obtint de l'évêque de Quimper, pour stimuler les témoins de l'assassinat à parler : « *Il est notoire à tous les habitants du canton, de quelque qualité et condition qu'ils soient, qu'un seigneur de ce pays, décédé il y a environ deux à trois ans, la la dame sa compagne, ses enfants, parents, alliés ont successivement de tout temps porté une haine mortelle à la maison de la dame plaintive.* »

Dans sa plainte du 15 septembre 1675, la marquise de Montgaillard ajoutait que « *les seigneurs de Kergoët faisaient de longtemps de constantes récriminations pour plusieurs différends et procès qui n'étaient pas encore terminés.* »

La dame du Kergoët, veuve du sieur de Trévigny, était une demoiselle de Quengo. Un de ses frères, messire Sylvestre de Quengo, sieur de Pontgan, habitait le manoir de Cariolet, paroisse

Digitized by Google

de Plesselan[1], évêché de Saint-Brieuc. C'était un homme de quarante-cinq ans, d'un naturel violent, dur aux paysans, très animé par les querelles de sa sœur avec les seigneurs du Tymeur. Il avait de plus une vieille rancune contre le marquis de Montgaillard, qui avait un jour fort malmené un de ses parents, le sieur de Bréval, lieutenant-colonel de son régiment de Champagne.

Lorsque le duc de Chaulnes fit appel aux gentilshommes bretons pour l'aider dans la répression des troubles de Rennes, le sieur de Pontgan se rendit dans cette ville avec son frère, René de Quengo, comte de Tonquédec. Dans son interrogatoire, il raconte qu'ils arrivèrent à Rennes le 10 mai, qu'ils trouvèrent la rue Haute barricadée, qu'ils durent forcer les barricades au péril de leur vie, qu'ils eurent trois de leurs chevaux tués, plusieurs de leurs valets blessés, et qu'eux-mêmes « *reçurent plusieurs coups* ».

A partir de ce moment, sauf pendant le court voyage du duc de Chaulnes à Versailles, le sieur de Pontgan fut constamment auprès de lui. Le 15 août, le duc était à Fort-Louis[2]. Quand les troupes furent arrivées, il se rendit à Quimperlé. Le sieur de Pontgan l'accompagnait partout.

Là, cédant à son désir de venger le sac du Kergoët[3], peut-être en même temps à un besoin impérieux de satisfaire ses rancunes et celles de sa sœur contre la maison de Tymeur, le sieur de Pontgan, s'appuyant sur certains renseignements qu'elle lui avait transmis, se fit délivrer par le duc de Chaulnes un ordre écrit pour aller saisir dans le pays de Carhaix les chefs des rebelles. Le duc lui donna comme escorte douze dragons et un officier.

D'une lecture attentive des pièces de l'information et de tous les témoignages, il ressort pour nous que le marquis de Montgaillard trouvait les exécutions du duc de Chaulnes excessives, et qu'il ne jugeait pas que ce fût ainsi qu'on arriverait à pacifier définitivement le pays. Le bruit courait qu'il gardait dans son château du Tymeur certains chefs auxquels il avait promis leur grâce. Il avait été à Rennes voir le duc de Chaulnes et lui avait arraché la pro-

[1] Aujourd'hui Plessala, canton de Plouguenast, arrondissement de Loudéac, Côtes-du-Nord.

[2] Aujourd'hui Port-Louis, près Lorient.

[3] Le château du Kergoët fut pillé les 11 et 12 juillet 1675.

Digitized by Google

messe d'une amnistie. Le duc lui aurait même, dit-il un jour, donné le droit de gracier qui bon lui semblerait.

Le sieur de Pontgan pensa que c'était une excellente occasion de perdre à jamais le marquis de Mantgaillard, et en arrivant à Carhaix il était décidé à tout contre lui. Dès les premiers jours d'août, on disait à Quimper que la première fois que le sieur de Pontgan rencontrerait le marquis de Montgaillard, il le tuerait.[1]

Pour commencer, il l'accusa partout d'être de connivence avec les rebelles, dont avait tant souffert la noblesse du pays. Les Trévigny avaient déjà leurs partisans. Le nombre s'en trouva vite grossi.

Dans les premiers jours de septembre, le sieur de Pontgan et le sieur de Kermorvan-Mahé, un de ses amis, accompagnés de six dragons, se présentèrent devant la grande porte extérieure du château du Tymeur. Les deux gentilshommes mirent pied à terre et donnèrent leurs chevaux aux dragons. Pontgan donna l'ordre à ceux-ci de rester à cheval et de se tenir en état de défense.

Le dîner de midi venait de se terminer au Tymeur. Il y avait à ce moment dans la salle basse, outre le marquis et la marquise de Montgaillard, deux gentilshommes voisins, Guillaume et Louis de Lesquelen, le père et le fils, un prêtre de Carhaix nommé Touchart, et un notaire, le sieur Dagorn, qui avaient dîné avec eux. Le marquis de Montgaillard, sitôt qu'il aperçut dans la cour les sieurs de Pontgan et de Kermorvan, sortit au-devant d'eux le chapeau à la main et, après les premières salutations, les invita à entrer dans la salle où se trouvait la compagnie.

Pontgan ayant prié Montgaillard de lui accorder un moment d'entretien, tous les deux se retirèrent dans une embrasure de fenêtre à l'extrémité de la salle. Le commencement de leur conversation échappa aux personnes présentes, mais évidemment Pontgan demanda à Montgaillard de lui livrer les séditieux réfugiés au Tymeur. Lui-même le dit dans son interrogatoire et cite les noms de Flamand et Le Disquer, qu'on lui avait dénoncés comme s'y trouvant à ce moment. Dans la plainte de la marquise du 15 sep-

[1] Déposition de Marguerite Symon, veuve Hervé Le Bras.

Digitized by Google

tembre, on lit que, Pontgan s'étant mis à parler de ses expéditions, Montgaillard lui fit observer que ses procédés étaient violents et contraires aux intérêts même de Madame de Trévigny, car brûler et piller n'avançaient en rien la question des indemnités qu'elle réclamait aux paroisses qui avaient pris part au pillage du Kergoët, Il pria en tout cas d'épargner les terres du Tymeur. Ce qui est certain, c'est qu'au bout de très peu de temps, Montgaillard se rapprocha et que tout le monde l'entendit dire : « *Nenny, je n'en ferai de rien à moins que vous ne me fassiez voir un ordre du Roi ou de M. le duc de Chaulnes. En me montrant le dit ordre je m'offre à être le premier à lui mettre les mutins entre mains, mais jusqu'à ce je surseoirai tout, car j'ai la parole de M. le duc de Chaulnes sur laquelle j'ai aussi donné la mienne à ces misérables aveugles, que je ne soutirerai pas à moins que M. le duc ne rétracte aussi la sienne* ». Pontgan témoigna un vif mécontentement. Quelqu'un de la compagnie dit alors qu'on avait arrêté un prêtre de Plouyé nommé Cozen et qu'il était en grand danger. Montgaillard répliqua : « *N'importe, il n'a point affaire d'avoir peur parce qu'il n'a point fait de mal. Ainsin on ne lui en fera point aussi.* » Pontgan s'emporta et dit qu'il fallait pendre ledit prêtre. Puis il commença à se retirer.

Tout le monde, le marquis le chapeau à la main, la marquise elle-même accompagnèrent les deux gentilshommes dans la cour. Il y eut encore là quelques paroles échangées. Pontgan insista de nouveau pour qu'on lui livrât les séditieux qu'il disait cachés au château. Montgaillard lui répéta qu'il comptait sur l'amnistie promise. Enfin il pria de nouveau Pontgan d'épargner les terres du Tymeur, car, sous prétexte de punir les révoltés, Pontgan et ses dragons brûlaient et pillaient tout dans le pays, notamment tout ce qui appartenait à ses ennemis personnels, particulièrement les terres du Boisguérin.

Cependant on était arrivé à la grande porte de la cour. Pontgan et Kermorvan montèrent aussitôt à cheval. Alors Pontgan, se laissant aller à sa colère, la main sur la crosse d'un de ses pistolets, accabla le marquis d'injures et de menaces et termina par ces mots : « *Ah ! foutu Gascon, je te ferai voir que tu n'as pas affaire à*

Digitized by Google

Bréval[1]. » Puis il cria à la marquise demeurée un peu en arrière dans la cour : « *Ah! Madame, j'ai pitié de vous* ». Montgaillard se contenta de répondre qu'il n'était ni séant ni honnête de venir chez les gens sous prétexte d'une visite, la force à la main, pour les insulter et les maltraiter[2].

Pontgan et sa suite avaient piqué des deux. La compagnie du Tymeur rentra dans la salle, un peu émue sans doute, car on savait Pontgan capable de tout. Le marquis de Montgaillard adressa une plainte au duc de Chaulnes. Celui-ci lui promit *justice* sitôt qu'il serait arrivé à Carhaix.

Je n'ai pu trouver la date exacte de cette visite, mais elle eut lieu certainement avant le 6 septembre. Le duc de Chaulnes, contrairement à ce qui a été dit, n'était pas encore venu à Carhaix à cette époque. Il n'y dut arriver même que plusieurs jours après le 12, jour de l'assassinat, car dans aucune pièce des informations il n'est fait mention de sa présence en cette ville, ce qu'on n'aurait pas manqué de faire, alors qu'on y trouve des renseignements si précis sur le commandement des troupes présentes à Carhaix en ce moment.

Avant d'aller au Tymeur, Pontgan et Kermorvan avaient été avec les sieurs de Saint-Maur et de Belleroche et un ancien soldat nommé Le Brun, sieur de La Salle, faire une expédition dans des villages dépendant de la trève de Kergloff[3]. Pontgan voulait y prendre un prêtre dont on ne donne pas le nom et trois paysans, mais ceux-ci s'étaient cachés.

En passant au retour auprès des moulins Meur, qui appartenaient

[1] Le marquis de Montgaillard, dont la famille était de Gascogne, avait été nommé mestre de camp et colonel du régiment de Champagne en avril 1673. Le lieutenant-colonel était un Quengo, sieur de Bréval. Montgaillard se distingua à la bataille de Sentsheim en 1674. Il eut un différend avec son lieutenant-colonel et lui aurait donné des coups de canne en présence du maréchal de Turenne. Mis aux arrêts par le roi, il se démit de son régiment peu après (De Roussel, *Essais historiques sur les régiments*, *1766*). Bréval fut tué à Altenheim en 1675. — Bréval, d'après M. de Thézan, était le propre frère de Pontgan.

[2] Déposition de Sébastien, sieur de la Salle. — Déposition de Guillaume et Louis de Lesquelen. — Déposition du notaire Dagorn. — Déposition d'Anne Rivoal.

[3] Kergloff, auj. com^ne du c^ton de Carhaix, arrond. de Châteaulin. Finistère.

Digitized by Google

au Tymeur, Pontgan envoya ses dragons pour saisir les meuniers qui avaient pris part aux troubles. On ne les trouva pas. Les dragons voulaient piller et brûler les moulins, comme ils avaient coutume de faire avec Pontgan ; Le Brun les en empêcha. Pontgan s'écria qu'il le fallait parce que c'étaient les tenanciers et les *associés* de Montgaillard. Le sieur de Saint-Maure répliqua « *qu'il n'était pas à propos de le faire parce que le marquis de Montgaillard avait autant souffert que personne, et que pour sauver sa vie il avait été obligé d'octroyer aux révoltés tout ce qu'ils avaient voulu*[1] ».

Cependant l'entourage de Montgaillard était inquiet. Beaucoup d'avis lui furent donnés. Philippe Etienne, huissier à Carhaix, le fit prévenir le 6 septembre qu'on voulait le perdre en le faisant passer auprès du duc de Chaulnes pour « *le vrai chef des revoltés de la troupe de Balp.* » Il lui offrit la copie des articles dont on prétendait informer contre lui. C'était Pontgan qui menait tout cela. Montgaillard remercia et répondit : « *Carhaix est le théâtre de la médisance, et je ne me mets pas en peine de ce que l'on dit de moi*[2] ».

Cependant Pontgan s'était présenté plusieurs fois à Carhaix au logis du sieur Charles Touchart, chirurgien, et avait demandé son fils le prêtre, dont nous avons parlé. Celui-ci se trouva toujours absent. Pontgan proféra les menaces les plus violentes contre le père et le fils, et répéta à plusieurs reprises qu'il leur couperait les oreilles[3]. Je me suis demandé ce qui pouvait motiver la haine et la colère de Pontgan contre ce pauvre prêtre. Nous le trouvons en rapports constants avec la maison du Tymeur. La famille Touchart était très attachée à la maison de Plœuc. Le frère du prêtre, sieur du Reguinel, était avocat en parlement et sénéchal du marquisat du Tymeur. Nous supposons que Montgaillard s'en servait pour porter des paroles de paix aux révoltés et les ramener à de meilleurs sentiments, quand il ne croyait pas utile ou prudent d'aller lui-même les trouver, ce en quoi pourtant il ne se ménageait pas.

Le marquis de Montgaillard avait fait annoncer sa visite pour le jeudi 12 septembre au sieur de Pauliac, qui commandait les trou-

[1] Déposition Sébastien Le Brun, sieur de la Salle.
[2] Déposition de Philippe Etienne, huissier.
[3] Déposition d'Anne Rivoal — Déposition de Françoise Alexandre.

Digitized by Google

pes du roi récemment arrivées à Carhaix. M. de Pauliac était premier capitaine aux gardes françaises, maréchal des camps et armées du Roi.

Ce jour-là, les sieurs de Beaulieu et de Kerguilly, le prêtre Touchart et le notaire Dagorn avaient dîné au Tymeur. Les deux premiers insistèrent pour accompagner le marquis et pour qu'il prît certaines précautions. Celui-ci les pria de rester au Tymeur, disant que, s'il faisait cette visite en si grande compagnie, on aurait pu croire qu'il voulait braver le sieur de Pontgan ou chercher à lui faire peur.

Il se déroba bientôt sous un prétexte quelconque, et l'on apprit tout à coup, dans la salle où ces gentilshommes tenaient compagnie à la marquise, qu'il s'était fait amener des chevaux et était parti avec le prêtre Touchart et un valet. Il n'avait pas voulu changer de costume et n'avait même pas mis de bottes. Il portait un buffletin garni de broderies d'or et d'argent doublé d'un tabis feuille morte, un *pantalon* de drap d'Espagne gris doublé de bazin blanc. Il avait une perruque blonde, son épée au côté et des gants de daim garnis de grandes franges de soie rouge. Il ne portait à la main aucun bâton ni houssine. A cet égard, tous les témoignages sont unanimes. Le sieur de Kerguilly courut mettre ses bottes, monta à cheval et partit pour rejoindre le marquis.

Un peu avant d'arriver à Carhaix, auprès des moulins, la petite troupe fut abordée par deux cavaliers. On se salua, on échangea même quelques paroles. Les cavaliers prirent ensuite congé, se dirigeant eux-mêmes vers Carhaix, et quand ils se crurent hors de vue, l'un d'eux prit le galop. C'était un émissaire de Pontgan, qui avait appris d'un des officiers du sieur de Pauliac la visite projetée du marquis de Montgaillard, et faisait guetter son arrivée[1].

Pendant ce temps, le sieur de Pontgan était lui-même chez M. de Pauliac, auquel il était venu rendre visite avec le sieur de Beaumont, un de ses amis.

Je ne puis m'expliquer sur quoi s'est fondé M. de Thézan, pour dire que le sieur de Beaumont appartenait à la famille de l'archevêque de

[1] Dépositions d'Yves Guéguen et de Henry Lachennec, laboureurs.

Digitized by Google

Paris, Hardouin de Péréfixe de Beaumont. Tous les actes portent François Bernard, sieur de Beaumont, ou François de Beaumont Bernard, ce qui ne laisse aucun doute sur la famille. Cette famille Bernard est du reste fort connue. Elle est originaire de Caen. C'est à elle qu'appartenait Bernard de Marigny, général vendéen.

Messire François Bernard, chevalier, sieur de Beaumont et de la Roche, ancien premier enseigne des gardes du corps du roi, était gouverneur de la ville et du château de Fougères. Il avait suivi le duc de Chaulnes depuis le commencement des troubles, sauf pendant le séjour de celui-ci à la cour. Il l'avait rejoint en Basse-Bretagne dans le courant du mois d'août. Le 9 septembre il fut envoyé par lui à Carhaix « *pour prendre la parole du sieur de Pontgan de sa part qu'il avait appris avoir un démêlé avec le sieur de Montgaillard.* » Il était en même temps chargé d'assurer la subsistance des troupes qui allaient arriver en cette ville[1]. Il avait pris la parole du sieur de Pontgan pendant que le sieur de Belancour, officier aux gardes, envoyé également par le duc de Chaulnes, allait prendre celle du marquis de Montgaillard. Aussi Pontgan, fort inquiet des suites de cette affaire, avait-il résolu d'empêcher le marquis de parler.

Nous avons vu que, pendant que Montgaillard cheminait vers Carhaix, Pontgan et Beaumont se trouvaient chez M. de Pauliac.

[1] Il y avait à Carhaix, au moment de l'assassinat, des troupes assez nombreuses. Voici celles que j'ai pu relever dans les documents, sans que je puisse affirmer qu'il n'y en avait pas d'autres.

Le régiment de la Couronne avait dans la ville ou aux environs plusieurs compagnies, car je trouve, outre les noms d'un certain nombre de soldats, ceux de quatre capitaines de ce régiment. Ce sont les sieurs Jean de la Garde, Guillaume Jacques, de la Fourcade et le chevalier de Carlac. Il y avait des dragons de la compagnie du comte de Tessé. L'officier de dragons que le duc de Chaulnes avait donné au sieur de Pontgan s'appelait Lochrist de Saint-Maur. Il y avait la compagnie générale des Gardes Suisses. Je n'ai pu trouver le nom d'aucun de ses officiers. Leur chirurgien s'appelait Henri Desnollets.

Toutes ces troupes étaient à ce moment sous les ordres du sieur de Pauliac premier capitaine aux Gardes françaises, maréchal des camps et armées du roi. Sa compagnie des gardes était auprès de lui.

M. de Thézan, dans son histoire de la maison de Plœuc, dit que le duc de Chaulnes amena à Carhaix, entre autres troupes, ce régiment de la Couronne, commandé par le marquis de Genlis, le régiment de Picardie, commandé par le marquis de Bourlemont, la compagnie des Gardes de M. de Pauliac et un régiment des Gardes suisses.

Digitized by Google

Celui-ci était logé chez une dame Veller[1], dans une petite rue qui s'ouvrait dans la rue des Augustins auprès du carrefour de la porte de Motreff. Il jouait en ce moment dans sa chambre avec l'abbé de Quimperlé[2] et le chevalier de Carlac, capitaine au régiment de la Couronne. Il était environ trois heures et demie.

Le cavalier, dont nous avons parlé, était arrivé à la porte du logis de M. de Pauliac et avait fait prévenir le sieur de Pontgan que le marquis de Montgaillard approchait. Pontgan prit congé de M. de Pauliac précipitamment, insistant beaucoup pour que celui-ci ne le reconduisît pas jusqu'à la porte de son logis et laissa même en arrière le sieur de Beaumont, qui suppliait également M. de Pauliac de ne pas se déranger.

A peine dehors, Pontgan aperçut Montgaillard précédé par le prêtre Touchart, tous les deux à cheval, se suivant dans cette étroite venelle. Pontgan était à pied. Il dépassa le marquis sans rien dire, puis tirant vivement son épée, il lui en porta deux coups dans le dos[3]. Un témoin prétend même qu'il lui tira d'abord un coup de pistolet[4].

[1] La demoiselle Marie Pitouays, veuve de Jean-Joseph Veller, sieur de Kersalaün et autres lieux, avocat en Parlement, conseiller du roi, lieutenant de la juridiction de Carhaix, demeurait en la maison noble du Colombier dans la ville de Carhaix.

[2] Gaullaume Charrier, abbé commendataire de Sainte-Croix de Quimperlé, gouverna cette grande et antique abbaye de 1668 à 1717. Il n'était pas prêtre. C'était un homme de cour, et son historien ne cache pas son goût prononcé pour le jeu. On voit ici qu'il ne manquait pas une occasion d'y satisfaire. Mais c'était aussi un administrateur remarquable, doué en même temps d'un cœur très généreux. Très actif, il était toujours prêt à se mettre en campagne. Voici ce qu'en dit, au sujet des événements qui nous occupent, l'auteur de sa notice dans l'appendice de l'*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix*, par dom P. Le Duc: « Il eut en 1675 et 1676 des fatigues à essuyer à l'occasion des mouvements séditieux de tous les cantons d'une partie de la haute et de presque toute la basse Bretagne. Il employa sa médiation auprès de M. de Chaulnes, auquel le roi avait envoyé des troupes pour punir les mutins. Ledit abbé fut obligé, pour détourner l'orage, d'être pendant plus d'un an presque tous les jours à cheval et au péril de sa vie, passant partout parmi les mutins de jour et de nuit. » L'abbaye de Quimperlé possédait de grands biens autour de Carhaix.

[3] Déposition de Jeanne Quermet, femme Marin Salle, boucher. — Dépositions de Louis Tréguier, chapelier, et de sa femme Catherine Laisné.

[4] Déposition de Marie Quérennic, veuve Le Rozellec. — Déposition de Thomasse Laz

Digitized by Google

Montgaillard tourna son cheval et chercha à mettre l'épée à la main. Mais Pontgan et Beaumont qui l'avait rejoint ne lui en laissèrent pas le temps et le criblèrent de coups d'épée. Pontgan l'accablait d'injures et criait : « *Comment, bougre ! tu es le premier à tirer !* » Ce qu'il répéta plusieurs fois pour faire croire que Montgaillard avait été l'agresseur.

Le malheureux, tombé de cheval, fut encore frappé avec une telle violence, que l'épée de Pontgan fut faussée. Ses gants portaient la trace de treize coups d'épée[1]. Il chercha à se mettre à genoux, puis retomba dans le ruisseau où il expira immédiatement entre deux Capucins qui étaient accourus auprès de lui.

Tout cela s'était passé en un clin d'œil. Le valet du marquis avait tiré un coup de pistolet dans le dos du sieur de Pontgan, puis s'était enfui, attaqué par trois laquais portant une livrée jaune, de la suite du sieur de Beaumont, qui tirèrent plusieurs coups de pistolet[2].

Le prêtre Touchart avait crié à l'aide, au meurtre. Le sieur de Beaumont s'était alors jeté sur lui et l'avait, par derrière, percé de part en part d'un coup d'épée. Le pauvre prêtre s'en alla tomber à la porte de la prison à quelques pas de là.

Où était donc le sieur de Kerguilly et pourquoi n'avait-il pas porté secours au marquis ? Nous voulons croire que, dans cette étroite petite rue, il s'était trouvé au moment de l'attaque de Pontgan trop éloigné pour agir.

Cependant le bruit avait amené du monde sur les lieux. De tous côtés accouraient des soldats logés dans les maisons voisines. Le sieur de la Garde, capitaine au régiment de la Couronne, qui se trouvait tout près en visite chez une dame de Ruffec, prévenu par une servante de cette dame, sortit aussitôt et se trouva en face de Pontgan. Celui-ci se plaignit d'avoir reçu un coup de pistolet et

[1] Déposition de Jean Derin, tailleur.

[2] Dépositions de Robert Lisle, caporal de la Garde Suisse, de Jacques Ricquer, dit La Lancette, soldat de la compagnie de M. de Pauliac, Barthélémy Bersoys, dit la Chapelle, même compagnie, Couroy Roblat, Garde Suisse. — Déposition de Michel Senal, poëlier. — Déposition de noble homme Chirstophe Rospabu, sieur de Villeandré.

Digitized by Google

lui raconta qu'il avait été attaqué par le marquis. Le capitaine entra chez M. de Pauliac et lui rendit compte de ce qui se passait[1]. M. de Pauliac sortit immédiatement avec lui et appela la garde. Pontgan était encore là l'épée sanglante à la main. Il demeura tout interdit. Pauliac lui dit : « *Quel désordre ! a-t-on jamais vu qu'on assassine un homme à la porte d'un commandant qu'il venait voir et à la face d'une sentinelle* ? » Le meurtre avait eu lieu en effet à quelques pas de la sentinelle qui gardait la porte de M. de Pauliac, Pontgan répondit qu'on lui avait tiré deux coups de pistolet et qu'il était blessé.

Devant le corps du malheureux marquis se tenait le sieur de Beaumont ayant aussi son épée sanglante à la main, entouré de ses trois laquais portant des pistolets. Ceux-ci voulaient tuer le valet du marquis, agenouillé près du corps de son maître. M. de Pauliac fit arrêter Pontgan et Beaumont et les fit conduire en prison.

Le sénéchal de Carhaix, L. de la Boëssière, fit aussitôt procéder à une information d'office. Le corps du marquis fut porté dans une chambre de la maison Veller. Celui du prêtre Touchart le fut chez son père. Trois chirurgiens furent commis à l'examen des cadavres, les sieurs Leclerc, Sauvat-Lamarque et Henri Desnollet, ce dernier chirurgien des Gardes Suisses. Pontgan et Beaumont détenus furent sommés de se rendre auprès des cadavres pour la confrontation. Ils s'y refusèrent et on n'insista pas.

Les amis de Pontgan et de Beaumont ne perdaient pas de temps de leur côté. On chercha des faux témoins. On entreprit particulièrement la sentinelle de M. de Pauliac, qui avait vu toute la scène du meurtre. Ce garçon, nommé La Franchise, reçut un louis d'or, mais il le perdit au jeu quelques jours après, et son caporal, nommé Champagne, lui demanda d'où il le tenait. Il avoua très simplement l'avoir reçu des meurtriers pour qu'il témoignât en leur faveur[2].

[1] Dépositions de escuyer Jean de la Garde, seigneur dudit lieu, capitaine au régiment de la Couronne et de escuyer Guillaume Jacques, capitaine au même régiment. — Déposition de Sébastien Le Brun, sieur de la Salle.

[2] Déposition de Catherine Laisné, femme de Louis Tréguier, chapelier. — Déposition dudit Tréguier. — Déposition de Louis Le Hénaff, marchand tailleur.

Digitized by Google

Dans son interrogatoire ultérieur, le sieur de Pontgan accuse le marquis de Montgaillard de lui avoir porté plusieurs coups d'un bâton de houx, sans aucune provocation de sa part. Il rappelle à cette occasion que Montgaillard aurait un jour donné des coups de canne au sieur de Bréval devant le maréchal de Turenne. Il tenait à le faire passer pour violent et agressif. Il est à remarquer que, sur le moment, il ne parla pas de ces coups de bâton.

Du reste, tous les témoignages s'accordent à dire que Montgaillard n'avait ni bâton ni houssine à la main. Tout Carhaix l'a vu ce jour-là, puisqu'il avait traversé une grande partie de la ville. Il s'était arrêté à causer avec le courrier Mathurin Dubot, pour lui remettre des lettres et lui demander quand il partirait. Tous disent qu'il saluait avec affabilité, en ôtant son chapeau, les personnes qu'il rencontrait. Il était notoirement conciliant[1]. Un témoignage très intéressant raconte que, quelques jours auparavant, il était encore allé à Poullaouen pour parler aux séditieux et tâcher de les apaiser[2].

Mais le sieur de Pontgan était le cousin du procureur général au Parlement de Bretagne Huchet. On fit courir la légende des coups de bâton et on s'efforça d'enlever l'affaire aux juges de Carhaix pour l'étouffer ou pour lui donner au moins une tournure favorable aux intérêts des sieurs de Pontgan et de Beaumont.

Les informations continuaient cependant à Carhaix. Signalons à ce sujet un détail qui concerne les privilèges de la Garde Suisse. Leur capitaine fit défendre à tous les Gardes de déposer devant aucun magistrat autre que leur « *Grand Juge* ».

Nous avons trouvé au dossier quarante-trois témoignages, tous accablants pour les sieurs de Pontgant et de Beaumont. C'est avec leur aide que nous avons pu reconstituer la scène du meurtre et tous les incidents qui la précédèrent. La procédure est de son côté fort curieuse, car elle nous montre une fois de plus les intérêts

[1] Déposition de Perrine Brassart. — Déposition de Guyonne Pelliart, femme de Nicolas Le Guil, arquebusier. — Déposition de Marie Pourcelet, veuve Yves Le Palmay. — Déposition de Henri Le Cam tailleur.

[2] Déposition de Jean Brocqua, sieur de la Plaigne.

Digitized by Google

privés faisant éclater des conflits de juridiction, chose assez commune à cette époque[1].

E. DUCREST DE VILLEVEUVE.

[1] L'auteur analyse ensuite cette procédure fort intéressante, qui dura plus de cinq ans; pendant ce temps, les deux auteurs de l'assassinat, Pontgand et Beaumont moururent; aussi la sentence finale, rendue par le Parlement de Paris le 25 octobre 1680, se borna à condamner les héritiers des coupables à 107.000 livres de dommages et intérêts et à 12.000 livres d'amende. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner ici cette partie de l'étude de M. Ducrest de Villeneuve; nous remercions l'auteur de nous avoir permis d'offrir à nos lecteurs les pages si intéressantes qu'ils viennent de lire, et nous les engageons fort à prendre connaissance du travail complet, qui sera publié sous peu dans le volume de Compte-rendu (Mémoires et procès-verbaux) du *Congrès breton de 1896*. — LA DIRECTION.

Digitized by Google

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite de la description[1])

ARTISTES

RAPHAËL, LÉONARD DE VINCI, RUBENS, MURILLO, VAN DYCK, LESUEUR, LE POUSSIN ET DAVID

On trouve à Nantes la rue Rubens.

Médaillons en marbre, par *Grootaers*.

Musée des Beaux-Arts, plafond de la dernière salle.

LEMOYNE

Lemoyne (Jean-Baptiste), né en 1704, était fils de Jean-Louis Lemoyne qui fut lui-même élève de Coysevox et a laissé, entre autres, *Deux anges adorateurs*, (église des Invalides) et une *Diane* (parc de la Muette); mais il devint, comme sculpteur, beaucoup plus réputé que son père et acquit la protection de Louis XV. Ses œuvres les plus remarquables sont les *tombeaux du cardinal Fleury, de Mignard, de Crébillon* et une *statue équestre de Louis XV* destinée à Bordeaux; il modela aussi de nombreux portraits. Lemoyne mourut en 1778.

Buste en terre cuite, par *Pajou*[2].

Musée des Beaux-Arts, cabinet du conservateur.

[1] Voir la livraison d'avril.

[2] Pajou (Augustin), né à Paris en 1730, fut élève de Lemoyne et remporta un Grand prix en 1748. Il passa douze ans à Rome et mérita le titre de restaurateur de l'art statuaire. Membre de l'ancienne Académie, il professa en 1767 et fut nommé Membre de l'Institut dès sa création. Il mourut en 1809.

Digitized by Google

CANOVA

Canova (Antoine) né à Possagno (Etat vénitien) en 1747, fut un sculpteur du premier rang. Après avoir remporté plusieurs prix à l'Académie des Beaux-Arts de Venise, il fut appelé à Rome en 1779. Plus tard, Bonaparte le fit venir à Paris et le nomma membre de l'Institut à titre d'associé étranger. Il voyagea et revint à Paris en 1815, comme ambassadeur du Pape chargé par lui de recouvrer une partie des œuvres d'art volées par Napoléon à l'Italie. Parmi ses chefs-d'œuvre, on peut citer : *Les Mausolées de Clément XIII* (Saint-Pierre de Rome), *de Clément XIV* église des Saints Apôtres à Rome, d'*Alfieri* (Eglise de Santa Croce à Florence); *Thé ée assis sur le Minotaure vaincu; Psyché enfant*, etc. Canova mourut à Venise en 1822.

Buste en plâtre, par *d'Este*[1].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

CHAUMONT

Peintre français :

Figure en terre cuite, par *Debay le père*[2].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

CEINERAY

Ceineray (Jean-Baptiste). naquit à Paris en 1722. Il fut élève de l'Académie d'architecture et vint se fixer à Nantes dont il devint le

[1] D'Este (Antonio), naquit à Venise en 1754. Il fut président de l'Académie de Saint-Luc à Rome et directeur du Musée du Vatican Il a laissé de remarquables bas-reliefs dans les églises Saint-Jean et Saint Marc et il a écrit une biographie de Canova. Il mourut à Rome en 1837.

[2] De Bay (Jean-Baptiste Joseph) naquit à Malines en 1779. Il se fixa d'abord à Nantes, y forma une école de dessin et y exécuta plusieurs œuvres de valeur presque toutes signalées dans cette étude Il partit pour Paris en 1817 et ne cessa d'exposer des morceaux de valeur. Il obtint une medaille de 2e classe en 1819, fut décoré en 1825 et reçut une médaille de 1re classe en 1835. Il fut aussi chef de l'atelier de restauration des sculptures du Louvre Il mourut à Paris en 1863 laissant 3 fils, tous artistes, mais de valeur inégale.

Digitized by Google

plus célèbre architecte. C'est à lui que notre cité doit une grande partie de ses plus remarquables monuments, entre autres : *La Chambre des Comptes* (aujourd hui la *Préfecture*) élevée de 1760 à 1777 ; la *Façade du quai Flesselles* (1762) ; le *Quai Brancas* (1762-68) ; l'*Hôtel d'Aux* (aujourd'hui le *XIe corps d'armée* ; le *Cercle Louis XVI ;* l'*Hôtel de la Douane*, sur la Fosse ; et plusieurs châteaux. Il avait été nommé en 1757 architecte de la ville aux appointements de 500 fr. qui ne furent élevés qu'à 1000 fr., et plus tard architecte du département. Il mourut à Nantes en 1811.

On trouve à Nantes le quai Ceineray.

Buste en bronze ou fonte, par *Grootaers* (1843).

Passage Pommeraye, galerie du haut.

CRUCY

Crucy (Mathurin), naquit à Nantes en 1749. Elève de Ceineray, il partit pour Paris en 1769 et, remarqué par le célebre peintre Vien, il entra à l'Académie d'architecture ; il remporta, en 1773, le 2e prix au concours de l'Académie de Paris, et, en 1774, le Grand Prix de Rome. Il séjourna trois ans dans la Ville éternelle, puis voyagea en Italie, et, de retour en France, se fixa à Nantes qu'il contribua, avec Ceineray, à améliorer et à embellir. Je citerai de lui entre autres : *les plans de la place et du quartier Graslin*, de la *place Royale*, des *rues du Calvaire, Lafayette, Dugommier, Boileau*, la *Colonne Louis XVI*, l'*Hôtel Commequiers* (12, rue Royale), le *Cours de la République*, la *Bourse et sa promenade*, le *Musée des Beaux-Arts*, etc. Crucy mourut dans sa ville natale.

On trouve à Nantes la rue Crucy.

Buste en marbre, par *Debay le fils.*

Musée archéologique (Il avait été exposé au Salon de 1827 et donné par l'auteur au Musée des Beaux-Arts en 1834).

Buste en bronze ou fonte, par *Grootaers* (1843).

Passage Pommeraye, galerie du haut.

Digitized by Google

CHENANTAIS

Chenantais (Joseph Fleury), naquit à Nantes en 1809. Elève de Seheult et de l'école des Beaux-Arts, il devint un des brillants architectes de la ville et fut membre de la Commission départementale des bâtiments civils. On le décora en 1855. Il a laissé : Le *Palais de justice*, l'église *N.-D. de Bon-Port*, l'*Hôtel-Dieu*, la *Manufacture de tabacs*, le *Cercle des Beaux-Arts*, la *Prison*, la *Gendarmerie*, le *Théâtre de la Renaissance*, la *gare P. O. à Nantes*, et un grand nombre de maisons, d'hôtels, d'églises, de mairies, de châteaux, etc. M. Chenantais fut aussi commandant des sapeurs pompiers et il est bon de remarquer que c'est *à ce titre*, et non comme architecte, que j'ai occasion de le comprendre dans ma nomenclature. Il est mort à Nantes en 1868.

Buste en fonte de fer recouverte de cuivre, par *A. Ménard*. (Ce buste fut fait d'abord en 1857. Le Conseil d'administration du corps des sapeurs-pompiers ayant voté, le 20 novembre 1868, l'érection de l'effigie de son regretté chef, Amédée Ménard reprit son œuvre et mit Chenantais en tenue de commandant des sapeurs-pompiers. Ce buste, fondu chez Voruz, fut inauguré le 1er novembre 1869). On y lit : LE BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS DE NANTES A SON COMMANDANT Jph CHENANTAIS.

Cimetière de Miséricorde.

DELAUNAY

Delaunay (Jules-Elie), l'une des plus grandes gloires de la France et, de l'avis de critiques éminents, l'un des premiers portraitistes du siècle, naquit à Nantes en 1828. Il fut élève de Sotta, puis d'Hippolythe Flandrin et entra à l'école des Beaux-Arts où il remporta, en 1853, le 2e Grand Prix de Rome avec : *Jésus chassant les vendeurs du Temple*, et, en 1856, le 1er Grand Prix avec le *Retour du jeune Tobie*; il obtint une méd. de 3e classe en 1859, une méd. de 2e classe en 1863, une autre méd. de 2e classe à l'Exposition universelle de 1867 et il fut décoré la même année; à l'Exposition uni-

Digitized by Google

verselle de 1878, il obtint une méd. de 1re classe et fut promu officier de la Légion d'honneur; enfin, en 1879. il entra à l'Institut. Il m'est naturellement impossible de donner ici la liste de toutes les œuvres remarquables de notre éminent compatriote : je citerai de lui au hasard : les peintures murales genre moyen âge de la chapelle de la Visitation de Nantes, le tableau commémoratif qui surmonte le mausolée de Mgr Fournier (signalé plus haut); la *Communion des Apôtres*, la *Peste à Rome*, les magnifiques portraits du *Général Mellinet*, de *Mme Toulmouche*, et cette idéale *Ophélie* que j'ai eu récemment la joie d'admirer au Musée de Bordeaux dont elle est peut-être la perle. Elie Delaunay, qui fut en même temps qu'un artiste de haute allure un homme du monde accompli, est mort en 1891 à Paris.

La nouvelle rue, ouverte latéralement au futur musée des Beaux-Arts et qui relie la rue du Lycée à la rue Gambetta, a reçu le nom de rue Elie Delaunay.

Médaillon de marbre blanc, par *Chaplain*[1] (1897).(Ce monument commémoratif offert par M. Philbert Doré, président de la Commission des Beaux-Arts et amateur distingué, est tout en marbre blanc et a été dessiné par notre distingué compatriote, M. J. Monfort, architecte, 2e Grand Prix de Rome. Le médaillon-portrait de Delaunay, admirablement fouillé, est malheureusement trop grand et disproportionné avec l'ensemble). On lit sur le soubassement : ELIE DELAUNAY, GRAND PRIX DE ROME, MEMBRE DE L'INSTITUT, 1828-1891.

Musée des Beaux-Arts.

[1] CHAPLAIN (Jules-Clément), est né à Mortagne (Orne) en 1839. Elève de Jouffroy et Oudiné, il remporta le 2e Grand Prix en 1860, et le 1er en 1863. Il obtint une médaille de 3e classe en 1870. une de 2e classe en 1872, et enfin une de 1re classe en 1878. Il fut décoré l'année suivante et entra à l'Institut en 1881. Chaplain a modelé de nombreux bustes et médaillons (*Robert-Fleury*, *Renan* *Mme Carolus Duran*), mais il est surtout remarquable pour la gravure en médailles ; je rappellerai simplement qu'il fut chargé de celle offerte par l'Institut au duc d'Aumale en témoignage de reconnaissance du don royal de Chantilly et de celle qui fut frappée au mois d'octobre dernier pour l'Empereur et l'Impératrice de Russie.

Digitized by Google

ECORCHARD

Ecorchard (Jean-Marie) naquit à Lohéac (Ille-et-Vilaine). Il fut docteur en médecine, mais à ce titre il n'obtint aucune réputation. Sa gloire est d'avoir, comme architecte paysagiste, transformé le Jardin des Plantes de Nantes et d'en avoir fait un des plus admirés de France. Il traça aussi plusieurs parcs privés, en particulier celui de la Turmélière en Liré. M. Ecorchard était chevalier de la Légion d'honneur. Il est mort à Nantes en 1882.

Buste de bronze, par *Le Bourg* (1892). Sur le socle en granit on lit : A ECORCHARD SES AMIS, 1809-1882. DIRECTEUR CRÉATEUR DU JARDIN DES PLANTES DE NANTES.

Jardin-des-Plantes.

GRÉTRY

On trouve à Nantes la rue Grétry.

Médaillon en carton pierre,[1] par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

MOZART

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

MEYERBEER

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

BRESSLER

Bressler (François-Joseph) naquit dans le Haut-Rhin en 1803. C'était un musicien distingué qui fonda le Conservatoire de Nantes.

[1] Tous les médaillons portraits qui ornent le balcon des secondes galeries du Théâtre Graslin furent moulés d'après les modèles de Grootaers lors de la restauration de notre salle de spectacle en 1865, par la grande maison de meubles Leglas-Maurice, de Nantes, une des gloires de l'industrie française.

Digitized by Google

Il était officier de l'Instruction publique. Il est mort à Nantes en 1889, avec le titre de Directeur honoraire du Conservatoire.

Bas-relief en bronze, par *J. Vallet* (fondu par J. Cliquet). On y lit : LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NANTES A M. F. J. BRESSLER, FONDATEUR.

Conservatoire de musique, salle d'honneur.

LITTÉRATEURS

SOPHOCLE

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

ARISTOPHANE

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

ABÉLARD

Abélard (Pierre) naquit en 1079 au Pallet (Loire-Inférieure). Dès l'âge de 16 ans, passionné pour la dialectique, il allait d'école en école victorieux des élèves et des maîtres. A Paris, il fut le disciple de Guillaume de Champeaux et devint bientôt pour lui un terrible adversaire : à 22 ans, il lui opposa une école, établie d'abord à Melun, puis à Corbeil et enfin à Paris où afflua toute la jeunesse de l'Europe. Après leurs amours et leur malheur, Héloïse prit le voile au couvent d'Argenteuil et Abélard entra dans le cloître de Saint-Denis. Bientôt, il ouvrit une nouvelle école où il appliqua la dialectique à la théologie et il donna un *Traité sur la Trinité* qui fut condamné par le concile de Soissons (1122). Repoussé par les moines de Saint-Denis, il se retira près de Nogent-sur-Seine et se bâtit un ermitage qu'il appela *Paraclet* (consolateur) où accoururent de nombreux disciples. Dans la suite le Paraclet devint un monastère

Digitized by Google

qui eut Héloïse pour abbesse. Abélard ne fut pas plus heureux à Saint-Gildas-de-Ruys qu'à Saint-Denis : il voulut introduire des réformes qui lui créèrent de violents ennemis. Enfin, ayant été accusé d'hérésie, il soutint au concile de Sens, en présence du roi Louis VII, une lutte célèbre contre saint Bernard qui en sortit victorieux : condamné par le concile et par le pape Innocent II, Abélard se retira près de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui le réconcilia avec saint Bernard. Il passa les dernières années de sa vie en exercices de piétié. Ce fut Abélard qui commença à proclamer l'indépendance de la philosophie et à en faire une puissance rivale de la religion. Ce beau génie s'éteignit en 1142.

Médaillon de pierre, par *Grootaers*.
Passage Pommeraye, galerie du haut.

RABELAIS

On trouve à Nantes la rue Rabelais.

Médaillon de pierre, par *Grootaers*.
Passage Pommeraye, galerie du haut.

CORNEILLE

On trouve à Nantes la rue Corneille.

Statue de plâtre, par *Molchnecht* (1839).
Théâtre Graslin, vestibule.

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865)
Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

MOLIÈRE

On trouve à Nantes la rue Molière.

Statue de plâtre, par *Molchnecht* (1829).
Théâtre Graslin, vestibule.

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).
Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

Buste en plâtre peint, par..... (moulage des Musées nationaux).
Théâtre Graslin, buvette.

Digitized by Google

RACINE

On trouve à Nantes la rue Racine.

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).
Théâtre Graslin, balcon des 2les galeries.

VOLTAIRE

On trouve à Nantes la rue Voltaire.

Buste de plâtre, par *Debay le père.*
Bibliothèque publique.

Esquisse en plâtre de la célèbre statue d'*Houdon* qui se trouve la Comédie-Française.
Musée des Beaux-Arts, réserves.

J.-J. ROUSSEAU

On trouve à Nantes la rue Jean-Jacques Rousseau.

Buste de plâtre, par *Debay le père.*
Bibliothèque publique.

Esquisse de la statue de *Pradier* érigée à Genève.
Musée des Beaux-Arts, réserves.

RICHER

Richer (Edouard) naquit à Noirmoutiers en 1792. Après avoir été élève de Saint-Cyr et de l'Ecole polytechnique, il se fixa à Nantes, pour se livrer aux études philosophiques et littéraires. Devenu swédenborgien, il écrivit son ouvrage le plus considérable *La Nouvelle Jérusalem* (8 vol. in-8°). Je citerai encore de lui : *L'histoire de Bretagne*, *La Bretagne poétique* et *Voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure*. Ses brochures diverses sont nombreuses et il fut le principal collaborateur du *Lycée armoricain*. Richer mourut à Nantes en 1834.

On trouve à Nantes la rue Richer.

Médaillon de plâtre, par *Thomas Louis.*
Bibliothèque publique.

Digitized by Google

MELLINET (CAMILLE).

MELLINET (Camille), frère du regretté général Emile Mellinet, naquit à Nantes en 1795. Il fut honorablement connu à un double titre, comme imprimeur-lithographe et comme écrivain. Dès 1828, il faisait paraître l'*Album lithographique* en 12 livraisons comprenant 4 vues chacune et reproduisant les plus jolis sites de la ville et des environs. En 1823, il fonda avec Richer *Le Lycée armoricain*, journal hebdomadaire illustré, dont il fut le directeur et qui parut jusqu'en 1831 ; la *Revue de l'Ouest* (1829) fut éditée par lui ; le journal *Le Breton*, de 1828 à 1855, sortit de sa maison et fut dirigé longtemps par lui ; il faut également porter à son actif la revue du *Breton* (1836 et 1837) ; Camille Mellinet, comme imprimeur-lithographe, obtint une Mention honorable au Salon nantais de 1825 et une Médaille de bronze à celui de 1827. Au point de vue purement littéraire, notre distingué compatriote a laissé : *De la musique à Nantes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1 vol. in-8°, publié en 1837 (Camille Mellinet jouait du basson et même composa quelques morceaux de musique) ; *la Commune et la Milice de Nantes*, 12 vol. in-8°, publiés de 1839 à 1844, ouvrage historique de grande valeur et qui mériterait d'être continué jusqu'à notre époque ; plusieurs pièces de théâtre et de très nombreuses notices dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, dont il fut président. Camille Mellinet est mort à Nantes en 1843.

Buste de bronze par *Suc* On lit sur la colonne en granit que couronne ce buste : A CAMILLE MELLINET SES CONCITOYENS MDCCC XLIII Dans le soubassement est encastré un bas-relief en bronze de Suc.

Cimetière de la Bouteillerie.

BUCHEZ

BUCHEZ, philosophe et homme politique français. Né dans les Ardennes en 1796. Mort en 1865. A écrit avec Roux-Lavergne l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*.

Médaillon en plâtre, par

Bibliothèque publique.

Digitized by Google

BOULAY-PATY

Boulay-Paty (Evariste) naquit à Donges (Loire-Inférieure) en 1804. Ce fut un poète fort distingué et dont le talent fut comblé de récompenses. Il fut couronné d'abord par la *Société académique de Nantes ;* puis, en 1837, l'Académie française lui décerna le prix de poésie pour une ode, l'*Arc de triomphe de l'Etoile ;* son recueil *Odes nouvelles* parut en 1844 et obtint de l'Académie des arts et belles-lettres une médaille d'or. En 1851, il mit au jour les *Sonnets de la vie humaine* auxquels l'Académie décerna en 1852 une médaille de 2000 fr. Boulay-Paty obtint aux *Jeux Floraux* les plus rares récompenses, reçut le titre si envié de Maître ès jeux et son dernier chant, peu de jours avant sa mort, fut l'éloge de Clémence Isaure ; il mourut à Paris en 1864, laissant des poésies posthumes que son élève et ami, M. Eugène Lambert, publia en 1865 sous le titre de : *Poésies de la dernière saison.* Sainte-Beuve a consacré de grands éloges aux sonnets de son ami Boulay Paty. On lira avec intérêt les lignes consacrées à notre compatriote, par M. Joseph Rousse, dans *La poésie bretonne au XIX siècle* ainsi que les deux brochures de mon excellent ami, le charmant poète Dominique Caillé, petit neveu de Boulay-Paty : *Mes trois parents,* Vannes, Lafolye, 1891, et *Dix lettres de Boulay Paty*, Vannes, Lafolye, 1892.

Buste de plâtre, par *J.-B. Barré*[1].

Musée archéologique (donné d'abord par l'auteur au Musée des Beaux-Arts en 1851).

MANGIN (Charles)

Mangin (Charles-Victor-Amédée), naquit à Nantes en 1787 ; il fut imprimeur, publiciste et fonda le *Phare de la Loire* il mourut à Nantes en 1853.

[1] Barré (Jean-Baptiste), naquit à Nantes en 1803 ; élève de Debay et de Molchnecht, il obtint une médaille de 3e classe en 1843 et fut décoré en 1858 ; il exposa à plusieurs salons de Nantes et de Paris et exécuta surtout des œuvres religieuses et des portraits ; sa *Madeleine au désert* et son *Jésus après la flagellation* ornent la basilique Saint-Nicolas de Nantes. Barré mourut à Rennes en 1877.

Digitized by Google

Médaillon de bronze, par *Amédée Ménard*. On y lit : VICTOR MANGIN PÈRE.

Cimetière de Miséricorde.

MANGIN (Victor)

Mangin (Victor-Aimé-Napoléon-Eugène), fils du précédent, naquit à Nantes en 1819 ; il fut imprimeur comme son père et dirigea le *Phare de la Loire* ; il publia des poésies, des romans et fit jouer de petites pièces ; il mourut à Nantes en 1867.

On trouve à Nantes la place Victor-Mangin.

Médaillon de bronze, par *Amédée Ménard*. On y lit : VICTOR MANGIN FILS.

Cimetière de Miséricorde.

Entre les deux stèles de granit où sont encastrés les médaillons des Mangin se trouve un buste en pierre par Ménard figurant une femme à la physionomie grave. M. Maillard en fait la personnification de la *Libre-Pensée*, mais M. Miollet, chargé d'exécuter ce buste d'après le modèle de son maître, m'a affirmé qu'Amédée Ménard n'avait sûrement pas l'intention de rendre une pareille allégorie.

ACTEUR

TALMA

Buste de plâtre, par *Debay le père*.

Musée des Beaux-Arts, réserves.

(A suivre). Bon Gaetan de Wismes.

Digitized by Google

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III (*Suite*).

Comté de Richemont

§ VIII. — Jean V (1399-1442). — François Ier (1442-50). — Pierre II (1450-57). — Arthur III (1457-58). — François II (1458-88). — Anne.

Le Roi d'Angleterre ne tarda pas à proposer le mariage à Jeanne de Navarre. Le titre de reine tenta la veuve de Jean IV ; elle donna son agrément au Roi, dès le 2 avril 1402 ; et le 7 février suivant elle était mariée et couronnée à Londres.

La tutelle des fils de la duchesse avait été confiée à Philippe le Hardy, duc de Bourgogne[2] qui les emmena à Paris ; et Jean V ne rentra en Bretagne pour être couronné qu'après sa majorité, (7 janvier 1404).

Le jeune duc était animé de deux sentiments : une sympathie sincère pour la cause française, et un ardent désir d'assurer au duché la paix qui lui était si nécessaire après tant de guerres. Mais, en pratique, comment concilier ces deux sentiments, quand, pour assurer la paix à la Bretagne, il faut maintenir le duché en relations pacifiques avec l'Angleterre qui est en guerre avec la France ? — Les difficultés de sa tâche apparurent au duc dès la première année de son règne.

Pendant la minorité et l'absence de Jean V, les Bretons avaient armé en course contre les Anglais. Bourgeois et chevaliers précur-

[1] Voir la livraison de mars 1897.

[2] Quatrième fils du Roi Jean le Bon et oncle de Charles VI.

Digitized by Google

seur de Coetanlem et du *capitaine François*[1] avaient parcouru la Manche et ravagé les côtes anglaises. Mais leurs succès mêmes avaient appelé sur la Bretagne de cruelles représailles.

En 1403, la ruine de la commerçante ville de Penmarc'h avait épouvanté la Bretagne[2]. Dans l'été de 1404, une flotte anglaise menace Brest : un corps d'armée dirigé par un ancien capitaine anglais de Brest débarque et s'avance en ravageant le pays. Mais Olivier de Clisson, le maréchal de Rieux, le duc accourent au secours des communes du littoral et taillent les Anglais en pièces[3]. L'année suivante, au bruit d'une nouvelle invasion, le maréchal de Rieux passe en Angleterre et venge sur « soixante lieues de pays » les ravages exercés en Bretagne[4].

Ces débuts contrariaient les projets pacifiques de Jean V ; mais deux circonstances allaient aider efficacement au succès de sa politique extérieure.

Ce fut d'abord le mariage de sa mère avec le Roi d'Angleterre. Il était naturel que Jeanne de Navarre rapprochât Jean V et ses frères de son époux qui leur donnait le titre de fils et qu'eux-mêmes nommaient père. Son intervention fut efficace : par exemple c'est la reine qui, en 1407, détermina une trève qui allait être suivie de plusieurs autres[5].

[1] Sur Jean de Coetanlem, noble de Léon surnommé *le Roi de la mer*. Cf. Le Men, Soc. arch. du Finistère. VIII p. 113-174. Luzel, même société, XIII, p. 251-291. (Testament de Coetanlem.)

Sur le *capitaine François* qui cache sous ce nom *de guerre* le nom très noble de Quelenec, Luzel, à l'endroit cité plus haut XIII, p. 257 — et Dupuy, *Hist. de la Réunion de la Bretagne à la France* II, p. 359.

J'ai aussi parlé de Coetanlem et du *capitaine François* dans la *Tour de Cesson*, p. 52-54.

[2] Lobineau. *Hist* 503.

[3] Lobineau. *Hist.* 506.

[4] Lobineau. *Hist.* 509.

[5] Trêve du 30 mai, négociée, est-il dit expressément, par la Reine. Morice. Pr. II. 792-793. — On peut voir à la suite des trèves ou traités de commerce et les sauf-conduits accordés par le Roi à des ambassadeurs ou envoyés bretons. — A remarquer deux sauf-conduits donnés à Tanneguy du Chastel, chevalier, à Jean Kerneau (en français Cornouaille écuyer, allant en Angleterre pour combattre en présence du roi, (sans doute dans un tournois) 14 avril 1412 — col. 868. Voir aussi les sauf-conduits accordés au duc lui-même, notamment en 1417. (col. 945) pour aller en Angleterre.

Digitized by Google

En second lieu, Jean V n'était par comme son père tenu envers le Roi d'Angleterre à des devoirs de vassal à suzerain. En fait, il ne possédait plus rien sur la terre anglaise. Nous avons vu en effet que, pour recouvrer Brest, Jean IV avait été contraint d'abandonner toutes ses possessions d'Angleterre... moins pourtant le comté de Richemont[1]. Or le comté n'appartenait pas au duc Jean V, mais à son frère Arthur. D'ailleurs le comté était saisi, comme nous l'avons vu, et en possession du comte de Westmoreland[2].

On a dit, il est vrai, que Arthur fut reçu par le Roi à l'hommage de Richemont en 1404[3]. Mais est-ce bien certain? Arthur né le 25 août 1393 aurait donc fait hommage à onze ans, vers le temps de la descente des Anglais en Bretagne et de leur défaite par le duc! Comment croire que le Roi Henri IV, même pour complaire à Jeanne de Navarre, ait, dans ces circonstances, enlevé Richemont à son fidèle Westmoreland pour le donner à un membre de la maison de Bretagne? Comment admettre aussi qu'après ce don fait à son frère, à la prière de sa mère, Jean V eut ordonné, l'année suivante, le passage du maréchal de Rieux en Angleterre?

Ces faits concourent à démontrer que le comté n'a pas été rendu en 1404. — Aussi, les années suivantes et même après la trêve de 1407, voyons-nous la saisie de Richemont persister pour cause ou sous prétexte de défaut d'hommage[4].

En même temps qu'il signait des trêves et des traités de commerce avec l'Angleterre, Jean V témoignait efficacement sa sympathie à la France. Il n'envoyait pas à la guerre une armée bretonne; mais sous main il favorisait la formation de compagnies qui, sous les ordres de chefs bretons et même des frères du duc allaient grossir l'armée française. — Il prétendait garder ainsi la neutralité. Le Roi d'Angleterre n'était pas dupe de cette neutralité menteuse; mais, au lieu de rompre avec le duc dont il avait besoin, il aima mieux essayer de le détacher de la France.

[1] Ci-dessus, p. 176.

[2] Ci-dessus, p. 177.

[3] Lobineau. *Hist.* 504. L'historien rapporte le fait d'après le moine de Saint-Denis, mais ne paraît pas y croire.

[4] Cela résulte du traité de 1409, auquel nous allons venir; et nous allons voir d'autres preuves que cet hommage n'a pas été rendu. (Morice. *Pr.* II. 827).

Digitized by Google

Le comte de Westmoreland avait eu la jouissance plutôt que le titre de Richemont[1]. Le comté restait à la disposition de Henri IV; il fit entendre à Jean V que le comté n'avait été saisi que pour défaut d'hommage et lui en fit espérer la restitution sous la condition (à la rigueur il aurait été inutile de l'exprimer) qu'en lui rendant hommage le duc acceptât les obligations de vassal, et notamment le devoir de guerre.

Richemont avait pour Jean V le même fatal attrait qu'il avait eu pour son père et d'autres ducs de Bretagne. Jean V, succomba à la tentation ; et, le 14 octobre 1409, il envoya Armel de Châteaugiron « son premier et proche chambellan » avec de pleins pouvoirs, pour faire hommage et s'engager « à défendre et garder le roy et ses enfants contre tous leurs ennemis »[2], dont le premier est le Roi de France.

Cette démarche coûta cher au duc. Dans l'hommage que son époux prétendait rendre, la duchesse Jeanne de France vit une trahison de la cause française et s'emporta en reproches. Jean V, faute de bonnes raisons, répondit par des violences; et le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui gouvernait en ce moment l'Etat, menaça d'entrer en Bretagne à la tête d'une armée. Mais l'apaisement se fit quand Châteaugiron ne fut pas admis à l'hommage[3].

A l'exemple de l'Angleterre, la France ménageait le duc de Bretagne sachant bien que, malgré les apparences du moment, elle pouvait compter sur lui : on le vit cinq ans plus tard.

Henri IV était mort le 20 mars 1413, laissant le trône à son fils qui fut Henri V.

Le jeune Roi n'avait pas, comme son père, reçu un service personnel du comte de Westmoreland. Jugea-t-il que la possession de Richemont pendant quinze années avait suffisamment rétribué les

[1] J'ai emprunté plusieurs de ces indications à un livre peu connu que j'ai pu consulter à la bibliothèque publique du Mans (In-fol. n° 6028): Regum pariumque Magnæ Britanniæ historia genealogica à Jacobo, Guillelmo Im. Hoff, mon(acho) S(ancti) Vin(centi) Cenom(anensis) C(ongregationis S(ancti) M(auri) Nuremberg. Sumptibus Johannis Andrei Enderi filiorum M. D. C. X. C. 1690. L'auteur ne donne pas au comte de Westmoreland le titre de *comte de Richemont*.

[2] Lobineau. *Hist.* 516. Morice. *Pr.* II. 827.

[3] Nous donnerons la preuve de ce fait.

Digitized by Google

services du comte ? Quoi qu'il en soit, en 1414, il lui reprit le comté, et le donna à son frère duc de Bedfort qui en prit le titre[1].

A la nouvelle de ces armements, Arthur de Bretagne partit avec cinq cents chevaliers bretons pour rejoindre l'armée royale ; et, en dépit de ses engagements envers le Roi d'Angleterre, des trêves et des traités de commerce conclus, le duc arma 10.000 hommes dont il prit le commandement. Le 24 octobre 1415, il n'était qu'à deux journées d'Azincourt ; mais malgré l'avis du connétable de Saint-Pol les princes français n'attendirent pas l'armée de Bretagne. On sait le désastre du lendemain, et comment, le soir, on releva au milieu des morts un jeune chevalier que son écusson seul fit reconnaître. C'était Arthur qui fait prisonnier fut emmené en Angleterre.

Il y resta cinq années, sans pouvoir même obtenir l'autorisation de venir commander les seigneurs bretons armés pour la délivrance de Jean V (1420). Le duc était libre, lorsque, le 22 juillet de cette année, Arthur obtint enfin congé jusqu'à la Saint-Michel 1422. Il rentra en France au mois d'octobre. — Arthur s'était par serment engagé à ne servir contre l'Angleterre, ni la France, ni la Bretagne. Quelques mois plus tard (17 janvier 1421), Henri V le dispensa expressément de servir contre son frère, le duc de Bretagne, au cas où l'Angleterre lui ferait la guerre[2].

Des conditions imposées à Arthur et même de la dispense de servir contre son frère, est-il permis d'inférer — je l'ai vu quelque part — qu'admis à l'hommage pour Richemont, Arthur était, comme vassal du Roi d'Angleterre, tenu au service de guerre ? Non. Qu'on lise le traité du 22 juillet 1420 et la lettre royale du 17 janvier 1421, on reconnaîtra que les obligations imposées « au prisonnier » du Roi d'Angleterre ne sont que les conditions du congé accordé[3].

[1] M. Cosneau. *Le Connétable de Richemont*. Appendice IV, p. 477 et 478. L'auteur renvoie à un acte du Trésor des Chartes. (Archives nationales).

[2] Traité de sûreté pour l'élargissement d'Arthur de Bretagne. Corbeil. Morice. *Pr*. II, 1033-1037. Lettre du 17 janvier 1421. Rouen. Morice. *Pr*. II, 1101.

[3] Ajoutons que le don du comté fait au duc de Bedfort exclut la restitution qui aurait été faite à Arthur. Le Roi d'Angleterre nomme Arthur, « notre *consanguineus* parent ou même frère, notre prisonnier, Arthur de Bretagne » ; mais il ne lui donne pas le titre de *comte de Richemont* dont Arthur signe ses lettres au Roi. Morice. *Pr*. II, 1018.

Un autre fait révélé par M. Cosneau (p. 60), nous montre Arthur, homme lige du Roi : en janvier 1421, il avait reçu de Henri IV le comté d'Ivry en Normandie et rendu hommage à Rouen.

Digitized by Google

Au terme de ce congé, le comte de Richemont allait s'embarquer pour reprendre sa prison, lorsqu'il apprit la mort de Henri V à Vincennes (septembre 1422). Jugeant que la mort du Roi le libérait de la parole qu'il lui avait engagée, le comte rebroussant chemin retourna en Bretagne. — Il va se mettre au service du Roi de France; dans trois ans il sera connétable (7 mars 1425); et la perte définitive du comté de Richemont sera le prix de son dévouement à la cause française et de ses glorieuses victoires.

Dans les dix-sept années qui vont suivre que d'heureux événements! Jeanne d'Arc a rendu la confiance au Roi et à l'armée. Richemont continuant son œuvre a détaché le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise (traité d'Arras 21 septembre 1435); et rendu à la France Paris perdu depuis dix-huit ans (12 avril 1436); les années suivantes, il a repris les places de Montereau, Pontoise, Meaux, d'autres encore; l'Ile de France et la Champagne redeviennent françaises; la Normandie et la Guyenne seules restent à conquérir.

*
* *

Sur ces entrefaites, Le duc Jean V mourut (28 août 1442), laissant la couronne à son fils, François Ier.

Le jeune duc aurait voulu comme son père éviter la guerre. Dans ce but, il fit partir une ambassade pour l'Angleterre; mais pendant qu'elle était en route, le chef de l'armée anglaise, débarquant à Cherbourg, assiégeait Pouancé en Anjou, ne pouvait l'emporter, de dépit passait la frontière bretonne; et comme si les traités de paix faits avec Jean V eussent été annulés, s'emparait de la Guerche (août 1443). Au même moment, et, avant que le fait fut connu en Angleterre, Henri VI rendait réponse aux ambassadeurs bretons.

Le duc avait donné ses pouvoirs à son frère Gilles qu'il savait agréable au Roi; et il l'avait chargé d'un double mandat: réclamer la restitution de Richemont, offrir sa médiation en vue d'un traité de paix entre la France et l'Angleterre.

Henri VI fit le meilleur accueil à Gilles de Bretagne. — En ce qui concernait Richemont, il répondit (était-ce sérieusement?): « qu'il n'avait jamais entendu dire que le duc de Bretagne prétendît aucun

Digitized by Google

droit sur le comté ; qu'il ferait en toute diligence faire des recherches aux registres des cours ; et il conclut en disant : « S'il appert au Roi que le duc ait droit au comté, il le recevra de très bon cœur à l'hommage... »

En ce qui concernait l'offre de médiation, Henri VI l'accueillit de grand cœur et dépassa même la pensée du duc quand il répondit qu'il ferait que le duc de Bretagne serait compris dans le traité en bons et honorables termes. »[1]

La médiation du duc resta sans suites ou sans résultat ; et quelqu'aient été les renseignements fournis sur Richemont par les « registres des cours », les événements qui allaient suivre devaient dispenser Henri VI de tenir sa promesse.

La prise de la Guerche, que le duc avait été contraint de racheter, avait éloigné François Ier de l'Angleterre. En 1447, Henri VI préparait, sans déclaration de guerre, une invasion en Bretagne. En 1449, un aventurier à la solde du Roi d'Angleterre s'emparait de Fougères par surprise, était désavoué pour la forme, mais gardait la place avec une garnison anglaise (24 mars 1449).

Ces actes de félonie déterminèrent le duc. Le 27 juin 1449, il signa une alliance avec la France, et une armée franco-bretonne aux ordres de Richemont entra en Normandie. En septembre, le duc François s'emparait du Cotentin et revenait assiéger Fougères, qui se rendit le 4 novembre.

L'année suivante, la guerre reprit en Normandie ; la victoire de Formigny (15 avril), rendit le plat pays aux Français ; et, pendant que l'armée royale s'emparait des places, François emportait Avranches (20 mai) et revenait mourir à Rennes (18 juillet 1450).

*
* *

On ne voit pas que son frère Pierre II qui succéda à François Ier, ait fait aucune démarche pour obtenir la restitution du comté de

[1] Morice. *Pr.* II, 1360. Lobineau. *Hist.* 623.
Il fait remarquer que le Roi d'Angleterre dans le traité à intervenir « entendait comprendre le duc de Bretagne, comme pour se créer un titre sur la Bretagne. » Ce que la France ni la Bretagne ne pouvaient admettre.

Digitized by Google

Richemont. Et ce fut acte de sagesse et de dignité. Quelles étaient les chances d'une restitution au profit du vainqueur de Formigny et du créateur de l'armée qui victorieuse à Castillon (1453) allait chasser les Anglais de la Guyenne ? D'ailleurs le connétable eût-il autorisé une démarche à cet égard ? Ce n'est pas croyable. Au cas de restitution, comment aurait-il pu faire hommage au Roi d'Angleterre ?

Même après les hostilités finies entre la France et l'Angleterre, quand, par la mort de son neveu Pierre II, Arthur va devenir duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III (1457), il ne renouvellera pas la demande de Richemont. Disons-le : cette demande eût été indigne de son caractère : comment se ferait-il sujet, homme lige du Roi d'Angleterre, quand il garde son titre de connétable de France, avec le ferme espoir de mener à fin le projet rêvé par du Guesclin, préparé par Clisson, passer en Angleterre et y porter son épée de connétable ?

Mais, comte sans comté depuis tant d'années, ou plutôt n'ayant jamais possédé le comté[1], il garde son titre de *comte de Richemont*, sous lequel il s'est illustré ; et il le gardera tant que se dira l'histoire de France.

Après plus de quatre siècles révolus, combien aujourd'hui ne sachant même pas que le comté de Richemont était en Angleterre ne savent où le trouver en France, et ne connaissent ce comté que par le nom du *comte de Richemont* qu'ils honorent comme « le plus efficace et le plus glorieux des libérateurs de la France et du Roi, après Jeanne d'Arc[2] ? »

[1] M. Cosneau, *Appendice*, IV, p. 478 « Il semble donc certain qu'Arthur n'eût jamais la jouissance de ce fief (Richemont) bien que, depuis son enfance, il ait toujours été qualifié comte de Richemont par les Anglais eux-mêmes. »

En résumé, Arthur est né le 25 août 1393 (et non 1391 comme il a été imprimé par erreur ci-dessus, p. 174). Il reçoit le titre de comte de Richemont. Son père recouvre la possession du comté le 24 décembre 1398 et la perd de nouveau le 20 octobre 1399. Arthur n'a eu la possession du comté que tout enfant et dans cet intervalle de moins de dix mois.

[2] Guizot. *Histoire de France*, II. 356-357.

Digitized by Google

∴

Arthur III mourut le 26 décembre 1458, et son neveu François II lui succéda. Deux ans plus tard, le trône d'Angleterre passant de la maison de Lancastre à celle d'Yorck était occupé par Edouard IV (4 mars 1461); quatre mois plus tard, Louis XI montait sur le trône de France (22 juillet).

Dès les premiers mois de son règne, les intrigues de Louis XI apparurent comme une menace à l'indépendance de la Bretagne. François II allait parvenir à la sauvegarder pendant près de trente années, c'est-à-dire jusqu'après la mort de Louis XI, et jusqu'aux dernières années de sa vie. Mais la nécessité de la lutte engagée contre son habile adversaire poussèrent souvent le duc dans l'alliance anglaise et le condamnèrent à une oscillation perpétuelle entre la France et l'Angleterre. Il traite tantôt avec l'une tantôt avec l'autre, une fois au moins il promet amitié aux deux en même temps. Ce jour-là il luttait de fourberie et croyait lutter de finesse avec Louis XI ; il l'assurait de sa fidélité quand il se liait avec l'Angleterre par un traité qu'il croyait secret et dont l'original était entre les mains du Roi de France[1] !

Au moment d'une de ses alliances avec le Roi d'Angleterre, François II avait, à ce qu'il paraît, réclamé la restitution de Richemont[2]. La démarche resta sans suite heureusement pour lui. Comment le duc n'avait-il pas vu que l'hommage lige rendu au Roi d'Angleterre l'aurait pour toujours compromis aux yeux de Louis XI ?

Toutefois dépossédé du comté de Richemont, François II continua d'en prendre le titre. Il le prend quand il ouvre solennellement les Etats : il le prend dans ses constitutions, ordonnances, lettres patentes, lettres de créances aux ambassadeurs envoyés même en Angleterre. Il y a plus : il se dit comte de Richemont dans des lettres écrites au Roi. Ce titre apparaît même dans des traités de commerce signés du Roi Edouard. Mais c'était pure courtoisie de la

[1] Ci-dessus, t. XVI, p. 122-123.

[2] Nantes E. 122. La réclamation est antérieure à 1472, puisque le carton où l'acte est contenu porte pour dates extrêmes 1443-1471.

Digitized by Google

part du Roi[1] : à ce moment un seigneur anglais avait la possession en même temps que le titre de Richemont.

Or, au printemps de 1471, la tempête jeta sur la côte de Vannes ce comte de Richemont. C'était Henri Tudor, fils de Edmond Tudor et de Marguerite de Beaufort. Henri représentait la maison de Lancastre du droit de sa mère arrière petite fille de Jean de Gand.

Le grand-père de Henri Tudor, Owen, avait été uni par un mariage secret à Catherine de France, veuve de Henri V ; il soutint les intérêts de son beau-fils Henri VI contre les prétentions d'Edouard d'Yorck. Owen fait prisonnier (1er février 1460) fut décapité après le combat. Son petit-fils Henri combattit dans les rangs des Lancastre ; et après leur défaite à Tewkesbury (4 mai 1471) il ne trouva de sûreté que sur le continent.

Le duc François II, qui était en paix avec Edouard, fit arrêter le comte de Richemont et le retint en prison au château d'Elven d'abord puis à Vannes ; et pendant plusieurs années les Bretons purent voir deux comtes de Richemont, leur duc et Henri Tudor.

Après la mort d'Edouard IV (9 avril 1483) son frère puîné Richard déclaré protecteur fit égorger les deux jeunes fils d'Edouard, s'empara du trône et s'empressa de traiter avec François II[2] ; il pressentait dans le comte de Richemont un vengeur de ses crimes, et il mit tout en œuvre, ruse, promesses, menaces pour obtenir que le duc lui renvoyât l'exilé. Le duc eut le mérite de refuser au risque de s'attirer la guerre.

Deux ans plus tard, après des péripéties dont le récit semble un roman d'aventures, Henri Tudor passait en Angleterre, combattait Richard à Bostworth, et vainqueur était couronné sur le champ de bataille (22 août 1485).

Henri VII, qui devait tout à François II, fit alliance avec lui l'année suivante[3] ; mais ne songea pas, en témoignage de reconnaissance, à lui rendre le comté de Richemont. Toutefois le duc

[1] V. nombreuses pièces dans D. Morice. *Pr.* III. notamment 154, 169, 173. pour les lettres et traités avec l'Angleterre.

[2] 10 juin 1484. Morice. *Pr.* III, 437. — La date est à remarquer. Richard n'a été couronné que le 6 juillet ; et dès le 10 juin il prend le titre de Roi d'Angleterre, ses deux neveux vivants encore.

[3] Morice. *Pr.* III. 507-520. Juin-juillet 1486.

Digitized by Google

continua à prendre le titre de Richemont jusque dans son testament du 8 septembre 1488, veille de sa mort.

Sa fille Anne devenue duchesse suivit l'exemple paternel, et, à ses titres de comtesse de Montfort, Etampes et Vertus elle ajouta dans tous ses actes celui de comtesse de Richemont : elle se qualifie ainsi même après son mariage avec le Roi Louis XII, dans deux actes datés de 1501 ; trois ans plus tard elle paraît avoir renoncé au titre de Richemont[1].

La possession du comté enlevé à la maison de Bretagne depuis plus d'un siècle n'était plus qu'un lointain, et, on peut le dire, importun souvenir.

Nous avons suivi les transmissions des seigneuries françaises de Limoges, Montfort, Etampes et Vertus, après qu'elles furent sorties des mains des ducs de Bretagne ; faisons de même pour la seigneurie de Richemont, selon l'orthographe anglaise *Richmond*.

I. Le Roi Henri VII joignit son comté de Richmond à la couronne[2]. Après lui, son fils Henri VIII donna le titre de Richmond à son fils naturel Henri. Celui-ci mourut en 1535 ; et le comté fit retour à la couronne.

II. Il y resta attaché jusqu'au jour où il fut donné à Jean Stuart, seigneur d'Aubigny en Berry[3], et comte de Lennox en Angleterre, qui mourut en 1567[4]. Après lui Richmond passa à :

1° Amatus ou Aimé, son fils, qui obtint l'érection en duchés de

[1] Morice. *Pr.* III, col. 843 acte du 8 juin 1501 — 869, 909 etc. actes des 4 octobre 1504 — 13 octobre 1513, etc.

[2] Certaines géographies et les dictionnaires géographiques ne nomment en Angleterre qu'un seul lieu dit Richemont, écrit *Richmond*. C'est une ville située presque dans la banlieue de Londres sur la rive droite de la Tamise. Au temps de Henri VII, comme aujourd'hui, il y avait en ce lieu nommé alors Shene un château royal ; et c'est, dit-on, Henri VII, auparavant comte de Richemont, qui donna le nom de *Richmond* à cette résidence qu'il aimait et dans laquelle il devait mourir (21 avril 1509).

[3] Aubigny avait été donné en 1423 à Jean Stuart, sieur de Darnley, connétable des Ecossais servant en France. — Ne pas confondre celui-ci avec Jean Stuart, comte de Buchan, connétable de France, en 1424, et tué la même année (17 août à la bataille de Verneuil.

[4] Son fils, Robert, seigneur d'Aubigny, fut maréchal de France, en 1514.

Digitized by Google

ses deux seigneuries anglaises. Il mourut en 1583, duc de Lennox et de Richmond :

2° Louis, son fils, porta les mêmes titres et mourut sans hoirs, le 16 février 1624 ;

3° Aimé, son frère, lui succéda et mourut la même année.

4° Jacques, fils du précédent, comte de Marck, mourut le 30 mars 1655 ;

5° Aimé, son fils mourut à Paris le 14 août 1665 ;

6° Charles, son cousin, succéda à ses titres et mourut le 12 décembre 1672. En lui s'éteignit la branche des Stuarts d'Aubigny.

Le duché de Richmond fit retour à la couronne d'Angleterre, en même temps que la seigneurie d'Aubigny faisait retour à la couronne de France[1].

III. — Quelques années plus tard, le roi Charles II donna les deux duchés de Lennox et de Richmond à sa favorite, une Bretonne, Louise Renée de Penancoët, déjà duchesse de Pétersfield et de Portsmouth, (1673)[2]. A la prière de Charles II et par lettres patentes de la même année, enregistrées au parlement de Paris, le 14 avril 1674, Louis XIV fit don à la duchesse de la seigneurie d'Aubigny ; et, par lettres du 16 janvier 1684, non enregistrées, il l'érigea en

[1] *Historia genealogica.* — Ci-dessus, p. 354, note 1.

[2] Le nom de la duchesse est souvent écrit : *Penhoët* ou de *Kerohent*, deux noms de familles bretonnes auxquelles elle est étrangère. D'autres fois le nom de *Kerouzl* ou Queroualle (*orthographe* francisée) est pris pour son nom de famille. — C'est le nom d'une terre commune de Guilers, près de Brest. Son nom est *Penancoet*, famille du Léon connue depuis le XIIIe siècle, qui au XVe avait produit un procureur général du duc François II et en 1669, a fait preuve de onze générations. Le père de la duchesse, Guillaume, s^gr de Kerouazle, etc., autrefois Guidon des gendarmes du cardinal de Richelieu, avait épousé, (1640) Marie-Anne de Plœuc, fille de Sébastien de Plœuc, marquis du Tymeur et de Kergorlay, et de Marie de Rieux, fille de René de Rieux-Sourdéac, le célèbre gouverneur de Brest. Née en 1649, Louise de Penancoët avait un frère qui mourut sans alliance en 1670 ; et elle devint héritière. A la mort de son père (1690) elle fut dame de Kerouazle. Le 2 juin 1684, au proche voisinage de Kerouazle, elle avait acquis la baronnie du Chastel qui comprenait le faubourg de Recouvrance à Brest. Après la mort de Charles II (février 1685) la duchesse habita le plus souvent ses terres de Basse-Bretagne. Cependant elle mourut à Paris le 14 novembre 1734 âgée de plus de quatre-vingt-cinq ans.

Digitized by Google

duché, en faveur de Charles, aîné des enfants de la duchesse de Portsmouth.

Les descendants de Charles, duc de Lennox, Richmond et Aubigny, possèdent encore le duché de Richmond[1].

APPENDICE

I

Vicomté de Limoges.

Ci-dessus, T. XV, p. 164, note 1. — A propos des hôtels des ducs de Bretagne à Paris... entre le second et le troisième alinéa, ajouter :

Les terres de Nigeon, Issy (ce peut être l'indication de la situation de Nigeon) et la *Petite Bretagne* passèrent sans doute de Jean IV à Richard comte d'Etampes, son quatrième fils. On voit en effet Richard les donner à sa femme Marguerite d'Orléans, en paiement de ses atours. (Nantes, Inv. somm. E. 29). — Il s'agit sans doute du don des revenus, puisque dès 1458, (Lobineau. *Hist.*, p 668) dix-huit ans avant la mort de sa mère, (24 avril 1466) François II, mariant Jeanne, sœur naturelle de sa femme, lui fait don de Nigeon.

Ci-dessus, T. XV, p. 170. — A propos de la reprise de la vicomté de Limoges par du Guesclin sur les Anglais (1369).

Rappelons un preux breton, dont les descendants portent encore noblement le nom en Bretagne, Alain de Saisy. Il fut compagnon de du Guesclin en Espagne, puis dans ses campagnes de France,

[1] Voici les successeurs de Charles de Lennox au duché de Richmond :

I. — Charles II, duc de Richmond, etc., ambassadeur en France en 1748.

II. — Charles III, duc de Richmond, Aubigny, etc. Il obtint de Louis XVI, le 1er juillet 1787, lettres confirmatives des lettres de Louis XIV non enregistrées. Mort le 19 décembre 1806 sans hoirs.

III. — Georges, son frère puîné.

IV. — Charles IV fils de Georges, mort en 1819. Il obtint de Louis XVIII la restitution de ce qui restait d'Aubigny.

V. — Charles V, dont postérité.

Digitized by Google

notamment en Limousin. Il était au combat du pont de Lussac, où Chandos fut tué (1369).

Tel fut l'éclat de ses services que le connétable le gratifia d'aborp de la châtellenie de Mortemar, puis des châteaux de Saint-Ventriquen, et Cerceigné, de la ville de Vivoune, et de « toutes les terres possessions, etc. que soulait tenir en Poitou, Limousin et Guyenne Aymar de Rochechouart, chevalier », qui s'était rangé au parti anglais.

Cf. les deux actes du connétable : — Chinon, 10 juillet 1372 — ratifié par le roi Charles V, Bois de Vincennes, 22 juillet 1372 : et Poitiers, 9 août 1372, ratifié au mois de janvier 1372 (1373 n. s. publiés par Mme la comtesse Jégou du Laz née de Saisy. — *Généalogie de la maison de Saisy de Kerampuil*, p. 9-18, (1896).

II

Revenus de Limoges, Montfort et Richemont.

Dans les pages qui précédent on trouvera plusieurs indications de sommes d'argent dont je n'ai pas donné — comme j'aurais dû le faire — la valeur approximative en *monnaie actuelle*. Le lecteur pourra réparer ces omissions en appliquant le calcul que voici : multiplier les sommes par les chiffres indiquant le rapport de la livre aux différentes époques avec le franc de nos jours. Voici ces rapports :

XIIIe siècle 2e moitié × 113.793.
XIVe siècle 1e moitié × 82.50.
XIVe siècle 2e moitié × 55.
XVe siècle 1er moitié × 40.25.
XVe siècle 2e moitié × 35 ou même 40[1].

Toutefois je dois corriger les évaluations que j'ai données des revenus de Limoges, Montfort et Richemont. Toutes sont erronées.

1° *Limoges*

Nous n'avons pas d'évaluation directe du revenu de Limoges : mais le comté de Penthièvre fut donné par Jean III à son frère Guy

[1] Ces évaluations sont celles de Leber. Toutefois il donne pour le XVe siècle (2e moitié) 30. M. de la Borderie élève à 35 ou 40.

Digitized by Google

en échange de Limoges pour un revenu de 8000 livres[1]. Cette évaluation doit être à peu près applicable au revenu de Limoges. En 1317, 8000 livres × 82. 50 représentaient, 660,000 francs valeur actuelle.

De même si la valeur en capital est, comme je l'ai cru, de 168.400 livres[2], cette somme × 82. 50 représenterait aujourd'hui 13 millions 903 mille francs.

2° *Montfort-l'Amaury*

A la même époque, en 1315[3], le revenu annuel du comté était évalué pour le paiement du droit de rachat 6000 livres. Multipliant par 82.50, on obtient pour la valeur actuelle 495.000 francs.

3° *Richemont*

Nous avons le revenu de Richemont à deux époques : au commencement et vers la fin du XIV• siècle.

1° En 1310[4], Henri III évalue le revenu de Richemont 1200 livres sterling ou 1800 marcs. Le marc vaut 3 livres de France : 1800 marcs valent 5400 livres ; en multipliant par 82.50 on obtient pour la valeur actuelle 445.500 francs.

2° En 1382[5], Richard II donne en remplacement du revenu de Richemont 1000 livres sterling ou 1500 marcs plus 700 marcs, en tout 2200 marcs ou 6600 livres de France ; soit, en multipliant par 55, une valeur actuelle de 363,000 francs seulement.

En 1384[6], le même Roi évalue le revenu à la somme de 1786 livres sterling, 3 deniers 1 quadrant. Cette indication minutieuse est sans doute empruntée au registre des recettes et doit sembler plus rigoureusement exacte que les chiffres précédents. — 1786 livres sterling = 2670 marcs ou 8010 livres de France, qui au taux de 55 donnent pour valeur actuelle 440 550 francs.

C'est, comme on le voit, à peu près la valeur résultat du chiffre indiqué par Henri III, en 1310.

[1] Ci-dessus, t. XV, p. 162.
[2] Ci-dessus, t. XV, p. 163.
[3] Ci-dessus, t. XV, p. 262.
[4] Ci-dessus, t. XVI, p. 182.
[5] Ci-dessus, t. XVI, p. 169.
[6] Ci-dessus, t. XVI, p. 182

Digitized by Google

Il y a un autre calcul possible ; c'est le compte et l'évaluation du marc, que recommande M. de la Borderie :

« En 1310, me dit-il, les 1200 liv. st. revenu de Richemont représentaient 1800 marcs. Le marc vaut 8 onces, un peu moins de 250 grammes. Prenons ce dernier chiffre, pour la facilité du calcul. Le poids légal de notre franc est de 5 grammes ; donc le marc monnayé est 50 francs ; donc les 1800 marcs du XIVe siècle vaudraient, valeur intrinsèque, 1800 fois 50 francs *de nos jours* ou 90 000 francs.

« Mais le pouvoir de l'argent était alors 6 fois plus fort qu'aujourd'hui ; donc pour avoir la valeur de cette somme au pouvoir actuel de l'argent, il faut multiplier par 6. 90 000 × 6 = 540 000 francs. »

Chiffre notablement supérieur aux chiffres que nous avons obtenus en calculant sur les livres.

M. de la Borderie recommande ce calcul « plus sûr que tout autre parce qu'on n'a pas à se préoccuper des variations monétaires très fréquentes qui souvent modifient profondément la valeur du marc d'argent. »

Pour rendre ce calcul possible je mets ici quelques indications essentielles, que je dois à M. de la Borderie.

Epoques.	Pouvoir de l'argent au-dessus du pouvoir actuel	Prix du marc d'argent monnayé
XIIIe siècle, 2e moitié	6	3 livres
XIVe siècle, 1re moitié	6	4 livres
XIVe siècle, 2e moitié	6	6 livres
XVe siècle, 1re moitié	6	8 livres
XVe siècle, 2e moitié	6	11 livres

J. Trévédy.
Ancien président du tribunal de Quimper.

FIN

Digitized by Google

LE CHATEAU DE FESCAL

et les seigneuries du Quistillic et de Marzan.

I

Le château de Fescal, situé dans la commune de Péaule, tel qu'il existe aujourd'hui, a sans doute été reconstruit sur l'emplacement d'un autre plus ancien, vers le début du siècle dernier. C'est une habitation d'aspect seigneurial, mais sans caractère particulier, entourée de bois, cernée de gracieux vallons, où coulent de petits ruisselets qui se perdent en méandres sinueux dans la Vilaine.

On y accède par une cour d'honneur, close, au milieu de laquelle se trouve un puits, surmonté d'un dôme en fer forgé, qu'orne un pied de glycine. A droite, derrière un muret bas, s'étend le jardin, séparé du bois par un saut de loup. A gauche, les anciennes écuries sont occupées actuellement par les fermiers. Des nouvelles ont été construites, en retrait du château, au-dessous du jardin.

A l'intérieur, les appartements sont beaux et vastes. Un large escalier en pierres conduit aux étages supérieurs. L'escalier de service, en bois, dessert les chambres, dans l'autre partie du château. C'est simple, de bel aspect ; mais sans prétention.

Au pied de la façade postérieure passe le chemin qui conduit au bourg de Péaule. Il traverse, en descendant, les bois de châtaigniers et la chaussée de l'étang. Au bord du chemin, s'élève une croix de granit : un souvenir s'y rattache. On dit qu'un chouan fut frappé mortellement, par les bleus, en cet endroit. Le fait n'a rien qui surprenne. Tout ce territoire, — qu'on appellerait facilement le *Bocage Morbihannais*, — compris entre Péaule, Caden, Limerzel et Béganne, est semé d'une foule de croix, auxquelles le même souvenir est attaché : ce qui forme, de ce sol fécondé par tant de géné-

Digitized by Google

reux sacrifices, une terre véritablement privilégiée par la foi de ses martyrs.

Rien, en effet, ne peut être comparé au *Bocage*, comme ce coin du Morbihan, coupé de vallons et de collines, embuissonné de bois et de taillis. Partout, ce sont des ravins, des rochers abrupts ; des côtes, stériles ou boisées sur les hauteurs, verdoyantes et fertiles, près des bas-fonds. Les sommets sont couronnés par des moulins à vents, dont les ailes, largement déployées, animent le paysage. Les ruisseaux, dans les bas, alimentent des étangs et, à chaque déversoir, on entend l'eau qui retombe, avec des sonorités métalliques, sous la roue large et pesante du moulin. Ici, ce sont des bois-taillis, fourrés impraticables, où la chasse à l'homme était malaisée ; là, des bois de sapins, des futaies de châtaigniers aux larges ramures ; ailleurs, au bord des prairies, des bouquets de noisetiers parfumés et des saudraies légères.

Voilà donc quel est l'aspect général du pays. Et si, dans la marche, on atteint les sommets les plus élevés, où le vent fouette le visage, l'œil embrasse l'immense horizon de cette terre, soulevée et moutonnante comme une mer houleuse, et, dans l'enchevêtrement impénétrable des bois et des taillis, s'emplit de clartés exquises et douces, passant par toute la gamme des tons du vert, depuis l'aiguille sombre des pins et les teintes lustrées des piquants de houx, jusque à la feuille, délicatement nuancée, des peupliers et des bouleaux.

Puis, quand le soir tombe ; quand les arbres, au crépuscule revêtent milles formes fantastiques et bizarres ; quand le silence des choses de la nature s'ajoute à celui des êtres, l'âme s'emplit d'une vague appréhension, qu'accentue davantage encore le hululement intermittent d'une chouette ou le cri de mort d'un hibou. Et le souvenir des luttes de jadis, des chasses à l'homme où tant de vaillants laissèrent leur vie, où les troupes du chevalier de Silz et de Cadoudal s'épuisèrent en de stériles combats, ce souvenir étrange, qui semble une évocation de fantômes, étreint l'âme, angoisse le cœur, et plonge le voyageur attardé dans une rêverie peureuse, teintée de tristesse et de mélancolie. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

II

1° Le premier possesseur des seigneuries de Fescal et du Quistillic, dont les titres sont entre nos mains, est messire Olivier de Bégasson. Il est qualifié : écuyer, seigneur de Fescal, Quistillic, les Métairies, la Luardaye et autres lieux, dans un aveu rendu, le 3 décembre 1608. Les tenanciers « cognoissent et confessent debvoir de rentes et convenances aud. sieur, par chacun an, par deniers, ouit livres quatre solz, ung mouton, six chappons, une poulle, deux corvées d'aougst, avec obéissance à court et à moullin et à la seigneurie soixante et douze solz par chacun an[1]. »

Le nom de Bégasson est honorablement connu dans l'histoire de Bretagne. On le trouve cité en plusieurs occasions.

Pierre de Bégasson comparaît en 1420 « à la monstre et revue du sire de Rieux pour la personne à recouvrer du duc de Bretagne, prins et détenu par Olivier de Bloys, naguère se disant comte de Penthièvre, avec beaucoup d'autres gentilshommes[2]. »

Thébaud de Bégasson prit part à la délibération du duc, en faveur des seigneurs qui s'étaient ligués contre Pierre Landays, ancien trésorier-général des finances de Bretagne, en 1485[3].

Plus tard, au siècle dernier, messire René-Julien de Bégasson, chevalier, était seigneur de Rollieu, la Luardais, le Brossay, Guillac, Bezi, le Corno et autres lieux[4].

2° En 1621, les deux seigneuries passèrent aux mains de messire Olivier de Saint-Martin, écuyer. Celui-ci était encore un tout jeune homme, puisque, à cette époque, ce fut son tuteur, messire Rouxel de la Haye, écuyer, seigneur de la Pacquelaye, qui rendit aveu en son nom.

Les Saint-Martin étaient de race chevaleresque et d'antiquité noble.

[1] Aveu de la tenue du Guéric, en Marzan ; archives personnelles.
[2] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 937.
[3] *Ibidem*, col. 1426.
[4] Bail de la métairie de Bringuin, en Nivillac, du 22 avril 1782 : archives personnelles.

Digitized by Google

Geoffroy de Saint-Martin paraît, comme témoin, à un acte d'accord qui concerne les moines de Saint-Aubin d'Angers, en 1143[1].

Jehan et Pierre de Saint-Martin font partie de la revue passée par le sire de Rieux, en l'année 1420[2].

Galhot de Saint-Martin est compris dans plusieurs comptes des trésoriers-généraux de Bretagne, « pour avoir servi, parmi les écuyers de Guillaume Eder, et assisté le Duc, dans son voyage à Amiens, vers les ducs de Bedfort et de Bourgogne », en 1425. et pour avoir rempli la charge « d'asseour » et d'écuyer d'écurie de Madame la comtesse de Montfort[3].

Malhelin de Saint-Martin était au nombre « des gentilshommes, hommes d'armes et archers qui gardèrent la place de Clisson, depuis le 16 octobre 1464 jusqu'au 1er janvier suivant[4].

Girard de Saint-Martin comptait comme archer de la Guerche, en 1465.[5]

Enfin Geffroy de Saint-Martin, sieur de Chaumont, assistait et signait au testament du duc François II, passé, le 11 septembre 1488, au bourg de Couëron, en la maison Drouët, par devant Gilles de la Rivière, vice-chancelier de Bretagne, doyen de Nantes et archidiacre de Rennes, et protonotaire du S.-Siège apostolique[6].

Le 23 juin 1521, messire Jehan de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Kerpondarme, achetait, sous le ressort de la Cour royale de Guérande, plusieurs parcelles de terre, situées près du Rocher et de la fontaine de Clis, proche la ville close[7].

Ce dernier était sans doute l'aïeul ou le bisaïeul de messire Olivier de Saint-Martin qui est qualifié, à sa majorité, seigneur de Ker-

« Concordia inter monachos S. Abb. et Brientium, Catum, Philippumque fratrem ejus super Ecclesia de Uldone quam monachis concedunt anno MCXLIII, indict. VI. Testes : Guillelmus de Uldone, Roscelinus Catus, Gaufridus de S. Martino. » D. Lob. *Hist. de Bret.*, T. II, col. 230.

[2] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II. col. 938.

[3] *Ibidem*, col. 996 et 1021.

[4] *Ibidem*, col. 1365.

[5] *Ibidem*, col. 1369.

[6] *Ibidme*, col. 1507.

[7] Titre sur vélin ; arch. pers.

Digitized by Google

pondarme, la Luardaye, la Chohannière, le Helfaut et autres lieux. Si l'on ajoute à ces seigneuries, le Quistillic et Fescal, on voit que messire Olivier était un riche propriétaire et un bon parti.

Sur le territoire actuel de la paroisse de Marzan, Olivier de Saint-Martin, possédait indivisement avec les seigneurs de Kertuard et du Rohello une tenue, nommée Larguidon.

Kertuard était alors aux mains du baron de Pontménard, messire Jacques Troussier, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhommeordinaire de sa chambre, maître de camp d'un régiment entretenu pour le service du Roi, seigneur de Pontménard, Lourmois, la Joë, la Gré-Neuve, Kertuard et autres lieux. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison de Porcaro de Silz, par le mariage de Julien de Porcaro et de dame Renée Troussier; puis tomba dans celle de Piré dont messire Pierre-Marie de Rosnyniven, comte de Piré était titulaire au milieu du siècle dernier.[2]

La seigneurie du Rohello, possédée d'abord par messire N. du Clône, devint, en 1700, la propriété de noble et discret messire Jean-Baptiste du Rohello, sieur de Quenhuon, chanoine honoraire de l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, recteur de Pluneret.[3] Après lui, il est difficile de préciser dans quelle famille elle fut portée. Une note trouvée dans un manuscrit du siècle dernier, apprend qu'on ignorait alors où en était le chef-lieu, ou si elle avait été réunie à quelque autre. Certains motifs donnaient à penser

[1] Aveu de la tenue du Guéric, du 11 juin 1643, sur velin et scellé, autre du 1er avril 1644, autre du 19 mars 1645 ; archives personnelles.

[2] Voir mon *Histoire des seigneurs et la seigneurie de Lourmois au XVIIe siècle*, p. 2, 7, et suivantes.

[3] Contrat de mariage de M. maître Guillaume-Joseph Le Bartz, sieur du Portblanc, conseiller du Roi, maire héréditaire de la ville de Vannes, colonel de la milice bourgeoise de cette ville, et de demoiselle Françoise Laurens, fille de n. h. Louis Laurens, sieur de Kercadio, syndic de la ville dudit Vannes, et de damoiselle Renée Choumin ; où parait ledit sieur recteur de Pluneret, comme fondé de procuration d'Ecuyer Guillaume Le Bartz, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; et de François Le Bartz, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie de Bretagne. Signent : Jeanne Laurens, Renée Choumin, Bertranne Le Bartz, Jean Touzé, Françoise Choumin, Renée Françoise Touzé, marquise Le Bartz, Jean Kercadio-Laurens et autres. — Acte sur vélin du 11 juillet 1700. — Archives particulières.

Digitized by Google

qu'elle faisait peut-être partie de celle de Kertuard ; mais ce n'étaient que des présomptions auxquelles il était impossible de s'arrêter.

Dans le partage de la tenue Larguidon, messire Olivier de Saint-Martin était fondé pour « la somme de 42 sols tournoys, par deniers ; 2 bouëxaux de froment rouge, 1 de seigle, 1 de grosse avoine de la Roche-Bernard, 2 chapons, 1 poulle, avec obéissance à court et à moulin », le baron de Pontménard pour 24 sous tournois, 1 boixeau d'avoine, même mesure et 1 poule ; enfin le seigneur du Rohello pour 24 sous tournois, 1 boixeau d'avoine, 1 poule, avec obéissance.[1]

Cette indivision amena, en 1776, un procès entre M. du Plessis de Grénédan, co-seigneur du Quistillic et M. de Rosnyniven de Piré, seigneur de Kertuard. Le partage n'eut lieu qu'après de longs débats, qui nécessitèrent une volumineuse procédure. Plusieurs avocats de Rennes furent entendus, parmi lesquels, MM. Marc de la Chénardaye et de la Haye-Jousselin.[2]

3° Messire Olivier de Saint-Martin eut une fille, Françoise, qui porta les seigneuries de sa maison dans celle de la Garenne, par son mariage avec messire René Couturier, seigneur de la Garenne, conseiller du roi au Parlement de Bretagne.

Les nouveaux propriétaires de Fescal et du Quistillic faisaient leur résidence accoutumée du manoir noble du Helfaut, en la paroisse d'Elven. Ils ne séjournaient qu'extraordinairement à Fescal.[3]

Le nom de la Garenne est très anciennement connu en Bretagne.

Henri de la Garenne faisait partie des archers à cheval de la « montre » d'Yvon de Kergorlay, écuyer en 1356.[4]

Olivier de la Garenne fut parmi les Bretons, employés au service du Régent, contre les Anglais, avec les hommes d'armes de Jehan Rogon, écuyer ; lesquels avaient été passés en revue à Château-Gontier, le 1er aout 1421.[5]

[1] Aveu de la tenue Larguidon. — Archives particulières.

[2] Archives particulières.

[3] Bail de la tenue Fergand, au village de Birguen, du 11 avril 1652, passé sous la judiction de Larghouët, avec Yves et Pierre Launay, tailleurs d'habits à Kerdrascle en Marzan. Archives personnelles.

[4] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 496.

[5] *Ibidem*, col. 981.

Digitized by Google

Guillaume de la Garenne accompagna le comte de Richemont à Angers, en 1424, étant au nombre des gens de guerre de messire Jehan de la Chapelle.[1]

Et plus tard, un autre René de la Garenne, vit les biens qu'il possédait en la paroisse de Guémené Penfao confisqués par le Duc et donnés, le 11 août 1487, à messire Jehan Rogais.[2]

4° Messire René Couturier et Françoise de Saint-Martin eurent une fille, damoiselle Marie Couturier qui épousa messire François Champion, baron de Cicé, conseiller du roi au Parlement de Bretagne.[3]

5° Celui-ci laissa ses divers héritages à son fils aîné, le comte François-Marie Champion de Cicé, seigneur de Cicé, le Helfaut, Trébras, Beaulieu, Fescal, Quistillic, Diston et autres lieux. Le nouveau propriétaire habitait de préférence son château de la Luardais, en Saint-Martin-sur-Oust. Fescal était donc encore une fois, quasi-abandonné.[4]

Les Champions tenaient un rôle fort honorable parmi les gentilshommes bretons. Le 3 décembre 1668, ils ont été maintenus, comme nobles et issus d'ancienne extraction noble, par arrêt des commissaires à la Réformation, rendu en leur faveur. Ils portaient pour armes : *D'azur à trois petits écussons d'argent bordés et bandés de gueules.*

Olivier Champion faisait partie des « seigneurs, chevaliers, chêvetains, gendarmes et autres, que Monseigneur le Duc mena avec lui, en son voyage de France, commencé pour le bien de la paix générale et l'union du royaume : sans être compris parmi les gens de l'ordonnance de son hôtel.[5] »

[1] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 999.

[2] *Ibidem*, col. 1475.

[3] Actes sur velin de l'année 1666 et, brevet de nomination de messire Jean Naël, comme notaire, procureur, arpenteur et priseur des cour et juridiction de Fescal, Quistillic et Diston, signé : François Champion, et, par commandement dudit seigneur : Orgeben. — Archives personnelles.

[4] Nombreux actes des années 1700 et suivantes, et baux à domaine congéable suivant l'usement de Brouërech, de plusieurs tenues, sous Péaule et Marzan. Archives personnelles.

[5] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 925.

Digitized by Google

Vers l'an 1436, le même Olivier apposa son sceau au serment prêté au Duc par les nobles de Moncontour, en l'évêché de Saint-Brieuc[1].

Jehan Champion signa, avec les sujets de l'évêque de Nantes, une protestation contre le dit seigneur évêque, Amaury d'Acigné, à l'effet de l'envoyer, avec une députation à Rome, à la sollicitation du duc.

Le même Jehan est encore cité dans un mandement d'excuse, adressé au Duc, par plusieurs particuliers de la ville de Rennes, qui y demeuraient « pour la garde et sûreté d'icelle. »

Suivant un compte d'Yvon Millon, commis de Pierre Landays, il était du nombre des vingt archers de la seconde garde du corps, sous M. le Bastard Edouard[2].

Pierre Champion fut maître particulier des monnaies, à Rennes, en 1487.

Le 7 septembre 1487, Guillaume Champion obtint, avec Guillaume de Kercabus et Pierre de Kerguizé, des lettres de rémission, parce qu'ils avaient tenu parti contraire à celui du Duc, et cela, en faveur de Jacques de Coursay, homme d'armes de la garde du duc[3].

Pierre Champion, en même temps que Jehan Garnier, était charretier de Madame la princesse, à raison de LX livres de gages, pour l'année 1498, dans la maison de la reine Anne[4].

Après les Champion de Cicé, Fescal et le Quistillic passèrent aux mains de noble homme Jean François Jan, sieur de Bellefontaine, soit par acquêt ou autrement[5]. Celui-ci dût habiter plus fréquemment Fescal, et c'est à lui qu'il faudrait, sans doute, faire remonter la reconstruction du château actuel.

[1] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 1855.
[2] *Ibidem*, col. 1327, 1420, 1469.
[3] *Ibidem*, col. 1478.
[4] *Ibidem*, col. 1590.
[5] Archives personnelles.

Digitized by Google

III

Le premier du nom de Jan, dont on ait une connaissance certaine est noble homme Jean Jan, qui épousa Françoise Rouault dame de la Saint-Martin.

Il était originaire de la Haute-Bretagne ; car on le voit, en un acte du 26 juin 1656, passé sous la cour royale de Saint-Brieuc, comparaître, en même temps qu'un autre Michel Jan, probablement son frère. Son décès survint peu après ; puisque, aux Généraux Plaids de la cour de Quintin, tenus, le 21 février 1657, par maître Antoine Guesneau, sieur de la Villerlais, procureur fiscal, damoiselle Françoise Rouault y est dénommée « veuve de feu noble homme Jean Jan ». Il s'agissait de l'acquisition d'une pièce de terre, dite le Clos du cimetière aux martyrs, située près le couvent des Pères Carmes de la ville de Quintin, pour la somme de 1000 livres, payable à Ecuyer Pierre Le Bras et Renée Ruffle, sa femme, seigneur et dame du Cartier[1].

Vers la même époque vivait encore demoiselle Etiennette Jan, qui épousa Messire Etienne de la Motte, seigneur du Tertre, dont elle eut deux enfants : François de la Motte, seigneur de Trémaugan et Pierre de la Motte, seigneur de la Ville-Agan ; tous deux puînés de la maison de la Motte-Rouge par leur père[2].

De même, cinquante ans plus tôt, un Thébaud Jan avait épousé damoiselle Isabeau de la Motte, fille de Messire Charles de la Motte, seigneur du Verger et de Françoise Gouret[3].

Du chef de son épouse, noble homme Jean Jan fut qualifié seigneur de Saint-Martin[4].

Il eut plusieurs enfants dont Clande Jan, sieur de Saint-Martin et N. Jan, sieur de la Villerio. Claude décéda, laissant pour héritier

[1] Acte sur velin du 21 février 1657. Archives particulières.

[2] Comtesse de la Motte-Rouge : *Les Dinan de la Motte, seigneurs de la Motte-Rouge*. Plaquette, tirée à 50 exemplaires numérotés, offerte à l'auteur de cette notice. Nantes, Emile Grimaud, imprimeur, p. 44 et suiv.

[3] Comtesse de la Motte-Rouge, op. cit., p. 25.

[4] Transaction sur procès du 20 novembre 1710 ; écrit sur velin. Arch. partic

Digitized by Google

son fils, noble homme Marc Jan, sieur de Saint-Martin, qui épousa damoiselle Anne Jégou[1].

Ici se place une lacune involontaire. A quelle souche rattacher ce Jan, sieur de Bellefontaine, qui suit ? Il est malaisé de le préciser. On peut vraisemblablement le croire issu d'un fils puîné de noble homme Jean Jan, sieur de Saint-Martin, parce que, en l'année 1710, un procès, aux fins de partage, s'ouvrit entre son propre fils, noble homme Jean Jan, sieur de Bellefontaine, conseiller du roi, miseur de la ville et communauté de Vannes, et noble homme Marc Jan, sieur de Saint-Martin, petit-fils du même Jean Jan de Saint-Martin, pour les successions directes et collatérales de leur aïeul.

Jean Jan de Bellefontaine, avocat, vint à Vannes, comme procureur-fiscal de la juridiction du comté de Larghouët. Il y habitait la rue Latine, en la paroisse Sainte-Croix.

Larghouët, près Elven, dont les ruines sont demeurées célèbres aujourd'hui sous le nom de « Tours d'Elven », était une importante seigneurie, pourvue des plus hautes attributions de juridiction, c'est-à-dire haute, moyenne et basse. Elle était alors possédée par la puissante maison de Rieux, qui devait bientôt se démembrer, pour tomber en ruine cent ans plus tard : après avoir perdu, l'une après l'autre, ses plus belles seigneuries. Le procureur-fiscal de Larghouët était mêlé à un nombre considérable d'affaires. C'est ce qui avait déterminé sa résidence à Vannes même.

Jean Jan s'était marié à Quintin ; ce qui indique encore assez clairement qu'il avait été détaché du berceau de sa famille avant d'être implanté en Basse-Bretagne. Sa femme, demoiselle Jeanne Le Coniac, était issue d'une famille de robe. Il en eut deux enfants : Jean qui suit, et Françoise, dame de la Ville-Daniel.

Damoiselle Jeanne Le Coniac était fille de noble homme Jean Le Coniac, sieur des Vergers. Elle avait pour frères et sœurs : Hervé Encillaud, sieur de Breux ; Mathurin Le Coniac, sieur des Fresches ; Françoise Le Coniac, dame de Roquniac ; Madeleine Le Coniac, dame de Rue-Neuve ; et Catherine Le Coniac, dame des Pastureaux.

[1] Transaction sur procès du 20 novembre 1710 ; écrit sur velin. Arch. partic.

[2] Extrait des registres du Parlement : exp. sur velin du 2 décembre 1697. Arch. particulières.

Digitized by Google

Après sa mort, M. Jan de Bellefonfaine se remaria. Il épousa, en la ville de Locminé, où l'appelaient souvent ses affaires, Suzanne Le Bourdal, fille de noble homme René Le Bourdal, sieur des Landelles, procureur et fermier du droit d'annattes, levé, par le chapitre de Vannes, sur les dîmes de la rectorerie de Guesgon. Il n'eut pas d'enfant de cette seconde union.

Missire Jean Le Vaillant, recteur de Guesgon étant venu à mourir, sur ces entrefaites, un long procès s'ouvrit, au sujet de la perception de ce droit d'annattes, d'abord entre Maître René Le Bourdal et les héritiers du feu sieur Le Vaillant, puis entre ceux-ci et les héritiers de M. Le Bourdal. Il dura cinq années consécutives et ne prit fin qu'en 1684, en faveur de M. et Mme de Bellefontaine et leurs cohéritiers. La partie adverse, — c'est-à-dire Missire Julien Gourmil, prêtre ; noble homme Louis Racois, maître chirurgien ; noble homme Guillaume Le Vaillant, sieur de Lézunan, procureur ; damoiselle Blanche Joubin ; Mathurine Le Blanc ; Jean Gaubert et Perrine Lemoine, héritiers solidaires de l'ancien recteur de Guesgon, — fut débouttée de sa demande, condamnée à 12 livres d'amende envers le roi, et aux dépens des causes principales et d'appel[1].

Madame Suzanne Le Bourdal avait des sœurs dont la postérité n'est pas connue.

Noble homme Jean Jan, sieur de Bellefontaine, fils des précédents, naquit à Vannes, où il fut élevé. Il acheta, en 1691, les deux charges de conseiller du roi, et de receveur ancien et alternatif des deniers communs et d'octroi de la ville de Vannes.

Ces charges venaient d'être créées à nouveau par un édit du roi du mois de décembre 1689, avec arrêt du Conseil d'État. On reconnaît, à cette création, la faiblesse du Grand Roi qui, pour faire face aux exigences du Trésor, rendait les charges vénales. Ce triste exemple, développé sous la Régence, se continua à la majorité de Louis XV. On doit chercher là une des premières causes, un des secrets griefs de la Révolution française.

En conséquence du nouvel Edit, M. de Bellefontaine obtint des lettres de Sa Majesté. Elles lui furent remises, avec les autres pièces

[1] Sentence du 13 juillet 1684. Archives particulières.

Digitized by Google

y attachées, signées, sur le repli : par le Roi : Blin et scellées de cire jaune.

L'acte de cession fut passé, en Cour de Nantes, par Maître Charles Boullanger, écuyer, conseiller du roi, trésorier-général des finances de Bretagne, demeurant à Nantes, rue Beau-Soleil, paroisse Saint-Denis.

Chacun de ces offices coûtait 5500 livres. L'un fut payé comptant, et l'autre deux ans plus tard[1].

Pourvu de la charge de conseiller du roi qui l'anoblissait nanti de la recette des octrois de la ville de Vannes qui donnait de beaux bénéfices, M. de Bellefontaine augmenta considérablement sa fortune et ses relations.

Il épousa damoiselle Sainte Raisin de Boismorin, de bonne famille de robe.

En 1710, il partagea, avec ses co-héritiers de la branche Saint-Martin, les successions de nobles hommes Claude Jan, sieur de Saint-Martin, et de la Villerio, après un procès mu en la juridiction du duché de Lorges, où Maître Louis-Charles du Quellenec, écuyer, sieur de Locmariu, avocat en la Cour, alloué et lieutenant du siège de Quintin, premier du duché, jugea en l'absence de M. le sénéchal dudit lieu, qui s'était récusé, à cause de sa parenté avec les principales parties en cause[2].

Puis, en son nom, et au nom de sa sœur, Madame de la Ville-Daniel, il déposa les fonds qu'il devait verser pour la part d'héritage acquise d'avec M. et Mme Marc Jan de Saint-Martin au bureau des consignations, par suite de la mauvaise gestion des vendeurs qui avaient pour principaux créanciers : noble homme Pierre Le Bigot, sieur de Porzémeur, et damoiselle Marguerite Aguesse Gicquel, son épouse ; Julien Fretaud, sieur des Hayes, et damoiselle Françoise-Marie Gicquel, son épouse ; et damoiselle Jacquette Garnier, dame du Visieux, veuve de noble homme Jean Le Geoffroy, vivant sieur du Visieux.

[1] Quittance de M. le trésorier Boullanger, sur velin, au rapport de Lesbeaupin notaire. Arch. part.

[2] Transaction sur procès. Arch. part.

Digitized by Google

Il eut trois enfants ; deux fils, auxquels il rendit leurs comptes à leur majorité, par arrêt du Parlement du 13 juin 1722, et une fille.

1° L'aîné des fils, Joseph, fut d'abord employé dans les affaires du roi, à Vannes. Il partit ensuite à Saint-Malo, servit chez un négociant où il souscrivit plusieurs billets importants. Après quoi on perd sa trace. Peut être s'embarqua-t-il comme marin et trouva-t-il la mort dans un naufrage ?

2° Sainte Claude Jan de Bellefontaine épousa Maître Joseph Breget, sieur du Breuil. Elle mourut, laissant comme héritiers en l'estoc maternel : Messire Jean Raisin, sieur de Boismorin, maître ordinaire de la chambre des comptes de Bretagne ; Madame Marie de la Couture, veuve de Guy Claude Raisin de Boismorin, commissaire aux classes de la marine à Rochefort ; Guillaume de Lisle et Madame Julienne-Marie de Lisle, épouse d'écuyer Jean Bonaventure Toussaint Cillart, greffier en chef, garde sacs du Parlement de Bretagne[2].

3° Jean-François Jan de Bellefontaine fut banquier à Vannes. Il s'occupa de vastes entreprises, géra d'importantes seigneuries et augmenta sa fortune.

En l'année 1737, il afferma la principauté de Guémené, avec ses annexes et ses revenus, pour la somme de 64.838 livres par an. Le bail fut passé directement avec son Altesse Sérénissime Mgr Constantin de Rohan, prince de Guémené

Il épousa Mademoiselle de Kerberon. Et c'est lui qui succéda aux Champion de Cicé dans la propriété des seigneuries de Fescal et du Quistillic.

Il eut trois enfants :

Sainte Jeanne Vincente Jan de Bellefontaine qui épousa noble maître Jean-Baptiste Dubois, sieur de Fleuré et du Haut-Breil, médecin, conseiller ordinaire du roi, et qui eut pour sa part le Quistillic.

Jean-François Jan de Bellefontaine, encore sous l'autorité de son tuteur, Maître Joachim Perret, sieur de la Lande, en 1766 ; et qui mourut jeune et sans postérité.

[1] Reddition de compte de tutelle. — Archives particulières.
[2] Transaction sur procès, acte sur velin. — Arch. part.

Digitized by Google

Et Rose Elme Jan de Bellefontaine, qui porta Fescal en la maison de Grénédan, par son mariage avec messire Pierre-François du Plessis de Grénédan, capitaine d'Infanterie, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis.

Fescal est resté, depuis ce temps, en la famille du Plessis.

Il a été occupé successivement par le chevalier de Grénédan, qui ne cessa de l'habiter pendant la période révolutionnaire ; puis par M. Pierre Jean, comte du Plessis de Grénédan, mort sans enfants, époux de Madame Aimée Ollivier de la Blairie, laquelle se remaria avec M. Alexis Louis-Joseph, comte Hubert de la Hayrie, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, et grand'croix de Sainte-Anne de Russie.

Il revint ensuite à Messieurs René et Alexis du Plessis de Grénédan, fils du comte René Jean, propriétaire du Bois-de-Ros, et neveux du comte Pierre-Jean du Plessis de Grénédan.

M. René de Grénédan étant mort, le 18 janvier 1891, à sa propriété de Saint Cloud, M. Alexis-Charles-Marie, comte du Plessis de Grénédan, époux de Madame Berthe Anger de Kernisan, en est devenu le seul propriétaire.

IV

La seigneurie de Quistillic, lorsque elle advint à noble maître Jean-François Dubois de Fleuré, par son mariage avec mademoiselle Sainte de Bellefontaine, se composait d'un grand nombre de métairies et de tenues, à domaine congéable, suivant l'usement de Brouërech.

Le domaine proche de Quistillic comprenait : « le lieu, maison et métairie noble du Quistillic, située en la paroisse de Marzan, avec cour, jardin et verger en un tenant, clos d'anciens murs, en partie détruits, ayant sous fonds, avec la fuye et refuge à pigeons, actuellement en ruine, qui se trouve dans le jardin au nord de la maison principale, et un terrain vague à l'Occident, lequel était anciennement planté en haute futaye, quatre journaux[1]. » — Les bois taillis

[1] Aveu de la seigneurie du Quistillic du 28 juin 1778.— Archives personnelles.

Digitized by Google

de Bois-Marzan, de Kerodet, de la Croix de Kersouchard. — « Le bois de Kergordenne, contenant quatre journaux et treize cordes, joignant des couchant et nord le bois des Moines, dépendant de la terre de l'Isle, du levant celui de la chapellenie de Notre-Dame-St-Pierre et du midi la metairie de Kergordenne. Dans toutes et chacunes des dites quantités et parcelles de bois-taillis, il y a un grand nombre de garennes et refuges à lapins, autrement appelés faux et caves prohibitives, et deffendues à toutes autres personnes de quelque qualité qu'elles puissent être qu'aux dits seigneurs et dame Dubois, comme à eux appartenants[1]. » — Les deux moulins à vent du Quistillic « situés sur la montagne » et dans le domaine de Kermourio. — Les métairies de Kérodet, Kerniscop, Boismarzan, Kergrisay, Haut et Bas-Miquel, Haut-Pouran, Kermourio. — Les tenues à domaine congéable du Petit-Teno, Clavier et Maripaule, Kerbluet, Michel Horiet, Kerverlin, La Grée de Kerfalher, Evenard ou Bourban, Guillo de Bois-Marzan, Philippo, Auduîn, Rolland du Guéric, Queldan, Cado, Boceno et trente autres de moindre importance, situées tant en Péaule qu'en Marzan.

Le seigneur de Quistillic avait droit de fief et juridiction haute moyenne et basse, ainsi que tous autres droits, comme tutelle, curatelle, papiers, sceaux, installation d'officiers pour l'exercice de la juridiction, droits d'épaves, gallois, ventes et lots, etc....

Il avait, à cause de sa seigneurie, et comme lui appartenant en propre, une chapelle, appelée Saint-Armel et plus communément Miquel. Elle était située au village de Birguin ou de Miquel dans la paroisse de Marzan. Sur la grande vitre du fond étaient apposées les armes de la maison du Quistillic. Le seigneur avait en outre, comme droit de deniers, une dîme « sur tous et chacun marchands y détallant pour vendre et débiter marchandises de quelque espèce qu'elles puissent être, le jour et feste de Saint-Armel, seizième jour du mois d'aoust, auquel jour il y a amas et congrégation de peuple[2] ».

Le Quistillic relevait « prochement et noblement, à devoir de foy, hommage et rachapt quand le cas y échet » de la seigneurie de

[1] Aveu cité. — Arch. pers.
[2] *Ibidem*.

Digitized by Google

Péaule. Celle-ci, démembrée, au siècle dernier, du comté de Rochefort, appartenait en 1778, à haut et puissant seigneur Mre François Marie Le Mintier, chevalier, seigneur comte de Léhellec, Péaule, Limerzel, Marzan, Villeneubourg, le Bézi, Quistinic, le Tertre, Couëspion et autres lieux ; à qui M. et Made Dubois de Fleuré rendirent aveu, après le décès de M. de Bellefontaine.

Quelques terres éparses et plusieurs tenues détachées du Quistillic, relevaient de la seigneurie de l'Isle, en Marzan. C'est pourquoi M. Dubois en rendit aveu le 17 novembre 1786, à Très Révérend Père en Dieu dom Jean-Louis Le Meaux, abbé de l'abbaye royale de Prières, seigneur de l'Isle[1].

Les seigneurs de Marzan prétendaient avoir un droit sur le « manoir et portail de la maison du Quistillic. » Au rôle de leur seigneurie, ils comptaient, de ce chef, 40 sol monnoie de rente féodale. Mais cette rente demeurait éternellement impayée ; puisque les propriétaires du Quistillic soutenaient qu'ils relevaient directement du roi. La chose fut jugée ; et le seigneur de Marzan débouté dans ses prétentions de mouvance sur ce manoir, par sentence de la Réformation des États de Bretagne[2].

Dans le cours de notre siècle, la terre de Quistillic a été singulièrement démembrée.

Des mains de M. Dubois de Fleuré, elle est passée en celles de M. Valentin-Charles Dubois, son fils, propriétaire à Rennes, où il habitait, rue aux Foulons. A sa mort, elle fut partagée entre ses trois enfants : M. Dubois de la Cotardière, Made Hardy de Beauvais, et Made de la Grasserie.

Le Quistillic proprement dit resta à Made de la Grasserie. Miquel

[1] Lisle, ancien château ducal, où sont morts plusieurs souverains de Bretagne, était situé sur la rive droite de la Vilaine pour défendre les terres voisines, des incursions des pirates et des Normands. Une grosse chaîne arrêtait les navires et empêchait leur venue plus loin. Elle valait aussi pour les ducs un important droit de péage. Le château, abandonné après la réunion de la Bretagne à la France, devint alors la propriété des moines de l'abbaye de Prières, située à quelques lieues de là, à l'embouchure même du fleuve. A la Révolution, il fut vendu nationalement, comme tous les biens de la célèbre abbaye. Il appartient aujourd'hui à Made d'Aignaux, née Dubreil de Marzan.

[2] Aveu de Marzan au comte de Rochefort. — Archives particulières.

Digitized by Google

échut à Mad^e Hardy de Beauvais; les autres terres à M. Dubois.

Plus récemment le Quistillic fut acquis par Mad^elle Gascher des Burons qui le légua à M. Mérot des Granges. C'est aujourd'hui la propriété de Mad^elle Mérot des Granges et de la vicomtesse de la Hamelinaye.

Il ne forme aujourd'hui qn'une métairie sans caractère. On y voit une suite de bâtiments qui marquent parfaitement les deux côtés d'un vaste quadrilatère. Une seule chose fixe l'attention : le portail d'entrée, avec ses portes, grande et petite, qui se terminent en ogives d'un heureux dessin. Tout à côté, est aussi un bâtiment de service qui a gardé son aspect original. Il est surmonté d'un toit élevé et pointu, à arêtes de granit, dont l'une est volontairement brisée, à mi-hauteur. Un escalier extérieur, en pierres, abrité par un large avancement du toit, conduit au grenier. Çà et là, dans les autres constructions, on distingue encore une fenêtre avec un encadrement de granit et c'est tout.

La cour, spacieuse, anciennement pavée, est ornée d'un puits dont la garniture extérieure porte des traces de sculptures. La margelle, presque entièrement usée, atteste son antiquité et le fréquent usage qu'en a fait une longue suite de génération disparues.

Le château était encadré d'un cercle de verdure. Il ne reste plus de trace de ces grands bois de haute futaie. La hache inexorable des bûcherons a couché sur le sol le dernier des châtaigniers séculaires que la main du temps avait respecté.

Ce qui frappe le plus au Quistillic, quand on songe à l'importance de ce domaine et aux droits de suprême juridiction qui y étaient attachés, c'est l'absence absolue d'une demeure seigneuriale proprement dite. Il faut probablement en chercher la cause dans la désertion de ses maîtres. Ceux-ci en effet, du moins depuis le début du XVIIe siècle, faisaient leur plus commune résidence de leurs manoirs du Helfault, de la Luardaye et de Fescal.

Dans l'aveu de 1778, il est expliqué que « la fuye ou refuge à pigeons » est ruiné ; que « les murailles de la cour d'honneur » sont en parties détruites ; n'est ce pas indiquer, d'une façon à peu près certaine, que les bâtiments ne servaient plus qu'à l'exploitation des terres ?

Digitized by Google

On peut donc conclure qu'il existait, à l'origine, un château de plus amples proportions, de meilleur aspect, qui correspondait à l'entrée assez monumentale de la cour d'honneur ; mais qui a été remplacé, dès la fin du XVIIe siècle, par les bâtiments qui subsistent aujourd'hui et parmi lesquels on ne distingue qu'une petite maison, pied-à-terre ou rendez-vous de chasse, conservée pour les seigneurs.

V

Marzan a passé, à la fin du siècle dernier, aux mains des seigneurs du Plessis de Grénédan, c'est à ce titre que nous lui consacrons une étude.

Cette seigneurie, possédée originairement par les de Marzan, échut ensuite à la famille Butaut. Au milieu du XVIIIe siècle, Madame Marie-Marguerite-Reine Butaut de Marzan, épouse de très haut et très puissant Louis de Durfort, comte de Lorges, lieutenant général des armées du Roi, menin de Mgr le Dauphin et gouverneur de Redon, la reçut des mains de sa tante, damoiselle Marguerite-Louise Butaut de Marzan, décédée le 13 août 1750.

Le comte et la comtesse de Lorges habitaient ordinairement Paris, « dans l'enclos extérieur du couvent de St-Joseph, rue St-Dominique », et aussi Versailles, où ils occupaient l'un des pavillons du château.

Louis de Durfort était le petit-fils de Guy de Duras-fort, par élision Durfort, maréchal de France, ancien capitaine des gardes du corps du roi et de damoiselle N. Frémont. Ce dernier était lui-même le frère puîné de Jacques-Henri de Duras-fort, duc de Duras, maréchal de France, comte de Rauzen, baron de Pugeol et de Randerouët, gouverneur de Besançon et du comté de Bourgogne, capitaine des gardes du corps qui avait épousé Félice de Lévy de Ventadour[1].

Lorges portait : « *Écartelé au 1 et 4 de gueule au lion d'argent.*

[1] *État de la France*, Tome II, pages 171 et 175.

Digitized by Google

au 2 et 3 d'argent à la bande d'azur qui est Duras avez un lambel de gueule pour brisure[1]. »

La seigneurie de Marzan relevait en majeure partie du comté de Rochefort et aussi du domaine de Sa Majesté.

Marzan à Rochefort[2].

Pour la partie qui incombait à Rochefort, les héritiers rendirent aveu à haut et puissant seigneur Mre Jean-Aimé-Vincent de Larlan, chevalier, comte de Rochefort, baron de Kérouzéré et de Trongoff seigneur de Questembert, Malestroit, Quisdic, Bléhéban, Kéralier et autres lieux ; savoir :

« Le château, manoir, pourprix et dépendances de Marzan, consistant dans les logements du château, avec une chapelle, cour au devant, jardin derrière et au côté, un pré et un verger, au-dessous dudit jardin, avec un pavillon dans un des angles, et la vigne ensuite descendant sur le coteau au bord de la rivière. Au-devan de la cour, un bois de haute-futaye, faisant un demy-cercle, étant sur la montagne et sur le coteau. Au bas dudit coteau est un verger, appelé le pré doux ; et au-dessus une maison, jardin et vivier, entourés de murs, appelés l'Hermitage[3]. »

Les métairies nobles de Marzan ou de Saint-André, de Kerhéno ou de l'Ille, de Kermarho et de Kéroillet.

Le moulin à eau situé derrière le château.

Les tenues à domaine congéable de Kerverlin, Tréneurien, des Grées de Péaule, de Goasparden, de Kerlerno, de Kerdrousquin, de Bodiston, du Petit-Cosquer, de Kerguillaume ou Rosquéran, de Kersouchard ou du Petit-Téno, de Kersudo, de Kergrisay, de Kergoullin, de Coëffaut et de Trébriment.

Le prétendu droit « sur le manoir et portail du Quistillic » cité seulement pour mémoire.

[1] *État de la France*, Tome II, page 17.
[2] Aveu de Marzan au comte de Rochefort. — Archives particulières.
[3] *Ibidem*.

Digitized by Google

Marzan au Roi.

Sous le domaine de Sa Majesté, Marzan avouait :

Trois moulins, dont deux à eau et un à vent.

« La métairie noble de Kerjean, avec bois de futaie. »

Le four à ban coutumé du bourg.

Les bois du Ploquin, de Kerfalher et de la forêt de Marzan.

Le droit de six deniers monnoie, payables le jour de la fête des saints Pierre et Paul, par les mains du recteur ou du vicaire, « sur les oblations et offrandes du grand autel de l'église paroissiale. »[1]

La tenue Guyot, sur laquelle on avait réduit 24 sols tournois, « à cause des maisons, cour, jardins, vergers, retirés féodalement par Mlle de Marzan, afin de loger les sœurs, installées pour l'école charitable et pour le soulagement des pauvres[2]. »

Les maisons du bourg, appelées « le château Montargis. »

La maison René Richard, proche la prison.

Le bois de l'Enfant, où est la justice patibulaire de la juridiction, à 4 piliers, contenant 20 journaux.

Le total du rachat de Rochefort montait à..... .. 2800 livres.
Et celui du roi à..... 2200 —

Ce qui faisait pour l'ensemble de la seigneurie.... 5000 livres, prix égal au fermage général de la terre de Marzan, consenti par bail authentique à Julien Jaffre et Marie Danilo, sa femme; et à Guillaume Magrez et Perrine Delanoë pour une période de neuf a nées.

Les bailleurs se réservaient simplement : le premier étage du château ; la petite chambre au-dessus de l'escalier et la chapelle ; ainsi que les bois de futaie et de décoration.

M. de Lorges reçut, « pour le tout des pots de vin et deniers d'entrée », cent louis d'or de 24 livres[3].

Les seigneuries de Marzan, Kerjean et Bezi s'étendaient sur 8 parroisses : Marzan, Péaule, Rochefort, Caden, Saint-Jacut, Malansac, Rieux et Peillac. Celle de Kerjean semblait la plus ancienne, par son origine.

[1] Aveu de Marzan au Roi : Arch. part.

[2] *Ibidem.*

[3] Bail de la seigneurie de Marzan, 11 novembre 1751. — Arch. part.

Digitized by Google

Elles possédaient ensemble les droits de juridiction les plus élevés. La haute justice, exercée en l'auditoire du bourg de Marzan avait quatre piliers, qui se dressaient entre les routes de Nantes à Vannes et de la Roche à Questembert, sur les vastes landes du Bois de l'Enfant ou du Placéno, connues aujourd'hui sous le nom de landes de *la Justice* Et tout l'appareil de justice (fourches patibulaires, ceps, colliers et poteaux), vu de fort loin, était bien propre à inspirer la terreur aux vagabonds qui dévallaient sur le grand chemin, de tout temps si fréquenté de Vannes à Nantes.

Le droit de collier et de carcan existait aussi au bourg de Marzan.

Le duc de Lorges était supérieur et fondateur de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. Il y était inféodé, vers le roi, à cause de Marzan et de Kerjean, par de bons et valables titres, et une immémoriale possession. De même, il était à la fois patron et fondateur du cimetière et du presbytère.

Il jouissait dans l'église, de toutes les prééminences, comme enleu prohibitif sous le chœur ; deux bancs clos, armoriés de ses armes, l'un dans le chanceau, l'autre dans la chapelle de Sainte-Marguerite, du côté de l'Evangile du grand autel. Il avait droit de ceinture et lisière funèbres armoriées en dedans et au dehors ; celui d'armes et écussons dans les vitres et en relief de pierre de taille dans les quatre coins, dehors et dedans, sans qu'aucun autre ait droit d'armoirie. Il nommait « le secrétain[1] ».

A ce sujet il existait plusieurs coutumes assez singulières.

Chaque année, « au jour et feste de Saint-Estienne après Noël », il avait un droit « de jeu de soulle par le dernier épousé dans l'année en l'église de Marzan ou dans les chapelles de la paroisse ».

Il recevait, comme on l'a dit, la dîme des offrandes du grand autel.

Il avait, sur ses vassaux, des droits de gruërie et de drague.

La drague consistait en une course que le seigneur faisait tenir annuellement, à la Saint-Pierre, dans le bourg. Il y avait trois tours l'un avant la grand'messe, l'autre avant les vêpres et le dernier après.

[1] Aveu de la seigneurie de Marzan — Archives particulières.

Digitized by Google

Le recteur de Marzan, à cause du Presbytère qui relevait de Kerjean, payait les sonneurs de musette pour accompagner la drague et les possesseurs de la Grée de Bondeguy fournissaient une poule et un renard vifs, pour mettre dessus ; à peine de 48 sols d'amende à défaut de poule et de renard vifs ».

Le recteur donnait encore les joyaux ; c'est-à-dire les gants et les aiguillettes des lutteurs, et aussi un pot de vin pour les porteurs de la drague.

Le jeu de soûle, cité plus haut, était dû sur le mur du cimetière. Aussi bien, le jour de Saint-Etienne, on apportait au seigneur sur ce mur, à l'issue de la messe, « un plat, couvert d'une serviette avec un déjeuner pour lui et sa compagnie ».

Il y avait foire et assemblée, à chaque fête paroissiale, au bourg de Marzan et le lendemain, sans assignation, tenue de plaids généraux à laquelle assistaient tous les vassaux.

Puis, à l'issue des plaids généraux, les cabaretiers et débitants se présentaient aux assises de la juridiction souveraine, où les officiers poinçonnaient et étalonaient « au jaillon de la seigneurie » les pintes qui leur étaient présentées pleines de vin, comme droit de poinçonnage.

Outre ces droits, et tous ceux qui étaient attachés aux fiefs de haute justice, Marzan avait encore le droit de four banal au bourg, celui de chasse prohibitif à tous autres, et enfin le droit de *trépas* « qui est de 6 deniers par charge de marchandise qui passe, de la Roche-Bernard, le long du grand chemin, pour aller à Muzillac[1]. »

Le comte de Lorges, qui posséda la terre de Marzan jusque en 1773, joua un rôle important dans la noblesse française. Après son élévation à la duché-pairie, il fut successivement lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et château de Blaye, lieutenant-général du comté de Bourgogne, puis gouverneur et commandant en chef des ville et château de Redon. Qualifié baron de Quintin, vicomte de Pommerit et seigneur d'Avaugour, il avait épousé haute et puissante dame, Madame de la Ville Orion, la Ville-Boury, Kerampart, Marzan, Kerjean, le Bezi et autres lieux.

[1] Aveu de la seigneurie de Marzan. — Archives particulières.

Digitized by Google

Tous deux décédèrent vers 1786, et messire Fortuné-François du Plessis de Grénédan exerça la saisine noble de leur succession.

Il était fils de messire Charles-Augustin François, qui l'était lui-même de messire Charles-Marie-René du Plessis de Grénédan et de dame Elisabeth de Montaudouin.

Pendant la Révolution, la terre de Marzan resta aux mains des Grénédan. Elle fut portée ensuite, dans la première période de ce siècle, en celle des Dubreil par le mariage de Madame Marie-Anne-Perrine-Caroline du Plessis avec M. Marie-Ange Dubreil.

Leur fils, M. François-Marie Dubreil de Marzan, hommes de lettres, l'habita pendant de longues années. Il avait épousé, en premier mariage, Mademoiselle Le Pelletier et en second mariage Mademoiselle Marie Jahenny.

A sa mort, le château a été racheté par l'un de ses enfants.

C'est une vaste construction de style renaissance, élevée sur un coteau qui domine la Vilaine, dans une jolie situation, à deux kilomètres environ du bourg de Marzan. Un bois de futaie, planté en demi-cercle lui sert d'encadrement. On vantait beaucoup autrefois une allée d'ifs centenaires qui conduisait à l'Hermitage. Cette allée a été récemment détruite, lors des modifications que le propriétaire actuel a fait faire autour du château.

Vicomte Odon du Hautais.

La Roche-Bernard, le 20 mars 1897.

Digitized by Google

POÉSIE FRANÇAISE

LES SONGES ÉGARÉS

Oh ! bien souvent mon esprit rêve
Des poèmes délicieux,
Que jamais ma plume n'achève,
Qui vont s'égarer dans les cieux.

Sans échos parcourez l'espace,
Souffles chéris, tendres efforts,
Parfois aussi l'oiseau qui passe
Au désert jette ses accords.

Parfums de ma chère retraite,
Allez, exhalez-vous en paix,
Mourez comme la violette,
Au milieu des gazons épais.

Dieu l'a voulu, car il recueille
Ce qu'ici bas on croit perdu :
Le bruit qu'en tombant fait la feuille
Par son oreille est entendu.

Avec ces plaintes infinies,
Ces soupirs, ces élans divers,
Il compose les harmonies
Dont il emplit notre univers.

Digitized by Google

Voilà pourquoi sur cette terre
Tout refleurit en temps et lieu,
Pourquoi le penseur solitaire
Reçoit l'idée au gré de Dieu.

Voilà comment une pensée
Vague encore, léger dessein,
Sur les ailes des vents lancée
Va féconder un autre sein.

Cet échange où l'âme se plonge
Témoigne d'admirables lois,
Et je regrette moins le songe
Que je perds à travers les bois.

Quand la nature familière,
Douce compagne, me sourit,
Dieu se révèle à ma paupière,
Dieu se révèle à mon esprit.

Non, rien de créé ne succombe,
La mort est comme un jour nouveau,
Et l'on doit regarder la tombe
Ainsi qu'on regarde un berceau !...

HIPPOLYTE LUCAS.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PAUL SÉBILLOT. — *Les Travaux publics et les Mines dans les traditions populaires et les superstitions de tous les peuples.* — Paris, Rothschild, éditeur. In-8° de 623 pages, avec 8 planches hors texte et 428 illustrations.

Nos lecteurs connaissent de longue date M. Paul Sébillot, qui a bien voulu donner à la *Revue de Bretagne* nombre d'intéressants contes populaires recueillis par lui en Haute-Bretagne et une très utile Bibliographie des traditions populaires du même pays. C'est lui, on peut le dire, qui a découvert et mis au jour la littérature populaire de la Bretagne gallo ; on ne peut citer avant lui, je crois, que M. le docteur Fouquet et M. Dulaurens de la Barre qui, dans quelques volumes fort agréables avaient publié un petit nombre de récits de ce genre recueillis parmi les populations galaises de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ; mais qu'étaient ces deux minces gerbillons au prix de l'abondante, de la plantureuse récolte de M. Sébillot, montant aujourd'hui à six cents contes, légendes ou récits traditionnels ?

M. Sébillot a rendu de plus à la cause du *traditionisme* — je me sers de ce mot un peu pédantesque pour ne pas user de l'anglais *folk-lore*, qu serait si bien rendu sous forme française par *popularisme* — M. Sébillot, dis-je, a rendu de plus à cette cause un autre service considérable par la fondation de la *Revue des traditions populaires*, qu'il dirige depuis une dizaine d'années avec un talent reconnu de tous et qu'il tient dans une ligne excellente, cherchant et amassant avec une patience, une activité infatigable, une énorme quantité de notions intéressantes sur la littérature, les usages, les croyances, les superstitions populaires, non seulement les recueillant mais aussi les classant avec soin par catégories, par ordre de matières en quelque sorte : si bien que quand on en a besoin pour une recherche spéciale, ce classement judicieux, très bien fait par l'ingénieux et perspicace éditeur, permet à chacun de trouver facilement ce qu'il cherche dans ce vaste magasin : service inappréciable rendu tous les travailleurs.

Outre sa revue et ses recueils de récits populaires, M. Sébillot a com-

Digitized by Google

posé plusieurs ouvrages, dans lesquels il rassemble autour d'un objet déterminé tous les renseignements fournis par les contes et les légendes, les usages, les superstitions, les croyances traditionnelles de tous les peuples, de façon à former du sujet ainsi embrassé une monographie populaire à côté de la monographie historique ou scientifique, à laquelle ce supplément, extrait des archives gardées par la tradition orale, ajoute souvent de vives lumières et fournit toujours une très curieuse, très agréable, très pittoresque illustration.

Le livre dont le titre est inscrit en tête de ces lignes peut assurément passer en ce genre pour un modèle. L'auteur l'a divisé en deux parties : 1° *Les Travaux publics*, 2° *Les Mines et les mineurs.*

Les *Travaux publics*, ce sont les routes de toute sorte, sans excepter les chemins de fer, — les ponts, — les chaussées et les digues, — les canaux et les étangs ; — les ports et les phares. Il y a là, en particulier sur les ponts et sur les routes, sur les rites de leur construction, sur les constructeurs eux-mêmes, sur les croyances, les superstitions, les traditions auxquels ces ouvrages ou leurs ruines énigmatiques ont donné lieu ; il y a là nombre de faits, de notions, de renseignements divers, rassemblés de tous les coins du monde avec un grand travail, artistement liés, fondus ensemble, à la fois intéressants, précieux même pour l'histoire et plaisants pour l'imagination. Si bien que de ce livre, plus justement que de bien d'autres, on peut dire que son auteur a su mêler heureusement « le grave au doux, le plaisant au sévère », *utile dulci*. Je voudrais pouvoir fournir ici la preuve de mon dire ; malheureusement, étant donné le sujet, la place est courte. Ainsi, dès le premier chapitre, le recueil des proverbes et dictons populaires relatifs aux chemins fournirait sans peine un manuel à l'usage du voyageur, très complet, très sensé et passablement original. Si je commençais à citer, je n'en sortirais plus ; aussi je suis forcé de m'en priver. Sur les ponts il y a des devinettes très drôles :

— « Tant que c'est pus grand, ça fait moins de peur, tant que c'est pus petit, ça fait pus de peur ? » — *Une planche qui sert de ponceau*. (Haute-Bretagne).

— « Sous un pont quatre fontaines ? — *Le pis d'une vache* (Ibid.).

— Un pont s'élève sans planches, sans voûte, sans chantier ? — *La glace* (Dicton russe).

— « Ma grand'maman fait un pont, elle seule est capable de passer dessus ? — La grand'maman est *une araignée* (Créole Mauricien) » etc., etc.

Il y a beaucoup de légendes sur les ponts, particulièrement sur leur

Digitized by Google

construction, souvent attribuée au diable qui, pour prix de son travail, exige l'âme d'un ou plusieurs des premiers passagers qui fouleront son pont; mais il est presque toujours misérablement dupé. Rien de plus célèbre en Bretagne que la légende du pont de saint Cado; non seulement elle est racontée ici, mais M. Sébillot nous donne en fac-similé et en couleur, deux curieuses gravures populaires représentant la scène où le saint présente au diable un pauvre chat, qui a eu le malheur de passer le premier sur le pont, et dont l'âme féline sera seule la proie de messire Satanas au lieu de l'âme chrétienne qu'il espérait. Dans l'une de ces deux gravures (sortie de l'imagerie Pellerin à Epinal) le pauvre chat est *bleu*, et saint Cado, en l'offrant au diable, semble lui dire qu'un chat bleu étant une merveille de premier ordre, c'est un présent très précieux qu'il fait au malin ; celui-ci, avec sa face jaune et ses yeux rouges, regarde l'animal d'un air étonné, sans être cependant très convaincu. Dans l'autre image (de fabrique rennaise) le chat est un minet blanc qui n'a rien d'extraordinaire ; aussi le diable a l'air tout à la fois penaud et marri, et certes il se rebellerait si Cado, orné d'une belle barbe rouge, ne dardait sur lui des yeux terribles.

Un des chapitres les plus intéressants est celui des *Chemins de fer*. Il est effectivement très curieux de constater que sur « une invention sans « précédent, fondée sur des bases scientifiques, obéissant aux règles in- « flexibles des mathématiques et de la mécanique » et dont les premiers essais remontent à peine à trois quarts de siècle, la végétation des légendes, des superstitions, des bizarres croyances a déjà trouvé moyen de s'accrocher, de s'implanter, de pousser des frondaisons d'un éclat et d'une vigueur surprenantes. Il y a d'abord les inventions populaires auxquelles on recourt pour expliquer la course endiablée des locomotives. Les sujets du *Sultan rouge*, du *Grand Saigneur* Abdul-Hamid, actuellement enfants gâtés de toutes les *puissances* (je ne dis pas de toutes les *nations* européennes, les Turcs — puisqu'il faut appeler ces hideux barbares par leur nom — les Turcs s'imaginent généralement que le moteur de chaque locomotive est un jeune diable capturé par certains charmes subtils et enfermé dans cette grande « boîte de feu montée sur « roues. — La souffrance qu'il ressent lui fait faire des gambades d'où « provient le mouvement de la machine, et c'est pour adoucir ses tour- « ments qu'on y verse de temps en temps un peu d'eau froide. » (p. 272). Ailleurs, au moment de l'ouverture des chemins de fer, les braves paysannes refusaient de vendre leurs cochons aux marchands étrangers, persuadés qu'on les mettait tout vivants (les cochons) dans la

Digitized by Google

ocomotive pour la chauffer. A Madrid en 1853, on croyait « qu'ueupn de graisse d'enfant » était nécessaire pour faire marcher les trains, etc. — En Chine, en 1889, un incendie ayant détruit à Pékin une partie du palais impérial, les astrologues déclarèrent que le Dragon de feu, en qui s'incarne l'Empire chinois, avait eu une de ses pattes écrasées par un chemin de fer nstallé depuis peu : aussitôt on suspendit toute nouvelle concession de lignes ferrées, et quant à celles qui existaient, on décida qu'elles seraient supprimées si le Dragon de feu renouvelait ses protestations (p. 279).

Une croyance assez répandue, paraît-il, dans le monde des chemins de fer, surtout en Amérique, c'est que les locomotives, au moins certaines d'entre elles, ne sont point de simples machines, mais des êtres animés, ayant à leur manière une âme, une intelligence, une personnalité, une volonté. « Dans la *Bête humaine*, roman dont les personnages « appartiennent au monde des chemins de fer (dit M. Sébillot), Zola, à « plusieurs reprises, a décrit des situations où ce sentiment est exprimé « avec l'insistance un peu brutale qui est le propre de son talent » (p. 267.) Mais voici quelque chose de plus décisif et de plus sérieux que les inventions d'un romancier :

« En 1891, les mécaniciens du chemin de fer de Pensilvanie *(Pensylvanian Union-Railroad)* mirent à l'index la locomotive portant le n° 1813, à laquelle ils reprochaient quantité de méfaits. Dès son premier essai elle avait tué deux enfants. L'année suivante, elle se jeta dans un précipice, entraînant avec elle plusieurs wagons, noyant le mécanicien, le chauffeur, six autres personnes, et en blessant un nombre considérable ; sortie des ateliers de réparation, elle se jeta sur un train de marchandises ; ce tamponnement eut pour résultat un mort et trois blessés. Quelques semaines après, la chaudière éclatait ; le machiniste et un chauffeur étaient déchiquetés. On l'envoie à l'atelier de réparation ; elle en sort, et bientôt se produit une nouvelle collision : trois tués. Puis une lampe à pétrole éclate sur la locomotive : le machiniste et le chauffeur sont grièvement blessés. Epouvantés, les mécaniciens refusèrent de monter sur cette *tueuse d'hommes*, et la compagnie dut finir par la remiser. » (p. 290-291).

On voit par ces extraits (que je ne puis, à mon grand regret, prolonger[1]) le genre d'intérêt, vif, original, de l'ouvrage de M. Sébillot ; c'est

[1] Je regrette surtout de ne pouvoir parler de la seconde partie du livre : *les Mines et les Mineurs*, dont l'intérêt ne le cède nullement à celui de la première.

Digitized by Google

un ample magasin, fort bien ordonné, de choses curieuses, piquantes et instructives.

Un élément capital de cette publication, qui ajoute encore beaucoup à son intérêt, c'est l'illustration très abondante, très originale aussi, qui accompagne le texte. Outre de très belles médailles encore inédites frappées en notre siècle en mémoire de grands travaux publics, outre une série fort intéressante de jetons des Ponts-et-Chaussées depuis 1618, on y trouve très fidèlement reproduites la fleur de toutes les vieilles gravures publiées en France depuis trois siècles, relatives aux routes, aux ponts, aux phares, aux mines et aux travaux des mineurs; beaucoup aussi, non des moins curieuses, surtout pour les mines, provenant de l'Allemagne, et de très jolis croquis japonais tirés des collections du Musée Guimet.

Bref, il est peu de livres, à mon avis, aussi propres à intéresser, à satisfaire le curieux, l'archéologue, et aussi l'homme du monde en quête d'une lecture variée, utile, amusante.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

⁂

CHOSES DE BRETAGNE, par Alexandre Verchin.

Le gracieux petit volume récemment paru à la Bibliothèque Ollendorff affirme les qualités d'émotion et de pénétrante sincérité dont témoignaient les œuvres précédentes du poète des *Heures tristes*, du doux et mélancolique conteur de *Destinée*.

Le sous-titre de *Pièces à dire* est-il pour autoriser dans un recueil intitulé *Choses de Bretagne* de poème qui tels : *Parole d'enfant*, proviennent d'une inspiration toute intime ? Du moins est-ce là une charmante intrusion, et que la lecture de la pièce que je viens à dessein de citer fera plus que pardonner, car rien ne se peut imaginer d'aussi délicieusement invraisemblable que cette grave prétention de bébé à connaître

..... Où s'en vont les lumières
Lorsque l'on a soufflé dessus.....

Les poésies de ce genre essentiellement subjectif ne sont ici qu'en exceptions, et c'est aux merveilleuses traditions perpétuées en Bretagne d'âge en âge et d'âme en âme, aux douces légendes écloses spontanément

Digitized by Google

dans l'imagination toujours en éveil du peuple, que l'auteur a emprunté le motif principal de son livre. — Autour de ces thèmes primitifs, A. Verchin s'est exercé à des variations poétiques d'un art à la fois sobre et imagé, très vif et très délicat. — Obligé de sacrifier aux nécessités d'une langue de génie différent, et aux besoins d'un goût plus épuré, le poète s'est néanmoins efforcé de conserver le ton grave (qui ne repousse pas une certaine ironie ingénue), l'allure rêveuse un peu monotone des récits Bretons. Mais le charme précieux de son livre provient de ce qu'il existe entre le poète affirmé et le fruste conteur une communion plus intime que cette parenté de superficielle. Car à travers les pages de son œuvre se révèle et éclate en ses manifestations de tristesse passionnée, de douceur attendrie, de grâce mélancolique, cette âme, qui comme l'exprimait harmonieusement naguère le maître Breton dont le nom fleurit, amical, le premier feuillet du volume, A. Le Braz, cette âme

« Qui donne à la chanson des clercs
« Son charme sobre, large et triste ».

FRANÇOIS GÉLARD.

*
* *

PRINCIPES DE COMPOSITION ET DE STYLE par M. Deltour, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, 12e édition. — Paris, Ch. Delagrave, 1897.

Vous avez bien lu « 12e édition ». Ainsi s'affirme cette vérité consolante, que les bons livres ont quelquefois du succès. A tous les points de vue, ce résumé de l'enseignement d'un des plus dignes et des plus distingués professeurs de l'Université mérite d'être appelé *un bon livre*.

Mais c'est un livre classique, — me dira-t-on? — Assurément. Mais, parce que les rhétoriciens et les philosophes seront les premiers à en tirer profit, gardez-vous de le croire inutile à ceux qui ont passé l'âge heureux de l'éducation. De bonnes règles de style, de sûrs préceptes de langage, puisés chez les maîtres (entendez ce mot dans les deux sens), n'ont jamais été plus nécessaires à une société qui se détraque et se déséquilibre. Bien écrire, bien parler, bien penser résument un idéal dont approchent peu de nos contemporains. — Dans une courte introduction, M. Deltour définit la littérature, l'expression écrite des idées et des sentiments des hommes, et énumère les trois parties de la composition : l'invention, la disposition, l'élocution.

Digitized by Google

C'est cette troisième partie plus communément appelée style, qu'il étudie d'abord. Des exemples anciens et modernes se joignent aux préceptes pour nous mettre sous les yeux les qualités générales et particulières du style, ses divers genres, les figures de mots et de pensées. En ce qui concerne l'invention et la disposition, des modèles nous sont offerts, descriptions de Fénelon ou de Rousseau, portraits de Saint-Simon et de La Bruyère, fables de La Fontaine ou paraboles de Lamartine, lettres de Voltaire ou de Bonaparte. Puis, ce sont des discours présentant tous les genres d'éloquence, parfois empruntés à quelque jeune rhétoricien d'avenir ; des conseils de lecture et des principes de versification.

Sans même faire de vers il faut savoir comment on les fait.

M. Deltour ne connaît pas moins bien les poètes français, ceux d'hier, que les poètes grecs et latins dont il a écrit l'histoire. Il aime la « mélodie des vers » et parle avec charme de l'accompagnement musical que la poésie doit à la versification. Sur ce point, comme sur tout autre, il sera utilement consulté. J'ajoute que son livre est animé du meilleur esprit chrétien et lui a mérité les approbations de plusieurs évêques.

O. DE GOURCUFF.

* * *

EN EST (*La Moisson*) poème breton en cinq parties, par J.-M. Cadic. Vannes, impr. Lafolye. 1897.

Sous les pseudonymes d'Yan Kerhlen et d'Isidor le laboureur, M. l'abbé Cadic, recteur de Bieuzy-des-Eaux, a publié dans cette *Revue* beaucoup de poésies et de chansons bretonnes écrites en dialecte vannetais. De bons juges ont apprécié le mérite littéraire de ces vers, en même temps qu'ils y trouvaient l'exacte connaissance de la langue et des mœurs de nos populations morbihannaises.

M. l'abbé Cadic réunit aujourd'hui sous le titre général : *En Est* (*La moisson*), les plus importants de ses poèmes. L'ouvrage (lisons-nous dans la préface) est divisé en cinq parties, qui correspondent aux cinq choses essentielles dans une ferme de campagne : *Le foin*, pour nourrir les bestiaux ; *Le blé*, pour nourrir la famille ; *Le chanvre*, pour lui procurer le vêtement ; *Les pommes à cidre* et *les pommes de terre*, pour améliorer et varier ses repas.

N'est-ce pas toute la vie du paysan breton, écrite par un homme qui en connaît les travaux, les joies et les tristesses, qui en exprime l'humble

Digitized by Google

poésie ? L'avant-propos que j'ai cité est fort instructif. Nous y trouvons une petite dissertation sur le dialecte vannetais, qui éclaircit certains points de la grammaire, récemment publiée, de M. l'abbé Le Bayon, et une protestation généreuse contre l'abandon ou la corruption de l'idiome national.

La brochure de M. l'abbé Cadic se vend 1 fr. (1 fr. 25 franco), et le recteur applique le produit de cette vente à la construction du clocher de son église. Double recommandation.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PAQUES FLEURIES, sonnets et rondels, par Marc Daubrive. — Rennes, H. Caillière, éditeur, 1897.

Depuis le magistral livre posthume de Lud Jan, aucun volume de vers ne nous était venu de Bretagne; aussi j'éprouve un vrai plaisir à signaler la plaquette de M. Marc Daubrive, dédiée à l'érudit Breton, M. Emile Ernault.

Les vers de M. Marc Daubrive ont un tort à mes yeux, ils ne sentent pas assez la Bretagne. L'auteur a gracieusement lié de ses rimes « le bouquet vert fourni par le printemps », qu'il a cueilli dans les prairies françaises.

A ses sonnets, élégamment rustiques, encore un peu enfantins, je préfère ses rondels dont les refrains ont le charme alangui qui sied. Mais pourquoi écrire : rondel ? Voiture, le maître du genre, a consacré la forme « rondeau ».

M. Marc Daubrive joue agréablement de la flûte ; un petit air de biniou, dans son prochain recueil, ne serait pas pour nous déplaire.

O. DE G.

*
* *

RONDELS PRINTANIERS (valse enchantée) paroles de Camille Natal musique de G. Mercier-Pottier, Emile Gallet, éditeur, 6, rue Vivienne. — Paris.

Au moment où les lilas sont en fleur, où narcisses, muguets et anémones embaument l'air de leurs parfums, c'est l'instant tout à fait propice de signaler la ravissante valse chantée, *Rondels Printaniers*, que G.

Digitized by Google

Mercier Pottier, 1er prix du Conservatoire de Paris, a faite sur les charmants *Rondels* de Camille Natal.

Ces *Rondels Printaniers* sont extraits de la *Gerbe d'œillets* (1f,50) de Camille Natal. Cette *Gerbe d'œillets*, ainsi que *Cœurs de femmes*, prose (3 fr.), fut couronnée par la Société de l'Encouragement au Bien, et se trouve chez l'éditeur littéraire, Chamuel, 5, rue de Savoie, à Paris, qui a édité aussi, du même auteur, deux monologues originaux : *Plume brisée* et *Presque Mariée* (0f,50).

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imp. Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

CURIOSITÉS LITTÉRAIRES BRETONNES

UN PANÉGYRIQUE BRETON

EN PROSE ET EN VERS

DU GRAND CONDÉ

Ce panégyrique forme un volume in-4° intitulé :

« LE PRINCE ILLVSTRE, par le sieur DV BOIS-HVS. A Paris, « chez Pierre Rocolet, Impr. et Lib. ord. du Roy, au Palais, aux « Armes du Roy et de la Ville. — M.DC.XLV. *Avec Privilège de « Sa Majesté.* »

Volume divisé en deux parties, prose et vers : prose, 376 pages ; vers 116 pages[1]. Le tout consacré exclusivement à la gloire de Louis de Bourbon, duc d'Enghien, qui devint l'année suivante (1646), par la mort de son père, prince de Condé, et par son génie et ses victoires est devenu pour jamais le *grand Condé.*

L'auteur est certainement le même personnage qui publia en 1640 un petit volume de vers intitulé *La Nuict des nuicts et le Jour des jours*, célébrant à la fois la naissance « du Daufin du ciel », c'est-à-dire de N.-S. Jésus-Christ, et celle « du Daufin de la terre », c'est-à-dire de Louis XIV, advenue le 5 septembre 1638. On peut voir la curieuse et intéressante étude consacrée à ce poème, par

[1] Voici exactement la division typographique de ce volume :

En tête un frontispice, gravure en taille douce, très beau portrait en pied du duc d'Enghien, c'est-à-dire du grand Condé « armé à la Romaine ». Feuillets liminaires non chiffrés au nombre de 24, contenant le titre, la dédicace *A Mgr le duc d'Enguien*, l'explication du frontispice, la préface adressée *A la Noblesse, française*, le privilège du 31 août 1644, l'*achevé d'imprimer* du 31 décembre même année. — « LE PRINCE ILLVSTRE *Première partie* » (en prose) p. 1 à 376. — « *Seconde partie* » (en vers), p. 1 à 116. — Table des Matières, 8 ff. non chiffrés. — Ce volume est de la dernière rareté.

Table 7 ff. + 1 pour fautes d'im

Digitized by Google

M. Olivier de Gourcuff dans l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*[1]. Avec l'aide de M. de la Nicollière-Teijeiro, M. de Gourcuff est arrivé à déterminer l'origine de cet auteur. Il appartenait à une famille Hus ou Hux, établie à Nantes et aux environs, possédant plusieurs terres dans le voisinage de cette ville, notamment le Bois-Hus en Saint-Donatien, le Bois-Sébastien et la Trocardière en Rezé[2]. Sur la fin du XVIe siècle et dans le commencement du XVIIe, cette famille produisit un trésorier des Etats de Bretagne (Gabriel Hus), nommé ensuite par Henri IV maire de Nantes, et dont un fils, appelé Oudart ou Audart Hus, était en 1606 conseiller au Parlement de Bretagne. Notre auteur pourrait bien être un fils de ce dernier nommé Yves Hus ; mais comme il s'est borné à mettre sur ses livres le nom de la terre dont il faisait son surnom sans y daigner joindre son prénom, on reste à cet égard dans l'incertitude. Mais c'est certainement un Hus ; car dans l'angle inférieur gauche du frontispice est gravé son écusson, qui est précisément celui donné à la famille Hus par les nobiliaires bretons, savoir « d'argent à la bande vivrée de gueules, accompagnée de 6 merlettes de même, 3 et 3 ». Il y a de plus ici un lambel indiquant une branche cadette.

Dans son poème de la *Nuict des nuicts et le Jour des jours*, Hus sieur du Bois-Hus donne à entendre qu'il est alors (en 1640) au service du cardinal de Richelieu. Dès la première page du *Prince Illustre*, on voit qu'en 1645 il était passé à celui du duc d'Enghien ; sa dédicace adressée à ce prince débute ainsi :

« Monseigneur, *je dois beaucoup à Votre Altesse* ; mais icy je luy donne encore plus, en vous offrant VOUS MESME à VOUS MESME. Dans le respectueux désespoir où j'estois de ne voir rien, dans l'histoire de tous les siècles, *de quoi vous payer honorablement mes debtes*, j'ai treuvé un heureux moyen de vous faire un present digne de vous... Je donne à Vostre Altesse Vostre Altesse mesme couronnée des lauriers de *Rocroi*, couverte des palmes de *Thionville*,

[1] Publiée en 1884 par la *Société des Bibliophiles Bretons*. L'étude de M. de Gourcuff occupe les p. 130 à 158.

[2] Voir Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 3e édit. II, p. 40.

Digitized by Google

vengeresse de *Fribourg*, victorieuse du *Rhin*, conquérante de *Philipsbourg*, libératrice de *Mayence* », etc.

Les campagnes, les victoires incomparables de Condé en 1643 et 1644 sont l'objet de ce livre. Malheureusement ce n'est pas une histoire, mais un panégyrique dans le style redondant et emphatique de l'école de Balzac. L'auteur se tue à faire de grandes tirades qu'il croit éloquentes, et qui la plupart du temps sont seulement sonores, vides et emphatiques. Toutefois on y rencontre çà et là de ces expressions imagées, pittoresques, vraiment trouvées quoique un peu cherchées, qui caractérisent la littérature balzacienne : celle-ci, par exemple, dont on fait toujours honneur à Pascal : « Les rivières sont *des chemins qui marchent et qui portent* où l'on veut aller, » — Pascal n'a guère eu d'autre peine que de la copier, mot pour mot dans du Bois-Hus, qui dit : « Ces beaux fleuves, les nourriciers des plaines et des campagnes, les liens de tant de diverses provinces, les pourvoyeurs éternels de toutes les contrées habitables, les canaux conducteurs du commerce, et pour ainsi dire, *les chemins marchants qui portent* toutes les nations éloignées les unes aux autres » (1re partie, p. 133.)

Plus loin voici une figure très caractéristique, très originale de la rébellion protestante en France sous Louis XIII : « L'Hérésie est un insecte venimeux ; sa tête étant coupée (par la prise de la Rochelle), sa queue faisait toujours la mauvaise dans le Languedoc; sa rage qui s'y étoit retirée s'y remuoit encore, et quoique malade vouloit continuer à se battre ; il fallut la brusler à Privas et jeter ses cendres au vent, avec crainte que là où elles tomberoient elles semassent encore la révolte. » (1re part. p. 171.)

Ailleurs pour louer la sagesse et l'habileté militaire infuses dès l'âge de vingt ans dans l'âme de Condé : « Je parle (dit-il) de la sagesse active des conquérans, et non de la sagesse pesante et sédentaire des tribunaux et des écoles. Celle-ci, *cette grave paresseuse, cette auguste ridée*, fait tous les demi-dieux de la robe ; mais c'est à sa sœur, *cette adroite et judicieuse vagabonde, cette prudente audacieuse*, que nous devons tous les héros de l'épée », et entre autres, — « ce beau miracle qu'on vit jadis en Europe : une pucelle armée par les ordres du ciel, une bergère à qui Dieu

Digitized by Google

mit l'épée en main, une fille générale d'armée et presque connétable de France ; et tous les Anglais, *qui vouloient faire tomber la couronne françoise en quenouille, battus par une quenouille* ! » (*Ibid.* p. 255 et 260). Curieux médaillon de Jeanne d'Arc dans un cadre piquant et rare.

Quoique l'ouvrage de du Bois-Hus ne soit point une narration historique, on y trouve sur son héros certains traits intéressants et peu connus. On y voit, par exemple, que Condé enfant, c'est-à-dire le petit duc d'Enghien, voulut dès trois ans porter l'épée, qu'il l'avait toujours à son côté, la pendait contre son lit pendant son sommeil; et un matin, ayant appris que son père bataillait dans les Cévennes contre les rebelles, il saisit cette épée, sauta du lit, et se mit à s'escrimer d'estoc et de taille comme pour mettre en pièces les ennemis de son père (*Ibid.* p. 113, 115).

Mais pour parler de Rocroi, la première et tant illustre victoire de Condé, Bois-Hus a jugé la prose trop terne, il a fait appel à la poésie :

D'*Enguien* paroît en tous lieux.
La tête d'un héros ne souffre point de casque[1],
Sa valeur ne veut point combattre sous un masque,
Une divine ardeur rejaillit de ses yeux :
Ses yeux dans leurs regards lui fournissent des armes !

Il se mèle dans les hasards,
Il attaque, il enfonce, il dissipe, il terrasse,
Il pousse, il tue, il fend, partout il se fait place
Et foule sous ses pieds les aigles des Césars.
L'Espagnol branle, fuit ; tout meurt ou tout recule...

Voyez ces bataillons percez !
Ces régiments rompus, ces files entrouvertes,
Ces pelotons défaits et refaits de leurs pertes,
Et tous ces escadrons à la fin renversez !
Milles bouches de feux, effroyables machines,
Lançant de toutes parts la mort et les ruines !

[1] Bois-Hus écrit toujours d'*Enguien* et fait, dans ses vers, ce mot de trois trois syllabes. — Les historiens attestent en effet que le duc d'Enghien à Rocroi ne voulut point porter le casque.

Digitized by Google

Casques de tous côtés épars,
Hallebardes, fusils, piques, mousquets, cuirasses,
Tant de canons crevez, couchez sur cent carcasses[1],
Tambours, fifres, drapeaux, cornettes, étendards ;
Allemands, Espagnols, Lorrains, Flamands et Suisses,
Cadavres, corps hachés, têtes, bras, jambes, cuisses,
Cent spectacles affreux !...

Voyez tous ces tristes monceaux
De corps abandonnez sur la face des plaines
Et ces bouillons de sang qui, sortis de leurs veines,
Coulent parmi les champs en funestes ruisseaux,
Ces moissons de la mort qui couvrent les prairies !...
. . . . . .
Deux ou trois nations d'un seul coup étouffées,
Ce sont là du jeune vainqueur,
En son premier combat, les terribles trophées !

Malgré un peu d'hyperbole, on ne peut nier qu'il y ait là de beaux vers, de vrais accents de poésie héroïque. Mais tout à coup le style change; du ton grave et épique Bois-Hus essaie de passer au plaisant. Voyons s'il y réussit :

Ce vaste déluge de sang,
Qui menace quasi d'inonder la campagne,
N'est que *le mauvais sang que l'on tire à l'Espagne,*
Et c'est pour la sauver qu'on lui perce le flanc...
Puisqu'aux dépens de tous enfin elle est trop pleine,
C'est l'intérêt du genre humain
Qu'aux frais de tout le monde *on lui perce la veine.*

[1] *Carcasse*, terme de guerre. Sorte de bombe de figure oblongue qu'on tire avec un mortier; — contenant plusieurs grenades et de plusieurs bouts de canon de pistolet remplis de poudre : le tout enveloppé d'une masse d'étoupes trempée dans de la poix, ou dans des matières huileuses, et recouvert d'une toile goudronnée garnie à chaque bout d'une plaque de fer traversée d'une mèche qui met le feu aux étoupes, ces deux plaques reliées ensemble par des branches et des cercles de fer qui représentent les côtes d'une *carcasse* : d'où vient le nom de ce projectile, destiné à mettre le feu dans les endroits où il est lancé. « (Voir *Dictionnaire militaire*, édit. de 1745, et *Dictionnaire de Trévoux*, édit. de 1771). Inutile de dire que cet engin est depuis longtemps hors d'usage.

Digitized by Google

Alors il énumère les provinces, les nations, les territoires que l'Espagne a gloutonnement absorbés et qu'il faut, dans l'intérêt de sa santé, lui faire rendre sans retard, Portugal, Roussillon, Catalogne et le reste :

Son estomac encore a trop de la Bourgogne,
Luxembourg et la Flandre enveniment son mal,
La Navarre, Milan, Trèves, Naple et Sicile
Rendent aux médecins sa santé difficile :
Si l'on ne la fend toute, elle va s'étouffer,
Et, pour la bien guérir de sa soif politique,
Il faut, par la flamme et le fer,
Ouvrir de toutes parts cette vieille hydropique.

En voulant faire le plaisant, Bois-Hus barbote ici dans le burlesque. Il se relève un peu quand il nous montre Condé sacrifiant son linge, sans en excepter ses chemises, pour panser les blessures des vaincus :

Que direz-vous, vieux conquérants,
Vous meurtriers publics de la moitié du monde ?
Pour étancher leur sang, cette âme sans seconde
Fait présent de son linge à ces pauvres mourants.
Chemise, il ne t'épargne pas :
Va, dépouille obligeante, où ton maître t'envoie.
Mais quoi ! pour des vaincus une si belle proie ;
Pour des gens qui juraient sa perte et son trépas !

Il y a aussi trois beaux vers sur le vieux comte de Fuentès, brave général espagnol tué à Rocroi, dont la mort avait beaucoup affligé Condé, Bois-Hus lui dit :

Il[1] a redemandé ta vie à sa victoire,
Il s'est plaint d'un bonheur infidèle à sa gloire ;
Va, les pleurs d'un héros ont honoré ta mort !

Bois-Hus se relève encore mieux en nous peignant, dans cette splendide victoire de Rocroi remportée le 19 mai 1643, la pompe funèbre, triomphale et magnifique, du roi de France Louis XIII, mort le 14 du même mois :

[1] Le vainqueur, le duc d'Enghien.

Digitized by Google

D'Enguien, c'est de ton bras seul
Que Louis attendoit d'augustes funérailles ;
Quand il te destinoit à gagner des batailles,
Il vouloit d'étendards pavoiser son linceul.
Oui, les cloches de Mars, tes royales trompettes,
Rendent avec honneur ses ombres satisfaites.
Ombrageant son convoi sous un bois de lauriers,
Tu montres qu'en la mort sa grandeur l'accompagne,
Et la valeur de tes guerriers
L'ensevelit en roi dans le drapeau d'Espagne.

Ainsi les fameux combattants
Font peur à l'univers quand ils quittent la terre ;
Tels meurent les grands rois comme meurt le tonnerre,
Dans un tombeau d'orage et de feux éclatants!

Revenons un peu à la prose de du Bois-Hus. Voici la jolie peinture qu'il nous fait de la campagne de Flandre qui suivit la bataille de Rocroi :

« Le Flamand nous est venu voir sur notre frontière ; ce prince (le duc d'Enghien), qui a eu la commission de le recevoir, ne se contente point de le reconduire jusqu'à la porte de la France, il sait trop bien les lois de la civilité pour manquer à lui rendre sa visite en son propre pays ; il aime la courtoisie jusque dans la guerre. Il va revoir cet officieux visiteur, mais avec le train d'un prince du sang de France, avec la suite d'un conquérant et l'équipage d'un victorieux. A la tête d'une armée fatiguée de tant de coups qu'elle a donnez à l'ennemi, il la mène à la chasse dans la forêt des Ardennes pour lui donner une récréation honorable. Il lui fait faire une promenade guerrière dans les plus riches provinces de nos voisins pour la délasser agréablement, et il lui ouvre toute la Flandre comme un parc de plaisir et un bois de rafraîchissement et de lauriers. Ayant heureusement fait lever sa proie, il croit qu'il y va de son honneur de la poursuivre dans tous ses forts, dans tous ses buissons, dans toutes ses retraites. » (1re partie, p. 210-212).

Plus loin, quand Condé se décide à passer le Rhin et à entreprendre cette si audacieuse, si téméraire campagne de Fribourg, Bois-Hus lui met dans la bouche ce discours à ses troupes : « Mes-

Digitized by Google

sieurs, la France et l'Autriche m'obligent à passer le Rhin. L'honneur de mon maître et l'orgueil de mon ennemi m'appellent à Fribourg : il faut sauver l'un, il faut abattre l'autre. Vienne qui voudra, je ne contrains personne ; mais j'irai ! Je n'ai point de plumes pour écrire à la cour, mon épée rendra compte de ma conduite. *Qui m'aime, me suive* ! » (*Ibid.* p. 275, 277).

Enfin, cette admirable campagne de Fribourg et de Philipsbourg, la dernière de Condé avant la publication du *Prince illustre*, Bois-Hus en proclame ainsi le résultat final :

« Depuis Brisach jusqu'à Fribourg, jusques aux terres de Cologne, dans six provinces ennemies, Son Altesese n'a presque fait qu'un voyage pacifique. La Forêt Noire lui a été une forêt de palmes. C'est une victoire longue de quatre-vingt lieues, qui peu avoir autant de noms que de places rendues. C'est un triomfe presque continuel depuis la source du Rhin jusqu'à son embouchure....

« La gloire du conquérant de Philipsbourg et du triomfateur de Mayence a des éclairs et des rayons qui donnent une beauté fière à la France et l'embellissent de charmes redoutables » (*Ibid.* p. 364, 366).

Bois-Hus adresse sa préface *A la Noblesse française*. Elle ne contient pourtant rien de spécial à la noblesse ; l'auteur y parle uniquement et longuement de son livre et des mérites de son livre. Les défauts il ne les avoue pas, il les transforme en qualités singulières et les défend d'avance vigoureusement contre la critique et les critiques. Ceux-ci sont fort mal menés. Les censeurs du livre de du Bois-Hus — il le déclare sans ambages — ne peuvent être que « des difficiles, des rieurs, des suffisans, des mélancoliques et des oisifs ; des insectes et des reptiles parmi les lettres, et qui servent, comme les serpents et les bêtes nuisibles, à l'embellissement de l'univers. Gens qu'on ne contente jamais, nés avec une démangeaison naturelle de railler, qui auroient peur de paroître ignorants s'ils ne faisoient des commentaires méprisants et dédaigneux sur ce qu'ils lisent. Buissons hérissez d'épines, porcs-espics, carquois vivants de mille flèches aigües, halliers et ronces qui font toujours quelque plaie ou quelque larcin à ceux qui passent, et ne touchent rien qu'ils n'égratignent. » — Et mainte-

Digitized by Google

nant avisez-vous de critiquer du Bois-Hus : vous voici d'avance bien arrangés !

Il n'est pas moins alerte à vanter son œuvre qu'à invectiver par anticipation ses adversaires : « On ne trouvera pas (dit-il) mon style égal partout ; je crois que l'égalité, aussi bien que la monotonie, est un vice, c'est au moins une marque de stérilité. C'est un art que d'être différent quand on veut, et il y a de l'industrie à se changer et à se donner en diverses sortes à son lecteur. Les fleuves, qui sont la plus naïve comparaison des écrivains, ont le cours tantôt lent et pacifique, tantôt rapide et tumultueux, selon les rencontres des plaines qu'ils visitent. Ils se changent selon les lieux. Dans les prairies ils vont avec une majesté tranquille ; par les vallons et les rochers ils ne vont pas, ils tombent ; ce n'est plus une course, c'est une chûte, etc. »

Voilà bien des mots, bien des grands mots, pour rendre cette idée si simple, que la variété et la flexibilité dans le style sont des qualités de premier ordre très prisées du lecteur. Du Bois-Hus malheureusement se vante ; il n'est pas si varié que cela. La redondance sonore et le plus souvent creuse, l'emphase hyperbolique, sont hélas ! (je l'ai déjà dit), le traits les plus saillants et les plus habituels de sa prose.

Dans ce ciel lourd et nuageux passent toutefois de temps à autre, comme des éclairs, ce que l'auteur appelle « des mots hardis et des licences étrangères, » images saisissantes et d'un singulier éclat, fusées de phrases rapides et colorées, parfois même fleurs idylliques comme celle-ci qui terminera cette notice :

« Chantilly, le séjour des amours et des grâces, lieu où la nature et l'art semblent avoir fait les éléments plus beaux et plus nobles qu'ils ne sont ailleurs, et où la volupté, parée de tous ses charmes, a des appas et des hameçons pour surprendre les esprits, des beautés pour dérober les cœurs, des délices pour amollir les plus généreux courages. » (1re partie, p. 135.)

Notez qu'il s'agit ici, non du Chantilly porté à sa perfection par le grand Condé, mais du Chantilly des Montmorency. C'était déjà, on le voit, un joli lieu.

Arthur de la Borderie,
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

ROMILLEY (MARQUISAT).

Le château d'Ardennes, en la paroisse de Saint-Georges de Reintembault[2] était le chef-lieu du marquisat de Romilley.

Ardennes eut dès le XIIe siècle ses seigneurs particuliers portant son nom et ayant pour armes : *d'argent semé d'ancolies d'azur, à la bande chargée de feuilles de houx.* En 1150 Juhel d'Ardennes signa la grande charte d'Henri de Fougères en faveur de l'abbaye de Savigné. En 1163 il donna à l'abbaye de Rillé une terre, avec l'assentiment de ses fils Robert, Olivier et Jacques, et celui de ses petits-fils Raoul et Rogon, fils d'Olivier. Ce Raoul est le dernier des seigneurs d'Ardennes de cette époque, dont on trouve la trace à l'occasion d'une enquête faite en 1210 touchant les droits du baron de Fougères sur la forêt d'Ardennes[3].

Potier de Courcy rattache à cette famille d'Ardennes un écuyer du combat des Trente, Guillaume d'Ardaine, qui y fut tué en 1351 du côté des Anglais[4].

Le 21 mars 1434 Jean du Houme, chevalier, et Marguerite Bardoul sa femme rendirent aveu au baron de Fougères pour leur terre

[1] Voir la livraison d'avril 1897.
[2] Commune du canton de Louvigné-du-Désert, arrondissement de Fougères
[3] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 606, 652 et 818.
[4] *Nobil. de Bret.*

Digitized by Google

seigneuriale d'Ardennes et pour la sergentise de Saint-Georges qui s'y trouvait attachée : en 1456 cette dame devenue veuve renouvela son aveu[1].

Mais Marguerite Bardoul convola en secondes noces avec Jean III de Romilley, seigneur de la Chesnelaye en Trans, et lui apporta la seigneurie d'Ardennes pour laquelle ce seigneur ou son fils rendit aveu en 1463[2].

Jean IV de Romilley succéda à ses père et mère dans les seigneuries de la Chesnelaye et d'Ardennes que conservèrent ses descendants. Vice-chancelier du duc François II, il épousa Marie du Buat et mourut vers 1480. Son fils Jean V de Romilley fournit au duc en 1482 le minu de sa terre d'Ardennes ; capitaine de Fougères, il épousa Jeanne de Beaulieu dont il eut Jean VI de Romilley.

Jean VI de Romilley, seigneur d'Ardennes et gouverneur de Fougères, mourut en 1516 ; il avait épousé 1° en 1485 Marie du Pontglo, 2° en 1509 Guillemine de Sahur, veuve de Charles de Montecler ; il eut du premier lit un fils nommé Jean qui mourut avant lui, le 18 juin 1515, laissant veuve Gillette de Romilley avec un fils nommé Georges[3].

Ce Georges de Romilley succéda à son grand-père et s'unit 1° en 1509 à Renée de Montecler, fille de la seconde femme de ce grand-père[4], 2° à Magdeleine du Han. En 1541, Georges de Romilley se présenta à la montre militaire, « monté et armé en estat d'homme d'armes, accompagné d'un homme monté en estat d'archer, d'un aultre monté à cheval pour coustilleux et d'un page ; » il déclara posséder un revenu noble de 886 livres, mais on lui enjoignit d'avoir « un meilleur cheval et mieux enharnaché[5]. » Georges de Romilley rendit hommage au roi en 1548[6] pour sa terre d'Ardennes dont il fit la déclaration en 1556.

[1] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Saint-Georges de Reintembault.

[2] *Ibidem*.

[3] *Ibidem*, V° Trans.

[4] En 1509 Georges de Romilley ne pouvait être qu'un enfant, mais son grand-père stipula son alliance dans son propre contrat de mariage du 3 mai 1509.

[5] *Mss. de Missirien* (Bibliothèque de Rennes).

[6] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 1009.

Digitized by Google

Charles de Romilley, seigneur d'Ardennes, fils de Georges et de Renée de Montecler, épousa 1° en 1541 Françoise de Couvran; 2° en 1558 Esther de la Marzelière. Cette dame était veuve de lui, en 1598, lorsqu'elle rendit aveu au roi pour Ardennes au nom de son fils César dont elle se trouvait tutrice.

César de Romilley, seigneur d'Ardennes et chevalier de l'Ordre du roi, contracta alliance avec Françoise d'Orglandes, mourut à Paris et y fut inhumé aux Petits-Augustins, le 11 janvier 1633 ; sa veuve lui survécut jusqu'au 16 avril 1654.

François leur fils aîné, premier marquis de Romilley et comte de Mausson au Maine, fit hommage au roi pour la terre d'Ardennes en 1657 ; il avait épousé en 1637 Charlotte de Poilley, fille du comte de Poilley, qui lui survécut et mourut âgée de 80 ans le 4 mars 1703[1].

Louis marquis de Romilley et comte de Mausson, né des précédents en 1645 et filleul de Louis XIV, fut gouverneur de Fougères et colonel de la noblesse de l'évêché de Rennes ; il épousa 1° le 21 avril 1670, Françoise Bon de Meuillon, fille du comte de Montbel ; 2° le 1er août 1682, Elisabeth de Bellefourière, fille du marquis de Soyecourt[2]. Ce seigneur mourut en août 1695 et sa veuve se remaria à Joseph du Matz, seigneur du Brossay.

Adolphe-Charles marquis de Romilley, et comte de Mausson, naquit du premier mariage de Louis. Gouverneur de Fougères, chevalier de Saint-Louis et brigadier d'infanterie, il épousa, le 26 juin 1713, Louise Ranchin et fit hommage au roi pour son marquisat en 1730[3] ; il mourut à Paris en juillet 1767, âgé de 82 ans. Sa succession fut recueillie par des arrière-neveux Raymond de l'Hospital, comte de Sainte-Mesme et Benoite Aymard de Ravannes, comtesse de l'Hospital[4]. Ceux-ci vendirent le marquisat de Romilley à Emmanuel marquis du Hallay et comte de Montmoron, qui en prit possession à la fin d'octobre 1771 et en fit hommage au roi le 5 décembre suivant[5].

[1] Moréri, *Grand Dictionnaire historique.*

[2] *Ibidem.*

[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 993.

[4] En 1688 Marie-Charlotte de Romilley, fille du marquis Louis de Romilley, avait épousé Guillaume de l'Hospital, marquis de Sainte-Mesme.

[5] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 993.

Digitized by Google

Il paraît toutefois que le marquis du Hallay n'acheta qu'une partie du marquisat de Romilley, car nous voyons en 1776 Joseph vicomte de Saint-Gilles, époux de Thérèse du Fresne, prendre également le titre de marquis de Romilley avec celui de châtelain du Ferré ; plus tard en 1807 le château d'Ardennes fut vendu par l'Etat conjointement avec M. Bertrand de Saint-Gilles et ce château n'avait pas figuré, en effet, parmi les biens confisqués par la Nation sur le marquis du Hallay émigré[1].

Lors du démembrement de la vairie de Louvigné au XIVe siècle, la terre d'Ardennes fut mise en possession du titre de vairie et de sergenterie pour le baillage de Saint-Georges dépendant de Fougères, avec tous les droits et prérogatives attachés à cet office, consistant principalement dans le droit d'exiger chaque année une gerbe de blé de chaque laboureur du bailliage, une poule de tous ceux qui y faisaient feu et fumée et dix pots de vin. En raison de son office — l'obligeant à recueillir les 496 boisseaux d'avoine dus à la baronnie de Fougères — le seigneur d'Ardennes devait lui-même à cette baronnie un quart de muid de vin (environ 205 litres), moitié vin d'Anjou, moitié vin du Maine, conduit au château de Fougères[2].

Par ailleurs Ardennes avait peu d'importance à l'origine ; en 1597 sa moyenne justice fut même supprimée et l'on combla les fossés entourant le manoir. Mais par lettres de juillet 1633, Louis XIII rétablit cette juridiction qu'il érigea l'année suivante en haute justice, unissant alors la terre de la Rouaudière en Le Ferré à celle d'Ardennes[3].

Peu d'années après, le même roi, voulant récompenser François de Romilley, unit à ses seigneuries d'Ardennes et de la Rouaudière, celles des Loges, de la Grande Vairie du Ferré et de Moulines, et érigea le tout en marquisat sous le nom de Romilley, par lettres patentes du 11 juillet 1642. Toutefois ces lettres royales ne furent publiées qu'en 1679 à la prière de François de Romilley et de Louis de Romilley son fils « demeurant ensemble à leur château de Romilley

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1, Q. 62 et 9 P, 40.
[2] Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Louvigné*.
[3] *Arch. du parl. de Bret.* 17e reg. 165.
[4] Maupillé, *Notices historiques*.

Digitized by Google

en Saint-Georges. » Louis XIV, en décembre 1678 unit à son tour au marquisat de Romilley — qu'avait reçu par contrat de mariage son filleul Louis de Romilley — les seigneuries du Plessix-au-Bretron et de la Bazouge-du-Désert ainsi que certains fiefs de Poilley; le roi créa en même temps à la Bazouge un marché tous les vendredis et quatre foires par an aux fêtes de saint Etienne (26 décembre), saint Philippe (1er mars), saint Louis (25 août) et saint Simon (28 octobre[1]).

Le marquisat de Romilley, relevant du roi s'étendait en sept paroisses : Saint-Georges de Reintembault, la Bazouge-du-Désert, Le Ferré, Landéan, Montault, Montours et Louvigné-du-Désert. Sa haute justice s'exerçait à La Bazouge. Au seigneur de Romilley appartenaient dans l'église de Saint-Georges de Reintembault : à cause de sa terre d'Ardennes, une chapelle voisine du chanceau du côté de l'évangile « avec balustres tant sur le chanceau que sur la nef » et renfermant enfeu, banc et armoiries en lisière — en raison de sa terre du Plessix-au-Breton[2] un autre banc avec enfeu devant l'autel du Saint-Esprit — et enfin à cause de la seigneurie des Basses-Moulines[3] des prééminences avec banc à queue et enfeu dans le chanceau même.

En l'église de la Bazouge-du-Désert le marquis de Romilley avait, comme possesseur du Grand fief de la Bazouge les droits de seigneur fondateur avec banc et enfeu armoiriés — il jouissait des mêmes droits et prééminences au chanceau de l'église du Ferré à raison de sa seigneurie de la Rouaudière[4] et de quelques prééminences en celle de Landéan à cause de sa seigneurie de Montdésir.

Voici ce qu'était le domaine proche du marquisat :

En Saint-Georges : le château d'Ardennes appelé Romilley depuis l'érection du marquisat de ce nom, avec ses dépendances —

[1] *Arch. du parl. de Bret.*, 24e reg. 128. Outre ces foires et marchés le seigneur d'Ardennes avait encore une foire et un marché au Ferré et une foire à la Saint-Michel à Ardennes.

[2] Vendue en 1670 par Charles du Mats, seigneur du Brossay, à Louis de Romilley.

[3] Vendue vers 1600 par Christophe de Lassy, seigneur de Beauvais, à Esther de la Marzelière dame de Romilley.

[4] Vendue vers 1536 par François d'Orange, seigneur de la Feillée, à Georges de Romilley.

Digitized by Google

l'ancien château du Plessis-au-Breton entouré de douves avec pont-levis et décoré d'une chapelle bâtie en l'honneur de Notre-Dame et de saint Armel. — l'ancien manoir des Basses-Moulines — les métairies de la Porte, du Bois, de la Foire, de la Roche-Dinard, de la Cour, de Ronthonnay, de la Martinaye, des Hautes et Basses Loges, du Plessix et des Basses-Moulines — les moulins de la Bruyère, la Ramée et Roulland.

Dans Le Ferré : L'ancien château de la Rouaudière des fortifications duquel il reste encore des traces — les métairies de la Rouaudière, de la Goutelle, des Loges, des Bois et de Brézel — les moulins de l'Etang-Neuf, du Chêne-Allard, de la Planche et des Vieux-Moulins.

3° *En La Bazouge :* Les moulins d'Ory, de la Bignette, de Malagra et de la Chaussée-Neuve.

4° *En Landéan :* L'ancien manoir et la métairie de Montdésir et le moulin de Trébuzon[1].

5° *En Montours :* L'emplacement du château de Valaines avec son étang et son moulin. De cette forteresse, jadis importante entre les mains des barons de Fougères, il ne demeure que l'assiette et une chapelle qui conserve une porte du XI° siècle.

6° Enfin quatre autres étangs et plusieurs bois en diverses paroisses, complétant le domaine du marquisat de Romilley dont le revenu était évalué 22,000 livres au siècle dernier[2].

Du château d'Ardennes ou de Romilley — propriété actuelle de M. le comte Baston de la Riboisière — il reste un corps de logis avec un grand pavillon dans le style de la Renaissance ; au rez-de-chaussée est une longue galerie terminée par un oratoire. Une autre chapelle plus vaste, consacrée en 1609, s'élève dans la cour, pittoresquement recouverte de lierre. Depuis longtemps ce château n'est plus habité, mais ce devait être jadis une fort belle résidence, avec « ses jardins garnis de fontaines jaillissantes[3] », ses douves pleines d'eau qu'on franchissait sur un pont-levis, ses étangs et ses rabines dont une partie subsiste encore.

[1] Déclarations de Romilley en 1683 et 1730.
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 31.
[3] Déclaration de Romilley en 1683 et 1730.

Digitized by Google

LA ROUAIRIE (VICOMTÉ).

Si l'on en croit le P. du Paz, la terre seigneuriale de la Rouairie, sise en la paroisse de Saint-Ouen-de-la-Rouairie[1] fut le berceau d'une famille de même nom. Cet auteur dit avoir vu une charte datée de 1149 et signée de Roger de la Rouairie et de Robert Tuffin son gendre[2]. Cette charte lui apprit que Roger de la Rouairie avait épousé Raenteline, fille de Rivallon, seigneur de Combour, dotée par celui-ci de plusieurs maisons, terres et fiefs en Saint-Ouen-de-la-Rouairie. De ce mariage, étaient nés Henri de la Rouairie, décédé sans postérité, et Berthe de la Rouairie mariée en 1147 à Robert Tuffin. Du Paz ajoute que ces derniers eurent un fils appelé Raoul Tuffin « chevalier vaillant et courageux » qui prit les armes avec Raoul de Fougères, contre Henri II roi d'Angleterre, et fut fait prisonnier à Dol l'an 1173[3]. Mais l'authenticité des chartes relatant ces faits est contestée, parce qu'on ne trouve point mention de ces divers personnages dans les autres actes publics contemporains. La généalogie de la famille Tuffin, qui a possédé jusqu'en 1789 la seigneurie de la Rouairie, n'est en réalité connue que depuis le commencement du XVe siècle.

A cette époque paraissent Pierre Tuffin, seigneur de la Rouairie, et Orfraise Le Vayer, sa femme; ils donnèrent le jour à Jean Tuffin, seigneur de la Rouairie en 1454, qui épousa Catherine de Furgon et fut avocat.

Raoul Tuffin, fils des précédents et seigneur de la Rouairie, épousa en 1484 Louise Le Séneschal, fille du seigneur du Rocher-Séneschal; procureur du prieur de Combour, il reçut de ce dernier quelques rentes en 1490; il se trouvait en 1513 lieutenant de la cour d'Antrain[4]. Son fils, Vincent Tuffin, seigneur de la Rouairie, en 1526, épousa Georgine du Meix et rendit aveu à la baronnie de Fougères en 1540; l'année suivante il présenta pour lui à la montre

[1] Commune du canton d'Antrain, arrondissement de Fougères.
[2] *Hist. généalog. de plusieurs maisons de Bret.*, 514.
[3] *Ibidem*, 515.
[4] *Anciennes réformes de la Noblesse de Bret.*

Digitized by Google

militaire « un homme armé en estat d'archier », et déclara avoir en fiefs noble, 271 livres de rente[1].

Guillaume Tuffin, fils des précédents, rendit en 1546 aveu au baron de Combour pour sa seigneurie de la Rouairie[2]; il épousa successivement trois femmes : 1° Catherine Le Batteur, vivant en 1541 ; 2° Louise de Lassy ; 3° enfin Barbe Pinel, fille du seigneur de Chaudebœuf[3]. Chevalier de l'Ordre du roi en 1572 et gentilhomme de sa chambre, Guillaume Tuffin fit son testament le 29 août 1574, et choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Ouen au tombeau de ses ancêtres[4], mais il ne mourut que vers 1587.

Gilles Tuffin, fils de Guillaume et de Barbe Pinel, né à Antrain le 24 juillet 1564, épousa : 1° En 1586, Louise de Kermeno, fille du baron de Baud ; 2° En 1590, Anne de Langan, fille du seigneur du Boisfévrier. Créé vicomte de la Rouairie, il rendit aveu en 1621 pour cette terre et y mourut en 1628 ; à ses obsèques célébrées à Saint-Ouen le 2 mars, on distribua beaucoup d'argent et de serge noire aux pauvres de la paroisse. Sa veuve Anne de Langan fonda une lampe en l'église de Saint-Ouen par son testament daté du 8 juillet 1635[5].

Claude Tuffin, vicomte de la Rouairie, sorti en 1592 du second lit de Gilles et page du roi en 1613, s'unit en 1627 à Marie Le Bourgeois, fille du seigneur d'Héauville. Il rendit aveu à Combour en 1646 et laissa ses seigneuries à son fils Joseph.

Joseph Tuffin, vicomte de la Rouairie, né en 1630, épousa : 1° En 1659, Marie du Gouray, fille du seigneur de la Coste; 2° En 1678, Gillonne Becdelièvre ; 3° Hélène de Tremaudan.

Il mourut en Normandie et fut inhumé le 5 mars 1680, à Carquebuc près Coutances. Son fils, autre Joseph Tuffin, sorti du premier lit en 1662, qualifié comte de la Rouairie et vicomte des Portes, premier chambellan de Monsieur frère du roi[6], épousa à

[1] *Ms. de Missirien* (Bibl. de Rennes).
[2] *Archives du château de Combour.*
[3] *Archives du château de Bonabry*, inventaire publié par M. Raison du Cleuziou.
[4] D'Hozier, *Généalogies*, 1er reg. 579.
[5] *Archives d'Ille-et-Vil.* C. 564.
[6] *Ibidem.* E 206.

Digitized by Google

Dinan en 1684 Anne Fleury, dame du Poncel. Il rendit aveu pour la Rouairie en 1685 et mourut le 21 avril 1728[1].

Anne-Jacques Tuffin, vicomte de la Rouairie, né le 12 mars 1689 et reçu page du roi le 22 mars 1704, épousa en septembre 1723 Marie-Anne de Baugy et décéda le 4 janvier 1738. Sa veuve le suivit au tombeau en août 1757.

Il laissait pour héritier son fils Anne-Joseph Tuffin, qualifié marquis de la Rouairie, né en 1725, marié à Thérèse de la Belinaye et décédé en 1754.

Ces derniers eurent à Fougères, le 14 avril 1751, le plus célèbre des Tuffin, Armand-Charles Tuffin, marquis de la Rouairie et vicomte des Portes, commandant de la cavalerie américaine, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnati. L'auteur de la fameuse conspiration de l'Ouest contre la Convention, épousa en décembre 1785 Louise Guérin, fille du marquis de Saint-Brice, décédée peu de temps après son mariage; lui-même mourut dans les circonstances que tout le monde connaît, caché à la Guyommeraye, le 30 janvier 1793.

Louis XIII voulant récompenser Gilles Tuffin « qui au service de S. M. fut fait prisonnier de guerre et paya grosse rançon, » et se rappelant aussi les bons services de son père Guillaume Tuffin, chevalier de l'Ordre du roi, unit à la seigneurie de la Rouairie six autres terres nobles et érigea le tout en vicomté sous le nom de la Rouairie, par lettres patentes datées du mois de février 1614[2].

Les six seigneuries unies à la Rouairie furent : les Portes en Bazouge-la-Pérouse, le Vaugarny en Saint-Etienne-en-Coglais, Teillay en Saint-Sauveur-des-Landes, le Chesnay en La Fontenelle, le Vauhullin et la Cour-des-Landes en Saint-Ouen de la Rouairie.

La seigneurie de la Rouairie, proprement dite, relevait pour une moitié de la baronnie de Fougères (bailliages en Tremblay, Antrain et Saint-Etienne-en-Coglais) et pour l'autre moitié du comté de Combour (château de la Rouairie et bailliages de Saint-Ouen).

La haute justice de la vicomté de la Rouairie s'étendait en neuf

[1] *Notes* de l'abbé Pâris-Jallobert.

[2] La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*. XIX. 247. — D'Hozier, *Généalogies*.

Digitized by Google

paroisses : Saint-Ouen de la Rouairie, Antrain, Tremblay, Saint-Etienne-en-Coglais, Bazouges-la-Pérouse, La Fontenelle, Saint-Sauveur-des-Landes, Sougeal et Saint-Germain-en-Coglais.

Le vicomte de la Rouairie était fondateur et préminencier de l'église de Saint-Ouen, y ayant au chanceau ses bancs, enfeu et écussons, *d'argent à la bande de sable chargée de trois croissants d'argent* qui est Tuffin, et dans la nef un autre enfeu avec banc devant l'autel de Notre-Dame. Il avait aussi des prééminences dans les églises de Bazouges et de La Fontenelle : en la première un banc et un enfeu dans la nef, sous les cloches, à cause de la seigneurie des Portes, dans la seconde également un banc et un enfeu devant l'autel Saint-Sébastien, à cause de sa terre du Chesnay[1].

Au vicomte de la Rouairie, à raison de sa terre des Portes, appartenait alternativement avec le seigneur de la Rivière un droit de quintaine sur les nouveaux mariés de la paroisse de La Fontenelle ; cette quintaine était courue chaque année le dimanche de la Trinité dans le champ de la Quintaine en La Fontenelle. Le même vicomte jouissait aussi — toujours à cause des Portes — des droits de chasse, et d'usage de bois, herbage et pacage dans la forêt de Villecartier appartenant au roi[2].

Le domaine proche de la vicomté se composait de ce qui suit :

Le château de la Rouairie avec ses dépendances, chapelle, colombier, étangs et bois. — Le manoir des Portes et à côté de lui le vieux château de la Motte à l'entrée de la forêt de Villecartier, avec ses deux tours en ruines joignant la rivière de Couasnon, « la dite forteresse en maçonnerie épaisse à chaux et ciment, en forme de petite isle. » Comme l'indique son nom, le manoir des Portes n'était à l'origine qu'une dépendance du château de la Motte dont on ignore l'histoire[3] — les anciens manoirs du Chesnay, du Vaugarny et de Teillay et les métairies de mêmes noms — les métairies nobles

[1] Déclarations de la Rouairie et des Portes en 1619 et 1621.

[2] *Ibidem.*

[3] Cette seigneurie des Portes était une haute-justice relevant de la baronnie de Fougères ; elle appartenait dès 1483 à Etienne de Langan, seigneur du Boisfévrier, et fut apportée par Anne de Langan en 1590 à son mari Gilles Tuffin, seigneur de la Rouairie.

Digitized by Google

de la Rouairie, des Portes, du Vauhullin, du Plessix-Guillon, de la Gaucheraye, du Châtelet et de la Cour-des-Landes. — Les moulins de la Rouairie, de Malheutre, du Val, des Portes et de Teillay, etc[1].

Le château de la Rouairie appartient aujourd'hui à M. Barbier qui l'habite parfois. C'est une construction du siècle dernier sans grand caractère, précédée d'une vaste pelouse et entourée d'un jardin anglais où l'on remarque de gigantesques tulipiers.

SAINT-BRICE (Marquisat).

La famille de Saint-Brice portant dans un sceau de 1248 : *palé d'or et de gueules de six pièces,* tirait son origine et son nom de la paroisse de Saint-Brice-en-Coglais[2].

Son premier auteur connu est Rogon de Saint-Brice qui témoigna en 1157 d'une fondation faite à l'abbaye de Savigné. Peu de temps après paraît Payen de Saint-Brice, généreux bienfaiteur des moines de Rillé en 1163, époux de Gervaise de Virey, dont il eut un fils nommé Guillaume[3].

Ce Guillaume de Saint-Brice fut en 1173 fait prisonnier dans la tour de Dol, assiégée par le roi d'Angleterre ; il épousa Tiphaine, fille de Guerrehes, mais ne laissa pas d'enfants, car après lui la seigneurie de Saint-Brice passa vers 1218 à son neveu Geoffroy de Saint-Brice[4].

Un successeur de ce dernier, Guillaume de Saint-Brice, eut plusieurs filles dont l'aînée appelée Frasline, épousa Olivier des Prez, seigneur angevin, auquel elle apporta la seigneurie de Saint-Brice, tandis que la cadette, Isabeau, s'unit à Philippe de Landivy. De la première union sortit Guillaume des Prez, mort vers 1399.

Olivier des Prez, fils du précédent et seigneur de Saint-Brice après

[1] Déclaration de la vicomté de la Rouairie en 1755. — On estimait vers cette époque les terres de la Rouairie et des Portes valoir environ 6.000 l. de rente.

[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Fougères.

[3] D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bretagne*, I, 629, 634, 646 et 652.

[4] Potier de Courcy, *Nob. de Bret.* — Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 16 et 17.

Digitized by Google

lui, fit en 1402 une transaction avec Guillaume de la Croixille ; il mourut sans postérité et sa succession passa à son cousin, Guy de Scepeaux, seigneur dudit lieu, fils de Jean de Scepeaux et de Marie de Landivy[1].

Guy de Scepeaux, devenu ainsi seigneur de Saint-Brice, n'ayant point fait hommage au sire de Combour, dont relevaient certains de ses fiefs, les vit saisis par lui en 1421[2].

Ce seigneur épousa Guillemette de Montenay, qui se trouvait veuve de lui en 1428. Leur fils Jean de Scepeaux, rendit aveu pour sa seigneurie de Saint-Brice, au baron de Fougères, en 1432 et 1452 ; il décéda en 1467, ayant eu de sa femme Louise de la Haye, deux fils qui furent successivement après lui seigneurs de Saint-Brice.

L'aîné, nommé Jean de Scepeaux, comme son père, mourut en 1472 sans postérité, laissant veuve Jeanne de Châteaubriant ; le cadet, François de Scepeaux, rendit aveu pour Saint-Brice en 1473 et 1478 et épousa Marguerite d'Estouteville.

La duchesse Anne de Bretagne, ayant eu sujet de se plaindre de François de Scepeaux, confisqua sa seigneurie de Saint Brice et en gratifia, le 3 mai 1489, son chancelier, Philippe de Montauban[3]. François de Scepeaux parvint néanmoins à rentrer en possession de Saint-Brice et il en rendit aveu en 1497 ; son fils, Guy de Scepeaux, vendit en 1513 cette seigneurie au même Philippe de Montauban.

Le chancelier Philippe de Montauban mourut le 1er juillet 1516 et fut inhumé en l'église des Carmes de Ploërmel ; il avait épousé d'abord Marguerite Le Borgne, puis Anne du Chastellier, veuve du sire de Châteauneuf. Celle-ci convola en troisièmes noces avec François de Volvire, baron de Ruffec, veuf de Françoise d'Amboise. Elle maria en même temps la fille qu'elle avait du chancelier, Catherine de Montauban, avec René de Volvire, fils de son troisième époux. Cette Catherine de Montauban avait hérité à la mort de son père de la seigneurie de Saint-Brice, car en 1520 son

[1] La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Noblesse.*
[2] *Archives d'Ille-et-Vil.*, E, 353.
[3] *Ibidem*, E, 369.

Digitized by Google

beau-père et tuteur François de Volvire l'afferma en son nom à Méry de Sceaux[1]. Mais en 1536, Catherine de Montauban mourut à la fleur de l'âge ; son époux vivait encore en 1545 dit du Paz, cependant en 1539 leurs enfants mineurs se trouvaient sous la garde de leur aïeul François de Volvire, qui rendit aveu au roi en leur nom, le 20 juin de cette année-là, pour la seigneurie de Saint-Brice[2].

René de Volvire avait laissé deux garçons : l'aîné François de Volvire, baron de Ruffec, donna en partage au cadet Philippe la terre de Saint-Brice. Philippe de Volvire fit en 1554 hommage au roi pour cette seigneurie qu'il fit ériger en baronnie douze ans plus tard : chevalier de l'Ordre du roi, il épousa Anne de Daillon, fille du comte de Lude, et mourut le 1er janvier 1586 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1618. Ils laissaient beaucoup d'enfants dont un puîné Jacques eut d'eux la baronnie de Saint-Brice[3].

Jacques de Volvire rendit hommage pour cette terre au roi en 1605 ; il épousa Jeanne d'Erbrée, dame de la Fontaine, et fut comme son père chevalier de l'Ordre du roi. Le 20 juin 1634, ces deux époux se démirent de tous leurs biens en faveur de leur fils aîné Anne de Volvire[4]. Celui-ci fit en 1639 hommage pour sa baronnie de Saint-Brice érigée bientôt en marquisat l'an 1644[5]. Il épousa le 10 septembre 1672 Julienne-Thérèse de Lopriac, fille du baron de Coëtmadeuc, mais mourut sans postérité deux ans plus tard.

La succession du marquis de Saint-Brice fut recueillie par son neveu Anne Guérin, seigneur de Parigné, fils de Jean Guérin, seigneur de la Grasserie, et de Claude-Henriette de Volvire, sœur du deffunt. Anne Guérin fit hommage au roi le 10 juillet 1674[6] ; chevalier de l'Ordre du roi, il avait épousé à Rennes en 1671 Marie-Jeanne Geslin de Trémargat qu'il laissa veuve en 1684. Leur fils

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 369.
[2] *Arch. de la Loire-Inférieure*, v° Saint-Brice.
[3] Le P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la Couronne*, IX, 75.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, E, 369.
[5] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B, 1011.
[6] *Ibidem*, B, 1024.

Digitized by Google

Anne-Gilles Guérin, marquis de Saint-Brice, s'unit en 1717 à Jeanne-Marie de Farcy, fille du seigneur de Malnoë ; il la perdit en juillet 1724 et mourut lui-même le 12 février 1737[1].

Anne-Gilles-Jacques Guérin, fils unique des précédents, fit hommage au roi pour le marquisat de Saint-Brice en 1748[2].

Il épousa, le 5 janvier 1751, Jacquemine-Hyacinthe Le Prestre, fille du baron de Châteaugiron. De ce mariage naquirent plusieurs filles dont l'aînée Louise Guérin épousa après la mort de son père, en décembre 1785, Armand Tuffin, marquis de la Rouairie auquel elle apporta le marquisat de Saint-Brice ; cette dame mourut sans postérité quelque temps après et le marquisat passa à sa sœur Félicité Guérin qui avait épousé en 1775 Louis-Marie Le Lou, comte de Chasseloir. Tous les deux émigrèrent et la marquise de Saint-Brice mourut en Autriche le 26 avril 1793. Le château de Saint-Brice mis en vente par la Nation, fut racheté le 23 juillet 1796 par la marquise douairière de Saint-Brice, Jacquemine Le Prestre, restée en France[3].

Lorsque le chancelier Philippe de Montauban acheta en 1513 la seigneurie de Saint-Brice, il possédait déjà la baronnie de Sens.

Aussi son petit-fils Philippe de Volvire demanda-t-il à Charles IX d'unir ces deux seigneuries. Par lettres patentes données le 2 février 1566 et vérifiées au parlement de Bretagne le 26 avril 1568, le roi mit en une seule juridiction exercée au bourg de Saint-Brice les seigneuries de Saint-Brice, Sens, la Chattière et le Champinel[4] et érigea le tout en baronnie sous le nom de Saint-Brice. En même temps Charles IX accorda au nouveau baron de Saint-Brice un marché tous les lundis et quatre foires par an à la fête de la Chaire de saint Pierre (22 février), au mardi de la Pentecôte, et aux fêtes de la Sainte-Croix (14 septembre) et de saint Brice. Mais les lettres créant ces foires ne furent enregistrées au parlement qu'en 1572[5].

[1] *Généalogie de la maison de Farcy.*

[2] *Archives de la Loire-Inférieure,* B. 993.

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine* 9 P. 43, et 9 Q, 62.

[4] Dès la fin du XVe siècle la Chattière en Tremblay et le Champinel en Cogles appartenaient au seigneur de Saint-Brice.

[5] *Archives du parl. de Bret. — Archives d'Ille-et-Vilaine.* E. 353 et 354.

Digitized by Google

Plus tard Anne de Volvire, baron de Saint-Brice, obtint de Louis XIV de nouvelles lettres patentes datées de 1644 unissant à la baronnie de Saint-Brice la châtellenie de la Fontaine en Laignelet et érigeant le tout en marquisat de Saint-Brice[1].

Enfin en 1757, Anne-Gilles-Jacques Guérin obtint un arrêt du parlement de Bretagne daté du 1er décembre et unissant encore à son marquisat de Saint-Brice la châtellenie de Parigné et la seigneurie du Rocher-Portail en Saint-Brice[2].

Dès lors, le marquisat de Saint-Brice — la plus considérable des seigneuries mouvant de la baronnie de Fougères — se composa de l'ancienne châtellenie de Saint-Brice, de la baronnie de Sens, des châtellenies de la Fontaine et de Parigné, et enfin de la seigneurie du Rocher-Portail ; le tout s'étendait en plus de trente paroisses.

De ces diverses seigneuries nous connaissons déjà les châtellenies de la Fontaine et de Parigné, et nous parlerons bientôt à part de la baronnie de Sens ; il ne nous reste donc à étudier ici que la seigneurie de Saint-Brice proprement dite et celle du Rocher-Portail.

1° *La seigneurie de Saint-Brice* — châtellenie d'ancienneté — comprenait la terre de Saint-Brice et celles de la Chattière et du Champinel avec leurs fiefs.

A l'instar de la baronnie de Fougères, la châtellenie de Saint-Brice était divisée en grands bailliages, appelées vairies, ayant chacun son gage et son sergent féodé gentilhomme. Ces neuf sergenteries étaient :

1° Marigny s'étendant en Saint-Germain-en-Coglais ; 2° la Louvetière, également en Saint-Germain, mais allant jusqu'en Lecousse et Romagné ; 3° le Rocher, en Saint-Brice, Saint-Etienne, la Celle-en-Coglais, Cogles, Montours et le Châtellier ; 4° le Rocher-Portail dans les mêmes paroisses ; 5° le Ferré, s'étendant en Montours, Poilley et Saint-Georges de Reintembault ; 6° Couvy en Chauvigné

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E 354. — La Fontaine était venue aux mains des seigneurs de Saint-Brice à la suite du mariage de Jacques de Volvire avec Jeanne d'Erbrée.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 353. — Les marquis de Saint-Brice avaient acheté Parigné en 1653 et le Rocher-Portail en 1754.

Digitized by Google

et Saint-Mard-le-Blanc ; 7° le Champinel en Cogles, Saint-Brice, la Celle-en-Coglais, Montours, le Châtellier, Saint-Germain, Saint-Etienne, Saint-Mard-le-Blanc et Tremblay ; 8° la Chattière en Tremblay, Romazy et Saint-Mard-le-Blanc ; 9° Antrain ayant cours en Antrain et Tremblay. Ainsi, la seule châtellenie de Saint-Brice avait déjà d'elle-même des fiefs en seize paroisses[1].

Dans la ville même d'Antrain le seigneur de Saint-Brice partageait avec le baron de Fougères « les coutumes, moulins et autres domaines, amendes et confiscations. »

Quand on y faisait une bannie le hérault criait « Oyez le ban du Roy (baron de Fougères) et de Monsieur de Saint-Brice. » Quand on y pendait un criminel l'exécuteur présentait deux cordes, disant : « Voici de par le Roy » et « voicy de par Monsieur de Saint-Brice, » et après cela criait « venez à la justice du Roy et de Monseigneur de Saint-Brice. » Aussi le sire de Saint-Brice était-il tenu de payer la moitié du salaire de l'exécuteur des hautes œuvres et de contribuer à l'érection des justices patibulaires d'Antrain[2].

La seigneurie de Saint-Brice relevait presque entièrement de la baronnie de Fougères possédée par le roi aux trois derniers siècles, mais elle avait en Saint-Ouen de la Rouairie quelques fiefs qu'elle tenait du comté de Combour.

Le sire de Saint-Brice était fondateur de l'église de Saint-Brice-en-Coglais et prééminencier de la plupart des autres églises bâties dans sa châtellenie ; il avait également un banc et un enfeu au couvent des Récollets de Fougères.

Le domaine proche de Saint-Brice consistait en ceci : le château de la Motte ou de Saint-Brice, anciennement fortifié et entouré d'un étang, avec sa motte féodale subsistant encore au bord de la rivière de Loisance et sa chapelle dédiée à Sainte-Catherine ; de ce château il reste un joli portail du commencement du XVIIe siècle, accompagné jadis d'une herse, de douves et de pont-levis, et un logis seigneurial du même temps orné d'un perron à balustre[3].

[1] Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 24 et 25.

[2] *Ibidem*, 22.

[3] Vers 1580 le château de la Motte était complètement « ruisné et inhabité. »

Digitized by Google

— l'ancien manoir du Champinel avec les bois du Tronchet contenant plus de 1500 journaux ; — l'ancien manoir de la Chattière avec sa chapelle et son moulin, les bois de la Beucheraye et de la Sauveraye et l'île Turgis ; — les métairies de la Motte, du Champinel, de la Chattière, la Houssaye, la Broguerie, la Grébandière et le Guéret ; — l'auditoire, les prisons et les halles de Saint-Brice, etc.[1].

2° *La baronnie de Sens et les châtellenies de la Fontaine et de Parigné*[2] dont nous parlons ailleurs.

3° *La seigneurie du Rocher-Portail*, anciennement appelée le *Rocher-Seneschal*. Tout porte à croire qu'à l'origine cette terre du Rocher fut affectée comme gage féodé, soit au sénéchal de Fougères[3], soit à celui de Saint-Brice ; elle relevait en 1219 de cette dernière seigneurie, et son possesseur devait à chaque mutation de seigneur offrir au sire de Saint-Brice un lévrier blanc de deux ans[4]. Les seigneurs du Rocher adoptèrent pour nom patronymique le titre de leur charge et en 1437 nous trouvons Pierre Le Séneschal, seigneur du Rocher-Séneschal. Louise Le Séneschal apporta cette seigneurie à son mari François du Breil qui, en 1575 la fit unir à sa baronnie des Hommeaux. Mais Mme des Hommeaux étant morte sans enfants dès 1576, le Rocher-Séneschal échut à un de ses parents François de Carné qui vendit cette terre en 1596 à Gilles Ruellan. Ce dernier lui donna le nom de Rocher-Portail, l'unit à sa baronnie du Tiercent, puis plus tard la légua à sa fille, Vincente Ruellan, femme de Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière. En 1653, M. de la Galissonnière vendit la seigneurie du Rocher-Portail à François de Farcy, seigneur de Saint-Laurent. Les arrière-petites-filles de ce dernier Claude, Suzanne et Modeste de Farcy vendirent à leur tour en 1754 le Rocher-Portail, au prix de 72.000 l, à Anne-Gilles-Jacques Guérin marquis de Saint-Brice, avec réserve de l'usufruit jusqu'au décès de la dernière survivante qui ne mourut qu'en 1802.

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1 Q, 62.

[2] A la seigneurie de Parigné se trouvait unie celle de Saint-Etienne-en-Coglais.

[3] Vers l'an 1200, figure comme témoin Robert du Rocher, sénéchal de Fougères.

[4] Déclaration de la seigneurie du Rocher-Portail en 1660 et 1658.

Digitized by Google

Le Rocher-Portail avait une haute justice, deux foires par an au bourg de la Celle-en-Coglais (le 30 juin et le 9 septembre), des prééminences avec banc et enfeu au chanceau de l'église de la Celle et dans la nef de celle de Saint-Brice.

Le domaine proche comprenait : le château du Rocher-Portail, remarquable construction du temps de Louis XIII, avec chapelle et colombier ; — les anciens manoirs de Frontigné (avec chapelle) et de la Galesnaye — les métairies du Rocher, de la Martinière, la Cordionnaye, l'Espinay, Launay, la Galesnaye, Frontigné, l'Arturaye et la Branche — et les moulins du Rocher, de la Galesnaye, et des Rambaudayes[1].

On voit par ce qui précède quelle était l'importance du marquisat de Saint-Brice. Aujourd'hui le château de ce nom, appartenant à Mme de la Touche-Limousinière, est encore une agréable résidence, entourée de beaux bois et d'immenses pelouses et conservant, grâce à son vieux portail, un cachet distingué d'antiquité féodale.

(A suivre).

L'abbé Guillotin de Corson.
Chan. hon.

[1] Maupillé, *Notices historiques* sur les paroisses du canton de Saint-Brice, 34. — Actuellement propriété de M le baron de Boutray, le Rocher-Portail est devenu une des plus belles habitations du pays de Fougères.

Digitized by Google

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite de la description[1])

SAVANTS

BACQUA

Bacqua (Luc-Augustin), né en 1758, à la Roche-sur-Yon, fut un docteur en chirurgie aussi réputé pour son savoir que populaire pour sa bienfaisance. Carrier, l'ayant fait incarcérer, fut obligé de le relâcher sous la pression de l'opinion publique. Bacqua mourut en 1814 : ses funérailles eurent lieu avec un grand concours de Nantais et aux frais de la ville. Le baron Dufou, maire, composa cette inscription tumulaire qu'on lit au cimetière de Miséricorde : « A LA MÉMOIRE DE LUC-AUGUSTIN BACQUA, L'HONNEUR DE LA CHIRURGIE NANTAISE, ADMIRÉ DE SES CONFRÈRES, BÉNI DES PAUVRES, CHER AUX GENS DE BIEN, REGRETTÉ DE TOUS, DÉCÉDÉ LE 1er AVRIL 1814, A L'ÂGE DE 56 ANS. SA MORT FUT UNE CALAMITÉ PUBLIQUE. M. LE BARON DUFOU, MAIRE DE NANTES, ASSIGNA, AUX FRAIS DE LA VILLE, LE LIEU DE SA SÉPULTURE, POUR ACQUITTER LA RECONNAISSANCE GÉNÉRALE. »

On trouve à Nantes la rue Bacqua.

Buste en plâtre bronzé, par.....

Musée archéologique (Don de M. Bacqua, son neveu).

[1] Voir la livraison de mai 1897.

Digitized by Google

GUÉPIN

Guépin (Ange), naquit à Pontivy en 1805. Reçu docteur en médecine, il s'établit à Nantes en 1828, y devint professeur de chimie et d'économie industrielle et ensuite professeur à l'Ecole de médecine. Vers 1835, il commença à s'occuper spécialement des maladies des yeux, publia plusieurs ouvrages sur cette matière et devint un oculiste de grande valeur ; il fut aussi désintéressé que savant et acquit, de ce chef, une grande popularité. Guépin pratiqua aussi avec passion l'amour des lettres et il a laissé de nombreux et instructifs ouvrages, tels que son *Histoire de Nantes* (avec de curieuses gravures de Hawke), ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes ; Nantes au XIXe siècle* (en collaboration avec M. Bonamy), *Philosophie du XIXe siècle*, etc ; il était entré à la *Société académique de Nantes* dès 1829 et donna beaucoup d'articles dans ses *Annales*. M. Maillard rappelle que Guépin présenta en 1836, au Conseil municipal de Nantes, une pétition tendant à obtenir dans notre ville la création d'un *Musée Breton* et que cette pétition reçut l'approbation du Conseil, mais qu'on n'y donna pas suite : on doit assurément le regretter, car le projet de Guépin était louable au plus haut degré et l'on peut se demander comment il se fait qu'aucun ministre de l'Instruction publique n'ait pris la noble initiative de la création de *Musées ethnologiques provinciaux ;* ce serait une institution vraiment utile à tous et qui, peu à peu, grâce à des dons particuliers, deviendrait, j'en suis sûr, très florissante. Je passe sous silence la carrière politique du Dr Guépin, car, s'il fut d'une incontestable bonne foi, ses actes sentirent trop un cerveau exalté. Guépin mourut à Nantes en 1873.

On trouve à Nantes la rue Guépin.

Buste en marbre, par *Suc* (1836).

Musée des Beaux-Arts (Don de Mme Vve Guépin en 1876).

Statue de bronze, par *Le Bourg* (1893.) Sur le socle en granit on lit : A GUÉPIN, SES CONCITOYENS 1805-1873.

Place Delorme.

Digitized by Google

FOURNIER

Fournier (Pierre-Nicolas), naquit à Paris en 1747. Il remplaça Demolon, en 1791, comme inspecteur-voyer de Nantes et exerça cette fonction pendant près de 19 ans avec distinction. Chargé de surveiller les travaux d'aqueducs exécutés dans notre ville à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, il recueillit beaucoup de renseignements archéologiques. Il fut membre de la Commission chargée d'inventorier et d'expertiser le musée Cacault, et, en 1806, il classa les Archives de la Mairie. Il a laissé de curieux manuscrits formant quatre volumes in-folio déposés à la Bibliothèque de Nantes et intitulés : *Histoire lapidaire de Nantes*, 3 vol. ; *Antiquités de Nantes*, 1 vol. Deux mois après la mort de Fournier, sa veuve fit hommage de ces manuscrits à la Ville qui, en 1814, acheta son cabinet de tableaux et dessins. Fournier mourut à Nantes en 1810.

Médaillon de pierre, par..... On y lit : PIERRE-NICOLAS FOURNIER NÉ A PARIS LE 2 MAI 1747, MORT A NANTES LE 20 SEPTEMBRE 1810, et au-dessous du médaillon, gravée en creux sur la stèle :

ÉPITAPHE PAR LUI-MÊME.

Légiste et financier,
Et moine et cavalier,
Artilleur, fantassin,
Ingénieur, marin,
Architecte, officier,
Commandant, prisonnier,
Vétéran, citoien,
Académicien,
De nantes antiquaire,
Voyer pensionnaire,
Sans fortune et sans bien,
Maintenant moins que rien.

Cimetière de Miséricorde.

FILLON

Fillon (Benjamin) naquit à Grues (Vendée) en 1819. Il fit son droit à Paris et fut nommé juge-suppléant à Fontenay-le-Comte. Après le coup d'Etat, il donna sa démission, et il refusa, après la chute de l'Empire, la préfecture de la Vendée et plusieurs candida-

Digitized by Google

tures législatives. B. Fillon fut un archéologue et un écrivain d'art fort distingué ; il a laissé d'assez nombreux ouvrages, en particulier sur la numismatique et sur l'histoire de l'art national, tous pleins de recherches curieuses et d'érudition. Je citerai : *Considérations historiques et archéologiques sur les monnaies de France* (1850) ; — *Etudes numismatiques* (1856) ; — *Poitou et Vendée* (1862-65), en collaboration avec l'éminent aqua-fortiste, Octave de Rochebrune ; — *L'art de terre chez les Poitevins* (1864) ; etc. B. Fillon est mort à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée) en 1881.

Médaillon de bronze, par *Maindron*[1] (1856).

Bibliothèque publique.

MAGISTRATS

JEANNIN

Jeannin (Pierre), dit le *Président Jeannin*, naquit à Autun en 1540. Après avoir étudié le droit sous Cujas à Paris et à Bourges, il s'installa à Dijon comme avocat en 1569. Etant conseiller de la pro-

[1] Maindron (Etienne-Hippolyte) naquit à Champtoceaux (Maine-et-Loire) en 1801. Après avoir été placé chez un commerçant, il obtint une bourse à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers où il passa 5 ans et obtint de nombreux prix. A la sortie de cette école, il s'adonna à la sculpture sur bois et travailla surtout pour les églises. Il partit pour Paris en 1827, entra à l'Ecole des Beaux-Arts et obtint en même temps de faire partie de l'atelier de David d'Angers dont il devint un des meilleurs élèves. Maindron était dans le plus grand besoin ; heureusement, le département de Maine-et-Loire lui fit pendant 3 ans une pension de 500 francs ; il se montra reconnaissant en faisant cadeau à la ville d'Angers d'une de ses premières œuvres : *Thésée vainqueur du Minotaure*. La réputation de Maindron s'établit peu à peu et à partir de sa *Velléda* il fut consacré maître. Il fut du groupe hardi et novateur qui voulut briser avec la tradition de l'antiquité classique pour donner à ses personnages de la vie, de l'expression, du sentiment. Le nombre des œuvres de ce grand et fécond artiste est tellement considérable que j'en cite seulement quelques-unes au hasard : *Regnard* et *Rotrou*, bustes de marbre pour le Musée de Versailles (1834) ; — *Général Travot*, statue de bronze, à la Roche-sur-Yon (1836) ; — *Velléda* (1839), dans le jardin du Luxembourg ; — *Général Colbert* (1852), au Musée de Versailles — *Attila et sainte Geneviève* (1854), groupe de marbre pour le péristyle du Panthéon ; — *45 statues colossales*, presque toutes pour la restauration de la cathédrale de Sens, etc., etc. Maindron a fait beaucoup de statues et groupes religieux et une grande quantité de bustes, statuettes et médaillons.

Digitized by Google

vince de Bourgogne à l'époque de la Saint-Barthélemy, il empêcha le massacre des protestants à Dijon. En 1575, il fut nommé gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. Député du Tiers aux Etats de Blois (1576), il soutint avec énergie le parti de la tolérance à l'égard des protestants : cette attitude n'empêcha pas Henri III de le créer conseiller au Parlement de Dijon, puis Président. Etant devenu le conseiller intime du duc de Mayenne, il le suivit à Paris en 1589, entra dans le parti de la Ligue, mais tenta de ramener la paix et de réconcilier Mayenne et Henri de Navarre. Après la victoire de Fontaine-Française, Henri IV s'attacha Jeannin et le nomma conseiller d'Etat, puis Intendant des finances. Il participa à la paix de Vervins, à la préparation de l'Edit de Nantes et au rétablissement des Jésuites (1604). Ce fut lui qui négocia la trêve de 12 ans entre l'Espagne et la Hollande (1609), ce qui lui valut la plus vive reconnaissance de la part des Provinces-Unies. Henri IV le recommanda à Marie de Médicis qui, après la mort tragique du Roi, confia à Jeannin l'administration des finances et la direction des affaires les plus importantes : il rendit de grands services à l'Etat et améliora les impôts au profit des contribuables. Il mourut en 1622, laissant la mémoire d'un catholique zélé très modéré pour les protestants et d'un diplomate aussi remarquable par sa bonne foi que par son habileté.

Médaillon de bronze, par *Dupré*[1] (1618). On y lit en exergue : PETRVS IEANNIN. REG. CHRIST. A. SECR. CONS. ET SACR. ÆRA. PRÆF. G. DVPRE FEC. 1618.

Bibliothèque publique.

[1] Dupré (Guillaume) naquit, croit-on, à Troyes ou à Paris. Il fut l'une des gloires de l'art français. Ce fut lui qui, le premier, appliqua l'art de la sculpture à la gravure en médailles, et il s'éleva dans cette branche à la hauteur des maîtres italiens de la Renaissance. On lui doit comme sculpteur la première statue équestre d'Henri IV sur le Pont-Neuf (le cheval était du florentin Tadda ou Tacca). Mais il faut surtout admirer dans son œuvre ses médailles aussi nombreuses qu'admirables et, tout particulièrement, ses médaillons fondus. Les traits principaux du faire de ce grand artiste sont l'ampleur, la noblesse, la vie, la ressemblance et par-dessus tout le caractère personnel du sujet. Dupré mourut à Paris vers 1615.

Digitized by Google

COLOMBEL

Colombel (Hyacinthe), né à Fougères en 1781, exerça comme avocat à Nantes, devint Président du tribunal civil et fut élu conseiller général de la Loire-Inférieure. Il fut aussi membre de la *Société académique de Nantes* et mourut dans notre ville en 1851.

On trouve à Nantes la rue Colombel.

Buste en pierre, par *Grootaers* (1862). On y lit : COLOMBEL PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL 1830-1851.

Palais de Justice, galerie du premier étage.

Buste en bronze par *Grootaers*. On y lit HYACINTHE COLOMBEL PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DÉCÉDÉ LE 14 JUIN 1851 ÂGÉ DE 60 ANS.

Cimetière de la Bouteillerie.

HÉLIE (Faustin).

Hélie (Faustin), naquit à Nantes en 1799. Il fit ses classes au lycée de sa ville natale, puis étudia le droit à Rennes où il suivit les cours de Toullier. Il se fit inscrire au barreau de Nantes en 1823, puis il alla à Paris qu'il ne devait plus quitter. Il fonda, en 1829, avec Championnière et Rigaud, le *Journal du droit criminel*, puis il publia, avec Chauveau, la *Théorie du droit pénal* (1834-43) (6 vol. in 8°) ; ensuite il fit paraître le *Traité de l'instruction criminelle* 1845-60) (8 vol. in-8°) et la *Pratique criminelle des cours et tribunaux* (1877) (2 vol. in-8°). En outre, il donna de nombreux et savants articles dans les revues de jurisprudence. Les ouvrages de Faustin Hélie font autorité en matière criminelle. Notre éminent compatriote fut directeur des affaires criminelles, membre de la Cour de Cassation, vice-président du Conseil d'Etat, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, Grand'Croix de la Légion d'honneur. Il est mort à Passy en 1884, et, suivant le vœu du Conseil d'Etat, des funérailles ont eu lieu aux frais de l'Etat.

Digitized by Google

On trouve à Nantes la rue Faustin-Hélie.

Buste de bronze, par *J. du Seigneur*[1] (1841).

Bibliothèque publique.

COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS
DE LA VILLE

De la Ville (François-Pierre), négociant à Nantes, Consul (1743-45). Juge (1756-57).

Buste en plâtre bronzé, par.....

Musée archéologique.

VAN NEUNEN JUNIOR

Van Neunen (Michel-François-Marie) dit Junior ; juge suppléant au tribunal de commerce (1792), juge titulaire (1810-11) et (1815-16); officier municipal sous la mairie de Baco (1792-93); conseiller municipal sous la 3e mairie de Bertrand-Geslin (1815) — et sa femme Marguerite-Françoise Praud de la Girardière.

Médaillon de pierre (les 2 figures se profilant l'une sur l'autre), par *Debay le père*. On y lit : ICI REPOSENT MARGUERITE-FRANÇOISE PRAUD DE LA GIRARDIÈRE, NÉE A NANTES LE 12 DÉCEMBRE 1736. DÉCÉDÉE LE 12 JUIN 1802, ET MICHEL VAN NEUNEN JUNIOR SON ÉPOUX, NÉ A NANTES LE 29 SEPTEMBRE 1741, DÉCÉDÉ LE 29

1 Du Seigneur (Jean-Bernard) naquit à Paris en 1808. Il fut élève de Dupaty, Bosio et Cortos. Vers 1830, il abandonna la tradition classique, pour chercher des inspirations nouvelles dans le moyen âge ; il fit partie du cénacle qui se groupait autour de Victor Hugo. Il débuta au Salon de 1831 avec *Roland enchaîné et furieux*; puis il exposa la *Conversion de saint Augustin* (N.-D. des Victoires); *saint Michel vainqueur de Satan*; *Dagobert* Ier (Musée de Versailles). Froissé par des critiques trop amères, il cessa, à partir de 1837, d'envoyer ses œuvres au Salon et s'occupa presque exclusivement de la décoration sculpturale des églises. Il modela aussi de nombreux bustes. Du Seigneur n'obtint qu'une seule récompense officielle, une médaille de 2e classe en 1834 : ce fut une injustice, car cet artiste sincère avait un réel et grand talent qui fut, il est vrai, peu populaire à cause de son caractère mystique. Du Seigneur fut aussi un écrivain d'art élégant et érudit. Il mourut en 1866.

Digitized by Google

OCTOBRE 1812. (Cette date de 1812 est en contradiction avec *Le Livre doré*) (Cf. sur ce monument curieux orné d'une levrette la touchante anecdote rapportée dans les *Souvenirs d'un vieux Nantais*, p. 91.)

Cimetière de Miséricorde.

BABIN-CHEVAYE

BABIN-CHEVAYE (Louis-Marie-Mathurin), né à Nantes en 1824, fut député de la Loire-Inférieure en 1871, président de la chambre de commerce de notre ville en 1875 et fonda les *Ateliers et chantiers de la Loire* dont il devint le très distingué Directeur général. Il est mort à Nantes en 1887.

On trouve à Nantes le boulevard Babin-Chevaye.

Médaillon de bronze, par *Le Bourg* (1888). On y lit : LES CHANTIERS DE LA LOIRE A L. BABIN-CHEVAYE. 1824-1887.

Cimetière de Miséricorde.

HOMMES POLITIQUES

MIRABEAU.

Statue de plâtre, par *Caillé*[1] (1887). (Provenant d'un concours pour le monument de Versailles en 1881).

Musée des Beaux-Arts.

[1] CAILLÉ (Joseph-Michel) naquit à Nantes en 1836. Elève de Ménard, Duret et Guillaume, il débuta au Salon de 1863 par *Aristée pleurant la mort de ses abeilles*, statue de plâtre qui reparut en marbre au Salon de 1866 et à l'Exposition universelle de 1867, et que possède notre Musée. Il donna en 1868 *Bacchante jouant avec une panthère*, groupe de plâtre reproduit en marbre au Salon de 1870 et en bronze au Salon de 1875. Son *Caïn*, statue plâtre (1874) qui reparut en marbre en 1876, a été acheté par la ville de Paris. Je citerai encore de ce remarquable artiste : *Elégie*, statue de pierre (1878), qui reparut en marbre au Salon de 1880 où elle eut un grand succès; — buste de *Beudant* en marbre pour l'Ecole normale (1875); — buste en plâtre de *Mlle Broisot* (1877); — buste en marbre de *Brunet de Presles* pour l'Ecole des langues orientales (1878); — *La Poésie*, buste en marbre pour le Théâtre Lyrique (Exposition universelle de 1878); — *Voltaire*, statue de plâtre (modèle choisi au concours de 1878 pour la statue inaugurée en 1885 sur le quai Malaquais). Caillé est mort à Nantes en 1881.

Digitized by Google

CACAULT

Cacault (François) naquit à Nantes en 1743. Il fut ambassadeur de France à Rome et à Florence, député au Corps législatif, président du collège électoral de la Loire-Inférieure et sénateur. Ce fut lui qui signa le traité de Tolentino et on le choisit comme un des négociateurs du Concordat. Il mourut à la Madeleine près de Clisson en 1805. Les goûts littéraire et artistique se partagèrent ses loisirs : en effet, il laissa plusieurs ouvrages sur la poésie et le théâtre, et surtout une remarquable collection d'œuvres de peinture, sculpture et gravure, que son frère et héritier Pierre René Cacault vendit à la ville de Nantes en 1810 et qui forme encore le fonds principal de notre Musée des Beaux-Arts.

On trouve à Nantes la rue Cacault.

Buste en plâtre, par *Amédée Ménard*.

Musée des Beaux-Arts, au-dessus de la porte d'entrée.

BILLAULT

Billault (Auguste-Adolphe-Marie) naquit à Vannes en 1805. Fixé à Nantes comme avocat, il devint bâtonnier de l'Ordre. Puis il fut élu conseiller municipal de notre ville, conseiller général de la Loire-Inférieure (1834) et député (1837). En 1840, il parvint au poste de Sous-Secrétaire d'Etat, et il fut réélu député de la Loire-Inférieure en 1846. Il fut membre de la Constituante (1848) et se fit élire député dans l'Ariège en 1851. Premier Président du Corps législatif, il devint ministre de l'Intérieur en 1854 et fut nommé sénateur la même année. Ayant cédé le ministère en 1858, il reprit son portefeuille l'année suivante et fut nommé ensuite ministre sans portefeuille ; il prononça de remarquables discours politiques et devint ministre d'Etat en 1863. M. Billault, qui était Grand'Croix de la Légion d'honneur, mourut au château de la Goulaine, près de Nantes, en 1863. De magnifiques funérailles lui furent faites aux frais de l Et a

Buste de plâtre, par.....

Hôtel de Ville, archives.

Digitized by Google

Je crois aussi devoir rappeler le beau monument qui avait été inauguré en 1867 sur la place Lafayette, qui fut enlevé en 1872 et qui est, m'a-t-on dit, en dépôt dans les sous-sols du Palais de Justice. Il se composait, en tant que personnages, de la STATUE EN BRONZE de Billault et de QUATRE FIGURES ALLÉGORIQUES EN BRONZE *(Eloquence — Jurisprudence — Justice — Histoire)*; ces 5 statues, modelées par *Amédée Ménard*, sortaient de la fonderie Voruz.

HARROUIS DE LA SEILLERAIE

HARROUIS DE LA SEILLERAIE (Guillaume) était maire de Nantes à l'époque de la Saint-Barthélemy; aussi plusieurs historiens lui attribuent-ils la courageuse résistance opposée aux ordres sanguinaires du duc de Montpensier; c'est une erreur. La lettre du Gouverneur fut lue à l'assemblée du 3 septembre, par Michel Le Loup du Breil, alors sous-maire, qui présidait la réunion aux lieu et place de Guillaume Harrouis alors absent. L'honneur de cette noble désobéissance qui épargna à notre cité une honte indélébile revient donc à l'ensemble des magistrats nantais à la tête desquels on doit placer Michel Le Loup, mais dont il faut excepter Guillaume Harrouis.

On trouve à Nantes la rue Harrouis.

Buste de marbre, par *Grootaers*.

Hôtel de Ville, archives.

(A suivre). Bon GAETAN DE WISMES.

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

FABLES BRETONNES

IMITÉES DE LA FONTAINE

ER GRILLAN HAG ER VEILLIONEN

Èn amzér ag en hañ,
Hemb arsaü noz ha dé,
É kañé er Grillañ,
Ha bourrus é kavé.

É kreis en deverrañs
Ankoéheit mad en doé
A chérein é vihuañs
Eit en amzér goudé.

Mès ré fonnabl, allas !
É tremèn en hoari ;
Kent pèl é arriüas
Er gouiañ, er geltri.

Ne gavé mui nitra
De rein d'é gargusén,
Na priñüed, na bara
Nag un tam keillionén.

Er héh Grillañ nezé,
Gouli kèr é voelleu,
Kalz a hoant ne santé
De laret soñeñeu.

Digitized by Google

Ean e yas en é hloès
De houlén ur hrañén
Get é amizegès,
Introñ er Veillionén.

« Reit d'ein, mar plij genoh,
« Ur hrañèn, emé ean,
« N'hellañ gortoz pelloh,
« Ne harzañ ket g'en nañ

« M'er lar d'oh a verman,
« En dorn ar er galoñ,
« M'ou paiou en est-man
« Diw hrañén eit uñon. »

Treu en dès én hé zi
Introñ er Veillionén ;
Mès n'hel ket a nehi
Cheleuet úr goulén.

Staguet d'oh hé madeu,
Ne ra ket stad erbet
A huélet mizérieu
Hé bredér ankinet.

Reskond e ras enta
D'er maleurus Grillañ :
« Ne huès chet mui bara !
« Petra'hrèh hui d'en hañ ?

— Pe oé kèr en amzér,
« Eit konz get guirïoné,
« Ér méz haz én tiér
« Me gañé noz ha dé. »

Digitized by Google

— Hui e gané Yehàn
« Ha ne glaskèh ket bouét !
« Ama krollet bermàn
« Eit koll hou s'aneouét. »

Grillan diaviset,
Dalhet chonj aveit mad :
De bep unon ér bed
É ma red labourat.

Ha hui, disket eüé,
Meillionén hemb kaloñ
Cheleuèt get truhé
Goulén er beurérioñ.

STEVAN KERHORET.

LE GRILLON ET LA FOURMI

Pendant l'été, le Grillon chantait sans cesse nuit et jour et il y trouvait ses délices. Au milieu des plaisirs, il avait entièrement oublié d'amasser des vivres pour l'avenir. Mais trop vite, hélas ! s'écoule le temps du jeu ; bientôt vint l'hiver avec la famine. Il ne trouvait plus rien à se mettre dans le gosier, ni vermisseau, ni pain, pas même un morceau de mouche. Le pauvre Grillon, ayant alors l'estomac vide, ne sentait plus l'envie de redire ses chansons. Dans sa détresse il alla demander un grain chez sa voisine, madame la Fourmi. « Donnez-moi un grain, s'il vous plaît, lui dit-il ; je ne puis attendre plus longtemps, la faim me torture. Je vous le déclare, dès à présent, la main sur la conscience, je vous payerai à la prochaine récolte, deux grains pour un. » Elle a des ressources dans sa maison, madame la Fourmi ; mais écouter une demande

Digitized by Google

lui est chose impossible. Attachée à ses richesses, elle n'est nullement affectée de voir les misères de ses frères affligés. Elle répondit donc au malheureux Grillon : « Vous n'avez plus de pain ! que faisiez-vous pendant l'été ? »

— Pour vous dire vrai, quand le temps était beau, je chantais nuit et jour dans les champs et les maisons. »

— Vous chantiez, imbécile, et vous n'amassiez pas votre nourriture ! eh bien ! dansez maintenant pour n'avoir pas froid. »

Grillon insensé, rappelez-vous bien que tout le monde sur la terre doit travailler. Et vous, apprenez aussi, Fourmi sans cœur, à écouter charitablement la requête des pauvres.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DE LA JOIE

La fille du sultan est belle
Et plus blanche que le jasmin :
Sa bouche a l'éclat du carmin,
Le parfum de la citronnelle.

Comme un de ses oiseaux chanteurs,
Avec sa négresse elle jase.
Ses habits de soie et de gaze
Brillent des plus vives couleurs.

Du toit d'une tour sarrazine,
Appuyée au bord des créneaux,
Elle regarde au loin les eaux
Que dore un soir de Palestine.

Dans le château sont prisonniers
Deux chevaliers venus de France.
Elle fait un signe en silence
Au plus jeune des chevaliers.

La nuit a couvert les flots sombres ;
Une barque au pied de la tour
Vient s'attacher, puis tour à tour
Vivement s'y glissent trois ombres.

Quand le jour éclaira les cieux,
Déjà loin était la tartane
Emportant la jeune sultane
Et les deux prisonniers heureux,

Digitized by Google

Elle fit voile vers la France ;
Mais, livrée aux fureurs des vents,
Sur les flots elle erra longtemps,
Jouet de l'océan immense.

Enfin sur des rocs écumeux,
Auprès de Penmarc'h, en Bretagne,
Les chevaliers et leur compagne
Abordèrent sains et joyeux.

Ils bâtirent une chapelle
Au joli clocher de granit,
Sur le promontoire où finit
Pour eux cette angoisse cruelle.

On y voit bien des pèlerins
Dont l'âme aux douleurs est en proie.
Que Notre-Dame-de-la-Joie
Eloigne d 'eux tous les chagrins !

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

LAZARE

A la mémoire de M. l'Abbé FRANCE.

Or, le troisième soir de la Néoménie,
Après avoir prié longtemps et médité,
Sous le ciel judéen plein de limpidité,
Le Sauveur à pas lents marcha vers Béthanie.

Comme au lever du jour, il arrivait au seuil
Des premières maison de la pauvre bourgade
Où celui qu'il aimait, Lazare, était malade,
Marthe accourut vers lui, le cœur noyé de deuil.

« Je sais que tout espoir, Seigneur, en toi réside,
« Mais voici de long jours que notre frère est mort,
« Depuis de longues nuits déjà, Lazare dort,
« Et son cœur ne bat plus, et son corps est rigide. »

— O femme, dit Jésus, il ressuscitera ;
« Je suis celui qui tient toute mort asservie,
« Car je suis la lumière et l'éternelle vie ;
« Celui qui croit en moi, serait-il mort, vivra » —.

— Et Marthe, d'une voix faible et qui s'exténue :
« Vous êtes, je le sais, ô Maître, en vérité,
« Le Fils de Dieu conçu de toute éternité,
« Le Sauveur dont le monde attendait la venue. »

Alors vint à ses pieds, pleurante, et l'adora,
L'autre sœur de Lazare et de Marthe, Marie,
Celle qui fut du Christ entre toutes chérie,
Et la voyant pleurer vers lui, Jésus pleura.

Digitized by Google

Et ceux qui l'escortaient en agitant des palmes,
Malades qu'il avait guéri de maux nombreux,
Sentirent s'émouvoir leur esprit ténébreux
En regardant pleurer le Seigneur aux yeux calmes.

Et rapportant ses pleurs à celui qui dormait
Insensible aux clartés de l'aube matinière
Et les yeux pour jamais éteints dans la poussière.
Ils se disent entre eux : « Voyez comme il l'aimait ! »

Et Jésus dit : « Allons maintenant vers la tombe »
Et tous, marchant au bruit des instruments plantifs,
Vinrent par les sentiers funèbres, bordés d'ifs,
Au sepulcre abrité dans un roc qui surplombe.

Or, depuis quatre jours, et depuis qnatre nuits.
Lazare était couché dans la funèbre crypte,
Le corps enseveli dans des toiles d'Egypte,
Et les membres de nard et de parfums enduits.

Mais quand la pierre fut du tombeau descellée,
Le peuple recula soudain, saisi d'horreur,
Car au loin s'exhalait une fétide aigreur,
Et Marthe, au plus profond de l'âme, en fut troublée.

Mais la voix de Jésus monta dans le ciel clair :
— « Heureux celui qui croit ! Ne t'ai-je dit, ô femme,
« Que celui-là ne mourait point, et que son âme,
« Serait-il mort, vivrait à nouveau dans sa chair ? » —

Maintenant il priait, et torturés des fièvres
De l'attente, ceux qui se pressaient anxieux
Ne virent que la paix sublime de ses yeux
Et l'immobilité sereine de ses lèvres.

Puis s'étant approché, lui seul, jusqu'aux bords
De la tombe où gisait l'humaine pourriture,
Hideuse à voir en sa hideuse flétrissure,
D'une voix forte, il dit : « Lazare, viens dehors ! »

Digitized by Google

Et soudain tressaillant à cette voix divine,
Lazare se dressa dans le sépulcre ouvert,
Et son visage était d'un voile recouvert
Et ses deux bras liés en croix sur sa poitrine.

Et lorsque fut oté le voile de son chef,
Et ses bras délivrés du lien qui les enlace,
Lazare s'avança devant tous, face à face,
Et fut vivant parmi les homme derechef.

Alors, ayant appris l'éclat de ce prodige,
Les sacrificateurs et les Princes, émus.
Résolurent la mort infâme de Jésus
Pour qu'avec lui mourut à jamais son prestige.

FRANÇOIS GÉLARD.

Digitized by Google

L'EAU ET LE FEU

En Bretagne. Sur le ciel léger de juin, se profilent un clocher svelte, des tours massives dominant de hautes et croulantes falaises, lisière d'une grève étroite, où bat la mer verte.

PERSONNAGES

YVONNE LE GALL

LA MARQUISE D'ARBRUN

Yvonne Le Gall, 28 ans. Yeux clairs dans un teint hâlé. Cape de deuil. Assise sous la dune, elle fixe le large.

La marquise d'Arbrun, 40 ans. Un lis héraldique brisé et voilé de crêpe. Elle avance à pas inégaux, le regard visionnaire et empli d'horreur.

La mer étale, respire longuement, gonflée par une brise fraiche.

YVONNE (*comme inconsciente, parlant haut dans le vent*). — « Sept ! Tous si jeunes : les jumeaux ; la petite ; Yan, le boiteux ; et puis, les trois derniers. Sept ! Etait-il fier, Yves, mon pauvre homme. Tant de berceaux ! C'est lourd, mais rare. Après huit ans de noces ! (*Attendrie*) La noce ! Il me semble que c'était hier. Ah ! les soucis sont venus avec l'amour. N'empêche qu'on s'aimait, qu'on marchait quand même. La vieille barque tenait bon, le poisson était facile. Et l'on restait jeune, solide et rieur.

(*Elle pleure silencieusement ; puis, d'un ton moins âpre*) « Yvonne, » m'a dit Le Gall, avant de déraper pour la dernière fois, « Yvonne, ma douce, » — il n'avait pas désappris les jolis noms, — « attends que les gars aient poussé. Nous irons aux bancs. On y gagne gros. Tu pourras mettre Fantik à l'école et faire de Yan, — c'était son chéri, — un petit clerc. Recteur ! Hein ! quand j'aurai bu le dernier

Digitized by Google

coup tu trouveras toujours du pain au presbytère et le pain d'Église, c'est bon ! »

« Puis il nous a donné, à la ronde, de ces gros baisers qui restent aux joues et il est parti.... Cette même nuit, avec dix autres barques, « l'Algue » s'est perdue. »

(Elle regarde les vagues avec une morne fureur et s'animant) :

« O sorcière ! ô naufrageuse ! Je t'ai toujours haïe ! Tes yeux changeants, tes lèvres froides, tes caresses molles, ta voix menteuse, tes colères d'enragée.

« Enfant, tu m'a pris le père, les frères, et la mère folle s'est jetée de ce roc, pour les chercher dans tes bras !

« Maintenant, c'est l'homme, le gagne-pain.

« Ah ! jalouse ! Tu l'as toujours voulu. De naissance, on te l'a voué. La première, il t'a fiancée. Et tu as fini par le reprendre.

« Ah ! mangeuse d'hommes, t'en souviens-tu ? Pour nous parler, nous allions, ici, dans les sables.

« Autant que nous, tu semblais contente, mais tout bas tu grondais, et, parfois, tu nous jetais au visage, la colère de tes embruns !

« Aimée, heureuse, je te narguais alors. Pourtant, j'avais mes présages, mes signes. Le jour des noces, surtout ! Nous revenions au long des grèves. Il ne me disait rien, mais sa main faisait chaud à la mienne et sous l'aile brodée de ma coiffe je voyais luire son œil vif, un peu mouillé. Toi, verte et fleurie d'écume, tu ondulais, chantante et claire. Tout-à-coup, une haute lame, à lourde crinière, s'est levée comme un cheval dans le pré, cabrée et courant sur nous. Moi, devers la dune, je n'ai pas été prise, mais lui a reçu le coup sur l'épaule. Bourrade où caresse, qui sait ? Tu es si traître ! Et il a dit : « Vois, Yvonne, elle se fâche. Elle est jalouse. Et elle veut me rappeler que, j'ai beau être à toi, je suis encore à elle. Oui, oui », a-t-il ajouté, grave, un peu triste, secouant ses rubans et sa veste : « oui, ma vieille maîtresse, tu m'auras, je te reviendrai. Seulement n'oublie pas qu'Yvonne est la dame, et toi, la servante qui doit m'aider à la nourrir. »

« Docile tu t'es retirée en léchant ses pieds mais avec une mauvaise ride, et roulant dans les fonds où tu gardes tout, ses paroles

Digitized by Google

pour l'en punir. Hélas ! tu t'es bien vengée ! Tu l'as. Tu le tiens. Jamais tu ne me le rendras. Et je serai seule jusque dans la terre ! »

(*Elle se dresse tragique, désespérée, la main tendue comme pour maudire ; puis s'arrête, interdite, Madame d'Arbrun est devant elle. Pâle, triste, endeuillée. Fixement les deux femmes se regardent, puis, ensemble*).

« Veuve ! »

La Marquise (*sourdement*) — « Plût à Dieu ! »

Yvonne (*douloureusement*). — « Dieu l'a voulu (*hésitant*) Mademoiselle Anne, alors ? »

La Marquise (*avec explosion*). — « Oui ! Anne ! ma fille ! ma seule joie ! mon tout ! (*Ironique*) Ah ! ce n'est pas lui, l'époux qui est mort. Il était à ses plaisirs, qui ne sont pas les nôtres. Elle, Anne, ma petite sainte, m'a menée là.... On y vendait pour les pauvres. Les pauvres ! Après Dieu et sa mère, elle les aimait mieux que jeunesse, beauté, amour... »

(*Yvonne étonnée regarde Madame d'Arbrun qui sanglotte sans pleurer*).

La Marquise. — « Tu ne sais pas ! C'est juste. Le malheur rend aveugle et sourd. Et tu es malheureuse aussi, triste veuve ! Car il t'aimais, lui, et la mer qui te l'a pris, t'a pris encore ton pain. Noyé, n'est-ce pas ? Noyé ! Mais c'est doux, Yvonne ! C'est naturel au marin. Sans frayeur il s'endort dans les bras berceurs de sa première amie et ses yeux éblouis voient des aubes, ses oreilles entendent des chants. Tandis que le feu ! Le feu Yvonne ! Qui lèche les chairs, qui mord, qui tord, qui dessèche, qui ronge ! Le feu qui soudain vous enveloppe de sa fumée noire, de ses lueurs sanglantes ; qui se dresse en mur, s'abaisse en voûte, tend son voile mouvant sur les issues et vous jette, affolée, hurlante, à peine humaine, au travers d'une foule en délire, où chacun défend sa vie ou celle des siens, plus précieuse encore ! Ah ! le terrible, l'inexorable, l'inextinguible feu ! Le feu ! Il a dévoré mon trésor ! (*sa voix sombre étranglée*).

Yvonne (*passant la main sur son front*). — « A Paris ? Ce grand incendie ? Ah ! je me souviens, je comprends !... Pardon, Madame, si je ne sais plus penser qu'à lui. »

La Marquise (*suivant son évocation, qui dilate ses yeux et assourdit ses paroles*) : — « Oui au bazar de la Charité. Nous y étions, elle vendait. (*A elle-même*) Tout proche de cette fille de Saint-Louis,

Digitized by Google

morte ! comme Jeanne d'Arc pour montrer au peuple, que les princes, dont il ne veut plus pour vivre, savent encore mourir pour lui. (*Revenant à Yvonne*) Tout à coup, on crie : « Au feu » ! A ce cri strident, sinistre, fait d'une seule et multiple clameur, je cherche, je saisis ma fille : « Viens, mère, » dit-elle, et de son bras frêle, m'enveloppant, me portant presque, elle m'entraîne, toujours calme, toujours dévouée. Fallait-il mourir ? Pour moi, avec elle, c'était meilleur que de vivre seule ! Mais pour elle, à vingt ans, dans cet enfer ! Sous ce vélum en flammes, entre ces parois crépitantes, parmi ces désespoirs, ces déchirants et vains appels ! Non, non, Anne ! Encore un effort ! Une porte s'est ouverte, barrée de cadavres. Ecrasée, écrasant, la foule se rue, nous disjoint, nous sépare ! « Mère » ! crie Anne, déjà loin, « sauve-toi ! » Et je la vois tombée, à genoux, proche d'une religieuse en cornette, tendant vers moi ses mains jointes.

« Je touchais le seuil, l'air, la vie m'arrivaient au visage ; forte, irrésistible, je me retourne, je renverse, je déchire, je mords, je vais l'atteindre... Qu'advint-il ?... O Dieu ! Que le cœur ne puisse dompter le corps ! Je glisse, je m'effondre, je m'anéantis.... Tout s'efface !... Sous un amas de débris sanguinolents, calcinés on m'a retrouvée. Je respirais ! Je respire ! J'existe ! Mon visage lui-même n'est pas stigmatisé. Mes regards ne sont pas éteints. Seuls, mes cheveux, restés blonds malgré les chagrins, mes cheveux qu'Anne peignait si tendrement, mes cheveux, pareils aux siens, ne sont plus que cendres. » (*Elle soulève son voile et montre à Yvonne ses tempes dépouillées*).

Yvonne (*pleurant*). — « Et le père ? Il vous reste le père ? »

La Marquise (*avec amertume*). — « Le père d'Anne ? Mon mari ? Celui qui ne l'a ni désirée, ni aimée, ni élevée ; celui qui dévorait sa dot ; devant lequel, je me dressais sans cesse, pour défendre son avenir, son droit au bonheur, au mariage. Son père ! Ah ! elle n'avait d'autre père, comme elle n'avait d'autre mère que moi et je veux la pleurer, seule, comme je l'ai aimée. »

Yvonne (*timide*). — « Cependant, Madame, elle, la pieuse, la jolie demoiselle, elle l'aimait, Monsieur. Je l'ai vue lui sourire, l'embrasser, et bien sûr, que si les meilleurs paient pour..... les autres,

Digitized by Google

qu'elle a payé au bon Dieu, ce que son père vous devait et qu'il vous faut, pour la rendre plus belle, plus heureuse encore là-haut, lui pardonner »....

(*Madame d'Arbrun fait un geste découragé. Soudain, dans le pénible silence tombé entre les deux femmes, une voix grave s'élève et le recteur, qu'elles n'ont point entendu venir sur le sable sourd, bien que depuis un instant il les écoute, dit avec autorité*) :

Le Recteur. — « Oui, Madame, Yvonne a raison. C'est une chrétienne. Dieu vous a pris votre fille ainsi qu'il a donné son Fils : pour le rachat. Celui de la patrie, de la société, de la famille. Aidez-la, cette pure victime qui est morte à genoux, le *fiat* aux lèvres. Aidez-la. Allez au premier des pauvres. A celui qui n'a plus d'amour. La douleur est un glaive : elle vous rouvrira son cœur. Votre ange, entre vous, asseyez-vous au même foyer, et sous l'ombre de ses ailes, l'union, la paix, renaîtront.

« Allez aux souffrants. Anne les aimait ! Rien n'en rapproche comme une commune douleur, qui abat l'orgueil, éteint l'envie dans sa poignante égalité.

« Allez à Dieu. Pour devenir digne de la retrouver en lui. »

(*La marquise tombe accablée sur un fragment de roc et cache son visage sous son voile*).

Le Recteur (*tourné vers Yvonne qui le regarde, les mains jointes sorties de sa cape*). — « Pour vous, Yvonne, reprenez la tâche... Yves vous en demandera compte, mais aussi il vous aidera. Faites de ses fils des hommes laborieux, honnêtes ; de ses filles, des femmes patientes et fortes. En eux, vous le retrouverez ; par eux, il vous consolera. »

La Marquise (*relevant la tête et d'une voix plus douce*). — « Et je serai là, Yvonne ! Pour elle, pour la faire revivre, pour mériter bientôt de la rejoindre, je resterai désormais parmi vous. Les deshérités qu'Anne aimait me parleront plus d'elle que les privilégiés de ce monde qu'elle voulait quitter pour eux. Entre l'Océan, ce mouvant cimetière, et la grève natale où elle repose sous les ajoncs, j'irai, marquant mes pas par des bienfaits. J'irai, donnant, pour recevoir à mon tour, l'aumône des bénédictions, de la pitié... Et peut-être que la charité me rendra l'amour. »

Digitized by Google

Le Recteur *(levant la main pour bénir)*. — « L'espoir, l'amour et la paix. »

(La marquise et Yvonne se dressent).

La Marquise. — « Adieu, Yvonne, priez pour moi. »

Yvonne (*timidement*). — « Oh ! Madame, je les prierai pour vous, priez-les pour moi. Songez que là-haut ils se voient. Lui, l'humble pêcheur ; elle, la noble demoiselle. Qu'ils voient Dieu. Et que, pour sûr, il vous rendra en consolations le bien que vous ferez aux petits de mon Yves, au nom de votre petite Anne ! »

(Elles s'éloignent côte à côte).

Le Recteur (*les yeux sur l'immensité*). — « Sera-ce donc toujours, ô Maître, du sang et des larmes qui cimenteront le pacte du riche et de l'indigent, du joyeux et du triste !

« Et n'est-ce pas seulement du haut d'une croix que l'heureux a le droit de se pencher vers le malheureux pour lui offrir le baiser fraternel et lui ouvrir un cœur, où les blessures seules donnent accès.

Comtesse Olga.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DANS MA NUIT, par Bertha Galeron de Calonne, 2e édition augmentée Paris, Lemerre, 1897.

Homère, dit la légende, était aveugle, ce qui ne l'empêcha point de voir, avant de les décrire, les scènes merveilleuses de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. De même, le poète très distingué dont l'œuvre nous parvient, Mme Galeron de Calonne a vu passer *dans sa Nuit* les doux et gracieux visages des êtres aimés, les formes sensibles des choses. Elle possède, à un degré supérieur, la seconde vue des poètes et son œil, fermé aux réalités terrestres, se fixe sur l'âme avec plus de pénétration.

La reine de Roumanie, Carmen Sylva dans les lettres, présente au public le recueil de Mme Galeron. Elle le fait en termes charmants, expliquant l'œuvre par la vie, disant les consolations qu'apporta à son amie un mariage heureux et l'immense douleur que lui causa la perte d'un premier né. La préface de Carmen Sylva est voilée de crêpes : depuis qu'elle a été écrite, deux autres enfants ont pris la place du petit disparu et les noirs horizons de l'aveugle se sont comme illuminés de rayons roses. Nous avons donc ici de la poésie d'âme, subjective comme disent les philosophes, et entièrement étrangère aux bruits du dehors aussi bien qu'aux couleurs, car Mme Bertha de Calonne est, pour comble de malheur, frappée de surdité, et c'est là ce qui la désespère.

Je pourrais, si j'avais seulement les yeux clos,
Avoir aussi ce bien suprême
Que j'ai pleuré parfois avec d'amers sanglots !
Je pourrais, si j'avais seulement les yeux clos,
Entendre vivre ceux que j'aime.

Et de quel cœur elle les aime ! Ecoutez-la nous le dire :

Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre !
J'ai trop de rayons et j'ai trop de jour
Pourqu'il puisse faire en moi jamais sombre.
Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre,
Puisque j'ai l'amour !

Digitized by Google

Sa sérénité est faite de bonté ; elle dit à une heureuse du monde :

> Que votre joie, au moins, semble une récompense !
> Il faut, pour que ce soit assez ce qu'on a fait,
> La charité qui donne et la bonté qui pense.
> Alors et seulement Dieu sera satisfait.

Ailleurs, elle appelle magnifiquement la foi « ce besoin de l'âme inassouvie » et c'est sur les ailes du sentiment religieux qu'elle s'élève vers la sérénité pure de l'idéal (*sérénité*, un mot qui revient sans cesse dans ses vers et peut leur servir de devise). On plaint moins Mme Galeron de Calonne en face des visions célestes qu'elle trouve au dedans de sa belle âme et on comprend mieux le sens profond de ce dernier vers de *Rêve d'aveugle* :

> Mon cauchemar commence à la réalité.

Entre toutes ces poésies intimes, que recommandent l'élévation de la pensée et la pureté de la forme, je ferais difficilement un choix. Mais à tous ceux que consolent et charment les paroles du divin Nazaréen je signale une exquise paraphrase du « Laissez venir à moi les petits enfants ». Cette pièce évangélique respire aussi l'amour maternel ; comment, à ce double titre, n'aurait-elle pas porté bonheur au poète ?

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SUR LA HARPE, poésies (1886-1896), par Louis Tiercelin. — *Paris*. Alph. Lemerre, 1897.

Ce livre, plein d'harmonie et de douceur, prouve la fidélité que garde à la Muse un des meilleurs poètes de ce temps.

Un poème évangélique, tout de piété et d'onction, *La nuit de Gethsémani*, un poème philosophique et social qui prêche l'apaisement, *La loi du travail*, un magnifique éloge de l'imprimerie « don de Dieu », *Le premier livre* : voilà les hymnes où l'auteur a mis toute son ardeur pour le beau et le bien.

Les *Sérénades* sont, presque toutes, des pièces d'actualité : Michel Bouquet le peintre céramiste, Leperdit, l'illustre maître d'armes Vigeant, *la 1000e des noces de Jeannette*, « Nos amis russes » reçoivent tour à tour l'hommage du plus délicat encens poétique. La Bretagne est un peu de toutes ces fêtes, et c'est la sienne, rien que la sienne dans l'ingénieux prologue en vers libres pour les représentations du drame de *Keruzel* : « Bretagne est poésie. »

Digitized by Google

M. Tiercelin a poussé l'amour du cher pays jusqu'à écrire des vers bretons, jusqu'à traduire du breton une *chanson de Noël*. Je ne suis pas juge du mérite de ces originaux, mais deux poèmes français qui les précèdent, *Yvonne Ann du, Jean Baraer* ont la coupe et l'allure des cantilènes qui nous viennent d'Armorique et la simplicité, sous laquelle se cache l'art le plus raffiné, leur donne un charme de plus.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PROMÉTHÉE LIBÉRATEUR, drame antique, par Stanislas Millet. — Paris, Paul Ollendorff, 1897.

Le bon poète breton, M. Stanislas Millet, après avoir montré dans *Les Berceuses* le côté gracieux de son talent, nous en révèle aujourd'hui toute la puissance ; son *Prométheé libérateur* s'attaque au plus redoutable modèle et ne faiblit pas dans cette lutte héroïque.

On sait qu'Eschyle avait donné, sous les titres de « Prométhée apportant le feu du ciel, » et « Prométhée délivré, » un prologue et un épilogue à son « Prométhée enchaîné. » M. Joséphin Péladan tentait récemment de reconstituer la trilogie entière. Avant lui, nous possédions un « Prométhée délivré » de M. L. Ménard, qui oppose le Golgotha au Caucase. L'œuvre de M. Stanislas Millet nous peint le Titan avant son supplice, le *Prométhée libérateur* de l'humanité, celui qui, dans Eschyle, soufflette Mercure de son mépris et s'écrie « Pour secourir les mortels, je me suis perdu moi-même. »

M. Millet conserve l'orthographe grecque, à l'imitation de Leconte de Lisle. Ce sont donc Poseidon, Aphrodite et Arès qui, chez lui, maudissent les humains ; c'est Héphaïstos, le disgracié Vulcain, qui montre l'avenir à Zeus :

L'homme armé de l'Eclair renversera les Dieux.

Plus tard, nous entendons Prométhée se confier à Athéna et la déesse lui répondre :

Je suis celle qui voit les revanches futures.
Les Destins ont écrit la fin de vos tortures ;
Sous leur main, quelque jour, ces rocs s'écarteront.
Et l'air pur, descendu pour baiser votre front,
Amis, élargissant vos poitrines robustes,
En fera l'éternel rempart des causes justes.

Digitized by Google

Athéna et Prométhée partent ensemble pour secourir l'humanité qui gémit et blasphème. Le Titan sait le châtiment céleste qui lui est réservé, mais la déesse lui promet le triomphe final : oui, s'écrie-t-elle, ces fortes épées,

La vérité, l'amour, la prudence trempées
Dans le sang, dans le feu de ton cœur déchiré,
Feront, les jours venus, la victoire complète,
Et les Dieux s'enfuiront, voyant ce rude athlète
S'élever avec toi vers le Bonheur sacré.

Hestia, gardienne du feu sacré, le communique à Prométhée son frère et ce sont encore de beaux vers d'Athéna sur ce feu « puissance aimée »,

Une chaleur égale, emplissant la maison,
Fera naître la fleur d'amour libre de craintes,
Et fera palpiter les cœurs à l'unisson...

Les hommes, affranchis, célèbrent la flamme bienfaisante. Des chœurs admirables sortent des poitrines des artisans et des poètes, des philosophes, des artistes et des laboureurs.

Prométhée se croit l'égal de Zeus, qu'il exaspère encore en refusant Pandore, la femme qui lui est destinée par le roi des dieux. L'affreux châtiment n'ébranle point sa confiance en l'avenir, il affirme que le *Mal sera vaincu*.

Telles sont les grandes lignes de ce poème. M. Stanislas Millet a signé une des œuvres les plus hautes de ces derniers temps.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CHARLES DE BLOIS, mystère en six tableaux chantés, par Mlle B. Villeneufve. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1897.

Si l'on pouvait jouer un « mystère » en plein XIXe siècle, c'était bien à Tréguier, la ville sainte de la religieuse Bretagne. L'auteur de « Monsieur Saint-Yves et de « Messire Bertrand du Guesclin » Mlle Villeneufve a choisi, pour le héros de son œuvre nouvelle, un prince qui égala le premier en piété, le second en courage, le vénérable Charles de Blois.

Au lendemain de la représentation du mystère par les élèves de l'école Saint-Yves, le 19 mai 1897, l'*Indépendance bretonne* insérait un

Digitized by Google

compte-rendu que nos lecteurs auraient d'autant plus de plaisir à retrouver ici, qu'il émane d'un de nos collaborateurs.

Je ne puis, comme l'a fait le charmant écrivain qui signe « Laplume », donner l'impression scénique de l'ouvrage, parler des décors, des costumes, du jeu des acteurs.

Il me sera permis, au moins, de louer la composition et de dire que ces six tableaux (*l'Enfance*, l'*Hommage*, la *Bataille de la Roche-Derrien*, la *Captivité*, le *Pèlerinage*, la *Bataille d'Auray*) résument parfaitement la vie et la mort de Charles de Blois.

Il y a, en tête de chaque tableau, un argument d'une absolue véracité historique et d'un très bon style.

A propos de style, je tiens à citer ces strophes de Charles, captif dans la tour de Londres ; j'y retrouve l'écho de l'admirable langue de Corneille dans *Polyeucte* :

O mon Dieu, sois béni ! la joie ou la tristesse
Messagères d'amour, des cieux viennent à nous,
Soit que ta main châtie ou que ta main caresse,
Je la baise à genoux.
Donne ce que tu veux ; ou la mort ou la vie,
La gloire ou les revers ;
La paix ou les combats, l'exil ou la patrie,
La couronne ou les fers.
O voix de mon bonheur, ou cri de ma souffrance
Vous montez tour à tour,
De mon cœur jusqu'à Dieu comme un chant d'espérance,
De louange et d'amour !

Voilà de beaux et de bons vers, qui partout seraient jugés tels.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CONTES ESPAGNOLS, traduits par Paul Sébillot, illustrations de Schutz. — Charavay, Mantoux, Martin, éditeurs à Paris.

A peine M. Paul Sébillot vient-il de donner à la Société des Bibliophiles Bretons sa charmante *Légende dorée de la Haute-Bretagne*, qu'il publie un recueil de *Contes espagnols*. Ce sont les premiers contes populaires de ce beau pays qui aient été traduits en français, car le *Romancero* est exclusivement poétique. Les uns sont gais et vifs, les

Digitized by Google

autres, les plus nombreux, pleins de tragiques péripéties. *Bernabé* a quelques traits du *Petit Poucet* et le *Fils du roi désenchanté* est une contre-partie du *Petit Chaperon rouge*, car le loup, un loup très bénin, se fait tuer par la jeune fille. *Le roi sur son lit dormant* rappelle un autre conte de Perrault. *Ce qu'Anna voyait dans le rayon de soleil* m'a fait songer à un chapitre du *Livre d'images sans images* d'Andersen, coloré par l'imagination méridionale. L'Espagne, tour à tour chevaleresque et pittoresque, et qui a donné à sa littérature l'empreinte même de son histoire, revit dans ce beau volume élégamment illustré. Comme son livre entrait dans une librairie d'éducation de la jeunesse, l'excellent traducteur n'y a point prodigué son érudition habituelle ; une courte préface indique les sources castillanes et catalanes auxquelles les contes ont été puisés. O. DE GOURCUFF.

* * *

L'AME ENFANTINE. 50 chansons pour les écoles, par Marc Legrand. — Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1897.

Après l'*Ame antique*, dont il nous a donné le reflet en de charmants poèmes inspirés de la Grèce et de Rome, M. Marc Legrand s'attache à l'*Ame enfantine* et il l'interroge, il la décrit en de simples chansons. Dictés par la tendresse filiale ou fraternelle, par l'amour du sol ou celui des animaux, par l'application au travail ou le patriotisme, rondes ariettes, berçeuses, ces couplets doucements sérieux ou aimablement gais, amuseront l'enfance en l'instruisant. Le petit livre va entrer dans l'enseignement officiel ; il en corrigera l'aridité ; je crois même que les maîtres seront tentés, plus d'une fois, de mêler leurs voix à celles de leurs élèves. Les chansons plaisent à tous les âges et celles-ci, qui ont pour auteur un de nos plus délicats poètes, sont mises en musique par l'élite de nos compositeurs.

Reprenant le mot de la Bruyère, M. Marc Legrand pourrait dire : « Je rends à l'enfance ce qu'elle m'a prêté ». Il lui rend son charme ingénu, son rire franc, son studieux effort. Entre ces petits poèmes urbains ou rustiques de si bonne odeur de si chaude couleur, je suis fort embarrassé pour choisir ; le second, « Père et mère » plaira beaucoup aux Bretons, car il se chante, non sur une mélodie inventée par un musicien à la mode, mais sur l'air que Châteaubriand retrouva au fond de sa mémoire d'enfant et inséra dans le *Dernier Abencerage*.

Combien j'ai douce souvenance !

Digitized by Google

Je ne ferai qu'une critique à M. Legrand : son joli recueil ne montre pas à l'enfant le chemin de l'école à l'église. O. DE GOURCUFF.

*
* *

PREMIERS SOUVENIRS, MAITRE ET SERVITEUR, de Léon Tolstoï, traduction de E. Gourévitch et G. Frappier. — Paris, Ernest Flammarion, éditeur, S. D.

C'est par Léon Tolstoï que nous avons commencé à connaître la littérature russe contemporaine ; et longtemps avant que M. E. de Vogüé eût publié son livre sur le *Roman russe*, avait paru une traduction *de La Guerre et la Paix*, l'œuvre maîtresse du singulier et vigoureux écrivain.

Aujourd'hui, rien de l'auteur de la *Puissance des ténèbres* ne nous demeure étranger. Nous voulons connaître jusqu'à ses moindres ouvrages, comme ceux que publient, dans la Collection des *Auteurs célèbres*, M. Gourévitch et notre distingué confrère G. Frappier.

Deux morceaux composent ce livre : une autobiographie enfantine où Tolstoï a noté, avec une précision incroyable, des impressions et des gestes de petit enfant, ses *Premiers souvenirs* ; l'histoire dramatique de Vassili Andréitch et de Nikita, *Maître et Serviteur*, égarés, par une nuit d'hiver, dans le steppe couvert de neige. Andréitch et le cheval meurent gelés, Nikita en est quitte pour trois doigts amputés.

L'intérêt du récit réside moins dans l'opposition entre les deux caractères, assez inconsistants, que dans la description du meurtrier désert, dans le tableau des mortelles angoisses des voyageurs.

La curiosité sympathique qui nous pousse vers les hommes et les choses de la Russie ne doit pas, au surplus, nous faire prendre *Maître et Serviteur* pour un chef-d'œuvre à la Nodier ou à la Maupassant ; c'est une simple scène de la vie de province en pays slave, dont l'excellente traduction de MM. Gourévitch et Frappier nous rend la fruste et rude image.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PAUL VERLAINE ET SES CONTEMPORAINS, par un témoin impartial. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897.

Quel est ce *témoin impartial* ? Je ne sais, mais il nous renseigne sur Verlaine avec une respectueuse indépendance Le fait est rare, les verlainiens ne sont pas moins intransigeants que les wagnériens.

Digitized by Google

Qu'est-ce que Verlaine ? se demande le témoin, et l'écho de répondre : Verlaine, ce n'est personne parce que personne n'est Verlaine... Verlaine n'a pas son semblable. N'exagérons rien, mais admettons volontiers que Verlaine, parnassien à ses débuts, mais bientôt émancipé, fut le plus original des poètes contemporains. S'il fallait lui trouver des affinités dans le passé, ce serait avec La Fontaine, dont il eut la naïveté délicieuse et aussi l'inconcience, plus qu'avec Villon, philosophe autrement amer, qu'il faudrait les lui découvrir.

Catholiques, nous avons un faible pour l'auteur de *Sagesse*. La critique, même celle des académiciens et des universitaires, lui fut généralement indulgente ; un boulevardier, M. Henry Fouquier protesta, presque seul, contre une opinion, où il entrait autant de pitié sympathique pour l'homme que d'admiration pour le poète. Le *témoin* cite tous ces jugements, ceux de Charles Morice et de Charles Maurras, d'Henry Bauer et d'Edmond Lepelletier ; à ces fleurs françaises il mêle l'encens étranger qui ne manqua jamais au pauvre Lélian. Cette brochure — excellent dossier — arrive à son heure ; un monument se prépare pour le poète génial, pour l'homme à qui il doit être beaucoup pardonné, car il aima sa patrie, son Dieu et la Madone.

O. DE G.

*
* *

AU SEUIL DE L'ESPOIR, par John-Antoine Nau. — *Paris*, Léon Vanier, libraire-éditeur, 1897.

Sous ses dehors de « chétif héros northman », le matelot Erik n'a point l'âme vulgaire, il est

Le Tibulle raté qui rima des réclames.

Il a aimé d'un amour de tête, profond et chaste, une délicieuse créole, Zaza. Elle est morte, il est resté « au seuil de l'espoir. » Tous deux avaient de la littérature et leur confident a surpris les secrets de leur vie intellectuelle.

Voici reliés de souple maroquin mauve, —
Tranche « pensée » avec un givre d'argent fauve,
Signets d'hyacinthe — une améthyste au fermoir,
Les Maîtres qu'elle aimait pour leur mélancolie
Et qu'elle appelait, « ses poètes violets »
Ceux dont l'effusion lointaine et recueillie

Digitized by Google

A l'âpre exquisité de tels sombres œillets
Dans le soir pourpre — sous le tremblement stellaire
Délicieusement triste — pleurs contenus :
André Lemoyne, Dierx, le divin Baudelaire,
L'ange déchu, Verlaine aux tourments ingénus
Et le magicien Poictevin dont la prose
Est un vers plus fluide à l'orient troublant
Qui surprendrait l'émoi nuancé tressaillant
De la rosée au cœur d'aurore d'une rose
Ou la musique des rayons sur un cristal.
Il prend chaque subtil et précieux volume
Et tourne les feuillets comme un exilé hume
Les senteurs qui jadis montaient du sol natal.

Ces vers, que les curieux compareront à une des *Intimités* de Coppée, sont un échantillon complet de la manière du poète. M. J. Nau Torquet, mon collaborateur au *Korrigan* et à la *Revue littéraire de Nantes*, l'auteur d'*Au seuil de l'Espoir* s'est empli les yeux et l'esprit de la luxuriante nature des Antilles ; son style s'en colore et s'en imprègne ; malgré quelques écarts de langage où l'on retrouverait l'influence de M. Mallarmé, il s'impose, il est quelqu'un.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au mois prochain les comptes-rendus du charmant volume de *Saynètes*, de notre collaborateur Sylvane de Kerhalvé, de *Rosemonde*, tragédie de Mlle Madeleine Lépine, de la *Nichina*, curieux roman de mœurs italiennes de M. Hugues Rebell, de *Miss Cherry*, fine comédie de M. Michaud d'Humiac.

Signalons, pour ne rien omettre, la *Galerie de Bel-Air*, un petit poème élégamment imprimé par son auteur, M. Emile Grimaud.

Ces aimables vers ont été lus au Banquet de l'Association amicale des anciens Elèves de Bel-Air, le 23 mai dernier. La transformation du vénérable établissement a inspiré heureusement le vaillant poète, qui dit du bien de tous et de tout, même des chars les plus modernes.

Partons dans le meilleur des coches,
Le tramway de Rennes, s'entend.

On est toujours un peu de son temps, cher confrère.

O. DE G.

Digitized by Google

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 28 MAI 1897

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE,

De l'Institut, président.

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, tenu à Rennes du 23 au 29 mai 1897, la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne s'est réunie le vendredi 28 mai dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Rennes. A deux heures trois quarts la séance est ouverte.

Etaient présents : MM. A. de la Borderie, président, Le Meignen, vice-président, R. Blanchard, secrétaire, Boubée, trésorier, V. Audren de Kerdrel, H. de la Grimaudière, O. de Gourcuff, délégués, abbé A. du Bois de la Villerabel, comte de Palys, abbé J.-L. Plaine, J. Trévédy, Félix du Bois Saint-Sévrin, abbé Robert, Louis Tiercelin, abbé Guillotin de Corson, F. Cocar, J. Plihon, abbé Pâris-Jallobert, B. Pocquet et un certain nombre de membres de l'Association bretonne.

ADMISSION

Est admis comme membre de la Société :

M. le comte Henry de Trévelec, à Herbignac, Old Trafford, Manchester (Angleterre), présenté par MM. A. de la Borderie et O. de Gourcuff.

Digitized by Google

RENOUVELLEMENT TRIENNAL DU BUREAU

Sur la proposition de plusieurs sociétaires de faire les élections par acclamation, il y est procédé de la sorte. Tout l'ancien Bureau est réélu. Il est complété par la nomination du trésorier adjoint qui n'avait pas été remplacé depuis que M. Boubée était devenu trésorier. En suite de ces élections, le Bureau se trouve constitué de la sorte :

BUREAU D'HONNEUR

Vice-présidents. — MM. le duc DE LA TRÉMOILLE ; marquis DE VILLOUTREYS ; René KERVILER.

BUREAU EN CHARGE

MM.

Président. — Arthur DE LA BORDERIE, de l'Institut.

Vice-présidents. — Henri LE MEIGNEN ; baron des JAMONIÈRES.

Secrétaire. — René BLANCHARD.

Secrétaires adjoints. — Marquis Régis DE L'ESTOURBEILLON ; Emile OGER.

Trésorier. — Eugène BOUBÉE.

Trésorier adjoint. — Joseph JOSSE.

Bibliothécaire-archiviste. — René BLANCHARD.

Conseil de la Société. — MM. Camille DUPUY, Claude DE MONTI, Joseph ROUSSE, Alfred LALLIÉ, comte DE BRÉCHARD, Anthime MÉNARD.

Délégués. — *Morbihan* : M. V. AUDREN DE KERDREL ; *Ille-et-Vilaine* : M. H. DE LA GRIMAUDIÈRE ; *Côtes-du-Nord* : M. Robert OHEIX ; *Finistère* : M. le marquis A. DE BRÉMOND D'ARS ; *Loire-Inférieure* : M. Ludovic CORMERAIS ; *Anjou* : MM. l'abbé Ch. URSEAU et Guillaume BODINIER ; *Paris* : Olivier DE GOURCUFF (délégué à la direction de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*).

ETAT DES PUBLICATIONS

M. le Président rappelle que depuis la dernière séance on a distribué aux sociétaires le premier fascicule de la *Bibliothèque d'Anjou*. Ce fascicule n'a que 100 pages, mais les retards prolongés de

Digitized by Google

l'éditeur — ainsi qu'il a été exposé dans le procès-verbal de la dernière réunion du 19 novembre 1896 — n'ont pas permis de le donner plus volumineux. En effet il y avait urgence de distribuer une publication aux membres de la Société qui depuis plus d'un an n'avaient reçu que la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.*

Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires de la *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, le conteur bien connu. Elle fait partie de notre *Petite Bibliothèque bretonne* qui compte déjà plusieurs volumes. Devant l'obligation de fournir aux sociétaires un ouvrage pour compléter le précédent exercice, la publication du livre de M. Sébillot a été rapidement menée et, d'ici quelques jours, le volume sera remis aux membres de la Société.

En attendant que M. Ballu puisse donner la suite de la *Bibliothèque d'Anjou*, M. le Président entretient ses collègues de deux publications qui vont être concurremment entreprises dans le format in-4° (série des *Archives de Bretagne*).

La première, adoptée par la Société dès sa séance du 11 septembre 1888, avait été retardée d'abord par la publication des *Lettres de Jean V*, puis par diverses circonstances. Il s'agit d'une Correspondance inédite adressée de Bretagne à la cour d'Espagne par les agents du roi Philippe II et par quelques gentilshommes bretons. Cette correspondance, remplie d'intérêt, montre le dessous des cartes de bien des événements de la Ligue en Bretagne. Elle a été trouvée aux Archives nationales par M. Gaston de Carné qui s'est chargé de l'éditer.

La seconde publication, confiée à M. Paul de Berthou, est celle de l'*Itinéraire de Bretagne au XVIIe siècle* par Dubuisson-Aubenay. Esprit curieux, ce gentilhomme a laissé une relation fort intéressante de son voyage, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par les passages qu'en a lus M. de Berthou à notre dernière séance du 19 novembre, date à laquelle l'impression de cet ouvrage a été décidée.

M. Sébillot nous propose un volume de légendes profanes pour faire suite et pendant à la *Petite légende dorée.*

M. l'abbé du Bois de la Villerabel exprime le désir de voir l'*Enquête pour la canonisation de Charles de Blois* éditée par la Société.

Digitized by Google

M. le Président reconnaît tout l'intérêt historique de cette *Enquête*, dont l'impression serait fort dispendieuse, car elle formerait au moins quatre volumes in-4° (texte latin) de la force des volumes des *Lettres de Jean V*. Il paraît en outre qu'à l'occasion de la prochaine canonisation de Charles de Blois on songerait, dans le diocèse de Blois, à imprimer ce document. Si cette édition n'avait pas lieu, le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons étudierait volontiers la proposition de M. de la Villerabel, quand les publications actuellement engagées par la Société toucheront à leur terme.

EXHIBITIONS

Par M. l'abbé Plaine :

1° *Divini Platonis operum a Marsilio Ficino translatorum*. Lyon, 1550. Belle reliure avec un médaillon du roi Henri II sur les plats.

2° *Œuvres de l'empereur Julien l'Apostat*, édition du P. Petau, 1630 ; dans une magnifique reliure aux armes de Mgr de la Guibourgère, évêque de la Rochelle.

3° *Œuvres d'Urbain VIII*. Paris, imp. Royale, 1642. In-f°. Exemplaire donné en prix en 1675 au comte d'Estrées, alors au collège Louis-Le-Grand tenu par les Jésuites.

4° *Le Bon pasteur nourrissant ses brebis dans le Saint-Sacrement*. Rennes, 1659, chez la veuve Yvon.

5° *Le Bon prestre*. Vannes, Jean Galles, imprimeur du collège, 1683.

6° *Policia universalis*, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an de grâce 1711. Ouvrage dédié à Mgr Frétat de Boissieux, par Trebouta, professeur de théologie au collège de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, chez Doublet.

7° *Heures et règles des congrégations de Notre-Dame, érigées en Bretagne par les Pères de la Compagnie de Jésus*. Rennes, Joseph Vatar, 1738.

Par M. H. de la Grimaudière :

1° *Preuves de noblesse de la famille espagnole de Sepulveda*. Fort beau manuscrit sur parchemin, exécuté en 1585. Il est enrichi de

Digitized by Google

lettres ornées et de miniatures dont l'une est un portrait du roi Philippe II.

2° *La Pogonologie ou discours facétieux des Barbes*, par Regnaut d'Orléans, conseiller au présidial de Vannes. Rennes, Bretel, 1589. Ouvrage fort rare dont on ne connaît qu'un autre exemplaire.

3° *Célébrité de la canonization de saint Ignace de Loyola, de la compagnie de Jésus, et de saint François-Xavier, de la même compagnie, faicte à Rennes.* Rennes, Pierre l'Oyselet et Pierre Poulain, 1623.

Par M. Olivier DE GOURCUFF :

1° *Instruction touchant l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement de l'autel, établie dans la ville de Rennes.* A Rennes, chez Julien Vatar, 1742 (avec une curieuse gravure sur bois).

2° *Fables mises en vers* par Jan (Dubignon) de Redon. Rennes, Chausseblanche, an VIII.

3° *Récits et Ballades*, par H. de Lorgeril, Rennes, Molliex, 1840. (Début poétique du vicomte de Lorgeril).

Par M. l'abbé ROBERT :

1° *Vida de Monseñor Urbano Renato de Hercé, obispo y conde de Dol, por Julian Delacroix, presbitero, ex-professor de Retorica y filosofia, y rector del Colegio de Dol.* 1797. Manuscrit espagnol de 139 pages, format in-8°. L'auteur, qui avait émigré en Espagne pendant la Révolution, a dédié son œuvre à don Josef Luis de Mollinedo, évêque de Palencia. C'est l'histoire de l'administration épiscopale de Mgr de Hercé plutôt que la vie de ce saint et vaillant évêque breton.

2° *Catéchisme à l'usage du diocèse de Dol, écrit à Winchester, le 18 août 1794. F.-L. Cuguen, prêtre et curé de Saint-Pierre-de-Pléguen, exilé à Winchester en Angleterre.* Ce manuscrit in-8° de 44 pages, commencé en 1794, a été terminé en 1796. On ne connaît pas de catéchisme imprimé spécial au diocèse de Dol. D'après les statuts du diocèse de l'an 1741, on se servait du catéchisme d'Avranches. Il est probable que, préparant, en 1794, sa rentrée dans son diocèse, Mgr de Hercé fit composer ce catéchisme qui est resté manuscrit.

Digitized by Google

3° *Missale Insignis ecclesiae Parisiensis restitutum et emendatum, R. in Christo Patris D. Petri de Gondy consensu editum.* Parisiis, apud Joannem Charron, 1585. In-fol. (Armes des Gondy sur le titre).

Par M. Plihon :

Constitutions des religieuses bénédictines de l'Abbaye de Saint-Sulpice, dans le diocèse de Rennes. Sans lieu, 1685. In-8°. Constitutions élaborées sous l'abbesse Marguerite d'Angennes, amie de saint François de Sales, et publiées par Marguerite de Morais, sa nièce, dont les armes figurent au titre du volume.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Edict du roy sur la prohibition et punition des querelles et duels.* Rennes, Tite Haran, 1609, in-8°. — Et vingt autres édits du roi ou arrêts du Parlement de Bretagne de 1609 à 1622, tous sortis de l'imprimerie de Tite Haran, dont les productions typographiques sont fort rares.

2° *Le prince illustre*, par le sieur du Bois-Hus. Paris, Pierre Rocolet, 1645, in-4°, (avec un portrait de Condé à la louange duquel est consacré ce volume, partie en prose, partie en vers). L'auteur était notre compatriote. M. de Gourcuff lui a consacré une notice en 1884 dans l'*Anthologie des poètes bretons*, à propos de *La Nuict des nuicts* et autres poèmes de Du Bois-Hus.

3° *Fr. Leonis Carmelitæ Rhedonensis epistolæ selectæ ad primates et doctores ecclesiæ : proceres et eruditos seculi ; cultores vitæ asceticæ, nominatim Carmeliticæ.* Rome, 1661, in-8°. — C'est un recueil de lettres sur des objets très divers, émanant d'un religieux Carme de Rennes, appelé Léon de Saint-Jean, ami du cardinal Richelieu, prédicateur des rois Louis XIII et Louis XIV, et qui a laissé plusieurs recueils de sermons d'un goût douteux, mais parfois pleins de vigueur.

4° *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie par les Etats de Bretagne, années 1757 et 1758.* Rennes, Jacques Vatar, 1760 (exemplaire en grand papier).

La séance a été levée à quatre heures et quart.

Le secrétaire,
René Blanchard.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS

Par l'Institut de France :

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances, septembre 1896 à février 1897. In-8°.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1896, nos 1 et 2. Paris, Imp. nat., 1897. In-8°, 554 p.

Par les conservateurs de la Bibliothèque de Nantes :

Supplément au Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes, par Pierre Morin. Nantes, Grimaud. In-8°, XIII-394 p.

Par la Société académique de Nantes :

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 2e semestre 1896. Nantes, Mellinet. In-8°.

Par l'imprimerie Mellinet :

Etrennes nantaises (107e année). *Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1897*. Nantes, Mellinet. In-18.

Par M. le Ministre de la marine d'Espagne :

Congresso internacional de Americanistas. Actas de la novena reunion, Huelva (1892). Madrid, 1894, t. 1er, 458 p.

Par M. le Dr A. Corre :

Les Chirurgiens d'amirauté, par le Dr A. Corre. Quimper, 1896. In-8°, 32 p.

Les Papiers du général A.-N. de la Salle (Saint-Domingue, 1792-93), publiés et annotés par le Dr A. Corre. Quimper, 1897. In-8°, 250 p.

Par Madame Adine Riom :

Œuvres poétiques, par Mme Adine Riom (Cte de Saint-Jean et Louise d'Isole). Paris, Lemerre, 1897. In-4°, 188 p.

Digitized by Google

Par MM. Morin et Mailloux :

A l'ombre du drapeau. Croquis militaires, par Pierre Morin et Auguste Mailloux. Poitiers, Druinaud, 1895. In-12, 180 p.

Par M. J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper:

Géographie ancienne de la Bretagne (1150-1628). Rennes, 1896. In-8°, 19 p.

Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc. Pierre de Rostrenen et Tugdual de Kermoysan, 1re édit. Saint-Brieuc et Rennes, 1896. Petit in-8°, 27 p. ; 2e édit. Saint-Brieuc, 1897. Grand in-8°, 23 p.

Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 34 p.

Corrections et additions à la notice intitulée : Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 22 p.

La Voie romaine d'Yffiniac à Morlaix. Saint-Brieuc, 1897. In-8°, 34 p,

La Fontaine de saint Brieuc, la Fontaine Notre-Dame, la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine. Saint-Brieuc, 1897. Petit in-8°, 48 p.

M. Trévédy est l'auteur de ces différents travaux.

Par M. l'abbé Paris-Jallobert :

Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Vitré. Evêché de Rennes — Baronnie — Sénéchaussée de Rennes, par l'abbé Paul Pâris-Jallobert. Rennes, Plihon et Hervé, 1897. 2 vol. in-8°, 336 et 336 p.

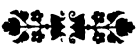

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1897. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

I. — *Le Banquet de M. Arthur de la Borderie.* — B. Pocquet, 5.

II. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois :* un voyage au long-cours au commencement du XVIIe siècle (de Brest aux îles françaises d'Amérique). — Dr A. Corre, 10.

III. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, 28.

IV. — *Le Cimetière de Legé*, épisodes d'insurrection — Joseph Rousse, 34.

V. — *Curiosités historiques*, publiées par le vicomte Odon du Hautais, 44.

VI. — *La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret.* — Adine Riom, 58.

VII. — Poésie bretonne : *Er Chignan é klah donnet devout ker bras él un éjon.* (La Grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf. — Stewan Kerhoret, 68.

VIII. — Poésies françaises : *Jeanne d'Arc et le Liseron du bûcher.* — Camille Natal, 71.
Légende. — Sylvane, 74.

IX. — Notices et comptes-rendus : *Un peu de tout*, par Paul Eudel : *Maître Beaujouan*, par Mme M. de Harcoët ; *Les Croyances* (sonnets), par M. Abel Letalle ; *Un pays de célibataires et de fils uniques*, par Roger Deburg ; *Le relèvement de la natalité et l'avenir colonial de la France*, par M. Bossignol ; *Sensations de Dacie et de l'Illyrie*, par André Chamagne ; *Les récits d'un*

Digitized by Google

vieil oncle, par Camille Natal ; *Le Clerc de Kerné*, idylle bretonne par Jos Parker ; *L'Inauguration de la statue de Charette à la Contrie*, par M René Vallette ; *Revue Nivernaise ; Tradition Nationale ; Echo du Merveilleux* — O DE GOURCUFF, 75-80.

FÉVRIER

I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon , 81.

II. — *Les Histoires du pays de Bruz, près Rennes.* — ADOLPHE ORAIN, 93.

III. — Portraits historiques : *Crétineau Joly.* — HIPPOLYTE LUCAS, 105.

IV. — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 111.

V. — Poésie française : *Les Amants de la mer* — JOS PARKER, 122.

VI. — *La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret* — ADINE RIOM, 123.

VII. — *Une œuvre monumentale* — EMMANUEL DE RORTHAYS, 140.

VIII. — *Autour du banquet de l'histoire de Bretagne.* — LE ROITELET DE SAINT-YVES, 144.

IX. — *Curiosités historiques*, publiées par le vicomte ODON DU HAUTAIS, 146.

X. — *Ceux qui partent* (Impressions). — HENRY FARCY DE MALNOË, 153.

XI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Une conspiration en l'an IX et en l'an XII*, par M. Huon de Penanster ; *Menue Monnaie*, par Mme Dondel du Faouédic ; *Pour les Potaches*, par Maxime Audouin ; *La mort de Gilles Chasteigner et le voyage des Poitevins en Italie*, publié par le Vte Paul de Chabot ; *A l'ombre du drapeau*, par MM. Morin et Mailloux ; *La Trêve-Dieu*, fondée par Yves Berthou ; *Pastorale*, poésie de Camille Natal ; *Le général Thiébault jugé par lui-même.* — O. DE GOURCUFF, 156-160.

MARS

I. — *Un Laënnec.* — Dr A. CORRE, 161.

II. — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 168.

Digitized by Google

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes.* — Bon GAËTAN DE WISMES, 178.

IV. — *La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret.* (fin). — ADINE RIOM, 198.

V. — FABLES BRETONNES IMITÉES DE LA FONTAINE : *Er Heré hag en Eutru.* — STEWAN KERHORET, 204.

VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *La tombe de Chateaubriand.* — HIPPOLYTE LUCAS, 208.
Raphaële. — CAMILLE NATAL, 209.
Coin de Bretagne. Vannes. — SYLVANE, 212.

VII. — *En mer*, notes et impressions extraits d'un journal de bord. — P. G. DE L'HERMINIÈRE, 215.

VIII. — *Leur âme.* — Comtesse OLGA, 225.

IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *L'Œuvre posthume* de Ludovic Jan. LÉO LUCAS.— Poésies de Auguste Lacaussade : *Les Épaves. En tous Pays*, par Mme la Comtesse Olga ; *Renaissance*, par Henri Duhem ; *Le Président Félix Faure*, sa vie commerciale, administrative et politique, sa présidence, par Em. Maillard ; *Azraël : Le Jour prédit*, par Madeleine Lépine ; *A la Jeunesse de France*, riposte par un vieil homme du siècle ; *Paris-Bretagne.* O. DE GOURCUFF, 233-240

AVRIL

I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, ch. hon., 241.

II. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bon GAËTAN DE WISME, 256.

III. — *En mer*, notes et impressions, extraits d'un journal de bord (fin). — P. G. DE L'HERMINIÈRE, 278.

IV — POÉSIES FRANÇAISES : *L'Ange de l'Ambulance.* — CAMILLE NATAL, 294.
A ma fille. — H. F., 300.

Digitized by Google

V. — *Leur dîme* (fin). — Comtesse Olga, 301.

VI. — Notices et Comptes-rendus : *Les Châtellenies*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par l'abbé Guillotin de Corson. L'abbé Paul Paris-Jallobert, rédacteur des anciens registres paroissiaux de Bretagne. — *La Poterie* aux époques préhistorique et gauloise en *Armorique* par Paul du Chatellier, correspondant du Ministère des Beaux-Arts et de l'Instruction publique. P. de Lisle du Dréneuc. — *Annuaire de Bretagne*, historique, littéraire et scientifique, pour l'année 1897, par René Kerviler et Paul Sébillot ; *La Langue Bretonne, considérée aux points de vue religieux, pédagogique, social et national ; Visions d'épopée*, par Mme Blanche Sari-Flégier ; *Parole d'Empereur*, poésie par Edouard Noël ; *Un amour russe*, par Camée ; *Marines*, par H. Bout de Charlemont ; Bulletin de la *Société des Œuvres de Mer ; Le Livre du Siècle*. O. de Gourcuff, 311-320.

MAI

I. — *Monseigneur le duc d'Aumale et le bazar de Charité*. — Olivier de Gourcuff, 321.

II. — *Révolte des paysans de Cornouaille en 1675, assassinat du marquis de Montgaillard*, par E. Ducrest de Villeneuve. — La Direction, 323.

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bon Gaëtan de Wismes, 339.

IV. — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne*. (suite et fin) — J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 351.

V. — *Le Château de Fescal et les seigneuries du Quistillic et de Marsan*. — Vicomte Odon du Hautais, 367.

VI. — Poésie Française : *Les songes égarés*. — Hippolyte Lucas, 390.

VII. — Notices et Comptes-rendus : Paul Sébillot : *Les Travaux publics et les Mines dans les traditions populaires et les superstitions de tous les peuples*. A. de la Borderie, membre de l'Institut ; *Choses de Bretagne*, par Alexandre Verchin. François Gélard :

Digitized by Google

Principes de Composition et de Style par M. Deltour, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique : *En Est (La Moisson)*, poème breton en cinq parties, par J.-M. Cadic ; *Pâques fleuries*, sonnets et rondels, par Marc Daubrive ; *Rondels printaniers* (valse chantée) paroles de Camille Natal, musique de G. Mercier-Pottier. OLIVIER DE GOURCUFF, 392-400.

JUIN

I. — CURIOSITÉS LITTÉRAIRES BRETONNES : *Un panégyrique breton en prose et en vers du grand Condé.* — ARTHR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 401.

II. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon., 410.

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bon GAËTAN DE WISMES, 428.

IV. — POÉSIE BRETONNE : Fables bretonnes imitées de la Fontaine, *Er grillan hag er veillionen* (le grillon et la fourmi). — STEVAN KERHORET, 438.

V. — POÉSIES FRANÇAISES : *La chapelle de la Joie.* — JOSEPH ROUSSE, 442. — *Lazare.* — FRANÇOIS GÉLARD, 444.

VI. — *L'Eau et le Feu.* — Comtesse OLGA, 447

VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Dans ma nuit*, par Bertha Galeron, de Calonne; *Sur la harpe* (1886-1896), par Louis Tiercelin ; *Prométhée libérateur*, drame antique, par Stanislas Millet ; *Charles de Blois*, mystère en six tableaux, chantés par Mlle B. Villeneufve ; *Contes espagnols*, traduits par Paul Sébillot, illustrations de Schutz ; *L'âme enfantine*, 50 chansons pour les écoles ; *Premiers souvenirs, maître et serviteur*, de Léon Tolstoï, traduction de E. Gourévitch et G. Frappier ; *Paul Verlaine et ses contemporains*, par un temoin impartial ; *Au seuil de l'espoir*, par John-Antoine Nau ; *Paul Verlaine et ses contemporains* par un témoin impartial. — O. DE GOURCUFF, 453-461

VIII. — *Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons*, 462-469.

IX. — Tables du premier semestre 1897, 470.

Digitized by Google

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 1er SEMESTRE DE L'ANNÉE 1897

ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 28-33, 81-92, 241-255, 410-427.

Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite et fin), par M. J. Trévédy, p. 111-121, 168-177, 351-366.

Une œuvre monumentale (L'Histoire de Bretagne, de M. Arthur de la Borderie), par M. Emmanuel de Rorthays, p 140-143.

Le Château de Fescal et les Seigneuries du Quistillic et de Marzan, par le Vte Odon du Hautais, p. 367-389.

Révolte des paysans de Cornouaille en 1675, assassinat du marquis de Montgaillard, par M. E. Ducrest de Villeneuve, p. 323-338.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Armateurs et marins bretons d'autrefois, un voyage au long-cours au commencement du XVIIe siècle, de Brest aux îles françaises d'Amérique, par le Dr A. Corre, p. 10-27.

Le Cimetière de Legé, épisodes d'insurrection, par M. Joseph Rousse, p. 34-43.

Curiosités historiques (Quelques lettres du temps passé. — Les chants à la collégiale Saint-Aubin de Guérande au XVIIe siècle. — Une compagnie de mousquetaires à Guérande. — Assignation d'amour), par M. le Vte Odon du Hautais, p. 44-57, 146-152.

BIOGRAPHIE BRETONNE OU ÉCRITE PAR DES BRETONS. — NÉCROLOGIE

Crétineau Joly, par Hippolyte Lucas, p. 105-110.

Un Laënnec, par M. le Dr A. Corre, p. 161-169.

Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes, par M. le Bon Gaëtan de Wismes, p. 178-197, 256-277, 339-350, 428-437.

Digitized by Google

Mgr le duc d'Aumale, (président d'honneur de la Société des Bibliophiles Bretons) et le Bazar de la Charité, par M. Olivier de Gourcuff, p. 321-322.

CRITIQUE LITTÉRAIRE BRETONNE

Un panégyrique breton en prose et en vers du grand Condé, par M. Arthur de la Borderie, p. 401-409.

MÉLANGES BRETONS, CHRONIQUE

Le Banquet de M. Arthur de la Borderie, par M. B. Pocquet, p. 5-9.
Autour du Banquet de « l'Histoire de Bretagne », p. 144-145.
Les histoires du pays de Bruz, près Rennes, par M. Adolphe Orain, p. 93-104.
En mer, notes et impressions extraites d'un journal de bord, par P. G. de l'Herminière, p. 215-224, 278-293.
Coin de Bretagne. Vannes, par Sylvane, p. 212-214.

POÉSIES BRETONNES

Er chignan é klah donnet devout ker bras èl un éjon (*la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf*), par Stevan Kerhoret, p. 68-70.
Er héré hag en eutru (le cordonnier et le monsieur), p. 204-207.
Er grillan hag er veillionen (*le grillon et la fourmi*), 438-441.

POÉSIES FRANÇAISES

Jeanne d'Arc et le liseron du bûcher, par Camille Natal, p. 71-73.
Légende, par Sylvane, p. 74.
Les amants de la mer, par M. Jos Parker, p. 122.
La tombe de Chateaubriand, par Hippolyte Lucas, p. 208.
Raphaèle, par Camille Natal, p. 209-211.
L'ange de l'ambulance, par Camille Natal, p. 294-299.
A ma fille, par H. F., p. 300.
Les songes égarés, par Hippolyte Lucas, p. 390-391.
La chapelle de la Joie, par Joseph Rousse, p. 442-443.
Lazare, par F. Gélard, p. 444-446.

NOUVELLES, RÉCITS, FANTAISIES.

La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret, par Mme Adine Riom, p. 58-67, 123-139, 198-203.

Digitized by Google

Ceux qui partent (impressions), par M. Henry de Farcy de Malnoë, p. 153-195.

Leur âme, par la comtesse Olga, p. 225-232, 301-310.

L'Eau et le Feu, par la comtesse Olga, p. 447-452.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES.

Un peu de tout, de M. Paul Eudel. — *Maître Beaujouan*, de Mme M. de Harcoët — *Les Croyances* (sonnets), de M. Abel Letalle. — *Un pays de célibataires et de fils uniques*, de M. Roger Deburg. — *Le relèvement de la natalité et l'avenir colonial de la France*, de M. Rossignol. — *Sensations de Dacie et d'Illyrie*, de M. André Chamagne. — *Les récits d'un vieil oncle*, de Mme Camille Natal — *Le Clerc de Kerné*, de M. Jos Parker. — *L'Inauguration de la statue de Charette à la Contrée*, de M. René Vallette. — *Revue Nivernaise. Tradition Nationale. — Echo du Merveilleux :* par M. Olivier de Gourcuff, p. 75-80.

Une Conspiration en l'an IX et en l'an XII, de M. Huon de Penanster. — *Menue Monnaie*, de Mme Dondel du Faouédic. — *Pour les Potaches*, de M Maxime Audouin — *La mort de Gilles Chasteigner et le voyage des Poitevins en Italie*, de M. le Vte Paul de Chabot.

A l'ombre du drapeau, de MM. Morin et Mailloux. — *La Trève de Dieu. — Le général Thiébault jugé par lui-même :* par M. Olivier de Gourcuff, p. 156-160.

Pastorale de Mme Camille Natal, p. 159.

Œuvre posthume de Ludovic Jean, par M. Léon Lucas, p. 233-236.

Les Epaves de M. Auguste Lacaussade. — *En tous pays*, de Mme la Comtesse Olga. — *Renaissance* de M. Henri Duhem. — *Le Président Félix Faure*, sa vie commerciale, administrative et politique, sa présidence, de M. Emile Maillard. — *Azraël, Le jour prédit*, de Mlle Madeleine Lépine. — *A la Jeunesse de France*, riposte par un vieil homme du siècle. — *Paris-Bretagne*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 236-240.

Les Châtellenies, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. l'abbé Pâris-Jallobert, p. 311-313.

La Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique, de M. Paul du Chatellier, par M. P. de Lisle du Dréneuc, p. 313-315.

Annuaire de Bretagne, historique, littéraire et scientifique pour l'année 1897, de MM. R. Kerviler et P. Sébillot. — *La langue bretonne*, considérée aux points de vue religieux, pédagogique, social et national,

Digitized by Google

de M. l'abbé J. Buléon. — *Visions d'épopée*, de Mme Blanche Sari-Flégier. — *Parole d'empereur*, poésie de M. Edouard Noël. — *Un amour russe*, de Camée. — *Marines*, de M. H. Bout de Charlemont. — Bulletin de la *Société des Œuvres de Mer*. — Le *Livre du Siècle!* par M. Olivier de Gourcuff, p. 315-320.

Les Travaux publics et les Mines dans les traditions populaires et les superstitions de tous les peuples, de M. Paul Sébillot, par M. Arthur de la Borderie, p. 392-396.

Choses de Bretagne, de M. Alexandre Verchin, par M. François Gélard, p. 396-397.

Principes de Composition et de Style, de M. Deltour. — *En Est (La Moisson)* poème breton en cinq parties de M. J.-M. Cadic. — *Pâques fleuries*, sonnets et rondels de M. Marc Daubrive — *Rondels printaniers*, de Mme Camille Natal : par M. Oliver de Gourcuff, p. 397-400.

Dans ma nuit, poésies, de Mme Bertha Galeron de Calonne. — *Sur la Harpe*, poésies de M. Louis Tiercelin. — *Prométhée libérateur*, drame antique, de M. Stanislas Millet. — *Charles de Blois*, mystère en six tableaux chantés, de Mlle B. Villeneufve. — *Contes Espagnols*, traduction de Paul Sébillot. — *L'Ame Enfantine*, 50 chansons pour les écoles, de M. Marc Legrand. — *Premiers Souvenirs, Maître et Serviteur*, de Léon Tolstoï, traduction de E. Gourevitch et G. Frappier. — *Au Seuil de l'Espoir*, poésies de John-Antoine Nau. — *Paul Verlaine et ses contemporains*, par un témoin impartial : par M. Olivier de Gourcuff, p. 453-461.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS

Procès-verbal de la Séance de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, tenue à Rennes le 28 mai 1897, par M. René Blanchard, p. 462-469.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

BLANCHARD (René) — Procès-verbal de la séance de la Société des Bibliophiles Bretons, du 28 mai 1897, p. 462-469.

BORDERIE (Arthur de la) — *Les travaux publics et les mines dans les traditions populaires*, de M. P. Sébillot, p. 392-396.

Un panégyrique breton en prose et en vers du grand Condé, p. 401-409.

CORRE (Dr A.). — *Armateurs et marins bretons d'autrefois*, Un voyage au long-cours au commencement du XVIIe siècle de Brest aux Iles françaises d'Amérique, p. 10-27.

Un Laennec, p. 161-169

DUCREST DE VILLENEUVE (E.). — *Révolte des paysans de Cornouaille en 1675, assassinat du marquis de Montgaillard*, p. 323-338.

FAYCY DE MALNOË (Henri de). — *Ceux qui partent*; Impressions, p. 153-155.

GÉLARD (François). — *Choses de Bretagne*, de M. A. Verchin, p. 396-397.

Lazare, poème, p. 444-445.

GOURCUFF (Olivier de). — *Mgr le Duc d'Aumale et le Bazar de la Charité*, p. 321-322.

Comptes-rendus de livres, p. 75-80, 156-160, 236-240, 315-320, 397-400, 453-461.

GUILLOTIN DE CORSON (abbé). — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine p. 28-33, 81-92, 241-255, 410-427.

HAUTAIS (Vte Odon du). — *Curiosités historiques bretonnes*, p. 44-57. 146-152.

Le Château de Fescal et les seigneuries du Quistillic et de Marzan, p. 367-389.

HERMINIÈRE (P. G. de l'). — *En mer*, notes et impressions extraites du Journal de bord, p. 215-224, 278-293.

H. F. — *A ma fille*, poésies, p. 300.

KERHORET (Stévan). — *Fables bretonnes imitées de la Fontaine*, p. 68-70, 204-207, 438-441.

Digitized by Google

LISLE DU DRÉNEUC (P. de). — *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, de M. Paul du Chatellier, p. 313–315.

LUCAS (Hyppolite). — *Crétineau-Joly* ; portrait historique, p. 105-110.
La tombe de Chateaubriand, poésie, p. 208.
Les songes égarés, poésie, p. 390–391.

LUCAS (Léo). — *Œuvre posthume*, de Ludovic Jan, p. 233–236.

NATAL (Mme Camille). — *Jeanne d'Arc et le Liseron du bûcher*, p. 71–73
Raphaëlle, poésie, p. 209-212.
L'ange de l'ambulance, poésie, p. 294–299.
Pastorale, compte-rendu, p 159.

OLGA (Cesse). — *Leur âme*, p. 225-232, 301-310.
L'Eau et le Feu, p. 447-452.

ORAIN (Adolphe). — *Les histoires du pays de Bray*, près Rennes, p. 95-104.

PARIS-JALLOBERT (abbé Paul) — *Les Châtellenies comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*, de M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 311-315.

PARKER (Jos). — *Les amants de la Mer*, p. 122.

POCQUET (B.). — *Le banquet de M. Arthur de la Borderie*, p. 5-9, 144-145

RIOM (Mme Adine). — *La Fontaine de la Reine Jeanne d'Albert* ; p. 58-67, 123-139, 198-203.

ROUSSE (Joseph). — *Le cimetière de Legé*, épisodes d'insurrection, 34-43
La chapelle de la Joie, poésie, p. 442 443.

RORTHAYS (Emmanuel de). — *Une œuvre monumental*, p. 140-143.

SYLVANE. — *Légende*, poésie, p. 74 ; *Coins de Bretagne*, Vannes, p 212-214.

TRÉVÉDY (J.). — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne*, p. 111–121, 168–177, 351-366.

WISMES (Bron Gaëtan de). — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes*, p. 178-197, 256-277, 339-350, 428-437.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 4128

Digitized by Google

Digitized by Google